This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491650

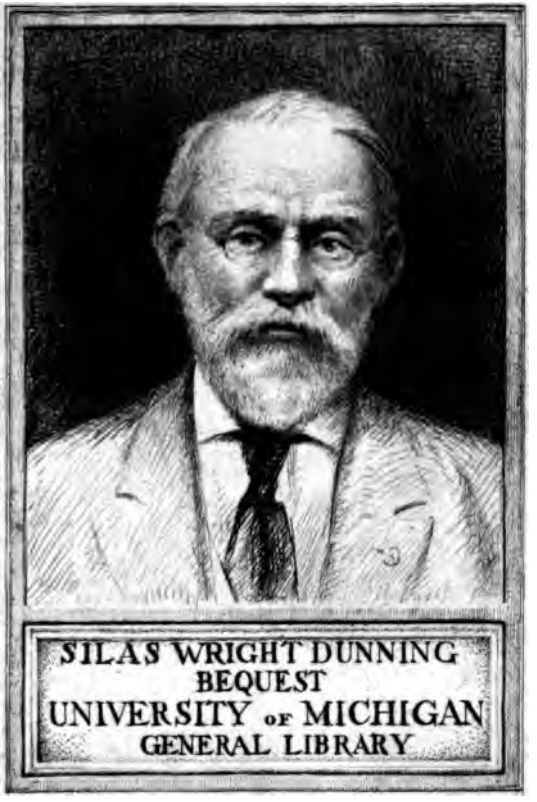

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES. IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, RUE DEMOLOMBE, 34

—

1905

Dunning
Nijhoff
8-28-30
22489

PARTIE SCIENTIFIQUE

ESSAI

DE

PSYCHOLOGIE ANIMALE

— LES BÊTES PARLENT-ELLES ? —

PAR

Emmanuel CHAUVET,

Professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

ESSAI

DE

PSYCHOLOGIE ANIMALE

LES BÊTES PARLENT-ELLES?

J'estime les hommes, mais je ne méprise pas les animaux. Inférieurs tant que vous voudrez, excellents encore. S'ils n'ont pas les hautes parties de la sensibilité, ils ont des tendresses amoureuses et familiales auxquelles il ne manque que d'être plus durables et moins matérielles (1). S'ils n'ont pas les facultés éminentes de l'intelligence, ils ont des sens même plus subtils que les nôtres, une mémoire plus ou moins fidèle, une sorte de raisonnement plus ou moins logique. S'ils n'ont pas la liberté, ils ont les spontanéités de l'instinct. S'ils n'ont pas la moralité, ils ont l'innocence: ils suivent sans dévier leur chemin, et vont droit au but, incapables de vice comme d'erreur. Braves bêtes! Il fait bon les

(1) Voir mon étude intitulée: *La famille chez les bêtes*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1880, p. 403-460.

pratiquer, et je n'ai jamais eu à me plaindre des heures que j'ai passées chez elles et avec elles.

C'est pourquoi, en ces mélancoliques années d'une vie finissante, n'ayant plus rien à demander à mes Semblables, qui n'ont plus rien à me donner, j'aime à me recueillir auprès de ces bons animaux dont la placidité repose des vains regrets. Il m'est calmant et sain de les regarder vivre, et, en étudiant leur existence, de m'y associer. Est-elle donc si éloignée de la nôtre? Cet animal domestique, que je vois mollement étendu au soleil, fermant les yeux avec volupté, faisant entendre un sourd murmure de satisfaction sensuelle, n'a-t-il pas son bonheur comme nous le nôtre? Ces grands bœufs, ces vaches aux mamelles nourricières, que j'aperçois là-bas dans un pré, lesquels, après s'être dispersés à la recherche de la pâture, rassasiés maintenant et fatigués, se rapprochent, se réunissent comme pour faire la sieste ensemble, n'ont-ils pas leur instinct social comme nous le nôtre? Ces gracieux habitants de l'air et des feuillages, ces oiseaux qui modulent des voix diverses avec un si joyeux entrain, comme s'ils s'appelaient, se félicitaient de se rencontrer, échangeaient des impressions et des sentiments, n'ont-ils pas leur langage comme nous le nôtre?... Je m'oublierais indéfiniment en ces méditations fantaisistes, où le temps s'écoule sans trop faire sentir ses atteintes. La dernière de celles que je viens d'indiquer, entre mille autres que je sous-entends, me séduit plus particulièrement par je ne sais quel mystérieux attrait, peut-

être plus de difficultés à vaincre, plus de satisfaction à allumer quelques lueurs dans une obscurité plus profonde. On croit les animaux muets, et moi-même combien de fois me suis-je apitoyé sur leur mutisme: Pauvres bêtes condamnées à une solitude infranchissable, emmurées sans terme dans une conscience sans issue! Ce mutisme est-il bien réel, ou ne serait-ce pas plutôt une apparence? Vous est-il démontré que les bêtes ne communiquent pas entre elles, comme nous entre nous, qu'elles n'ont pas leurs langues très élémentaires, mais pas plus que leurs vies elles-mêmes très élémentaires? Tel est le problème qui se pose devant moi, impérieux. Il me faut lui donner, ou du moins chercher la solution qu'il comporte. Et me voilà de nouveau, la plume à l'encrier, ajoutant à tant d'autres pages vaines, quelques pages plus vaines encore.

Les Bêtes parlent-elles? Oui et non. Je vais dire d'abord comment elles ne parlent pas, chose aisée; j'essaierai ensuite de dire comment elles parlent, chose ardue.

Le langage des animaux, aussi réel que le nôtre (on va le voir), en est à cent lieues, soit qu'on regarde au fond, c'est-à-dire à ce qui est exprimé, ou à la forme, c'est-à-dire à l'expression. Ce serait s'abuser étrangement, ou plutôt se jouer invraisemblablement, que de faire dire aux bêtes, étant donnée telle circonstance, ce que nous dirions dans cette circonstance-là. N'ayant ni la même sensibi-

lité, ni la même intelligence, les animaux ne peuvent manifester des sentiments et des pensées auxquels ils sont étrangers. Ne vivant pas de notre vie compliquée, ils ne peuvent racontrer des événements inconnus d'eux, incompréhensibles pour eux. Ainsi ces deux corbeaux que Le Sage met en scène dans *Gil Blas*, et qui avertissent si finement le grand visir Atalmuc, parlent fort bien la langue des hommes, mais pas du tout celle des corbeaux. Vous vous rappelez cette jolie fiction. Le secrétaire d'Atalmuc meurt de faim dans la familiarité de son maître, qui oublie de pourvoir à ses besoins. Ils sont dans une forêt. Sur un arbre deux corbeaux croassent à tue-tête. Oh! que je voudrais savoir ce qu'ils disent, s'écrie le maître. Soyez satisfait, répond le serviteur, un derviche m'a enseigné la langue des corbeaux. Il s'approche, prête l'oreille, et traduit. « L'un des corbeaux a dit: Le voilà, ce grand visir Atalmuc, cet aigle tutélaire qui couvre de ses ailes la Perse, comme son nid, et qui veille sans cesse à sa conservation. Pour se délasser de ses pénibles travaux, il chasse dans ce bois avec son fidèle Zéagir. Que ce secrétaire est heureux de servir un maître qui a mille bontés pour lui! — Doucement, a interrompu l'autre corbeau, doucement, ne vante pas le bonheur de ce cachemirien. Atalmuc, il est vrai, s'entretient familièrement avec lui, l'honore de sa confiance, et je ne doute pas même qu'il n'ait dessein de lui donner un emploi considérable, mais avant ce temps-là Zéagir mourra de faim. Ce pauvre diable est logé dans une petite

chambre garnie, où il manque des choses les plus nécessaires. En un mot, il mène une vie misérable, sans que personne s'en aperçoive à la cour. Le grand visir ne s'avise pas de s'informer s'il est bien ou mal dans ses affaires, et, content d'avoir pour lui de bons sentiments, il le laisse en proie à la pauvreté ». — Si les corbeaux ainsi interprétés comprenaient Zéagir comme il prétend les comprendre, nul doute qu'ils le désavoueraient. Ils auraient le droit de crier ou, littéralement, de croasser à l'imposture.

Le langage des bêtes ne diffère pas moins du nôtre par la forme que par le fond. Il ne se compose pas d'articulations, même chez les animaux qui articulent. Leurs articulations sont des sons, non des mots, malgré l'apparence. Un mot est un son qui a un sens dans la pensée de celui qui le dit, un son significatif, un signe. Les articulations du perroquet, et, en général, des animaux qui ont le gosier ainsi conformé, ne sont pas des signes, elles n'en ont que la partie matérielle. Des moules, mais vides; des enveloppes, mais qui n'enveloppent rien. L'oiseau qui prononce des mots français, si bien qu'il les prononce, qui lie des mots français en phrases, si bien qu'il les lie, ne parle pas français, par la raison très simple qu'il ne parle pas. Il n'y a rien de mental dans son cas, il se livre uniquement à un exercice physique, imité des personnes qui l'entourent. Quand il parle, car il parle avec ses semblables, il n'articule pas, et, quand il articule, il ne parle pas. C'est ce que ne paraissent avoir assez

compris ni le chevalier Temple, ni le prince Maurice de Nassau, qui offrent à notre crédulité un perroquet répondant très pertinemment en brésilien aux questions qu'on lui fait en brésilien, bref, parlant brésilien aussi bien qu'un indigène du Brésil. L'anecdote, racontée dans les *Mémoires* du chevalier Temple, est plaisante. Le prince Maurice, gouverneur du Brésil, a entendu vanter ce prodigieux oiseau. Il l'envoie chercher. Introduit dans la salle où se tient le prince, avec plusieurs hollandais près de lui, le perroquet s'écrie en langue brésilienne: Quelle compagnie d'hommes blancs est celle-ci? On lui montre le prince, et on lui demande quel il est: Quelque général, répond-il. Le dialogue se poursuit: — D'où viens-tu? — De San Marino. — A qui es-tu? — A un portugais. — Que fais-tu? — Je garde les poules. Et comme ce perroquet est un perroquet d'esprit, il insiste. — Oui, je garde les poules, et je sais fort bien faire *chuc chuc!* pour les appeler. Tout cela en parfait brésilien. Les assistants sont émerveillés. On le serait à moins. L'auteur de ce récit conclut: « Je laisse aux naturalistes le soin de raisonner sur cette aventure, et aux autres hommes la liberté d'en croire ce qu'il leur plaira ». J'use de cette liberté pour croire à l'extrême naïveté de l'écrivain.

Ainsi, lorsque les bêtes parlent, elles n'expriment pas ce que nous exprimons, et elles n'emploient pas les signes que nous employons. Mais alors que disent-elles, et comment le disent-elles?

On sait les étroits rapports qui unissent la pensée et la parole chez les humains. Si l'homme ne pensait pas, il ne parlerait pas, car enfin nous ne parlons que pour formuler et communiquer nos pensées. L'intelligence est donc la condition du langage, en étant le principe. D'où il suit que, si l'intelligence est très élémentaire, nécessairement le langage sera très élémentaire. D'où il suit encore que les bêtes, même les mieux douées, n'ayant qu'une intelligence restreinte, ne peuvent avoir qu'un langage restreint dans la même mesure. Ce serait une grave erreur de se figurer que le langage des bêtes est une mine qui réserve de grandes et belles découvertes à ceux qui entreprendraient de l'exploiter. Il est peut-être des bêtes qui parlent beaucoup, mais c'est alors qu'elles se répètent beaucoup, comme il arrive chez nous aux bavards et aux bavardes. Lorsque le matin, à l'aurore, ou le soir, au tomber du jour, j'entends dans les grands arbres qui ombragent mon cabinet, un gazouillement prolongé d'oiseaux babillards, je serais tenté de croire à un copieux échange d'idées et de sentiments. Point du tout. Ce n'est que l'infinie répétition d'une idée, si idée il y a, toujours la même, d'un sentiment ou d'une sensation toujours les mêmes. Tout ce verbiage, traduit en notre langue, tiendrait en une ligne.

Donc les bêtes, qu'elles parlent peu ou prou, ont peu de choses à dire, et disent peu de choses. Mais enfin quoi?

Je n'ai pas l'outrecuidante prétention de lire dans

la conscience animale, pas plus que dans l'humaine. Toute conscience est un livre fermé, et si bien fermé que personne n'en saurait tourner les feuillets. Il n'est cependant pas impossible de soupçonner le contenu du langage animal par comparaison. Les choses, à n'en pas douter, se passent chez eux comme chez nous. Or, quand nous parlons, de quoi parlons-nous, je vous prie? De ce qui nous intéresse, de ce qui concerne notre vie. Et comme notre vie est très complexe, intérieure et extérieure, et celle-ci familiale, sociale, internationale, universelle, notre langage, qui la reproduit plus ou moins complètement, est très compliqué, très varié, très étendu. De là nos conversations intarissables, nos discours interminables, nos livres innombrables et nos bibliothèques incalculables. Il en est de même de l'animal qui parle: il parle de ce qui l'intéresse, de ce qui concerne sa vie. Mais sa vie intérieure est très simple, sa vie extérieure très simple, évoluant l'une et l'autre dans un cercle étroit de sensations sans diversité et d'événements sans variété. Et il résulte de là que le langage des bêtes est aussi pauvre que le nôtre est opulent. Borné comme l'intelligence animale, il l'est encore comme la vie animale. Ces limites qui l'enserrent lui sont infranchissables. Et, comme ni l'intelligence des animaux, ni leur vie ne connaissent ni le progrès, ni même le mouvement et le changement, leur langage est invariable, immobile. Tel il était dans l'Arche de Noé, tel il demeure dans les siècles des siècles.

On conçoit d'ailleurs sans que je le dise que ce langage si restreint, l'est plus ou moins suivant les règnes, et dans chaque règne suivant les espèces. Intelligence à peine existante chez les êtres inférieurs, langage à peine existant; intelligence réduite aux linéaments chez les êtres intermédiaires, langage réduit aux linéaments; intelligence rudimentaire chez les êtres supérieurs, langage rudimentaire. Et ce qui est vrai de l'intelligence l'est aussi du genre de vie. La vie des animaux va se rétrécissant, se simplifiant à mesure qu'on descend l'échelle, elle fournit donc moins de substance au langage, qui va s'appauvrissant de degré en degré. Il est à remarquer que la vie animale a plus d'étendue et de diversité chez les espèces industrieuses, qui vivent en société, et ont une sorte de police intérieure, tels que les castors et les singes, parmi les mammifères; telles que les abeilles, les fourmis, parmi les insectes. Toutefois, on aurait tort d'en conclure que le langage chez ces bêtes laborieuses soit *proportionnellement* plus alimenté et plus nourri. Chez les singes et même les castors l'instinct est très prédominant, chez les insectes il est presque exclusif. Or, l'instinct s'exerçant sans se connaître, s'exerce sans s'exprimer. Même chez les hommes, c'est l'intelligence qui parle, l'instinct ne dit mot. On ne risque guère de se tromper en affirmant que les bêtes, quand elles agissent instinctivement, agissent silencieusement.

Voilà à peu près tout ce qu'on peut savoir du langage des bêtes considéré en son intérieur. Sans doute, de ce qu'elles font on peut inférer leurs pensées et leurs sentiments, mais avec réserve, car, à la différence de beaucoup d'humains, elles agissent plus qu'elles ne parlent. Les personnes qui ont eu la curiosité et l'ambition de pénétrer dans le for intérieur des animaux n'ont pas toujours assez tenu compte de cette vérité incontestable.

Car il est des personnes qui ont eu cette ambition et cette curiosité. Je citerai à titre d'échantillons quelques-unes de leurs soi-disant découvertes dans ce champ peu exploré et encore moins explorable.

On sait les jolis livres de Michelet sur les oiseaux et les insectes. On sait aussi quelle charmante collaboratrice il s'adjoignit. Cette aimable femme eut l'aimable pensée, s'intéressant à l'existence précaire du rouge-gorge pendant les brumes de l'hiver, de traduire en vers français les impressions que dit, c'est-à-dire que chante ce gracieux petit oiseau.

Je suis le compagnon
Du pauvre bûcheron.

Je le suis en automne
Au vent des premiers froids,
Et c'est moi qui lui donne
Le dernier chant des bois.

Il est triste et je chante
Sous mon deuil mêlé d'or.

Dans la brume pesante
Je vois l'azur encor.

Que ce chant te relève
Et te garde l'espoir;
Qu'il te berce d'un rêve
Et te ramène au soir.

Mais quand vient la gelée,
Je frappe à ton carreau;
Il n'est plus de feuillée,
Prends pitié de l'oiseau.

C'est ton ami d'automne
Qui revient près de toi.....
Le ciel, tout m'abandonne,
Bûcheron, ouvre-moi.

Qu'en ce temps de disette,
Le petit voyageur,
Régalé d'une miette,
S'endorme à ta chaleur.

Je suis le compagnon
Du pauvre bûcheron.

Je ne saurais en vouloir à l'auteur de ces strophes d'avoir traduit sous cette forme ce qui se passe en ces jours sombres dans l'esprit du rouge-gorge; je suis même heureux d'en pouvoir illustrer ces pages moroses. Elle a dû penser que le chant de l'oiseau serait mieux rendu par le chant du poète. Mais je me demande si ces deux chants sont iden-

tiques quant au fond. Que le rouge-gorge ait froid et cherche la chaleur, ait faim et cherche la pâture; qu'ayant voltigé autour du bûcheron dans la saison riante, il vienne frapper à sa vitre dans la saison cruelle, tout cela est vraisemblable ou même vrai; mais qu'il se dise et dise ces choses; qu'il s'efforce d'apitoyer « son ami d'automne »; qu'il le caresse de sa voix et de ses vœux, afin d'en être caressé, il est permis de douter que ce charmant rouge-gorge ait tant d'esprit et de sentimentalité. Lorsque, dans l'interprétation du langage des animaux, on sort du vague pour entrer dans la précision, on risque fort de sortir de la vérité pour entrer dans la fantaisie.

Je sais un naturaliste amateur, et excentrique, qui prétendait entendre couramment le langage des bêtes (peut-être le parlait-il ?). Pour Dupont de Nemours (c'est lui que j'introduis de cette façon irrévérencieuse), le langage des rossignols, en particulier, n'avait pas de secrets. Et, par exemple, voici ce qu'un jour, c'est-à-dire une nuit, il entendit chanter à un rossignol de sa connaissance, et qu'il a fait à ses lecteurs la gracieuseté de traduire en français.

Dors, dors, dors, dors, dors, dors, ma douce amie,
Amie, amie,
Si belle et si chérie,
Dors en aimant,
Dors en couvant,
Ma belle amie,

Nos jolis, jolis, jolis, jolis, jolis,
Si jolis, si jolis, si jolis
Petits enfants.
Etc.

J'écris etc., car ce rossignol abuse de la redite : très bon époux, très bon père, il est moins inspiré que le rouge-gorge de Mme Michelet. Et je m'étonne que la gamme de ses sentiments soit si peu en rapport avec la gamme de ses trilles. Ce qui m'étonne encore plus en cette loquacité très harmonieuse, mais très vide, c'est qu'il adore à ce point sa « douce amie, amie, amie, si belle et si jolie », et qu'il admire à ce point ces « jolis, jolis, jolis, jolis, jolis, jolis, jolis, si jolis petits enfants ». Car enfin ces petits enfants-là sont peut-être encore dans l'œuf, ou, s'ils en sont sortis, ils en sont sortis sans plumes, et il ne me semble pas qu'un oiseau en cet état soit un miracle de beauté. Mais aux yeux d'un rossignol chantant sa jeune paternité??? Il n'y a que Dupont de Nemours qui pourrait éclaircir ce problème de sentimentalité rossignolesque.

Un Père Bonjean, à qui son couvent laissait des loisirs, a écrit un ouvrage qu'il a intitulé : *Amusement philosophique sur le langage des bêtes.* Livre médiocre, mais original. On y démontre que les bêtes ont des âmes, mais que ces âmes sont des démons qui se sont logés là, en attendant le jugement dernier, qui les enverra en enfer. Ce qui permet de dire sans métaphore que les bêtes ont le

diable au corps. Or, ce Père Bonjean se croit en mesure de nous apprendre ce que disent en leur langage ces bêtes diaboliques. Et, comme la pie est sans conteste le plus bavard des oiseaux, lesquels sont eux-mêmes les animaux les plus bavards de la création, il la prend comme exemple, et nous révèle ce qu'elle doit dire, donc ce qu'elle dit. Je cite :

« Si elle parle en mangeant avec beaucoup d'appétit, il n'est pas douteux que ce qu'elle dit alors, c'est ce que vous diriez vous-même en pareille circonstance : — « Voilà qui est bon, voilà qui me « fait du bien ». Si vous lui présentez quelque chose de mauvais, alors elle ne manquera pas de dire, comme vous diriez vous-même : — « Cela me « déplaît, cela ne vaut rien pour moi ». Placez-vous, en un mot, dans les diverses circonstances où peut être quelqu'un qui ne sait exprimer que ses besoins, et vous trouverez dans vos propres discours l'interprétation de ce que dit une pie dans les mêmes circonstances : — « Il n'y a plus rien à man- « ger ici, allons ailleurs. — Où allez-vous, ma com- « pagne ? — Je m'en vais, suivez-moi. — Venez « vite, accourez. — Voici de bonnes choses. — Où « êtes-vous ? — Me voici, ne m'entendez-vous pas ? « — Vous mangez tout, je vous battrai, etc. ». Je pourrais, dit le Père, allonger ce dictionnaire de beaucoup d'autres phrases semblables ».

Il faut remercier le bon Père de sa discrétion, car, en vérité, si sa pie n'a que cela à dire, elle ferait mieux de se taire. La méthode suivie par le Père est celle que j'ai indiquée, et la vraie. Mais

elle est d'un emploi assez délicat. Car, si les bêtes et les hommes peuvent se trouver placés dans des circonstances analogues, il y a toutefois la différence de l'intelligence des bêtes et de la nôtre, et il peut arriver qu'elles fassent en silence ce que nous ferions avec accompagnement de paroles et *vice versa,* ou que les mêmes conjonctures les inspirent autrement. Ainsi, on nous représente la pie mangeant avec appétit, et exprimant sa satisfaction si le festin est à son gré, sa déception dans le cas contraire; mais est-il bien sûr que la pie, et les oiseaux en général, parlent en mangeant, et se racontent à eux-mêmes leurs sensations? L'intelligence animale s'exerce en ligne droite, et ne comporte pas ce retour sur soi que nous appelons la réflexion. Et, comme l'intelligence des bêtes ne réfléchit pas, elle ne prévoit pas non plus. Si le passé lui est entr'ouvert, l'avenir lui est totalement fermé. La vie animale est un perpétuel présent. La pie ne dit pas, n'en déplaise au Père Bonjean : il n'y a plus rien à manger ici, allons ailleurs, elle y va sans le dire, et même sans le savoir, conduite par l'instinct. Les bêtes, en général, sont taciturnes; elles font quelquefois beaucoup de bruit, mais beaucoup de bruit pour rien.

En voilà assez, ou même trop, sur un sujet qui prête peu, vu son obscurité; et du contenu du langage animal, je passe au contenant, c'est-à-dire aux signes matériels, sensibles, par lesquels communiquent entre eux les animaux d'une même espèce,

ou même d'espèces différentes, ou même les animaux et nous.

Considérons le langage humain. Il comprend deux parties fort différentes de nature et d'origine, bien que sans cesse confondues. La plus apparente et la plus considérable, surtout dans une civilisation avancée comme la nôtre, est ce que nous appelons la *langue*, c'est-à-dire le français, en France, l'anglais, en Angleterre, l'allemand, en Allemagne.

La langue, c'est un système d'articulations, devenues les signes de nos idées, non parce qu'elles y ont quelque rapport, mais parce que, à l'origine, nous sommes tombés d'accord d'émettre telle articulation pour signifier telle idée. Et voilà ce qui fait que les différents peuples parlent différentes langues, et que ces différentes langues subissent des modifications suivant les âges des peuples. Voilà aussi ce qui fait que l'enfant, étranger en naissant aux conventions de ses ancêtres, est obligé d'apprendre petit à petit la langue maternelle, ni plus ni moins que celle des nations voisines, s'il veut s'entendre avec elles. Cette partie du langage est dite *langage articulé*, si l'on regarde à sa matière, et *langage artificiel*, si l'on regarde à son mode de formation.

Mais le langage humain est double. Outre la partie qui vient d'être signalée, il en comprend une autre qui n'a rien de conventionnel. Ce ne sont plus des articulations, mais des intonations, ou même ce ne sont plus des voix ni des sons, mais des gestes, des mouvements. Personne n'ignore com-

bien d'idées, et surtout de sentiments, on peut exprimer par la simple accentuation, le geste de la main, le mouvement de la tête, l'abaissement ou l'élévation des sourcils, les attitudes du corps. Voilà encore des signes. Mais ces signes sont fort différents des précédents. Ils portent leur signification avec eux; ils ne la reçoivent pas, elle leur est inhérente. C'est par elle-même que telle intonation exprime la colère, telle autre l'amour, telle autre la douleur. C'est par eux-mêmes que tel geste de la main exprime la menace, tel mouvement de la tête la négation, telle attitude du corps la prière ou le désespoir. Et voilà ce qui fait que cette partie du langage est la même pour tous les peuples, et se retrouve identiquement mêlée à toutes les langues, française, anglaise, allemande: de sorte que des individus de nations et de langues différentes s'entendent cependant en quelque mesure. Et voilà ce qui fait que l'enfant n'a pas besoin d'apprendre cette partie du langage, qu'il parle sans hésitation dès les premiers ans, et de plus en plus complètement selon qu'il a plus de besoins à déclarer, plus de sentiments à manifester, plus d'idées à traduire. Ce langage-là, primitif, car il nous est donné avec la vie, spontané, car nous le parlons comme nous respirons, est dit *naturel,* par opposition au langage artificiel, qu'il précède d'abord, qu'il accompagne et dramatise ensuite.

Trop remarquable pour n'être pas remarqué, les philosophes et les écrivains l'ont souvent constaté et décrit. Montaigne y a excellé dans un style qui,

sans cesser d'être le sien, fait penser à Rabelais et à ses interminables énumérations. « Les amoureux se courroucent, se réconcilient, se prient, se remercient, s'asseignent, se disent enfin toutes choses des yeux. Quoy des mains? Nous requerrons, promettons, appellons, congédions, menaceons, supplions, nions, refusons, interrogeons, admirons, nombrons, confessons, repentons, craignons, vergognons, doubtons, instruisons, commandons, incitons, encourageons, jurons, témoignons, accusons, condemnons, absolvons, injurions, mesprisons, desflons, despitons, flattons, applaudissons, bénissons, humilions, mocquons, réconcilions, recommandons, exaltons, festoyons, resjouissons, complaignons, attristons, desconfortons, désespérons, estonnons, escrions, taisons, et quoy non? d'une narration et multiplication à l'envy de la langue. De la teste, nous convions, nous renvoyons, advouons, désadvouons, desmentons, bienveignons, honorons, vénérons, desdaignons, demandons, esconduisons, esgayons, lamentons, caressons, tansons, soubmettons, bravons, exhortons, asseurons, enquérons. Quoy des sourcils? Il n'est mouvement qui ne parle, et un langage intelligible, sans discipline, et un langage publicque; qui faict, veoyant la variété et usage distingué des aultres, que cettuy-cy doit plustôt estre jugé le propre de l'humaine nature ».

Tel est le langage humain, mi-partie artificiel et naturel, en sa riche complexité. Et maintenant je demande: le langage animal a-t-il la même com-

plexité, est-il, lui aussi, en même temps qu'un don de la nature, un produit de l'art?

Évidemment, cette question n'en est pas une. Chez les animaux, il n'y a, à proprement parler, ni art ni industrie, quoiqu'on leur en attribue souvent. L'art suppose, comme conditions nécessaires, deux choses qui manquent totalement aux animaux : la liberté et la réflexion. L'animal, qui n'est pas libre, ne prémédite pas ce qu'il fait, ne veut pas ce qu'il fait. L'animal, qui ne réfléchit pas, ne raisonne pas sa conduite, il agit aveuglément. Ce n'est pas lui qui agit, c'est la nature. Où vous seriez tenté de voir de l'art, il n'y a que l'instinct. L'art du castor, c'est l'instinct du castor. L'art de l'abeille, c'est l'instinct de l'abeille.

Point d'art chez l'animal, donc point de langage artificiel. D'ailleurs, rien n'a jamais donné à penser que les animaux s'entretiennent artificiellement. S'ils s'entretenaient artificiellement, ils auraient dans une même espèce différentes manières de s'entretenir. La même espèce aurait une langue en Europe, une autre en Amérique. Dans chaque espèce les petits devraient apprendre à parler, comme les enfants chez nous. Mais à quoi bon insister ? On ne démontre pas l'évidence, on n'éclaire pas la lumière.

Je prends donc comme incontestable cette affirmation absolue : le langage des bêtes est simple, exclusivement composé de signes naturels. J'examinerai tout à l'heure en quoi consistent ces signes,

de quoi ils sont faits. Mais je veux d'abord faire remarquer leur réalité, leur clarté, et combien est expressif le langage qu'ils constituent. Cela saute aux yeux chez les mammifères constructeurs. Cela saute aux yeux chez les oiseaux migrateurs. A un moment fixé d'avance, des hirondelles, qui se sont donné le mot pour s'assembler, s'assemblent, et discutent le jour et l'heure du départ. Michelet, étant à Nantes, assista de loin à une de ces réunions. « Vers quatre heures, d'infinies légions, à obscurcir le jour, vinrent se condenser sur l'église, avec mille voix, mille cris, des débats, des discussions. Sans savoir cette langue, nous devinions très bien qu'on n'était pas d'accord. Peut-être les jeunes, retenus par le souffle tiède de l'automne, auraient voulu rester encore. Mais les sages, les expérimentés, les voyageurs éprouvés, insistaient pour le départ. Ils prévalurent; la masse noire, s'ébranlant à la fois comme un immense nuage, s'envola vers le sud-est, probablement vers l'Italie ».

Un autre écrivain, un savant plutôt, l'auteur de *Force et matière,* a entendu d'autres hirondelles parler entre elles, sans les comprendre non plus, et a pu deviner l'objet de leurs délibérations, comme aussi la conclusion à laquelle elles s'arrêtèrent. Deux hirondelles bâtissaient un nid. D'autres hirondelles arrivent et vont trouver les travailleuses. On se réunit sur un toit, et là on jette les hauts cris, on gazouille à gorge que veux-tu. La discussion se prolonge, vive et animée. Puis deux hiron-

delles se détachent et vont inspecter le nid commencé. A leur retour, nouveaux cris, nouveau gazouillement, nouvelle discussion. Enfin, on se sépare, et le couple qui avait mis la patte et le bec à l'œuvre, s'en va porter ailleurs ses pénates.

Des cigognes ont donné au même auteur un spectacle bien plus extraordinaire. Sous ses yeux, elles ont tenu une cour d'assises, et rendu une sentence suivie aussitôt d'exécution. C'était aux environs d'une ferme, non loin de Magdebourg. Des cigognes s'assemblent gravement. Deux autres cigognes, la femme, soupçonnée d'adultère, et le mari, qui demande vengeance, comparaissent. Cris et gazouillements à n'en pas finir, de part et d'autre. Puis un silence. Puis, juges et accusateur se précipitent sur la coupable, la tuent à coups de bec, et la précipitent hors du nid dont elle n'a pas su respecter l'honneur. — Je me permettrai de remarquer, en passant, que ces oiseaux ont un code un peu draconien.

Mais ce ne sont pas seulement les animaux supérieurs qui parlent si évidemment et si bien le langage que la nature leur a départi. Les insectes ont aussi leur manière de s'entendre entre eux. Je n'en donnerai qu'une preuve qui m'est particulièrement intéressante, parce que je la trouve dans mes vieux souvenirs de professeur.

J'avais l'honneur d'appartenir à la Faculté des lettres de Rennes. La Faculté des sciences, ma voisine, comptait alors parmi ses membres un professeur jeune, mais déjà en vue, un naturaliste

qui avait voyagé et observé à travers le monde, et qui fût devenu une célébrité scientifique, si la mort, aussi imbécile qu'impitoyable, ne l'eût ravi à ses amis et à ses travaux. Dujardin, infatigable, toujours aux aguets, expérimentait chez lui comme aux extrémités de l'univers. Il nourrissait un grand nombre d'abeilles dans son jardin. Il les avait apprivoisées en leur donnant du sucre qu'il tenait à la main, et était ainsi parvenu à pouvoir les observer à son aise. Or, voulant savoir si elles communiquaient entre elles au moyen d'un langage à elles propre, il imagina l'expérience suivante. Je laisse parler Milne-Édouard, qui la raconte ainsi dans son *Rapport sur les progrès des sciences zoologiques:*

« Il cacha d'abord soigneusement, dans une niche couverte de feuillage et située assez loin des ruches, un vase contenant un liquide sucré qui n'exhalait aucune odeur, et pendant plusieurs jours il constata que les abeilles n'en avaient pas découvert la présence. Puis, approchant de l'entrée d'une de ses ruches l'extrémité d'une canne enduite de sirop, il y attira une abeille, la transporta doucement jusque dans l'intérieur de sa niche, la déposa près du sirop, et se plaça lui-même en observation pour voir ce qui arriverait. L'abeille se gorgea avidement de sucre, puis sortit, regarda bien attentivement la niche et retourna à sa demeure. Quelques instants après, les abeilles sortirent en foule de cette ruche, allèrent directement à la cachette contenant le sucre, et s'en abreuvèrent, tandis que les abeilles,

des autres ruches restèrent, comme d'ordinaire, aux environs du logis, et n'essayèrent pas d'aller prendre part au butin. Il semble donc évident que l'abeille transportée par M. Dujardin jusque dans la cachette en question avait dû communiquer aux habitants de sa ruche la nouvelle de sa découverte, et que ceux-ci, profitant de l'informatfon, avaient agi en conséquence, tandis que les abeilles des autres ruches, n'ayant reçu aucun avis, ne se mirent pas en course ».

Il n'est pas démontré, ni probable, mais possible, qu'aux derniers échelons de l'animalité il y ait encore quelques signes naturels et quelque langage. Le T. R. P. Bonjean, dans son *Amusement philosophique,* s'est amusé à affirmer que les poissons parlent entre eux, et les reptiles de même, et, enfin, tout ce qui a vie. Ne pouvant appuyer son affirmation sur l'observation, il lui donne un autre support: la constance des lois naturelles. « Avec des sens plus parfaits que les nôtres, dit-il, nous percevrions ce langage, si infime soit-il ». Il ne me déplaît pas de l'en croire.

Donc les bêtes parlent, plus ou moins, au moyen de signes naturels exclusivement. Resterait à décrire ces signes.

Il y a en cette question du langage en général, et du langage des bêtes en particulier, un certain nombre de préjugés contre lesquels on ne saurait être trop en garde. Les meilleurs esprits ne s'en sont pas toujours défendus. Tel Flourens raisonnant

ainsi: les bêtes ne parlent pas artificiellement, donc elles ne parlent pas. A quoi l'on peut répliquer: les bêtes parlent naturellement, donc elles parlent. Ce n'était qu'une distraction de la part du grand naturaliste. Il y a beaucoup d'autres distractions possibles, que je dois signaler.

Le langage qui relève du sens de l'ouïe, et que nous parlons, est souvent appelé le langage articulé. Articulé, il l'est, en effet, incontestablement; mais il ne faudrait pas croire que le langage articulé représente tout le langage auditif. Outre la voix articulée, la parole, qui est la voix par excellence, il y a la voix simple, le cri; outre la voix en général, il y a le son. Le cri est expressif, quelquefois au plus haut degré; le son l'est, ou peut l'être. Voilà, au sein du langage auditif, des espèces, plus ou moins considérables, mais dont on ne saurait contester la réalité.

Le langage auditif est celui que parlent les hommes, et même, en diverses mesures, les animaux supérieurs, mais il n'est pas le seul. On *n'entend pas* seulement par les oreilles, mais, si je puis ainsi dire, par les yeux, par tous les sens. Le langage visuel, comme le précédent, se présente même sous la double forme artificielle et naturelle. Il s'énonce par le geste: or le geste peut être expressif par lui-même, il peut l'être en vertu d'une convention. Tel est le langage si ingénieusement et si charitablement inventé au profit des sourds-muets, qui le parlent avec la même facilité, la même volubilité, la même clarté que nous le nôtre.

Je ne sais si ce langage est le même par toute l'Europe, ou s'il comprend des variétés, mais il en peut comprendre, et on conçoit que chaque peuple pourrait avoir sa langue gesticulée à l'usage de ses muets, comme il a sa langue articulée à l'usage de ceux qui, mieux doués, ont des oreilles pour entendre. Quant aux gestes naturellement expressifs, ils se mêlent plus ou moins à toutes les langues proprement dites, et on ne voit pas pourquoi ils ne constitueraient pas à eux seuls un langage plus ou moins étendu.

Le langage ne se produit-il qu'avec le concours de l'ouïe et de la vue; n'a-t-il pas d'autres instruments, dans un cas, que l'articulation, le cri ou le son; dans l'autre, le geste, expressif par nature ou par convention? J'ai bien l'air d'énoncer là une question naïve. Mais pas tant que ça! Tous les sens, même le toucher, l'odorat et le goût, ont leurs manifestations, et il n'y a pas de raison pour que ces manifestations ne puissent pas être des signes, soit naturels, soit artificiels. Je ne dirai pas que je craindrais de paraître ridicule en attribuant une valeur expressive, réelle ou simplement possible, aux deux derniers sens, — lorsque je crois être dans le vrai, je ne crains ni le ridicule ni autre chose, — mais je sortirais peut-être de la vraisemblance en supposant un langage formé de saveurs ou d'odeurs. Je n'insiste donc pas. Pour ce qui est du toucher, j'insiste au contraire. Des attouchements peuvent fort bien être ou devenir significatifs, et un langage tactile est si peu une chimère

qu'il est très vraisemblablement, comme on va le voir ci-après, une réalité.

J'avais besoin de mesurer dans toute son étendue le champ où le langage peut s'exercer, et dans toutes leurs variétés les signes qu'il peut employer, pour aborder utilement cette question, qui n'a qu'un intérêt de curiosité, mais qui l'a certainement: par quels signes divers, en quelles langues différentes les bêtes communiquent-elles entre elles, soit dans la même espèce, soit d'espèce à espèce?

Le langage de l'ouïe, restreint à la partie qui s'exprime par la voix inarticulée, le cri et toutes ses modifications, ou par le son simplement, est celui que parlent les trois quarts des animaux. D'abord les mammifères. Le chien aboie, le cheval hennit, le taureau beugle, le lion rugit, le chat miaule, tel autre hurle, tel autre glapit, etc., et ces aboiements, ces hennissements, ces beuglements, ces hurlements, ces rugissements, ces miaulements, ces glapissements, etc., ont des variétés d'intonation, d'accentuation, d'intensité, qui répondent à la variété des sensations et des sentiments de ceux qui les font entendre. — Ensuite les oiseaux. Les uns n'ont qu'un cri uniforme, du moins pour nos oreilles; les autres le cri diversifié; les autres le cri modulé, le chant. Et par ce chant, ce cri diversifié, ce cri uniforme, ils traduisent au dehors ce qui se passe au dedans d'eux-mêmes. — Ensuite les reptiles. Le serpent, qui a perdu la parole depuis les temps paradisiaques, ne peut plus

nous tenter, mais il a un cri, un sifflement particulier pour s'entretenir avec ses semblables, et qui sert en même temps à avertir les habitants des pays qu'il infeste. — Enfin les insectes. Ceux à qui le cri, même le plus élémentaire, a été refusé, ont le son, un signe aussi, si imparfait qu'il soit, mais probablement pas plus imparfait que la vie qu'il manifeste. Telle la cigale, qui n'a jamais chanté que dans la fable de La Fontaine, mais qui, jouant de sa timbale, produit un son qui ne doit pas être indifférent à la femelle. — Je ne mentionne pas les poissons, ignorant absolument leur langage, que le Père Bonjean affirme sans le caractériser.

Le langage de la vue, dont le geste est l'instrument, est-il parlé exclusivement par certains animaux? Si j'avais l'honneur de posséder un ami naturaliste, je m'informerais; en attendant, j'avoue mon ignorance. Les singes sont de grands gesticulateurs, mais le geste n'est chez eux que l'accessoire. S'il n'existe pas d'animaux dont le langage soit uniquement gesticulé, il en est peu qui ne parlent pas plus ou moins aux yeux, en parlant surtout aux oreilles. Les aboiements du chien ont un éloquent commentaire dans les rapides battements de sa queue si mobile, comme aussi dans le regard de ses yeux, où brillent tour à tour le désir, la colère, l'amour, la reconnaissance. Le chat, qui met plus de réserve dans ses miaulements que le chien dans ses aboiements, les accompagne cependant de mouvements et frottements gracieux, par lesquels il sollicite l'attention ou réclame un service. Les

oiseaux les plus babillards n'ont guère pour animer leur chant qu'un sautillement de branche en branche, et, dans les moments passionnés, un demi-soulèvement de leurs ailes frémissantes. Mais il en est qui, joignant l'action à la voix, dramatisent la déclaration de leurs sentiments. Telle son excellence le pigeon. Telle sa gracieuseté la tourterelle. La tourterelle, dans la saison des tendresses, se comporte avec une délicatesse infinie. Admirez le mâle : il ne brusque rien ; il passe, au contraire, par mille préliminaires charmants. Il commence par saluer la femelle dix-huit ou vingt fois de suite ; il s'incline vivement et si bas que son bec touche à chaque fois la terre ou la branche ; il se relève avec la même vivacité, pour s'incliner de nouveau. Nos beaux messieurs dans les boudoirs de nos belles dames ne font pas mieux, il en est qui font moins bien. Moins gracieux que chez la tourterelle, l'amour l'est encore chez le pigeon. Il ne salue pas, comme tout à l'heure ; il est moins homme du monde ; mais il a les mêmes mouvements onduleux, les mêmes caresses tendres, les mêmes baisers timides ; il sait demander et obtenir, comme la femelle tour à tour refuser et accorder.

Le langage tactile, qui procède par attouchements, plus difficile à constater, doit être usité dans la classe des insectes. Il l'est vraisemblablement chez les abeilles. Si l'infortuné Dujardin, si tristement ravi à la science dans sa force, en eût eu le temps, il est probable qu'après avoir si bien démontré que ces intéressantes bestioles ont un

langage, il fût parvenu à en déterminer la nature. Ce qu'il n'a pu faire, personne, que je sache, ne l'a fait. Les abeilles ont un bourdonnement quelque peu monotone: est-ce ce bourdonnement qui leur sert à communiquer entre elles? Ne serait-ce pas plutôt le frottement électrique de leurs antennes? N'était ma radicale incompétence, je dirais que j'incline à le croire. En tout cas, ce langage *antennal,* comme l'a si bien nommé Huber, l'observateur autorisé des fourmis, est certainement celui que parlent ces insectes. Michelet, après Huber, l'a observé, et, si j'ose parler en mon nom, après ceux que je viens de citer, je me suis souvent *amusé* à m'en donner le spectacle. Si vous avez le bonheur et l'hygiène d'habiter une maison égayée et fleurie d'un jardin, vous aurez sans doute remarqué dans vos pelouses ou au bord de vos plates-bandes, de petits monticules formés d'une poussière fine, parcourus en tous sens par une multitude de fourmis, en un mouvement perpétuel, et, partant de là pour aller au loin ou revenant de loin pour arriver là, une longue colonne s'agitant fiévreusement. Ces monticules sont des fourmilières, cette colonne est une population en marche. Asseyez-vous, regardez, une loupe à l'œil, et vous verrez ce que j'ai vu. Ces fourmis se rencontrent: tantôt elles passent sans se rien dire, tantôt elles s'arrêtent pour une communication importante. Elles ont communiqué, car elles modifient leur direction, soit qu'elles se séparent, soit qu'elles fassent route ensemble. Comment ont-elles communiqué? Par la voix: l'avez-

vous entendue? Par des attitudes: les avez-vous aperçues? Non. Évidemment par leurs antennes qu'elles ont entre-heurtées, ou dont elles se sont frappé la tête ou le corselet, tout comme un homme dont la main touche la vôtre vous atteste sa sympathie.

Mais cette manière d'étudier généralement et superficiellement le langage des animaux, qui peut paraître suffisante au commun des savants et des naturalistes, n'a pu satisfaire des esprits insatiablement curieux. Il s'est trouvé des linguistes d'une nouvelle sorte, qui se sont donné la tâche de disséquer la langue particulière de chaque espèce animale, et d'en rédiger, sinon la grammaire, au moins le dictionnaire. Je ne parle pas des Anciens cités par Montaigne: Mélampe, le devin Tirésias, Apollonius de Tyane, à qui on peut beaucoup pardonner en leur qualité d'Anciens. Non, je parle de Modernes, d'Américains, ce qui est fort, d'Allemands, ce qui est plus fort, et de Français, ce qui est trop fort.

Je suis même obligé d'en faire l'aveu: le premier en date parmi ces excentriques, c'est un des nôtres, ce Dupont de Nemours, déjà nommé. On a vu ci-dessus avec quelle science et quel esprit il traduisit en français et en lignes rimées le chant d'un certain rossignol de ses amis, mais il a fait infiniment mieux. Il a écrit un véritable dictionnaire, et quel dictionnaire! Celui de la langue-corbeau, « travail qui lui a coûté, dit-il, grand froid aux pieds et aux

mains ». Dans ce livre, plus original que compliqué, il a noté en cette langue, encore peu connue aujourd'hui malgré tous nos progrès, vingt-cinq mots, ni plus ni moins. Je me fais un devoir de les transcrire intégralement:

Cra, cre, cro, crou, crouca,
Gress, grass, gros, groun, grououn,
Crae, crea, croe, croue, grouess,
Crao, creo, croue, groe, grouau,
Craou, croo, crouo, greo, grouou.

Dupont de Nemours me paraît avoir oublié deux choses: de nous expliquer pourquoi ces vingt-cinq mots forment ainsi cinq groupes de cinq mots chacun; et, ce qui est beaucoup plus grave, d'en donner la signification. Savoir les mots d'une langue sans en savoir le sens, c'est vraiment insuffisant. Mais peut-être ce « grand froid aux pieds et aux mains », dont il se plaint si ingénument, ne lui a-t-il pas permis de pousser ses recherches si loin.

De nos jours, ces savantes études ont été reprises avec une noble émulation. Dupont de Nemours avait jugé bon de traduire en notre langue celle du rossignol, et puis il s'était ravisé, et avait reproduit *en propres termes* celle du corbeau; un profond allemand est venu qui a fait pour le rossignol ce que le français avait fait pour le corbeau. Il faut avouer que le mélodieux rossignol méritait cette réparation. Doué, faut-il croire, d'une oreille très fine et très patiente, ce perspicace allemand a

perçu des sons, des tons, des rythmes, qu'il a pu rendre par des monosyllabes et des polysyllabes assez étranges, et qui donneraient à penser à un grincheux que ce rossignol tudesque devait, en outre, être enrhumé. Voici les premières mesures de cette originale composition:

Tionou, tionou, tionou, tionou,
Schpa, tiou, tokoua,
Tio, tio, tio, tio,
Koussio, kououtiou, kouooutiou, kouooutiou,
Tikouo, tikouo, tikouo, tikouo,
Tsii, tsii, tsii, tsii, tsii, tsii, tsii, tsii, tsii,
Kouna, tiou, tikoua, pepits kouisi,
Tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio,
. . . . . .
Titatu, titatu, titatu, titatu, titatu, titatu, tsi,
Konino, trrrrrrrrrrrist,
Etc.

Je m'arrête. Je présume que le curieux qui éprouverait à lire ces lignes baroques le même ennui que moi à les copier, trouverait qu'en voilà bien assez. Cet allemand, qui s'appelait, je crois, Rechstein, assure qu'en sifflant ces *mots*, on reproduit parfaitement, paroles et musique, le chant rossignolesque. « C'est à s'y méprendre, dit-il, un rossignol s'y méprendrait ». Il est plus facile de le croire que de tenter l'épreuve. Cet allemand devait être un siffleur hors ligne.

D'autres langues animales ont été l'objet de recherches analogues, et même plus approfondies,

et même scientifiques. J'ai la chance d'en pouvoir citer deux, celle de la poule et celle du singe. On savait bien que la poule a un cri pour réunir sous ses ailes ses poussins en danger, un cri pour les appeler au partage de quelques grains de blé. On savait bien que le singe a un cri pour rassembler ses semblables dispersés dans la forêt, un cri pour signaler l'ennemi. On n'en savait pas davantage. Un français et un américain viennent de nous initier aux conversations familiales des poulaillers et aux discours politiques des sociétés simiesques.

Le français, pas aussi connu qu'il mériterait de l'être, s'appelle M. Prévôt du Haudray. Il s'étonna à bon droit que ses contemporains, si friands des œufs et de la chair des poules, le fussent si peu de leur caquetage. Que disent-elles entre elles et dans leurs rapports intimes avec le coq, le pacha de ce harem ? Comment se résigner à l'ignorer ! Il ne s'y résigna pas. Et comme il était de son siècle, siècle observateur et expérimentateur, il voulut procéder scientifiquement. Il s'offrit une riche basse-cour. Il y transporta un phonographe. Il enregistra avec un soin extrême les piaillements, les gloussements, les kokoricos de « son peuple ». Il rapporta l'instrument dans son cabinet. Il le fit jouer. Il compara entre elles toutes ces voix diverses. Il s'exerça à les reproduire lui-même, de sa propre voix. Il parvint à se faire entendre des poules. Enfin, en possession de leur langage, il le révéla aux humains. J'ai l'extrême regret de ne pouvoir vous le révéler à mon tour, n'ayant pu me procurer le précieux

ouvrage où il est consigné. Or, cet événement se passait en mars 1892. Deux ans plus tard (mai 1894), un américain, le Dr Hamerik, de Baltimore, prétendit de son côté avoir découvert ce même langage des poules; mais M. Prévôt du Haudray lui fit bien voir qu'il venait trop tard, et, par la voix des journaux, signifia à l'Amérique que l'Europe ne se laisserait pas plagier par elle.

Tandis que l'ancien et le nouveau monde se disputaient la découverte de la langue des poules, qui n'en avaient cure, et allaient à leurs petites affaires comme si de rien n'était, un homme surgissait par delà les mers, un linguiste animaliste, comme on n'en avait pas vu, comme on n'en verra plus. Saluez ! Toute la presse, française et étrangère, salua (1). C'est le Dr Gasner que j'ai l'honneur de vous présenter avec cet enthousiasme. L'inspiration lui vint d'un hasard : le hasard, comme on l'a remarqué, est à l'origine de toutes les grandes découvertes. Le Dr Gasner visitait le jardin zoologique de Cincinnati. Il fut frappé de voir les singes d'un compartiment, effrayés à la vue d'un mandrille, communiquer leurs impressions aux singes d'un compartiment voisin. Donc, ces singes parlaient; donc, ces singes avaient une langue; donc, les singes ont une langue; donc, il appartenait au Dr Gasner de découvrir cette langue.

(1) Voir les *Annales politiques et littéraires*, 21 juin 1891, 5 juillet 1891. Voir le journal *Le XIXe siècle*, 3 septembre 1893, 18 novembre 1893. Et tous les journaux américains, dont les français n'étaient que l'écho affaibli.

Cela devait avoir une extrême importance, tant il est vrai que des plus petites causes naissent les plus grands effets. Étant posé que messieurs les singes sont les premiers ancêtres de messieurs les hommes, il s'ensuit mathématiquement que le langage simiesque est le point de départ du langage humain. Ceux qui croient que tous les hommes procèdent d'un premier homme pensent conséquemment que toutes les langues procèdent d'une première langue. Cette première langue semblait perdue; que n'eût-on pas fait pour la retrouver? Eh bien, la voilà! Elle est parlée couramment dans toutes les ménageries, et plus couramment encore dans toutes les forêts vierges de l'Afrique et de l'Amérique. Et elle sera la conquête et l'honneur de l'homme assez entreprenant pour aller l'y chercher.

Le Dr Gasner se dit: je serai cet homme-là. Il fit ses premières observations dans un jardin zoologique, à Washington. Il voulait sans doute que la capitale de la jeune liberté américaine fût aussi celle de la nouvelle linguistique. Et, comme il n'était pas américain pour rien, que le phonographe venait d'être inventé par l'un de ses compatriotes, et mis en œuvre par un de ses compétiteurs dans une entreprise analogue à la sienne, (le savait-il), il eut recours au phonographe. On ne peut lui refuser d'avoir procédé avec une extrême ingéniosité. Jugez-en:

Deux sujets de sexe différent, à la suite d'une longue cohabitation dans la même cage, furent séparés dans des cages différentes. Après avoir

placé un phonographe près de la guenon, l'opérateur détermina chez elle diverses explosions de gaieté et de crainte, qui furent recueillies précieusement. Le phonographe, ainsi pourvu, fut transporté près du mâle, et mis en action. O surprise ! O bonheur ! O gloire ! Tout ce qu'avait ressenti la femelle, celui-ci le ressentit à son tour. Il l'avait donc comprise ! Ces sons, c'étaient des mots simiesques ! En répétant et en variant cette expérience, on devait arriver à posséder la langue dans toute son étendue et sa beauté.

Gasner, qui avait eu une première inspiration, en eut une seconde. Dans une ménagerie ses observations étaient nécessairement circonscrites, limitées à un petit nombre d'individus. De plus, ces singes captifs pouvaient être des singes dégénérés. Ils avaient pu, n'entendant plus leurs congénères libres, contracter de mauvaises habitudes, employer des locutions vicieuses. Peut-être le simiesque qu'ils parlaient n'était pas le pur simiesque. Gasner résolut d'aller étudier la langue dans sa patrie, en pleine Afrique, en pleine forêt vierge.

Il eut une troisième inspiration, héroïque celle-là. Nos ancêtres les singes sont certainement, *en puissance*, mais en puissance seulement, des personnes fort distinguées ; ils ont l'intelligence ouverte au progrès, puisque certains d'entre eux sont devenus Nous. Mais leurs passions sont un peu vives, et indisciplinées. Ils sont volontiers turbulents, indiscrets. Vivre chez eux, avec eux, est certainement un sort enviable, mais à une condition :

être protégé contre leurs amabilités trop empressées. Pour étudier, d'ailleurs, il faut ne pas être dérangé par trop de visites, ou trop prolongées. Il faut pouvoir fermer sa porte. Une porte suppose un domicile. Gasner s'en procure un, peu banal. A savoir : une cage, assez vaste pour s'y trouver à l'aise ; assez solide pour braver tous les assauts possibles ; susceptible de se monter et démonter, pour pouvoir être transportée de pan de forêt en pan de forêt. Il l'appela Le Fort Gorilla.

Ainsi *encagé* et *fortifié*, il vécut d'une vie toute simiesque, visitant les diverses nations des singes, observant jour et nuit leurs actions, écoutant leurs paroles, rapportant celles-ci à celles-là, déterminant ainsi à la fois les mots et leur signification, se mettant progressivement en possession du vocabulaire et de la syntaxe simiesques et, finalement, parlant la langue des singes comme un vrai singe.

Cette langue, je n'ai pas ouï dire qu'il nous l'ait encore révélée dans ses détails, mais il a condescendu à nous en donner comme un avant-goût, en la résumant ainsi : neuf sons principaux, que des modulations différentes portent au nombre de trente-cinq.

Comme on le voit, la langue des singes n'est pas excessivement compliquée, mais, instrument et organe de leur civilisation, elle devait en avoir la simplicité.

Pour conclure sérieusement et judicieusement, je m'arrête à ces propositions : les animaux en

général ont un langage; — écho d'une vie modeste, il est, comme elle, modeste; — don de la nature, il est spontané, sans rien d'artificiel; — chaque espèce parlante a le sien, conforme à son organisation, approprié à ses besoins; — ces langues, plus imparfaites à mesure qu'on descend, empruntent leurs éléments à trois sens: l'ouïe, la vue et le toucher, au toucher moins qu'à la vue, à la vue moins qu'à l'ouïe. L'ouïe est le sens linguistique par excellence, le fleuve dont les autres ne sont que les affluents.

Aux esprits généreux qui ambitionneraient d'en savoir davantage, mes vœux; — aux esprits présomptueux qui se féliciteraient d'en savoir davantage, mes compliments; — et au lecteur courageux qui m'aurait suivi jusqu'ici, mes grâces.

PARTIE LITTÉRAIRE

LA VIE DE L'ÉTUDIANT

A CAEN

AU XVI^{e} SIÈCLE

PAR

M. Henri PRENTOUT,

Professeur à l'Université de Caen,
Secrétaire.

LA VIE DE L'ÉTUDIANT A CAEN

AU XVI[e] SIÈCLE [1]

Le quartier universitaire. — Si les Universités d'autrefois étaient avant tout « bâties en hommes », suivant une expression de Pasquier, il n'y en avait pas moins un quartier où se faisaient plus particulièrement les cours, et où habitaient les étudiants. La partie du grand bourg qui s'étendait sur les trois paroisses de Saint-Sauveur (du Marché), de Notre-Dame (de Froide Rue) et de Saint-Étienne (le Vieux) constitua ce que *de Bras appelait le quartier de l'Université*, ce que l'on peut appeler le quartier latin de Caen.

En effet, sans donner à l'Université un local dont elle fût propriétaire, (au moyen âge les Universités n'avaient guère de demeure fixe), Henri VI avait assigné tout d'abord aux facultés de Droit civil et de Droit canon, créées les premières, partie d'une maison de la rue des Cordeliers. Dans l'autre partie

(1) Pour les sources et la bibliographie de cet article, voir ma thèse latine: *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi.* Caen, Jouan, 1901.

était installée la *Cohue,* c'est-à-dire les plès et juridictions du bailli de Caen. Le voisinage était bruyant. Quand les trois autres facultés, Théologie, Médecine et Arts, eurent été créées, l'Université, invoquant « les grands noises et clameurs que les advocas, procureurs et populaires y font très soubvent et comme continuelment », obtint pour les nouvelles facultés l'autre moitié de la maison qui constitua les *Grandes Écoles.*

Cette maison appartenait au duc d'Orléans. En mars 1476-77, Marie de Clèves, veuve de Charles d'Orléans, mère de Louis II d'Orléans, le futur Louis XII, femme instruite, encore qu'un peu légère, donnait par lettres patentes à l'Université la maison qui, du consentement du duc d'Orléans, avait été occupée par l'Université depuis le temps de la domination anglaise ; cette occupation l'avait préservée de la ruine ; des réparations pour l'établissement et l'agrandissement de la bibliothèque s'imposaient ; Jean Le Sens « amé et féal » conseiller de la duchesse (1), lui avait conseillé d'abandonner cette maison en mauvais état à l'Université. Le recteur et les docteurs d'une part, les bourgeois de l'autre, avaient écrit en ce sens à la duchesse, qui écouta leurs doléances et fit ce don à titre définitif. Le 22 août 1477, Jean Le Sens mettait l'Université en possession de la maison. En 1588, de Bras donne des bâtiments la description sui-

(1) Il appartenait à une riche famille caennaise dont les biens étaient situés dans la Froide Rue (La cour Le Sens).

vante, grandiloquente à son habitude : « lesquelles maisons ont esté faictes approprier pour l'usage des Docteurs, Régents et Escolliers, de façon que c'est un grand, magnifique et superbe bastiment, qui contient en longueur l'espace de cent cinquante marches et faict tout le costé d'une rue, car aussy en ce seul bastiment sont les escolles de Theologie, Droicts Canon et Civil, Médecine et les Arts où se font les lectures publiques et actes de chaque faculté ; et au mitan est posée une belle et singulière librarie, fournie d'une infinité de livres de toutes sciences. Et au haut de la vis d'icelle est posée une orloge et cadran afin que les Docteurs, Régents et escolliers soyent bien réglés en leurs destins ».

Comment les facultés s'étaient-elles distribué les locaux? Arts, Théologie et Médecine restèrent installés dans la partie de la maison occupée jadis par la Cohue, et les Droits dans l'autre partie qui leur avait été donnée dès les débuts de l'Université. Cette distribution existait encore à la fin du XVII[e] siècle, lorsque, sous l'administration de Foucault, on reconstruisit l'Université. Un passage des *Recherches et Antiquitez* de de Bras nous montre que « les Escolles des arts » étaient en 1564 au-dessous des « Escolles de théologie ». Le Matrologe nous apprend que les arts avaient des salles larges et élevées (1). La faculté de Médecine

(1) Le procès-verbal de la visite faite par les experts en 1693 en fait un autre tableau plus détaillé et plus sombre :

« Nous avons visité la salle des arts qui a de longueur 9 toises,

était reléguée dans de petites salles au-dessus de la bibliothèque, ce que de Lesnauderie, le scribe de l'Université, greffier de la cour des privilèges et auteur du Matrologe, justifiait ironiquement par la nécessité pour les médecins qui y professaient d'étudier le cours des astres. Mais le Matrologe de cette faculté nous montre qu'elle ne cessa de se plaindre de l'incommodité, de l'étroitesse de ces locaux, devenus tellement insuffisants à la fin du XVI[e] siècle, qu'elle était obligée, pour tous les actes, pour tous les examens, d'emprunter les locaux des autres facultés (1).

Quant à l'Université, elle n'a point de siège propre, de local qui lui soit spécialement assigné ; elle reçoit l'hospitalité des Cordeliers, c'est là que se tiennent ses assemblées générales ; elles ont lieu parfois, par mesure tout à fait exceptionnelle, aux Jacobins, ou bien encore la peste la force à se réfugier au domicile particulier d'un professeur,

de large 4, à laquelle salle il y a deux entrées, l'une où il y a quatre marches à descendre, et à l'autre il y en a sept, et la dite salle est quatre pieds plus basse que le pavé de la rue, lesquelles marches sont entièrement ruinées par vetusté ; cette salle est mal éclairée, de sorte que, quand on y entre, on diroit que ce seroit plutôt un cachot qu'une salle d'exercice où cependant il faut faire les actes publics ».

Le reste est à l'avenant : si, cent cinquante ans plus tôt, les bâtiments pouvaient être en meilleur état, ils n'ont jamais dû être bien confortables.

(1) Voir Henri Prentout : *La Faculté de Médecine de Caen au XVI[e] siècle* (Communication lue à la Société des Antiquaires de Normandie, le 27 janvier 1905).

chez Marin du Vicquet, par exemple, ou au collège du Cloutier. C'est également aux Cordeliers que se tient le parquet du conservateur des privilèges; c'est là qu'est le prétoire, la prison, c'est là que sont déposées les archives; c'est dans le réfectoire des moines qu'a lieu la reddition des comptes. La faculté du Droit canon y tient ses assemblées particulières, celle de médecine y fait célébrer une messe le jour de la Saint-Luc, et la nef même de l'église des Cordeliers sert quelquefois aux examens.

Logement des étudiants. — Comme les cours avaient lieu à une heure très matinale, les étudiants se trouvaient obligés de demeurer dans le quartier universitaire, dans la paroisse de Saint-Sauveur et dans celle de Notre-Dame de Froide Rue. La tentation était grande pour leurs hôtes de maintenir le loyer des chambres à un prix élevé. Ici comme dans toutes les villes d'Université, à Orléans notamment, la taxe était établie en commun par les représentants de l'Université et par ceux de la ville; c'étaient le recteur et un délégué de chaque faculté d'une part, le vicomte de Caen et quelques notables d'autre part, qui étaient chargés de ce soin. Le propriétaire devait accepter le prix fixé, et il ne pouvait renvoyer son locataire à moins de vouloir habiter lui-même le logement. Pas de fraude possible : si l'étudiant évincé s'apercevait que son propriétaire avait pris un autre locataire et augmenté le prix du loyer, il pouvait le poursuivre.

Tous les étudiants étant logés dans ce quartier, les habitants de ces paroisses se plaignirent parfois avec véhémence de voir retomber sur un petit nombre de bourgeois les taxes ou les exemptions dont jouissaient tous les suppôts de l'Université, maîtres, étudiants et officiers, etc.

Quelques étudiants pouvaient aussi bénéficier des bourses établies dans les collèges par de généreux fondateurs, deux au collège du Cloutier, sept au collège du Bois, etc.

Les collèges. — Au commencement du XVI^e^ siècle l'Université semble encore avoir compté huit ou neuf de ces collèges. Les collèges Avoyne et de la Couronne, situés près de Saint-Jean, disparurent sans doute dès le début du siècle; celui de l'Oraille, près de la Fontaine aux Poissons, cessa d'exister, au témoignage même de l'annaliste caennais de Bras, vers 1522 ou 1523. Celui du Cloutier, dans la rue Neuve-Saint-Jean, prolongea son existence jusqu'au XVIII^e^ siècle; ses revenus servirent alors à reconstituer la bibliothèque; il ne fut jamais florissant; en 1564, après les troubles des guerres de religion, ce n'était guère qu'une pédagogie où 25 et 30 jeunes enfants apprenaient les rudiments de grammaire et la syntaxe sous la direction du principal et d'un seul régent. Un passage du Matrologe nous montre que le collège Cingal existait encore à l'époque de sa rédaction, vers 1515.

Mais quatre de ces collèges eurent seuls une vie réellement intense, c'étaient ceux qui se trouvaient

dans le quartier de l'Université : le collège des Arts, propriété de cette faculté, en face les Grandes Écoles (c'est le bâtiment actuel de l'Académie) ; le collège Bouet dans la rue des Croisiers ; le collège du Bois dans la grande rue Saint-Sauveur ; le collège du Mont dans la rue Saint-Étienne, aujourd'hui rue de Caumont (1). Le collège Bouet, qui avait eu un instant de célébrité, que l'on appela le *trilingue collegium* parce qu'on y enseignait le latin, le grec et l'hébreu, disparut en 1544. Le collège des Arts faillit sombrer au temps des troubles religieux, celui du Mont, tombé en décadence, devint collège de l'Université avant d'être collège des Jésuites.

On sait que les collèges furent d'abord à Paris des établissements d'internat destinés à recevoir les étudiants pauvres ; c'était la réaction contre les abus de l'externat, les misères et les désordres des étudiants qui les avait fait créer à Paris ; mais ils devinrent bientôt, à Caen comme ailleurs, en même temps que des établissements d'enseignement secondaire, des centres d'études plus intéressants que l'Université même (2).

La vie journalière. — Le pulsator. — Tel était le quartier de l'Université. Voyons quelle vie y mène l'étudiant. A cinq heures du matin

(1) Ce sont les bâtiments occupés aujourd'hui par le Secrétaire général du Calvados, la Société des Antiquaires, l'Inspection académique.

(2) Voir ma thèse latine : *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi.* Caen, Jouan, 1901.

en été, à six heures en hiver, la cloche de Saint-Sauveur, la paroisse la plus voisine, miscen branle par le *pulsator*, l'un des officiers de l'Université, appelle au cours les écoliers de la faculté des Arts; une heure après a lieu le même appel pour les quatre autres facultés dites supérieures.

L'étudiant doit donc se lever de très bon matin, les statuts lui ordonnent d'ailleurs de se coucher tôt, on ne doit pas le rencontrer dans les rues, il ne saurait « déambuler par les compites de l'urbe », pour parler le langage de l'écolier limousin et celui des statuts, après neuf heures en hiver, dix heures en été. Il s'habille à la hâte sans doute, mais décemment; la toilette n'est aussi plus négligée qu'au moyen âge. On ne voit pas qu'on ait ordonné aux étudiants de Caen de rester coiffés pendant les cours, précaution qui fut longtemps regardée comme indispensable dans certains collèges de l'Université de Paris.

L'étudiant se précipite par les diverses rues qui mènent vers l'Université: rue aux Namps, garnie d'échoppes où se trouvent les revendeurs et les brocanteurs, mont-de-piété de l'époque, rue Fromage, place Saint-Sauveur, rues des Croisiers et des Cordeliers. S'il entre (au moins en 1564) par les écoles de Théologie, il doit éviter de tomber dans les fumiers qui l'entourent.

Les locaux, les bedeaux. — S'il est en retard, il y a quelque chance qu'aucun professeur ni officier ne le constate: au début du siècle il n'y a pas

d'horloge et ce fut une grave affaire que de réunir les ressources nécessaires pour en faire construire une ; certains officiers durent renoncer aux repas de corps qui leur étaient chers ; en 1564, elle ne marchait déjà plus.

Plus heureux que l'étudiant de Paris qui, au moyen âge, s'asseyait sur des bottes de foin (d'où le nom de rue du Fouarre que porte une des rues du quartier latin), l'écolier trouve dans les salles des bancs ouverts. Le scribe Pierre de Lesnauderie, l'auteur du Matrologe, a pris soin d'en faire l'inventaire. « Nota que l'an mil V^cc XIIII à Noël, il y avoit aux escolles de lois XXVII couples de bancs et lieutrins. Item trois grans bancs à pommettes, l'ung vy à vy de la chaire doctrinale et les deux aultres des deux costez de lad. chaire. Item aux escolles de décret, XXII couples de bancs et lieutrins et trois bancs à pommettes comme aux escolles de lois ». Mais la faculté des Arts en avait-elle ? oui, puisqu'au XVII^e siècle, ils étaient pourris par l'humidité. En tout cas, tous les étudiants n'avaient pas le droit d'y prendre siège, car les plus jeunes d'entre eux, les « déterminants », doivent jurer de s'asseoir par terre : « Item audiendo vestras lectiones, se debitis super terram et non in sedibus elevatis a terra ».

Le professeur entre : il est enveloppé dans sa chape fermée, rayée et décente, telle qu'elle est en usage à Paris (1). Devant lui marche le bedeau.

(1) En 1564, on reprocha au recteur Noël Le Vallois, avec bien d'autres négligences, d'avoir : « robe fourrée à collet

C'est une situation recherchée que celle-là : les bourgeois les plus qualifiés de la ville la sollicitent (1). Étienne Duval de Mondrainville, le plus remarquable peut-être des caennais de ce temps par l'intelligence, l'activité commerciale et la connaissance des lettres, était bedeau de la faculté de Médecine, charge qu'il tenait de son père (2).

Le bedeau porte solennellement le livre devant le professeur : (notre faculté de Droit a conservé aujourd'hui encore cette tradition) *le livre,* non un livre choisi par les professeurs, mais le *livre* prescrit par les statuts.

L'enseignement : les lectures ordinaires et extraordinaires. — Aucune initiative n'est laissée par les statuts à l'enseignement du professeur : l'Université, on ne saurait l'oublier, est une corporation, et celle-ci, comme toutes les autres, veut tout réglementer. Rien ici qui ressemble à nos Universités modernes, à nos facultés des Lettres surtout, où nous faisons le programme de nos examens,

rabattu qui ne sembloit pas trop honneste, encores que la vertu et sçavoir ne consistast aux habits ».

(1) J'ai publié en appendice dans ma thèse latine, la requête de Noël Bellin, bourgeois de Caen, qui, en 1540, demanda la place de bedeau du collège des Droits, s'engageant, disait-il : » à prier Dieu pour la conservation de voz très dignes humanitez ».

(2) Ce fait a échappé au biographe du créateur de l'hôtel de la Monnaie, M. Gustave Dupont. Sur les démêlés de Duval de Mondrainville avec la faculté de Médecine, voir mon travail : *La Faculté de Médecine de Caen au XVI^e siècle.* 1905.

choisissons le sujet et les heures de nos cours, les auteurs à expliquer. Dans une faculté d'antan, le doyen n'avait pas besoin de conférer avec ses collègues pour s'entendre sur les heures et sujets des cours. Tout était arrêté par les statuts: les heures, les auteurs, la date même à laquelle on devait avoir fini chaque ouvrage, ou chaque livre de l'ouvrage.

S'il y avait primitivement une grande diversité dans l'organisation générale des Universités, les unes étant des Universités complètes de cinq facultés, comme la nôtre qui en tirait vanité, d'autres n'en ayant que quatre, ou qu'une, les unes plutôt dirigées par les maîtres, les autres par les étudiants, le programme des études se ressemblait absolument d'une faculté à l'autre.

On a tout dit sur les effets de la centralisation moderne dans l'enseignement. Tout le monde a entendu citer ce mot d'un ministre de l'instruction publique, tirant sa montre à deux heures de l'après-midi et disant: à cette heure, tous les élèves de tous les lycées et collèges de France composent en version latine. S'il y avait eu un ministre de l'instruction publique au moyen âge, et s'il s'était levé à cinq heures du matin, il aurait peut-être pu dire: à cette heure tous les élèves des facultés de Droit civil écoutent tel livre des *Leges,* et ès Décrets, tel livre des Décrétales.

Uniforme étant le sujet des cours, uniforme était la méthode de l'enseignement. Au moyen âge, la

pédagogie n'était pas compliquée, et c'est un des mérites du XVI[e] siècle d'en avoir retrouvé les principes aux sources antiques. Dans les facultés du moyen âge, la méthode d'enseignement était partout la même, le professeur lisait, les élèves écoutaient un livre.

Quels livres sont lus ?

Aristote tient à la faculté des Arts et même ailleurs la place prépondérante : Aristote découvert au XIII[e] siècle et connu par des traductions latines faites sur des ouvrages arabes par des savants espagnols. Les écrits d'Aristote sur la théorie générale de l'être et sur le mécanisme du raisonnement jouirent d'une vogue incomparable; ils eurent éclipsé bientôt tous les autres ouvrages de l'antiquité que l'on avait commencé à chercher au XII[e] siècle, et la faculté des Arts devint une faculté de Philosophie (nom qu'elle a gardé en Allemagne). « Voilà comment, dit spirituellement M. Ch.-V. Langlois, notre Occident a fait trois cents ans de philosophie avant de commencer sa rhétorique » (1).

Avec le XVI[e] siècle, l'Occident commença sa rhétorique, mais il la commença dans les collèges : à Caen, au collège des Arts, au collège Bouet, *trilingue collegium,* au collège du Bois.

L'enseignement des facultés ne lui laisse encore aucune place, on n'y fait rien pour développer le goût littéraire. Après Aristote, on lit les *Summulæ,*

(1) Ch.-V. Langlois : *Les Universités du moyen âge.* Revue de Paris. 1896.

manuels de Buridan, de Pierre d'Espagne, puis on revient à Aristote avec le *Pergamenius* et les *Topiques*. Cependant en 1491, une innovation remarquable avait eu lieu à Caen : Sénèque avait pris place dans l'enseignement de la Faculté avec ses tragédies.

A la faculté de Médecine on retrouve Aristote ; l'*Histoire des animaux* et les *Météores* sont ici accompagnés des *Aphorismes* d'Hippocrate, de l'*Art Médical* de Galien et de certains livres d'origine arabe, tels que le livre de Johannidès. La réforme de 1521 se borna à ne plus rendre obligatoires certains livres. A la faculté des Lois, le code Justinien, Inforciat, sont encore les auteurs imposés par la réforme de 1521. La méthode bartholiste s'y maintient, ce qui explique assez que notre faculté des Lois n'ait pris aucune part à la brillante renaissance des études de droit qui s'affirma au XVI[e] siècle dans les Universités françaises, à Bourges, à Orléans et ailleurs avec les Cujas, les Baudouin, les Duaren.

Les livres de théologie sont forcément partout les mêmes : la Bible, les épîtres de saint Paul, etc.

Dans les facultés les plus chargées, il y avait sans doute chaque jour trois cours ou trois lectures ordinaires. A la faculté des Lois il devait y avoir, d'après l'arrêt de réformation de 1521, trois lectures le matin, à partir de six heures en été et de sept heures en hiver, et deux l'après-midi, de deux heures à quatre heures. A la médecine, où on pensait dès ce temps que la pratique doit avoir

plus de place que la théorie, il n'y a, semble-t-il, d'après le même arrêt, qu'une lecture par jour, qui devait être faite alternativement par les deux régents nouvellement créés, mais il se peut qu'il y en ait eu davantage, quand le nombre des docteurs régents fut plus considérable.

Les matinées étaient plus spécialement réservées aux lectures ordinaires. Après le dîner avaient lieu, avec quelques lectures ordinaires, des lectures extraordinaires qui étaient prévues par les statuts. De Bras nous parle de celles qui, au XVI[e] siècle, étaient faites en chambre, en un moment de grande ferveur pour l'étude, par un docteur de Toulouse nommé de Parpas.

Les disputes. — Enfin il y avait les disputes.

Si la lecture d'un auteur est l'exercice habituel, la méthode d'enseignement des maîtres, la dispute est l'exercice habituel, la manière de se développer de l'étudiant et l'unique épreuve des examens.

Aux Arts, le carême est consacré à cet exercice. A la faculté de Médecine, les disputes étaient obligatoires pour le bachelier depuis le début de l'année scolaire, ou *l'ordinaire* jusqu'aux jours gras. Disputes aussi aux Décrets, disputes aux Lois pour les licenciés, disputes à la théologie.

On ne saurait douter que ces prescriptions statutaires fussent encore en vigueur au XVI[e] siècle, à Caen comme dans les autres universités. Le Matrologe contient, au nombre des serments exigés des étudiants, celui-ci. « Item jurabitis quod incipietis

disputare infra diem mercurii just Brandones inclusive (après la Chandeleur) et disputabitis per magnam partem quadragesimæ, tam præsidendo quam respondendo vicibus alternativis ». On doit avoir pour cet exercice un costume spécial, un habit décent, une toge rayée, et le capuchon ouvert sur la tête, sans nœuds ni agrafes.

De Bras avait conservé un souvenir précis de ces disputes de carême. « Il y avoit pour lors un si grand nombre de Doctes Regens et escolliers en ceste Université qu'au temps des graduations qui se faisoyent des maistres aux Arts la sepmaine de la Passion, après que les dicts Escolliers avoyent estudié aux sommes (comme les appelloit) par un an pour se former argumens tant en Barbaram, Celaram, Darii, Baralithon et autres sciences bien nécessaires, en la Logique par autre cas, en la Fisique d'Aristote autre année, ils recouvroyent ce qu'ils avoyent veu, faisans certains actes publiques en temps d'hiver, que l'on appelloit déterminantisses ».

Tout le monde d'ailleurs n'était pas aussi convaincu que le bon de Bras de la nécessité de toute cette logique. Les humanistes en combattaient l'abus. Vivès écrivait en 1531 : « On dispute avant le dîner, on dispute pendant le dîner, on dispute après dîner, on dispute en public, en particulier, en tout temps, en tout lieu ». Les Normands devaient échapper moins que tous autres aux défauts que peut développer ce genre d'exercices, le goût des subtilités, l'amour de la chicane et finalement la propension

aux querelles. Déjà les statuts de la Médecine recommandaient d'observer pendant les disputes la paix, la tranquillité et la manière d'argumenter prescrite par la faculté.

Le Matrologe insiste sur la manière dont doivent disputer les déterminants : « Nec insolentias aut murmurra facietis, nisi tantum arguendo ». Il faut que vous répondiez avec bienveillance aux moqueries et que vous vous mettiez à la disposition de tous ceux qui voudront argumenter avec vous. On ne veut pas que les étudiants apportent à cet exercice trop d'ardeur ou un esprit de désordre ; on ne veut pas non plus cependant qu'ils s'en désintéressent ; ils doivent s'y livrer aux heures fixées en public, et non sous le manteau de la cheminée ou dans quelque coin et comme par acquit.

En un temps qui ne connaissait pas les compositions écrites, la dispute était à peu près l'unique épreuve des examens.

Examens. — Suivons la filière des examens ; ils jalonnent la longue carrière de l'étudiant qui commence de bonne heure. Il nous faut de toute nécessité commencer par la faculté des Arts ; on l'a comparée à tort aux facultés modernes des Sciences et des Lettres, avec lesquelles elle ne saurait avoir aucune ressemblance : la faculté des Arts est la faculté préparatoire ; elle mène aux quatre autres dites supérieures. L'écolier qui a appris la grammaire, la métrique, les éléments de la langue latine dans quelque pédagogie ou dans quelque

collège peut commencer à suivre les cours de la faculté des Arts. L'annaliste caennais de Bras fut mis d'abord par ses parents, vers l'âge de onze ans, dans une pédagogie qui se trouvait près de Saint-Étienne-le-Vieux; il passa ensuite trois ans, de douze à quinze ans, au collège du Mont, avant de suivre les cours de la faculté des Arts. Les Statuts permettaient même de passer à quatorze ans le premier examen de cette faculté, la *déterminance;* venaient ensuite le baccalauréat, la licence et la maîtrise. La maîtrise n'est d'ailleurs, à proprement parler, que la cérémonie qui met fin au stage dans cette faculté; il suffit pour y être admis d'être licencié et d'avoir dix-neuf ans.

Mais la licence ou maîtrise ès arts a, dans la vie de l'étudiant de cette époque, la même importance que le baccalauréat ès lettres de nos jours; elle ouvre l'accès des facultés supérieures et partant la carrière des fonctions et offices pour l'obtention desquels on s'y qualifie. On l'obtient un peu plus tard que notre baccalauréat, et il faut espérer qu'elle prouvait à certains égards des études un peu plus fortes.

Dans les facultés supérieures, l'assiduité est le grand point, la condition essentielle pour monter les degrés; à la Médecine, il faut trente-six mois de présence réelle aux lectures, c'est-à-dire quatre ans pour être admis au baccalauréat; pour la licence, il faut en tout cinquante-six mois. Quant au doctorat, ce n'est ici, comme la maîtrise, qu'une cérémonie. On pourra donc être docteur

après six ans d'étude, à vingt-cinq ans au minimum.

Aux Droits, il faut environ trois ans pour se présenter au baccalauréat, et encore autant pour la licence; les conditions sont les mêmes, qu'il s'agisse des lois ou du droit canon. Mais les deux facultés forment un collège et la licence obtenue dans l'une dispense de la moitié du temps d'étude, si on veut obtenir le baccalauréat de l'autre.

Les études théologiques sont encore plus longues: il faut passer sept ans à la faculté avant de se présenter au baccalauréat, et le bachelier se prépare à la licence, qui n'est ici qu'une formalité, en lisant une épître de Saint-Paul, une canonique (il est alors *cursor*); puis la Bible pendant deux ans (il est alors dit *biblicus*); puis les sentences pendant quatre ans (il est alors *sententiarius*); à la fin de tous ces stages, il est *formatus;* il doit soutenir trois thèses avant de recevoir la licence, deux autres épreuves mènent au doctorat: ce sont les *vespéries* subies avant la remise du bonnet, l'*aulique* qui la suit. On voit que le bachelier de théologie *lit:* il ne faut pas croire que ceci lui soit particulier; *lisent* également le bachelier en médecine et le bachelier en droit. Il n'y a point de barrière absolue qui sépare l'étudiant des docteurs régents inscrits à l'album du recteur au début de chaque ordinaire.

Plusieurs de ces examens ont lieu d'une manière collective: nous l'avons vu pour les déterminances; il en était de même pour les maîtres ès arts: « Puis estoient, dit de Bras, tels Escolliers que l'on appel-

loit Intraus, passez maistres aux Arts, ès Escolles publiques où l'on présentoit les bonnets, comme estant les dicts Escolliers faicts Docteurs et maistres aux Arts. J'en ay veu faire en ce temps là en divers jours cinquante ou soixante et jusques à quatre-vingt pour un an. Et quant aux actes des autres facultés, ils ont tousiours esté fort honnorables. Et ne se faisoyent licences aux Droicts, que de deux ans en deux ans au mois de may. Et estoyent bon nombre de licenciez ».

Cet examen des licences en droit avait lieu au mois de mai, il donnait lieu à une fête que de Bras nous a racontée avec son pittoresque habituel : « Et ne se faisoyent licences aux Droits que de deux ans en deux ans au mois de may. Et estoyent bon nombre de licenciez. Apres qu'ils avoyent fait repetitions ou lectures, estoyent conduits par les instruments, tabourins, rebecs et flustes d'Allemand, des Escolles en la Court de l'Eglise, ayant des chapeaux de fleurs sur leurs bonnets pour ce qu'ils se faisoyent communement au mois de may. Et audict lieu le sieur vice-chancelier leur conférait le degré, et après l'on donnoit des dragées aux supposts, officiers et gens notables, lesquels y assistoyent, comme l'on feroit à unes fiansailles ».

Heureux temps où la licence pouvait être comparée aux fiançailles ! Nous avons changé tout cela.

Tous ces examens étaient autant de cérémonies solennelles auxquelles étaient conviés tous les dignitaires de l'Université, de la ville, les notabi-

lités, comme nous dirions, de la région. « Les sieurs recteur, docteurs, les gentilshommes parens desdicts gradués et autres notables officiers et gouverneurs de la ville » assistaient aux déterminances.

Aux archives communales, dans les cartons de l'Hôtel de Ville, on trouve de fréquentes invitations à assister aux doctorandes adressées par l'Université au corps de ville. Un personnage célèbre est-il de passage à Caen au moment de cet examen, on l'y invite. Quentin Taffin, de Tournai, ambassadeur des Provinces-Unies auprès du Roi, étant de passage à Caen pendant la Ligue, est invité, ainsi que le Parlement, à assister à la réception de Me Nicolas Michel au doctorat en médecine (1).

Le doctorat est avant tout une cérémonie; il est cependant précédé parfois d'une dispute solennelle, à la Médecine par exemple.

En théologie, l'examen est un peu plus sérieux, puisqu'il y a des thèses à présenter: les vespéries et l'aulique, dont les positions doivent être écrites (2).

Le candidat y est en outre soumis à quelques épreuves traditionnelles: après que son éloge a été prononcé par le président, il doit subir patiemment les plaisanteries, les pointes qui lui sont adressées, pour la plus grande joie de l'assistance.

(1) Voir ma communication faite à la séance solennelle des Antiquaires de Normandie le 26 janvier 1905: *La Faculté de Médecine au XVIe siècle.*

(2) Elles furent plus tard imprimées. On en trouvera quelques-unes à la Bibliothèque de la ville.

...« Et est actus solemnis, quia post expectatoriam magistrorum questionem, post diffusam terminorum expositionum titulorum elicionem et alia multa dicta laude digna per presidentem et alios doctores theologie tunc presentes, presidens tentando patientiam doctorizandi sibi multa vel puerilia facta, dicta, gesta ridiculosa dicit et in medium propalat, quibus assistentes in risum provocat, et cum hoc fecerit, revertitur presidens ad bene gesta et acta, hoc critutes doctorizandi, et his sic dictis, que durant sirciter per quatuor horas... » (1).

C'est à la cérémonie de doctorat que le nouveau docteur reçoit les signes distinctifs, soit de l'un des docteurs, soit de l'évêque de Bayeux ou de son représentant, selon les facultés. « Et ès quatre facultez des Droits canon, civil, Médecine et des Arts, l'un des docteurs crée le docteur; mais à la théologie, c'est le sieur Evesque de Bayeux, ou son vice-chancelier. Et ausdites facultez les docteurs catedrans qui créent le docteur... les décorent et donnent la robe de escarlatte, le livre, le signet, la ceinture et le bonnet et le bayser ».

Le Matrologe de l'Université nous a conservé le cérémonial d'une réception de docteur en droit

(1) Si l'on songe que nos doctorats modernes paraissent quelque peu dérivés du doctorat de théologie, qui seul alors comportait des thèses écrites, on s'expliquera peut-être que jadis (mais cette tradition est depuis longtemps abandonnée) on ait éprouvé, non seulement la science, mais la patience du candidat par des critiques acérées, des pointes, des traits d'esprit destinés aussi à mettre en joie l'assistance.

canon : « Lorsque des licenciés veulent parvenir au grade de docteur, ils peuvent supplier (adresser une demande au doyen) pour le doctorat; le jour fixé, les invitations faites, les écoles sont préparées, et ornées de tentures et tapis; le recteur et les maîtres de l'Université étant présents, le plus ancien docteur appelle les doctorants (doctorandos) qui sont assis en arrière des fauteuils où siègent les docteurs régents, et leur remet les insignes; il prononce un discours à la louange de la science; ceci fait, il adresse une petite allocution (oratiunculam) à chacun des doctorisants (doctorizandorum) en invoquant la Vierge Marie ou un autre saint à sa dévotion, afin qu'il l'assiste; puis, après cette prière, ils se lèvent et montent à la chaire doctorale avec le docteur président, et là suivant leur ordre, il leur remet les insignes de docteur, c'est-à-dire, l'anneau, le livre, la chaire, la ceinture, le bonnet, avec le baiser de paix, et le plus souvent, telle est la formule: Et d'abord, la chaire : Asseyez-vous ici, hommes vertueux, dans cette chaire non de pestilence et de vices, mais de science et de vertus. Car ne sont point les imitateurs des docteurs, ceux qui tiennent leur place, mais bien ceux qui remplissent leurs œuvres. Ce n'est pas la chaire qui fait le docteur, mais le docteur qui fonde la chaire sur les principes de la vertu et de la science ». Il y a des variantes possibles à ce formulaire, et de Lesnauderie a pris soin de les indiquer ; on cite des canons, des sentences, par exemple celle-ci : « Les docteurs bien

méritants doivent arriver à la chaire peu à peu, par leurs vertus et avec une grande peine, « magno sudore ». Sans doute, cette formule était une consolation pour ceux qui avaient longtemps peiné avant d'y arriver... »

— Secondement, le bonnet, « de birro » : « Recevez ce bonnet rond en forme de couronne (1), signe de sainteté et de vérité et de science, afin d'être tels en esprit que vous l'avez été dans vos paroles, et ne cessez point d'enseigner, parce que nul ne sera couronné au royaume des cieux, qui n'aura point lutté légitimement ; la couronne est posée sur la tête en prenant le pouvoir, parce que la couronne est le signe de la perfection, puisqu'une figure sphérique dépourvue d'angles est l'indice de l'absence de toute tache, où il y a angle, il y a tache ».

— Troisièmement, la ceinture : « Recevez cette ceinture dorée et ceignez vos reins d'une foi singulière, pour que votre corps soit orné extérieurement et se tienne plus parfait devant Dieu et les hommes..... »

(1) Ce texte semble contredire formellement la définition que donne M. Rashdall dans son excellent ouvrage : *The Universities of Europe in the middle ages*. Oxford, 2 vol. in-8°, 1895. « En général, dit-il (vol. II, part. II, p. 641, n. 3), le terme « biretta » semble être employé pour désigner un bonnet carré, « pileum » un bonnet rond ». Le plus singulier, c'est que dans la même note, M. Rashdall cite, d'après Fournier : *Les Universités françaises*, III, n° 1718, ce passage du Matrologe que je traduis ici. Je ne m'explique donc point la définition de M. Rashdall ou, à tout le moins, l'usage qu'il en fait ici, pour appuyer sa définition, du texte de Caen.

— Quatrièmement, l'anneau : « Passe cet anneau, car de même qu'entre le mari et la femme, il y a mariage entre la science et le docteur. Celui qui possède une telle épouse, possède la demeure du Saint-Esprit.... » « L'anneau, en signe d'amour entre les conjoints, doit être placé au quatrième doigt, parce que suivant les médecins il y a une veine qui mène le sang jusqu'au cœur. Cependant les docteurs mettent l'anneau au pouce, afin qu'ils puissent plus facilement s'en servir pour apposer leur seing ».

— Cinquièmement, le livre : « Recevez le livre de la sagesse et de la science de Dieu, afin qu'envoyé par le Christ, vous sachiez enseigner et interpréter la science du droit et attribuer à chacun son droit. Le livre, en effet, est proprement la tunique intérieure, la partie de l'écorce qui défend le bois, parce qu'avant l'usage des parchemins, les volumes étaient faits du *liber* des arbres ».

— Sixièmement : « Recevez le baiser de paix afin que vous conserviez à perpétuité le pacte de paix dans les facultés des Droits. Heureux, en effet, les pacifiques, car ils seront appelés les fils de Dieu ». Suit une kyrielle de citations sur la concorde, empruntées à l'antiquité et aux chrétiens.

Puis, on distribue des bonnets aux assistants. Enfin, le cortège, précédé de musiciens, se rend à un festin solennel dans un endroit convenable, on y joue la comédie et autres choses de ce genre. Les candidats au doctorat dépensent au moins 300 livres tournois. On voit que le doctorat, même

sans la thèse, était, comme de nos jours, chose coûteuse.

Frais d'examen. Bourse. — Ce n'étaient point seulement les repas plantureux et les distributions de dragées aux assistants qui rendaient onéreux les examens; chaque examen comportait encore des distributions de gants aux professeurs, le paiement d'une *bourse* aux bedeaux; il fallait aussi acquitter une *bourse* entre les mains du doyen ou des examinateurs.

Qu'est-ce que cette bourse? Il y avait une grande diversité dans les ressources des étudiants des anciennes Universités; ce serait une grande erreur de croire qu'elles n'étaient fréquentées que par des jeunes gens pauvres: la bourgeoisie et les familles nobles y envoyaient aussi leurs enfants. Si quelques-uns pouvaient se livrer à des dépenses journalières élevées, d'autres mendiaient leur pain: « Pour gagner de quoi vivre et étudier, dit M. Thurot, des écoliers écrivaient des livres, balayaient, ramassaient les ordures. Ils se mettaient souvent au service d'un collège, d'un étudiant riche ou d'un professeur ». Il en était encore ainsi au XVI^e siècle.

Des maîtres illustres avaient ainsi fait leurs études: tels les Postel, les Ramus. Le règlement du Parlement de 1586 pour l'Université de Caen consacra cet usage. « Est deffendu ausdits principaux ne permettre que aucunes femmes ne demeurent dans les collèges sous pretexte de service ne autrement,

ains se fera tout le service ordinaire et necessaire par pauvres enfants, lesquels par ce moyen pourront faire quelque prouffit aux lettres ».

Il en est encore de même dans les Universités les plus modernes, dans les Universités américaines, où des étudiants sont conducteurs de tramways, décrotteurs.....

En présence de ces différences sociales, la corporation universitaire parisienne qui, *mutatis mutandis*, a servi de modèle à presque toutes les autres, à celle de Caen notamment, avait trouvé un moyen ingénieux de proportionner les frais d'examen aux ressources des écoliers. La dépense hebdomadaire de chaque étudiant était calculée, d'après ses déclarations mêmes, par les autorités universitaires, qui établissaient alors la quotité de leur contribution vis-à-vis de la faculté. C'était cette *bourse* qui servait d'unité, quand l'étudiant avait à payer les frais d'examen: par exemple, tous les déterminants avaient à payer quatre bourses; cela n'implique pas qu'ils payaient la même somme, mais une somme quatre fois équivalente pour chacun d'eux, à sa dépense hebdomadaire, déduction faite du loyer de sa chambre. L'impôt sur le revenu, proportionnel aux facultés du contribuable et fondé sur la déclaration, a donc été inventé par la démocratie universitaire du moyen âge.

Il ne faudrait point généraliser: dans beaucoup de cas, la taxe à payer, soit au bedeau, soit aux professeurs, était fixe.

L'étudiant avait d'ailleurs à acquitter non seule-

ment des frais d'examen, mais aussi les certificats d'assiduité ou *testimoniales;* à la Médecine, il en coûte 21 deniers pour le scel de chaque billet, il fallait aussi payer aux maîtres le prix de leurs leçons: aux Arts, le règlement de compte avait lieu avant que la maîtrise fût conférée; il arrivait que des étudiants ne missent pas d'empressement à solder cette dette.

Enfin, en 1457, l'Université avait imposé à chacun de ses membres une cotisation par tête, *bursa capitalis,* établie d'après les mêmes éléments d'appréciation que les bourses d'examen : les comptes des receveurs de l'Université montrent qu'elle continua d'être perçue au XVI^e siècle. Par exemple, Pierre le Dô, receveur de l'Université, reçoit en 1514 de Charles de Bourgueville, 5 sous, de Léon Sabine, curé de la Haye-Piquenot, au diocèse de Bayeux, 10 sous, de maître Jean Richard, prieur de Saint-Fromond, au diocèse de Coutances, 20 sous, etc.

Bibliothèque. — Les *lectures* et les examens absorbaient la plus grande partie de l'activité intellectuelle de l'étudiant. Avait-il quelques loisirs, il pouvait aller travailler à la bibliothèque. Le gardien, qui est en même temps le *claviger scholarum,* doit l'ouvrir à tous ceux qui y viennent étudier. En dépit de l'inspection semestrielle du recteur et des anathèmes du scribe Lesnauderie, la bibliothèque semble avoir été fort mal tenue. Un procès-verbal de 1514 constate de nombreux dommages subis par

les livres: feuillets coupés, lettres d'or ôtées, écus sons d'or arrachés, et les feuillets suivants incisés. Encore recevait-elle, comme le montre le catalogue de 1515, de nombreux dons. Le scribe de l'Université en tenait registre. Cette indifférence à l'égard de la bibliothèque persévérait encore au XVII[e] siècle, puisque les professeurs, pour récompenser l'intendant Foucault des services rendus à l'Université, lui livrèrent les manuscrits et les incunables, richesses de la bibliothèque; cet ardent bibliophile ne se fit pas faute d'y puiser à pleines mains.

Pour les étudiants de la faculté de Médecine, l'herborisation constituait sans doute une distraction appréciée: ils s'en allaient chaque année dans les forêts voisines, à Troarn ou vers Fontaine-Étoupefour, et trouvaient bonne réception et bon repas chez les abbés d'abbayes affiliées à l'Université, ou chez quelque riche bourgeois (1).

Vacances. — Telles sont les occupations intellectuelles de l'étudiant aux jours de cours. Mais les vacances sont nombreuses dans la corporation universitaire comme dans toutes les autres.

Et Monsieur le Curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône,

disait-on jadis dans les métiers; il en était de même à l'Université. La bibliothèque municipale possède

(1) Voir : *La Faculté de Médecine de Caen au XVI[e] siècle.*

un ancien calendrier de l'Université indiquant les jours où on lit et ceux où on ne lit pas. Ceux-ci sont fort nombreux. Ce sont les jours de fête, les jours des patrons des étudiants, Sainte-Catherine et Saint-Nicolas; ceux des patrons des facultés : Saint-Luc à la Médecine et Saint-Yves au Droit, les jours d'obit de quelque donateur de l'Université. Il y a tel mois, comme celui de janvier, où, sans tenir compte des dimanches, les jours où il n'y a pas de cours sont encore en majorité. On chôme le dimanche et on chôme aussi le jeudi, quand, par exception, il n'y a pas eu dans la semaine d'autre jour férié ou demi-férié. Il est vrai que les grandes vacances n'avaient pas la durée qu'elles ont aujourd'hui. Encore commencent-elles aux Arts à la Saint-Pierre et Saint-Paul, 29 juin, pour finir à la Saint-Louis, 25 août; au collège des Droits la veille de la Saint-Germain, 30 juillet, pour finir le lendemain de la Saint-Denis, 10 octobre. Pour les facultés supérieures, c'est ce jour-là que s'ouvre l'année scolaire, l'*ordinarium,* comme on disait alors.

Les jours de fête, d'obit, l'étudiant, sans doute, va à la messe. Mais ce serait une grande erreur que de se représenter les étudiants de ce temps-là comme des clercs adonnés aux exercices religieux. Ceux-ci avaient peu de place dans les Universités. Ce n'est qu'à la fin du XVI^e siècle, après la contre-réformation catholique, que l'arrêt de 1586 fit une obligation de la messe journalière aux élèves des collèges.

Avant cette date, et à part ce détail, la vie de l'Université n'a rien de plus religieux que celle de toute autre corporation.

Processions. — Cependant, comme les membres de tous les métiers de la ville, l'étudiant peut avoir le plaisir d'assister aux processions solennelles de sa corporation. Seulement si, pour les métiers, ces processions sont annuelles, à l'Université, elles sont extrêmement rares. « Elles n'ont lieu, dit Lesnauderie, qu'en l'honneur du pape ou du roi ou pour quelque cause importante ». Le scribe nous en a soigneusement conservé l'ordre et la marche : « A la procession l'ordre de marche est le suivant : viennent d'abord les Frères mineurs porteurs de la croix (les Ordres religieux ayant des maisons à Caen étaient affiliés à l'Université), puis les enfants des écoles de grammaire, puis les élèves de dialectique, logique, physique et les intrants de chaque collège, deux par deux, les régents des Arts avec la chape ouverte que suit immédiatement le doyen des Arts, recouvert de sa chape décanale, les bedeaux précèdent le doyen avec les deux masses d'argent. Ensuite s'avancent les étudiants gradués des Arts, mais non ceux qui sont gradués dans les facultés supérieures; puis les bacheliers en Médecine, les bacheliers en droit, les licenciés de ces trois facultés; puis les docteurs en médecine avec leurs chapes doctorales, suivis de leur doyen précédé du bedeau tenant la verge d'argent; puis les docteurs en droit par rang d'ancienneté, leur doyen, leurs

bedeaux avec les masses; puis, les docteurs en théologie, les séculiers d'abord, les réguliers ensuite; enfin le recteur de l'Université, à côté duquel marche le doyen de la théologie, chacun précédé de son bedeau: si l'évêque est à Caen, il marche à côté du recteur; derrière eux viennent les officiers de l'Université, le scribe général, celui du conservateur des privilèges, les deux avocats, les deux procureurs, les autres officiers habitant la ville, sauf les messagers (c'étaient les officiers qui portaient la correspondance des étudiants à leurs parents): munis de grands bâtons, ils précèdent les élèves de grammaire ».

Lorsque la procession est arrivée à l'église, chacun prend la place qui lui est assignée. Mais il y a dès ce temps des querelles de préséance entre le vice-chancelier (représentant de l'évêque), le vice-conservateur et le doyen de la faculté de Théologie, qui ont tous trois la prétention de marcher à côté du recteur. On finit par les contenter en leur donnant à tous ce droit: ils marcheront sur la même ligne. Le bon Lesnauderie s'en indigne: le recteur chef de la corporation aurait dû marcher seul, et les trois autres devant lui.

L'Université parait également en corps lors de l'arrivée et entrée solennelle des grands personnages. De Bras a tracé un tableau très vivant de l'arrivée du roi François I^er^ et du rôle qu'y joua l'Université.

« Lesquels supposts au jour de ladicte entrée, qui fut le mercredy tiers jour d'avril audict an (1532),

il s'acheminèrent après le corps ecclésiastique en l'ordre qui ensuit; assavoir: douze bedeaux portant leurs verges et masses d'argent, vestus de couleur viollet. Consequemment marchoit en modeste et très honnorable gravité le recteur, vestu d'escarlatte rouge, avec sa grande chappe rectorale fourrée d'ermines, précédé de son bedeau avec sa masse d'argent. Et deux jeunes enfans vestus de satin, des couleurs de ladicte Université, rouge et bleu, portans haut eslevé deux chapeaux de triumphe aux armes d'icelle. Puis suyvoient quatre docteurs de théologie vestus de noir, ceux de droit et de médecine d'escarlatte rouge. Et les principaux et régents des arts, tous avec leurs chappes doctoralles et magistralles, fourrées de menuver, suyvis d'un grand nombre d'escolliers en accoustremens scholastiques: tout ce quel corps de l'Université posa entre les deux ponts de la porte Millet, attendant Sa Majesté. A laquelle ledit sieur recteur, maistre Jean Roger, docteur en médecine, luy fist une élégante oraison et harengue françoise, dont Sa dicte Majesté se contenta fort et tous les seigneurs de sa suitte ».

Ce fut même pour l'Université une occasion de plaider d'ingénieuse façon une cause qui lui tenait à cœur. On se figurerait bien à tort que les étudiants des Universités de ce temps étaient uniquement guidés par l'amour de la science et la poursuite du savoir. Comme ceux de nos Universités modernes, ils s'y qualifiaient pour rechercher ensuite les fonctions publiques, et en parti-

culier les bénéfices ecclésiastiques. Or, l'Université était depuis longtemps en guerre avec les prélats de Normandie, qui ne voulaient point accorder aux gradués de l'Université la moitié des bénéfices vacants que leur avait octroyée Henri VI. Il y avait depuis 1528, procès engagé devant le Parlement d'abord, puis devant le Grand Conseil (1). L'Université eut recours aux allégories et aux tableaux parlants, alors à la mode, pour faire entendre son procès au Roi, et les étudiants jouèrent leur rôle dans cette figuration.

Le Roi trouva « près l'église Sainct Jean un autre magnifique spectacle et théastre sur lequel estoit représenté un beau et plaisant jardin, au mitan duquel estoit eslevée une somptueuse fontaine, qui continuellement jettoit eaüe contremont par cinq tuyaux argentez qui servoyent pour arroser ce jardin; de sorte que par la liqueur d'icelle croissoient et fructifioient de beaux petits arbres, portans plusieurs espèces de fruicts, à l'aide d'une belle fille vestue de damas changeant, représentant Pallas ou Minerve, laquelle lorsque le Roy jetta sa veue sur ce spectacle elle luy monstra un bon nombre d'estudiants qui se délectoyent à cultiver ce verger, soubs espoir d'en avoir le fruict: à quoy ils estoyent empeschez par aucuns Prélats. Lequel théastre avoit esté dressé pour montrer à Sa Majesté qu'en sa dicte ville de Caen y avoit Université bien dottée de privillèges et de cinq facultés

(1) Voir ma thèse latine, p. 34-41.

représentées par lesdicts cinq tuyaux de la fontaine. Toutesfois et que les estudians y profittent, ils n'en pouvoyent avoir le fruict sans son moyen et authorité, y estant empeschez par les prélats de Normandie. Et en la platte bande d'iceluy théastre estoit escript:

Fons vitæ conditio possidentis. Proverb. 16

Pegaseis arbor rimis madefacta Minervæ,
Poma tua profert nobis donanda favore.

Et en un autre tableau:

L'arbre arrousé par Minerve au conduict
Du clair ruisseau de source Cabaline,
En vertu croist soubs ta majesté digne
Laquelle seule en peut donner le fruict ».

L'éminent docteur en théologie Guillaume le Rat, orateur de grande éloquence, qui avait déjà prêché à la Cour devant la Reine, parla au Roi dans la grande salle de l'Abbaye aux Hommes et prêcha devant lui à Saint-Georges-du-Château. Ses harangues eurent peut-être autant d'effet sur l'esprit du Roi que les « théastres » des écoliers: le 26 mars 1533 un arrêt du Grand Conseil donna satisfaction à l'Université.

Il y eut encore procession solennelle de l'Université lors d'un Chapitre général des Cordeliers, qui fut tenu à Caen en 1556; à Saint-Pierre, près des

Jacobins, près des Carmes, se dressaient aussi des « théastres où estoient représentez plusieurs personnages avecques belles histoires ».

En 1563, malgré les troubles, l'Université prend encore part à la réception du roi Charles IX, qui fut suivie d'une nouvelle confirmation des privilèges. En 1576, l'Université fait visite à M. de Montpensier, aux Cordeliers.

Ces solennités, qui mettaient en liesse toute la ville en même temps que les étudiants, étaient rares.

Mais annuellement, à partir de 1527 jusqu'en 1550, puis de 1558 à 1576, avait lieu le Palinod, concours de poésie en l'honneur de la Vierge. L'Université en corps allait chercher le Prince du Palinod, c'est-à-dire son fondateur, l'avocat Jean le Mercier, plus tard Étienne Duval de Mondrainville.

Plaisirs et fêtes. — Qui ne connaît le chapitre si piquant en sa brièveté, où Rabelais promène Pantagruel à travers les Universités françaises, criblant chacune d'elles au passage de ses traits acérés. Le fils de Gargantua visita successivement Poitiers où les « escoliers estoyent aulcunes fois de loysir », Bordeaux « ou quel lieu ne trouva grand exercice », Montpellier, que sa vieille réputation ne préserve pas des quolibets de l'auteur: à la faculté des Lois « n'estoient que troys teigneux et un pelé de legistes ». D'Avignon, terre papale, son pédagogue doit l'emmener au plus vite, à cause de la licence des mœurs; à Valence, les écoliers sont journelle-

ment aux prises avec les habitants. Mais ailleurs Pantagruel s'initiera aux jeux familiers des étudiants. A Toulouse, il « apprînt très bien à danser et à jouer de l'épée à deux mains » ; à Orléans, à jouer de la « paulme, si bien qu'il en estoit passé maistre. Car les estudiants dudict lieu en font bel exercice et le menoyent aulcunes fois es isles pour s'esbatre au jeu du poussavant ». C'est un jeu de boules, originaire du Dauphiné.

Rabelais a oublié de faire figurer Caen dans cette revue satirique des Universités et de leurs plaisirs. A Caen, comme à Orléans, le lieu de rendez-vous des étudiants et des habitants était les îles, ou, comme on disait, les prairies. Il faut entendre par là, non la grande prairie et les cours qui l'entourent et qui datent du XVII[e] siècle, mais l'île des Prés, comprise entre l'Odon et la Petite Orne. Les Grands Prés y étaient séparés des Petits Prés par la chaussée Saint-Jacques, qui allait de la Porte des Prés aux Jacobins; les Petits Prés s'étendaient au pied des Petits Murs, dont le pinceau de M. Tesnières nous a conservé le souvenir; les Grands Prés, au pied des fortifications, à peu près jusqu'à l'Abbaye aux Hommes; l'île de la Cercle touchait aux Jacobins. De Bras décrit avec un véritable charme les plaisirs qu'y prenaient les bourgeois et étudiants de son temps. « Les habitans et jeunesse se promènent, prennent plaisir à la saison du printemps et de l'esté, mesmes les escoliers de l'Université, les uns à sauter, lutter, courir, jouer aux barres, nager en la rivière qui les

enclost, tirer de l'arc, et prendre toutes honnestes récréations, comme aussy font les damoiselles, dames et bourgeoises, à y estendre et sécher leur beau linge, duquel les dictes prairies sont aucunes fois si couvertes qu'elles semblent plutost blanches que vertes ».

La musique, si fort en honneur en France au XVI^e siècle, semble avoir été goûtée des habitués de ces réunions. « Mais encores, dit de Bras, le plus grand plaisir qui se tienne en telles assemblées, c'est qu'en ce beau printemps vernal, l'on y oit le chant et ramage mélodieux des rossignols qui fleuretissent, fredonnent et dégoissent, dedans ceste cercle et jardins prochains..... lesquels rossignols se ranimment davantage sur les arbres de ceste cercle en l'armonie des cornets, fleustes, violons, luts, quiternes (1), mandores (2), chants de musique, et tabourins qu'ils y oyent par intervalle sur la rivière, dedans aucunes petites barques et gondoles qui y flotent pour le plaisir des jeunes hommes, qui jettent des fusées en l'air ainsy que la nuict approche, et des feux artificiels, pour donner récréation plus grande à ceste multitude de sieurs officiers, dames, damoiselles, et du peuple qui se pourmènent en ces prairies, chaussées et ponts ». Le bon de Bras, comme le rossignol, s'anime à ses propres descriptions et son enthousiasme devient lyrique.

(1) Instrument à cordes pincées dérivé de la cithare et de la rote.

(2) Sorte de luth dont les cordes étaient de laiton.

« Et j'ose dire et asseurer que les plus excellents peintres, encores qu'en leurs traits, ils imitassent Zenzis et Appelles, ne pourroyent rapporter en tableaux de plus plaisans et agréables paisages (quelques faints qu'ils les peussent pourtraire), que le naturel qui se voit et apperçoit, tant par ces prairies que de dessus cette ample et longue chaussée, et pont Saint Jacques ; car aussy il se faut bien persuader et croire que, aux festes de ce beau printemps et saison d'esté, les dames, damoiselles, bourgeoises et jeunes hommes n'oublient rien de ce qui est propre pour bien se parer et montrer ».

En hiver, les étudiants fêtaient, soit les saints qui protègent plus spécialement la jeunesse : sainte Catherine, le 23 novembre, saint Nicolas, le 6 décembre, soit les autres fêtes religieuses et populaires, telles que le 1er janvier et les Rois.

« Audict temps, dit de Bras, à un premier jour de l'an que les anciens Romains appelloyent Janus à deux visages, comme ce mois auquel l'an prend son commencement et sa fin, et qu'ils donnoyent des présents les uns aux autres que l'on appelle estrennes..... aucuns jeunes hommes et escolliers alloyent masquez par les rues et présentoient des petits escriteaux aux damoiselles, dames ou leurs filles, les uns un carcan d'or, brasselets, patenostres pour estrennes, le tout en peinture, et se faisoyent telles récréations aux jours des festes jusques aux Octaves des Roys ».

On recommençait en effet aux Rois. « L'on faisoit des danses aux collèges que l'on appeloit

choreas, là où l'on jouoit des farces et des comédies. Et s'appelloyent telles danses qui avoyent cours par tout ce Royaume, basses danses qui consistoyent en révérences simples, doubles reprinses, bransles. Puis à la fin l'on dansoit le tordion, au lieu duquel est succédé le bal ou la gaillarde. Et se dansoient au tabourin et longue flûte à trois trous et un rebec ».

Il ne paraît pas que ces danses aient eu le moins du monde un caractère licencieux, les basses danses dont il est question dans le texte de de Bras, ce sont les « danses régulières et communes, telles que celles des honnêtes gens ». Antoine de Arena leur consacra un traité en vers élégiaques macaroniques. Alain Chartier les décrit ainsi en les comparant aux démarches de l'Amour dans son livre des *Quatre Dames*.

Amours compasse
Ses faiz comme la danse basse
Puis va avant, et puis repasse
Puis retourne, puis oultrepasse (1).

Pourtant l'arrêt de réformation de 1521 interdit les danses et choreas dans l'Université de Caen. Je suppose que cette condamnation fut entraînée par le mouvement de réprobation qui s'élevait alors contre les danses licencieuses ou les exercices dangereux, tels que le *saut* en honneur à Montpel-

(1) V. J. Carlez : *Les chansonniers de Jacques Mangeant*. *Mém. de l'Académie de Caen*, 1902.

lier, sorte de brimade imposée aux nouveaux étudiants, aux *béjaunes*, institution que n'ont pas connue les étudiants caennais. Il n'y eut là qu'une mesure générale prise par les Parlements pour réformer les mœurs universitaires, et en certaines villes ce n'était point inutile (1).

Il en est de même vraisemblablement des raisons qui motivèrent la suppression des *farces*, dont de Bras nous parle en ces termes: « De chacun college la veille des Roys, aucuns regens et escolliers jouoyent aux carrefours de la ville des farces dans des charrettes et sur des chevaux: qui servoyent de semonces et invitations pour aller voir jouer le jour des Roys des moralitez et farces joyeuses auxdits collèges l'après disner.

« Le jour des Roys, au matin, se faisoyent des monstres, que l'on appelloit marolles, des jeunes enfants des meilleures maisons. Lesquels accompagnoyent l'un d'eux qui avoit esté Roy de la febve, et alloyent ouyr la messe, les uns à Sainct Pierre, autres à Sainct Jean, la Maison Dieu, et le Sépulchre, estans bien montez et accoustrez bravement suyvis d'une infinité de peuples et chacun de ces Roys pour sa plus grande offrande, portoit la febve trouvée au gasteau qui l'avoit eslevé en telle dignité ».

De Bras ne peut dissimuler qu'il regrette que la

(1) Voir mon article: *Une réforme parlementaire à l'Université de Caen*. Caen, 1903 (Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires, t. XXII).

Cour ait supprimé ces honnêtes récréations. L'arrêt de 1521, qui supprimait les *choreas*, renfermait, en effet, la farce à l'intérieur des collèges. Peut-être faudrait-il voir là un contre-coup, assez lointain d'ailleurs, des désordres qui avaient troublé l'Université à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e ?

La Farce. Les Pattes Ouaintes. — La *farce*, chère aux étudiants, avait joué son rôle dans un conflit entre l'Université et les commissaires chargés de lever le décime en Normandie.

Les guerres d'Italie avaient eu, en effet, chose étrange, leur contre-coup dans l'histoire de notre Université.

L'année même où commença l'expédition de Charles VIII en Italie, en 1492, le Souverain Pontife, du consentement du Roi, imposa un décime à toute l'Église de France, deux parts d'ailleurs en étaient réservées au Roi. Le cardinal-archevêque de Lyon et l'évêque d'Albi étaient chargés de lever ce décime; ils déléguèrent leurs pouvoirs, dans la province ecclésiastique de Rouen, à l'archevêque de cette ville et au doyen de son chapitre, M^e Jean Masselin. Le Roi, pour les aider à briser les résistances, par un mandement adressé au grand sénéchal de Normandie, aux baillis de Rouen, du pays de Caux, Évreux, Gisors, Caen et de Cotentin, ordonna à ceux-ci d'aider les commissaires et l'évêque de Châlons subdélégué. L'Université, invoquant ses privilèges, se refusa à acquitter le décime et entra en lutte avec l'évêque de Châlons et avec le lieute-

nant du bailli de Caen, Girard Bureau (1). Celui-ci était, par sa charge même, conservateur royal des privilèges de l'Université. Pris entre les ordres du Roi et sa situation de défenseur de l'Université, il n'hésita pas et obéit aux ordres de Charles VIII.

Une lutte homérique s'engagea alors entre les commissaires du Roi et l'Université. Comme les belligérants de part et d'autre étaient d'église, on eut recours aux armes ecclésiastiques.

Dès le mois de janvier 1493, Messieurs de l'Université protestaient contre la levée du décime. Aux protestations solennelles venaient bientôt se joindre les manifestations individuelles. Guillaume de la Mare, un des maîtres les plus distingués de l'Université, humaniste délicat, ami de Le Fèvre d'Étaples et de Fauste Andrelin, composa des vers latins contre l'impie, le parricide, le persécuteur de l'Université (2), et il se trouva quelqu'un pour les placarder aux portes de l'église Saint-Pierre. On afficha ensuite aux portes des églises les *inhibitions* du conservateur ecclésiastique (3) pour protéger

(1) Les Bureau furent, depuis Charles VII, baillis de Caen, de père en fils ; la belle maison de la rue Écuyère (n° 42) leur appartenait.

(2) Cette pièce se trouve au Matrologe de l'Université ainsi qu'une autre pièce de vers latins de Regnouf: l'une et l'autre sont pleines de réminiscences classiques, mais ne contiennent aucune allusion précise ou au moins aucun renseignement nouveau sur cette affaire.

(3) Il s'agit du représentant des conservateurs des privilèges de l'Université, créés par la bulle du pape Eugène IV, c'est-à-

les biens des écoliers contre les saisies ordonnées par Bureau.

L'évêque de Châlons cependant usait de l'excommunication contre ceux qui ne voulaient pas payer le décime. Mais le conservateur était d'église lui aussi. On excommunia Girard Bureau. Plus de cent écoliers se chargèrent, « viron une heure après midi », d'apposer les « lettres d'excommenge » sur toutes les portes des églises de Caen et « mesmes à la maison » du lieutenant du bailli. Les excommunications frappent ensuite le scelleur de Caen, Pierre Regnault, et Thomas Lyon, l'un des acolytes de Bureau.

Les évêques de Coutances et de Lisieux firent également publier des « excommenges » dans leurs diocèses contre l'évêque de Châlons et contre les sergents qui avaient saisi les biens des étudiants.

Tels furent les épisodes de la lutte en février. En mars, eut lieu une mobilisation générale de l'Université. Une procession générale partit des Cordeliers et alla par le carrefour Saint-Pierre aux Jacobins, « auxquelles il y avoit trois mille écoliers ou viron ». Je soupçonne ici de Lesnauderie, qui a conservé dans le Matrologe le récit de tous ces faits, de quelque exagération. Sans doute, il compte tous les écoliers des collèges et encore aussi les

dire les évêques de Lisieux et de Coutances. Pierre de Lesnauderie était le greffier de la Cour des privilèges, dont le conservateur, Le Héricy, était le chef.

déchargeurs des quais, francs brements, francs porteurs de sel et autres.

Cependant, un retour offensif de l'ennemi se dessine. Bureau s'en prend au conservateur des privilèges, Jean Le Héricy, et le fait citer à la Cohue (1), c'est-à-dire au tribunal du bailli, mais cinq cents écoliers se rendent devant Saint-Pierre pour protéger le conservateur. « Ledit Bureau fut tout troublé et cuidoit estre mort ». Bureau s'attaque également à l'autre vice-gérant représentant des évêques, Ursin Cauvin, qu'il s'efforce de faire prendre par corps, le jour même où celui-ci est élu recteur. Pierre de Lesnauderie lui-même est arrêté, mais il est dégagé par les étudiants et les sergents sont battus devant les Grandes Écoles. Le lieutenant du bailli obtient en même temps « absoulte » de l'excommunication lancée contre lui et ses acolytes.

A la bataille des excommunications succède celle des procédures; c'est une épopée digne des Sagas, dont les héros sont des sergents. L'Université en a appelé à l'Échiquier de Normandie (2); Bureau en appelle au Grand Conseil, qui ne le veut entendre. Les sergents sont sur les dents; l'un d'eux étant allé signifier au lieutenant du bailli une doléance de l'Université, Bureau le fait retenir et enfermer « jusquez à temps qu'il eust ses sergents de la ville

(1) Délogée du bâtiment des Grandes Écoles, elle avait été transportée rue de Geôle.

(2) Une lacune dans les registres de l'Échiquier de Normandie, de 1490 à 1497, ne permet pas d'y suivre cette affaire.

pour le mener en prison, et eux venus, comme ilz le menoient en passant par le carrefour de Froide-rue, vindrent aux secours dudit sergent plusieurs escolliers, entre lesquels estoient Guillaume de Creullet et maistre Pierre de Lesnauderie, l'épée toute nue en la main, voulant amener avec eux ledit sergent, mes il respondit que il ne allait seullement que chieux les tabellions bailler copie par quoy le lesserent aller ». Bureau cependant s'était rendu à la Cohue et il essayait d'entraîner dans la lutte contre l'Université tous les officiers du Roi; il voulait les décider à faire jeter en prison ce sergent, mais ils s'y refusèrent. Bureau essaya, « tant par menaces que autrement, faire renoncer led. sergent à son exploit, mais il tint tousjours ferme ».

Cette grandeur d'âme d'un huissier ne nous surprendra pas. Nous ne sommes pas davantage surpris en constatant qu'il y eut ensuite une véritable grève de sergents; quand il s'agit de porter de nouveaux exploits, chacun se déroba en s'excusant de son mieux, par crainte de Bureau, dit Lesnauderie, et aussi sans doute par crainte naturelle des coups. Menacés d'être jetés en prison par le lieutenant du bailli ou battus par les étudiants, les sergents s'abstenaient.

Au cours de cette querelle, non contente d'épuiser les moyens juridiques ou de lancer les foudres ecclésiastiques, l'Université usa de la farce en honneur dans les collèges, pour faire la satire de ses adversaires. « Au Karesme prenant la farce des Pattes Ouaintes, dont Pierre de Lesnauderie était

l'auteur, fut jouée aux carrefours par les étudiants éclairés de douze torches et deux faloz ardens en cordes goudronnées, sous les autres faloz à chandelles » et y avoit plus de cent escoliers armés et à bastons à la conduire, et fut jouée devant Bureau qui était nommé en icelle Pattes Ouaintes ». Ainsi s'exprime Pierre de Lesnauderie qui tenait lui-même le rôle de Pattes Ouaintes, « et estoit abillez comme Bureau et si le contrefaisoit de parole et mesmes en sa présence ».

Pierre de Lesnauderie a pris soin de transcrire son œuvre dans le Matrologe. Tout peut en être cité; on serait tenté de dire que rien ne vaut la peine de l'être (1). La farce des Pattes Ouaintes est, en somme, quelque chose de bien inoffensif, et on ne rangera pas l'honnête scribe de l'Université de Caen au nombre des auteurs comiques oubliés, ses plaisanteries sont des plus froides; il manque à cette pièce la *vis comica,* elle ne dut sans doute son succès auprès des étudiants qu'aux talents de pitre de l'auteur.

De Lesnauderie amusait les écoliers, c'était le fou de l'Université. On ne saurait nier d'ailleurs, et c'est le côté sympathique du personnage, qu'il avait la passion des intérêts universitaires, encore qu'il eût fait preuve d'une intelligence bien étroite, d'un

(1) Parmi les sept personnages, *Lâche emmanché,* — *Va-t'en quitte,* — *Qui ne le peult souffrir,* — *Escoute s'il pleut,* représentent les officiers, les fils de l'Université, de *la Mere,* qui, au lieu de la soutenir, l'ont abandonnée. Leurs surnoms symbo-

état d'esprit bien étrange, le jour où un patriotisme excessif et par trop haineux le poussait à vouloir détruire les chartes de Henri VI pour faire disparaître les preuves des origines anglaises du *Studium generale*. Mais il représenta et défendit avec vigueur les intérêts de l'Université aban-

lisent et ridiculisent leur lâcheté. Quant aux deux adversaires, ils s'appellent ici *Ribonribaine*, c'est l'évêque de Châlons, et *Pattes ouaintes*.

Voici le début de la pièce, c'est la complainte de la Mère :

« La dame des gens salutaire
Est faicte veufve et tributaire
Princesse des pays désolée
Sans estre des siens consolée
Cette offense n'est pas à taire ».

Ceci revient en forme de refrain.
Escoute s'il pleut se définit ainsi :

« Moy je suis Escoute s'il pleut
En ce point sui-je batizé
Pour cause que je suis ruze
De bien nager entre deux eaux ».

Et Pattes Ouaintes s'annonce en ces termes :

« Je ne fineray huy de sentir
Et d'escouter s'il vendra gent
Qui me oignist la pate d'argent
Pour l'ordre de droit subvertir ».

Voici son refrain :

« Pour néant on me flate
Si on ne me oint la patte
D'or et d'argent plaine
On y pert sa payne ».

Vraiment, en simple prose, il ne manquerait pas d'universitaires qui seraient plus méchants aujourd'hui.

donnés par ceux-là même, comme il arrive quelquefois, qui auraient dû le mieux les défendre, et ce fut là le secret de sa popularité.

L'hérésie. — Il serait sans doute beaucoup plus intéressant pour l'historien de connaître une farce qui fut jouée en 1544 et qui était remplie d'allusions au penchant pour la Réforme de la plupart des professeurs de l'Université (1). Cette farce fut dénoncée à une assemblée générale par M. Pierre Barate, procureur, il se plaignait du scandale commis par cette farce allégorique où l'*hérésie* était représentée comme élevant ses deux fils, l'*Université* et l'*Église*, dans le vice. Maître Élie du Mont, professeur au collège du Mont, ancien précepteur de de Bras, dut s'en reconnaître l'auteur et désigner comme son collaborateur le doyen de la faculté de Théologie, Jean Verger. Voilà une pièce qui aurait son intérêt pour l'histoire de la Réforme.

Après la contre-réforme catholique, le théâtre fut encore cultivé dans l'Université de Caen, mais sous une forme plus anodine: on passa des satires politiques aux imitations des pièces classiques pour l'éducation des élèves des collèges. Le célèbre médecin, Jacques de Cahaignes, composa des adaptations de Plaute qui figurent encore dans son manuscrit (2).

(1) Je prépare un article sur la Réforme et l'Université où je donnerai la liste des professeurs qui figurent sur les registres des pasteurs.

(2) Manuscrit de la collection Mancel. Voir sur ces points P. de Longuemare : *Le théâtre à Caen*. Paris, in-12, 1895.

C'étaient là des passe-temps inoffensifs; les pièces du même genre composées par les jésuites pour leur collège qui avait remplacé le collège du Mont, reprirent au XVIII[e] siècle la tradition d'antan, elles contenaient de violentes attaques contre les adversaires.

Les plaisirs défendus. — Ainsi des scandales troublèrent quelquefois la vie de l'Université, les étudiants se livrèrent de loin en loin, au XV[e] siècle, à quelques désordres nocturnes (1); mais d'émeutes point. Si la ville de Caen en a connu et de fort graves, elles sont antérieures (2) ou postérieures à l'existence de son Université; elles datent du moyen âge ou de la Révolution. Jamais il n'y eut dans notre ville de ces grandes batailles de bourgeois et d'étudiants comme celles qui ensanglantèrent Paris, Orléans ou Toulouse.

Ce que les *Conclusions* reprochent quelquefois à la jeunesse universitaire, ce sont les promenades et les séjours un peu trop prolongés au bord de la mer. Les statuts, d'ailleurs, défendent les promenades nocturnes, si quelque étudiant est rencontré par les rues, sans lumière, après neuf heures en hiver, dix heures en été, et qu'il ne puisse donner une explication raisonnable de sa conduite, il est mené à la prison universitaire et jugé par le tribunal du recteur. Il lui est défendu de porter des

(1) Par exemple en 1457, 1461.

(2) J'ai raconté celles du moyen âge dans mon cours public sur l'histoire de Caen.

armes quelles qu'elles soient: épée, arc, casque, cuirasse. Nous avons vu Pierre de Lesnauderie enfreindre ce statut.

On interdit aux étudiants la fréquentation des jeux de paume, des jeux de dés et autres qui les peuvent détourner de l'étude. Les statuts ne sont pas favorables aux jeux scolaires. Louons-les de ne pas l'être davantage aux cabaretiers; on engage les étudiants, surtout les clercs étudiants en théologie et en droit canon, à ne pas fréquenter les tavernes sous peine d'amende (Statuts de 1439, art. 26, 27, 28). On sait que le Parlement, par son arrêt de 1521, flétrit les beuveries par trop encouragées, il faut bien le dire, par les statuts relatifs aux repas de doctorat.

Ces statuts, cet arrêt de réformation semblent avoir été respectés. La vie de l'étudiant au XVI^e^ siècle, en dehors des troubles religieux, paraît avoir été paisible. Le cadre ne se prêtait point aux émeutes. L'Université de Caen naquit d'ailleurs au moment où se créaient un peu partout de nouveaux centres d'études (1), qui jamais n'eu-

(1) Voici la liste des Universités françaises créées au XV^e^ siècle: Aix, 1409; Dôle, 1422; Poitiers, 1431; Bordeaux, 1441; Valence, 1459; Nantes, 1460; Bourges, 1464; Besançon, 1485. J'ai dressé cette liste d'après l'ouvrage et l'excellente carte de Rasdhall, t. I, part. II: *The Universities of Europe in the middle ages*. Les créations furent également très nombreuses en ce siècle en Allemagne, dont les Universités sont d'ailleurs de création relativement récente, en Espagne, en Italie, dans les pays scandinaves; c'est de ce siècle que datent également

rent la vie intense des vieilles Universités médiévales, véritables *studia generalia,* appelant des étudiants de toutes les parties du monde.

Caractère de l'Université de Caen : étudiants étrangers. — Caen appartient à un autre type, c'est une Université locale, régionale, qui se recrute surtout en Normandie et aussi dans le Maine, province que lui dispute Angers. Pourtant, au XVI^e siècle, la vieille habitude d'aller étudier d'Université en Université n'a pas encore disparu. De Bras lui-même, l'annaliste si attaché à sa cité, est allé étudier à Orléans et à Bourges, qui étaient alors, bien plus que Caen, les centres de l'étude du droit. Quelques étudiants, d'autre part, venaient à Caen des provinces voisines ou d'Angleterre. C'est à la fin du XVI^e siècle surtout, dans un effort vigoureux secondé par la ville, dirigé par le Parlement de Rouen et encouragé par la monarchie, que l'Université s'efforça d'attirer des professeurs renommés, français ou étrangers, et des étudiants (1). Gouverneurs, échevins, docteurs, régents, parlementaires, reprenaient ainsi *mutatis mutandis* une idée des hommes de la Réforme, de de Bèze notamment (2). Une délibération du conseil de ville

les Universités écossaises. La liste donnée par Thurot, dans son ouvrage classique et d'ailleurs si remarquable : *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge,* Paris, 1850, p. 206, est bien incomplète et contient quelques inexactitudes.

(1) Voir ma thèse latine, p. 71-98.

(2) Voir : Henri Prentout : *Genève et Caen ; de Bèze : Antoine*

de 1580 décide qu'on entretiendra et gagera des lecteurs publics, « tant aux lettres grecques et hébraïcques que mesme aux mathématiques » (1). Ils voulaient en faire une Université prospère, sortant du cadre régional où elle était depuis ses origines trop étroitement enfermée. Ils appelèrent en vain Cujas et Roaldès, ils n'obtinrent qu'un des fils d'Hotman. Notons aussi deux savants écossais, Bruce et Wauchoppe, un savant des Pays-Bas, plus connu que ceux-ci, Dominique Baudius ou Baudier. Ils virent venir nombre d'étudiants étrangers, anglais, allemands, polonais, silésiens : on en trouve notamment à la faculté de Médecine ; ce mouvement devait persévérer au XVII[e] siècle. Ce fut là un des moments les plus intéressants de l'histoire de l'Université, et l'exemple pourrait nous servir. Nous ne devrions pas oublier que le *Studium* caennais a eu des liens avec les pays du nord et du centre de l'Europe.

Mais, à vrai dire, l'Université a été, par son recrutement en étudiants et partant en maîtres, essentiellement normande et même caennaise. Comment alors y aurait-il conflits entre l'Université et la ville ? Sans doute les privilèges des suppôts en matière d'impôts avaient été assez vifs au début, mais ils furent réglés une première fois en 1507, une seconde fois en 1540-41 par des arrêts (2).

le Chevallier et l'Université de Caen, Revue de la Renaissance, 1903, t. IV (3[e] année), p. 228-243.

(1) Publiée dans ma thèse latine, p. 108.

(2) J'ai publié le texte du dernier dans ma thèse latine, p. 107.

Valeur de l'éducation universitaire, amour de l'étude. — On aimerait à savoir si cette jeunesse pacifique fut studieuse. Malheureusement nous n'avons et ne pouvons avoir sur ce point que des témoignages indirects: ce que l'on peut sentir, c'est la fleur d'humanisme qui s'exhale de tous les écrits des universitaires caennais du XVI^e siècle. Le naïf de Bras lui-même parle avec un réel enthousiasme du spectacle qu'offrait l'Université aux premières années de sa jeunesse. C'est ce sentiment de passion pour les lettres qui se dégage de toutes les épîtres liminaires écrites par de jeunes professeurs caennais, régents de collèges encore sur les bancs des facultés, maîtres et étudiants comme on l'était alors, tels que le botaniste Guillaume Guerould, les grammairiens David Jorre et Jean du Drosay, André-Firmin Cheffreville, le jurisconsulte Tannegui Sorin, le théologien Guillaume le Rat, Jean Le Villain, qui forment la génération du temps de Louis XII et de François I^er (1); et plus tard, Gilles de Housteville, Jacques de Cahaignes, Jean

(1) Voir Léopold Delisle : *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVI^e siècle, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville.* Caen, Paris, 2 vol. in-8°. 1903-1904 (t. XXIII et XXIV du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*). L'œuvre est précieuse non seulement pour l'histoire de l'imprimerie, mais pour celles de l'humanisme et de l'Université. Je me propose aussi de tracer dans un prochain article un tableau de la Renaissance à l'Université de Caen, où je reprendrai le chapitre que je lui ai consacré dans ma thèse latine.

Rouxel, Vauquelin de la Fresnaye, qui furent, ces trois derniers surtout, à la tête du mouvement de relèvement de l'Université sous Henri III.

A côté des formules surannées de la scolastique, un enseignement nouveau était né; les collèges, l'imprimerie, avaient fait naître au XVI[e] siècle un goût des plus vifs pour les lettres, que partagèrent les étudiants et les maîtres de toutes les facultés. Toutes d'ailleurs, la nourricière et sacrée Théologie *(alma sacra)*, la très salubre *(saluberrima)* Médecine, les deux facultés de Droit, celle des Lois *(præclara)*, celle de Droit canon *(consultissima)*, toutes étaient recrutées dans l'humble faculté des Arts, qui se disait modestement *populosa*. Chez elle, ou plus exactement dans ses collèges, maîtres et étudiants s'étaient formés à la discipline des trois langues : latin, grec, hébreu. C'est cet amour des lettres qui fit sans doute la réputation de l'Université et aussi celle de l'Athènes normande.

Je ne me dissimule point que bon nombre de traits qui servent à peindre la vie de l'étudiant caennais au XVI[e] siècle, conviendraient aussi bien, soit à d'autres époques, soit à d'autres Universités. Tel usage est commun à toutes les Universités médiévales, qui ont été si peu nationales, parce que d'Église, et partant si peu douées, au moins au début, d'une physionomie distincte. Ce qui les différencie aujourd'hui, n'est-ce pas l'éloignement plus ou moins grand où elles sont des anciennes Universités, le plus ou moins de tradi-

tions qu'elles en ont conservées, plutôt encore que le caractère particulier qu'elles tirent du milieu national ou de leur cadre propre ? Jadis il était tel statut qui se retrouvait partout, en quelque pays de l'Europe que fût située l'Université, et c'est ce qui a permis à M. Rashdall de tracer un tableau d'ensemble de la vie de l'étudiant au moyen âge (1). Telle formule d'examen que j'ai citée d'après le Matrologe de Lesnauderie était prononcée, à peu de chose près, par les docteurs de Salamanque (2).

J'ai essayé, notamment dans les derniers paragraphes de ce travail, de saisir ce qui caractérise plus spécialement la physionomie de l'étudiant caennais au XVI^e siècle ; il m'est apparu sous les traits d'un bon provincial partageant les plaisirs délicats ou naïfs de ses concitoyens, au moins aux époques de tranquillité, pendant la première moitié et la fin du siècle, et aimant les livres. Pour paisible qu'elle fût, il ne faudrait pas croire que l'Université eût été éteinte. Sous cette cendre ont couvé les feux qui éclairèrent la ville et la province au temps de la Renaissance, l'embrasèrent au temps de la Réforme.

(1) Rashdall : *op. cit.* The student life, t. II, part. II.

(2) Gustave Reynier : *La vie universitaire dans l'ancienne Espagne*. Paris et Toulouse, 1902, in-8°.

Les Relations Anglo-Françaises au temps de Louis-Philippe.

L'ÉLECTION

DU

ROI DES BELGES

NOVEMBRE 1830 - JUILLET 1831

PAR

M. Jules TESSIER,

Professeur d'Histoire à l'Université de Caen.
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres.
Membre titulaire.

L'ÉLECTION DU ROI DES BELGES

NOVEMBRE 1830 - JUILLET 1831

Dès 1899, dans une première étude (1) sur les relations anglo-françaises de 1830, j'essayais de prouver que, si l'entente cordiale d'alors n'avait pas été plus solide et durable, ce n'était vraiment ni la faute de l'Angleterre, ni celle de Palmerston.

C'est un grand tort, en effet, de le considérer comme ayant été toute sa vie l'ennemi acharné de la France, quand, en réalité, de 1830 à 1834 au moins, il s'est efforcé d'établir et de maintenir entre les deux pays les relations les plus cordiales, les plus loyales.

Mais l'éternelle et incurable gallophobie de Palmerston est devenue chez nous presque légendaire.

Or, je sais trop, pour l'avoir expérimenté à pro-

(1) *L'entente anglo-française à l'avénement de Louis-Philippe.* Caen, H. Delesques, 1899. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Caen.*

pos d'Étienne Marcel, quel est l'invincible attrait des légendes, quel est aussi, même sur les esprits les plus droits et les plus vigoureux, l'empire des idées préconçues, des formules toutes faites, qui deviennent, à force d'être universellement répétées, de véritables articles de foi historique.

Je ne saurais en trouver de preuve meilleure que dans l'étude consacrée par le regretté duc de Broglie à la révolution belge de 1830, et publiée dans la *Revue des Deux Mondes*, de décembre 1899 à novembre 1900 (1).

Je ne crois pas que personne ait jamais mieux jugé et apprécié le bienfait que fut, pour l'Europe en général, pour la France en particulier, la proclamation *de la neutralité belge*.

M. de Broglie n'hésite pas à la saluer « comme l'acte le plus bienfaisant, le plus digne de reconnaissance et de mémoire, dont s'honore devant la postérité le siècle qui vient de finir ».

Il semble que c'eût été l'occasion toute naturelle de rendre justice et à la politique anglaise et au ministère Grey-Palmerston.

Avant la publication des *Mémoires* de Talleyrand, l'oubli eût été excusable. Il ne l'est plus guère aujourd'hui, surtout chez le duc de Broglie.

L'Angleterre, en effet, a eu le très rare mérite de reconnaître et d'avouer, en août 1830, la lourde bévue qu'elle avait commise en 1814, lorsqu'elle

(1) *Le dernier bienfait de la monarchie*. Décembre 1899 : janvier, juillet et novembre 1900.

rêvait *d'amalgamer* deux peuples si différents de caractère, d'intérêts, de langue et de religion.

Mérite plus rare encore, une fois la sottise reconnue, elle tint à honneur de la réparer, et le ministère Grey-Palmerston s'y employa de son mieux.

Sans doute, si la Conférence de Londres consentit, bien qu'à contre-cœur, à reconnaître l'indépendance et la neutralité de la Belgique, le mérite en revient pour une très large part au prince de Talleyrand.

Il est pourtant indiscutable que, si Palmerston ne lui avait prêté, en la circonstance, le concours le plus actif, le plus énergique, notre ambassadeur eût piteusement échoué devant l'hostilité non douteuse des trois autres puissances.

Or, je ne sache pas que M. de Broglie ait fait la moindre allusion à ce concours, précieux entre tous, si hautement avoué par Talleyrand lui-même. N'y a-t-il pas là quelque injustice, dénotant un peu de parti pris ?

En même temps que l'éminent académicien veut ignorer tout ce qui pourrait être à l'honneur de Palmerston, il ne veut rien connaître non plus des agissements secrets de Louis-Philippe ou de Sébastiani, qui ont à mainte reprise contrarié, entravé l'œuvre de notre ambassadeur à Londres, et plus d'une fois excité les justes défiances du ministre anglais.

En tout ce qui concerne notamment l'élection du roi des Belges, il semble que le duc de Broglie s'en

tient encore au jugement rendu par le premier en date des historiens orléanistes, M. de Nouvion :

« Jusqu'à la dernière heure, le gouvernement français se montra invariablement fidèle à sa parole, et maintint loyalement la politique généreuse et désintéressée qu'il avait adoptée dès les premiers jours. Il y a d'autant plus lieu de signaler cette conduite qu'elle contraste d'une manière plus frappante avec la marche tortueuse du gouvernement anglais » (1).

A son tour, le duc de Broglie ne manque pas de constater chez Palmerston la même jalousie haineuse toujours en éveil, chez Louis-Philippe la même fidélité à suivre la ligne politique, nette et franche, adoptée sans hésitation dès le début (2). D'où conclusion logique et conséquence fatale, inévitable : La *loyauté française* victime de la *déloyauté britannique*.

Faut-il donc tenir pour avéré, que nous ne saurions avoir de relations avec nos voisins les Anglais, sans être trompés, dupés par eux ?

Il serait vraiment à désirer que nous en arrivions à une plus juste et plus saine appréciation des choses. Nous aurions sans contredit tout à y gagner de part et d'autre; car si le métier habituel de dupeurs est en somme assez peu honorable, il faut

(1) V. de Nouvion : *Histoire du règne de Louis-Philippe.* Paris, Didier, 1858, t. II, p. 287.

(2) *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1900, p. 245, 253, 255.

convenir que l'éternel rôle de dupes n'a rien de très flatteur ni de très séduisant.

Tâchons donc, si possible, de voir où est la vérité vraie dans la double élection du duc de Nemours et du prince Léopold, et quel rôle y ont joué les deux gouvernements.

Le meilleur moyen, le plus sûr, me paraît être encore de multiplier les citations, afin de laisser la parole aux textes.

Il est vrai que chacun les interprète à sa façon, suivant la couleur de ses idées ou de ses préjugés, d'où la grosse difficulté de s'entendre.

Le duc de Broglie, qui n'a pas abusé des citations, au contraire, n'a eu besoin que de deux lignes de Palmerston pour dresser contre lui un nouvel acte d'accusation, auquel personne n'avait, je crois, songé jusqu'à ce jour.

Dans une lettre à lord Granville, du 21 janvier 1831, le chef du *Foreing Office* s'étant permis de dire que notre ambassadeur s'était *battu comme un dragon,* afin d'obtenir de la Conférence l'extension de la neutralité belge au grand duché de Luxembourg, l'historien orléaniste reproche amèrement à Palmerston de nous avoir changé le Talleyrand que nous connaissons, le Talleyrand de l'histoire.

Comment reconnaître dans *ce dragon* (1), *le*

(1) Le duc de Broglie, pour trouver au mot anglais l'allure *cavalière* qui l'a tant choqué, a sans doute lu *dragoon*. Le véritable mot employé est *dragon*, et la phrase pourrait à la rigueur se traduire tout simplement ainsi : s'est battu comme *un beau diable*.

diplomate consommé dont la renommée proverbiale était un calme impassible et un imperturbable sang-froid?

Et voilà Palmerston accusé et convaincu d'avoir voulu nous tracer, avec préméditation, le portrait d'un Talleyrand *agité, inquiet, aventureux,* bref, d'un Talleyrand travesti et défiguré !

N'est-ce pas, en vérité, aller un peu loin? D'autant que, dans la même lettre, le correspondant de lord Granville nous prouve combien peu il a pris au tragique l'expression dont il s'est servi, laquelle n'avait certes dans sa pensée rien de désobligeant. Il ajoute, en effet, qu'entre neuf et dix heures du soir, Talleyrand s'est rallié aux propositions de la Conférence, et « au fond, sans nul doute, *secrètement ravi* d'avoir obtenu sa neutralité belge ! »

Non, le Talleyrand de 1831, celui de Palmerston, n'est pas un *agité;* mais, en dépit, ou plutôt, à cause de ses soixante-seize ans, il a tenu à déployer, dès son arrivée à Londres, une activité, une ardeur *juvénile,* qui a fait l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui l'approchèrent alors.

« Cet ambassadeur, écrivait d'Aglié, le ministre sarde, étonne par son activité, la présence et la clarté de son esprit, à un âge si avancé ».

Le plus *étonné* de tous dut être sans contredit Palmerston, lui qui, lors de son voyage de 1829, à Paris, avait vu Talleyrand si vieilli, *affaissé, ne disant mot,* et qui le retrouvait un an après si plein d'activité et de vie.

C'est qu'en 1829 le vieux diplomate considérait,

non sans tristesse, son rôle comme à jamais fini. Puis, voilà que tout à coup la révolution de 1830 l'avait remis en pleine lumière, aux prises avec des difficultés inouïes, qui allaient lui permettre de montrer au monde tout ce qui lui restait encore d'inépuisables ressources et de merveilleuse souplesse d'esprit.

De là, un véritable regain de jeunesse et d'activité, qui dut frapper Palmerston plus que tout autre. Aussi m'apparaît-il dans sa correspondance, non pas défiguré et travesti, mais bien plutôt rajeuni et, je serais tenté de dire, vraiment tout transformé. C'est même pour cette raison que le portrait doit être tout à fait ressemblant.

Est-ce l'éminent académicien qui s'est laissé, une fois de plus, égarer par ses vieilles rancunes contre le ministre anglais ? Est-ce moi qui m'abuse ? Le lecteur en jugera.

Je n'ai pas la prétention de croire que cette nouvelle étude fera, sur la question soulevée, la lumière complète.

Mais, de l'ensemble des témoignages recueillis et cités, surtout des lettres de Talleyrand et de Palmerston, se contrôlant les unes les autres, peut-être se dégagera-t-il une impression générale, qui modifiera quelque peu, je l'espère du moins, les opinions généralement admises sur le caractère et la nature des relations anglo-françaises au début du règne de Louis-Philippe.

* * *

Le Congrès national de Belgique, réuni le 10 novembre 1830, avait tenu d'abord à renouveler la déclaration d'indépendance, promulguée le 4 octobre précédent par le gouvernement provisoire.

Le 18, à l'unanimité des 188 membres présents, il proclamait donc à nouveau que les provinces belges, détachées de la Hollande, formeraient désormais un État indépendant, sous réserve des relations à établir entre le Luxembourg et la Confédération germanique.

Puis, après trois jours de discussion sur la forme du gouvernement à adopter, il se prononçait, par 174 voix sur 187, pour la monarchie constitutionnelle représentative, sous un roi héréditaire.

Le plus difficile allait être de trouver un roi.

Outre les divisions à prévoir au sein même du Congrès, les Belges avaient à compter avec la Conférence de Londres, avec les exigences de l'équilibre européen, qui ne permirent pas à Louis-Philippe d'accepter pour son fils la couronne qui lui fut offerte le 3 février 1831.

La question ne devait être tranchée définitivement que le 21 juillet suivant, jour où le prince Léopold, élu au lieu et place du duc de Nemours, fit son entrée solennelle à Bruxelles.

Elle l'eût été beaucoup plus vite à coup sûr si la Conférence avait pu se dispenser de consulter la Belgique sur le choix de son souverain.

Auquel cas, il est certain que le roi des Belges n'eût été ni le duc de Nemours, ni le prince Léopold, mais bien le prince d'Orange, fils aîné du roi des Pays-Bas.

La Sainte-Alliance y voyait le précieux avantage de concilier, dans la mesure du possible, avec le Droit révolutionnaire, le principe de la Légitimité.

L'Angleterre espérait que le règlement des frontières en deviendrait plus facile. La Conférence désirait laisser à la Hollande le Luxembourg, que la Belgique comptait bien garder : « Pourquoi dès lors ne pas s'entendre, disait un jour Palmerston à Talleyrand. Puisque le roi des Pays-Bas désire pour son fils la couronne de Belgique, et que les Belges veulent le Luxembourg, pourquoi le roi Guillaume ne donnerait-il pas le Luxembourg à son fils, à condition que les Belges l'élisent comme roi ? » (1).

La combinaison était ingénieuse à coup sûr. Le seul malheur est que les Belges refusèrent absolument de s'y prêter.

Non que le prince d'Orange fût détesté comme le roi, son père, ou son frère le prince Frédéric. Son libéralisme lui avait même valu de nombreuses sympathies, et il garda longtemps encore dans le pays des partisans dévoués.

Mais la grande majorité de la nation étant décidée

(1) *The Life of Viscount Palmerston*, by sir Lytton Bullwer, 3e édit. Londres, 1871, t. II, p. 27.

à rompre sans retour avec la dynastie régnante, le Congrès national déclara, au nom du peuple belge, dès le 24 novembre 1830, que les membres de la famille d'Orange-Nassau étaient à perpétuité exclus de tout pouvoir en Belgique.

La Conférence de Londres ne se tint pas pour battue.

« On convint de laisser le champ ouvert aux tentatives que faisaient les partisans de la maison de Nassau pour ramener l'opinion du Congrès en faveur du Prince » (1).

Dans le désir peut-être de seconder leurs efforts, la Conférence devait attendre près de deux mois avant d'adjuger, lors du premier règlement des frontières, le Luxembourg à la Hollande.

Inutile de dire que le Congrès se hâta de protester contre ce protocole du 20 janvier, qui eût encore augmenté, si possible, l'impopularité de la maison d'Orange-Nassau. Vers qui allait se porter le choix des Belges ?

On comprend que la question étant pour nous d'une importance exceptionnelle, le roi Louis-Philippe s'en soit montré fort préoccupé dès les premiers jours.

Avant même que le Congrès national de Bruxelles ne se fût prononcé sur la forme du gouvernement, Louis-Philippe avait rédigé un long *memorandum,* en date du 11 novembre 1830, adressé au maréchal Maison, alors ministre des affaires

(1) Talleyrand: *Mémoires,* t. III, p. 409.

étrangères, mais destiné en réalité *à éclairer un peu M. de Talleyrand sur l'état actuel de la Belgique* (1).

« Le point le plus important est de savoir si le prince d'Orange peut encore devenir le souverain de la Belgique, ou s'il ne le peut plus. S'il le peut encore, nul doute qu'il doit être préféré; mais s'il ne le peut plus, il faut tâcher de s'accorder sur le choix de celui qui lui sera substitué ». Et le roi passe alors en revue la liste des candidats étrangers possibles.

Est-ce parce que le rejet de la candidature Orange lui paraissait certain qu'il l'avait trouvée si incontestablement préférable à toute autre ? On serait presque tenté de le supposer, tant il a de peine à en découvrir une convenable.

Il est vrai qu'il exclut en bloc tous les candidats protestants, ce qui lui permet de passer sous silence le nom du prince Léopold.

Quant au duc de Leuchtenberg, dont *il a été question à Bruxelles*, « M. de Talleyrand nous apprend que cette suggestion n'a pas été même écoutée à Londres. Il est désirable qu'elle ne le soit nulle part ».

Des deux seuls candidats catholiques auxquels le gouvernement français parut songer un instant, l'un, Othon de Bavière, était un enfant de quatorze ans, dont Talleyrand écrivait, le 6 janvier, « qu'il n'aurait l'assentiment de personne » (2).

(1) Talleyrand, t. III, p. 380.
(2) Id., t. IV, p. 8.

L'autre était un prince napolitain, sur le compte duquel le *memorandum* du 11 novembre s'exprime en ces termes : « Il ne faut pas se dissimuler que l'impopularité de la famille de Naples laisse peu d'espoir que le choix des Belges puisse tomber sur le prince Charles de Naples, qui a dix-neuf ans et dont on dit du bien » (1).

On voit que Louis-Philippe était ou semblait fondé à trouver le résultat de son examen *peu satisfaisant*.

En dehors des candidats étrangers, un nom pourtant s'était rencontré, comme par hasard, sous sa plume, mais qu'il s'empressait de rejeter par-dessus bord, avec une désinvolture quelque peu suspecte :

« On croit que les Belges seraient assez disposés à demander un de mes fils (le duc de Nemours) ; mais cette idée doit être écartée, et il ne faut pas même la discuter, puisque, dans l'état actuel de l'Europe, cette discussion serait dangereuse et ne présenterait aucune chance de succès » (2).

Sincère ou non, une telle appréciation était incontestablement très juste, très raisonnable ; et Talleyrand, heureux d'en prendre acte, écrivait à M^me^ Adélaïde, avec une sincérité sans doute de même aloi :

« J'ai lu et relu l'exposé de la question belge, tracé par une main auguste, et je suis resté frappé

(1) Talleyrand, t. III, p. 387.
(2) Id., t. III, p. 386.

de la haute raison et de la science profonde de la chose, dont il est empreint ».

Ce dont il se félicitait surtout, c'était de voir « le choix de M. le duc de Nemours, mis *entièrement, et avec beaucoup de sagesse*, hors de la question » (1).

* * *

Talleyrand poursuivait à ce moment, en novembre 1830, une œuvre singulièrement délicate et difficile. Grâce aux bons offices du gouvernement anglais, il ne désespérait pas d'amener l'Europe à reconnaître le nouvel état belge, c'est-à-dire à sanctionner la destruction de ce royaume des Pays-Bas, créé quinze ans plus tôt, en haine de la France.

Ce résultat prochain, qu'il envisageait déjà et avec raison, croyons-nous, comme un véritable triomphe de la politique française, il ne fallait pas le compromettre par des velléités d'ambition dangereuse et irraisonnée.

Or, pouvions-nous, en conscience, attendre de la Conférence de Londres qu'elle détachât la Belgique de la Hollande, pour en faire cadeau à la France ou à un prince français ?

Voilà pourtant ce que rêvaient les *patriotes* de 1830. Ou plutôt, considérant la Conférence de Lon-

(1) Talleyrand, t. III, p. 388. L'éditeur des *Mémoires* donne en note, à cette lettre, la date du *15 octobre 1830*. Elle doit être postérieure au *15 novembre*.

dres comme une quantité négligeable, ils trouvaient tout naturel, très légitime, de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe, et de soulever *contre leurs tyrans* les peuples opprimés.

Puis, mettant à profit le bouleversement révolutionnaire européen, nous nous serions tranquillement annexé la Belgique, qui ne songeait, d'après eux, qu'à se donner à nous.

Quels reproches sanglants l'Opposition n'a-t-elle pas adressés à Louis-Philippe, pour avoir négligé une si belle occasion de nous rendre tout ou partie de nos frontières naturelles !

Notons que cette même Opposition eût, à bon droit, jeté feu et flammes, si la Sainte-Alliance, se mêlant de ce qui ne la regardait pas, se fût avisée, en juillet 1830, de vouloir nous imposer ou nous ramener Charles X.

De quel droit, dès lors, nous mêler de ce qui se passait à Vienne, à Saint-Pétersbourg ou à Berlin ?

Que la conduite de Louis-Philippe ait été dictée par un sentiment de justice et de raison, ou par amour immodéré de la paix, peu importe. Nous ne saurions trop lui savoir gré d'avoir résisté à des emballements révolutionnaires, qui auraient jeté notre pays dans une série de guerres peut-être interminables, dans tous les cas aussi injustifiées que dangereuses.

Sa grande erreur, par exemple, fut de croire, lui aussi, avec son entourage, que la Belgique voulait sa réunion à la France, ou tout au moins un prince français comme roi.

« Ce qu'elle veut, écrivait Mme Adélaïde le 3 janvier 1831, c'est Nemours, ou d'être réunie à la France » (1).

Erreur complète, elle ne voulait, en réalité, ni l'un ni l'autre, surtout pas de réunion, à aucun prix.

Sans doute, si elle n'avait eu d'autre alternative que de rester liée à la Hollande ou de se donner à nous, elle n'eût pas hésité.

Mais du premier jour de sa révolution, elle avait affirmé sa volonté ferme, inébranlable, de constituer désormais un État autonome, indépendant. Lasse et honteuse d'avoir passé si longtemps de main en main, d'avoir subi tant de dominations diverses, elle n'aspirait plus qu'à disposer d'elle-même, à vivre de sa vie propre, à demeurer *belge* enfin, rien que belge.

Ce fut le premier cri de son gouvernement provisoire, la première déclaration unanime de son Congrès national; et le Congrès se maintint unanime sur ce point.

Un jour, un des membres du Congrès, M. Jottrand, analysant les débats qui avaient eu lieu les 27 et 28 janvier à la Chambre française, s'étonnait d'y trouver cette pensée dominante, que la grande majorité des Belges désirait la réunion de leur pays à la France; et il se demandait qui avait pu mettre dans l'esprit de nos orateurs une pensée aussi fausse.

M. Gendebien, qui avait rempli trois missions

(1) Talleyrand, IV, 481-482.

à Paris au nom du Congrès, et qui se crut visé par son collègue, se leva pour protester avec la dernière énergie.

S'il y avait jamais eu quelque intempérance de langage commise à ce sujet, on vit en la circonstance que nul n'osait en assumer la responsabilité; et il ressortit du débat combien le Congrès était jaloux de sauvegarder la nationalité belge (1).

S'il est, par conséquent, permis d'affirmer qu'il ne s'y trouvait pas un seul membre osant s'avouer partisan déclaré de la réunion à la France, il est indiscutable, d'autre part, que la candidature Nemours y rencontrait d'ardentes sympathies. Mais assez rares pourtant, beaucoup moins nombreuses que notre amour-propre national ne s'est plu à l'imaginer.

N'oublions pas que la révolution belge, bien que fille de la nôtre, ne lui ressemblait en rien.

La France de 1830, anticléricale, même antireligieuse, s'était soulevée contre un souverain trop ami des prêtres, trop soumis au clergé. Ce fut, au contraire, en Belgique, le clergé qui prépara, qui dirigea le soulèvement national contre la Hollande. Au début de la révolution, les prêtres des campagnes belges menaient leurs bandes de paysans au secours de Bruxelles, assiégé par le prince Frédéric.

L'influence du clergé au Congrès ne pouvait donc

(1) Théodore Juste : *Histoire du Congrès national de Belgique*, nouvelle édition, 1861, Bruxelles, t. I, p. 216-217.

manquer d'être considérable. Louis-Philippe estimait lui-même que les ecclésiastiques y figuraient pour « plus d'un quart » (1).

Ce n'était guère de nature à favoriser l'élection d'un de ses fils, malgré l'intérêt politique, incontestable pour les Belges, d'une pareille élection. Talleyrand, qui ne tenait guère, et pour cause, à encourager les illusions du roi, assurait, le 15 novembre, que la question religieuse passerait « avant celle même du principe et de la forme du gouvernement ».

C'était là sans doute une exagération évidente, mais qui dut frapper pourtant Mme Adélaïde, si portée qu'elle fût à s'exagérer, d'autre part, les chances de son neveu.

Dans sa lettre du 3 janvier, déjà citée, elle constate avec un grand bon sens un autre obstacle encore, un autre sujet d'inquiétude, l'âge même de Nemours. Songeons qu'il n'avait guère que 16 ans!

« Il faudrait nommer une régence: comment et par qui la composer? Qui envoyer avec cet enfant? Cet avenir pour lui effraye son père,..... qui n'y voit qu'embarras, obstacles et difficultés, sans avantages certains..... Le roi ne sait vraiment où donner de la tête, dans cette malheureuse affaire qui le désole, parce qu'il lui est impossible de voir quel parti il y a à prendre » (2).

Il n'y en avait qu'un pourtant, le seul raison-

(1) Talleyrand, III, 384.
(2) Id., IV, 482.

nable, celui auquel il avait semblé s'arrêter tout d'abord, celui dont Talleyrand l'avait si hautement félicité.

Mais il est facile de voir que le *memorandum* du 11 novembre cachait une arrière-pensée, qu'il n'y avait pas là une résolution nette, franche, un parti pris arrêté de refuser la couronne pour son fils.

La lettre même de Mme Adélaïde suffirait à le prouver, puisque le roi cherche déjà quel régent il pourrait mettre à côté de Nemours.

Elle prouve surtout l'incertitude, l'indécision au milieu de laquelle il se débat, et dont il n'essaiera malheureusement de sortir qu'en se laissant entraîner à de misérables intrigues diplomatico-électorales, où les vrais intérêts de la France, comme la dignité même de son gouvernement, se trouvèrent un instant gravement compromis.

* * *

Dès la fin de novembre 1830, d'après Talleyrand, M. de Flahaut serait venu de Paris à Londres, chargé près de lui d'une mission secrète, tout à fait confidentielle. Il ne s'agissait de rien moins que d'amener la Conférence à un partage de la Belgique, dont la meilleure part, cela va sans dire, eût été réservée à la France.

Devons-nous en croire Talleyrand sur parole? M. Raymond Guyot, dans un excellent article de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, ne le

pense pas; et il donne de ses doutes à cet égard les raisons les plus sérieuses. Je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur (1).

Que ce premier projet de partage ait été soumis ou non à Talleyrand, il est notoire qu'il n'aurait eu, à pareille date du moins, aucune chance de succès et qu'il n'y fut donné aucune suite.

Notre ambassadeur savait trop le prix de l'alliance anglaise pour risquer de la compromettre, en laissant soupçonner que la France conservait le moindre espoir de s'étendre et de s'agrandir du côté de la Belgique.

Il est vrai qu'il se risqua, de lui-même, à mettre un jour la question sur le tapis, à propos du Luxembourg. Mais c'était le jour même où Palmerston lui exposait sa fameuse combinaison, qui permettrait au prince d'Orange d'apporter le duché aux Belges, en don de joyeux avénement.

Notons que nous sommes aux premiers jours de janvier, et que la question n'est pas encore tranchée de savoir à qui l'on donnera le Luxembourg : à la Belgique ou à la Hollande ? Et Talleyrand de dire alors : « Pourquoi ne pas trouver moyen de le donner à la France ? »

La phrase lancée ainsi, à brûle-pourpoint, a bien l'air d'une sorte de boutade, mi-plaisante, mi-sérieuse, à laquelle Talleyrand n'attachait pas,

(1) *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1900-1901, t. II, p. 573-594, et t. III, p. 237-281 ; v. notamment, p. 238-240.

sans doute, grande importance, ne pouvant se faire aucune illusion.

Peut-être Palmerston n'y en eût-il pas attaché davantage, si, par une coïncidence fâcheuse, on ne fût venu, presque à l'heure même, lui faire sur notre ambassadeur les rapports ou les *racontars* les plus alarmants.

« Il aurait demandé (probablement à son collègue prussien) si la Prusse serait disposée à céder à la France ses provinces rhénanes, au cas où la Saxe passerait à la Prusse, le roi de Saxe devenant roi des Belges ! »

Il me paraît difficile d'admettre que Talleyrand ait jamais rêvé une pareille combinaison, qui rappelle au contraire étrangement les élucubrations de Sébastiani. de 1829 (1).

C'eût été une raison, à elle seule suffisante, pour que notre ambassadeur la trouvât déplorable. On sait qu'il n'aimait guère à chausser les souliers de son ministre, très jaloux d'avoir sa politique à lui, Talleyrand, qu'il défendait au besoin contre tous (2).

Je sais bien qu'il existe de lui certaine lettre à Mme Adélaïde, dont nous parlerons tout à l'heure, et où il signale l'importance exceptionnelle de la frontière rhénane.

Mais, je sais aussi, et j'espère le démontrer plus

(1) *L'entente anglo-française à l'avènement de Louis-Philippe*, p. 37-38.

(2) C'est ce que M. J. Darcy a très bien mis en lumière dans son article du *Correspondant* du 10 décembre 1891.

loin, que depuis un mois environ, il avait son candidat au trône belge tout trouvé, le prince Léopold, épousant une princesse française.

Or, au moment même où il lançait son ballon d'essai du Luxembourg, il cherchait à savoir de Palmerston, dans le cas où la France se rallierait à cette candidature, quel profit elle en pourrait espérer, au point de vue de la rectification de sa frontière belge.

Et il aurait poursuivi, d'autre part, juste à la même heure, l'idée fantastique de transporter le roi de Saxe à Bruxelles, dans l'espoir plus fantastique encore que la Prusse, agrandie de la Saxe, nous rendrait notre frontière du Rhin !

Qu'une telle idée ait traversé un moment l'esprit de Sébastiani, il n'est guère permis d'en douter, après ses étranges confidences à Palmerston, le soir du 22 janvier 1829.

Devenu ministre des affaires étrangères, y avait-il renoncé, y rêvait-il encore? Les ouvertures à la Prusse, mises sur le compte de Talleyrand, venaient-elles directement de lui ou de ses agents? J'avoue n'avoir aucune espèce de renseignement à cet égard.

Ce qui me paraît invraisemblable et tout à fait inadmissible, c'est que Talleyrand s'y soit trouvé mêlé en rien.

Il n'en est pas moins vrai qu'il en demeura quelque peu compromis aux yeux de Palmerston.

La lettre de ce dernier à lord Granville, en date du 7 janvier, mentionne la *surprise considérable* que

lui a causée la proposition relative au Luxembourg, rapprochée surtout de l'intrigue franco-saxonne. La lettre, qui témoigne d'ailleurs plus de surprise et de regret que d'irritation, se termine ainsi :

« Je n'aime pas tout cela. Il semble que la France n'a renoncé en rien à son système d'agrandissement, ce qui diminue notre confiance dans sa sincérité et sa bonne foi, confiance que sa conduite nous avait inspirée jusqu'à ce jour. *Il serait bon peut-être de mettre à profit toute occasion convenable pour rappeler que si nous sommes très désireux d'entretenir les meilleures relations avec la France, de vivre avec elle dans les termes de la plus étroite amitié, c'est à la seule condition pourtant qu'elle se contente de son propre territoire, le plus beau de l'Europe, et qu'elle ne songe pas à ouvrir un nouveau chapitre d'accroissement et de conquêtes* » (1).

A supposer que les ouvertures à la Prusse aient émané directement de Sébastiani, elles devaient dater de quelque temps déjà; car, vers la mi-janvier, notre ministre des affaires étrangères s'était arrêté à une combinaison nouvelle, dont l'article déjà cité de M. Raymond Guyot a très nettement établi le véritable caractère (2).

Officiellement, la lettre ministérielle du 21 janvier renouvelait à la Conférence l'assurance for-

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 28-29.

(2) *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, déjà citée, p. 240-245.

melle que, si le duc de Nemours était élu, son élection ne serait pas reconnue par le roi son père, et que le gouvernement français repoussait toute idée de réunion de la Belgique à la France.

Elle ajoutait, il est vrai, que bientôt peut-être il deviendrait *impossible d'empêcher cette réunion, également désirée des Belges et des Français.*

La phrase à l'adresse de Talleyrand n'était là que pour le préparer aux confidences de M. de Flahaut, renvoyé de nouveau à Londres.

« Notre situation est telle que le roi et son conseil n'ont pas cru qu'elle pût vous être fidèlement représentée par des dépêches. M. de Flahaut vous dira tout ce qu'il vous importe de savoir ».

En réalité, il s'agissait non plus d'un partage à quatre, mais d'un partage à deux, ou plutôt d'une véritable annexion de la Belgique à la France, avec l'assentiment, ou pour mieux dire la complicité de l'Angleterre, liée à nous par un traité d'alliance offensive et défensive, et qui recevrait pour sa part Anvers avec les bouches de l'Escaut.

* * *

L'espoir que cet appât grossier déciderait le gouvernement britannique à faire le jeu de la France, en le détachant des trois autres puissances, était encore plus chimérique et plus fou que l'idée du partage à quatre. D'ailleurs, quand M. de Fla-

haut arriva à Londres, le 23 janvier, la neutralité belge était depuis trois jours déjà solennellement reconnue et proclamée, ainsi que *l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire*, dans les limites fixées par le protocole du 20 janvier.

Talleyrand aurait pu se borner à constater que la combinaison arrivait trop tard ; mais il tenait à dire ce qu'il en pensait. Aussi, le 24, il écrivit d'abord à Mme Adélaïde, insistant sur le grave danger d'établir l'Angleterre à Anvers :

« Ce serait lui donner au nord un nouveau Gibraltar... Un semblable expédient sacrifierait d'une manière trop dangereuse l'avenir au présent et nous coûterait un prix qu'on pourrait tout au plus accorder à dix batailles perdues... Si la France avait besoin de s'étendre, c'est *vers la ligne du Rhin* qu'elle devrait porter ses regards... ».

Voilà, je crois, le seul argument que pourraient invoquer ceux qui seraient tentés d'attribuer à Talleyrand l'initiative du projet *saxon*. Argument bien faible en somme, car le partage avec la Prusse eût entraîné une guerre générale plus sûrement encore que le partage avec l'Angleterre ; et nul doute qu'alors Talleyrand ne l'eût combattu et repoussé avec la même énergie.

La fin de la même lettre le prouve jusqu'à l'évidence. Après avoir, en effet, déclaré que les *utiles frontières à acquérir* se trouvent sur le Rhin, il se hâte d'ajouter :

« Mais, aujourd'hui, la paix vaut, de beaucoup, mieux que tout cela ; la Belgique nous apporterait

plus d'embarras que d'avantages, et les avantages, la neutralité nous les assure presque tous » (1).

La *neutralité belge,* voilà l'œuvre personnelle de Talleyrand, et il n'admet pas que rien ni personne, fût-ce le roi, vienne la compromettre.

Avec Mme Adélaïde, il lui a bien fallu, bon gré mal gré, garder quelque mesure. Mais aussi, comme il se rattrape avec Sébastiani :

« ... Je n'aurais jamais voulu que le nom du roi et le vôtre se trouvassent liés à une clause, qui, à mon sens, aurait placé notre gouvernement sur la ligne de ceux qui ne pensent pas aux jugements de l'avenir.

« L'histoire est là pour témoigner des difficultés que traîna à sa suite l'occupation de Calais par les Anglais, et elle est là aussi pour rappeler la faveur qui entoura les Guises lorsqu'ils eurent délivré la France de cette honte...

« Je suis convaincu, M. le Comte, que si vous étiez plénipotentiaire, vous ne mettriez jamais votre nom à un acte que les guerres les plus longues et les plus meurtrières ne pourraient pas même justifier » (2).

Pour un diplomate, qu'on a si souvent accusé d'avoir, lors de son ambassade à Londres, sacrifié les intérêts de la France à ceux de l'Angleterre, il faut convenir que la réponse est belle.

Elle suffirait au besoin à la complète justification de Talleyrand.

(1) Talleyrand, t. IV, p. 489.
(2) Id., p. 31-32.

Elle semblerait même témoigner chez lui d'une susceptibilité patriotique, d'une noble et généreuse indignation, qu'on n'eût guère attendue de son scepticisme habituel.

Peut-être, il est vrai, a-t-il voulu simplement forcer un peu la note, heureux de cette excellente occasion de donner une verte leçon à Sébastiani qu'il n'aimait guère, comme à M. de Flahaut qu'il aimait moins encore, ayant flairé en lui un successeur éventuel possible.

Toujours est-il qu'il ne souffla mot à Palmerston de la question d'Anvers, se contentant de communiquer à la Conférence la double renonciation *officielle* du gouvernement français à toute idée d'obtenir pour Nemours la couronne de Belgique, pour la France l'annexion du pays belge.

Double déclaration que Palmerston s'empressa d'enregistrer avec une notable satisfaction.

Cela ne faisait pas du tout l'affaire du gouvernement français, qui n'entendait renoncer à la couronne belge que pour mieux préparer l'annexion du pays, avec l'aide de l'Angleterre.

Devant l'opposition décidée de Talleyrand, nous risquions fort de tout perdre à la fois, c'était dur. Il fallut s'efforcer de remettre à flot la barque de Nemours, dont les chances, à cette heure, étaient gravement compromises.

Le candidat favori du peuple belge était sans contredit alors le duc de Leuchtenberg, un fils d'Eugène de Beauharnais. On se disputait ses portraits On couronna même, un soir, son buste au

théâtre de Bruxelles. De nombreuses pétitions adressées au Congrès lui donnaient 3.695 voix contre 644 au duc de Nemours (1).

Malgré l'extrême réserve avec laquelle il convient d'accueillir toujours les renseignements de ce genre, un tel écart était significatif et n'avait pu manquer de causer à Paris quelque irritation.

Aussi la même lettre de Sébastiani, du 21 janvier, qui semblait abandonner la candidature Nemours, annonçait que M. Bresson avait reçu l'ordre de déclarer à Bruxelles que, si le duc de Leuchtenberg était élu, *la France ne le reconnaîtrait pas.*

Mesure de précaution peut-être, autant que de dépit, la présence d'un Bonaparte sur le trône de Belgique pouvant, à la rigueur, être considérée comme une menace permanente pour la monarchie de juillet.

Si l'on songe pourtant combien, à cette époque, le danger bonapartiste paraissait peu sérieux au gouvernement français, qui se figurait, bien à tort, n'avoir à redouter que le péril légitimiste, surtout le péril républicain, une telle déclaration ne pouvait guère manquer de paraître suspecte. N'était-elle pas une simple manœuvre électorale, destinée à assurer l'élection de Nemours, en écartant son concurrent le plus sérieux? Il est hors de doute que la pensée se présenta à l'esprit des membres de la Conférence.

Ils avaient déjà, dans leur protocole du 20 janvier,

(1) Théodore Juste, t. I, p. 199, 201.

à propos des frontières hollando-belges, trouvé bon d'affirmer la résolution des cinq puissances « de ne chercher, dans les arrangements relatifs à la Belgique, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage isolé, et de donner à ce pays lui-même, ainsi qu'à tous les États qui l'environnent, les meilleures garanties de repos et de sécurité » (1).

C'était une première réponse évidente à nos visées ambitieuses, qui avaient si fort ému Palmerston, le 7 janvier. La lettre de Sébastiani, du 21, en réclamait une autre.

Aussi, le nouveau protocole du 27 janvier, qui laissait à la charge des Belges les 16/31 de la dette commune aux deux pays, contenait-il ce dernier paragraphe significatif:

« Sans préjuger d'autres questions graves, *sans rien décider sur celles de la souveraineté de la Belgique,* il appartient (aux cinq puissances) de déclarer qu'à leurs yeux *le souverain de ce pays* doit nécessairement répondre aux principes d'existence du pays lui-même et satisfaire, par sa position personnelle, à la sûreté des États voisins » (2).

Sous cette forme discrète et générale, nul doute pourtant que le paragraphe ci-dessus ne visât directement la France. Talleyrand, soit de sa propre

(1) De Clercq: *Recueil des traités de la France.* Paris, Amyot, 1864, t. IV, p. 5.

(2) *Id.*, p. 9.

inspiration, soit sur les ordres de sa Cour, voulut en avoir le cœur net.

Le 1er février, il *sondait* Palmerston sur la question de savoir s'il agréerait la nomination de Nemours comme roi des Belges. Étant donnés le caractère de Palmerston et sa franchise parfois brutale, il est aisé de deviner quelle fut sa réponse :

« Je lui dis, écrit-il à Granville, que ce serait l'union de la Belgique à la France, rien autre chose, et qu'il appartenait à la France de considérer *toutes* les conséquences qu'entraînerait nécessairement pour elle une pareille rupture de tous ses engagements,... que les trois autres puissances étaient, sur ce point, tout à fait unanimes,... qu'il n'y avait pour lui, homme d'État, comme pour le roi, son maître, qu'une conduite honorable à suivre, sans violation de la foi publique, et que je me refusais à croire qu'ils voudraient s'en départir » (1).

Ce même jour, 1er février, la Conférence se réunissait à nouveau, et le représentant de S. M. B. lui proposait « de déclarer par un protocole, qu'en cas que la souveraineté de la Belgique fût offerte à un des princes qui règnent en Autriche, en France, dans la Grande-Bretagne, en Prusse et en Russie, cette offre serait invariablement rejetée » (2).

Ce protocole du 1er février rappelait d'ailleurs que pareille décision avait été prise, relativement à la

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 35-36.
(2) De Clercq, t. IV, p. 12.

couronne de Grèce, par les Cours de France, de Grande-Bretagne et de Russie.

En dépit du précédent invoqué, destiné à ménager les susceptibilités françaises, Talleyrand n'osa joindre sa signature à celles de ses collègues, sans en référer à sa Cour, dont il soupçonnait sans nul doute les secrètes espérances. Mais il ignorait absolument les dernières machinations combinées entre Paris et Bruxelles, pour faire échec à la candidature du duc de Leuchtenberg.

En soi, la seule déclaration du 21 janvier eût été une pure maladresse; elle risquait fort d'aller droit contre son but et d'augmenter les chances du duc, en exaspérant les Belges.

La Cour de France s'efforça de parer au danger, et elle y parvint, grâce à des moyens d'une loyauté douteuse, il faut le reconnaître, mais d'une incontestable habileté.

Tandis qu'elle renouvelait ses déclarations officielles que, si Nemours était élu, l'élection ne serait pas acceptée, les partisans de la France au Congrès de Bruxelles se prétendaient en mesure d'affirmer le contraire.

Voici comment s'expliquait entre autres M. Van de Weyer, le président du Comité diplomatique, lors de la discussion préparatoire à l'élection, qui dura du 29 janvier au 3 février. Sommé d'expliquer certaines paroles ambiguës prononcées par lui à ce sujet, il répondait:

« Je n'ai pas dit que j'étais certain de l'accepta-
« tion, car, pour tenir un pareil langage, il aurait

« fallu que j'en eusse la preuve officielle, et, dans « ce cas, j'aurais cru pouvoir et devoir trancher la « question. En mettant sous vos yeux la pièce pro- « bante, je vous aurais dit: Messieurs, je viens de « recevoir la preuve de l'acceptation du duc de « Nemours; je puis donc annoncer que son élec- « tion ne sera pas faite en vain. — Il m'est impos- « sible de parler ainsi, *mais je n'en ai pas moins la « conviction que la couronne sera acceptée par le « duc de Nemours.* Les éléments de cette convic- « tion, je les puise ailleurs que dans des communi- « cations officielles ».

Tous les membres du gouvernement provisoire et du comité diplomatique, entraînés par les assurances *officieuses* qui leur avaient été données, partageaient d'ailleurs la conviction sincère de M. Van de Weyer et le déclarèrent à la tribune (1).

De qui leur venaient ces assurances officieuses? Surtout du comte Bresson, sans aucun doute possible.

* * *

Commissaire de la Conférence de Londres à Bruxelles, le comte Bresson n'avait pas cessé de soutenir énergiquement, sous main, la candidature

(1) Théodore Juste, t. I, p. 221-222. C'est sans doute à des agissements de ce genre que M. Debidour, avec sa sûreté de critique habituelle, a voulu faire allusion dans son *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. I, p. 289.

Nemours. Le 28 janvier, voyant la candidature perdue et « n'y pouvant tenir, dit M. de Broglie, il se décida à faire une course rapide à Paris ».

S'y était-il décidé de lui-même, ou y fut-il appelé? Le point n'est pas éclairci. Mais, puisqu'il a fait *plusieurs fois* au duc de Broglie *le récit de l'entrevue curieuse qu'il eut avec le roi,* le matin du 29 janvier, acceptons le récit du duc:

« Le roi le reçut,... l'écouta très attentivement sans ouvrir la bouche. Puis, quand enfin il fallut partir: — Que puis-je vous dire, mon cher Bresson, vous connaissez mes engagements; la situation vous est aussi connue, mieux qu'à personne. Je m'en fie à votre zèle et à votre intelligence; ce que vous ferez sera bien fait. — Il n'y eut pas moyen de tirer une parole de plus; et, comme M. Bresson insistait pour avoir un commentaire d'une instruction si peu claire: — Le temps vous presse, reprit le roi,... partez donc. — Et en parlant, il le poussait doucement vers la porte, puis, le suivant de quelques pas, il ne le perdit pas de vue qu'il ne l'eût vu descendre l'escalier, au pied duquel l'attendait sa voiture attelée » (1).

A cette entrevue, curieuse en effet, nous savons, par le témoignage de M. Bresson lui-même, que Sébastiani assistait en tiers (2). Se montra-t-il aussi prudent, aussi discret que le roi? La chose est

(1) *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1900, p. 269-270.

(2) Guizot: *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.* Paris, Michel Lévy, 1873, t. VIII, p. 206.

assez probable, bien que non certaine. Il devait, du moins, à bref délai, lui envoyer les documents nécessaires, pour lui permettre de jouer le rôle qu'on attendait de lui.

Nous allons voir comment il s'en tira, je n'ose pas dire à son honneur, mais, à coup sûr, au gré du roi et du ministre des affaires étrangères, qui ne lui avaient nullement interdit de se compromettre, s'ils tenaient fort à ne pas se compromettre eux-mêmes.

Le comte Bresson repartit sans tarder pour Bruxelles, et il y arriva juste pour l'ouverture de la discussion sur le choix du souverain, laquelle dura trois jours.

Or, voici la petite comédie qui se joua le matin du 3 février, jour de l'élection. Le bruit ayant couru que le Comité diplomatique avait reçu des nouvelles de Paris, le Congrès demanda qu'il lui en fût donné connaissance.

« M. Van de Weyer commença par s'excuser sur ce qu'il y avait peut-être de contraire aux convenances dans la communication d'une lettre qui n'avait pas un caractère officiel ».

Toutefois, sur les instances de ses collègues, il pria M. Bresson de vouloir bien lui communiquer la dépêche qu'il venait de recevoir du comte Sébastiani. Le ministre y déclarait que son gouvernement refusait d'approuver le protocole du 27 janvier, comme celui d'ailleurs du 20 janvier précédent.

« Dans la question des dettes, comme dans celle de la fixation de l'étendue et des limites des terri-

toires belge et hollandais, nous avons entendu, disait-il, que le concours et le consentement libre des deux États étaient nécessaires » (1).

Si l'on songe que la Belgique se trouvait justement lésée d'avoir à payer, malgré l'infériorité numérique de sa population, plus de la moitié de la dette commune, si l'on songe surtout combien elle était indignée que la Conférence songeât à lui enlever le Luxembourg, on comprend avec quel enthousiasme fut accueillie la communication de Sébastiani.

Cette manœuvre électorale de la dernière heure était bien, à coup sûr, la plus ingénieuse qui se pût imaginer. Elle mettait les atouts dans la main de Nemours, outre qu'elle lui assurait, au Congrès, toutes les voix des territoires contestés, qui réclamaient, eux aussi, leur incorporation à la Belgique.

Naïf ou cynique, l'aveu s'en trouve dans une lettre de Bresson à Talleyrand, du 5 février, deux jours après le vote : « Je l'avais communiquée (la lettre Sébastiani) à M. Van de Weyer, *parce que je savais qu'elle nous donnerait les voix dissidentes du Limbourg et du Luxembourg;* il l'a montrée ; et puis, il se l'est laissé arracher, et elle a été lue à la tribune, et imprimée » (2).

L'affaire, pourtant, si bien menée qu'elle fût, n'alla pas toute seule. Au premier tour de scrutin,

(1) Théodore Juste, t. I, p. 224-225.
(2) Talleyrand, t. IV, p. 52.

35 voix s'étant égarées sur l'archiduc Charles d'Autriche, il n'y eut pas de majorité acquise.

Force fut de procéder à un second vote. Sur 192 votants, 97 se prononcèrent pour le duc de Nemours, c'est-à-dire la moitié plus un, juste la majorité stricte.

Résultat peu brillant, on le voit, et qui prouve que sans la combinaison Sébastiani-Bresson, le candidat français courait à un échec certain.

Comme il suffit, à la rigueur, d'une voix pour fonder une république ou une monarchie, on garda quelque temps à Bruxelles, ainsi qu'à Paris, l'illusion que Nemours resterait roi des Belges, bien qu'on ne fût pas au fond tout à fait sans inquiétude.

Mme Adélaïde écrivait à Talleyrand, le 5 février:

« ... Voilà Nemours élu, malgré le refus soutenu du roi et de son gouvernement; le courrier, persistant et réitérant ce refus, et le portant de nouveau à M. Bresson, est parti *hier* pour Bruxelles, quatre heures avant que la nouvelle de l'élection de Nemours, par dépêche télégraphique, nous soit parvenue. Nous sommes, par conséquent, franc et loyal, mon cher prince; nous avons le droit de notre côté; vous en ferez bon et habile usage, et j'ai la ferme confiance que nous en sortirons bien, et avec honneur et gloire; nous ne voulons, ne souhaitons, et cela bien sincèrement, que le véritable bien de tous et sans intérêt personnel. La vérité triomphera de la ruse et de l'intrigue, et vous aurez la gloire et la satisfaction d'y contri-

buer puissamment par votre talent et tous vos moyens... » (1).

On reste, en vérité, confondu à la lecture d'une pareille lettre, véritable chef-d'œuvre d'inconsciente rouerie.

Mme Adélaïde ne s'aperçoit pas qu'à force de vouloir trop prouver la parfaite loyauté du gouvernement français, elle prouve précisément tout le contraire. Que signifie cette ridicule histoire de courrier envoyé à Bruxelles *le lendemain du scrutin,* quatre heures avant d'en avoir connu le résultat ?

C'est la veille, le matin même du 3 février, que le comte Bresson aurait dû, par ordre exprès, renouveler *le refus de l'acceptation,* si l'on tenait tant à ce que les électeurs fussent *loyalement* avertis et renseignés.

Dira-t-on que, renouvelé après coup, il prouve mieux, par cela même qu'il est inutile, combien il a été persistant, et, par suite, *toujours franc et loyal* ?

Mais alors, pourquoi Mme Adélaïde se montre-t-elle si empressée, si ardente à escompter le profit de cette prétendue franchise et loyauté? Pourquoi recommande-t-elle, avec tant de chaleur, à Talleyrand d'en tirer le meilleur parti possible, c'est-à-dire l'acquiescement de la Conférence au vote du 3 février?

N'est-ce pas donner maladroitement à penser que

(1) Talleyrand, t. IV, p. 49.

cette prétendue franchise et loyauté a été un simple calcul, destiné à mieux tromper l'Europe, en la rassurant, en lui cachant les visées ambitieuses de la France ?

Comment Mme Adélaïde a-t-elle pu supposer un instant que la Conférence de Londres serait jamais dupe d'une pareille comédie?

Il est vrai que le comte Bresson, dans sa lettre du 5 février, déjà citée, se vantait d'avoir imaginé une combinaison merveilleuse, qui arrangerait toutes choses au mieux. Il disait à Talleyrand :

« ... Une pensée m'est venue, qui, si elle est accueillie par vous, peut porter quelque fruit. Le prince d'Orange (1) peut, en quelque sorte, se considérer comme dépossédé par nous. Si nous lui trouvons quelque dédommagement dont la paix et l'équilibre de l'Europe s'arrangent,... nous faciliterons la solution de toutes les questions compliquées qui vont sortir de l'élection de M. le duc de Nemours, et nous adoucirons plus d'une irritation qu'elle va produire.

« Le prince d'Orange est beau-frère de l'empereur de Russie; il est agréable à l'Angleterre... La Pologne demande un roi... ».

On devine la suite, dont je fais grâce aux lecteurs, et qui inspirait à Talleyrand cette réflexion si juste :

« J'ignore si la belle conception politique, exposée dans cette lettre, sortait uniquement du cerveau

(1) On voit que M. Bresson fait bon marché du duc de Leuchtenberg, sachant que la Conférence ne s'y intéresse guère.

de M. Bresson; mais l'aplomb avec lequel il la faisait valoir doit me faire supposer qu'il se sentait appuyé quelque part. Quoi qu'il en fût, je ne me donnai pas la peine de répondre à de pareilles absurdités » (1).

Sur la lettre de Mme Adélaïde et l'impression qu'elle causa à Talleyrand, voici le seul renseignement discret que nous fournissent ses *Mémoires:*

« J'ai la certitude que Mme Adélaïde, en écrivant cette lettre, et le roi qui la dictait, étaient parfaitement sincères dans leurs déclarations; mais que devais-je penser en recevant le même jour et de la même date cette lettre » (de Bresson)? (2).

Plus à l'aise avec Sébastiani pour lui dire ce qu'il pensait de ses agissements louches à Bruxelles, comme de la situation créée par l'élection du 3 février, il écrivit au ministre, le 6, que la communication de M. Bresson au Congrès avait produit « le plus fâcheux effet » à Londres:

« On s'étonne avec raison, ce me semble, que le cabinet français, qui voulait manifester sa désapprobation des derniers protocoles, ne se soit pas adressé uniquement à la Conférence... Une telle démarche, je ne dois pas vous le dissimuler, M. le Comte, a excité ici les plaintes les plus amères et a rendu ma position extrêmement difficile...

« Je suis convaincu que sans aucun retard le roi

(1) Talleyrand, t. IV, p. 50-53.
(2) Id., p. 50.

refusera la couronne qui est offerte à M. le duc de Nemours. Vous devez bien vous persuader que toutes les mesures qui tendraient à consulter les puissances seront regardées comme dilatoires, et qu'un refus net, spontané, pourra seul retenir l'Angleterre, dont l'alliance est sur le point de nous échapper » (1).

Le lendemain, nouvelle lettre plus pressante, annonçant qu'après le conseil de cabinet tenu le 6 au *Foreign Office*, tous les ministres étaient « tombés d'accord, en cas de reconnaissance de l'élection par la France, sur la nécessité d'une guerre immédiate » (2).

Il est probable que Talleyrand exagérait un peu, bien que la question de guerre eût été sérieusement envisagée dès le 2 février, ainsi que le constate une lettre de Palmerston à Granville.

Mais, à la date du 7, Palmerston devait avoir reçu de son ambassadeur à Paris, la dépêche très rassurante du 4, ainsi conçue :

« Mon cher Palmerston,

« Jamais il n'y eut changement de ton, de carac-
« tère, de langage, plus subit que le changement
« constaté aujourd'hui chez Sébastiani. A une
« heure, il était tout bouillant, belliqueux, monté
« sur ses grands chevaux. A cinq heures et demie,
« il venait chez moi m'annoncer la nouvelle de

(1) Talleyrand, t. IV, p. 53-55.
(2) Id., p. 56.

« l'élection du duc de Nemours, reçue par télé-
« graphe, et m'informer, *le plus amicalement du*
« *monde,* du refus positif du roi... » (1).

Si l'on se rappelle que le même jour, à la même heure, le fameux courrier de Mme Adélaïde portait le même refus à Bruxelles, si l'on songe en outre que M. de Flahaut avait déjà, à tout hasard, soulevé la question d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, tout s'explique et s'éclaire.

Il s'agit simplement d'amortir le premier choc, inévitable à Londres, il s'agit de gagner du temps. Après quoi, l'on verra s'il est possible quelque jour de refuser ou d'accepter définitivement.

Voilà pourquoi Talleyrand, qui a vu clair dans le jeu du ministre, n'est qu'à demi rassuré. Il le presse de déclarer que le gouvernement du roi abandonne à la Conférence le soin « de régler les affaires de Belgique d'une manière propre à concilier les intérêts de toutes les puissances », seul moyen pour lui de sortir de la situation fausse où l'a mis la conduite de son agent à Bruxelles (2).

Mais, en attendant cette satisfaction qu'il n'est pas près d'obtenir, il a communiqué à qui de droit une déclaration ministérielle du 4, confirmant le refus annoncé à lord Granville ; et, comme au fond personne ne veut la guerre, tout le monde s'en contentera.

Palmerston, tout en essayant de faire comprendre

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 38, en note.
(2) Talleyrand, t. IV, p. 59-60. Lettre du 8 février.

à Flahaut que son alliance offensive et défensive est impossible, ces sortes d'alliances étant mal vues en Angleterre, s'est empressé de lui fournir les explications les plus rassurantes :

« *Si la France était injustement attaquée, elle trouverait sûrement l'Angleterre à ses côtés;* notre situation présente, telle que je la conçois, consiste à rester médiateurs impartiaux entre la France, d'une part, et les trois puissances de l'autre; aussi longtemps que les deux parties resteront tranquilles, nous resterons, aussi, amies de l'une comme de l'autre; mais *celle des deux qui rompra la paix, quelle qu'elle soit, nous trouvera contre elle...* ».

Et il assurait son interlocuteur que « le vœu, comme l'intérêt de l'Angleterre, tant que la France n'essaierait pas de ramener le système d'agrandissements et d'agressions bonapartistes, serait de cultiver avec elle la plus étroite amitié » (1).

En conscience, nous ne pouvions exiger davantage. La Conférence de Londres, d'ailleurs, nous prouvait en ce moment même, mieux que par des paroles, sa volonté formelle d'écarter tout sujet, tout prétexte de conflit entre elle et nous.

Elle déclarait, par son protocole du 7 février, que « si la souveraineté de la Belgique était offerte par le Congrès de Bruxelles au duc de Leuchtenberg, et si ce Prince l'acceptait, il ne serait reconnu par aucune des cinq Cours » (2).

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 39.
(2) De Clercq, t. IV, p. 13.

Or, Mme Adélaïde n'avait pas craint d'alléguer les manœuvres et intrigues anglaises en faveur du duc de Leuchtenberg pour justifier à ses propres yeux la conduite plus que louche des siens dans les derniers jours de la campagne électorale belge.

C'est ainsi qu'elle écrivait à Talleyrand, le 29 janvier:

« P.-S. Nous apprenons qu'il ne reste plus à Bruxelles d'alternative possible qu'entre Nemours et Leuchtenberg. Croirait-on qu'ainsi placé lord Ponsonby donne une préférence décidée à Leuchtenberg. En vérité, cela passe toute croyance. C'est pourtant certain. Ce qui l'est moins, mais ce qu'on dit, et ce que le langage de lord Ponsonby ne rend que trop probable, c'est que M. Van de Weyer a apporté de Londres l'assurance que l'Angleterre reconnaîtrait Leuchtenberg, s'il était élu » (1).

Sans doute, lord Ponsonby et le comte Bresson, délégués tous deux de la Conférence auprès du Congrès, auraient mieux fait de ne prendre aucune part à la lutte électorale. Mais, est-ce que dans les circonstances présentes, le délégué français pouvait garder une neutralité absolue ? Nous savons trop à quoi nous en tenir sur ce point.

En admettant donc que lord Ponsonby ait combattu la candidature Nemours, l'indignation de Mme Adélaïde serait au moins excessive et assez peu justifiée. Quant aux sentiments qu'elle prête à l'Angleterre relativement au duc de Leuchtenberg, on voit

(1) Talleyrand, t. IV, p. 490.

combien l'accusation était mal fondée. Le protocole du 7 février montre au contraire à quel point les quatre autres puissances tenaient à ménager les susceptibilités françaises.

Elles devaient croire, dès lors, que la France, en retour, se résignerait plus volontiers à l'abandon du trône de Belgique, suivant d'ailleurs les promesses faites et si souvent renouvelées.

* * *

On comprend quel dut être l'étonnement de Talleyrand, lorsque, le 12, Palmerston lui communiqua une lettre de lord Ponsonby, constatant que M. Bresson avait « refusé de présenter au comité diplomatique le protocole du 7 février ».

C'est que ledit protocole, en dehors de la phrase relative à Leuchtenberg, rappelait les déclarations antérieures du roi des Français, de ne pas accepter l'élection de Nemours.

Voilà l'explication, la seule plausible, du refus étrange de M. Bresson, refus de nature, sans contredit, à réveiller, à justifier toutes les défiances de la Conférence.

Que pensait, que voulait au juste le gouvernement français ? Il fallait, de toute nécessité, que la question fût tirée au clair. Talleyrand s'en explique nettement avec Sébastiani :

Après avoir rappelé que M. Bresson, chargé des pouvoirs de la Conférence, avait tout à coup cessé

sa correspondance avec elle et même « agi en opposition directe à ses ordres », il ajoutait :

« Une pareille conduite doit paraître inexplicable... Chacun répète ici qu'il est évident que M. Bresson n'a pu, de son propre mouvement, protester d'abord contre le protocole du 27 janvier et refuser ensuite de présenter celui du 7 février. On attribue sa conduite à des ordres venus du gouvernement français, et comme ces ordres seraient en opposition directe avec les communications que vous m'avez chargé de faire ici, cela répand sur la politique de notre cabinet une défiance qu'un gouvernement nouveau doit, par-dessus tout, chercher à éviter...

« J'ai besoin... d'une explication franche et nette de tout ce qui s'est passé entre Paris et Bruxelles. Ce n'est qu'avec cette explication que je pourrai reprendre près du cabinet anglais et de la Conférence, une position utile au service du roi » (1).

Malgré cette mise en demeure, cette menace même de démission à peine déguisée, Talleyrand ne put encore obtenir l'explication *franche et nette* qu'il réclamait avec tant d'insistance.

Toutefois, une lettre désolée du comte Bresson, en date du 11 février, ne lui laissait plus de doute sur le désaveu infligé à son agent de Bruxelles. C'était quelque chose.

Sachant que notre ambassadeur avait demandé son prompt départ de Bruxelles et son renvoi à

(1) Talleyrand, t. IV, p. 65-66.

Londres, Bresson cherchait d'abord à s'excuser du rôle joué par lui au Congrès. Il laissait clairement entendre à Talleyrand que, si des maladresses avaient été commises au sujet des communications adressées audit Congrès, il était peut-être injuste de l'en rendre responsable :

« Le gouvernement belge n'a gardé à cet égard aucune mesure. Pour tout ce qui se rapporte au choix du chef de l'État, je croirais imprudent de confier des détails au papier. Je vous les donnerai tous verbalement, lorsque j'aurai le bonheur de vous revoir, et peut-être alors, quand vous connaîtrez surtout ceux de mon voyage à Paris, serez-vous plus porté à me plaindre qu'à me blâmer...

« Le chagrin est au fond de mon cœur... J'ai passé par de cruelles épreuves et je n'en recueillerai probablement que des reproches. Il est si commode de sacrifier un pauvre diable !! ».

« *Le pauvre diable,* nous apprend Talleyrand, n'eut pas autant à se plaindre qu'il le redoutait. On ne voulut pas le renvoyer près de moi, de peur qu'il ne me donnât des renseignements trop précis sur ce qui s'était passé entre lui et Paris ; mais, à quelques semaines de là, on lui donna le poste de ministre plénipotentiaire à Hanovre, et peu de mois après, à Berlin » (1).

Nous le retrouverons plus tard à Madrid, lors de l'affaire des mariages espagnols. Preuve que le gouvernement français n'avait point oublié les ser-

(1) Talleyrand, t. IV, p. 67-69.

vices rendus par lui dans une première conjoncture de ce genre, particulièrement délicate.

La lettre ci-dessus de Bresson achève, j'imagine, de mettre en son véritable jour le caractère de la politique suivie par le gouvernement français dans les dernières négociations relatives à l'élection du duc de Nemours.

Comment Louis-Philippe, si intelligent en somme, n'avait-il pas compris le discrédit que jetteraient sur les débuts de son règne de pareils agissements?

C'est qu'il redoutait par dessus tout les attaques quotidiennes de la presse, les clameurs de la tribune, les criailleries de la rue.

L'Opposition, injuste comme le sont toujours toutes les Oppositions, ne lui savait pas le moindre gré d'avoir, grâce à l'alliance anglaise, dénoué pacifiquement la question des Pays-Bas, si grosse de complications et de dangers. Elle se refusait à reconnaître quels avantages, quelle sécurité nous donnait, sur notre frontière du nord, la création du nouvel état belge, reconnu état neutre.

S'imaginant à tort que la Belgique voulait à tout prix sa réunion à la France, elle reprochait au gouvernement de ne pas opérer, proclamer sans retard cette réunion, malgré l'Angleterre, malgré l'Europe, fût-ce au prix d'une guerre générale, dont nul ne songeait à calculer les conséquences, ni à prévoir l'issue.

Et, si résolu que fût Louis-Philippe à ne pas se laisser *embarbouiller* dans une guerre européenne, suivant l'énergique expression de M^me^ Adélaïde, il

n'osait braver en face l'opinion publique, dont il déplorait plus que personne le stupide aveuglement. Comme il avait pris la déplorable habitude de la flatter, de la caresser, au lieu de lui tenir tête, de là, dans la malheureuse affaire belge, ses atermoiements, ses hésitations et tout ce réseau d'inextricables intrigues, dont il ne savait plus comment sortir.

Peut-être, d'ailleurs, n'était-il pas éloigné de s'y complaire. Très habile ou très retors, très porté surtout à se croire plus retors et plus habile que personne, il n'éprouvait nulle aversion pour la politique tortueuse, où il se flattait de *rouler* tout le monde.

On y risque, il est vrai, le plus souvent, de compromettre avec ses intérêts sa dignité, et de s'aliéner même ses meilleurs partisans et alliés.

C'est ce qui faillit arriver au roi Louis-Philippe en février 1831.

Le 17, Palmerston écrivait à Granville:

« Personnellement, je fais grand cas de Sébastiani et je le crois réellement ami de l'Angleterre; mais quelle confiance placer dans un gouvernement qui poursuit une aussi misérable intrigue que celle du cabinet français à propos de la Belgique, disant une chose ici, la démentant là, *acceptant* avec Bresson, *refusant* avec Talleyrand, variant ses opinions, ses déclarations, ses principes à chaque perspective changeante d'un avantage momentané » (1).

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 44.

Plus encore que l'Angleterre peut-être, la Belgique s'énervait de ne pouvoir obtenir une réponse définitive.

Nemours élu, le Congrès s'était empressé de nommer une députation de dix membres, chargée de porter à Louis-Philippe le résultat du vote.

Arrivés à Paris le 6, les députés y reçurent le meilleur, le plus gracieux accueil, logés aux frais de l'État, servis par des personnes attachées à la maison du Roi; mais ils ne purent obtenir leur première audience officielle que le 8, et ce fut Sébastiani qui les reçut.

Ils se bornèrent donc à prier le ministre de solliciter pour eux une audience solennelle du roi, en exprimant le très vif désir que le jour de cette audience fût le plus rapproché possible.

Depuis bientôt trois mois que la Belgique cherchait un roi, maintenant qu'elle l'avait élu, elle était pressée de le voir et de l'avoir.

Huit jours pourtant devaient passer encore, avant que satisfaction fût donnée à sa légitime impatience. Peut-être même eût-elle attendu plus longtemps, sans un incident fortuit, au premier abord tout à fait étranger à la question belge, mais qui n'en hâta pas moins la solution.

On sait les scènes scandaleuses qui se déroulèrent dans Paris les 14 et 15 février, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois dévastée, l'Archevêché mis à sac, sous les yeux de la police indifférente, et sans le moindre effort du gouvernement pour mettre un terme au scandale.

De ce déchaînement inouï contre la religion et le clergé, l'abbé Boucqueau de Villeraie, un des délégués belges, faillit être victime.

Il passait rue du Bac, revêtu de son costume ecclésiastique. Il n'en fallut pas davantage pour le désigner aux insultes, aux violences de la populace. Il n'y échappa qu'en s'écriant qu'il était belge et en montrant sa cocarde de député. Sur quoi, très confus de sa méprise, le peuple, qui l'eût volontiers écharpé à titre de prêtre français, lui prodigua, avec force excuses, les plus vives marques de respect.

Ces lamentables journées n'en eurent pas moins un retentissement immense en Belgique, comme il était naturel, et comme nous l'apprend l'historien du *Congrès :*

« Elles augmentèrent les anxiétés de ce grand nombre de catholiques, qui considéraient presque comme une calamité pour leur religion l'avénement du prince français ; elles détruisirent aussi les dernières espérances du comité diplomatique » (1).

Elles contribuèrent enfin, sans nul doute, à vaincre les dernières hésitations de Louis-Philippe. Elles lui firent comprendre que la cause de son fils, condamnée devant l'Europe, risquait fort d'être à jamais compromise aux yeux mêmes de ses futurs sujets.

Décidé, dès lors, à refuser pour lui la couronne qui lui était offerte, il fixa au 17 février, l'audience solennelle où il donnerait aux députés belges notification de son refus.

(1) Théodore Juste, t. I, p. 236.

Ce jour dit, la députation, reçue au Palais Royal, fut introduite dans la salle du Trône et présentée au roi par le ministre des affaires étrangères. M. Surlet de Chokier, président de la députation, ainsi que du Congrès, pria Louis-Philippe, comme tuteur et roi du duc de Nemours, de vouloir bien accepter la couronne déférée à son fils par l'élection du 3 février.

On se figure sans peine quelle dut être l'émotion de Louis-Philippe, comme père et comme roi, obligé de rejeter une offre si flatteuse.

Ce fut, paraît-il, *d'une voix altérée, en s'arrêtant à plusieurs reprises,* qu'il adressa aux députés ses remerciements, ses vœux de bonheur pour la Belgique, pour son union de plus en plus étroite avec la France, et surtout ces paroles, les plus saillantes du discours, où ne perçaient que trop ses plus intimes sentiments :

« Si je n'écoutais que le penchant de mon cœur et ma disposition bien sincère de déférer aux vœux d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères et importantes à la France, je m'y rendrais avec empressement. Mais, quels que soient mes regrets, quelle que soit l'amertume que j'éprouve à vous refuser mon fils, la rigidité des devoirs que j'ai à remplir m'en impose la pénible obligation, et je dois déclarer que je n'accepte pas pour lui la couronne que vous êtes chargés de lui offrir.

« Mon premier devoir est de consulter avant tout les intérêts de la France, et par conséquent de ne

point compromettre cette paix que j'espère conserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique et pour celui de tous les autres états de l'Europe, auxquels elle est si précieuse et si nécessaire » (1).

C'était, en effet, un douloureux sacrifice auquel Louis-Philippe avait dû se résigner, sacrifice dont l'Europe de la Sainte-Alliance ne lui a pas été aussi reconnaissante qu'elle aurait dû l'être.

L'Angleterre, au moins, comprenait combien longtemps encore son entente avec nous serait indispensable au maintien de la paix européenne.

Lord Grey, à qui Talleyrand s'empressa de communiquer le discours royal, lui écrivait aussitôt:

« Cher prince Talleyrand,

« Agréez mes meilleurs remerciements pour « m'avoir envoyé la réponse de votre roi aux « députés belges. Je pense qu'elle sera probable- « ment critiquée comme indiquant, sous l'expres- « sion de regret, trop de désir pour la couronne « qu'on a refusée; mais, en ne regardant qu'au « fond, j'en suis pleinement satisfait.

« J'ajouterai seulement mon vœu sincère et « ardent que rien ne survienne pour tromper nos « efforts à maintenir la paix » (2).

(1) Théodore Juste, t. I, p. 238-239 et Guizot: *Mémoires*, t. II, p. 424.

(2) Talleyrand, t. IV, p. 88-89.

*
* *

La question belge, en effet, n'était guère plus avancée que le premier jour, moins encore.

La Belgique se trouvait en lutte presque ouverte avec la Conférence de Londres; la France en désaccord avec les quatre autres puissances, au sujet des derniers protocoles; et, chose plus grave, entre l'Angleterre et nous l'entente cordiale du début semblait grandement compromise.

Si la politique française ne justifiait que trop les défiances de Palmerston, notre gouvernement se croyait en droit de lui reprocher son opposition rigoureuse, inflexible à toute extension ou rectification de notre frontière, son veto absolu à l'élection de Nemours.

Que ces reproches nous paraissent encore fondés, à nous autres Français, rien de plus naturel à vrai dire, tant nous avons peine à comprendre aujourd'hui qu'on ait jamais pu prêter sérieusement à Louis-Philippe des idées d'ambition et de conquête.

Pour être justes pourtant, n'oublions pas que nous étions au lendemain des guerres de la Révolution et de l'Empire. A supposer que le nouveau roi fût le plus pacifique des hommes, ne pouvait-il être entraîné, malgré lui, par le parti violent qui rêvait une conflagration européenne?

Il y avait d'autant plus lieu de le craindre que son gouvernement faisait preuve d'une déplorable

faiblesse à l'intérieur, ou plutôt d'une complète impuissance devant l'émeute, qui régnait en souveraine dans la rue.

La situation, aussi peu rassurante que possible pour nos voisins, autorisait donc de leur part toutes les craintes, comme toutes les précautions.

Heureusement, la chute du ministère Laffitte et l'avénement de Casimir Périer allaient amener une détente heureuse dans nos relations extérieures.

Nulle part la joie ne fut plus vive qu'à Londres.

Dès le 23 février, Palmerston se réjouissait d'apprendre qu'il était question de Casimir Périer comme ministre de l'intérieur, au lieu d'Odilon Barrot, ainsi qu'on l'avait supposé tout d'abord : « Si c'est vrai, c'est bien » (1).

Le 13 mars, ce fut mieux encore, Périer prenait, avec l'intérieur, la présidence du Conseil, et Palmerston écrivait à Granville, le 15 :

« Nous sommes ravis de l'avénement de Casimir Périer..., cultivez-le, je vous prie ; faites-lui comprendre que le gouvernement anglais met grande confiance en lui, et considère son arrivée aux affaires comme le plus sûr gage de sécurité et de paix » (2).

Nouvelle lettre au même, du 12 avril, quand Palmerston a vu déjà le nouveau ministère à l'œuvre :

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 45.
(2) *Id.*, t. II, p. 51.

« Prière de faire savoir à Périer combien nous sommes tous sensibles au changement de ton, et de direction imprimée par lui au gouvernement français » (1).

Et un peu plus tard : « Dites-lui que vous m'avez communiqué... son désir de vivre en bons termes avec l'Angleterre. Assurez-le que le gouvernement anglais, et moi en particulier, comme son organe officiel, je partage entièrement ses sentiments sur ce point. Nous sentons vivement combien une cordiale bonne entente, une étroite amitié entre l'Angleterre et la France peut contribuer à assurer la paix du monde, avec les libertés et le bonheur des nations. *Nous sommes profondément convaincus du très grand intérêt qu'il y a pour la France et l'Angleterre à ce que cette amitié soit intime et inébranlable. Mais la véritable amitié ne peut exister sans une parfaite confiance des deux côtés. Chacun doit être convaincu que l'autre n'a point de secrets desseins, d'intérêts égoïstes à poursuivre à son détriment. Soupçon et défiance sont fatals à la véritable amitié* » (2).

De ces dernières phrases soulignées dans le texte, il est aisé de conclure que les vieilles défiances n'ont pas encore tout à fait disparu.

C'est que, dans le ministère du 11 mars, Sébastiani a conservé le portefeuille des affaires étrangères. En hehors même, et au-dessus du ministère,

(1) *Life of Palmerston*, t. II. p. 63.
(2) *Id.*, t. II. p. 82.

il y a quelqu'un aussi, qui n'inspire pas la même confiance que le Président du Conseil :

« Périer est honnête ; mais il est dans la nature humaine qu'il se laisse un jour ou l'autre influencer par l'ambition déshonnête de Sébastiani, et aussi, je le crains, par l'absence de principes fixes chez le roi » (1).

Ce gros souci de Palmerston venait toujours de la question belge.

En attendant l'élection d'un autre roi pour remplacer le duc de Nemours, le Congrès avait décidé l'établissement d'une régence.

Or le régent, solennellement installé le 25 février, était M. Surlet de Chokier, président du Congrès, connu pour son attachement à la France.

Il n'en faut pas davantage pour éveiller l'ombrageuse susceptibilité de Palmerston, qui voudrait bien savoir ce que signifie ce titre de régent, et « s'il implique Nemours comme roi » (2).

L'accueil fait à Paris à l'envoyé du régent, M. Ch. Lehon, n'avait pas été de nature à calmer les appréhensions du cabinet anglais. Il fut reçu, le 19 mars, en audience particulière par le roi Louis-Philippe, avec tout le cérémonial usité à l'égard des envoyés des puissances étrangères.

C'était, en fait, la reconnaissance de la Belgique par la France, quand la Belgique venait de protester, plus hautement que jamais, contre les décisions

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 75-76.
(2) *Id.*, t. II, p. 50.

de la Conférence, surtout contre le protocole du 19 février, qui déclarait *irrévocable* la cession du Luxembourg à la Hollande.

Cette reconnaissance quasi-officielle et les égards témoignés à l'envoyé de la régence n'étaient-ils pas autant d'encouragements précieux pour les Belges à persister dans leurs revendications ? Surtout ne cachaient-ils pas encore quelque arrière-pensée secrète de la France? Voilà ce que Palmerston était fondé à se demander.

D'autant plus que son attitude avait été tout autre vis-à-vis du comte d'Arschott, délégué du régent à Londres. Voici comment, le 25 mars, il résumait à Granville les deux conversations qu'il venait d'avoir avec lui:

« Tant que les Belges continueront à traiter la Conférence d'une manière si inconvenante, tant que leurs prétentions les mettront en état de guerre, sinon effectif et matériel, du moins moral, avec les quatre puissances, comme avec l'Allemagne entière, il pourra garder dans sa poche les lettres qu'il apporte au roi de la part du régent... Bien que je sois heureux de recevoir M. d'Arschott chez moi, comme simple particulier,... je ne puis avoir avec lui aucune relation à titre officiel, car je ne lui en reconnais aucun » (1).

Même quand l'envoyé du régent essaya d'amener la conversation sur le choix d'un roi, Palmerston répondit sèchement que, dans les circonstances

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 57-59.

présentes, ce serait du temps perdu d'aborder un pareil sujet.

Le ministre n'ignorait pourtant pas que d'Arschott venait lui proposer la candidature du prince Léopold.

Il n'en persista pas moins à lui tenir rigueur, si bien que le gouvernement de la régence, humilié de la situation faite à son envoyé, se décida à le rappeler de Londres le 17 avril.

Comme il fallait pourtant en finir avec la question du roi, on chargea alors quatre membres du Congrès d'aller, à titre officieux, en dehors de toute relation avec le cabinet britannique, pressentir les dispositions du prince Léopold, pour le cas où le suffrage libre du Congrès l'appellerait au trône de Belgique.

Je ne prétends certes pas que le cabinet anglais soit resté, comme il a affecté de le dire, indifférent à une pareille candidature. Qu'on l'ait même longtemps soupçonné d'avoir écarté Nemours et Leuchtenberg, afin de pousser habilement son candidat à leur place, rien de plus vraisemblable au premier abord. Mais les révélations des *Mémoires* de Talleyrand ne permettent plus, ce me semble, de lui prêter un pareil machiavélisme.

En réalité, la candidature Léopold n'avait nul besoin d'être poussée ou patronnée par personne. Elle se posait ou plutôt s'imposait d'elle-même ; et elle eût triomphé dès le premier jour, si elle n'avait été résolument écartée, aussi bien par la formelle opposition de l'Angleterre que par les calculs intéressés de la France.

* * *

Le duc Léopold de Saxe-Cobourg, né en 1790, avait juste quarante ans au moment où éclata la révolution belge. En mai 1816, il épousait la princesse Charlotte, héritière du trône d'Angleterre. L'avenir s'ouvrait donc devant lui sous les plus brillants auspices, lorsque sa jeune femme mourut en novembre 1817, après avoir accouché d'un enfant mort.

La sympathie universelle lui prodigua les consolations et les honneurs. Déjà citoyen anglais et bourgeois de Londres, il devint feld-maréchal et membre du conseil privé, avec autorisation de prendre le blason d'Angleterre. Malgré son origine allemande, on pouvait donc le considérer comme un véritable anglais.

Appelé au trône de Grèce, en février 1830, par les plénipotentiaires de Russie, de Grande-Bretagne et de France, il déclarait noblement n'accepter l'offre des puissances que si elle était ratifiée par le suffrage presque unanime des Grecs. Il y mettait cette autre condition que le nouveau royaume serait constitué dans des conditions meilleures, avec des limites plus favorables à sa sécurité.

N'ayant pu obtenir la double satisfaction qu'il espérait, il renonça au trône, le 21 mai 1830; et l'acte de notification adressé par lui aux représentants des trois Cours témoignait, sans contredit, d'une rare élévation de sentiments et de caractère:

« ... Lorsque le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir *d'être reconnu librement et unanimement par la nation grecque*, et d'être accueilli par elle comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte, *par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables*. C'est avec le plus profond regret qu'il voit ces espérances déçues... En conséquence, il remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur pour lui-même, et avec avantage pour les Grecs ou les intérêts généraux de l'Europe » (1).

S'il avait été possible, le 21 mai 1830, de prévoir la révolution de Belgique, on serait presque tenté de prendre une telle déclaration pour un programme de candidat, rédigé d'avance, en vue d'attirer sur son auteur l'attention et les sympathies des Belges.

Sans doute, Léopold était protestant; mais, si sa religion risquait d'éloigner de lui les plus ardents des catholiques, les considérations politiques qui militaient en sa faveur étaient telles qu'elles devaient lui rallier sans hésitation tout ce qu'il y avait d'esprits clairvoyants dans le pays.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que le comité diplomatique du Congrès belge ait pensé à lui tout d'abord, voyant ainsi du premier coup d'œil la

(1) Théodore Juste, t. II, p. 116-117.

vraie combinaison à adopter, celle qui devait à la longue aboutir, parce qu'elle était en somme la plus sage, la plus raisonnable de toutes: l'élection de Léopold, épousant une fille du roi Louis-Philippe. N'était-ce pas, en effet, le meilleur moyen d'assurer à la Belgique l'appui si nécessaire des deux grandes puissances d'Occident?

Talleyrand a revendiqué hautement, dans ses *Mémoires,* la paternité de l'idée. S'il ne l'a pas eue le premier, il est incontestable qu'il l'a faite sienne très vite, du jour où elle lui a été suggérée.

Il est probable que le mérite en revient au Congrès belge lui-même, du moins à son comité diplomatique.

Voici, en effet, la lettre que M. Bresson adressait à Sébastiani, le 2 décembre 1830, et dont il envoyait, ce même jour, copie à Talleyrand:

« ... Je sais de science certaine que M. Van de Weyer partira dans quelques jours pour Paris; qu'il y soumettra à Votre Excellence un projet de nature à concilier les intérêts *français et anglais* (le prince Léopold et une princesse française), ou quelque autre combinaison analogue; qu'après avoir pris vos idées, il ira s'adresser à la Conférence de Londres... Je vous adresserai directement M. Van de Weyer, ainsi qu'à M. le prince de Talleyrand, afin qu'il ne tombe pas en compagnie qui ne demanderait pas mieux que de l'égarer » (1).

On voit que M. Van de Weyer, très français,

(1) Talleyrand, t. III, p. 463-464.

devait, avant de se rendre à Londres, passer par Paris, prendre *les idées* de la Cour de France. La combinaison ne fut pas du goût de Louis-Philippe. M^me^ Adélaïde se chargea d'en prévenir Talleyrand:

« ... Vous connaissez toute notre amitié pour le prince de Cobourg, et certainement il serait celui qui conviendrait le mieux au roi, sous tous les rapports; mais, malheureusement, on ne voit ici en lui qu'un agent anglais... S'il arrivait au trône de Belgique en épousant une de nos petites, on regarderait cela comme une vente faite de ce pays à l'Angleterre, et le roi ne peut ni ne veut s'exposer à cette chance, qui pourrait lui faire perdre toute sa popularité ici » (1).

Que l'opinion publique en France fût disposée à envisager les choses de la sorte, rien de plus exact en effet. Mais une autre raison, que le roi ne donnait pas, la vraie, est qu'il préférait de beaucoup voir, au lieu d'une de ses filles, un de ses fils arriver au trône de Belgique. La preuve en est que Louis-Philippe, après le refus obligé du 17 février, se hâtait de revenir au projet de mariage. Lord Granville écrivait en effet, dès le 24, à Palmerston:

« Je veux vous apprendre sans retard que... le Roi et Sébastiani en sont venus (ou revenus, *have recurred*) à l'idée du prince Léopold, élu roi des Belges et marié à une princesse d'Orléans » (2).

Mais en décembre 1830, comme on travaillait

(1) Talleyrand, t. IV, p. 481.

(2) *Life of Palmerston*, t. II, p. 43, note.

sous main à l'élection de Nemours, il fallait écarter d'abord le prince Léopold. La leçon fut faite immédiatement en ce sens et à M. Van de Weyer et à M. Bresson.

Impossible, en effet, de s'expliquer autrement l'étrange lettre de ce dernier à Talleyrand, en date du 25 décembre, et qui se trouve en contradiction flagrante avec la lettre du 2, citée plus haut:

« ... A Paris, M. Van de Weyer a abordé la question du prince (à élire). *Il a demandé le duc de Nemours. On ne lui a rien dit du prince Léopold!!* » (1).

En bon français, cela voulait dire: *On a prié M. Van de Weyer de demander pour roi le duc de Nemours, surtout de ne pas parler du prince Léopold.* Nul doute que Talleyrand n'ait traduit ainsi la lettre Bresson. Avant d'avoir reçu celle de Mme Adélaïde, il était déjà fixé.

Si bon courtisan qu'il fût pourtant, il n'hésita pas à soulever à Londres la question de la candidature Léopold, avec l'espoir d'en tirer pour la France quelque profit, qui pourrait la rendre plus acceptable à Paris.

C'était le 7 janvier, le jour même où Palmerston lui exposait les avantages qu'offrirait pour le règlement des frontières belges la candidature Orange-Nassau.

(1) Talleyrand, t. III, p. 468. Il est certain que M. Gendebien ayant posé à Louis-Philippe la question du mariage Léopold, le roi l'avait nettement écartée. Voir *Denkwürdigkeiten aus den Papieren* des Friedrich von Stockmar. Braunschweig, 1872, p. 162.

Talleyrand, s'imaginant peut-être que le chef du *Foreign Office* cherchait simplement à jouer au plus fin avec lui, ne voulut pas être en reste.

Soupçonnant, à tort ou à raison, qu'il y avait de par le monde un autre candidat, plus cher encore aux cœurs anglais que le prince d'Orange, il demanda tout à coup si Philippeville et Marienbourg pourraient être donnés à la France, au cas où, grâce à l'influence française, le duc Léopold serait élu roi des Belges.

On se rappelle l'impression produite sur Palmerston par une pareille demande, coïncidant avec les ouvertures faites au ministre prussien, et de quel ton il avait écrit à Granville : « *Je n'aime pas tout cela...* ».

Il semble, en vérité, que l'allusion au prince Léopold l'avait laissé assez froid.

Il est très vrai que lord Grey et lui étaient allés, le mois précédent, « passer deux jours à Claremont chez le prince ; et Talleyrand, qui épiait avec soin ses faits et gestes, était à bon droit convaincu que, *dans ce petit voyage..., annoncé comme besoin de se reposer*, il avait été fort question *du futur souverain de Belgique*.

Il est vraisemblable, en effet, que les deux ministres en avaient longuement entretenu leur hôte, mais pour lui affirmer qu'à leurs yeux une seule candidature était possible et désirable, celle du prince d'Orange.

Il est certain que le cabinet anglais était décidé alors à le soutenir énergiquement, à l'exclusion de

tout autre ; et le prince en était d'ailleurs si convaincu qu'après le vote du Congrès, contre lui et les siens, il vint se fixer à Londres, afin d'y mieux surveiller les intérêts de sa candidature.

Le 16 janvier 1831, Sébastiani se plaignait à Talleyrand que *les tentatives anglaises en faveur du prince d'Orange compromissent la paix de l'Europe* (1).

Le même jour, Talleyrand envoyait à Mme Adélaïde une circulaire du Prince à ses partisans de Belgique, avec la mention ci-jointe :

« J'envoie à Mademoiselle une pièce qui l'intéressera, et dont, hors le roi et elle, personne ne doit avoir connaissance. Faite au nom du prince d'Orange, c'est lord Grey qui en est le véritable auteur. Il y met un tel prix et un intérêt tel que nous n'avons pas pu nous opposer à ce que cette nouvelle tentative fût essayée .. Si elle manque son effet, nous aurons le champ plus libre pour tout ce que nous croirons bon et utile de proposer et d'obtenir » (2).

Inutile de dire que la circulaire était ce que sont toutes les circulaires de prétendants. Il ne paraît pas qu'elle ait produit grand effet dans le pays ; mais le ministère britannique n'en continua pas moins à soutenir, même après le 3 février, une candidature qui, si elle n'avait pu rallier une seule voix dans le Congrès, comptait encore dans plus

(1) Talleyrand, t. IV, p. 22.
(2) Id., t. IV, p. 486-487.

d'une ville de Belgique des partisans déterminés.

Ce ne fut guère que vers la fin de février que lord Palmerston transmit « des ordres à lord Ponsonby pour continuer à observer les dispositions des esprits, *sans se mêler en aucune manière des intérêts de M. le prince d'Orange...* ; il ne croit plus à son succès » (1).

D'autres pourtant s'obstinaient à y croire encore, ou à le redouter. La preuve en est dans ce fait qu'une vaste *Association nationale belge* se forma le 23 mars pour assurer l'indépendance du pays et *l'exclusion perpétuelle des Nassau;...* les associés s'engageant sur l'honneur... *à combattre les Nassau, à ne jamais transiger avec eux* (2).

D'autres preuves, plus décisives encore, furent les scènes de désordre provoquées par l'acte même de l'Association, qui avait surexcité les passions populaires. Du 27 mars au 4 avril, à Bruxelles, à Anvers, à Liège, à Gand, la foule saccagea les bureaux des journaux orangistes et les maisons des personnes suspectes de sympathie pour la dynastie déchue.

Il était vraiment temps qu'un gouvernement régulier s'établit enfin, qui mît ordre à un pareil état de choses.

(1) Talleyrand, t. IV, p. 77.

(2) Théodore Juste, t. II, p. 65.

* * *

L'anarchie belge, d'ailleurs, ne pouvait guère manquer de réveiller les espérances, les convoitises de certains ministres français, moins scrupuleux que le Président du Conseil, et qui seraient peut-être tentés d'agir en dehors de lui et sans lui.

Dans les premiers jours d'avril, un membre des communes, M. Maberly, avertissait Palmerston qu'un agent secret de Soult était venu le trouver, dans le but de détacher l'Angleterre des trois autres puissances: *Si elle voulait s'entendre avec la France, on lui donnerait pour sa part Anvers et Ostende.* C'était, on le voit, la reprise du projet, si énergiquement repoussé naguère par Talleyrand. Aussi, comme on n'avait nulle confiance en lui, il devait être tenu à l'écart de la négociation; mais, si elle avait chance d'aboutir, Soult enverrait un homme sûr pour traiter de l'affaire.

Et Palmerston recommandait à Granville d'en parler à Casimir Périer, *non à Sébastiani:* « Il est bon, je pense, que Périer sache de quels collègues il est entouré, et quelle défiance ils inspirent en la sincérité du gouvernement français » (1).

La confidence de Maberly méritait-elle d'être prise au sérieux, il semble bien que le ministre anglais en doutait un peu.

Il est certain toutefois que, le 30 mars, Talley-

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 66-67.

rand avait lu à Palmerston une dépêche de Sébastiani, disant que la France aiderait volontiers le prince Léopold, et qu'en retour du service rendu, l'Angleterre seconderait sans doute les vues de la France touchant Bouillon, Luxembourg, etc.

Talleyrand, qui se rappelait avoir fait deux mois auparavant pareille ouverture, n'avait aucune illusion sur le résultat de la mission dont il était chargé. Il l'avoua franchement au ministre anglais, qui en écrivit aussitôt à Granville :

« Je lui répondis qu'il avait tout à fait raison, et que..., dans le cas même où l'Angleterre attacherait un grand intérêt à l'élection de Léopold, nous resterions encore *liés par nos engagements vis-à-vis des autres puissances*, et qu'il nous fallait *sauvegarder notre bonne foi avant de consulter nos intérêts particuliers ;* que, par conséquent, l'élection de Léopold ne changerait rien à nos opinions et à nos résolutions... J'ajoutai que notre raison de souhaiter Léopold, à défaut d'un membre de la famille d'Orange, tenait à notre conviction qu'il serait un bon *roi belge*, pas plus anglais que français, ne consultant que son intérêt propre et celui du royaume qu'il aurait à gouverner » (1).

Nous ne sommes pas absolument obligés de croire ici Palmerston sur parole. Nous trouvons, au contraire, très naturel que l'Angleterre ait vivement désiré l'élection d'un prince qu'elle savait lui être profondément attaché et dévoué.

(1) *The Life of Palmerston*, t. II, p. 61-62.

Je ne vois pas, par exemple, qu'on puisse lui reprocher aucune mesquine ou misérable intrigue, destinée à assurer son élection.

Les quatre députés, envoyés par la régence, se croisèrent en route avec le comte d'Arschott, qui revenait à Bruxelles, après sa mission inutile. On conviendra au moins que le gouvernement anglais n'avait rien fait, en la circonstance, pour ménager à son candidat les bonnes grâces ni les sympathies de ses futurs sujets.

La première entrevue entre les députés et le prince Léopold eut lieu le 22 avril. Le prince se montra tout disposé à se rendre aux vœux des Belges. Mais il déclara, de la façon la plus nette, comme on devait s'y attendre, qu'il se refusait à rien promettre, tant que le Congrès ne se serait pas mis d'accord avec la Conférence sur la question des frontières (1).

L'entente était devenue d'autant plus nécessaire que la France, au grand mécontentement de la Belgique, venait de donner, le 17 avril, son adhésion au protocole du 20 janvier.

Malgré leur isolement désormais complet, malgré les instances de lord Ponsonby et du général Belliard, délégué du gouvernement français à Bruxelles, les Belges s'obstinèrent à ne rien abandonner de leurs prétentions.

Très désireux de mettre un terme au conflit et

(1) Voir sur toute cette question : *Denkwürdigkeiten....* Stockmar, p. 163-176.

croyant avoir trouvé un moyen de conciliation, lord Ponsonby se rendit à Londres pour le recommander lui-même à la Conférence.

Sur ses instances, par le protocole du 21 mai, les cinq puissances promettaient « d'entamer avec le roi des Pays-Bas une négociation, dont le but serait d'assurer, si possible, à la Belgique, moyennant de fortes compensations, la possession du grand duché de Luxembourg, qui conserverait ses rapports actuels avec la Confédération germanique ».

Mais ladite négociation ne devait s'ouvrir que « lorsque le gouvernement belge aurait donné son adhésion aux bases de séparation ».

Le cinquième et dernier article du protocole exigeait enfin que cette adhésion fût donnée au plus tard « le 1er juin » (1).

Cette première concession de la Conférence, qui semblait en présager d'autres, fut insuffisante à arracher au gouvernement belge l'adhésion demandée; et lord Ponsonby, comme le général Belliard, reçurent l'ordre de quitter Bruxelles.

C'était à décourager au dehors les plus fermes partisans de l'indépendance belge.

Talleyrand écrivait à Sébastiani, le 22 juin:

« Si les Belges persévèrent dans cette marche, il sera impossible de négocier avec eux, et d'arriver à un arrangement. Après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et de condescendance;... je crois qu'il faudra peut-être en venir à l'idée d'opé-

(1) De Clercq, t. IV, p. 104-105.

rer une division de la Belgique, dans laquelle la France trouverait sans doute la part qui lui conviendrait le mieux » (1).

Il s'empressait, il est vrai, d'ajouter qu'il ne désespérait pas d'arranger les choses.

C'était là, en effet, une mesure extrême qui eût vraiment un peu trop rappelé les partages de la Pologne. Heureusement, il n'y eut pas besoin d'y recourir.

Du protocole du 21 mai, le gouvernement belge avait au moins retenu l'article 2, lequel déclarait *le choix d'un nouveau souverain... indispensable pour arriver à des arrangements définitifs.*

Aussi, le 4 juin, moins il est vrai pour déférer au désir de la Conférence que pour décourager les menées du parti républicain, le Congrès réuni avait nommé roi des Belges le prince Léopold de Saxe-Cobourg, par 152 voix sur 196 votants.

La députation, chargée de porter au Prince le résultat du vote, arriva à Londres le 7 juin, le lendemain du jour où la Conférence donnait à lord Ponsonby l'ordre de quitter Bruxelles, avec prière d'en donner avis au général Belliard.

Tous deux, en effet, partirent le 11 juin.

Car, le nouveau souverain étant bien décidé à

(1) Talleyrand, t. IV, p. 227-229. C'est la première fois que Talleyrand émettait l'idée de *partager* la Belgique ; encore était-ce plutôt pour en « *menacer* » et effrayer les Belges. Je ne comprends donc pas, je l'avoue, comment il aurait pu dire ou écrire, en juin 1831, que telle avait été toujours *son idée favorite*. Voir la note annexe, p. 76.

n'aller prendre possession de sa couronne qu'après entente parfaite de la Conférence et du Congrès, restait toujours à trouver la vraie base de conciliation.

Les puissances, « *mues par le désir de ne point mettre en péril la paix générale et, par conséquent, les plus graves intérêts de leurs Cours et de l'Europe entière* », rédigèrent alors le protocole du 26 juin, dit *des 18 articles,* qui fut adopté par le Congrès belge, le 10 juillet seulement (1). Il devait plus tard servir de base à l'arrangement définitif qui partagea entre la Belgique et la Hollande le Limbourg et le Luxembourg.

C'est Talleyrand, s'il faut du moins l'en croire, qui aurait contribué, pour la plus large part, à aplanir les dernières difficultés. Il écrivait, le 24 juin:

« Quoique malade depuis six jours, je n'ai pas cessé un moment de voir le prince Léopold, les membres de la Conférence et ceux de la députation belge; depuis quarante heures, nous sommes en conférence...

« Une conférence a eu lieu aujourd'hui chez le prince Léopold; elle a fini à huit heures; elle se continuera ce soir chez moi et se prolongera probablement dans la nuit » (2).

Le surlendemain, il communiquait à Sébastiani le texte des articles convenus et, en lui annonçant

(1) De Clercq, t. IV, p. 108-111.
(2) Talleyrand, t. IV, p. 230.

le départ des députés pour Bruxelles, la nuit même du 26, il ajoutait :

« Je pense que lorsque le Congrès aura approuvé les articles, la France pourra immédiatement reconnaître le prince Léopold comme roi de Belgique ; les autres puissances le reconnaîtront un peu plus tard, mais il ne résultera aucun inconvénient de ce délai » (1).

Que Talleyrand ait exagéré quelque peu l'importance de son rôle dans le règlement définitif de la question belge, il n'y aurait à cela rien d'invraisemblable.

Mais que ce soit lui ou Palmerston qui ait été le véritable inspirateur du protocole du 26 juin, il paraît indiscutable que ce protocole a été au moins aussi avantageux pour la France que pour la Belgique elle-même.

L'anarchie belge, depuis quatre mois, n'avait eu, ne pouvait avoir d'autre résultat que d'encourager, d'exalter chez nous le parti du *mouvement*, qui rêvait le bouleversement européen.

L'avénement de Léopold coupa court, de ce côté du moins, à l'agitation révolutionnaire : et, comme il devait être, à bref délai, suivi de son mariage avec une princesse française, il y aurait, en vérité, mauvaise grâce à le considérer comme un échec pour la France, dû à la jalousie ou aux rancunes de l'Angleterre et de la Sainte-Alliance, coalisées contre nous.

(1) Talleyrand, t. IV, p. 231.

Si l'on songe même que la candidature Cobourg, posée dès le premier jour par Talleyrand, n'a jamais cessé d'être énergiquement soutenue, patronnée par lui, peut-être serait-il plus juste de reconnaître que le prétendu candidat de l'Angleterre a été, avant tout et surtout, le candidat de l'ambassadeur français.

Il reste, il est vrai, la ressource de prétendre que Talleyrand se serait alors laissé jouer indignement par son collègue d'Angleterre. C'est en effet le reproche que l'Opposition lui a plus d'une fois adressé.

Mais, outre que notre ambassadeur à Londres n'a jamais, que je sache, passé pour un naïf, n'oublions pas que, dans le même temps, l'Opposition anglaise, avec aussi peu de raison, reprochait à Palmerston de se laisser jouer par Talleyrand.

La vérité sans doute est qu'ils ont, l'un et l'autre, dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Europe, servi le mieux possible, avec les intérêts de leurs pays respectifs, l'intérêt général européen.

Si, en effet, le règlement *pacifique* de la question belge, de novembre 1830 à juillet 1831, fut, quoi qu'on en ait dit, un réel *bienfait* pour la France, comme pour l'Europe entière, nous en sommes redevables surtout à la bonne entente anglo-française, dont Palmerston et Talleyrand furent, à cette époque, les partisans convaincus.

NOTE ANNEXE

J'ai dû n'effleurer qu'en passant la question *des projets de partage*. Il faudrait, pour la traiter à fond, discuter aussi les *remaniements* apportés au texte de Talleyrand, soit par l'auteur, soit par les éditeurs des *Mémoires*, et de plus, aborder au moins l'historique de la crise d'août 1831. Ce qui m'eût entraîné hors des limites de mon sujet.

Il est pourtant *un projet* de Talleyrand, dont il me paraît indispensable de dire quelques mots, le projet exposé dans la lettre du 16 janvier, qui, citée par M. Pallain, ne figure pas dans l'édition des *Mémoires* (1).

A pareille date déjà, Talleyrand voyait très nettement les difficultés de toute sorte que le choix du roi ne manquerait pas de soulever entre la Conférence et la Belgique, entre la Belgique et la France, entre la France et l'Angleterre.

De là, *à force de chercher et d'essayer de tout*, son idée d'établir en Belgique *un gouvernement fédéral analogue à celui de la Suisse, en faisant d'Anvers et d'Ostende deux villes hanséatiques*.

Il faut convenir que cette idée d'une nouvelle *république* à créer était originale et hardie. Aussi, pour ne pas faire pousser les hauts cris à Sébastiani, dont il connaissait les rêves d'agrandissement et d'annexion, Talleyrand eut soin d'ajouter qu'avec cette combinaison, « en regardant *dans*

(1) *Ambassade de Talleyrand à Londres, 1830-1834*. Paris, 1891, p. 173.

l'avenir, si on est amené à quelque guerre, la Belgique serait plus près de se réunir à nous que dans tout autre système » (?).

De cette phrase, très vraisemblablement destinée *à dorer la pilule républicaine,* M. Raymond Guyot semble avoir conclu que Talleyrand avait toujours rêvé le partage de la Belgique. Ce serait là une singulière exagération.

Comment, en outre, M. Raymond Guyot, qui a si nettement déterminé le vrai caractère de la seconde mission Flahaut, a-t-il pu découvrir le moindre lien entre le projet de Talleyrand et celui que M. de Flahaut était chargé de lui soumettre ?

Le premier réclamait et entraînait la *neutralité belge,* tandis que le second, sans parler du danger *anglais,* supprimait jusqu'à *l'indépendance* de la Belgique, déjà reconnue par le protocole du 20 décembre 1830. Il n'y a donc aucun rapport entre l'un et l'autre.

Je crois, du reste, que ni l'un ni l'autre n'avait la moindre chance d'être adopté en 1831, et que Talleyrand ne se faisait guère d'illusion à cet égard.

Il est seulement regrettable que son idée, à lui, n'ait pas été discutée et réalisée plus tôt, en 1814.

ERRATUM

Lire ainsi le premier paragraphe ci-dessus :

De cette phrase, très vraisemblablement destinée *à dorer la pilule républicaine,* mais rapprochée notamment de la lettre du 22 juin, M....

ÉPREUVES ET CHATIMENTS DE L'AUTRE VIE

D'APRÈS LES

MEXICAINS ET LES BOUDDHISTES

PAR

M. le Comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

Épreuves et Châtiments de l'autre vie

D'APRÈS LES

MEXICAINS ET LES BOUDDHISTES

Une différence bien tranchée existe, sans doute, entre les croyances des Brahmanistes et Bouddhistes, d'une part, et celles des peuples de la Nouvelle Espagne, concernant le sort des âmes après la mort. Ces derniers se faisaient de l'Hades, du Séjour des Ombres, une idée assez analogue à celle que nous retrouvons en vigueur chez les Orecs de l'époque Homérique, c'est-à-dire qu'on ne rencontre point encore chez eux la notion bien précise d'une rémunération des bonnes ou mauvaises actions commises pendant la vie terrestre. Tout au plus remarque-t-on parmi les Mexicains et habitants du Guatémala, tout aussi bien que parmi les Peaux-Rouges du Canada, une certaine préoccupation des épreuves que l'esprit du défunt aurait à affronter avant de prendre possession de son séjour définitif (1).

(1) *Le folk-lore dans les deux mondes*, ch. VII, p. 290 (t. XXIII des *Actes de la Société philologique*. Paris, 1894).

Au contraire, les élèves des Brahmas, aussi bien que ceux de Çakyamouni, se sont livrés aux plus grands efforts d'imagination dans la description par eux faite des lieux où les gens vertueux reçoivent leur récompense, et les méchants, le châtiment de leurs crimes.

Toutefois, comme nous allons le voir tout à l'heure, ces opinions si divergentes semblent offrir entre elles quelques points de contact qui peut-être ne sont pas dus au seul hasard. Le lecteur jugera s'il ne conviendrait pas de voir là un indice, quelque peu effacé, à la vérité, de relations ayant jadis existé entre les deux mondes.

Quoi qu'il en soit, voici ce que Torquemada rapporte au sujet des cérémonies funèbres dans l'ancien Mexique. Elles renferment, pour la plupart, une allusion, aussi directe que possible, aux épreuves dont nous venons de parler:

« Sitôt, nous dit-il, qu'un citoyen de Ténochtitlan avait rendu le dernier soupir, on se hâtait d'appeler certains vieillards qui jouaient le rôle de maîtres des cérémonies. Leur premier soin, après avoir mis dans la bouche du défunt une sorte de pierre verte, était de couper diverses figures de papier dont ils ornaient le corps. Ensuite, ils l'arrosaient d'eau lustrale en lui disant: « C'est cette eau que tu as reçue en venant au monde ». Une cruche en était remplie, que l'on mettait entre les jambes du mort, et les vieillards ajoutaient: « Celle-ci te servira pour faire ton voyage ». Réunissant ensuite une partie des morceaux de papier qu'ils venaient

de découper, ces derniers ajoutaient: « Ceux-ci t'aideront à passer entre les deux montagnes qui cherchent sans cesse à se rapprocher et à se choquer l'une contre l'autre ». Puis, lui remettant les autres, les maîtres de cérémonies reprenaient: « Avec ceux-ci, tu peux, sans crainte, prendre le chemin où se trouve le grand serpent, gardien du passage. Avec ceux-ci, tu atteindras le lieu où l'on voit le caïman appelé *Xochitonal,* litt.: « Compt de la fleur ». En voilà qui te protégeront dans les huit déserts par où circule la route. Quant aux derniers, ils te permettront d'éviter le tranchant des couteaux d'obsidienne que le vent fait mouvoir dans l'Itzéhéyacan » (1).

Peut-être y aurait-il sur ce point une ressemblance à signaler entre la donnée des nations de l'Anahuac et ce que les légendes des peuples de races Algiques racontent au sujet du fabuleux Glootskap. Effectivement, le mur de la mort que le magicien doit longer après avoir pris le chemin que gardaient deux horribles têtes de serpents dardant leurs langues sur les voyageurs, ne rappelle-t-il pas un peu les deux montagnes cherchant à se choquer l'une contre l'autre et qui menacent d'écraser les passants? On sait que la muraille en question, inclinée sur la plaine et ressemblant à un gros nuage, s'abaissait et se relevait tour à

(1) Torquemada: *Monarq. Indiana*, lib. XIII, p. 47. — Abbé Brasseur de Bourbourg: *Hist. des nat. civil.*, t. III, ch. III, p. 569-570 (Paris, 1858).

tour, au moment où l'on s'y attendait le moins. Malheur à l'imprudent qui se trouvait là à l'instant fatal. Il était aussitôt jeté à terre et broyé (1).

En tout cas, des épreuves que l'âme doit subir d'après la tradition mexicaine, deux spécialement paraissent se distinguer par leur caractère, en quelque sorte, un peu cherché. Nous voulons parler de ces montagnes qui se réunissent et du vent, lequel met en mouvement des lames de pierre. Ne dirait-on pas que cette dernière a été imaginée par des peuples connaissant l'usage de la roue du rémouleur?

Précisément, elles figurent encore, mais à titre de châtiments, dans la description que font les Indous et les Indo-Chinois de leurs enfers.

D'après les habitants de Siam, nous dit Mgr Pallegoix, dans le troisième des enfers complémentaires, appelé *Alipata-vara-narok,* existe une forêt d'arbres dont les feuilles consistent en glaives à double tranchant. Dès qu'un certain vent se met à souffler avec violence, les feuilles tombent sur les damnés et les coupent en morceaux (2). Voilà qui nous fait songer aux lames d'obsidienne de l'Itzéhéyacan.

Rappelons d'ailleurs que, d'après le *Markandeya-Purâna,* dans le sixième des enfers se trouve une

(1) *Le folk-lore dans les deux mondes (le mythe de Biché en Amérique),* p. 297 du t. XXIII des *Actes de la Soc. philol.*

(2) Mgr Pallegoix: *Description du royaume Thaï ou Siam,* t. I, ch. xv, p. 461 et suiv. (Paris, 1854).

forêt appelée *Asipatravana,* et dont le nom rappelle peut-être un peu celui du troisième enfer complémentaire des Siamois. Les feuilles des arbres qui la composent consistent également en instruments contondants. Le souffle du vent les projette sur les coupables, qu'elles mettent en pièces (1).

Un mot maintenant au sujet des montagnes destinées à broyer les coupables.

Les Siamois donnent le nom de *Maha-Daphanarok* au septième de leurs enfers, où le feu est très violent. Les démons, armés de barres de fer rouge, y donnent la chasse aux coupables, les forçant à passer entre deux montagnes, lesquelles se rapprochent l'une de l'autre et les écrasent.

D'autre part, d'après l'ouvrage sanscrit intitulé *Pançâ-guti,* le troisième enfer, ou *Sanghata,* se trouve réservé à ceux qui ont mis des animaux à mort. Ces meurtriers sont broyés et réduits en bouillie par ce que l'auteur indou appelle « les montagnes comprimées ».

Ce qui nous semble le plus naturel d'admettre, c'est qu'ici, comme dans la tradition Algonkine du pont des âmes, qui offre tant d'analogie avec celui des Persans (2), il y a eu influence des données

(1) M. L. Feer: *L'enfer indien,* p. 185 et suiv. du *Journal Asiatique,* sept.-oct. 1892, et p. 112 et suiv. du même, janv.-févr. 1893.

(2) Nicolas Perret: *Mémoires sur les mœurs, etc., des sauvages de l'Amérique Septentrionale.* Paris, 1864, ch. IX, p. 41. — *Le folk-lore dans les deux mondes,* ch. VII, p. 287 et 290.

asiatiques sur les croyances des peuples de l'Amérique. D'autre part, on n'en saurait guère douter, Brahmanistes et Bouddhistes ont dû puiser à des sources bien distinctes la description des supplices divers infligés aux coupables dans chacun de leurs nombreux enfers. Sans doute, il faut tenir compte des tendances de l'imagination orientale. Les lettrés des rives du Gange comme du Mékong se sont plu à inventer les détails les plus horribles concernant ces lieux de tourments. Mais force est, en même temps, de reconnaître qu'ils ont dû, en bien des circonstances, s'inspirer de traditions populaires. Tel pourrait être, par exemple, le cas en ce qui concerne le choc des montagnes et le vent qui met en mouvement des instruments tranchants. Sans doute même, à l'origine, il ne s'agissait que d'épreuves auxquelles devait être soumise l'âme séparée du corps, indépendamment de toute idée de rétribution ou d'expiation. Plus tard seulement, en raison de ce qu'on pourrait appeler le développement de la morale et du système religieux, on les aura transformées en châtiments. A cet égard, comme à bien d'autres d'ailleurs, la tradition Américaine aurait conservé un caractère bien plus primitif, bien plus archaïque que la tradition asiatique dont, cependant, elle dérive du moins pour une bonne part.

Un dernier point resterait à examiner. Le *Popol vuh*, ou livre sacré des peuples du Centre-Amérique, renferme-t-il, comme l'a pensé l'abbé Brasseur, une allusion aux destinées d'outre-tombe dans

deux passages d'un caractère assez mystérieux? Nous voulons parler de ceux qui racontent les épreuves infligées par les princes de Xibalba ou Xicalanco aux chefs mythiques du Guatémala, accusés de rébellion. L'étude de cette intéressante question nous entraînerait trop loin pour aujourd'hui. Remettons-la à plus tard.

LE

COLLÈGE ROYAL DE CAEN

SOUS

l'Administration de l'abbé Daniel

— 1827-1839 —

PAR

M. C. POUTHAS,

Proviseur du Lycée Malherbe.

LE COLLÈGE ROYAL DE CAEN

Sous l'Administration de l'abbé Daniel

1827-1839

PREMIÈRE PÉRIODE

LA RESTAURATION (1827-1830)

—

L'abbé Daniel. Ses origines. Son caractère.

L'abbé Daniel n'était pas comme son prédécesseur (1), un nouveau venu dans l'Université. Né à Contrières (Manche) en 1794, il avait fait ses études au collège de Coutances et y avait été successivement maître d'études, professeur de philosophie et principal. Il dirigeait cet établissement avec le plus grand succès, lorsqu'il fut appelé au Collège royal de Caen en qualité de proviseur (mars 1827).

L'abbé Daniel était d'une origine des plus modestes : on dit qu'il avait été amené à Coutances, comme petit domestique, par le curé de sa paroisse,

(1) L'abbé Royer, d'abord vicaire de la paroisse Saint-Pierre et plus tard curé de Saint-Étienne de Caen.

nommé principal du collège, et qu'avant de s'asseoir sur les bancs, il avait commencé par balayer les classes. Son extérieur n'avait rien d'imposant. C'était « un gros homme, qui n'avait pas de cou et qui rougissait dès qu'il se sentait regardé ». On l'aurait pris pour un curé de campagne; mais il commandait l'attention par son air d'autorité et il la retenait par la pénétration et la sûreté de son jugement, comme par la décision de son caractère.

Ce n'était pas, à proprement parler, un savant, bien qu'il eût des connaissances étendues et nous ait laissé nombre de traités ou dissertations sur les sujets les plus divers: ni ses thèses de doctorat sur l'immortalité de l'âme et sur les qualités de l'orateur sacré, ni sa *Dissertation analytique sur la physique,* ni son *Abrégé chronologique d'histoire universelle* ne constituent des œuvres vraiment originales. Ce n'était pas davantage un brillant orateur ni un grand écrivain ; sa parole, dit M. Chauvet, était lourde et son style sans distinction, mais il possédait à un degré éminent les qualités de l'administrateur et de l'homme d'action: l'esprit d'initiative, la netteté et la suite dans les idées, une volonté forte, beaucoup d'activité et d'adresse dans le maniement des hommes. Il semblait, d'ailleurs, vouloir se peindre lui-même, quand il vantait chez ses compatriotes de Coutances « cette intelligence active, cette raison calme, ce bon sens positif, cet esprit d'ordre qui caractérisent éminemment la race normande ». Ambitieux, sans doute, et par nature assez autoritaire, il se montrait courtois

dans ses rapports avec les fonctionnaires, ferme sans rudesse avec les élèves et jouissait au plus haut degré de la confiance des familles. Aussi son autorité était-elle grande au Collège royal et au dehors. Sa robe de prêtre n'étonnait personne dans un établissement qui avait vu déjà deux proviseurs ecclésiastiques et à une époque où l'Académie de Caen, sur deux cents fonctionnaires, en comptait quatre-vingts appartenant au clergé; elle ajoutait au contraire à sa considération. Dans ce pays où l'Église n'a jamais cessé d'inspirer le respect et dans un temps où le Gouvernement s'appuyait sur elle comme sur le plus sûr et le plus puissant des alliés, c'était une force pour un chef d'établissement que d'être revêtu d'un caractère sacré. Les plus méfiants parmi les ultras ne pouvaient incriminer ni la pureté de sa foi, ni la sincérité de son royalisme, et les libéraux savaient gré à ce prêtre éclairé, nullement fanatique, des sentiments de tolérance dont il était animé. Un de ses premiers actes avait été de rouvrir aux élèves protestants les portes du Collège royal et il ne cachait pas son désir de les y voir revenir en nombre. « Je voudrais, disait-il, que le Gouvernement m'envoyât un boursier protestant, je serais fort alors! »

Personnel du Collège royal en 1827.

Au moment où commence une administration qui devait porter si haut la prospérité du Collège royal, il est juste de rappeler les noms des fonc-

tionnaires qui allaient être les collaborateurs de l'abbé Daniel. Plusieurs étaient des hommes de haute valeur, tous apportaient au service de l'œuvre commune cette dignité de vie, cette conscience professionnelle et ce profond sentiment du devoir qui, depuis un siècle, distinguent le personnel de l'Université.

Le censeur titulaire était *M. Ribard,* ancien bénédictin, âgé de 74 ans, qui, admis à la retraite en 1825, avait cependant obtenu de demeurer dans cette maison où il était entré plus de 50 ans auparavant et où il devait mourir quelques mois plus tard (1).

Les fonctions de censeur étaient occupées à titre provisoire par *M. Edom,* professeur titulaire de 3e, homme instruit et écrivain agréable qui devint, en 1830, proviseur à Angers et revint peu après à Caen, en qualité d'Inspecteur d'académie (2). A cette époque, ceux de ses adversaires politiques qui s'étonnaient de la rapidité avec laquelle il parcourait sa carrière, déclaraient que « ce qu'on lui reprochait ce n'était pas de manquer de talent ».

(1) C'est cet ancien sous-prieur de l'abbaye de Saint-Étienne que M. Edom met en scène dans la brochure publiée un peu plus tard sous le titre de: *Une visite au Collège royal.*

(2) On sait qu'il y avait dans chaque académie, deux Inspecteurs qui, à cette époque où l'enseignement primaire n'était pas encore organisé, n'avaient guère à s'occuper, comme les Recteurs eux-mêmes, dont ils étaient, en quelque sorte, les lieutenants, que des collèges royaux ou communaux du ressort.

M. Edom devint plus tard recteur de l'Académie de Grenoble.

L'aumônier, l'*abbé Croquet*, entretenait avec les autres fonctionnaires du Collège royal, des relations difficiles. Sans doute, il ne se sentait pas à sa place au milieu de ces universitaires de tendances plus ou moins libérales, dont les règlements le faisaient le commensal à la table commune. Il ne tarda pas à rentrer dans le clergé paroissial.

L'économe, *M. Roger*, jouissait au contraire des sympathies de tous. Les divers proviseurs qui l'avaient vu à l'œuvre depuis une douzaine d'années, s'étaient plu à reconnaître la dignité de son caractère, sa probité, son activité; il eût pu prétendre à une situation plus en vue, si la modération de ses goûts et le souci de conserver l'indépendance que lui assurait une belle situation de fortune, ne lui eussent fait préférer les fonctions qu'il occupait au Collège royal.

La chaire de philosophie avait pour titulaire l'*abbé Viel*, qui professait à la Faculté des lettres. Bien qu'il ne fît plus de cours au Collège royal, l'abbé Viel continuait d'y toucher son traitement, de sorte que le Collège royal avait à payer à la fois deux professeurs de philosophie. Il était suppléé par l'*abbé Grouet*, plus tard aumônier, et, à partir de 1828, par un agrégé, *M. Ladévi-Roche*, ancien élève de l'École normale, qui devint par la suite professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. M. Ladévi n'était pas prêtre. La nomination d'un simple laïque comme professeur de philosophie

était une de ces mesures par lesquelles le ministère Martignac, qui venait de publier les ordonnances du 16 juin 1828 contre les Jésuites, affirmait son indépendance à l'égard de la Congrégation. Elle fit sensation.

« Quel que soit le mérite de M. Ladévi, écrivait l'abbé Daniel, il n'inspire pas confiance au clergé. Des dix élèves ecclésiastiques qui étaient l'année dernière en rhétorique, deux seulement suivent cette année la philosophie au Collège royal et j'ai appris que s'ils n'eussent été retenus par des considérations particulières, ils auraient fait aussi leur philosophie à la Faculté avec l'abbé Viel ». Le proviseur craignait que cet exemple ne fût suivi par les élèves laïques, car, ajoutait-il, « dans notre académie, la religion a conservé plus d'empire que dans d'autres parties de la France ». Il fallut attendre la mort de l'abbé Viel, pour que le professeur de philosophie du Collège royal reçût le titre et le traitement des fonctions qu'il remplissait d'ailleurs d'une manière très distinguée.

L'*abbé Duchemin*, doyen de la Faculté des sciences, continuait également de recevoir un traitement du Collège royal en sa qualité d'ancien professeur de mathématiques transcendantes, mais l'enseignement était donné dans la classe de mathématiques spéciales par *M. Bonnaire* père, professeur d'un mérite reconnu (1).

(1) L'élève le plus brillant de la classe de mathématiques spéciales, à cette époque, fut le jeune *Le Verrier*, externe, qui

Le professeur de mathématiques élémentaires était *M. Cassin*, bientôt remplacé par *M. Badelle*, ancien professeur à la Faculté des sciences de Metz, qui avait été supprimée. M. Badelle, en dépit de sa valeur scientifique, ne parvenait pas à se faire écouter des élèves et surtout de ceux de seconde. Un jour, découragé, il alla jusqu'à donner sa

obtint à la distribution des prix de 1829 le 1er prix de mathématiques et le 1er prix de physique et chimie. Né à Saint-Lô en 1811, Le Verrier avait fait ses premières études dans sa ville natale et était venu au Collège royal pour se préparer à l'École polytechnique où il entra cette année même. A sa sortie il se consacra tout spécialement à l'étude des questions de hautes mathématiques et fit en 1846 la découverte la plus considérable du siècle en astronomie, celle de la planète Neptune, dont il avait deviné l'existence d'après les perturbations observées dans la marche d'Uranus. Après en avoir, par une série de calculs, déterminé la situation, il annonça au monde savant l'existence de cette planète, que ni lui ni personne n'avait encore aperçue. Trois mois après, l'astre nouveau était reconnu par un astronome de Berlin. « Les astronomes, disait à ce propos Arago, ont quelquefois trouvé un point mobile, une planète, dans le champ de leur télescope : M. Le Verrier aperçut le nouvel astre sans avoir besoin de jeter un seul regard sur le ciel : il le vit *au bout de sa plume*. Il avait déterminé, par la seule puissance du calcul, la place et la grandeur d'un corps situé bien au delà des limites jusqu'ici connues de notre système planétaire, d'un corps dont la distance au soleil dépasse 1.200 millions de lieues et qui, dans nos plus puissantes lunettes, offre à peine un disque visible ». En 1847, à la demande de l'assemblée des professeurs, le buste en bronze du célèbre astronome, don du ministre de l'Instruction publique, fut placé au parloir du Collège royal où il se trouve encore aujourd'hui.

démission, qu'il retira du reste aussitôt. Après 1830, on en fit un recteur de l'Académie de Rouen (1).

Le professeur de physique, *M. Bonnaire fils,* ancien élève du Collège royal, sorti de l'École polytechnique, jouissait d'une réputation méritée de science et de talent. Il devait passer un peu plus tard à la Faculté des sciences.

Le professeur de rhétorique, *M. Dupont,* fort estimé, mourut bientôt et fut remplacé par *M. Bertrand,* alors suppléant de 3e. M. Bertrand, né à Valognes en 1797, a joué un rôle considérable dans la ville de Caen. Professeur brillant et très aimé des élèves, il obtint bientôt sa nomination de professeur titulaire de rhétorique, passa du Collège royal à la Faculté des lettres et devint maire de la ville. Son nom donné à l'un des cours ou boulevards qu'il avait fait construire témoigne des souvenirs honorables qu'a laissés son administration.

En seconde, *M. Turgot* professait avec moins d'éclat, mais il s'acquittait de ses fonctions de la manière la plus honorable. Il en était de même de *M. Maisonneuve,* professeur de 4e, un peu fatigué par l'âge; de *M. Gaussard,* professeur de 5e, qui était malade, et de *M. Trébutien,* professeur de 6e, maître consciencieux, mais dont le caractère, dépourvu de fermeté, s'accommodait mal des classes nombreuses. Par la suite, l'effectif des élèves grandissant avec la

(1) Lors de la création de l'Université, les ressorts des académiciens furent calqués sur ceux des Cours d'appel. L'Académie de Caen ne comprit donc, jusqu'à 1850, que les départements de la Basse-Normandie (Calvados, Manche et Orne).

prospérité du Collège royal, la direction de sa classe parut dépasser ses forces et la discipline, comme les études, en souffrit. Après de pénibles incidents, il fut réduit à demander sa mise à la retraite, en 1838.

Les professeurs et maîtres élémentaires (1) des classes de 7e et 8e, les maîtres d'études étaient

(1) Les *maîtres élémentaires*, à cette époque et longtemps encore après, étaient des fonctionnaires d'un caractère mixte, chargés d'une classe comme les professeurs, astreints à certains services de surveillance comme les maîtres d'études. C'étaient, en effet, d'anciens maîtres d'études qui, ayant reçu la direction d'une classe, restaient en même temps chargés de certains services intérieurs, tels que la surveillance d'un réfectoire, la direction de la bibliothèque, etc. Ils logeaient au lycée et y prenaient leurs repas. Souvent ils n'avaient que le titre et les appointements de maîtres d'études. Comme ils tenaient leur situation du proviseur seul, on les accusait parfois d'être ses créatures. La vérité c'est qu'ils étaient surtout les hommes de la maison où ils avaient si longtemps vécu et à laquelle ils ne ménageaient pas les preuves de leur dévouement. Beaucoup étaient de bons professeurs et des éducateurs excellents. Tout le monde, parmi ceux qui ont passé au lycée de Caen dans les 30 ou 40 dernières années, connaît les noms des Soret, des Thézeloup, des Nicolas, pour ne citer que ceux qui nous ont quittés. Tous conservaient les anciennes traditions d'ordre et de discipline. Ces modestes fonctionnaires ont rendu aux lycées de précieux services à l'époque où le personnel chargé de la surveillance était si mobile et souvent si mal préparé à ses délicates et pénibles fonctions. De nos jours on a très légitimement amélioré la situation des maîtres élémentaires. Ils sont externés comme les autres professeurs et jouissent des mêmes garanties d'indépendance ; ils sont, par suite, devenus étrangers à la vie intérieure de l'établissement ; mais les administrations collégiales ont perdu le concours très utile de leur expérience disciplinaire et de leur dévouement.

également des fonctionnaires dignes de toute confiance. Parmi ces derniers, nous en citerons deux, de culture et d'habitudes d'esprit fort différentes, qui représentaient les deux types traditionnels du maître d'études de l'ancienne Université: *M. Amiot* et *M. Orange*. M. Amiot, instruit et laborieux, se préparait alors au concours d'admission à l'École préparatoire (ancienne École normale); il devait, après avoir obtenu le titre d'agrégé, revenir au Collège royal, pour y enseigner les mathématiques, et de là passer à Paris, où il devint professeur de mathématiques spéciales au lycée Charlemagne. M. Orange ne pouvait nourrir de si hautes ambitions. M. Decauville-Lachênée, qui l'a connu sous-censeur ou surveillant général, a rappelé avec humour, dans son ouvrage sur *Le lycée et l'abbaye de Saint-Étienne*, des traits qui attestent l'impopularité de ce « disciplinaire » de la vieille école, maudit sous le nom de *citron* ou de *pron*, par de nombreuses générations d'écoliers. Dès l'époque de la Restauration, M. Orange avait suscité contre lui des haines plus bruyantes sans doute que dangereuses; car, lors d'un voyage qu'il projetait de faire à Cherbourg, en 1823, les élèves de Bayeux et de Carentan se portaient chaque jour au passage de la diligence, armés de bâtons et décidés à lui faire un mauvais parti. Le complot avorta; mais le témoignage de M. Decauville-Lachênée nous montre qu'un quart de siècle n'avait pas suffi à améliorer les relations de M. Orange et des pensionnaires soumis à son ombrageuse surveillance.

Améliorations matérielles. — Construction du Bâtiment des Classes.

L'abbé Daniel trouvait les finances du Collège royal dans un état florissant, puisqu'en dehors d'une rente de 12.000 fr. sur l'État, l'actif dépassait 80.000 fr., mais la situation matérielle était misérable. Depuis l'ouverture du lycée, en 1804, rien n'avait été fait pour l'entretien des bâtiments ou l'amélioration des divers services: la maison présentait un aspect de délabrement et presque de ruine. Dès 1817, le devis dressé par l'architecte de la ville pour l'exécution des réparations les plus urgentes atteignait le chiffre de 27.000 fr. Mais, en outre des grosses réparations incombant à la ville et systématiquement refusées par elle, beaucoup d'autres travaux d'entretien et de propreté réclamés par l'hygiène, l'intérêt des études ou les exigences du service, restaient en souffrance par suite de l'extrême parcimonie dont le Conseil royal faisait preuve dans l'administration des ressources de l'établissement. Il n'existait pas un préau couvert où les élèves pussent se mettre à l'abri des intempéries et, pendant les récréations, quand les cours devenaient impraticables, on en était réduit à les entasser sous les cloîtres, dans le vestibule de la salle de distribution ou même dans le parloir: On peut difficilement se faire une idée des dégradations qu'avaient dû subir en un quart de siècle

les carrelages, les sculptures des cloîtres et les boiseries du parloir pendant qu'ils servaient ainsi de théâtre aux ébats des enfants; d'autre part, les marches des escaliers étaient usées, les murs des couloirs et des études encrassés par la poussière et la fumée; les parois des cellules des dortoirs n'avaient jamais été repeintes; les couchettes en bois blanc et les paillasses de 1804 étaient presque entièrement hors de service. Enfin, le bâtiment des classes, aménagé par le préfet Caffarelli dans la salle des gardes, avait toujours été très incommode. Il était devenu insuffisant pour le nombre des élèves et les planchers menaçaient ruine.

Les plaintes des proviseurs étaient restées jusque-là sans écho. Mais l'abbé Daniel n'était pas homme à s'effrayer des obstacles qui avaient arrêté ses prédécesseurs: « il faut, disait-il, que le Collège royal cesse de présenter l'aspect d'une maison en ruines. Il faut que la propreté y règne, il faut que la tenue matérielle y soit excellente ». La ville se refusait à exécuter des travaux qui légalement étaient à sa charge, jusqu'à ce qu'on lui remboursât les frais de premier établissement du lycée, et le Conseil royal refusait d'autoriser le Collège à se charger de dépenses qui revenaient à la ville. Avec une habileté consommée et une indomptable ténacité, le nouveau proviseur s'appliqua à concilier les prétentions des deux parties et y réussit. Les travaux devaient être effectués aux frais du Collège royal et par ses soins, sous la condition que la ville lui en paierait le prix, si la question du rembourse-

ment des sommes qu'elle réclamait venait à être définitivement jugée à son désavantage; dans le cas contraire, il devait être considéré comme un remboursement partiel ou total. Et alors commença une série de réparations de toute sorte, d'aménagements et d'embellissements qui absorbèrent en douze ans plus de 300.000 fr. provenant uniquement des ressources du Collège royal.

Il serait trop long d'énumérer en détail les améliorations de tout genre que le Collège royal dut à l'abbé Daniel et qui en modifièrent complètement l'aspect. Dès la première année, il substitua des lampes à huile aux chandelles dont on se servait jusque-là pour l'éclairage des études: la propreté y gagna et aussi la discipline. Car dans les moments d'effervescence les enfants n'avaient plus comme auparavant le moyen de priver brusquement de lumière une salle d'étude et, à la faveur de l'obscurité, de se livrer impunément à des manifestations désordonnées, cris d'animaux, lancement de dictionnaires ou autres projectiles, par lesquelles ils avaient plus d'une fois protesté contre les exigences d'un surveillant. De même les couloirs, les escaliers, le parloir et les réfectoires furent éclairés par des lampes suspendues remplaçant les vieux quinquets fumeux qui salissaient les murs et donnaient peu de lumière. Les cellules des dortoirs furent peintes à l'huile, les couchettes de bois peu à peu remplacées par des lits de fer; les tables de bois du réfectoire par des tables de marbre et l'antique cheminée de la cuisine par un fourneau

chauffé à la houille. Mais la plus considérable des entreprises de l'abbé Daniel, celle dont il était le plus fier et qui lui fit le plus d'honneur auprès des contemporains, fut la construction du bâtiment des classes.

L'emplacement qui fut choisi était un vaste terrain situé au nord du « parterre » de l'abbaye, devenu la grande cour de récréation, et s'étendant de l'église Saint-Étienne à la place du « Parc ». Il était jusqu'alors planté de grands arbres et restait sans emploi: la municipalité, au commencement de la Restauration, avait proposé d'y établir soit un presbytère pour la paroisse, soit un petit séminaire. Les nouvelles classes allaient se trouver bien éloignées des études et masquer la magnifique abside de Saint-Étienne; mais aucun emplacement n'était plus rapproché des locaux de l'internat, et, d'ailleurs, l'abside était déjà complètement cachée par les arbres, enfin, l'entrée des externes, désormais aussi rapprochée que possible de la ville, se trouvait dès lors sur une place largement ouverte à la circulation.

L'abbé Daniel était fier de son œuvre: « Il n'en existe nulle part, écrivait-il, qui soit aussi parfaitement appropriée à sa destination,... l'architecture en a été mise en parfaite harmonie avec celle de la grande façade de l'établissement, dont elle forme pour ainsi dire une aile ». C'était en réalité une sœur, assez modeste de l'édifice construit par Guillaume de la Tremblaye, et les modernes auraient peine à souscrire à ce jugement avantageux porté

sur l'architecture du bâtiment nouveau, mais tel était le goût du temps et, après avoir vu construire le petit lycée, digne pendant du bâtiment des classes, sommes-nous en droit de critiquer trop sévèrement l'œuvre de la Restauration?

Le bâtiment, long de 78 mètres sur 20 aux extrémités et 13 dans la partie centrale, n'avait pas tout à fait, à l'origine, l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Il comprenait seulement treize salles, dont dix étaient disposées en amphithéâtre et avaient vue sur la grande cour, tandis que les trois autres, situées au nord, s'ouvraient sur des cours fermées. Ce n'est que plus tard qu'on s'avisa d'élever un étage pour les classes, cabinets et laboratoire de physique et d'histoire naturelle, et de compléter la série des classes du nord, d'une construction si défectueuse et si contraire à toutes les lois de l'hygiène.

La première pierre du bâtiment des classes avait été posée par l'abbé Daniel, le 1er juillet 1828; il fut définitivement livré au service le 23 février 1830.

Le crédit primitivement ouvert était de 57.504 fr.; il fut largement dépassé: les fondations qui avaient été prévues pour 2.200 fr. en coûtèrent près de 10.000. On avait cru trouver le sol résistant à 1 mètre. Or, à 10 pieds, le terrain était encore sans consistance: on était, en effet, sur l'emplacement des anciens fossés de la ville. La dépense pouvait être énorme si on cherchait le fonds solide; on se contenta d'établir une sorte de grillage formé de grosses pièces de bois enchaînées. La dépense

totale fut d'environ 88.000 fr. (1). Plus tard, cette construction fut complétée par une galerie qui permit aux élèves de se rendre à couvert des locaux de l'internat à ceux des classes et servit de préau à la grande cour de récréation.

L'ancien bâtiment des classes ne fut pas abandonné. Après qu'on y eut effectué les travaux de consolidation nécessaires, on y établit, au premier étage, les classes de physique, chimie et histoire naturelle avec leurs cabinets et laboratoires. Le second étage fut utilisé pour les classes de dessin et d'écriture.

Administration intérieure. — Impulsion donnée aux Études.

En sa qualité de prêtre, l'abbé Daniel ne pouvait manquer d'accorder à l'enseignement religieux une importance considérable. Sous son administration, un aumônier, qui était à la fois un homme fort instruit et un professeur habile, l'*abbé Roger*, faisait aux élèves des classes supérieures, des conférences suivies avec intérêt par la plupart d'entre eux; les prix d'instruction religieuse qu'il fit instituer ne furent pas moins vivement disputés que les autres, et la lecture de certaines compositions,

(1) Exactement 87.775 fr., savoir : maçonnerie, 52.688 fr. ; charpente, 10.200 fr.; couverture, 5.862 fr.; menuiserie, 4.402 fr.; ameublement des classes, 3.574 fr. L'architecte était M. Guy, architecte de la Ville.

qui furent alors imprimées et qui nous ont été conservées, prouve que les bons élèves, au moins, ne se trouvaient pas plus embarrassés pour traiter un point d'histoire ecclésiastique ou de doctrine religieuse que pour développer un lien commun de morale ou discuter une question de philosophie.

C'était, en effet, un des moyens imaginés par l'abbé Daniel pour exciter l'émulation des élèves que de faire imprimer, à la fin de l'année scolaire, quelques-unes des compositions qui avaient remporté les prix. « Idée géniale ! », dit M. Chauvet, alors élève, plus tard professeur au lycée et à la Faculté des lettres. « Je ne saurais dire les efforts que nous faisions pour obtenir l'honneur d'être imprimés en la fleur de notre adolescence. La brochure du lycée avait pour nous d'irrésistibles séductions près desquelles pâlissait l'inscription, même plusieurs fois répétée au palmarès. Ce petit in-8°, sans couverture, sur papier médiocre, en caractères plus que médiocres, était pour nous le livre des livres » (1).

(1) Le plus ancien recueil de ce genre que nous possédions porte la date de 1829. Il comprend, pour la philosophie, une dissertation française sur la maxime : « Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu » et une dissertation latine : « Réfutation de la morale d'Helvétius ». L'auteur de la première était le jeune Martin, de Caen, élève ecclésiastique ; l'auteur de la seconde, le jeune Jules Lecavelier, de Caen. Pour la rhétorique, les deux compositions qui obtinrent cette année les honneurs de l'impression furent une pièce de vers latins : « Annibal au passage des Alpes », de Charles Daguenet, de Granville, et un « Discours d'un compagnon de Jeanne d'Arc à Charles VII et

Une autre récompense, moins rare, quoique réservée aux seuls pensionnaires, excitait aussi l'ambition des bons élèves. Chaque semaine, ceux qui avaient obtenu la première place dans les compositions étaient invités à la table du proviseur. Le régal n'avait rien d'extraordinaire: l'abbé Daniel ne faisait pas de cuisine dans son appartement et se contentait, avec l'aumônier et un professeur âgé, du régime de la table commune; ses repas étaient servis dans une pièce voisine du petit réfectoire. Le samedi soir, en l'honneur des lauréats, on ajoutait au menu du repas du soir (qui pour le proviseur avait lieu à 5 heures) un entremets et un dessert. L'honneur d'y être invité constituait une distinction très recherchée et dont se souviennent encore, après trois-quarts de siècle, ceux qui l'ont obtenue jadis. L'usage disparut sous le successeur de l'abbé Daniel qui vivait en famille et n'a pas été repris par les divers proviseurs qui se sont succédé depuis. Il ne pouvait guère subsister que sous un proviseur prêtre et avec l'institution de la table commune (1).

aux courtisans pour leur faire honte de leur inertie ». Fait à signaler, l'auteur de cette dernière composition était un Anglais, Pierre Burke, de Londres, de la famille du grand orateur; ainsi que son frère Bernard, le futur roi d'armes d'Irlande, dont le portrait est encore au parloir, c'était un des meilleurs élèves du Collège royal.

(1) C'était encore en vue d'exciter l'émulation entre les diverses catégories d'élèves que l'abbé Daniel faisait imprimer à la fin du palmarès un tableau récapitulatif des récompenses

Parmi les enseignements qui reçurent de l'abbé Daniel la plus utile impulsion, il faut citer la musique, la récitation, l'histoire et la géographie. La *musique vocale* et la *musique instrumentale* connurent alors, sous la direction d'un artiste qui était en même temps un professeur de mérite, *M. de Saint-Germain,* une vogue qu'elles n'ont jamais retrouvée depuis. Les sorties alors très rares (1) laissaient beaucoup de temps libre pour les répétitions. Celles-ci constituaient pour les nombreux élèves qui ne quittaient le Collège qu'aux vacances une distraction très appréciée. Les offices du dimanche, les processions de la Fête-Dieu, le con-

obtenues par chacune d'elles. Celui de 1837 que nous avons sous les yeux nous montre de quels éléments se composait alors la population du Collège royal et quelle en était l'importance respective :

Le Collège royal, sur 240 élèves internes, obtint cette année :

	Élèves	Prix	Acces.	Nomin.
		99	251	350
La pension Quillou	28	9	39	48
— Mutel.	18	10	21	31
— Bérard	18	5	15	20
— Lechevalier. . . .	4	2	4	6
— Dupaigre et Simon.	5	»	1	1
Externes libres	209	28	146	174

(1) Les règlements relatifs aux sorties des internes avaient conservé une grande rigueur : les pensionnaires dont la famille était domiciliée à Caen ne sortaient ni pour la 1re communion ni pour le mariage même de leur sœur. Seulement, dans ce dernier cas, quand les familles insistaient vivement, on les faisait conduire à l'office par un domestique chargé de les ramener aussitôt.

cert de la fin de l'année, offraient aux jeunes artistes l'occasion de faire valoir leurs talents et de mériter des applaudissements dont ils étaient fiers.

Les exercices de *récitation* avaient été fort négligés depuis la fondation de l'Université. Selon la remarque de l'abbé Daniel, les élèves s'en acquittaient généralement mal: parfois ils avaient une prononciation vicieuse et conservaient un accent de pays particulièrement fâcheux quand ils se destinaient au barreau ou à certaines fonctions publiques: bien peu étaient capables de lire avec goût et de manière à se faire écouter avec intérêt. L'abbé Daniel fit approuver par le Conseil académique l'institution de prix spéciaux de récitation, décernés dans chaque classe par une commission de trois membres désignés par le recteur: les résultats espérés ne se firent pas attendre. Jaloux d'obtenir ces prix, les élèves s'appliquèrent à cultiver leur mémoire avec plus de soin et à débiter convenablement ce qu'ils avaient appris. « Les professeurs, dit le rapport du proviseur, ne bornèrent plus leurs efforts à obtenir que l'élève récitât ses leçons à peu près sans faute, ils s'occupèrent, ce qui se faisait rarement auparavant, de la manière dont il les récitait ». L'abbé Daniel composa lui-même un recueil de prose et de vers: le *Choix de lectures,* qui devait rester longtemps en usage dans les lycées et collèges de l'Académie.

L'enseignement de *l'histoire et de la géographie* ne prit quelque développement qu'après la Révolution de 1830. L'abbé Daniel, qui avait d'abord com-

battu l'institution de professeurs spéciaux par mesure d'économie, à ce qu'il semble, ne tarda pas à s'y rallier et, pour faciliter leur tâche, eut l'idée de faire peindre sur les murs des cartes géographiques et des tableaux d'histoire. « C'est une vérité d'expérience, écrivait-il en 1832, que ce qui frappe nos regards dans l'enfance ne s'oublie presque jamais. On n'a pas, jusqu'à ce jour, tiré assez de parti pour l'instruction de la jeunesse de ce fait qui peut être considéré comme une loi de notre nature : pourquoi les murs de nos classes et de nos salles d'étude, au lieu de ne présenter aux yeux des élèves qu'une surface triste et nue, ne leur offriraient-ils pas des descriptions de quelques parties du globe, des dates historiques, des noms de personnages fameux et même des nomenclatures scientifiques? » La classe de 7e fut la première pourvue d'une carte de France de 64 pieds. Par la suite, plusieurs autres eurent aussi leurs grandes cartes peintes en couleur et leurs tableaux des grands faits historiques, avec les dates les plus importantes, depuis la création du monde jusqu'aux temps modernes. Plus tard, lorsqu'il était déjà recteur, un cours d'histoire universelle, rédigé par l'abbé Daniel et continué par un professeur du Collège royal, M. Marie, fut mis entre les mains des élèves. On y retrouvait les qualités qui étaient celles de l'abbé Daniel, la clarté, la mesure, le souci de l'utilité pratique sans préoccupation de style ou d'érudition.

Création des Cours spéciaux.

On pouvait à bon droit reprocher à l'ancienne Université l'étroitesse et l'inflexibilité de ses programmes. Elle s'obstinait à imposer à tous les enfants indifféremment une même culture, sans tenir aucun compte, dans la direction de leurs études, ni de leurs aptitudes ni de leurs besoins. Il était pourtant de toute évidence que beaucoup d'entre eux, rebelles à l'étude du latin ou des mathématiques, auraient tiré grand profit d'un enseignement moins abstrait et plus approprié à la profession qu'ils devaient adopter. L'abbé Daniel, dès son arrivée au Collège royal, entreprit de créer des cours spéciaux pour cette catégorie d'élèves qui ne se destinaient point aux carrières libérales. Ses plans, adoptés par le Conseil académique, furent enfin approuvés par le Conseil royal en août 1829.

Dans le prospectus rédigé à cette occasion, l'abbé Daniel faisait remarquer que « l'homme ne pouvant réunir toutes les connaissances doit s'attacher de préférence à celles qui sont le plus appropriées à la carrière qu'il veut parcourir ». — « Toute profession, ajoutait-il, n'exige pas une étude approfondie des langues anciennes ou des hautes parties des mathématiques: la connaissance des éléments des sciences et de quelques-unes des langues vivantes suffit à ceux qui se destinent aux profes-

sions commerciales et industrielles. Les conduire plus directement au but qu'ils se proposent d'atteindre, c'est leur ménager un temps précieux, c'est épargner aux parents des dépenses considérables, en un mot, c'est rendre service à la société ».

Les cours spéciaux s'ouvrirent en janvier 1830.

L'enseignement réparti en deux années comprenait, outre la langue française, l'histoire et la géographie, l'anglais, les mathématiques élémentaires, la physique et la chimie, l'histoire naturelle, l'écriture et le dessin ; les cours les plus importants étaient confiés à des professeurs du Collège royal ou de la Faculté des sciences, tels que M. Bertrand, professeur de rhétorique ; Bonnaire fils et Deslongchamps, professeurs à la Faculté des sciences.

Plus tard, le nombre des années d'enseignement fut porté à 3 et même à 4, et, lorsque la loi Guizot de 1833 eut organisé l'enseignement primaire supérieur, la ville de Caen, pour se conformer aux prescriptions de la loi, n'eut qu'à demander au Collège royal d'ouvrir ses cours spéciaux aux meilleurs élèves des écoles primaires. En vertu d'une convention devenue définitive en 1840, les élèves externes furent admis à suivre les cours de l'école primaire supérieure du Collège royal, moyennant une rétribution fort inférieure à celle qui était demandée aux internes : certains y étaient même reçus gratuitement. En revanche, la ville versait annuellement à la caisse du lycée une somme de 2.500 fr. Après la disparition de l'école primaire supérieure, les élèves suivant les cours de l'ensei-

gnement spécial organisé par Duruy en 1864 et, plus tard, ceux de l'enseignement moderne, ont bénéficié du même régime de faveur. Tout récemment (1), la ville de Caen, ayant à son tour créé une école primaire supérieure, a dénoncé la convention de 1840.

Les Règlements universitaires et la Situation matérielle des Professeurs.

L'organisation des cours spéciaux en 1830 ne manqua pas d'ailleurs de soulever d'assez grosses difficultés. C'était une nouveauté, et l'Université royale répugnait aux nouveautés. Si elle admettait encore que des élèves renonçant au baccalauréat fréquentassent les seuls cours qui leur fussent utiles, elle n'en exigeait pas moins de tous indistinctement le droit universitaire destiné à faire face aux besoins généraux des collèges royaux. D'autre part, les cours nouveaux devaient se suffire à eux-mêmes : il fallait donc exiger des élèves qui les suivaient une rétribution supplémentaire destinée à indemniser les professeurs. Quant à augmenter le nombre de ces derniers, on n'y pouvait songer. La création de chaires nouvelles n'aurait pas été seulement une charge pour la caisse du Collège, elle eût causé un préjudice aux professeurs eux-mêmes. Le traitement de ceux-ci étant constitué en partie par le

(1) En 1905.

produit de la rétribution scolaire, on ne pouvait augmenter le nombre des copartageants sans diminuer d'autant la part de chacun. Aussi les professeurs voyaient-ils d'un fort mauvais œil créer des chaires spéciales d'histoire ou de langues vivantes et se plaignaient-ils lorsque le nombre trop grand des élèves dans une classe forçait d'y former deux divisions. C'était, en effet, une conséquence assez imprévue de la prospérité de l'établissement que de léser parfois les intérêts des professeurs qui l'assuraient par leur mérite professionnel et leur dévouement.

En vue d'améliorer la situation des fonctionnaires professeurs, l'abbé Daniel proposa à diverses reprises l'élévation du Collège royal à la 1re classe. Il faisait valoir à l'appui de sa proposition des considérations qui n'étaient pas sans valeur : la cherté de la vie à Caen, la prospérité croissante de l'établissement, dont l'internat devenait le plus nombreux qu'il y eût dans les collèges royaux des départements, l'intérêt qu'il y avait à retenir au Collège par un avancement mérité des professeurs distingués. Il ne put triompher des hésitations du Conseil royal et le Collège de Caen resta rangé dans la 2e classe.

Sous le ministère libéral de M. de Martignac, le ministre de l'Instruction publique, M. de Vatimesnil, en même temps qu'il donnait à l'enseignement de l'histoire « le degré d'importance qu'il doit avoir », entreprit d'accorder quelques satisfactions aux vœux des professeurs, dont les appointements n'avaient pas varié depuis 1804. « La modicité des

traitements des professeurs, disait-il dans le préambule de l'ordonnance du 26 mars 1829, a été fréquemment signalée. Elle contraste avec la dignité et l'utilité de leurs fonctions, avec le mérite, le zèle et la bonne conduite par lesquels (j'éprouve du bonheur à le dire) ils se distinguent généralement. La raison et la justice indiquent qu'une part dans les bénéfices des collèges doit leur être attribuée ».

Ces vues louables se traduisirent par une mesure qui ne laissa pas de soulever de légitimes réclamations. Il fut ordonné, en effet, que le tiers de l'excédent ordinaire des recettes de chaque collège royal serait partagé entre les professeurs exerçant depuis cinq ans au moins dans l'établissement. En même temps, « pour ajouter à la considération et aux avantages de l'estimable profession des maîtres d'études », le traitement de ces fonctionnaires fut augmenté de 200 fr. au bout de six ans, de 300 fr. au bout de huit ans et de 400 fr. au-dessus de dix ans.

Au Collège royal, en vertu de cette ordonnance, cinq professeurs furent admis à bénéficier d'un supplément de traitement de 500 fr. Or, à l'exception d'un seul, c'étaient les moins bons de l'établissement. Aussi l'abbé Daniel fit-il observer que les fonctionnaires qui avaient le plus contribué à la prospérité du lycée étaient exclus du bénéfice de cette augmentation. Atteindrait-on ainsi le but qu'on s'était proposé de les attacher plus étroitement à l'établissement? « Le grand mal des collèges

royaux, ajoutait-il, c'est le peu d'harmonie qui règne entre les fonctionnaires. La mesure qui va opposer leurs intérêts est-elle favorable à cette harmonie ? Les fonctionnaires qui administrent n'auront pas de part à ce boni et, cependant, s'il ne dépend pas toujours d'eux d'avoir des bonis, il dépend toujours d'eux de n'en pas avoir. Montreront-ils autant de zèle pour accroître le profit de collègues qui seront leurs contrôleurs intéressés? » Il proposait donc, et le Conseil académique adopta son avis, que les bénéfices fussent répartis également entre tous les fonctionnaires, mais la décision du Conseil royal ne fut pas réformée.

Depuis cette époque, à diverses reprises, l'administration universitaire a essayé d'organiser dans des conditions équitables l'avancement des professeurs: la question est complexe, car elle comporte des éléments très divers, tels que l'ancienneté des services, les titres professionnels des fonctionnaires, la difficulté de leur tâche plus ou moins grande selon l'importance des établissements, la cherté de la vie ou les avantages accessoires qui varient d'une ville à l'autre. En dépit des bonnes volontés qui s'y sont exercées, elle attend encore, après un siècle, une solution entièrement satisfaisante.

Dernières manifestations royalistes au Collège royal.

Pour comprendre les manifestations royalistes auxquelles donnaient lieu les solennités de tout

genre à l'époque de la Restauration, il faut se rappeler quelle était alors la vivacité de la foi monarchique dans le monde officiel et, on peut le dire, en général dans les rangs de la bourgeoisie. Après dix années de paix intérieure et de prospérité croissante, surtout depuis la guerre d'Espagne qui avait montré l'armée réconciliée et fidèle, la royauté restaurée semblait inébranlable. Personne, même parmi les libéraux, n'envisageait sérieusement la possibilité d'une révolution nouvelle; le monde officiel pouvait se livrer, sans soulever de protestations, aux démonstrations les plus bruyantes et parfois les plus étranges (1), et celles-ci revêtaient souvent un caractère de sincérité et de

(1) Dans les manuels d'histoire mis entre les mains des élèves du Collège royal, le règne de Louis XVIII commençait en 1795, à la mort du fils de Louis XVI, et comme il était difficile de passer entièrement sous silence l'histoire de Napoléon, on y rappelait que les premières années de ce règne avaient été occupées par la révolte « d'un chef militaire qui, abusant de la gloire que quelques succès lui avaient acquise, mit l'Europe en feu ». La Restauration, loin d'avoir été imposée à la France vaincue, vint de ce que « cette nation coupable ouvrit enfin les yeux, condamna ses erreurs et se souvint qu'elle avait un roi. Elle invoqua son nom.....».

Le milliard des émigrés devenait dès lors le paiement d'une dette: « Les émigrés, qui n'avaient perdu leurs biens qu'en se dévouant à la défense du trône, reçurent des indemnités dues à leurs sacrifices et virent cesser leur situation déplorable ». *Abrégé de l'Histoire de France à l'usage de l'ancienne école militaire* par l'abbé Millot, continuée par Aug. Caillot. Cet ouvrage était encore entre les mains des pensionnaires du Collège royal en 1831.

généralité que la France moderne, qui a perdu la foi monarchique, aurait peine à comprendre. Au mois d'août 1827, l'annonce du prochain passage de la duchesse d'Angoulême, « Mme la Dauphine », fournit aux royalistes de Caen l'occasion de se livrer à des effusions qui, à distance, nous font sourire: « Est-il un pays plus heureux que le nôtre? écrivait gravement le *Journal du Calvados*. Nous jouissons des douceurs de la paix, grâce à la légitimité: Charles X règne, la France se repose dans l'amour des princes que Dieu lui a rendus, et bientôt l'auguste fille de nos rois sera au milieu de nous! » — « Son Altesse Royale, Mme la Dauphine, héritière de tant de rois, va bientôt être dans nos murs, disait la proclamation du préfet, que mille cris d'allégresse retentissent sur ses pas! » Les fêtes furent, en effet, magnifiques et l'une des places de la ville reçut, en souvenir de ce passage mémorable, le nom de place Dauphine. De nos jours, on lui a donné le nom du czar Alexandre III, témoignage de la reconnaissance populaire envers un souverain allié de la France. Puisse-t-elle le garder plus longtemps que celui de la fille de Louis XVI!

Le voyage de la duchesse d'Angoulême ayant eu lieu pendant les vacances, les élèves n'avaient pu s'associer aux manifestations de l'enthousiasme officiel. On leur devait un dédommagement et l'occasion s'en offrit très peu de temps après la rentrée des classes, par l'inauguration d'un buste de Charles X, qui fut placé au parloir. Un ancien

inspecteur de l'Académie, M. de Chantepie, s'est fait l'historien de cette cérémonie et le récit qu'il nous en a laissé nous semble assez bien caractériser le style du temps; aussi croyons-nous devoir en citer quelques passages, pris parmi les plus importants: « Jamais, écrit-il, la salle de réception du Collège royal n'avait retenti de vivats plus répétés que samedi dernier. M. l'abbé Daniel, proviseur, qui ne perd aucune occasion d'inspirer à la jeunesse les sentiments dont il est lui-même pénétré pour le roi et pour l'auguste famille des Bourbons, avait eu l'heureuse idée de faire l'inauguration du buste de Sa Majesté, la veille de la Saint-Charles. Ce fut vraiment une fête de famille.

« Quand les personnes qui, par leurs fonctions ou leurs titres, tiennent de plus près à cette intéressante famille, eurent été placées, l'air chéri de Henri IV se fit entendre et bientôt on vit paraître, élevée sur un brancard, l'image du prince dont les vertus font revivre la mémoire du bon roi. C'était aux aînés qu'appartenait l'honneur de porter le buste au-dessus duquel flottaient deux drapeaux blancs, emblèmes de la fidélité. En même temps qu'ils le posèrent solennellement dans le lieu destiné, les mêmes voix chantèrent et tous répétèrent à l'unisson les couplets suivants:

Quelle image chérie
Vient orner ce séjour?
Enfants de la patrie,
Offrons-lui notre amour.

D'une douce espérance,
Pleins comme moi,
Chantez: Gloire à la France!
Gloire à son roi!

Quelques élèves de seconde, de rhétorique et de philosophie lurent ensuite des pièces de leur composition, en prose ou en vers. « Il y a, dit l'auteur de la narration, dans ces productions du jeune âge, un ton de candeur qui les fait goûter avec un charme tout particulier. Et qui n'applaudirait pas à l'expression naïve de la reconnaissance dans ces aimables élèves?... Nous croyons qu'on lira avec plaisir l'inscription mise au bas du buste de Charles X. Elle est de M. Delalande, élève de philosophie:

Protecteur des beaux-arts, père de la patrie,
Son image embellit ce tranquille séjour.
En contemplant ces traits, chacun de nous s'écrie:
Qu'il vive autant que notre amour!

« La séance qui avait été ouverte par M. Edom, censeur, a été terminée par une allocution paternelle de M. le Proviseur dans laquelle, après avoir remercié tous les élèves en son nom et au nom de l'assemblée de l'enthousiasme avec lequel ils avaient répondu à l'appel fait à leurs sentiments généreux, il les a exhortés à se montrer de plus en plus dignes des bienfaits d'un monarque qui joint, à tant d'autres titres de gloire, celui de père des sciences et des lettres ».

Deux ans plus tard, lors de la distribution des

prix de 1829, les beaux jours de la Restauration étaient passés. En se séparant d'un ministère libéral pour donner le pouvoir à M. de Polignac et à ses collègues, Charles X venait d'engager la lutte contre les idées libérales qui étaient celles de l'immense majorité du pays. Les principes mêmes de la Révolution semblaient menacés par ce retour offensif de l'Ancien Régime et les esprits les moins clairvoyants se sentaient à la veille d'événements formidables: « Une teinte sombre régnait sur presque toute l'assemblée, dit un récit, il est vrai, postérieur à la Révolution de Juillet; quelques hommes seulement manifestaient une joie de funeste augure: leur sourire annonçait une calamité publique. Le roi venait de faire le premier pas dans la route qui devait le conduire à l'exil... ».

Le professeur de 3e, M. Desmoulins, avait été chargé de prononcer le discours d'usage. Le sujet choisi par lui avait de quoi étonner, même à cette époque, et n'était pas de nature à donner une haute opinion de son esprit critique et de son indépendance. Il prétendait, en effet, démontrer que sous une monarchie, les lettres prospéraient plus que sous un gouvernement démocratique. Il dut naturellement, pour soutenir cette thèse imprévue, recourir à des arguments qui n'étaient pas tous d'une grande portée. « Si dans quelques républiques anciennes, disait-il, la poésie a obtenu de grands succès, cette gloire tient à un climat fertile en inspirations et à l'esprit des peuples de la Grèce, qui ne commencèrent à se livrer à l'étude des

sciences et de la philosophie que lorsque leur forme de gouvernement fut en quelque sorte devenue monarchique ».

Après ce discours, dit le *Journal du Calvados,* M. le Proviseur adressa aux élèves une allocution touchante « dans laquelle, dispensant aux uns des félicitations, aux autres de légers reproches d'encouragement, il a su plaire à tous ».

Au milieu même de la lutte terrible où devait périr la royauté restaurée, le gouvernement des Bourbons cherchait encore à se concilier les sympathies de la jeunesse universitaire. Une circulaire ministérielle, en date du 16 juillet 1830, apporta aux élèves du Collège royal la bonne nouvelle d'un jour de congé: « Son Altesse Royale, Mgr le duc de Bordeaux, disait-elle, a bien voulu exprimer le désir qu'à l'occasion de sa fête, il fût fait remise aux élèves des pensums et autres punitions qu'ils auraient encourues et qu'il leur fût accordé un jour de congé extraordinaire avec sortie. Je m'empresse de porter à votre connaissance les intentions manifestées par le noble descendant de Henri IV pour les jeunes Français de son âge. Ce prince aimable, qui se prépare à remplir dignement ses hautes destinées en s'appliquant comme eux à l'étude, a voulu les associer autant que possible aux réjouissances qui ont lieu pour sa fête ».

Quelques jours plus tard, la Révolution éclatait et les Bourbons traversaient Caen en fugitifs, sans oser s'y faire voir, pour s'embarquer à Cherbourg et chercher un asile en Angleterre.

DEUXIÈME PÉRIODE

LA MONARCHIE DE JUILLET (1830-1839)

L'Université après la Révolution de 1830.

L'Université vit sans regret la chute des Bourbons. Tenue en suspicion depuis 1815 par le parti légitimiste et soumise à la tutelle ombrageuse du clergé, elle accueillit avec joie le gouvernement issu de la Révolution de Juillet; la charte revisée lui semblait, comme à la France de 1830, concilier dans une sage mesure les nécessités de l'ordre public avec les droits de la liberté. Le serment de fidélité au régime nouveau, exigé des fonctionnaires, fut prêté sans difficulté par ceux du Collège royal, un seul excepté: l'abbé Grouet, aumônier, allégua que « ses fonctions étaient purement ecclésiastiques et que le serment n'était pas exigé des membres du clergé paroissial ». Il fut considéré comme démissionnaire et rentra dans le clergé diocésain. Le recteur de l'Académie, l'abbé Jamet, avait donné sa démission dès le 5 août; remplacé par M. Marc, auquel il avait lui-même succédé huit ans auparavant, il se consacra désormais à ses fonctions de directeur du Bon-Sauveur et à l'éducation des sourds-muets.

Le régime nouveau, témoignant à l'Université

une confiance dont elle devait se montrer digne, lui assurait une indépendance relative et une sécurité qu'elle n'avait jamais connue jusque-là. Les ministres, parmi lesquels plusieurs ont laissé des noms justement honorés dans l'histoire de l'instruction publique, Guizot, Villemain, Cousin, Salvandy y voyaient, non sans raison, un des plus fermes soutiens de la monarchie constitutionnelle et la défendaient avec constance contre les entreprises du parti clérical. Ils réussirent, non sans peine, à sauvegarder ses privilèges et son existence même, attaqués au nom de la charte de 1830. Celle-ci avait, en effet, proclamé le principe de la liberté de l'enseignement secondaire; mais la bourgeoisie libérale craignait à bon droit de remettre l'éducation d'une importante partie de la jeunesse aux mains des ennemis jurés de la Révolution. Elle voyait avec défiance cet amour de la liberté dont se paraient soudainement ses anciens adversaires. « Il y avait, dit Guizot, dans leurs attaques beaucoup d'injustice et quelque ingratitude. Le gouverneur de l'Université, grand maître du Conseil royal, ministre ou président, avait toujours usé de son pouvoir avec une grande modération: il avait surveillé les établissements d'enseignement secondaire sans jalousie et sans rigueur, les autorisant partout où ils avaient des chances de légitime succès et ne portant jamais sans de puissants motifs atteinte à leur stabilité et à leur liberté. C'était, au milieu du despotisme général et dans une institution despotique elle-même, une admi-

nistration juste et libérale ». Les deux partis comptaient dans leurs rangs des orateurs et des polémistes de haute valeur: dans le Parlement, Montalembert; dans la chaire, Mgr Parisis, le P. de Ravignan, l'abbé Dupanloup, plus tard évêque d'Orléans; dans la presse, L. Veuillot, rédacteur de *l'Univers*, *l'Ami de la Raison*, la *Gazette de France* dénonçaient les abus du monopole universitaire, réclamaient au nom du droit des pères de famille la liberté de l'enseignement. D'autre part, l'Université trouvait des défenseurs auxquels ne manquaient ni l'ardeur ni le talent: Dupin, Thiers, Guizot, Cousin, dans le Parlement; Michelet et Quinet, au Collège de France; le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, dans la presse. Aussi, les projets de loi organisant la liberté de l'enseignement secondaire déposés en 1836 par Guizot, en 1841 et 1844 par Villemain, ne réussirent-ils qu'à provoquer les plus violentes polémiques, sans donner satisfaction aux partis opposés: les uns voyaient dans la liberté parcimonieusement mesurée un leurre et un piège, les autres repoussaient l'idée même d'une concession accordée aux ennemis de la société moderne. Aucun de ces projets ne fut voté et le monopole universitaire ne disparut qu'en 1850, emporté par le torrent de réaction qui avait pris naissance aux barricades des Journées de Juin.

La Distribution des Prix en 1830.

La distribution des prix, ajournée à cause des événements de Juillet, eut lieu à la rentrée des classes, le 5 octobre 1830.

Le compte rendu qui nous en est parvenu met en parallèle la joyeuse animation de cette cérémonie et la tristesse de la précédente distribution des prix, assombrie par la crainte d'un coup d'État absolutiste. « Le roi venait de faire les premiers pas dans la route qui l'a conduit à l'exil; la composition du ministère du 8 août était annoncée ».

Il montre « le mérite et la probité politique représentés dans l'assemblée et par des hommes qu'on est heureux d'y voir encore, et par des hommes qu'on eût voulu y voir plus tôt: une partie de l'état-major de notre garde nationale y figurait dignement ».

M. Marc, rappelé aux fonctions de recteur, présidait la cérémonie.

M. Bertrand, professeur de rhétorique, prononça sur l'émulation qui naît des concours un discours « brillant de style et de pensées, qui se termina par un éloge chaleureux de la France et un appel aux éducateurs chargés de diriger la jeunesse tout entière vers ce qui est grand, ce qui est beau, ce qui est propre à relever l'homme à ses propres yeux et à consolider la prospérité de la patrie ».

Le proviseur présenta ensuite des considérations sur le système des études et fit ressortir par des rapprochements historiques la nécessité pour tous

les citoyens de se réunir, dans l'intérêt commun, sous une même bannière.

Enfin, M. Marc, recteur, exprima le bonheur qu'il éprouvait de se retrouver au milieu de ceux qu'il n'avait quittés qu'avec regret, et protesta de sa ferme résolution de faire tous ses efforts « pour mettre en harmonie avec les besoins du pays le système de l'instruction ».

Il fut ensuite procédé à la remise des prix aux lauréats.

La musique de la garde nationale, en faisant entendre « ces airs patriotiques qui trouvent tant d'échos », avait contribué à donner plus d'éclat à cette fête.

Le Collège royal et le Clergé.

Au lendemain de la Révolution de Juillet, « le parti du mouvement », qui voulait développer les conséquences de la Révolution de Juillet, réclamait de grandes réformes dans l'organisation de l'enseignement secondaire comme dans les autres services publics. *Le Pilote du Calvados*, qui défendait ces idées à Caen, déclarait le moment venu « de faire disparaître toutes les entraves introduites dans l'Université par la Restauration ». « Le son de la cloche, plus propre à former des cafards qu'à donner à la jeunesse de généreuses inspirations, ajoutait-il, va se taire devant le roulement du tambour: la charte apprise par cœur contribuera plus à former des citoyens que les évangiles selon saint

Luc ou saint Mathieu. Le maniement des armes et les manœuvres militaires seront, en outre, une sorte de gymnastique profitable à la santé des élèves ». Et il ajoutait que les élèves eux-mêmes, dès le mois d'octobre, avaient réclamé le bonnet de police, qu'ils avaient fait remettre une lettre au général La Fayette pour le prier « de s'intéresser à ce que les collèges royaux fussent organisés sur le pied militaire ». Le Gouvernement fit droit à quelques-unes de ces demandes: les élèves apprirent l'exercice sous la conduite d'un officier instructeur et de sous-officiers pris dans leurs rangs, et la cloche fut remplacée par le tambour pour les divers mouvements, mais ils ne reçurent pas le bonnet de police et conservèrent, jusqu'à 1848, l'habit à la française et le chapeau haut de forme. Il n'y eut d'ailleurs rien de changé dans le régime intérieur, si ce n'est que les exercices religieux y devinrent un peu moins nombreux que par le passé.

Le clergé avait été si étroitement mêlé aux actes les plus impopulaires de la Restauration qu'il devait paraître suspect aux défenseurs du régime nouveau. Au Collège royal, grâce à la prudence de l'abbé Daniel et à sa grande autorité personnelle, grâce aussi, sans doute, à l'esprit de modération qui dominait dans le pays, on n'eut à regretter ni désordres à l'intérieur, ni polémiques au dehors. *Le Pilote du Calvados*, il est vrai, tout en rendant hommage au mérite du proviseur, « homme éclairé et administrateur habile », n'hésitait pas à critiquer ce qu'il considérait comme des manifestations

d'un zèle excessif; tantôt on reprochait à l'administration du Collège royal de forcer les élèves à chanter aux offices ou à répondre la messe; tantôt on s'indignait qu'à l'occasion d'une prétendue mission prêchée au Collège, les élèves fussent distraits de l'étude et que certaines classes même fussent supprimées. (Il s'agissait d'un jubilé commun à toute l'Église catholique, non d'une mission comparable à celles de la Restauration.) Le proviseur, ayant rétabli les faits dans leur simplicité, n'eut pas de peine à montrer qu'il n'était résulté de ces quelques exercices religieux supplémentaires aucun préjudice pour le travail des élèves, et qu'en se conformant aux vœux de l'immense majorité des familles plutôt qu'à ceux de « quelques jeunes professeurs sans expérience », il avait bien servi les intérêts du Collège royal (1833).

A la même époque, le passage de Louis-Philippe à Caen et les manifestations regrettables auxquelles il donna lieu de la part des légitimistes montrèrent quelle âpreté les vaincus de 1830 apportaient dans la lutte contre la monarchie de Juillet. *L'Ami de la Vérité*, organe des « carlistes », publia à cette occasion des articles injurieux, et une partie du clergé ne craignit pas de s'associer parfois publiquement à cette hostilité envers l'élu de la Révolution. Le roi, après avoir visité le Collège royal, ayant manifesté le désir de revoir le tombeau de Guillaume-le-Conquérant, qu'il avait visité dans sa jeunesse, fut conduit à l'église Saint-Étienne par le proviseur, que suivaient les fonctionnaires et les

élèves, et salué au passage par les acclamations d'un nombreux public.

Aucun membre du clergé ne se présenta pour le recevoir aux portes de l'église, et, quand le cortège arriva à la grille du chœur, celle-ci se trouva fermée. Quelques personnes parlaient déjà de la forcer; le roi déclara qu'il préférait se retirer. A la fin, la clef fut apportée par un sacristain. On sait que le curé de Saint-Étienne était alors M. l'abbé Royer, ancien proviseur du Collège royal.

La même mésaventure arriva à la reine Amélie, qui, passant à côté de Saint-Pierre, après avoir visité l'Hôtel-Dieu, exprima le désir de visiter l'église. Elle dut y renoncer: les portes étaient fermées et il ne se trouva personne pour les lui ouvrir.

La presse libérale ne manquait pas de signaler avec indignation des faits de ce genre et, à son tour, s'élevait contre la violation des règlements universitaires méconnus dans les établissements ecclésiastiques. *Le Pilote du Calvados* dénonçait le petit séminaire de Villiers comme un véritable collège où les élèves pouvaient, à leur gré, recevoir une éducation toute profane et se livrer à des exercices qui n'avaient rien de canonique: « S'il n'était destiné qu'à former des ecclésiastiques, disait-il, que serait-il besoin de maîtres de danse ou d'escrime? La danse est interdite aux prêtres et chaque jour ils lancent l'anathème sur les bals et même sur les simples danses villageoises ».

L'abbé Daniel lui-même dut plus d'une fois défendre les droits de l'Université contre les mani-

festations déplacées de certains membres du clergé. En 1834, la distribution des prix ayant été troublée par les élèves du séminaire, qui avaient accueilli par des sifflets certaines nominations, il exigea qu'un châtiment fût infligé au directeur qui, par son attitude, avait semblé approuver ce désordre, et l'évêque n'osa lui refuser satisfaction. Le directeur fut relevé de ses fonctions.

Au reste, l'abbé Daniel attachait beaucoup de prix à la fréquentation des classes supérieures du Collège royal par les élèves les plus distingués du séminaire. Il voyait dans cette pénétration réciproque de l'Université et du clergé une circonstance également avantageuse pour les deux parties. « Au Collège royal, disait-il, les élèves ecclésiastiques reçoivent une instruction scientifique et littéraire plus forte et plus variée: formés à la même école que l'élite de leurs jeunes contemporains qui se destinent à d'autres carrières, ils les connaissent, et cette bonne harmonie, cette sorte de fraternité que le Collège fait naître ne peut manquer de tourner plus tard au bénéfice de la religion et de la société. D'autre part, l'excellente conduite de ces jeunes gens, leur exactitude remarquable à remplir tous leurs devoirs excitent dans nos classes une salutaire émulation ».

Situation du Personnel enseignant. La Garde nationale.

La Révolution de Juillet n'avait en rien modifié la situation matérielle des professeurs: leurs traite-

ments restaient déterminés par l'importance de leur chaire, et le montant de l'éventuel variait lui-même d'année en année avec les effectifs. Il n'y avait pas pour eux de classes personnelles, par conséquent pas d'avancement régulier à attendre, à moins de changer d'établissement; toutefois, depuis 1829, une augmentation de 500 fr. était attribuée aux professeurs ayant accompli six ans de présence au Collège royal. Contre cette prime, accordée à l'ancienneté et indépendante de tout autre mérite, l'abbé Daniel n'avait cessé de protester au nom des professeurs les plus méritants, et il réclamait l'élévation du Collège à la 1re classe: en dépit de la prospérité de l'établissement, cette satisfaction ne devait être accordée que sous l'administration de son successeur.

A défaut d'argent, la Révolution de Juillet avait donné aux professeurs l'honneur de porter les armes. Bon gré mal gré, ils durent endosser l'uniforme de la milice citoyenne, apprendre l'exercice, figurer aux revues, monter des gardes. Le service était obligatoire pour tous et constituait, surtout dans les premières années qui suivirent la Révolution, une charge assez pénible. A cette époque, les troupes de ligne, jusque-là casernées à Caen, ayant été portées à la frontière, c'était la garde nationale qui faisait le service de la place, aussi le tour de garde des professeurs revenait-il souvent: trois ou quatre fois par mois. Dès lors, il leur arrivait parfois de se présenter au Collège — sous les regards tantôt respectueux, tantôt narquois des élèves — en uniforme,

le shako sur la tête et le fusil sur l'épaule, pour faire leur classe, en attendant l'exercice. Ce spectacle un peu inattendu devint surtout familier aux élèves de 1848 et de 1870. Naturellement, l'administration du lycée se plaignait du trouble que les devoirs militaires des professeurs apportaient à la régularité du travail. En juin 1831, le proviseur suppliait le conseil de recensement de la garde nationale de ne pas porter les maîtres d'études sur les contrôles. « Leur présence est constamment nécessaire, disait-il; la plupart d'entre eux n'ont que deux heures de liberté par jour et les autres n'en ont que quatre: les jeudis et les dimanches, ils ne peuvent disposer d'un seul instant. D'ailleurs, ils n'auraient pas le moyen de s'habiller ». En octobre de la même année, il se plaint que quatre professeurs à la fois soient commandés pour le service de la garde nationale. « Il est impossible de les faire remplacer dans leur classe, ajoutait-il; ne serait-il pas possible de se contenter de deux? » Il finit par demander l'institution d'un maître d'étude chargé de suppléer les absents. « Il n'y a pas de jours, écrivait-il en décembre 1832, qu'il ne faille remplacer quelqu'un dans les classes. Les maîtres d'études ne peuvent être chargés de la suppléance qui retombe sur le proviseur et le censeur. Or, le proviseur a déjà beaucoup à faire et la santé du censeur laisse beaucoup à désirer ». Quant aux professeurs, ils jugeaient diversement l'institution de la garde nationale selon leur caractère, leurs opinions politiques ou leurs avantages naturels.

J. Simon avait gardé de son passage à la légion de Caen des souvenirs sans amertume. « J'ai fait, dit-il dans ses *Premières années,* ma première campagne dans la garde nationale de Caen. Nous avions pour colonel un conseiller à la Cour royale, qui était sphérique: il avait un mètre dans tous les sens. Il présidait debout la Cour d'assises à cause de l'impossibilité de s'asseoir, et il commandait à pied la légion de Caen à cause de l'impossibilité de se maintenir sur une selle. Ses ordres passaient parmi les éleveurs de Caen pour des modèles d'éloquence.

« Tous les hommes de 20 à 60 ans faisaient partie de la légion. La mairie vous envoyait une sommation pour comparaître devant le conseil de recensement. Vous comparaissiez. On s'assurait que vous n'étiez ni borgne, ni aveugle, ni bancroche. On écoutait les raisons que vous aviez à faire valoir pour être dispensé. On n'y faisait pas attention et quinze jours après vous receviez votre billet de garde.

« Le billet de garde revenait à peu près quatre fois par an. On passait 24 heures au corps de garde avec permission d'aller chez soi pour prendre ses repas en famille. La nuit, on s'étendait sur le lit de camp. On faisait ses 2 heures de faction et une patrouille de nuit quand on était jeune. La patrouille arrêtait quelquefois un ivrogne ou un vagabond. Il était toujours relâché, tant les sergents étaient débonnaires... Mais, si les légitimistes d'un côté ou les républicains de l'autre avaient

tenté de pousser le peuple de Caen à la révolte, le colonel et ses soldats n'auraient pas ménagé leur sang pour la défense de nos glorieuses institutions. Quand mon capitaine lisait ce passage de l'ordre du jour, il avait peine à retenir ses larmes! »

Quels que fussent les sentiments qu'inspirait aux fonctionnaires du Collège royal leur enrôlement dans la milice citoyenne, ils étaient unanimes à protester contre les conséquences onéreuses de ce service. C'est qu'en outre du dérangement de leurs habitudes et du trouble apporté dans leur enseignement, le billet de garde, qui leur faisait perdre un jour de classe, leur imposait un sacrifice pécuniaire. C'est sur leur traitement qu'était prélevée l'indemnité payée au suppléant. En vain faisaient-ils observer qu'ils n'avaient aucun moyen de se soustraire à un service commandé, on leur répondait qu'en vertu de l'arrêté du 2 mars 1810, les recteurs ne pouvaient accorder une indemnité qu'aux professeurs absents pour cause de maladie, et quand il était constaté que la maladie avait duré plus de huit jours. La même règle était appliquée dans le cas où un professeur était appelé à siéger au jury: « Le service du jury comme celui de la garde nationale est imposé par la loi, écrivait le ministre en 1832, et chaque citoyen doit supporter les charges que cette décision entraîne ». Et nous voyons à cette époque un professeur appelé à siéger au jury de la Cour d'assises du Calvados pendant dix-sept jours subir une retenue de 34 fr. sur son traitement, pour indemniser

le maître d'étude qui l'a remplacé. Les fonctionnaires d'aujourd'hui, qui se plaignent volontiers de la rigueur des règlements, ignorent combien leur sort eût paru enviable aux professeurs de l'ancienne Université.

L'Age d'Or du Collège royal. Les Grands Professeurs.

Les dernières années de l'abbé Daniel marquent l'apogée, et on peut dire l'âge d'or du Collège royal. L'établissement atteint alors un degré de prospérité qu'il n'avait jamais connu auparavant et qu'il n'a pas retrouvé depuis. Non seulement ses effectifs s'élèvent, ses bâtiments se complètent et s'embellissent, sa fortune s'accroît d'année en année, mais, de l'aveu des inspecteurs généraux, il se place à côté des collèges les plus renommés par la force des études (1). Enfin, par un heureux

(1) En 1837, trois élèves furent reçus à l'École normale: le jeune Damien (depuis professeur à la Faculté des lettres de Clermont), les jeunes Boissée et Beuron (qui devinrent, le premier, professeur de mathématiques au Puy, le second, professeur de mathématiques au Havre). Le journal, rendant compte de ce triple succès, ajoutait: « Depuis peu d'années, le Collège royal a fourni onze sujets à cette école qui n'en reçoit que 25 par an, choisis après des épreuves difficiles parmi des concurrents dont le nombre s'élève, dit-on, à près de 200.

« L'année dernière, il était après celui de Lyon le Collège royal de province qui comptait le plus d'élèves internes. Il est probable qu'il conserve le même avantage cette année. Il a aujourd'hui 300 externes et plus de 260 internes.

la chaire de philosophie du Collège royal qui jeta un grand éclat de 1835 à 1840, grâce au passage de trois professeurs d'un mérite supérieur: Vacherot, J. Simon et Saisset.

Les Grands Professeurs de Philosophie.

ÉTIENNE VACHEROT (1835-1836) (1).

Pour retracer l'histoire de la chaire de philosophie de 1835 à 1840 nous avons l'heureuse fortune de posséder le témoignage d'un ancien élève du Collège royal, M. Emmanuel Chauvet, qui fut plus tard professeur de philosophie au Lycée et à la Faculté des lettres, et qui conserve dans un âge très avancé la charmante lucidité de son esprit jointe à la spirituelle vivacité de sa parole. M. Chauvet a d'ailleurs fixé lui-même ses souvenirs d'élève et de professeur dans une brochure très intéressante intitulée: *La philosophie au Lycée et à la Faculté des lettres depuis 1830*. A l'aide de ces précieux

rhétorique selon Platon et sur Proclus. Il donna plus tard des éditions très estimées des principales tragédies de Sophocle et exerça sur les études latines et grecques une influence considérable. Son cours à la Sorbonne sur l'histoire de l'éloquence latine jusqu'à Cicéron a été recueilli et publié par un de ses anciens élèves, M. Cucheval. Il mourut jeune encore, en 1869.

(1) M. Vacherot succédait à M. Cassin, qui devenait censeur. M. Cassin conserva ces fonctions jusqu'en 1843, époque où il fut nommé inspecteur d'académie à Grenoble. Sa fille, personne fort distinguée, épousa par la suite M. Caro, professeur de philosophie à la Sorbonne.

souvenirs tant oraux qu'imprimés et aussi de ceux que J. Simon a consignés dans ses *Premières années,* enfin de la correspondance administrative de l'abbé Daniel, nous essaierons de donner une idée aussi exacte que possible de l'impression que laissa au Collège royal, le passage de ces esprits d'élite et de ces professeurs éminents, M. Vacherot, M. J. Simon, M. Émile Saisset.

« Si j'avais à définir ces deux hommes (Vacherot et J. Simon), dit M. Chauvet, je dirais de l'un un penseur, de l'autre un charmeur, sans avoir besoin d'ajouter que le penseur savait charmer aussi et que le charmeur savait penser également. L'aspect plus grave de M. Vacherot, plus âgé de quelques années, sa mise plus sévère, sa démarche plus lente et irrégulière, son regard en dedans, tout annonçait la réflexion, la contention d'esprit. M. J. Simon, au contraire, plus jeune, plus élancé, plus élégant, avec les cheveux longs qui étaient alors à la mode, était l'image de la spontanéité et de la grâce.

« En ce temps-là, chaque après-midi, vers une heure, on pouvait rencontrer trois personnes cheminant et devisant ensemble dans la campagne, une dame et deux messieurs. C'étaient M. et M^me^ Berger et M. Vacherot, l'ami de toute leur vie. A un certain moment, l'un d'eux se détachait du groupe, marchait seul, la tête baissée et les mains croisées derrière le dos. C'était M. Vacherot qui préparait sa leçon du soir. Le chemin qu'il suivait ainsi sans le voir aboutissait à un petit hameau appelé la Folie, et les personnes qui se croyaient de

l'esprit aimaient à dire, voyant passer ce méditatif : « Voici la Sagesse sur le chemin de la Folie ».

« L'enseignement philosophique de M. Vacherot à Caen, tel qu'on peut se le figurer d'après les rédactions faites par un de ses meilleurs élèves, était la philosophie de son maître Cousin, mais avec des modifications qui étaient comme les premiers linéaments de la doctrine personnelle que M. Vacherot devait exposer dans des ouvrages aujourd'hui connus de tout le monde..... Dans la *philosophie morale,* dont l'homme est l'objet, il distinguait celle qui se rapporte à l'individu et celle qui se rapporte à la collectivité, préludant ainsi à la science légitime mais un peu orgueilleuse qui s'est baptisée elle-même du nom barbare de *sociologie*..... En *psychologie,* il déterminait et approfondissait la notion de la conscience. Il montrait que la conscience n'est pas seulement la connaissance des phénomènes internes, mais la perception directe et intime de leur commun objet, germe fécond qui devait s'épanouir dans le beau livre *Science* et *Conscience*. En *théodicée,* il était encore plus hardiment novateur. Il exposait l'existence de Dieu à sa manière, faisant bon marché de démonstrations qui ne démontrent pas et mettant à la place cette simple constatation : en même temps que nous concevons le phénomène, le relatif et le fini, nous concevons l'être, l'absolu et l'infini, et de même que nous croyons au phénomène, au relatif et au fini parce que nous les percevons, ainsi nous croyons à l'être, à l'absolu, à l'infini, parce que

nous les concevons. C'est la simple et solide base de la croyance populaire à la Divinité..... Il avait aussi sa façon de comprendre ou plutôt de ne pas comprendre l'origine du monde qu'on n'explique d'une manière satisfaisante ni par la matière éternelle qui limiterait Dieu, ni par l'émanation qui en ferait un être successif et changeant, ni par la création qui est purement inintelligible. Il s'inclinait devant l'éternelle antinomie de Dieu et du monde. Il simplifiait l'idée de la providence qui n'est que l'empire de lois générales et immuables. Il renouvelait la preuve de l'immortalité de l'âme. L'âme obéit à sa fin qui est celle de l'unité, comme le corps obéit à sa loi qui est celle de la variété et se dissout conséquemment..... Tel était, au sein du Cousinisme, le ruisseau qui, à quelques années de là, allait devenir fleuve et couler à pleins bords dans le lit profond que lui ont creusé ces œuvres magistrales : *L'histoire de l'école d'Alexandrie, La métaphysique et la science, Le nouveau spiritualisme.*

Le recteur, M. Marc, dans ses notes confidentielles, appréciait très favorablement, quoique d'une façon un peu superficielle, le jeune professeur de philosophie « qui se faisait remarquer par la méthode et la clarté de son enseignement et était goûté des élèves », mais des juges plus sévères et mieux informés ne pouvaient manquer de relever les hardiesses de cette philosophie affranchie de toute préoccupation d'orthodoxie religieuse, et de les signaler comme une atteinte portée à la pureté de la foi. Nous trouvons l'écho de ces critiques

dans les *Souvenirs* de J. Simon. « Le clergé de Caen m'a bien accueilli, écrit-il à un de ses amis, mais je ne puis m'empêcher de trouver odieuse la conduite qu'il a tenue envers mon prédécesseur. Non seulement ils l'ont dénoncé, mais ils l'ont lâchement calomnié sans une ombre de raison ».

Le proviseur trouvait, dans sa double qualité de prêtre et de chef d'établissement soucieux de ne pas mécontenter une partie très importante de sa clientèle, des motifs très forts pour protester contre un enseignement qui lui semblait contraire à la religion. Au cours des vacances, il écrivit à M. Vacherot une longue lettre où sont exposées ses critiques contre le système du professeur et les inquiétudes qu'il lui a inspirées. Nous croyons intéressant d'en donner ici l'analyse; elle permettra de fixer plus complètement l'idée qu'on doit se former et de la philosophie enseignée par M. Vacherot et du caractère de l'abbé Daniel.

« Pendant le courant de l'année, dit ce dernier, il a reconnu que l'enseignement de M. Vacherot, pour la logique et la psychologie, n'était pas irréprochable, mais il y avait des passages plus satisfaisants. Après la distribution, il a pris connaissance de la théodicée et de la morale et il a dû reconnaître que les plaintes dont il a été assailli par des pères de famille, magistrats et maîtres de pension, n'étaient que trop fondées. Quelques-uns de ses meilleurs élèves, excellents jeunes gens et fort religieux, il y a un an, se plaignent hautement que

le résultat de son enseignement ait été de ne leur laisser que des doutes sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

« Il ne relèvera que les plus graves erreurs dont il trouvera l'expression dans les rédactions de plusieurs élèves, sans tenir compte des notes qui lui ont été remises sur des explications orales qui seraient encore plus répréhensibles.

« M. Vacherot nie qu'on puisse prouver Dieu. Il nie la création comme contradictoire aux règles de la raison. Il ne donne qu'une preuve psychologique de l'immortalité de l'âme.

« Il fait la morale indépendante de Dieu, soit comme principe, soit comme fin et n'admet pas qu'une action puisse être morale, si elle a pour but de mériter une récompense. D'autre part il soutient qu'une action nuisible matériellement est morale du moment que l'agent s'est proposé la réalisation du bien absolu. Il ne fait consister l'acte moral que dans l'intention. Mais alors il faudrait absoudre tous les crimes inspirés par le fanatisme religieux et politique !

« Le professeur dit : Il détruirait, il altérerait la morale celui qui dirait : « Fais le bien, afin que tu sois récompensé ! » Or le christianisme le dit. Est-ce donc qu'il altère et détruit la morale ?

« M. Vacherot avait cependant formellement promis que ses leçons ne blesseraient en rien la religion. Le proviseur est profondément affligé de voir qu'il n'en a pas été ainsi. « Il faut, ajoute-t-il pour conclure, que le mal ne se reproduise pas.

C'est l'intérêt de l'Université, c'est celui du Collège royal. Ce serait d'ailleurs violer la loi de l'Université que d'enseigner des doctrines que la religion condamne comme incompatibles avec ses dogmes et sa morale.

« Si l'enseignement philosophique devait être celui qui a été donné dans la deuxième partie de l'année, c'en serait fait de la prospérité de ce beau Collège. L'Évêque de Bayeux, en retirant ses élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique, nous donnerait une improbation qui nous serait fatale ». Le devoir du proviseur et son honneur lui interdisent de tromper les familles. Il désire savoir le plus tôt possible d'une manière nette et précise ce que sera, l'année prochaine, le caractère de son enseignement sur tous les points signalés et en général sur tous ceux qui seraient en opposition plus ou moins directe avec la religion. Si la réponse n'était pas telle qu'elle pût être communiquée aux familles, comme il entend agir en toute franchise et loyauté, il se hâte de le prévenir, il réclamerait le changement de cet enseignement avec courage et persévérance. Ce serait une tâche bien pénible à remplir, mais il serait soutenu par le sentiment de son devoir, l'approbation de l'immense majorité du pays et sa confiance dans la justice et la sagesse de l'administration supérieure » (18 août 1836).

Quelle eût été la réponse de M. Vacherot à cette mise en demeure ? Le doute n'est pas possible pour quiconque a vu de près cette haute et ferme conscience, aussi incapable d'une concession qui eût

ressemblé à une bassesse que d'un démenti donné à ses principes. Le philosophe austère qui devait à quelques années de là sacrifier à ses convictions sa situation de directeur de l'École normale et braver la pauvreté pour rester fidèle à ses principes, n'était pas homme à payer d'une capitulation de conscience la conservation de sa chaire au Collège royal. Nous n'avons pas sa réponse à l'abbé Daniel et celle-ci sans doute ne fut jamais écrite. Cousin, alors grand maître de la philosophie, tout en admettant la légitimité des plaintes d'un proviseur pour lequel il professait une estime particulière, avait à cœur de ménager l'indépendance de son ancien élève, dont la cause était un peu celle de la philosophie ; et justement un moyen s'offrait à lui de donner satisfaction aux deux parties: c'était d'attribuer un poste plus agréable au professeur dont il appréciait le mérite tout en regrettant son imprudence. La chaire de philosophie du collège de Rouen se trouvait vacante; il y fit nommer M. Vacherot et, le 5 septembre, c'est-à-dire moins de trois semaines après la lettre de l'abbé Daniel, celui-ci était avisé de la nomination provisoire de M. Simon-Suisse, élève de l'École normale, agrégé de philosophie (1).

(1) Principaux ouvrages de M. Vacherot: *Théorie des premiers principes selon Aristote. Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (3 vol.). *La métaphysique et la science* (2 vol.). *La science et la conscience.*

JULES SIMON (Octobre 1836 2 janvier 1838).

Le nouveau professeur de philosophie, que la confiance de M. Cousin appelait à diriger la classe la plus importante du Collège royal, avait à peine 21 ans. Dans un de ses derniers ouvrages intitulé: *Premières années,* il nous a retracé avec autant d'esprit que d'enjouement les débuts de sa carrière de professeur: nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à ce livre, d'une entière bonne foi, les passages les plus intéressants qui se rapportent à notre sujet. Il commença par prendre le logement et la pension de M. Vacherot, « qui, avoue-t-il, n'était pas un guide infaillible en ces matières » (1), et renoua connaissance avec quelques jeunes professeurs: Vieille, comme lui élève sortant de l'École normale, Berger, « un homme d'infiniment d'esprit », Colin, « un parisien du Marais, très fier de ses succès mondains et grand voyageur ».

Le brillant élève de Cousin manquait naturellement d'expérience; il faillit de plus, si on l'en croit, compromettre son succès par excès de modestie. Au moment d'aborder la chaire qui lui était désormais confiée, devant un auditoire de jeunes gens

(1) Ce logement était situé à l'angle de la place Fontette et de la rue Guillaume-le-Conquérant (que J. Simon appelle par erreur rue Saint-Guillaume), dans la maison aujourd'hui occupée par M. Lanier, imprimeur.

dont la plupart semblaient plus âgés que lui et dont beaucoup l'étaient en réalité, la pensée lui vint tout à coup qu'il était assez mal préparé à des fonctions aussi délicates et en fut effrayé.

« L'idée qu'un aussi grand philosophe que je croyais être serait peut-être embarrassé pour faire la leçon à une quarantaine de jeunes citoyens de la Vallée d'Auge ne m'était pas venue, tandis que je voyageais dans la rotonde de la diligence à la découverte de la Normandie..... Mais quand je vis le programme qui nous était imposé, je me dis que l'École normale nous avait préparés parfaitement à argumenter sur Platon et Aristote et ne nous avait pas du tout préparés à enseigner la philosophie.

« Il fallait commencer par la psychologie et aussitôt on se trouvait en présence de deux grands problèmes : comment le *moi* pouvait affirmer le *non moi* et comment l'immatériel agissait sur le matériel, le secret de la pensée et celui de la création.

« J'étais surveillé de près par M. Roger, l'aumônier du Collège, et par le proviseur qui était prêtre. La ville de Caen était fort attentive aux questions religieuses, partagée entre deux camps comme toutes les villes et ayant de chaque côté des champions très exercés à cause de sa cour royale, de sa faculté de droit et de son barreau très nombreux et très lettré.

« M. Charma, professeur à la Faculté des lettres, passait parmi les indépendants pour un philosophe

de premier ordre. On s'étonnait que sa renommée fût à peu près circonscrite dans la ville de Caen, mais à Caen elle était immense. Il avait été le fidèle ami et le protecteur de M. Vacherot. Il ne montra pas d'hostilité contre moi, mais il laissa voir qu'il ne me regardait pas comme un philosophe. Ma situation en devenait embarrassée et difficile ».

Une lettre écrite par J. Simon à son ami Frelaut en date du 9 novembre 1836, c'est-à-dire après quelques semaines de séjour à Caen, nous montre le jeune professeur en présence des difficultés qui avaient rebuté son prédécesseur et déjà en voie de les surmonter. « Ma classe, écrit-il, se compose de 50 élèves, dont 30 laïques. Le clergé de Caen m'a bien accueilli, mais je suis obligé de me tenir en garde, et, ce qui passe l'imagination, c'est que chacun de ceux qui viennent me voir m'avertit de me défier des autres..... Comme je suis catholique et que je m'en fais gloire, j'espère n'avoir rien à craindre du clergé.

« J'ai quelques bons élèves, mais je n'en ai point de très bons et, quoique tout le monde travaille, je crois que mon enseignement mériterait d'être suivi avec un peu plus d'entraînement. Les gens de ce pays-ci sont d'une nature apathique ».

Un peu plus tard, J. Simon ayant été nommé à Versailles rendait plus de justice à ses élèves normands: il déclarait regretter sa classe de Caen, « plus nombreuse et plus laborieuse ».

« On peut juger de l'esprit de son cours et de l'orientation de sa doctrine, dit M. Chauvet, par les

charmants ouvrages où il l'a écrite plus tard en partie : le devoir, la religion naturelle, comme aussi le substantiel précis de l'histoire de la philosophie qui est sa contribution au manuel de philosophie composé en collaboration avec Amédée Jacques et Émile Saisset.

« Ce qu'il enseignait au lycée de Caen avec des détails et une éloquence à lui, c'est la pure doctrine de Cousin, inspirée de Descartes et des grands philosophes chrétiens du XVII^e^ siècle, avec des emprunts judicieux aux deux écoles florissantes alors d'outre-Manche et d'outre-Rhin.

« ... L'enseignement de J. Simon devait se trouver en conformité avec l'esprit de ce pays de *sapience,* qui n'accepte la philosophie que sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire à condition qu'elle ne choque pas le bon sens et ne froisse pas les croyances religieuses auxquelles il est resté fidèle envers et contre tous ».

Le succès du jeune professeur, tous les témoignages s'accordent à le reconnaître, fut aussi brillant que rapide. « M. Simon-Suisse est une très bonne acquisition pour le Collège royal, écrivait le recteur, M. Marc. Il professe avec un talent remarquable ». Des contemporains, que nous avons pu interroger, parlent encore avec admiration des séances données au parloir où, sous la direction de leur éloquent professeur, les meilleurs élèves de la classe de philosophie argumentaient successivement aux applaudissements des hauts fonctionnaires et des personnes les plus distinguées de la

ville (1). Enfin, lorsqu'au bout de quinze mois, une décision soudaine l'eut appelé à Versailles, le proviseur n'hésita pas à exprimer, dans les termes les plus flatteurs pour le jeune professeur, les regrets que lui causait son départ: « Le départ de cet habile et estimable professeur, écrivait-il, laisse un vide difficile à combler ». En même temps, il suppliait le ministre de donner le plus tôt un professeur capable de succéder à M. Simon-Suisse. « Il n'y a peut-être pas de ville où l'on soit autant qu'à Caen exigeant sur la nature de l'enseignement philosophique. Cinquante élèves suivent le cours de M. Simon-Suisse. Plus de la moitié ne tarderait pas

(1) Nous avons pu retrouver, dans un journal du temps, le compte-rendu d'une de ces séances donnée le jour même de la première communion au Collège royal. « L'après-midi, un exercice entre les élèves de philosophie avait attiré dans la grande salle un public nombreux, parmi lequel on remarquait M. le Préfet du département, Mgr l'Évêque, M. le Recteur de l'Académie, les chefs de la magistrature, M. le Maire, les professeurs des diverses facultés, etc. Six élèves se sont présentés successivement et ont parlé chacun pendant un quart d'heure environ sur une question tirée au sort et sans préparation. Tous ont montré dans cette espèce de concours de l'aplomb, une élocution facile et un esprit familiarisé avec les matières les plus ardues de la logique et de la psychologie. L'élève appelé à traiter la 21e question, l'immortalité de l'âme, qui, à la vérité, prêtait plus que les autres aux développements propres à intéresser l'auditoire, s'en est acquitté à notre avis d'une manière tout à fait satisfaisante. Mais tous, nous le répétons, ont fait preuve de travail et d'heureuses dispositions pour répondre au zèle de leur jeune professeur, M. Simon-Suisse ».

(*Mémorial du Calvados*, 27 mai 1837).

à disparaître si le cours cessait de donner, sous le rapport religieux, toutes les garanties désirables... En perdant la confiance de Mgr l'Évêque, nous perdrions celle de beaucoup de familles » (1).

(1) Parmi les Caennais dont J. Simon s'était concilié l'amitié était M. Pierre-Aimé Lair, dont le nom mérite de figurer dans cette étude, car il a fondé une médaille destinée à récompenser l'élève qui obtient le 1er prix de composition française en rhétorique. C'était un esprit éclairé et un caractère des plus sympathiques. J. Simon, dans ses *Premières années*, nous a retracé non sans quelque malice le portrait de cet excellent homme, à propos d'un dîner auquel il assistait. « Il était conseiller de préfecture. Il aurait pu être préfet, s'il l'avait voulu, mais il aurait fallu quitter sa ville natale, ce qui était tout à fait impossible. Il habitait entre le Pont-Saint-Jacques et la place Royale une petite maison qui lui appartenait de père en fils. Elle n'avait rien de remarquable. C'était une des curiosités de la ville; on la montrait aux étrangers et aux nouveaux venus.

« Pierre-Aimé Lair était le patriote par excellence: il avait le patriotisme de la France, celui de la Normandie et celui de Caen, qui était le plus enraciné dans son âme. Il avait fait tirer à plusieurs milliers d'exemplaires une médaille de plâtre portant d'un côté le nom de Malherbe, le lieu et la date de sa naissance, et de l'autre le vers fameux qui a immortalisé Boileau:

« Enfin Malherbe vint..... ».

Il avait donné le nom d'un caennais célèbre à chacune des pièces de sa maison, mangeait dans de la porcelaine de Bayeux, bien qu'il eût de fort belles faïences de Rouen qui lui venaient de son arrière-grand-père, car, disait-il, comme un homme qui confesse une faute, « mon arrière-grand-père s'était marié à l'étranger, ma bisaïeule était de Rouen ». Il se servait de linge fabriqué à Caen, préférait les draps grossiers de Vire à ceux d'Elbeuf, parce qu'ils étaient du département, et avait dépensé

Il désignait, comme capable d'occuper cette chaire difficile, Émile Saisset, l'ami le plus intime de J. Simon, à ce moment professeur à Cahors. « M. Saisset, écrivait-il, ne blesserait point la foi religieuse du pays. Je sais qu'il a les mêmes idées et qu'il suit le même plan et la même méthode que M. Simon-Suisse. Avec lui, le départ de ce professeur, si regrettable, deviendrait moins préjudiciable aux élèves », et il insistait pour que la nomination se fît sans retard. Son vœu fut exaucé; quelques semaines plus tard, Émile Saisset arrivait au Collège royal (février 1838).

Émile SAISSET (1838-1840).

J. Simon, en désignant lui-même son ancien émule de l'École normale comme le professeur le plus capable de le remplacer, avait rendu au Collège royal un dernier et signalé service. Le succès d'Émile Saisset fut complet. « Le Collège royal, disait quelques mois après M. Marc, recteur, a été

des sommes considérables pour créer à Caen une vigne, unique dans le pays, d'où il tirait au prix de soins infinis un vin que J. Simon trouvait exécrable. « Il n'a que douze ans de bouteille, disait-il pour se consoler. Je pense qu'il sera tout à fait potable quand il approchera de sa 20e année ». M. Lair, membre très actif et très généreux de toutes les Sociétés savantes du pays, était de plus un des meilleurs amis de l'abbé Daniel. Il avait réuni les diverses brochures et plaquettes publiées par ce dernier en un volume qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la ville.

heureux de trouver dans M. Saisset, un digne successeur de M. Simon. Il a pleinement justifié ce qu'on attendait de lui ». Un autre témoignage, plus explicite et plus précieux, nous est fourni par M. Chauvet, qui fut le plus brillant et le plus cher des élèves du jeune professeur au lycée de Caen avant de devenir l'un de ses amis les plus intimes. Nous nous bornerons à reproduire les traits les plus caractéristiques de cette sorte de panégyrique aussi honorable pour celui qui l'a écrit que pour celui qui en a été l'objet. « Je le vois encore, dit M. Chauvet, petit, mince, bronzé par le soleil, actif jusqu'à la pétulance, inclinant la tête d'une épaule à l'autre, méridional de la tête à la pointe des pieds, sauf l'accent. Il arrivait vivement, montait vivement les degrés de la chaire, faisait vivement recueillir les rédactions, puis commençait la leçon dont il dictait d'abord le programme. Ce programme lui était un guide comme à nous; il ne s'en éloignait pas d'un iota, mais sa verve n'en était ni gênée ni refroidie. Sa parole était facile sans être fluide, abondante sans redondance, colorée, imagée à l'occasion, mais surtout et toujours d'une clarté absolue..... Admirable professeur, admirable classe! Nous étions là une cinquantaine d'élèves, dont dix au moins formaient une tête de classe fort honorable. Nous n'étions pas inertes. La leçon faite, le professeur chargeait un élève parmi les bons, quelquefois parmi les médiocres, de la reproduire le lendemain de vive voix, ce qui avait le double avantage d'apprendre aux élèves à

parler et d'avertir le professeur des endroits qui pouvaient réclamer quelque développement nouveau.....

« L'enseignement d'Émile Saisset ne différait pas quant au fond de celui de J. Simon. C'était le même esprit et c'étaient les mêmes solutions. Le matérialisme qui nie l'esprit, l'idéalisme qui nie la matière, le fatalisme qui nie la liberté, le sensualisme qui nie le devoir, le scepticisme qui nie la certitude, le panthéisme qui nie la personnalité divine, toutes ces négations étaient attaquées de front, battues et contraintes de céder la place aux consolantes vérités qui sont la grande tradition philosophique depuis Platon.....

« Le panthéisme était la préoccupation, je dirais presque l'épouvantail du moment..... Saisset, le futur traducteur, commentateur et réfutateur de Spinoza, le combattait de toute son âme. On peut dire qu'il avait le culte du Dieu personnel, sans lequel, à proprement parler, il n'y a pas de Dieu.....

Ni Vacherot, ni J. Simon n'avaient fait leurs thèses à Caen. Émile Saisset y fit les siennes. Sa thèse latine avait pour sujet le fameux argument de saint Anselme, repris par Descartes, amendé par Leibniz, discuté par Kant. Émile Saisset en faisait l'histoire et dépensait à le défendre infiniment d'esprit, d'ingéniosité et de subtilité. Sa thèse française avait pour objet Œnésidème, le grand sceptique de l'antiquité..... La soutenance fut digne du livre. Qu'on se figure le jury d'alors : un Villemain, un Cousin, un Jouffroy, un Damiron, un

Saint-Marc-Girardin et à leur tête, Victor Leclerc, puis en face d'eux, un homme jeune, possédant à fond son sujet, absolument maître de sa parole. Ce fut un superbe tournoi, et s'il n'y eut pas de vaincus (il ne pouvait pas y en avoir), il y eut cependant un vainqueur. Ceci se passait au mois de juin 1840: la même année, à la rentrée des classes, le jeune et brillant professeur montait à la chaire de philosophie du lycée Henri IV ».

Fin de l'Administration de l'abbé Daniel (1839). Ses résultats.

Les améliorations matérielles du Collège royal, sous l'administration de l'abbé Daniel, marchaient de pair avec le progrès des études (1), et, chaque année, des sommes considérables étaient consacrées à améliorer les conditions du travail ou à développer le bien-être des élèves: de nouvelles classes rendues nécessaires par l'augmentation des

(1) Au concours général institué en 1838 entre les classes de philosophie et de rhétorique des collèges royaux des départements, le Collège de Caen obtint:
en philosophie: un prix et un accessit;
en rhétorique : le prix d'honneur de discours latin et une mention honorable;
en version grecque: un accessit.
Le lauréat de rhétorique était M. Victor Le Gentil, qui devait, l'année suivante, entrer avec son camarade, M. Emmanuel Chauvet, à l'École normale supérieure. M. Le Gentil a fini sa carrière comme professeur au lycée de Caen.

effectifs furent créées, les cabinets de physique et d'histoire naturelle et de la bibliothèque des professeurs furent enrichis en même temps que s'exécutaient des travaux réclamés par l'hygiène ou la commodité du service, tels que la création d'un bassin de natation, la construction d'une galerie couverte reliant les locaux de l'internat au nouveau bâtiment des classes, l'agrandissement de l'infirmerie, l'acquisition de tables et de chaises pour les cellules des dortoirs et la création de nouvelles cellules. Enfin, l'abbé Daniel poursuivait avec persévérance les négociations entamées avec l'administration militaire, la ville et le département, en vue d'acquérir les bâtiments occupés dans l'enceinte de l'ancienne abbaye par les services de la manutention des vivres et le magasin à fourrages. Après de longs délais, le contrat de vente fut enfin signé en janvier 1839. Le Collège royal acquérait au prix de 62.000 fr. le moulin resté la propriété des hospices, ainsi que les terrains et locaux occupés par l'administration des subsistances militaires, à la condition d'en céder une partie au département pour y établir une école normale d'instituteurs. Sur le prix d'achat, une somme de 12.000 fr. fut versée par l'État comme subvention au titre de l'enseignement primaire. Dès lors, on pouvait agrandir la cour des moyens, devenue trop exiguë, compléter l'aile occidentale restée inachevée depuis l'expulsion des religieux, et ainsi se procurer des locaux nouveaux pour les services de l'internat.

Ces travaux et ces acquisitions avaient été soldés par les ressources propres du Collège royal sans que sa situation financière en eût été à aucun moment embarrassée ni sa prospérité compromise. L'abbé Daniel faisait observer avec une légitime satisfaction qu'après avoir dépensé en 12 ans environ 305.000 fr. en constructions, réparations, achats divers, et bien que la subvention de l'État eût été progressivement réduite de 26.000 fr. à 18.400 fr. (chiffre inférieur à celui de tous les collèges royaux, sauf celui de Metz, qui avait la même subvention), il laissait le Collège royal dans un état financier plus florissant encore qu'il ne l'avait trouvé. En effet, indépendamment d'une rente de 12.000 fr. sur l'État, soigneusement conservée, l'actif de l'établissement, qui était, au 31 décembre 1826, en argent, créances et denrées en magasin de 87.491 fr. 73 s'élevait, au 31 décembre 1838, au chiffre de 109.528 fr. 50. Ce dernier chiffre comprenait, il est vrai, une créance de 27.587 fr. pour travaux de réparations exécutées au compte de la ville, dont le recouvrement restait problématique. Pendant ce temps, le chiffre des élèves avait passé de 350 à 630 et celui des internes de 130 à 250 (1).

Cette habile et heureuse administration, qui faisait à l'abbé Daniel une situation à part dans le

(1) Le petit tableau suivant, qui donne la répartition des 250 pensionnaires d'après leur pays d'origine, montre bien le caractère régional du Collège royal de Caen à cette époque, caractère que l'établissement perdit en grande partie après la

personnel de l'enseignement secondaire, le désignait à la confiance de l'Université pour des fonctions plus élevées (1). Lorsque le poste de recteur devint vacant, au commencement de 1839, par la mort de M. Marc, il fut désigné pour lui succéder et quitta l'administration du Collège royal pour celle de l'Académie, qu'il devait garder jusqu'en 1848.

Démissionnaire à cette époque à la suite de dissentiments d'ordre politique avec M. Hippolyte Carnot, alors ministre de l'Instruction publique, il

fondation des lycées d'Alençon, de Coutances, du Hâvre et de Cherbourg:

Caen et les environs	70
Autres arrondissements du Calvados	68
Manche	59
Orne	18
Seine-Inférieure	16
Autres départements, colonies (Antilles) et étranger (Anglais)	Une vingtaine.

(1) Pendant l'année scolaire 1837-1838, on avait parlé de l'élévation probable de l'abbé Daniel, à la dignité épiscopale. Le *Mémorial du Calvados* s'était même cru obligé de rassurer « les nombreux chefs de famille qui auraient pu craindre un instant de ne plus trouver au Collège royal le guide auquel ils aimaient à confier leurs enfants ». Après avoir parlé des brillantes propositions qui ont été faites à l'abbé Daniel à la condition de quitter l'établissement, le journal ajoutait que rien n'avait pu décider l'abbé Daniel à se dérober au bien qu'il faisait et qui lui restait encore à faire... « car, disait-il, l'homme qui sait se dévouer à ses semblables aime mieux rester partout où il est utile aux autres que d'aller partout où il serait utile à lui-même ».

rentra au rectorat, quelques mois après, fut nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, inspecteur général et, enfin, en 1852, évêque de Coutances. Il mourut en 1862.

DOCUMENTS

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER

à P. Daniel HUET

ET A DIVERS CORRESPONDANTS

(1683-1716)

PUBLIÉES PAR

Léon-G. PÉLISSIER

Ancien Membre de l'Ecole française de Rome,
Professeur d'Histoire à l'Université de Montpellier,
Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Membre correspondant de l'Académie.

(Suite et fin. — Voir *Mémoires de l'Académie*, années 1902-1903-1904.)

APPENDICE I

LETTRES DE G. CUPER A DIVERS SAVANTS

I

Au cardinal Henri Noris (1)

(15 mars 1687).

Præstantissimo viro Henrico Noris salutem dat Gisbertus Cuperus.

Litteras quas ad te una cum *Apotheosi* vel *consecratione Homeri* misi mense septembri A. C. MDCLXXXIII interceptas una cum libro fuisse ex Magliabequio et Raphaele Fabretto intellexi. Quid tamen eo ipso tempore ex Italia ad me missum sit, ex litterarum, quas servavi, exemplari cognosces. Nunc *Harpocratem* et *Monumenta antiqua inedita* ad me fers, et me peccaturum in humanitatis legem putarem, nisi te laudarem meritum in libellis meis, eorumque te participem redderem. Spero tantum tibi otii fore, ut hanc curam perlegere possis; si

(1) Rome, *Bibliotheca Angelica*, 3 R. 21 (anc. 910), fol. 123.

que meretur judicium tuum, persuasus certe sum omnes alios in eandem sententiam facturos discessionem. Tot enim præclara insignis eruditionis tuæ monumenta publicasti, ut inter primos sæculi nostri Philologos et Antiquarios reponaris optimo jure. — Ego certe plurimi facio et amicitiam et eruditionem tuam, idque hoc qualicunque munusculo testari volui. Vale. Hagæcom., VI Id. Mart. 1687.

Si tibi placuerit amicitiam mecum colere, litteras mittere poteris ad consulem Batavum, qui Liburni agit vocaturque Calkberner: is eas fideliter curabitur; habito Hagæcomitis, sumque consul Daventriæ et Deputatus ad Illustrissimum consessum D. Ordinum Generalium fœderatæ Belgicæ.

II

Au même.

(1er septembre 1688).

Doctissimo viro Henrico Noris S. D. Gisb. Cuperus.

Postquam evolvi *Historiam pelagianam*, *Dissertationem de nummis Diocl. et Licinii*, *Cenotaphia pisana*, nec non *censuram in Garnerii notas*, omnia a te conscripta doctissima opera, maximi facere cœpi eruditionem tuam; et lætatus admodum sum, ereptis Falconeriis et Ferrariis, te superesse ad studia, quæ ab humanitate nomen habent, tam

præclare excolenda. Magnum revera est hoc sæculo decus in patribus, auctoribus Græcis et Latinis, marmoribus et nummis interpretandis, unum eundemque virum tam probe versatum esse; et, si mihi fidem habes, simul πολυμαθιάν tuam perspexi, ingenti flagravi desiderio te propius cognoscendi. Nomen præterea meum, licet illud tanto præcone vix dignum sit, video ter quaterve in illustri opere laudari ; illique humanitati nullam aliam gratiam reddere potui, quam mittere *consecrationem Homeri* inque ea testari, me haud parum ex diligenti lectione librorum tuorum profecisse. Scripsit nuper ad me Italûs ignotus vestri idiomatis litteras, rogatque et monet serium in modum, ne illud facere animum inducerem; vel ut verba hominis tibi reddam : « Non s'impegni a nominarlo nel suo dottissimo libro dell' Apotheose d'Omero, perche questo non succedera che con gran damno della sua reputazione. » Illum amicum tibi esse vix credo, et ipse tam inopportuna monita, ut cum poetis loquar, ventis dedi ; nec a me impetrare potui, ut dignum laude virum sinerem illaudatum. Quod si tibi amicitia, quam offero libens lubens, mea non displicet feres subinde a me πεπαιδευμενα ξητηματα, nec unquam cessabo eam, ubi admiseris, litteris diligenter colere ; nisi nonnunquam obstent negotia quæ celsissimi et præpotentes Fœderatorum Belgarum ordines, quorum illustrissimo Consessui adscriptus sum, exercere solent. Vale. Cal. sept. 1683.

III

Au même.

(10 mars 1690).

Illustri et præstantissimo theologo Henrico Norisio S. D. Gisb. Cuperus.

Binas epistolas, quas pridie Non. Mart. et XXIV ejusdem mensis die, ad me dedisti eruditissimas, recepi; easdemque legi singulari cum voluptate, majorem certe longe percepturus, ubi evolvere dabitur volumen tuum *De anno et Epochis Syro-Macedonum* quod mihi et amplissimo Wittio te donum mittere significasti. Nam amici Galli me certiorem fecerunt, hoc in opere, non secus ac in aliis omnibus tuis, elucere præclaram et summam eruditionem; teque in eo esse ut illius appendicem pares.

Lactantius, *de Mortibus persecutorum*, anni proximi initio publicabitur tandem; egoque prima occasione tibi eum dono mittam : rogoque ut levidense et crasso filo munusculum æqui bonique consulas : χρύσεα καλητων; si miniatulas meas ceras spectes. Recte per *Ripam* intelligis, ripam Danubii; et Nicolaus Heinsius mutabat *ripam strigam* (ita enim apud Lactantium scribitur) in *ripam istricam*.

Quæ de Imperatorum et Cæsarum insignibus mittis, mihi placent mirifice; et recte omnino observas

per *purpuram* apud Capitol. c. 2. Albini intelligendam esse *tunicam purpuream;* quod eruditis interpretibus non observatum fuisse animadverto; et hinc patet utique Cæsares quidem ad instar Augustorum gestasse pallium coccineum; sed tamen tunicam eorum non fuisse ut horum auro exornatam vel distinctam. Et certe habitu Cæsares et Augustos distinctos fuisse patet satis superque ex. c. XIV. Spartiani in Severo: *Cæsarem deinde Bassianum filium suum Antoninum a senatu appellari jussit, decretis Imperatoriis insignibus.* Nam si omnia Cæsarum et Augustorum eadem tunc temporis fuissent insignia, non necesse erat Severum Cæsari filio decernere insignia Imperatoria. Et quia vestis exterior, vel pallium eadem plane materia et colore constabat; hinc nemini insolitum videbitur, Diocletianum apud Lactant. c. 19. *de Mort. persec.* cum sese imperio exueret, *purpuram suam injecisse* Maximino Dajæ, qui Cæsar renuntiabatur, id est, purpuream sive coccineam chlamydem vel paludamentum: neque enim hic tunicam intelligi posse satis patet ex τῷ *injicere*, quod de exteriori veste usurpatur. Quin et Commodus in epistola ad Albinum videtur haud obscure nos docere, non semper etiam Cæsares coccineo pallio insignes fuisse; *Sane* ait, *ut tibi insigne aliquod Imperialis Majestatis accedat, habebis utendi coccinei pallii facultatem me præsente, et ad me, et cum mecum fueris; habebis et purpuram, sed sine auro.* Nam significanter Commodus dicit, *me præsente;* ita ut Albinus alibi agens jus gerendi palii coccinei nequaquam

habuerit: idque fortasse ideo factum, ne milites et provinciales crederent eum non Cæsarem, sed Augustum esse, quod nequaquam præsente Commodo metuendum erat, quia Cæsares erant plane in potestate Augustorum pallio coccineo vel purpureo: postea *sericum blatteum*, vel pallium ex filis blatta vel purpura tinctis textum successit: qualem tamen vestem holosericam Aurelianus in vestiario suo non habuit, neque alteri utendam concessit: unde et uxori roganti ut ipsa *unico pallio blatteo serico* uteretur, respondit, *absit ut auro fila pensentur*, et ita petitionem ejus rejecit, teste Vopisio in *Aurel.* c. 45.: adeo, ut recte notes, vir eruditissime, Diocletianum primum ejusmodi pallio et quidem gemmato usum esse.

Quod autem scribis, rationem te reddere in libro *De anno et Epochis Syro-Macedonum* quare Cæsares, unico Domitiano excepto, priores careant laurea, desiderium illius legendi in me valde accendit.

Volupe mihi fuit intelligere inscriptionem, quæ secundum consulatum A. Fulvii Rustici Æmiliani conservat, tibi gratam fuisse. Antiquitates meæ dispositæ quidem, sed nondum illustratæ sunt: vixque, ut verum fatear, iis manus admovere possum: augentur tamen illæ quotidie, atque ex Asia multas ineditas inscriptiones expecto: nique tempore excluderet et otii tui rationem haberem, communicarem tecum nonnullas, quæ veneres et elegantias suas habent. Vale plurimum, vir maxime. Hagæ Com. VI. d. id. Nov. CIↃIↃCCXXXV.

— 5 —

IV

A Ludov.-Ant. Muratori (1).

(1er octobre 1696).

Lud. Anton. Muratorio viro præstantissimo S. D. Gisb. Cuperus.

Amplissimus Copesius me certiorem Venetiis fecerat, te non modo eruditionis Græcæ et Latinæ cultorem summum, verum etiam erga exteros officiosum et stili esse elegantis atque adeo multa polliceri inedita, doctissimis notis tuis illustranda. Ex eo tempore ingens me desiderium cepit penitus te cognoscendi; et de modo, quo id commode fieret, constitueram agere cum Copesio simul ac eum reducem amplecti daretur. Ille quidem redditus est suis, sed cum per hanc urbem non transierit, nondum mihi licuit esse tam felici. Et bene habet quod consultationem eam mihi exemerit epistola tua eruditissima et humanissima, quæ me non solum, credas velim, exhilaravit mirificum in modum, verum etiam unde summa cum animi mei voluptate cognovi verissima esse quæ Copesius ad me misit, teque ἀναμφιλόγως iis accenseri debere qui in interiora studii nostri penetralia inspexerunt et quibus Italia

(1) Florence, *Bibl. nazionale*, Cod. Magliab, VIII. Var. Al-Gr. T. 1., 1329 : « G. Cuperi Epist. Var. 8. »

jure merito sese hodie extollit. Ego certe plurimum tibi debeo, quod amicitiam meam expetiveris; nec necesse erat tam officiosis verbis excusare hanc compellationem, quia inter eos nomen meum profiteor, qui cum omnibus eruditis commercium litterarum instituere, atque ex animo inservire eorum utilitatibus et commodis conantur. Habebis igitur me amicum eumque firmum et fidelem; nihilque mihi erit acceptius quam litterarum ope subinde tecum confabulari et agere de rebus, quæ pertinent ad philologiæ et antiquitatis studium, in quo tam diligenter et tanta cum laude versaris; et optandum utique foret ut expectationi tuæ satisfacere ita possem.

Multum lætor te invenisse in Ambrosiana bibliotheca S. Paulini episcopi Nolani varia poemata inedita atque adeo ea a te dissertationibus iri illustrata. Hoc nomine tibi revera plurimum debebit Respublica litteraria, tum quia non nisi edolata a te proficiscentur, tum quia ex ijs de quibus me consulis perspicio multa interioris eruditionis ijs carminibus contineri. Quæris igitur qualem ethnicorum superstitionem perstringat Paulinus binis hic versibus :

> Quid quod et INVICTUM spelæa sub atra recondunt,
> Quæque tegunt tenebris, audent hunc dicere solem.

Invictus ille procul dubio Deus gentilium est; in monumentis vetustis apud Cruterum, Reinesium et alios, Apollo, Hercules, Mercurius, Mars, Serapis, Sol, *invicti;* Isis, Venus, Diana, *invictæ* vocantur. Quin absque alio proprio nomine Deus INVICTUS obvius

est in Ins. 9. 10. XXI, 7, XXXIII, 7, 8. MIX; et *Dominus invictus*, ii MLXVI apud Gruterum. Et puto has inscriptiones, in quibus nempe proprium dei nomen non additur, ad Paulini *invictum* referri debere, qui et ita absolute vocatur in Inscriptione veteri apud Ferret. p. 4. Mus. lap : « *Hic pater invicti mystica victor habet et veneranda movet Cysbeles.* » Commodianus, poeta christianus qui floruit tempore Silvestri I cujusque scripta inter apocrypha retulit Gelasius, in Concilio romano I. A. Ch. 494, *invictum* hunc Deum describit Instruct. XIII.

Invictus de petra natus si Deus habetur,
Nunc ergo retro vos de istis date priorem :
Vicit petra Deum ; querendus est petræ creator.
Insuper et furem adhuc depingitis esse.

Et notat Rigaltius Commodianum respicere ad Acdestin, quem depingit Arnob., lib. 5, p. 158 adv. Gentes : Hanc (Magnam Matrem) *in vertice ipso petræ datam quieti et somno, quam incestis Jupiter cupiditatibus appetivit; sed cum obluctatus diu id quod sibi promiserat obtinere nequisset, voluptatem in lapidem fudit victus. Hinc* PETRA *concepit et mugitibus editis multis prius, mense nascitur decimo, materno ab nomine cognominatus Acdestis* (mons sc. Agdus dicebatur.) *Huic robur* INVICTUM *et ferocitas animi fuerat intractabilis.* etc. Ab Arnobio abit Pausanias, lib. 7, p. 430, narratque Jovem in somno semen profudisse in terram indeque natum Agdestin, et, ut similem fabulam habeas, Plutarchus in libro *de Fluminibus* ubi de Arane agit

narrat Mithram, cum filium habere cuperet et mulieres odio prosequeretur, petram quandam concubitu suo calefecisse, eamque prægnantem factam stato tempore progenuisse juvenem nomine Diorphum. Sed licet historia Acdestis commode illustret Commodianum, puto tamen eundem ante oculos habuisse *Mithram* vel *Solem* qui sæpissime *invictus* appellatur: licet non legerim apud gentiles eum fuisse natum de petra, nisi hoc inde arripuerit Commodianus quia Mithra in specubus tenebrosis colebatur, κροφύς inde dictus et Θεὸς ἐκ πέτρας, quod ultimum posset verti *e petra natus*. Scilicet gentiles maxime Solem coluerunt, ortoque Christianismo, tanquam eos multitudinis deorum puderet, viderentque illam rationi rectæ refragari, omnes deos ad Solem; retulerunt; atque inde et Persarum, qui maxime sidus illud colebant, *Mithram*, vel solem fecerunt, vel soli; dederunt socium, eumque appellarunt INVICTUM ET OMNIPOTENTEM DEUM. Inde in lapidibus vetustis legimus MITHRÆ DEO SOLI INVICTO: MITHRÆ INVICTO, ΜΙΘΡΑ ΑΝΙΚΗΤΩ, ΗΛΙΩ ΜΙΤΡΑ ΑΝΙΚΗΤΩ, vel SOLI SOCIO DEI INVICTI MITHRÆ. tanquam Mithra solem inhabitaret, et OMNIPOTENTI DEO MITHRÆ; atque adeo absolute etiam INVICTUS vocatur. non modo in lapide a Ferrotio edito, apud quem et sequitur PERSIDICIQUE MITHRÆ ANTISTES BABILONE (forte scriptum fuit BABILONIE) TEMPLI, verum etiam in calendario vetust. quod post alios edidit Lambecius tom. IV. Bibl. Cæs. VII Kal. Jan. NATALIS INVICTI, uti vides rejecto natali Constantini me sequutum Pagium Harduinumque doctissimos certe viros, hunc locum referre in

epistola ad amplissimum Voetium; quæ notis meis in Lactantium subnectitur ad solis natalem. Quam sententiam etiam amplectitur Grævius, vir clarissimus et sœculi decus, ad c. 25. Lact., nec non, si bene memini, illustris dignitatis et præclaræ eruditionis vir Ezechelius Spanhemius in notis ad orat. Juliani, quæ commodum nunquam satis laudandæ lucem aspiciunt; atque inde est ut etiam in nummis Maximi, Quieti, Aureliani, Constantini legatur SOLI INVICTO COMITI vel SOLI INVICTO. Hujus autem *Mithræ Solis* sacra in speluncis fuerunt peracta Jul. Firm. lib. de err. profan. relig. « virum vero abactorem boum colentes, sacra ejus ad ignis transferunt potestatem. Hunc Mithram dicunt; sacra vero ejus in *speluncis* abditis tradunt, ut semper obscuro tenebrarum squalore demersi gratiam splendidi ac sereni luminis non videant ». Et quidem Zoroastrum *primum speluncam* in Persiæ montibus consecrasse in honorem rerum omnium auctoris et parentis Mithræ testatur Eubulus apud Porphyr., lib. de Antro Nymph., et ita speluncam Mithræ tribuit Stat. I. Theb.

> Adsis, o memor hospitii, Iunoniaque arva
> Dexter ames, seu te roseum Titana vocari
> Gentis Achæmæniæ ritu, seu præstat Osirin
> Frugiferum, seu Persei sub rupibus *antri*
> Indignata sequi torquentem cornua Mithram.

Ubi notat scholiastes vetus, sive is Lutatius, sive Lactantius appellatus fuit, Persas in spelœis Solem coluisse, hunc Solem proprio nomine vocari *Mithram*, et intra *antrum* coli quia eclepsim patitur;

Solem, fuisse leonis vultu cum tiara persico habitu et utrisque manibus bovis cornua comprimentem; hanc interpretationem ad lunam duci quæ indignata sequi fratrem occurrit illi, et lucem ei obscurat; atque similes Mithræ figuras etiam nunc Romæ cerni editasque esse a variis viris eruditis non ignoras; atque inde puto cum Berthio patres accepisse et arripuisse cum fuisse boum abactorem, quia bovis cornua tenens, eum abigere velle videbatur; cum tamen gentiles pro varia sua superstitione ad lunam cui cornna tribui doceo satis multis in *Harpocrate* meo, pag. 12 et 109, vel ad terram, (ut nonnulli eruditi censent) referebant ejusmodi picturam. Atque ut magis illustretur Paulinus *spelæa* etiam memorat in Mithræ solis sacris Tertull. lib. de cor. militis : « Erubescite jam, Romani comilitones, ejus non ab ipso judicandæ, sed ab aliquo Mithræ milite qui initiatur in SPELÆIS », et Hieronymus epist. ad Lætam, etiam *specum Mithræ* non secus ac Porphyrius aliique memorant; speloeumque obvium est in lapide apud Grut., 5. XXXV, DEO SOLI, INVICTO MITHRE FL SEPTIMIVS SOZIMVS VP SACERDVS *(sic)* DEI BRONTONTIS ET AECATE HOC SPELIVM CONSTITVIT, et in alio qui sequitur eodem Deo Tib. Claudius Thermodorus dicitur voti compos dedisse SPELEUM CUM SIGNIS; in priore autem inscriptione. ut hoc addam obiter. AECATE mihi est dea Hecate, et puto male inde Scaligerum in Indice diversam hanc ab ea deam facere. Atque hinc puto clare patere, quare Paulinus *invictum* canat *solem* esse; nam Mithram Solem habitum fuisse non modo ex iis, quæ adlata a me

sunt patet, verum etiam ex Strabonis lib. 15, Hesychio, Suida, aliisque. Quod sequitur apud Paulinum

> Quis ferat hoc sapiens, illos quasi claudere solem
> Hos proferre palam propriorum monstra deorum

partem ex Mithriacis, partem ex Isiacis sacris interpretandum est; et jampridem docui solem vel Mithram in speluncis fuisse cultum; id quod vocat Paulinus *claudere solem*. In Isidis autem sacris vel pompis portabantur *portentuosa* ut Hieronymus loquitur *simulacra* videlicet Anubis canino capite insignis; quem et portasse imperatorem Commodum ex Spartiano constat; qualia monstra in iis procul dubio processionibus multa fuerunt, obvia in tabula Isiaca Pignorii nec non in lamina aurea, cujus ectypus ad me Neapoli missus et *actis* etiam *eruditorum Lipsiensium* insertus est an. 1695, p. 46; quo de ritu vide quæ notavi in Harpocrate pag. 165. Sequitur.

> Suspendunt soli per vulcalia vestes
> Utque notent Venerem tunc et portatur Adonis,
> Stercora tunc mittunt, ipsum pro stercore jactant.

Difficile hoc explicatu est, et nescio profecto an conjecturas meas tecum audeam communicare; ita illæ mihi ipsi parum satisfaciunt tentandum tamen aliquid, quia jubes, et ut tibi occasio detur diligentius hos in ritus inquirendi. Sol, uti fabulatur Ovidius lib. Metam, adulterium Veneris et Martis indicavit marito Veneris Vulcano hicque eos in lecto deprehendit: illius rei in memo-

riam forte vestes tempore Vulcanaliorum, id est stragulæ, quibus lecti sternebantur, fuerunt soli suspensæ, nam vestes de stragulis usurpari constat ex Horatio et aliis; quod si quis tamen vestes designari velit quibus amicimur, nequaquam illi repugnabo, cum et illæ suspendi potuerint ad exprobrandam Veneri illam nudam cum Marte jacuisse: certe videtur hoc factum esse ad Venerem uxorem Vulcani notandam, non secus ad id quod sequitur, *utque notent Venerem tunc et portatur adonis; tunc* scil. etiam in festo Vulcanaliorum Adonis simulacra portabantur; unde et mos in pomparum deductionibus usitatus et modo laudatus illustratur, non secus ac vestes soli suspendebantur ad notandam etiam Venerem, quæ scilicet, licet nupta Junonigeno marito Adonin amavit, uti est notissimum. Ultimus versus æque est difficilis, et quid sibi velit *stercora tunc mittunt* ἐπέχω plane. Apud Festum in VV. *Quando stercus* et *stercus ex æde Vestæ* et apud Varr. lib. 5 de L. l. pag. 50 legitur: « certo die stercus (i. e. sores) ex æde Vestæ everri », et per Capitolinum clivum in locum certum deferri. Sed hæc res nihil habet commune cum Vulcanalibus vel cum Adoni. In Adonis festo circumferebantur testæ vel cophini in quibus fruges proveniebant, quas testas vocabant κήπους Ἀδώνιδος, traditque Simplicius lib. 5 in phys. Aristot. citius in iis frumentum excrescere: procul dubio quia terra erat bene culta et fimo commista. Illæ testæ, mortuo deo vel cum ejus mors solemniter celebratur, projiciebantur una cum terra et fimo in fontes vel mare, Zenob.

cent. I., prov. 49 Γίνονται δὲ οὗτοι οἱ κῆποι τοῦ Ἀδώνιδος etc. *Fiebant autem Adonidis horti in testis semine consitis at gramine duntaxat* (imo *usque dum viresceret); efferuntur autem una cum extincto deo, jaciuntur in fontes.* Eustath ad. Odys. λ, p. 1701, ed. Rom. Κῆποι Ἀδώνιδος, φυτάρια ταχὺ ἀναθάλλοντα ἔσω χύτραις ἢ ἀῤῥίχου καὶ ὅλως κοφίνου τινὸς καὶ αὐτίκα ῥιπτούμενα κατὰ θαλάσσης καὶ ἀφανιζόμενα, καθ' ὁμοιότητά τινα τοῦ κατὰ ὠκύμορον Ἄδωνιν θανάτου. Et observa hoc factum esse in memoriam et similitudinem mortis Adonis atque ut ille in prima juventa raptus vel occisus est ab apro sive Marte in aprum mutato, (ut fabulantur) ita et hi horti dum adhuc virides erant, neque ad maturitatem fruges, quæ in iis erant pervenerant, projiciebantur in mare vel fontes. Quin et ipse Adonis vel simulacrum ejus in mare projiciebatur, uti notat schol. Theoc. ad idyll. 15, V. 135. ἐπὶ γὰρ τὴν θάλασσαν ἐκέροντες τὸν Ἄδωνιν, ἔρριπτον ἐπ' αὐτήν, et tuum jam erit judicare an ad missas in mare testas Paulinus respexerit cum canit *stercora tunc mittunt,* et an ad Adonim. Restat tandem *Draco Vestæ,* de quo ita canit episcopus:

> ... Vestæ quas virgines ajunt
> Quinquennes epulas audis portera draconi

Vestales eligebantur valde teneræ et juvenes ut certo constaret de earum virginitate; nosti enim Quartillam apud Petronium dicere « Junonem meam iratam habeam si unquam me meminerim virginem fuisse », et Labeo Antistius apud A. Gellium I, c. 12, scribit « minorem quam annos 6, ma-

jorem quam x natam capi non potuisse »; unde et recte Prudentius lib. 2, contra Symm. :

> Ac primum parvæ teneris capiuntur in annis
> Ante voluntatis propriæ quam libera facta
> Justa maritandi condemnet vincula sexus.

Et postea videtur usu invaluisse, ut etiam quinquennes eligentur (1) uti ex Paulino tuo patet; illæ igitur virgines quinquennes dicuntur portasse epulas draconi: unde videor colligere has virgines simul ac captæ erant epulas draconi apposuisse; idque forte ideo factum esse ut constaret plane de earum virginitate, quales a dracone non lædi videntur habuisse persuasum; tale quid nos docet Tertullianus l. I, ad uxor., c. 6. « Romæ quidem, quæ ignis illius inextinguibilis imaginem tractant, auspicia pœnæ suæ cum ipso dracone curantes de virginitate censentur ». Scio Rigaltium per *draconem* intelligere Satanam, sed Paulinus testis est omni exceptione major, tum creditum fuisse (neque enim apud gentiles Romanos scriptores Græcosve tale quid legitur) virgines Vestales in adytis aluisse serpentem; et huc pertinet quod in quibusdam actis Silvestri pontificis legimus : « Draconis eum ora clausisse et perpetuo ergastulo mancipasse cui calendis singulis a virginibus Veste suppeditare solita sint alimenta », uti notat Lipsius c. X de Vesta. Quin et huc pertinere videtur statua vestæ sedentis et pateram porrigentis ingenti serpenti cum inscrip. VESTÆ SA-

(1) Sic, pour *eligerentur*.

CRUM C. PUPIUS FIRMINUS ET MUDACENA TROPHIME; quam statuam videre licet apud ill. Fabrettum, p. 339, ad tabellam Iliades; nam vel inde patet quodammodo serpentem aluisse Vestales virgines vel ex ejusmodi picturis statuisque fabula hæc originem habere potuit; maxime cum Pupius ille Firminus vixerit medio sæculo secundo, ut ex alio lapide ibidem laudato patet, et Tertulliano illo exeunte floruerit et initio tertii scripserit libros ad uxorem. Hæc sunt, eruditissime Ludovice, quæ mihi in mentem venerunt, postquam epistolam tuam utpote, mihi acceptissimam, legi et relegi. Quod si quid præstiti dignum tua expectatione, erit quod serium in modum gaudeam; sin minus, titubantem quæso sustenta et æqui bonique consule; quæ ut tibi satisfacerem in chartam conjeci vale plurimum.

Daventriæ, Cal. oct. Sancti Gregorii 1696.

V

A Benedetto Bacchini de Modène (1).

(14 juillet 1697).

Reverendo admodum et præstantissimo viro Benedicto Bacchino s. d. Gisb. Cuperus.

Ill^mus^ Magliabechus me certiorem fecit honori-

(1) Florence, Bibl. Nationale, cod. Magliab. VIII. Var. Al-Gr. T. 1, 1329 : « G. Cuperi Epist. var. 8 ».

ficam te valde mei facere mentionem in litteris, quas ad Musarum illum egregium sacerdotem dedisti nuper; atque adeo, cum ipsa tua verba miserit, perspexi inde non absque aliquo sensu voluptatis, non ultimo apud te loco esse eruditionem meam et doctrinam, licet ipse mihi probe sim conscius quam curta mihi sit supellex domi. Ut igitur præclarum hoc testimonium tribuo voluntati erga me tuæ et benevolentiæ, qua omnes eruditionis studiosos amplecteris; ita mei officii esse duxi tibi gratias agere quas possum maximas; id quod eo libentius facio, quia ita spero eventurum ut subinde de rebus agere possimus, quæ ad interiorem pertinent doctrinam, in qua tam diligenter es versatus. Probat hoc certe elegans de sistris Dissertatio, quam anno proximo elapso novis typis curavit, dissertatiuncula et notulis auxit Jacobus Tollius; quibus optandum foret ut non inservisset chemica arcana; ad quæ scilicet exemplo Michaelis Majeri aliorumque omnem Deorum gentilium Historiam revocare conabatur. Inseretur docta illa dissertatio *thesauro antiquitatum Romanarum* et ita magis magisque nomen tuum veteris ævi studiosis innotescet; id quod certe debetur eruditioni et humanitati tuæ. An quæ alia similis vel alterius argumenti præter dialogos quos beneficio ill. M. *(sic)* recipiam propediem, et præter *Ephemerides Eruditorum Italicas* (quas utinam hic nancisci daretur!), edideris mihi latet; sed tamen M... me exhilaravit mirum in modum certioremque me fecit te agere in monasterio Montis Cassini, ibique invenisse varios Mss., dignos

ut emittantur in lucem id quod te facere velle etiam atque etiam rogo.

Amplissimus etiam Copesius, senator Silvæducensis, enarravit mihi præclaras ingenii tui dotes et in primis humanitatem, lenitatem et mansuetudinem, quas virtutes in te summas invenit; atque inde eo magis commotus sum ad officia mea tibi deferenda.

Quod si importunus supervenio interpellator, veniam enixe rogo, atque vehementer peto, ut hanc libertatem imputare velis ardori fere incredibili, penitius cognoscendi viros tam egregia doctrina et humanitate præditos. Ego, ut quid agam si et hæc te sollicitat forte cura, scias : manus admoveo Antiquitatibus ineditis ; sed irascor sæpe negotiis quod tam sæpe me distringant et faciant ut editionem cogar ἀναβάλλειν. *Historia IV Gordianorum* quæ in Galliis prodiit paucos hic adstipulatores invenit; atque ego persuasus sum auctorem eruditi et elegantis ingenii falli, et non plures quam tres Gordianos sedisse ad clavum reipublicæ romanæ; quod si id nunc agerem, facili opera et invictis, si quid video, argumentis docere possem. Sex volumina Criticorum sacrorum, sex tomi Thesauri Antiquitatum Romanarum typis descripti sunt et ante aliquot hebdomadas prodiit tomus I Antiquitatum Græcarum, quem IV alii excipient. Ultimo inserentur Jo. Meursii opera rariora, quæ Græcas antiquitates explicant, ut sunt Græcia feriata, Panathenæ et Eleusinia, quæ ego omnia augere et illustrare possem, cum mihi plurima sint observata quæ eruditum

llum virum et antiquitatum Græcarum promum condum fugerunt. Vale plurimum. Daventriæ, 14 jul. 1697.

Reverendo et præstantissimo viro Benedicto Bacchino).

VI

Au même (1).

(11 juillet 1699).

Præstantissimo Celeberrimoque Viro || Benedicto Bacchino || S. D. || Gisb. Cuperus.

Diu responsum debeo litteris quas V. id. Jan. ad me dedisti, et rogo ut me excusatum habere velis, si illud diutius quam amicitia nostra postulat distulerim. Copesius ubi sit et quid agat rerum ignoro plane. Significavi viro amplissimo te desiderare exemplar opusculorum Poggii, Leonardi Aretini et dialogorum tuorum; sed tacet veluti « Œbaliis habitet taciturnus Amyclis », adeo ut videatur vel occupatissimus esse (id quid tamen verosimile nequaquam est), vel abjecisse amicos veteres et, versa scena, novis adquirendis operam dare. Fuit mihi ille ab ineunte adolescentia conjunctissimus et Gallicæ peregrationis comes; sed nunc nescio quid in eo desiderem, adeo mihi

(1) Florence, Bibl. Nationale, cod. Magliab. VIII, Var. Al-Gr. T. 1, 1329 : « G. Cuperi Epist. var. 8 ».

videtur veteres mores compositamque mentem exuisse.

Ephemerides Parmenses ann. 86, 87, 88, 89 et 90 mihi nuper comparavi atque in iis inveni judicium tuum de Scipionis nummo, quod ut elegans et multifaria eruditione est refertum, ita ex te quæro an non plures tomos vel partes ediderís; id quod si factum est, omni ope annitar ut cæ omnes bibliothecæ meæ forulos exornent. Vellem autem, uti vulgasses simul nummi istius ectypum, uti ipse et illo frui potuissem; nisi tamen is sit quem in *Aula Heroum* publicavit, p. 69, Jacobus Zabarella, in quo supra triumphalem currum legitur CART. SUBAC; cujus inscriptionis nullam facis mentionem: sed tamen ubi considero in tuo legi PRO facili opera, video eos diversos esse. Et hunc quidem inter adulterinos referri debere, nullum mihi est dubium, non secus ac alios magno numero ab eodem Zabarella vulgatos sc. qui nobis exhibent L. Papirium Cursorem Q. Fab. Max., M. Curium Dentatum, L. Fabricium, C. Marium, Q. Sertorium. et quos non alios?

Sed dissertatio tua facit ut paucis tecum agere constituerim de iis, qui vultus suos in nummos signarunt primi; et quidem C. Julio Cæsari id jus concessum fuisse Antiquarii statuunt ad unum omnes sequuti Dionem, qui, lib. 44, p. 292, inter honores Cæsari delatos refert *pecuniam vultu ipsius signatam* καὶ ἐς τὰ νομίσματα ἐνελάραξαν, id quod et eum fecisse constat ex nummis, quanquam Harduinus p. 236 *Chronologiæ Veteris Testamenti* nescio quas ob causas scribat, Julium se vivo nummos ex ære non

vidisse Romæ aut S. C. Senatusconsulto, suo nomine ac vultu inscriptos. Hoc ante usurpatum fuisse ex nummo C. Antii Restionis observas qui vixit per eadem tempora, quibus Cicero floruit; quin etiam Joh. Harduinus p. 234 *Chronol. Vet. Test.* notat Pompejo factam primum esse anno U. C. 691 potestatem con[illegible]andi nummos aureos atque argenteos, quos vultu suo insigniret ad stipendia militum persolvenda. Quod ad Antium attinet, vix puto eum ipsum nummis vultum suum indidisse, quia id insolens plane libera, licet tunc jam anhelante, republica; et crediderim potius C. ANTIVM RESTIONIS, illius filium, eum nummum signasse; et optime omnium novisti majorum effigies a posteris qui curam monetæ habebant ita etiam fuisse conservatas. Firmaturque hoc, ut mihi equidem videtur, ipsis nummis; nam hinc in illo quem explicamus legitur C. ANTIVS C. F. et in altera area RESTIO circum caput nudum; sed in alio hinc C. ANTIVS, inde ad latera aræ incensæ RESTIO; hinc ad Restionem Ciceronis tempore florentem, illum ad filium ejus refero, trumvirum procul dubio monetalem. Ita Sullæ et Rufi coss. vultus cernuntur in nummis sed recte puto Ursinum notare eos signatos esse a Q. Pompeio Rufo, filio Rufi consulis, et qui uxorem habuerat Sullæ θυγατριδοῦν vel Corneliam L. Sullæ filiam; ita Marcelli qui Syracusas cepit, effigies cernitur in nummo gentis Corneliæ quem signavit Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus; atque idem etiam de aliis multis statuendum est.

Pompeio (quod tradit Harduinus) potestatem da-

tam esse signandi vultu suo nummos nullibi mihi lectum est; et velim nos vir præstantissimus docuisset quis veterum hoc privilegium memoriæ mandaverit; apud Appianum, libr. de bell. Mithr. invenio, illi permissum fuisse χρήματα ἀγείρειν, i. e, pecunias colligere, qualia etiam tradit Dio l. 36, p. 18, et Plut. in Pomp., p. 632, ubi narrat Pompejo ad bellum Piraticum conficiendum concessum fuisse « ut quantum argenti vellet ex aerario et a publicanis sumeret », et militum sociorumque navalium, quantum visum esset, conscriberet; sed de altera omnes re ne γρύ quidem; et Dio lib. 37, p. 39, honores Pompeio obtatos enarrans, hujus ne quidem meminit. Cn Pompeium magnum in nummis nobis repræsantari, qui ipso viro (1) percussi sunt, facile credo; licet plurimi filiis adscribendi sint; sed illi in provinciis primo cusi videntur, uti de eo judicat Ursinus, cui inscribitur M. MIMAT. SABIN. PR. Q. secundo inde non sequitur Pompeio jus illud datum fuisse a senatu Romano. Est certe Harduinus in explicandis nummis veteribus versatissimus, sed nemo eruditorum ignorat eum multa paradoxa et a prompto ingenio non satis examinata in medium proferre ; eorum ex numero arbitror esse honorem quem Cn. Pompeio delatum fuisse scribit; quæ res si ita sese haberet, non puto silentio præterituros fuisse diligentissimos Romanæ Historiæ auctores, nisi forte eas omnes supposititios et nummis Pompeii solis credendum esse existimet; id quod tamen

(1) Sic, pour *vivo*.

mihi nunquam quispiam persuadebit. Sic. p. 235 putat a. V. C. 703 πτωχοδοχεῖα a Pompeio in urbe exædificata fuisse, illudque probare sublatos deferentium humeris egenos, quos nummi ejus exhibent; hanc pietatem Cæsarem quoque imitatum esse, et in nummis ejus pariter scalpi voluisse, eosque hariolari qui Æneam in iis depictum putant, cum nullus adsit Julius; quem in illis præsertim nummis repræsentari oportuit, si Julia gens ab eo traxit ortum, ut vates et alii finxere; et pergens, p. 261, notat gentem Octaviam e Phrygiæ regibus descendere; tum Horatium significare lib. 2, sat. v. ubi Augustum *ab alto demissum genus Æneæ* vocat; tum Virgilium I, Georg. ubi idem dicitur, *Cingens materna tempora myrto,* quoniam Æneæ parentem fuisse Venerem proditum est ab Homero, et si Julia gens tandem ab Ænea profluxisset, ut creditur, nullam in ea laude partem habiturum Octavium, qui solo adoptionis jure insertus in Julia est, et quia adoptio non genus et sanguinem transmittit, sed opes tantum et facultates.

Plurimi equidem facio viri eruditionem; sed tamen nescio qua fronte rejicere possit tot veterum auctorum testimonia, qui uno ore testantur Juliam gentem a Julo Æneæ et Creüsæ filio originem ducere. Non jam dicam ipsum Cæsarem ap. Dionem lib. 41 præfari, sese ab Ænea et Julo ortum esse; non eundem scribere lib. 44 neminem tunc in dubium vocasse Veneris filium esse Æneam et ab eo atque Julo Juliam gentem descendere; non eodem lib. Cæsarem consecrasse templum Veneri ut gene-

ris sui auctori ὡς καὶ Ἀρχηγέτιδος τοῦ γένους αὐτοῦ οὔσης; non Manilium canere

..... Venerisque ab origine proles.
Julia descendit cœlo cœlumque replevit.

Ecce tibi sæculi Augustæi, quo etiam referendus ex præstantissimorum virorum sententia est Manilius, auctores Ovidium et Virgilium, quorum ille in libris Metamorphos et alibi, hic vero lib. 4 Æneidos hoc quam clarissime testantur *Julius a magno deductum nomen Iulo*; ecce tibi tandem ipsum Caesarem qui pro rostris genus suum inde laudavit apud Suetonium: « *Amitæ meæ Juliæ, maternum genus a regibus ortum, paternum cum diis immortalibus conjunctum est.*

Quid quod ipsi nummi rem hanc plane firment? Nam quæ alia ratio reddi poterit cur *Venus* toties in Julii Cæsaris nummis occurrat et cur ipsius Anchisæ et deæ illius amores in alio, ex sententia Tristani et aliorum, repræsententur; imo si figura gerens aliam ad pauperes respicit, quid causæ est cur eadem simul gerat Palladium? ne jam dicam in Iliensium nummo apud Tristan et Goltzium hinc conspici caput Julii et Γ. ΙΟΥΛΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΔΟΥΚΤΑΤΟΡΟΣ L. Γ. inde Æneam gestantem penates et patrem, ante eum *Julum* et ΙΛΙΩΝ ΒΙΖ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. qui nummus, si modo genuinus omnem tollit dubitationem; et in aliis satis præsidii est ad historiam hanc firmandam.

Quod ad Pompeii nummum attinet, crediderim eum vulgatum esse ab Ursino et hinc cerni caput

nudum cum lituo et cantharo vel vase et MAG. PIVS. IMP. ITER., inde figuram radiatam nudam tenentem manu plustre, et pede prementem rostrum navis; ab utroque illius latere binos viros gestantes binas alias figuras. Et primo quidem hic non est signatus a Pompeio, verum a Sex. Pompeio filio ipsius, qui fuit oræ maritimæ præfectus teste Paterculo; deinde in nummo repræsentantur Amphinomus et Anapias fratres Catanenses, qui patrem et matrem senio confectos ex incendio eripuerunt, propterea dicti εὐσεβεῖς testibus Pausania, Conone, Strabone, uti optime adnotare Ursinum puto. Certum mihi quoque tunc temporis et diu postea nulla Romæ πτωχοδοχεῖα esse extructa; variisque id argumentis firmare possem, si id ageretur. Et si Harduini sententia vera est, mirum utique neminem veterum originem Octaviæ gentis ab Ænea repetere et Suetonium tantum scribere eam Velitris oriundam esse. Nec quicquam Horatius juvat Harduinum cum canit « *ab alto demissum genus Æneæ* », vel Virgilius lib. I, Georg. ubi Augustus dicitur « *Cingens materna tempora myrto* »; nam ita de Augusto loquuntur, quia in familiam Juliam adoptione erat insertus; ad quem propterea pertinebant omnes adoptantis prerogativæ; quippe exibat plane ex sua familia et transibat in patris adoptantis, familiæ illius assumpto nomine. Certe nemo aliter sentiet, qui adoptionem veterum examinare velit; et si locus ille Virgilii referendus est ad familiam Octaviam, quid causæ erit cur in Æneidos libro quarto dixerit

« Julius a magno deductum nomen Julo? »

Sed nimis diù te detineo, et nimis diù occupatus sum in adstruenda re quam nemo negat præter Joh. Harduinum, cujus liber varia quidem eruditione est refertus; sed tot paradoxis et a veritate alienis explicationibus eum replevit, ut jam non epistolam, sed librum scribere, eumque satis verbosum et grandem, deberet qui easdem examinare vellet. Vale plurimum et me, quod facis, amare perge. Daventriæ $\frac{11}{21}$ julii 1699.

Suscription : Reverendo plurimum et || præstantissimo viro Bene || dicto Bachino || Mutinam.[1]

VII

A Antonio Magliabecchi (1).

(26 décembre 1702).

Viro illustrissimo et præstantissimo Antonio Magliabecquio. S. D. Gisb. Cuperus.

Summa me affecerunt lætitia literæ quas 28 octobris mensis die, longas et eo nomine gratissimas ad me dedisti; nec dubito quin crediturus sis haud parvam me sentisse titillationem gloriæ, postquam intellexi eas non displicuisse in summo rerum humanarum constitutis fastigio, atque dignitate et

(1) Florence, Bibl. Naz., cod. Magliab. VIII. Var. Al-Gr. T. 1, 1366 : G. Cuperi Epist. ad Magliab. 8 »

eruditione illustrissimis nec non excellentissimis viris. Et certe hinc ita sum affectus, ut nunc primum bona fide credam me operæ pretium ingens ferre; et haud indiligenter nunc in eo studiorum genere horis subcisivis versari, quibus adolescentiam dedi et quæ mihi a rebus privatis et maxime publicis fesso requies sunt et solatium. Tibi autem plurimum debeo, quod mihi tam diligenter significes quid in dulcissima orbis terrarum regione agant eruditi; teque etiam atque etiam rogo, ut iisdem semper vestigiis insistere, et me certiorem perpetuo facere velis, qui libri tam in Urbe quam alibi typis describantur.

Ex indice, quem mitto, perspicies quæ curæ occupatos teneant Musarum hujus orbis et proximarum regionum sacerdotes, et spero te aliosque præstanti eruditione viros ibi reperturos libros qui vestra summa diligentia non indigni sunt.

Quemadmodum autem ultimis literis meis significavi me admiratum fuisse Homeliam pontificis R. qui hodie ad clavum Ecclesiæ, quæ ipsum ut caput veneratur, summa cum laude sedet, habuit die natali D. N. J. C., ita nunc mitto me non minorem voluptatem et fructum cepisse ex altera quam Idem pronuntiavit dominica resurrectionis Salvatoris Nostri. Inserta et illa est *actis eruditorum* qui Trivoltii componuntur, et ego sane, si fas mihi est judicare de tanti pontificis oratione, invenio in ea multa acute et sublimiter dicta, tot aculeos ad bene beateque vivendum, tot calcaria et incitamenta ad christianos impellendos, ut diem illum, non perfunctoria

et tralatitia, sed pia diligentia atque a vitiis purgata mente, colant; ut liquido testari possim me ab hinc multis annis nullum sermonem magis politum, magis flexanimum, magis gravem et fortem legisse. Quin et inde majorem quodammodo quam ex altera adlocutione voluptatem cepi, quia prima Gallice reddita, hæc autem latina est; qua lingua usum fuisse pontificem utique habeo persuasissimum.

Iisdem literis significavi serenissimum Borussiæ regem me recepturum ædibus meis: factum id est, et tantus hospes eas illustravit. Non narrabo tibi honores, quos Ordinum hujus regionis nomine tria eorundem membra, quorum e numero, quos magistratus hujus urbis, quorum tunc temporis caput eram, regi habuerunt; neque etiam memorabo qua adlocutione usus sim, quam placide nos receperit, quantum ipsi placuerint ædes meæ quibusque id verbis testatus sit; sed dicam tantum, quia hæc tangunt ecclesiæ R. (1) purpuratum et studia nostra, regem dormivisse in conclavi quo ipse uti soleo; me summo mane (pauci enim somni est tantarum terrarum dominus) officia eidem exhibentem de variis rebus interrogasse; cumque videret effigiem Eminentissimi Norisii, quæsivisse ex me quid sibi vellet in meo cubiculo Cardinalis Romanus; hinc ego de eruditione Eminentiæ suæ sermonem instituere cœpi et narrare quale literarum commercium exercuerimus, cum adhuc Pisæ professor et antequam purpura donatus foret; eum in tanta illustri

(1) Romanæ.

dignitate constitutum et ex more aulæ Romanæ nullas amplius mittere; sed tamen mei subinde meminisse, et hanc effigiem Roma ad me deportatam ab amico esse, meque eam servare uti aspectu tanti viri admonear amicitiæ nostræ et incendar ad ejus eruditionem et perfectam illam nummorum veterum antiquorumque rituum cognitionem, si id ullo modo fieri posset, consequendam. Hæc narratio, et quæ ad alias interrogationes respondebam, Regi placuerunt; et mihi in signum et ad memoriam quod ædibus meis mansit, donavit primo nummum aureum, valentem quingentos florenos monetæ nostræ, effigie regis insignem; et postea misit tres tomos *Thesauri regii Brandeburgici,* corio rubro circumlectos et undique auro perfusos; quæ certe dona maximi facio, et signa sunt luculenta liberalitatis et munificentiæ regiæ.

Non credo tomum *Thesauri* hujus tertium apud vos visum esse, quia illum nunquam hic nancisci potui, nec vel Amstelædami venalis fuit. Prisci autem ævi relliquiæ splendidissimæ eo continentur et quidem quæ Romæ fuerunt Petri Bellorii; de quibus quid judicet doctissimus *Thesauri* illius editor et interpres, Laurentius Begerus, e hisce ejus verbis patet : « Quæ tertio hoc volumine exibeo numis-
« mata, gemmas, supellectilemque reliquam anti-
« quariam, et inter eam Museum Bellorianum sta-
« tuasque et thoraces numerosissimos ex Italiæ
« visceribus ipsaque Roma, terrarum olim domina.
« Ingenti sumtu coëmit, tantaque per marium
« spatia, tantos per fluminum tractus Berolinum

« advexit (sc. Rex Borussiæ) ut augusto tanti « herois in palatio priscam hodie et Græcorum « et Romanorum potentiam cum voluptate in- « tueamur. »

Revera vir ille præstantissimus plurima monet et observat quæ aliis non dicta sunt; et luculentissimam facem accendit abstrusis et parum obviis rebus. Nihil tibi narrabo de ejusdem singulari eruditione, quippe quam perspexisti ex variis libris ab ipso editis; sed dicam tantum mihi illum dono misisse duas dissertationes, quæ veneres suas habent et multa doctrina sunt refertæ. Primam examinat tres tomos *thesauri Græcarum antiquitatum* Gronovii et ostendit multa iis inserta esse quæ non Græciam, sed Romam spectant, et virum illum subinde etiam lapsum esse; altera agit de nummis Cretensium, variorumque Asiæ populorum, Antonii et Augusti, serpentiferis, et mihi videtur diligenter et præclare in hoc argumento versatus esse.

Bonjourii viri doctissimi librum, quem Cathbernero commendasti, nondum recepi; significavit tamen mihi vir amplissimus eum terrestri itinere Roterodamum missum esse, et spero me propediem tam docta lucubratione animum meum exhilaraturum; quod gaudium utique plenius foret, si iterum ut antea exercere cum eo possem literarum commercium, quo mihi nihil dulcius, nihil ad acuendum ingenium certius videtur. Cum autem propediem ingressuri simus novum annum, muneris mei et officii existimavi esse, eum tibi faustum

et felicem precari. Vivas igitur et valeas diu atque athletice.

Dav. 26 Dec. 1702(1).

(1) A cette lettre est annexé un feuillet contenant la liste de livres ci-dessous:

Histoire des Conclaves, etc. Cologne, 1703, 3e éd.

Cornelii van Bynhershoek Icti Ad. L. Ἀξίωσις IX. De Lege Rhodia, etc., diss. Hagæ Batav. 1703, in-8°.

Vita Caroli V ducis Lotharingiæ, Cæsaris generalissimi, etc. Amstel.

Brevis Italiæ descriptio. *Ibid.*, 1702.

Schola politica vel descriptio reipublicæ Venetæ. Amstel. 1703.

Nouveaux voyages de M. le baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale. A la Haye, 1703.

J.-B. Renoult, L'antiquité et la perpétuité de la religion protestante, etc. Amsterd., 1703, in-12.

Catéchisme chrestien de M. Olier. Cologne, 1703.

Theologiæ pacificæ, itemque illustræ, etc. etc. Amst., 1703, in-8°.

Adriani de Pape I. C. Observationes ad consilia, etc. Lugduni, 1703, in-12.

Gronovii, Oratio de geographiæ origine. Lugd.-Batav., 1703, in-8°.

Perizonii, Justitia et Necess. belli contra Gallos, etc. Lugd.-Batav., 1703, in-4°.

Dodwelli, Annales Xenophontei, etc. Oxoniæ, 1702, in-4°.

De Bruin Flor., Ludi sæculares Romanorum, etc. Amstel., 1703, in-8°.

Mémoires du chevalier Hazard, trad. de l'anglais. Cologne, 1702.

La guerre d'Italie ou Mémoires du Cte de ***. Cologne, 1702.

Histoire abrégée d'Espagne, Utrecht, 1702.

Etc., etc.

VIII

Au R. P. Nuzzi d'Altamura (1).

(18 février 1708).

Reverendissimo patri Adeodato Nuzzi ab Altamura, ordinis S. Augustini generali, S. D. Gisb. Cnperus.

Ignorare nequaquam potes, vir reverendissime, me ante aliquot annos instituisse literarum commercium cum Guielmo Bonjourio ingente ordinis vestri ornamento, et fidem tibi facere possum me non modo inde singularem cepisse voluptatem, verum semper ab iis quas ad me scribebat abiisse longe doctiorem. Et certe miratus frequenter fui quomodo tam singularis et tam recondita eruditio, linguarum græcæ, latinæ, copticæ, syriacæ, aliarumque orientalium cognitio cadere potuerit in unum virum, et quidem juvenem valde cum initio mihi innotuit.

Quare equidem non destiti celebrare semper illius doctrinam, meque felicem prædicavi frequenter quod virum tam præclarum super rebus abstrusis plane consulere possem. Spem mihi fecerat, vivo Em^mo^ Cardinali Norisio, cujus nunquam obliviscar, se Hollandiam aditurum et me invisurum, idque ut fieret summis votis et ardentibus expetebam; consi-

(1) Rome, Bibl. Angelica, R. 3, 2. (actuellement 891).

lium illud suum tunc cardinali non probabatur, et ita res successu caruit. Sed quid putas mihi animi fuisse, cum ex Tusculano meo domum rediens XXI decembris proximi die, inveni et amplexus fui Guielmum Fabri? Exultavi utique omnibus lætitiis et vix me ab immoderato gaudio continere potui. Post acceptam et redditam salutem, refecti nobilissima herba *thea* aliisque rebus, confabulati sumus ad cœnam et inde ad mediam noctem de rebus quæ profecto ad interiorem eruditionem pertinent, idque per totum alterum diem, tam in bibliotheca mea quam in cœnaculo, et per matutinum tertii diei tempus, summa cum consensione animorum et voluptate perpetuavimus, eodemque mane iter suum prosequutus est; non absque dolore virum tam egregium dimisi, optabamque ut per mensem adhuc integrum in ædibus meis tam eruditis et exquisitis adeo colloquiis frui possem.

Atque uti de multis rebus egimus, ita nos valde detinuerunt res Ægyptiacæ et temporum ratio; affirmabatque mihi Guielmus sese digessisse dynastas et multis exemplis docuisse sacram historiam cum profana consentire, et huic ex illa magnam lucem accendi posse; dissertationem manuscriptam eum tibi, vir reverende plurimum, tradidisse servandam. Inde multa mihi narrabat de singulari tua eruditione, morum facilitate et erga omnes et præcipue erga eos qui studiis operam dant benevolentia; sese insuper Magliabequio commisisse nonnulla sua opuscula præter ea quæ ante aliquot annos tuli; nec te negaturum mihi apographum libri

quo Dynastias illustrat et reliquarum exercitationum suarum exemplaria; idque ut facere velles, ipsum se enixe rogaturum.

Misit ad me olim vir eruditionis omnigenæ brevem exercitationem in monumenta coptica: dissertationem de nomine patriarchæ Josephi, triduanam de Canone librorum sacrorum concertationem. Reliquis autem careo, cumque eas viderim et persaltaverim (habebat enim secum libellos illos Guielmus) magnum in me incensum est desiderium eos cum attentione animi et mentis legendi. Unicum singulorum habebat exemplar, quod comes longinquo ibat itineri; et testabatur sese urbem æternam relinquentem, non cogitasse de aliis secum in Belgium asportandis, maxime cum crederet Magliabequium quæ fidei ipsius credita erant recte curasse. Sed spes illa nanciscendi decolavit cum ex Germania ad me missum sit virum illum insignem et studiosissimum nobis ereptum esse. Quare equidem te, vir reverendissime, summopere oro et per omnia Musarum sacra quæ tam mirifice illustras, peto ut ea sis in me benevolentia uti Guielmi quibus careo opuscula et apographum digestarum Dynastiarum ad me mittere et fidei Francisci Strycheri, qui Venetias consul (uti vocant) ab Ordinibus Generalibus Fœderatæ Belgicæ missus est, tradere velis; qui eas recte procul dubio curabit.

Da hoc, quæso, mihi, da hoc studiis, imo da hoc Guielmo tuo, qui equidem exoptabat summopere ut lucubrationes ipsius legere atque adeo de iisdem judicium ferre possem. Nam aliquo loco præfiscine

dixerim, habebat eruditionem meam et non absque voluptate videbat quæ parata editioni habebam opera, nec non centum fere volumina epistolarum quas ad eruditos scripsi et ab iis accepi et in quibus maxima partem *(sic)* agitur de rebus ad interiorem eruditionem spectantibus.

Profisciscenti omnia fausta et felicia fui precatus litterasque commendatitias dedi ad Illustrissimos viros Nicolaum Witzenium et Ezechielem Spanhemium, illum consulem Reipublicæ Amstœledamensis, hunc regis Borussiæ legatum ad Annam Reginam. Witzenius mihi significavit sese miratum fuisse ingenium viri et Chinensium rerum historiarumque notitiam, seque eumdem commendasse præfecto Promontorii Bonæ Spei et gubernatori summo qui Bataviæ Indorum agit, et commendatio illa procul dubio magni erit ponderis, quia amplissimus ille vir membrum est Societatis Indicæ et magna valet auctoritate. Nec dubito quin eundem amplexurus sit baro Spanhemius, cujus insignis eruditio Romæ et toto orbe erudito satis superque nota est.

Sed (quod caput epistolæ hujus esse debuit) narrabat Guielmus etiam mihi insignes et excellentes Clementis XI virtutes, amorem quo literas literatosque prosequitur: fuitque princeps ille augustissimus magna pars confabulationum nostrarum. Rarum profecto exemplum et ingens sæculo decus, Pontificem Summum tanto studiorum amore teneri et ad ea tanquam e fastigio descendentem se demittere atque adeo tam præclara rerum pondera verborumque homiliis complecti. Sed de sacris illis con-

cionibus, brevibus quidem sed nervosis et succi plenis, nihil dicam amplius, cum tempore quo ad me missæ fuerint apud alios eruditos Italos testatus fuerim quantopere illæ mihi placuerint. Vale quapropter, Vir reverendissime, et libertati, si nimiæ, attamen innoxiæ veniam da et habe rationem qua es singulari et eximia humanitate petitionis meæ. Vale. Daventriæ, 18 febr. 1708, quem annum tibi hilarem et felicem precor.

IX

Au même (1).

(1er juin 1709).

Reverendissimo atque præstantissimo viro || Adeodato Nuzzi || Generali ordinis Eremitarum Sancti Augustini || S. D. || Gisb. Cuperus.

Pudore, et, qui eum sequi solet, rubore suffundor, quod nondum literis tuis et amantissimis et pulcherrimis responderim. Annus enim elapsus est, postquam eas accepi, et postulabat utique humanitas tua ut citius mitterem mihi easdem redditas esse. Non aram mihi vel precatorem parabo, nec pararios advocabo, plurima, quibus obvior, negotia, neque acerbissimam et toties repetitam hyemem ; quia utique satis temporis insuper fuit, quo

(1) Rome, Bibl. Angelica D. 3, 1 (nouv. cote 395).

hoc officio defungi potuerim. Habes igitur confitentem reum, teque mihi veniamdaturum, fidem atque sponsorem habeo singularem tuam semperque patentem humanitatem, atque eruditionem.

Immensas autem tibi ago gratias, quod tam prolixa de studiis meis sentias, et quod testeris acceptam tibi fuisse compellationem meam, nec non ea placuisse multum, quæ feci in gratiam Guielmi Fabri, viri utique doctissimi, quem credit illustris Witzenius, cum quo ante quindecim dies de eo loquutus sum, jam in ultimos Seras usque penetrasse, cum eum diligentissime et magnopere commendaverit Gubernatori summo Regnorum atque Regionum, quæ in India Orientali ditionis sunt fœderatæ Belgicæ.

Libellos Bonjourii, de quibus loqueris, possideo omnes, exceptis dissertationibus in Sacram Scripturam, quarum excerpta nobis copiose et luculenter dedit Clericus, tom. XV *Bibliothecæ selectæ*, qui et eum valde laudat ab eruditione et candore. Eum librum avide legere desidero, quia de tam abstrusis rebus clare agit, et quia me incendit par ejus, vel *Triduana De Canone librorum sacrorum Concertatio*, quam antea ad me miserat præstantissimus auctor. Irascor Strykero, quod illum ad me non curet, vel, si missus fuit, nescio profecto quid scævi in via eidem obtigerit. Lætor autem summopere conscripsisse Bonjourium Dissertationes Dynastiarum Ægyptiarum, easdemque te, vir perfectissime, servare ; et inde mihi spes magna fit, illas non interituras, sed aliquando publici juris fore.

Non dubito, quin præclaræ vir doctrinæ multa traditurus nobis sit, quæ ante ignorabamus, et unde melius cognosci poterunt ea quæ Marshamus præcipue de iisdem dynastiis commentatus est, quæque illi opposuit Hermannus Witzius, theologus primo Ultrajectinus, inde Lugduno-Batavus, qui nuper nobis ereptus est.

Cum autem recipias, te mihi missurum, si quid putem iis in dissertationibus contineri unde alia loca quæ in libris Bonjourii extant illustrari possent, faciundum mihi putavi, ut arriperem animi tui benevolentiam agamque de uno vel altero capite quod pertinet ad Ægyptias antiquitates.

Aveo igitur vehementer cognoscere, quibus argumentis: 1. Probet *Mycerinum* Herodoti esse *pharaonem* qui Israelitas tam crudeliter vexavit, et mari rubro submersus est; 2. *Cephrenem* vel *Cheopem* illum, qui regnavit tempore Josephi; 3. Ob quas rationes existimet *Ammon-No*, vel Diospolim, *Thebas* Homeri tempore dictas esse; et an non, licet vastata sit plane, testibus Pausania, Juvenale, aliis, urbs hæc sub Romanis Imperatoribus resurrexerit, quia tunc videmus nummos in ea percussos esse; 4. An tantam ejus magnitudinem statuat fuisse, quantam veteres tradunt auctores; 5. An fuerit Diospolitana dynastia alia quam Thebana; et an illa fuerit Diospoleos parvæ sitæ insuper in superiore Ægypto, vel Diospoleos prope Mendetem; 6. An Diospolis ultima ad tantam potentiam pervenerit unquam ut verba prophetæ Nahum 3, 8, eidem convenire possint, uti censent eruditi Trivultienses

in *actis* mensis septembris 1702, et tandem an verisimile Diospolim illam prophetæ tempore fuisse extructam.

Multum, vir reverende plurimum, tibi oneris impono; sed facit humanitas tua, facit eruditio, facit denique amor quo Fabrum nostrum prosequor, ut talia efflagitare audeam, maxime cum mihi mirifice placeant, quæ a tam erudito viro proficiscuntur. Multa mihi itidem de Thebis annotata sunt, nec dubito, quin illius scripta errores meos correctura sint; et digna profecto urbs maxima et potentissima est ut illustretur describaturque melius et accuratius, quam huc usque ab eruditis factum est. Vale etiam atque etiam. Daventriæ, ipsis Cal. Juniis 1709.

X

Au même.

(25 août 1709).

Primus, ut opinor, εναγγελια Cicero quondam ita epistolam quamdam ad Atticum inchoavit meque tanti viri exemplum optimo jure sequi posse vel aspectus illius quam ad te mitto significabit. Tuus enim Guielmus eam fidei meæ commisit et lætor mihi occasionem datam qua testari queo quanti et te atque adeo eum singularem amicum meum faciam, data epistola quam scripsit in Promontorio

Bonæ Spei et infinitas mihi gratias agit quod eum commendaverim illustri Witzenio, consuli Amstelædamensi et præfecto commerciorum Indiæ Orientalis; ejus enim literæ commendatitiæ tantum effecerunt ut humanissime et luculenter sit exceptus a Promontorii illius præfecto; id quod procul dubio etiam tibi significat, vir reverendissime.

Illustrissimus Bianchinus te certiorem omnino fecit me accepisse donum tuum selectas Guielmi nostri in S. Scripturam dissertationes, et faciunt tam præclara argumenta et eruditio qua illa illustrantur eminens et perfecta uti tibi gratias eo nomine agam maximas. Alacriter librum illum perlegi et verbis vix exprimere possum quantopere mihi arriserit; hoc profecto est sapere et res antiquissimas atque obscurissimas clara luce perfundere. Spero virum eximium nobis redditum iri finita missione, ut aliis lucubrationibus aperire tot adhuc clausa penetralia et omnes πεπαιδευμένους incitare suoque exemplo eruditiores reddere possit. Legatio enim quam suscepit non patitur eum græcis et latinis, hebræisque et aliis in Oriente conscriptis libris operam dare, quanquam certus sim eum nobis explicaturum, qua valet ingenii sagacitate, antiquitates Chinensium, quæ utique magni etiam ponderis sunt et unde deprompsit in dissertationibus suis argumenta quibus sacri codicis hebræi ratio temporum mirifice firmatur. Non dubito quin acceperis litteras quas ipsis calendis junii proximi ad te dedi; audeo repetere rogationes meas et nihil est quod dubites quin tibi plurimum sim debiturus si

ad me mittere velis quid Guielmus iis de quæstionibus statuat.

Quin et desidero vehementer cognoscere quid vir ille insignis judicet de Dynastia pastorum. Nosti enim, Reverende Adeodat, esse eruditos qui eam tribuunt Israelitis et ita censent illos regnum Tanaiticum constituisse. Et quanquam mihi hoc parum verisimile videatur et Sacra Scriptura varia loca illi opinioni directo fuit contraria, nolo tamen aliquid ut certum amplecti nisi antea sciverim quam in partem fecerit discessionem doctissimus amicus noster. Tum navibus quæ ultimo hoc anno petent Indias Orientales scribam ad eum et communicabo quid rerum in Europa gestum sit tam publicarum quam eruditarum; et id dabo operam diligentem ut per Witzenium in manus illius litteræ perveniant; quod si et ipse ad eundem aliquid mittere velis, illius summi viri fidei omne quidquid est committam, nec dubito quin mihi hoc daturus sit, ut in sese hilaris suscipiat hanc curationem et administrationem. Vale plurimum, vir reverendissime.

In villa mea prope Daventriam vel suburbana. XXV Augusti 1709.

XI

A L'ABBÉ NICAISE (1)

(Deventer, 6 mars 1796).

A Monsieur || Monsieur l'abbé Nicaise || à Dijon.

MONSIEUR,

J'ay eu l'honneur de vous mander de mes nouvelles et de vous entretenir le 6[me] nov[*embre*] dernier; j'espère que cette lettre-là vous sera rendue, quoyque vous n'en fassiez pas mention dans celles que vous m'avez escrites le 28 jan[*vier*] et le 16 février, dont je vous suis obligé infiniment. Et pour y répondre il faut que je dise que je manquerois à nostre amitié et à mon devoir, si je ne vous souhaittois aussi de tout mon cœur ANNUM NOVUM FAUSTUM FELICEM, comme porte la légende d'une médaille d'Antoninus Pius.

Je suis fort aise que les inscriptions de M. Gudius s'impriment en Angleterre ; je les ai feuilletées par quelques jours à La Haye, il y a cinq ou six ans; il

(1) Carpentras, Bibl. Inguimb., cod. 435. Lettres de divers savants à Thomassin Mazaugues, fol. 234, 235, 236, fol. 237[r] *blanc* 237. V. suscription.

y en avoit de bellissimes, et si le sçavant Mr Leibnitz en possède des meilleures, ce sera sans doute un très grand thrésor; j'en ay copiées quelques-unes où il se faict mention du *Præfectus Prætorius*, qui était un officier d'une partie de la garde de l'Empereur et qui est mal confondu avec le *Præfectus Prætorio*, comme j'ay clairement prouvé en deux lettres que j'ay escrites sur ce sujet à M. Grævius.

Mes *Inscriptions* et mes *Antiquitez* s'avancent *testudineo gradu*, et l'hiver que nous avons eüe fort rude, et semblable presque à celle de Nova Zembla, en a empesché le progrès. J'y travaille néantmoins, et j'espère que les sçavans y trouveront leur contentement, et qu'ils attribueront aux affaires qui me suivent tousjours les fautes que j'y pourrois faire. Vous avez tant de bonté pour moi que vous n'en croyez sans doute rien, car vous me parlez des lettres pleines des parfums d'Arabie et de mes belles [fol. 234 v.] et sçavantes explications, où il n'y devroit point par conséquent estre des bevues, mais *amori nimium indulges* et vous n'aurez pas de moy, Monsieur, ce que vous en espérez. Mais laissons ces contestations et suivons le fil de vostre lettre. J'espère donc que vostre *Minerva Arnalya* et vos *Hermathenæ laoræ* seront bientôt mis au jour; ces sont assurément des énigmes pour moy. Mais ils ne pourroient pas trouver un meilleur Œdipe que vous, et à l'occasion d'Hermathene, je vous prie de vouloir examiner si le sçavant M. Spon, tome III, part. I, p. 84, ne fasse pas une faute en interprétant le grec Α πολις μαρκου κλλη νιου γιον βιβλον τον πατρονα και

ευεργετα Ερμαι Ηρακλει. « La ville de Corfou consacre à Mercure et à Hercule Marcus », au lieu que le sens en est à mon advis que ceux de Corfou ayent érigé en l'honneur de ce Marcus une statue dont l'inférieure partie estoit quarrée et qui avoit une teste d'Hercule, comme il y avoit d'Hermathenæ Hermerotes, et que la dite inscription y estoit gravée.

M. Morel me fait beaucoup d'honneur en louant le peu des belles choses qu'il a vuës et copiées chez moy. Il me faisoit les même plaintes qu'il vous faict dans sa lettre, et il seroit à souhaiter que les Mæcenates se trouvassent en grand nombre partout. Je n'ay pas encore vu le *Thesaurus Brandeburgicus* de M. Begerus ; il y aura sans doute des rares médailles comme aussi dans le premier volume des médailles, grecques de M. Vaillant, qui va estre publié à ce que vous me mandez. Et à cette occasion, il faut que je vous fasse part que j'aye attrapé quelques médaillons et médailles où il y en a des fort rares ; et entr'autres un médaillon de L. Ælius Verus qui mérite d'estre mis dans le cabinet d'un Roy : il est très-bien fait et très-bien conservé, et l'on y voit le nom d'une ville de Pannonie qui s'appelloit CVRTA. Occo en a fait mention et après luy le comte Mezzobarbe, mais la description du revers n'est pas bonne ; je crois que nostre amy le sçavant M. Vaillant ayt en vue cette médaille quand il met à la p. 71 du tome I de ses *Numismata Impp. R.* « Eiusdem est [fol. 235] farinæ (vel novæ fabricæ) alter ab Occone relatus p. 63 cum depravata epigraphe », et que le P. Hardouin ait esté du même sentiment

parce qu'il ne fait pas mention de cette ville dans le livre *de Nummis Popul. et Urbium*. Mais mon médaillon prouve le contraire et la légende en est bonne: *Pannoniæ Curta Æl.* Le nom de cette ville se trouve dans Ptolémée et dans l'Itinéraire d'Antonin: elle a eu sans doute le surnom d'Ælia de L. Ælius Verus, qui fut envoié par Hadrien dans la Pannonie: « cui provinciæ non defuit, nam bene gestis rebus vel potius feliciter, et si non summi, medii tamen ducis obtinuit famam », et *Pannonia* se voit aussi sur ses médailles.

Les scavans de Leipsic m'ont appris que Mess. Rigord et Graverol ayent expliqué une médaille grecque qui porte le nom du Dieu Pan; ils ont asseurément publié des fort belles remarques. Mais je ne puis nullement comprendre pourquoy le nom du Dieu Pan soit mis à l'entour d'une teste de la déesse Isis. Écoutez, je vous en prie, ce qui m'est venu dans l'esprit: je n'en veux pas estre garand moy-même, encore moins vous obliger à me croire, mais la chose mérite d'estre examinée. Je me suis donc imaginé que la légende de cette médaille pourrait estre Θεου πανος, c'est à dire παντος, *Deæ universi*. Vous sçavez qu'on dit en bon grec ἡ θεὸς Dea, et qu'à leur exemple les poètes latins se servent aussi de Deus, et que le mot παν ou τὸ παν signifie *universum, universam naturam, totum mundum,* dont Isis est comme le chef, estant pour cela appellée par Apulee *rerum natura parens, omnium elementorum domina* et dans une inscription ancienne *Una quæ es Omnia Dea*. Ouy, l'un Philargy-

rius nous apprend que le nom d'Isis signifie qu'elle est la seule déesse : *Isis dicitur quasi sola dea, cui enim Ægyptus placet,* et vous sçavez que Plutarque nous apprend qu'Isis *est natura et ea naturæ pars quæ quasi feminea omnes in se recepit ostus tanquam nutrix quædam et omnium commune receptaculum* et qu'elle a û de là le surnom de *Myrionymos;* lequel l'on rencontre aussi dans une inscription de Gruter, pag. 83., et dans une autre publiée par le P. Mabillon, p. 91. *Itin. Germ.* et t. 4 *Anal.;* et c'est pour cela aussi qu'elle soit nommée [p. 235 v.] πολυονυμος ou, comme Apulée s'exprime au liv. II, *Dea multinominis.* Il est avec cela constant qu'on mettoit ainsi la lettre T sur une pointe de la lettre H ou N. Dans les familles romaines d'Orsin, il y a le mot Hémis, d'où l'on doit faire *Thémis* (1) vel Thémis, comme un de nos sçavans a fort bien remarqué, et c'est ainsi qu'on lit dans une inscription publiée par Reinesius *Partheniano* et dans une autre PAREN, c·a·d· *parentibus.* Voila, Monsieur, les rêveries qui me sont venuës dans l'esprit à l'occasion des livres des médailles, et je vous prie de les vouloir examiner comme je prie aussi le possesseur de cette médaille grecque de vouloir attentivement considérer si ce mot ne soit pas fait de cette manière παντος (2).

Le médaillon dont vous me parlez dans votre

(1) Cuper écrit ce mot en combinant en une seule lettre le T et l'H.

(2) Ici le ν et le τ sont reliés.

dernière lettre est d'une rareté extraordinaire, s'il n'est pas contrefait. Car il est certain qu'en l'an 161 de nostre grand Sauveur, Marc-Aurèle ait esté consul pour la troisième et L. Aurelius pour la seconde fois, comme S. E. le Cardinal Noris prouve par une inscription de Gruter à la page 95 de sa Lettre consulaire, et à son exemple le sçavant P. Pagi à la p. 53 de sa critique sur Baronius. Vous remarquez aussi bien que Spartien n'ait pas escrit la vie de L. Aurelius Verus, mais de L. Ælius Verus; et néantmoins ces paroles de cet autheur « *Tantumque hujus rei novitas et dignitas valuit ut Fasti consulares nonnulli ab his sumerent ordinem consulum,* » convienent à Marc-Aurèle et à L. Aurelius Verus. Spartien, au chapitre 5, raconte qu'Antoninus Verus, « *qui adoptatus est a Marco,* » c'est-à-dire nostre L. Aur. Verus ait esté fils de L. Ælius Cæsar dont il escrit la vie; après il parle de cet Antoninus Verus jusques au chapitre 6, et de là il recommence la vie d'Ælius Cæsar, et dit *pro ejus adoptione infinitam pecuniam,* etc., et deux consuls qui estoient ensemble Augustes estoit une chose si extraordinaire *ut fasti consulares nonnulli ab his sumerent ordinem consulum;* lesquelles paroles si signifient comme le prétend le sçavant Casaubon, *nonnullos a consulatu duorum Augustorum annos posteriores* [fol. 236] *numerasse, ut dicerent hoc vel illud accidisse anno post consulatum duorum Augustorum, tali.* Voile *(sic)* l'origine de cette manière de conter les années par un P. C. ou Post Consulatum, qui d'ailleurs a esté premièrement introduite à l'année 309 de N. Sei-

gneur, comme il paroit par les Fastes de Cassiodore, et par ce que remarque le cardinal Noris à la p. 339 de ses *Epoques*. Car, quoyque le même Cassiodore nous veuille faire accroire que cela se soit fait auparavant et immédiatement devant les deux Augustes consuls, par ces paroles : « Verus II et Bradua, Antoninus V et Aurelii III P. C., Antonini V et Aurelii III, duo Augusti Coss. », il est bien apparent que cela soit une bévüe, puisque dans les autres Fastes les consuls T. Vibius Baius et Antonius Bradua suivent les deux Augustes consuls, et parce qu'on apprend par les médailles qu'Antoninus Pius ait été seulement par quatre fois consul et que M. Aurèle ait pris son troisième consulat avec L. Aurelius Verus. Je suis donc persuadé que ces paroles de Spartien doivent estre expliquées de M. Aurèle et de nostre L. Aurelius Verus, qui ont esté consuls tous deux ensemble l'année 161 de N. S., l'un pour la troisième, l'autre pour la deuxième fois; qu'au commencement de l'année M. Aurèle n'estoit que César et que L. Verus fust privé et point César, comme le prouve le cardinal Noris à la p. 94 de son épistre consulaire, et après luy le Père Pagi à la p. 53 de sa critique sur Baronius ; quoy qu'il ait esté d'un autre sentiment dans sa Dissertation Hypatique, p. 219; que Marc-Aurèle devenant Auguste après la mort d'Antoninus Pius, arrivée au mois de mars la même année, ait déclaré aussi son frère L. Au[*reli*]us Verus Auguste ; qu'on mettait dans les fastes et dans les actes *Duobus Augustis Coss.*, et que quelques-uns, ne considérant pas le temps passé, en ayent fait le commencement de leur épo-

que à cause de la rareté du fait, et qu'ils aient marqué les noms des consuls suivans et non pas p. c. *Augustorum* 1, 2, 3, etc. Ce passage justifie donc la légende de cette médaille autant que M. Aurèle et L. Verus aient été consuls ensemble, ce qni ne s'est pas fait qu'à l'année 161. [235 v.] Mais le nombre ne convient pas, et si ce médaillon est authentique, il n'y a qu'à dire que peut-estre le temps ait effacé une ligne du nombre ou que les monétaires y aient mis par abus II pour III. Car il est constant, et vous le prouvez bien, que M. Aurèle ait esté consul pour la troisième et L. Verus tous deux Augustes pour la deuxième fois à l'année de N. S. 161; et puisqu' ils ont esté cette année seulement consuls ensemble, il s'en suit que la date de la deuxième [..... .....] (1) est corrompue, et qu'on la doit corriger *Ipsis Divis Fratribus* IV *et* III *Augustis Coss.*, M. Aurèle aiant esté par trois fois seulement consul et L. Verus pour la troisième fois avec Numidius Quadratus en l'an 167; et qu'il y ait aussi une faute dans l'Inscription CLVI, où M. Aurel dit avoir esté Cos. XIII au lieu de III et L. Aurelius Verus Cos. II; comm' aussi une autre dans celle de la page CCLX, où M. Antonin est fait par IIII fois consul, ce qui est notoirement faux. Mais, Monsieur, il me semble pourtant qu'on ait attribué dans quelques fastes le deuxième consulat à M.-Aurele et à Lucius Verus ensemble, car le *Chronicon Alexandrinum* en parle ainsi à la page

(1) Déchirure du papier qui a enlevé un ou plusieurs mots.

604 de la première édition. Les sçavans ont fort bien remarqué qu'on y met deux consulats au lieu d'un, mais il me semble pourtant que le το δεύτερον et le το β soit applicable à M. Aurèle et L. Verus, et que cet autheur ait escrit qu'ils aient esté en cette année consuls pour la deuxième fois : ce que je vous prie de vouloir examiner, car ce seroit d'un grand pois pour expliquer le médaillon du P. Roubaud dominicain.

Je vous suplie enfin de vouloir faire tenir l'enclose au P. Pagi, et de vouloir estre persuadé que je suis de tout mon cœur,

Vostre très-humble serviteur,

CUPER.

A Deventer, le 6 mars 1697.

APPENDICE II

LETTRES DE GISBERT CUPER AU R. P. BONJOUR

I

(4 juillet 1697).

Reverendo et præstantissimo viro
Guielmo Bonjour Romam.

Reverendo admodum et præstantissimo viro || Guielmo Bonjour. || S. D. || Gisb. Cuperus. || Quod si mecum fuisses, cum amicitiæ non minus quam humanitatis plenas litteras tuas accepi, certe mihi ipse dedisses testimonium gaudii atque lætitiæ credidissesque nihil mihi abhinc multos annos inopinum magis et simul magis gratum evenisse.

Eruditionis tuæ fama jam ad me pervenerat, excitaveratque in me singulare desiderium te cognoscendi Josephi patriarchæ historia, tempus Isiorum, ætas Gemini, tempus Serapionum et passionis S. Marci Evangelistæ: quæ opuscula te simul Romæ in lucem emisisse significaverat Ant. Magliabechius. Sed postquam ex eodem viro illustri intellexi te dynastias Ægyptiorum novis observa-

tionibus et calculis illustraturum vel, uti ipse ad me scribis te, mutato titulo, editurum *Antiquitatem Temporum,* novis plerumque observationibus illustratam ex sacris paginis et exoticæ historiæ monumentis Chaldaïcis, Phœnicis, Arabicis, Idumæis, Ægyptiacis, Sinensibus, Græcis, etc, Hebraïcæ veritati consonantibus, facili conjectura assequi poteris desiderium illud in me auctum esse summopere. Neque enim fieri posse putabam quin multa præclara nos docturus sis in tam eruditi et tam ardui argumenti libris; quos si quis ἀμύσσος et interioribus litteris non succinctus aggredi vellet, famæ revera suæ foret prodigus seque deridendum omnibus eruditis præberet.

Dissertatio de nomine Josephi patriarchæ nondum, id quod equidem vehementer doleo, ad nos adlata est. Et quamvis aliam si quid video editionem promittas, ardeo tamen cupiditate incredibili illam legendi, cum quia summam voluptatem capio ex libris in quibus eo modo Historia sacra et profana illustratur, atque adeo simul illius veritas et antiquitas adstruitur quodam modo, tum quia ipse paucis egi de Josepho patriarcha p. 83. *Harpocratis* mei; quibus plura adjicere possem ad refellenda Bocharti argumenta qui in *Hierozoico* probare conatur Josephum non fuisse cultum sub nomine Serapidis, sed cum tu, Guielme eruditissime, procul dubio exhauseris omnem hanc materiam, veniam uti spero dabis si nunc tecum ea de re non agam pluribus.

Eminentissimum Norisium adprobasse primum volumen quod paratum habes *Antiquitatis Tempo-*

rum gaudeo vehementem in modum, et cum decus illud et lumen ecclesiæ Romanæ summa eruditione et puro candidoque pectore sit, nullus dubito quin argumenta tua et ratiocinationes magni ponderis sint, licet, ut verum ea quæ par est animi ingenuitate, confitear, eorum mihi non displiceant rationes qui LXX interpretum calculos præferunt et Sinensium annales in auxilium vocant : quos tamen tum jamjam docebis ab Hebræis stare et reaptæ mundi ætati adstipulari ; quæ res faciunt utique ut lucubrationum tuarum vix feram desiderium utque tibi otium atque vitam precer ut ea via absolvere inchoata opera et animos eruditorum ejusmodi opiparis bellariis reficere possis.

Irascor acerbitati temporum, quod ejusmodi libri emptores non inveniant et quod auctores recipiant sumptus non modo, verum etiam quod existimationem fere amittant, idque iis in locis ubi eruditorum tam felix proventus et ubi semper tanto in honore interiores litteræ fuerunt. Unde illud Catulli mihi in mentem venit: « O sæclum insipiens et inficetum ! » Et quamvis apud nos etiam gravissima hac belli tempestate studia frigeant, tamen ejusmodi libri diripiuntur et bibliopolæ nostri magnis laudibus non excidunt; quippe quorum præla exercent cum maxime critici sacri, *Thesaurus Antiquitatem Romanarum* et *Thesaurus Antiquitatum Græcarum*, quorum librorum singuli variis voluminibus constabunt. Utinam pacem suam Christianis Deus largiri vellet, atque ita tuto Belgas meos invisere posses ! Invenies certe me tui studiosissimum et

eruditionis tam maturæ et tam singularis admiratorem egregium et optime mecum actum putabo, si dabitur te amplecti. Neque tamen ad oraculum aliquod, uti qua es summa humanitate, loqueris, venies; sed perspicies verum esse illud Taciti « major e longinquo reverentia » teque amori nimium indulsisse, simul ac animum induxisti credere me præclara adeo eruditione præditum esse. Et quanquam ego me vera loqui fidem tibi facere possim, tamen cum jactura et dispendio qualiscumque famæ meæ vellem te ad nos venire, ut ita virum intueri et alloqui possem cujus primi labores admirabilem copiam reconditæ eruditionis nobis promittunt et spondent.

Eminentissimum Norisium, quæso, observantissimis meis verbis salutes, et certiorem præsulem illustri dignitate et doctrina facias me æternam memoriam servare perfectæ qua imbutus est eruditionis, et singularis benevolentiæ qua me complectitur, meque libentem et lubentem officia mea ipsi delaturum, si modo hæc venia mihi daretur et nisi vererer tot arduis rebus occupato litteris meis esse molestus.

Vale plurimum.

Dav., $\frac{14}{4}$ Iul. 1697.

P.-S. — L'on mande dans les gazettes de Paris ce qui s'ensuit « De Rome le 11 juin 1697 : On continue de travailler au port d'Anzio, où on a trouvé en fouillant dans la terre quantité d'antiques, et le pape a ordonné au cardinal Altieri de les aller voir pour lui en faire

son rapport. » Je vous prie de me vouloir bien faire sçavoir ce qui en est et ce que j'en dois croire, et, si cela se peut, quelles pièces antiques y aient été trouvées.

II

(15 décembre 1697).

Præstantissimo doctissimoque viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb. Cuperus.

Quas ad me $\frac{31}{21}$ Augusti proximi dedisti litteras accepi, tibique eo nomine plurimum me tibi debere confiteor. Nam primo inde intellexi Emin. Norisium memoriam mei servare perpetuam ; qua re certe mihi nihil honorificentius evenire potest: cum quia vir ille in tam alto dignitatis fastigio positus est, tum quia sacra et profana eruditione aliisque præclaris virtutibus animum succinxit, uti vel patet iterum ex dissertatione *De uno ex Trinitate passo,* quam ad me opera Magliabequii nostri perlatam summa cum voluptate et fructu perlegi ; id quod rogo significes viro eminenti, quem nunc spero non secus ac te recepisse *Historiam III Gordianorum* quam subcisivis horis composui.

Dissertatio tua de nomine Josepho a Pharaone imposito nondum in orbem nostrum est deportata ; ex *actis* tamen *Lipsiensibus,* cognovi nonnulla que eadem complexus es et quidem te existimare in nummo Ægyptiaco nobis exhiberi Osirim imberbem

et cornutum, et addi insuper Θεου πανος, quia multi Osirim et Pana eundem esse existimabant. Verum mihi diligenter nummi illius ectypum inspicienti non alia quam muliebris figura sese offert, talemque omnia lineamenta totusque habitus et cultus προτομῆς referunt; quare etiam atque etiam te rogo ut examines an non hæc Isis sit et an non adscriptum illi fuerit Θεου πανος vel παντος. Deæ Universi. Nosti ita describi nobis Deam Isidem et litteras N et T ita jungi non modo, verum etiam transversæ litteræ T lineam tenuem valde esse, uti patet ex nummis et inscriptionibus atque adeo facile lapsu temporis atteri potuisse.

Gaudeo *Harpocratem* meum tibi placere et multum tibi debeo quod ejus mentionem constitueris facere in dedolatis tuis operibus. Iac. Gronovius, vir eruditus et celebris, putat hanc icunculam repræsentare IV anni tempora: quod certe mihi probabitur nunquam, licet non is sim qui jurem in propria placita. Sed continuo ea damnem potius, simul ac video alios melius res tam obscuras enarrare. Tu qui abstrusæ in antiquitatis penetralia admissus es, examina, quæso, si tanti num illi opinioni aliqua veri species insit.

Defensionem chronologiæ Hebraïcæ valde legere desidero, quia adversa pars non videtur validis argumentis. Et revera ego capere nullus queo Noaehum usque ad annum Abrahami 58 in vivis fuisse et Semum supervixisse Abrahamo annis 34, id quod Hebraïcus calculus nos docet, si bene subducantur rationes. Præterea cum primi mortales narrentur

tarde liberis operam dedisse, vel certe tarde genuisse eos quorum memoriam Historia sacra conservat, et sequentibus sæculis illud paulatim decreverit; verisimile mihi nequaquam est Arphaxad anno ætatis 30 genuisse Sala, Sala an. 30 Heberum, et Tharam postea genuisse Abrahamum anno 70. At si sequimur LXX interpretas. Iared ante diluvium an. 162 genuit Enochum; alii omnes tardius dicuntur genuisse; post diluvium vero usque ad Nachorem non infra annum 135 generandi initium constituitur. Nachor inde a. 79 genuit Tharam, Thara a. 70 Abrahamum; cum contra ut dixi patriarchæ illi in Cod. Hebræo dicantur genuisse anno 35 vel circa et inde post aliquot sæcula Nachoro tribuatur annus 79 et Tharæ an. 70; quæ quidem mihi ἀσυζήτο... plane videntur esse.

Sed næ ego mihi nimis placeo, quod de his rebus agam cum viro qui contraria docebit, ex monumentis diversarum gentium ineditis, atque ex ipso Josepho, quem cæteroquin LXX Interpretum defensores sibi vendicant. Nihil igitur restat quam ut libertati huic veniam, (id quod cum maxime facio), a te petam. Qui libri in Batavis editi sint ex Magliabequio cognosces.

Vale plurimum.

Daventriæ, $\frac{15}{25}$ Dec. 1697.

III

(20 mai 1698).

Reverendo et doctissimo viro Guielmo Bonjour S. P. D. Gisb. Cuperus.

Litteræ quas ad me III kal. febr. proximas S. Greg. dedisti, recte curatæ sunt, plurimumque me tibi debere confiteor quod tam prolixe et tam erudite mihi responderis. Si literæ N in V ΠΑΝΟΣ non imponitur virgula, ego facile conjecturam meam abjicio et tuam amplector, cum nihil certius sit quam veteres sibi finxisse deos θηλυμορφους et ἀνδρογύνους atque eosdem ex Osiride fecisse Bacchum, Pana aliaque numina; et omnes deos imo et deas ad unum solem reductos esse doceo uti nosti in *Harpocratem*. Vocem φομθομφανηχ *(sic)* significare *Salvatorem mundi* a ratione non est alienum; imo illud tua fide nunc fere amplector et plane affirmare tecum possem, si orientalium linguarum forem peritus. Agit etiam de hoc nomine Steph. Le Moyne, p. 130 notarum in epistola Polycarpi; putatque cum Mullero illud denotare *Salvatorem hominum* et non sine ratione vulgatum interpretem et Hieronymum reddidisse per « *mundi, creaturarum,* seu *hominum servatorem* » et vocem πανηχ descendere putat a πι et αναξ; unde ἄναξ Græcorum, Rex, Servator, σωτὴρ: agit etiam de eodem nomine Campegus Vitringa in

Obs. Sacr, c. 5, putatque idem esse quod *absconditorum occultorumque contemplator* ονείροκρίτης και κρυπτῶν ἐνεστής; præterea notat πι vel φι non fuisse præpositivum articulum apud veteres Ægyptios et hodiernam Coptarum linguam veteri Ægyptiæ, id quod alii eruditionis præstantis censent etiam viri, nequaquam fuisse similem, et propterea alienum esse plane ex lingua Coptarum hodierna vocum Mosis tempore usitatarum originem repetere. Quanquam quoad præpositionem πι vel φι exempla a te adlata contrarium videantur suadere, si modo vetus Ægyptiorum lingua Pausaniæ tempore adhuc in usu fuit. Ultima autem nominis Josephi pars facit, ut te rogem an aliquam cum ea cognationem vel similitudinem habeat vox *Phanax*, quomodo Bacchum vel Osirim appellasse Μυσος canit Auson. Epigr., 30, apud quem alii legunt *Mystæ*, et forte meliori jure.

Postquam hæc scripseram, ipsa tua dissertatio ad me adfertur cura Magliabecquii nostri; summa eam cum voluptate et fructu perlegi, et, ne quid invidi carpant, patere ut te moneam apud Justinum lib. 43 non legi « *unde Fauni templum Pana vocant* », uti scribis p. 4, sed « Græcos Lyceum id est deum illo nomine appellasse Pana » : *in hujus*(montis Palatini) *radicibus templum Lycæi, quem Græci* Pana, *Romani* Lupercum *appellant*, constituit. De simulacro numinis quod a Ptolemæo Sinopi est advectum ago etiam p. 83 Harpocratis mei, et rogo ut æqui bonique consulas si nonnulla suppono quæ ad illustrandum Cl. Alexandrinum faciunt et ad

refellendos eruditos qui Josephum non cultum fuisse nomine Serapidis contendunt. Id quod ante credebam dubitabundus, nunc autem post lectam dissertationem tuam plane persuasus sum cum tot novis et firmis argumentis id fulciveris.

Clemens igitur Alexandrinus p. 31. *Admon. ad gent.* male distinguit *Sinopenses* et *Pontum;* scribens alios narrare Sarapidis simulacrum missum fuisse a Sinopensibus ad Ptolemæum; alios vero dicere Ponticam esse statuam ποντικὸν εἶναι βρίτας τὸν Σεράπιδα. Hi enim auctores ejusdem sunt sententiæ quia Sinope est urbs διαφανεστάτη Ponti Asiatici et inde etiam recte Tac., 4. H. 83 *Ponti* et *Sinopes* meminit in eadem historia. Deinde narrat Sesostrin jussisse fieri a suæ ætatis Briaxare Osiridis avi sui vel a quo genus deducebat simulacrum, et de eo ita loquitur p. 32 Καὶ τῷ ἐκ τῆς ὁσίριδος, quod ita vertit interpres. *Et cum pharmaco ex sepultura Osiridis et Apis relicto omnia permiscuisset, duplicavit Sarapin.* Sed tuum erit judicare an non græca interpretari debeant: *Et cum pharmaco, medicamentis, unguentis quæ ex sepultura vel conditura Osiridis et Apis reliquum erat omnia miscuisset* διέπλασεν τὸν Σαραπιν, *fecit, finxit Sarapin.* Puto enim διέπλασεν descendere a διαπλαττω vel-σσω *fingo,* et non a διπλωω vel διπλάζω *duplico.* Et Clementem respicere ad unctionem feralem et condimenta cadaverum, qui mos sepeliendi usitatissimus apud Ægyptios [est], et miscuisse Brizaxarem illa unguenta et condimenta; quæ quidem comparata erant ad condienda illa cadavera, sed quæ supererant.

Bochartus, vir utique doctissimus, ut eo me conferam, ostendere conatur lib. 2. c. 34. part 1. *Hieroz.* Josephum patriarcham non fuisse cultum nomine Sarapidis, et licet hanc provinciam jam ornaverit doctissimus Spencerus lib. 3, c. 9. dissert. 5 *de Leg. Hebræarum,* tamen puto me additurum ea quæ plane convellant viri docti eruditionis clarissimæ sententiam. Ille igitur ostendere conatur Josephum patriarcham non fuisse cultum nomine Serapidis, et Tacitum auctores Græcos, unde sua hausit, non intellexisse, et, ante Serapin a Sinopensibus acceptum, nomen illud non fuisse cognitum in Ægypto; verum jam olim in locis citra Pontum et Polyb. 4, 39, in ora Proponditis vetus Σεραπιειον describere oppositum Hiero, ubi Jasonem fama est XII diis sacrificasse. Quod si Jasonis tempore Serapis ibi fuisset cultus, magnum certe hoc argumentum foret, sed Polybius scripsit historiam suam tempore Ptolemæi Philometoris qui sextus Lagidarum fuit; cum Sarapis, si concedamus eum ex Sinope advectum esse in Ægyptum a Philadelpho secundo rege, jam fuerit cultus; deinde Thraces, illud numen ad exemplum Atheniensium de quibus id testatur Pausanias potuerunt ex Ægypto Ptolemæorum temporibus accepisse, imo acceperunt procul dubio, late vagante dæmonis illius superstitione, postquam a Ptolemæis tam enixe coli cœpit. Præterea Polybius non memorat vetus Σεραπιειον, sed simpliciter narrat Serapidis fanum fuisse in Europa vel Thracia ad ostium Ponti, oppositum loco vel promontorio aut ἱερῷ nomen in quo loco Jason sacrificaverat. Taciti

tamen verbis nihil absurdius, nihil falsius esse scribit Bochartus, nec ante Ptolemæos putat in loco cui nomen Rhæotis fuisse sacellum Serapidis atque Isidis; et inde putat Clementis verba, εὔθα καὶ τὸ ἱερον τετὶμὴται τοῦ Σαραπιδος verti debere « *ubi et Serapidis templum colitur,* vel *ubi et Serapidis coli solet templum* », tanquam sensus sit Ptolemæum hanc Serapidis statuam posuisse, ubi hodieque templum eius erat, et Tacitum suspicatur ex similibus Græci scriptoris verbis collegisse, jam antea Serapidis sacellum ibi fuisse, quia τὸ ιερον tam *sacellum* quam *templum* sonat, et quia τετιμηται verbum est temporis præteriti, et huiusmodi præteriti significatio sæpe est præsens. Verum si temporis hoc verbum est præteriti, ergo certe nullus video cur non æque commode imo commodius verti possint Græca: *ubi in honore,* vel *cultum fuit antea templum Serapidis.* Et quamcumque interpretationem amplecti quis velit, puto ex utraque patere Serapidis ibi ante advectum ex Ponto Ditem templum fuisse; certe Serapidis nomen diu ante Ptolemæorum tempora cognitum Ægyptiis fuit. Quia Timotheus et Manetho conjecerunt ex cerbero et dracone statuam ponto advectam, cujus illi nomen ignorabant, nullum alium quam Sarapidem esse, Deum Memphi et tota Ægypto notissimum; cumque ita adventitius ille ex ponto Deus Serapidis nomine Alexandriæ coleretur, dii isti in unum conflati sunt, Alexandrinique propter Ptolemæorum potentiam statim cultus late fuseque sparsus est; ita tamen ut nullus alius coleretur quam Serapis. Origenes quidem lib. 5 *adversus*

Celsum scribit Naucratitis fuisse visum alios deos colere, quam qui a veteribus culti fuerant et recepisse τον Σαράπιὸν τον οὺ ποπωτε γενόμενον θεον, et mox ita de eodem Deo loquitur: *De Serapide vero longa est et parum sibi constans* historia χθὲς καὶ πρώην εἰς μέσον ἐλθοντος, *heri aut midius tertius prolato in medium quibusdam imposturis Ptolemei volentis deum hunc nobilitare apud Alexandriam,* ubi et forte meliori jure scriberetur κατὰ πινας ματρανειας, Βουλὴθεντος του Πτολεμάιου; *imposturis nonnullis,* idest Timothei et sacerdotum, volente Ptolemæo, etc. Ita prior locus ita vertendus est, « *quod si Naucratitis priscis visum est alios deos colere, junioribus vero adorare eum qui antea fuerat Deus. Non ideo et nos novum qui ante non fuerat Deus, neque ignotum hominibus Deum dicimus esse* ». Quæ ultima quantum ab interpretatione abeant et quam valde cum sequentibus et ratiocinatione conveniant Origenis optime omnium judicabis. Sed hæc Origenis verba nihil obstare mæ sententiæ arbitror neque enim dubitandum est quin Serapidis cultus valde auctus sit, postquam a Ptolemæo statuam Ponto advectam Serapidis nomine colendam esse instituit; et si Serapidis nomen illi datum fuit, sequitur absque ulla controversia illud ante Ægyptiis cognitum, non autem una cum statua ex Ponto venisse; atque istud claris verbis Tacitum et Plutarchum tradere in *Harpocrate* meo docui. Naucratiae igitur ad exemplum Ptolemæi Sarapidem illum ex Ponto arcessitum procul dubio coluerunt, et forte antea numen illud vel Serapidem Ægyptium non adorarunt, con-

statque unamquamque fere Ægypti urbem sua sibi atque adeo diversa numina habuisse. Et quia in Serapidis historia sumus, patere ut addam largiter errare Suidam cum in verbo Σαραπις scribit Aprin regem Memphis, cum fames ingens esset, Alexandrinis victum præbuisse, et deinde ab Alexandro Serapidi exstructum esse magnum et splendidum valde templum. Utrumque enim a veritate est alienum; nec tempore Apis ulla fuit Alexandria nec Alexander in urbe Nominis sui tale templum extruxit, uti jam partim observavit Bochartus. — Ut autem revertar ad dissertationem tuam, quæ pag. 16. notas De Fortuna conservatrice et Genio conservatore elegantia sunt; sed vide tamen, quæso, an satis argumento tuo conveniant; quia Fortuna non simpliciter vel absolute *conservatrix* nec Genius *conservator horreorum* dicuntur; ita ut, quod inde sequitur, habuerint curam omnium horreorum, sed *horreorum Galbianorum*, quia procul dubio Fortunæ et Genii in iis erant simulacra, vel saltem Fortunæ; et ea horrea, ut omnia loca, peculiarem Genium putaverint habere, atque ab eo et fortuna conservari: quadraret potius Insc. 6. CIX, in qua *Genius Horreorum* absque ulla additione memoratur. Quanquam mihi videantur certa horrea et forte Cæsarum designari quorum Genio *Saturninus et successus horreariï pro salute dominorum* (i. e. Vespasiani et Titi qui consules fuisse dicuntur), hoc *donum dederunt*.

Isia tua et Serapia valde mihi placuerunt; et ab iis certe, uti etiam ab ipsa dissertatione, doctior longe

abii, et illa opuscula faciunt ut me mirificum teneat desiderium legendi speciale opus tuum de Mercurio quod te editurum in lucem postmodum promittis p. 15, necnon Chronologiam de qua per litteras egimus.

Plurimum etiam tibi sum devinctus quod Harpocratis mei memineris honorifice; non est is tanti ; sed tamen inde agnosco benevolentiam et humanitatem tuam. Vale etiam atque etiam. Daventriæ, $\frac{20}{30}$ maii 1698.

IV.

(15 novembre 1698).

(Même suscription.)

Quod non ante amantissimis et acceptissimis litteris tuis responderim factum est peregrinatione. Trajectensi, in quam plus temporis impendi quam constitueram, et inde domum redux aliis negotiis implicitus fui; quæ ne nunc quidem cessant, cum ordines Transisalaniæ hac in urbe rebus ad justitiam et rempublicam pertinentibus incumbant. Nolim tamen diutius differre responsum ne videar parvi facere, imo effundere amicitiam quam tam vastæ eruditionis cum viro colo. Iter illud mihi felix valde cessit, et varios raritatis eximiæ et ineditos quantum quidem scio nummos mihi comparavi ; estque inter eos unus in quo Tiberius vocatur *Impera-*

tor unicus. Qualis nunc alicubi exstet in cimeliis urbis scire equidem summopere desidero, teque etiam atque etiam rogo, ut, posthabitis gravioribus studiis tuis, eam in rem apud celebres antiquarios velis inquirere; neque enim a Mediobarbo vel ullo alio similem video recenseri. Lætor valde dissertationem meam de III Gordianis tibi probari, augere certe eam et ita historiam temporum illorum illucidare magis possem, sed illud differre constitui quia editio hæc nondum gratiam novitatis exuit quanquam omnia exemplaria sint distracta.

Ex litteris Megliabequii nostri ultimis perspexi Pentateuchum tuum Ægyptio-Arabicum typis descriptum esse, quo nomine certe tibi plurimum Respublica litteraria debet. Quod si non essem natus anni 54 et si mihi otii abunde esset, operam darem linguis illis, ut ita tecum de iis agere possem. Spero Deum tibi vitam daturum longam uti et alia quæ effecta habes opera absolvere possis; ex quibus mei gustus et stomachi erit præcipue dissertatio de Mercurio, quia in ea procul dubio varia illustrabis auctorum loca et docebis illum etiam gentilium deum ex historia Judaïca divinisque libris desumptum esse more usitato gentibus, veritatem in fabulis obfuscando.

Amstelœdami auctio bibliothecæ habetur quam 24 annorum juvenis nomine Nicolai collegit. Jungitur illi συλλογη nummorum et aliarum antiquitatum elegantissima. Inter quas sunt statuæ hieroglyphicis litteris inscriptæ, quæ nescio an tibi inservire possint: Idolum marmoreum Ægyptium, mire bar-

batum, tunica manicata vestitum, utraque manu nescio quas tænias humeris impositas retinens; Ei et a fronte et a tergo inscriptæ notæ hieroglyphicæ.

Idolum æneum Ægyptium (Isidis certe simulacrum) pectore tenus basi marmoreæ impositum. Vas alabastrinum Ægyptium cui inscriptæ notæ hieroglyphicæ. Idolum æneum fœminini sexus, utraque manu (revulsa tamen periit læva) tenens sphyngem. Bos apis æneus in marmorea basi coronatus loto.

Spero te accepisse litteras meas quas $\frac{20}{30}$ maii proximi ad te dedi, et iterum peto atque rogo ut æqui bonique facias libertatem quam mihi tunc sumpsi. Eminentissimum Norisium verbis meis officiosissimis quæso salutes, significesque me præclaras virtutes ejus summopere colere et semper victurum memorem benevolentiæ qua me olim complexus fuit, et uti equidem spero adhuc complectitur, licet merita sua virum evexerint in tantæ dignitatis fastigium. Vale plurimum.

Daventriæ, $\frac{15}{25}$ nov. 1698.

Hæc cum scripsissem, adferuntur ad me opera vel potius opuscula posthuma Joh. Lighfooti angli, inter quæ sunt λειψανα de rebus ad τῶν ὁ versionem Græcam spectantia; et vir doctus probare conatur: 1° Quod Biblia publice in Hellenistarum synagogis usitata non fuerint τῶν ὁ, contra quosdam qui hoc factum fuisse asseruerant etiam apostolorum temporibus. 2° Hanc versionem revera non fuisse τῶν ο, ut vulgo perhibetur. 3° Examinatur Josephi assertio versionem hanc contra omnes alias sancitam fuisse gra-

tamque imprimis genti Judaicæ. 4° Enumerat specialiter varios hujus versionis errores, qui certe ex ejus sententia haud pauci sunt, etc. Vale iterum.

V

(Avril 1699).

(Même suscription.)

Haud communi gaudio perfusus fui simul ac eruditissimam et amicissimam epistolam tuam accepi et inde summa cum animi mei voluptate perspexi te natum esse restituendæ veteri Coptorum linguæ in qua quidem Kircherus multum desudavit, sed tamen omnium exspectationi non satisfecit, quia instructus non erat iis studiis quæ ad perficiendum tam illustre opus requiruntur et quibus tu, eruditissime Bonjouri tam præclaram operam, dedisti.

Nullo modo capere possum quare vero in monumentis Copticis vocetur *Cæsar Tarsus*, et hunc nodum si solveris, uti te facile facturum credo, magna certe nomen tuum fama circumdabitur. Libanii epistolas ab eruditissimo Rostgardo tam splendida occasione auctiores fore, Gezzium Arriani periplum integriorem editurum, et D. Bern. de Montfaucon publicaturum nonnulla S. Joh. Chrysostomi opuscula ἀνέκδοτα, multum equidem lætor. Lambecius testatur in Bibliotheca Vindobonensi

extare varias ejusdem Libanii epistolas ineditas et Holstenius nonnullas ex codice Vaticano ad eum misit, quas (uti non ignoras) edidit Tom. V ejusdem operis. Det hoc quæso mihi eruditissimus Gezzius ut inspiciat Arriani periplum maris Erythræi et quidem hunc locum τώ δε βασιλεῖ κατ' εκεινους τους καιρους ἐνφερόμενα βαρύθιμα ἀργυρώματα καὶ μουσικὰ και παρθένοι εὐειδεῖς. « *Regi autem iis temporibus tributi nomine mittebantur pretiosa vasa argentea, instrumenta musica,* uti vertitur ». Mihi enim illud Μουσικα vix locum habere videtur posse, et si instrumenta musica habuisset ante oculos Ardianus crediderim eum additurum fuisse το ὄργανα. Nec credo veteres αργυρώματα μονσικὰ vel μονσικὰ absolute pro instrumentis musicis posuisse. Quid multis ? Crediderim vel locum corruptum vel μουσικα αργυρωματα esse vasa argentea affabre et concinne facta; quo certe sensu μουσικῶς frequenter occurrere et a qua loquendi ratione Latinos etiam non alienos esse constat.

Vellem nunc etiam ad te mittere possem ejusmodi thesauros in orbe nostro repertos esse, sed talium hic magna penuria est. Ego tamen nactus sum Everardi Peithei *antiquitates atticas* et *rempublicam Atheniensium;* inediti et varia eruditione reperti sunt hi libri, auctoremque verum initio hujus sœculi virum doctissimum fuisse patet ex *Antiquitatibus* ejus *Homericis* quæ an. 1677 prodierunt Lugduni Batavorum. Præterea dissertationem paratam habeo cui titulus erit *Elephas numismaticus.* Ago in ea de causis quare varii tam libera repu-

blica quam sub Imperatoribus nummi bellua illa sint signati. Historiam elephantorum, si Romam spectes, ordine dispono et varia noto, quæ viri etiam eruditissimi non satis diligenter, uti mihi equidem videtur, examinaverunt.

Typographi Trajectenses et Lugduno-Batavi pergunt in edendis *Thesauris Romanarum et Græcarum Antiquitatum*, et Perizonius, professor haud minimi nominis, totus est in adornando luculentissimo et eruditissimo commentario in Aeliani variam historiam. Horatius prodiit cum lectionibus venusinis Jani Rutgersii et eiusdem viri docti in Val. Flaccum aliosque auctores notæ expectantur. Inscriptiones Palmyrenæ, a Bernardo et Smithio pereruditis Anglis illustratæ, lucem aspexerunt publicam, et spero illas quas Ill^mus^ Fabrettus explicavit cito ad nos delatas iri, ut ita rerum præclararum copia animum explere et exhilarare queam. Hæc enim cum scribo, adferuntur mihi a viro præstantissimo litteræ quibus certior fio bina exemplaria Grævio et mihi destinata curæ Cathberneri, qui Batavorum mercatorum negotia Liburni curat, commissa esse. Em^mum^ Norisium, nisi Eminentiæ suæ vel tibi id grave est, verbis meis officiosissimis salutes rogo. Vale plurimum.

Daventriæ, ipsis Kal. Apr. St. Iul. 1699.

VI

(11 juillet 1699).

(Même suscription.)

Nullus dubito quin acceperis litteras quas ipsis cal. aprilibus misi satis prolixas; postea cura et opera ill^mi^ Magliabequii reddita mihi est exercitatio tua in Monumenta Coptica seu Ægyptiaca Bibliothecæ Vaticanæ; in qua non modo mei honorificam mentionem facis et ita ostendis mutuam nos amicitiam conjungere (quo nomine plurimum tibi debeo), verum etiam multa præclara nos doces. Certe quæ notas de Racoti, Phostato, Babylonis, Cæsare Tarso, urbibus On et Pethom, nec non aliis veteris ævi rebus, mirifice me oblectarunt.

Quod autem ad antiquitatem linguæ Copticæ vel Ægyptiacæ attinet, patere ut mittam in alia omnia ire Joh. Harduinum, (p. 34 Chronol. Vet. Testam. « Considerandum etiam, ait vir excellentis sed prompti et præcipitis ingenii, amplius an Coptica ipsa lingua quæ nec in usu uspiam terrarum est, ab annis saltem, ut in confesso est, amplius 500, nec in libris quidem existit, nisi recentioribus et admodum dubiæ vetustatis ac fœde corruptis (quales sunt interpretationes Veteris Novique Testamenti ex Græco in linguas peregrinas), et habet præterea voces plerasque omnes ex Græco Hebræoque deductas. Deli-

berandum, inquam, an ficta in otio censenda sit.

Alia certe omnia censes, et censuit olim forte Salmasius cum linguæ Ægyptiacæ nobis promitteret, nam si non aliæ linguæ istius relliquiæ superstites forent, quam quas agnoscit Harduinus, non video quomodo de ea commentarium scriberes. In Liturgia sæpe video legi vocem πιαγιος et reddi per τὸ *Sancti*, sed ignoro plane quam vim habeat τὸ πι. Maxime cum πιαποστολος vertatur per Apostolorum; cum tamen primo fonte πιαγιος nihil aliud videatur esse quam *Sanctus*, πιαποστολος, Apostolus, uti etiam πιάγιος Κούριλλος, *Sanctus Cyrillus;* teque etiam atque etiam rogo ut mihi hunc scrupulum eximere velis; præterea video plerasque voces liturgiæ istius, etc. Græcas esse, et in eadem celebrari memoriam patrum nostrorum SS. Romanorum, teque, vir præstantissime, existimare memorari martyres Romæ passos vel pontefices, si modo bene capio notam tuam p. 8.; sed perpende quæso an non potius celebrentur martyres nomine *Romani:* quorum unus sub Diocletiano, teste Prudentio, alii sub aliis, martyrio coronati sunt, quorum memoria in martyrologiis servatur. Sed me bona fide hariolari credes, et ridebis procul dubio conjecturas meas ut leves et inanes; quare quidem eas missas facio; et monebo tantum in Paulini quos laudas versibus legendum videri :

Nomine ferali abscondens venerabile nomen;

vulgatum enim *abscindens* nihil plane est. *Serapis* autem dicitur esse *ferale nomen*, quia nonnulli

putabant illud descendere a Σνρος, loculus quo cadavera condebantur, et illo funesto nomine celabatur, occultabatur et abscondebatur nomen Josephi. Sed cum tam pulchre illustraveris Serapidis et Josephi historiam, doce me, quæso, an alibi talia legantur de Serapide qualia canit Paulinus, Carm. ult. v. 122.

Quid Serapis meruit qui sic laceratur ab ipsis
Per varios turpesque locos ? hic denique semper
Fit fera, fitque canis, fit turpe cadaver aselli;
Nunc homo, nunc panis, nunc corpore languidus ægro.
Talia cum faciunt, nihil hunc sentire fatentur.

Hic aquam hærere mihi lubenter fateor cum Muratorio, sed tamen primo putabam scribendum esse, *per varios turpesque jocos;* ita ut jocantes et ludentes Serapin vel vocaverint vel effinxerint ut feram, canem, asinum mortuum, hominem, panem, ægrum, atque ita fatebantur nihil deum illum sentire, quia alias ultus fuisset insignes has contumelias; quin et τὸ *laceratur* optime *jocis* convenit; significat famam imminuere, contumeliis replere; neque credibile est μέγαν Σέραπιν, ut illum sæpissime impurus Julianus appellat, cultum fuisse in locis turpibus. Et tuum erit examinare an dicterium (vel potius figura) *Panis* non referri possit ad Josephum et procurata ab ipso Ægyptiis vicinisque alimenta. Verum mirum mihi plane videtur neminem veterum memoriæ mandare Serapin sub talibus figuris cultum fuisse; quid quod *asinus* cum ejus relligione certet plane cum illud animal odio habuerit, teste Æliano 10, 28, *de animalibus*. Ego crediderim Pauli-

num respexisse in genere ad Ægyptiorum sacra, et omnem illorum cultum retulisse ad Serapin, quem eundem cum Osiri aliisque diis, vel τὰ πάντα, putabant esse. In sacris autem gentis illius erat fera, id est Hippopotamus, quem miror non cognoscere Onzelium in *Animadv. ad Min. Fel.* p. 173; crocodilus, leo, lupus, etc., *canis* vel κυνοκέφαλος, Anubis; atque adeo verus canis, (juxta Cicer. lib. 3 *Tuscul. quest.* Clem. Alex., Herodot., Diod. Sicul. et Juvenal. *Oppida tota canem venerantur);* Asinus, homo, et denique panis vel penis potius (honos sit auribus) quem in adytis vel templis suis statuebant et colebant; quique cultus inter *turpes jocos,* (si modo ita legendum est), potest referri non secus ac *asinus,* cujus cadavere canit Nolanus Episcopus Serapin fuisse repræsentatum. Certe in Ægyptiorum sacris asinus fuit. Min. Felix: « nisi quod vos et totos asinos in stabulis cum vestra Hippona consecratis, et eosdem asinos cum Iside religiose devotatis. » Quin et Coptitæ asinum dejiciebant asinum *(sic)* de præcipitio propter odium in Typhonem; quem asino vectum effugisse e prælio fabulantur, apud Plut., *lib. de Is. et Osir.* Quo forte *cadaver* hoc referri debet, nisi etiam in aliis urbibus inter sacra fuerit occisus et ostentatus? *Homo* autem pertinet, si quid video, ad superstitionem quam idem Minutius nobis narrat p. 33. *Ægyptii sane hominem sibi quem colant eligunt, illum unum propitiant, illum de omnibus consulunt, illi victimas cædunt; et ille qui ceteris deus, sibi certe homo est, velit nolit;* et quidem ἐν Ανναρ. κωμῃ uti ex Theodoreto notarunt interpretes. Cum

igitur Ægyptii antiquos ritus observarent diligentissime et præcipua relligione colerent Serapin, ejusque cultus per totum fere terrarum sese extendisset, Paulinus omnia quæ de superstitionibus eorum legerat vel acceperat ad Serapin retulit, et inde canit eum in varias figuras fuisse effictum, quo pertinet initium loci a te laudati :

> Fugit et Ægypto Satanas sub mille figuris,
> Nomina mille sibi vanis ad commoda monstris
> Sumpserat, ut Serapim sanctum formaret Ioseph.

Hæc mea de intricato hoc loco sententia; et te, utpote in penetralia Ægyptiorum admissum, rogo etiam atque etiam ut eam examinare et aperto pectore ad me mittere velis quid tibi de illa videatur; uti etiam quæ tibi notata sunt unde magis hæ tenebræ illustrari possent. Vale plurimum et em^mum^ Norisium verbis meis observantissimis salutes. Daventriæ, $\frac{4}{14}$ Jul. 1699.

Cum jamjam litteras hasce traditurus eram hemerodromo, ecce mihi adferuntur a te novæ quas $\frac{20}{30}$ Maii proximi scripsisti et quibus rogas ut mittere velim quid repererim animadvertendum in *Exercitatione in monumenta Coptica* et in *Digressione de LXX Hebdomadibus Danielis*. Exercitatio tua credas velim mihi valde placet, sed cum linguam Copticam ignorem plane, omnia videbis facile me valde imparatum ad eam accedere. Græcam tamen esse magnam partem patet, et observo voces non flecti more Græcorum, ex. gr. p. 15. legitur πτευαγγελιων,

πιαποστολος, cum Græca desiderent πιαποστολου, evangelium apostoli, uti mox μάρτυρος, ubi tamen iterum sequitur Μαρκος et ratio postulet ut scribatur μάρτυρος Μάρκου, et cum videam te p. 14 statuere articulum πι vel νι præfigi solere ad designandum numerum pluralem, quid ille nobis designat in πιευαγγελιων, in πιαποστολος, similibusque vocabulis quæ sunt numeri singularis? Quæ de LXX Hebdomadibus notas docta sunt et plane prima fonte videntur esse. Sed cum materia hæc intricata sit valde et obscura, vel ex sententia Origenis et Hieronymi, multumque in iis inveniendis desudarint eruditi, tam qui a vobis, quam qui a nobis stant, cumque sim occupatior, veniam dabis si illum campum nunc non ingrediar. Neque etiam ignorare potes eamdem materiam tractasse nuper Jo. Harduinum et intentatam aliis viam esse ingressum, quam persuasissimum habeo te examinaturum. Vir certe ille est doctissimus; sed, si quid video, amat admirandas et paradoxas opiniones, quas tamen tot solertibus et novis argumentis firmare conatur ut inde non modo voluptas singularis, verum etiam sæpe fructus, ad legentes perveniat. Referta certe chronologia illa est multis rebus quæ accuratum examen sibi deposcunt, videorque mihi adnotasse varia loca quorum explicationes si non destrui, plane attamen labefactari possunt. Sed non is sum qui me committere cum tam acuto, tam acri et tam eleganti ingenio vel velim vel ausim; aliisque quibus plus otii et doctrinæ est hanc provinciam trado libens lubens. Neque enim dubito quin surrecturi sint qui

librum illum a capite ad calcem examinabunt, qui defendent aliorum placita et ostendent nova hæc non satis firmis inniti fundamentis.

Non ago, in dissertatione quam *Elephas numismaticus* inscripsi, de sceleto elephantino Tonnæ effosso. Scripsit de eo quidem ad me Tentrelius: significavit se publicaturum iterum epistolam suam cum judiciis variorum doctorum Italorum, Gallorum, Germanorum, etc., et rogavit uti et ego a symbolis esse vellem, sed cum in interiora naturæ penetralia admissus non sim, antiqui ævi reliquias dedi, atque de solis nummis egi qui elephantis signati sunt. Subministravi tamen quæ censeat Amplissimus et Illustrissimus Reipublicæ Amstelœdamensis consul Nicolaus Witrenius, qui eam in rem diligenter inquisivit in *Historia* vel *Descriptione inedita Tartariæ*, quia ad fluvium Obium multi animalis illius σκελετοι et dentes inveniuntur. Quos idem credit a diluvio ibi fuisse, explosa mosiorum fabula, qui nugantur cælum conversum et septentrionem, vel tractum suum, olim caloribus ut hodie Indiam fuisse infestum.

Vale plurimum. $\frac{11}{21}$ Julii 1699.

Suscription: Reverendo plurimum et || præstantissimo viro Guielmo || Bonjour, ordinis eremitarum || S. Augustini. Romam.

VII

(27 janvier 1700).

Lecta eruditissima epistola tua, veniebat mihi in mentem Horatianum illud *Jamjam efficaci do manus scientiæ* (1), et certe multum tibi debeo quod me errantem reduxeris in viam et docueris differentiam litterarum copticarum Π et N. Quam cum non secus ac reliquas ejusdem linguæ ignorarem plane, nihil mirum itaque me lapsum esse et inutilibus quæstionibus te fatigasse.

Prodiit nuper Dordraci « viri clarissimi Stephani Lemoyne, theologi et professoris dum viveret Lugduno-Batavi, dissertatio theologica ad locum Jerem. 23, V. 1, *De Jehova justitia nostra* »; multa quæ ad interiores litteras pertinent nos ille docet. Et cum ille liber forte Romam non perferretur, et tamen eadem contineantur quæ argumento de quo egimus plane conveniunt, rem me tibi non ingratam facturum spero, si ea tecum communicarem. Capite igitur tertio, profert nobis fragmentum anonymi cujusdam ανεκδοτον, quo agitur de decem Dei apud Hebræos nominibus. *Aliud præter hæc est Tetragrammaton quod non potest pronunciari apud Hebræos; abusive apud illos Adonai vocatur, apud nos vero Dominus:* Τοῦτο δε φασί γεγράφθαι ἐπι τῶ πετάλω τῶ χρνσώ ἐπι τῶ μέτωπω τοῦ Ἀρχιρέωσ κατά τό ἐν νόμῳ εἰρημένον εκτνπων

(1) Epod. XVII, *ad Canidiam*.

σφραγῖδοσ Ἁγίασμα τῶ κυρίω π π. *Dicunt vero inscriptum fuisse laminæ aureæ sacerdotis fronti impositæ, sicut dictum est in lege, cælatim sanctitas Domini P. P. Alia vero nomina hæc sunt: El, Eloi, Adonai, Sabaoth, Schaddai, Iarth, Eserie, et prædicta tria. Quorum est nomen Tetragrammaton his scriptum characteribus. Joth, Hep, Ouau, Heth, Pipi.* Sequentia notat eruditus ille (mihique amicissimus quum superstes esset), theologus: « Ubi primo hæc occurrunt corrigendo « τετράγραμμα τὸ ἄνεκφώνητον legendum τετραγράμματον « ἀνεκφώνητον. Deinde pro μετὰ δίο legendum μετα δυο, « tertio pro ιαι legendum ..... (1) Pro εκ τυπων, « εκτυπωμα. Denique addendum Eloach vel Eslohim « Sebaoth ut denarius numerus hic possit inveniri. « Observandum præclara hæc decem Dei nomina « occurrere etiam iisdem fere vocibus et characte- « ribus apud Hier. ep. 136, quæ est ad Narcellam, in « qua fit etiam mentio nominis Pipi quod in nostro « fragmento non præteriundum censemus; illa « quippe voce Deus designatur, vel quia duobus Iod « Samaritanis nomen Dei repræsentatur, quæ ad « figuram ππ Græcorum proxime videbantur acce- « dere. Vel voces π'π' vel πιπ' a Græcis retrograda « lectione et scriptione fuerint usurpatæ, unde facili « lapsu πιπι fluere potuit; vel qui Copto-Ægyptii « Deum per articulum designabant. Cum vero πι sit « articulus Ægyptiacus, ut superiori capite observa- « vimus, hinc fieri potuit ut per πιπι designeretur

(1) Il y a ici et plus bas, dans le texte, des caractères hébraïques indistincts.

« quasi ὸ ὸ sicut apud Hebræos per ..... sæpe desi-
« gnatur. Vox vero πιπι in hoc fragmento est indi-
« cium manifestum illud esse venerandæ antiqui-
« tatis. Nam occurrit illa vox tantum apud Origenem,
« Hieronymum et in eximio isto codice manus-
« cripto Parisiensi in quo Prophetæ e LXX interp.
« versione continentur et ad cujus marginem vocem
« illam πιπι pro πιπι′ magna cum voluptate memini
« me olim multoties deprehendisse. Sed non tan-
« tum vox πιπι vetustatem huius fragmenti prodit;
« ea quæ ibi notantur de literis nominis πιπι viden-
« tur redolere ætàtem Hieronymi, etc. ».

Antea tantum dixerat π esse articulum Ægyptiacum et ita πιερμης esse Mercurius, ὸ Ἑρμης; πιρωμι, homo, ὸ ἄνθρωπος; πιιος luna; πιφη, sol, ὸ ἥλιος; πιζευς Jupiter; πιεω vel πιαω, Jupiter, ex qua ultima voce putat fluxisse asini cultum quem Judæis objiciebant gentiles; quia scilicet Ægyptii videbant Deum Ιαω religiosa ab ipsis observantia coli.

Quod ad linguam copticam attinet, Harduinum utique nihil moror, quia eo est ingenio ut nobis nihil nisi paradoxa vel velit vel possit tradere, uti patet ex Chronologia Veteris Testamenti et Numismatibus sæculi Constantiniani, qui bini libri a capite ad calcem pleni sunt novis, iisque absurdis plane, opinionibus, uti plusquam quingentis, si non mille, exemplis docere si id ageretur possem, sed sub Herculis sidere natus sit oportet qui innumera atque ab omni vero aliena placita redarguere susciperet! Et quid cum viro erudito agas, qui rejectis omnium Historicorum testimoniis (quos scilicet heri aut nu-

dius tertius fictos et suppositos putat), tot nobis Constantinos ex nummis profert qui ignorantur a fide dignissimis scriptoribus Lactantio, Libanio, A. Marcellino, atque adeo ipso Imperatori Juliano. Quem puto eos in suis Cæsaribus silentio non præteriturum, si unquam Romani imperii ad gubernacula sedissent.

Lætor valde tibi, vir eximie, non displicere emendationes et explicationes meas ; fieri potest ut intricatum illud Paulini carmen illustrandum sit ex Serapidis simulacro, quod Macrobius describit ; quia *fera* convenit leoni aliisque animalibus quæ mihi in mentem venerant, ut ita eidem figuræ *canis* aptari potest, quem retulisse Serapidem canit Nolanus episcopus ; sed tamen, (pace quod dictum sit tua), nondum video per *turpe cadaver aselli* posse designari *lupum*, qui tertium monstri illius caput constituebat, et quidem quia de asinis maxime notatur quod eos multo negotio lupi comprehendant, ut videre est apud Ælianum lib. 8, 6. *de animalibus*. Nam varias Serapidis formas vel figuras quibus efformabatur tanquam singulas et separatas describit Paulinus, nec dubito quin triceps nobis monstrum cecinisset, si ad illud respexisset ; nec certe verba hæc, « *sit turpe cadaver aselli* », aliter possunt explicari quam de asino, et quidem mortuo, in quem Deum suum primarium effingebant superstitiosi Ægyptii. *Homo* satis apte ad statuam humanam referri potest ; quanquam cum tam significanter dicat, *fit homo*, videatur alio digitum intendere et forte ad *hominem vivum*, de quo ex Minutio tunc agebant. Sed ut tuam explicationem facile admitto, ita per *panem*

designari modium frumentarium vel *cerealem calathum* vix puto; quia commodius potuisset dixisse *calathus* vel *modius*, nec quicquam necesse sit ut tam obscure loqueretur; adeo ut nondum abjicere possim ultimam meam conjecturam, de qua nunc ne verbum quidem dicam amplius, ne honestas tuas atque adeo meas aures offendam, nisi quod summopere conveniat verbis illis *per varios turpesque jocos*, uti putabam emendari debere pro *locis*. Sed quia sumus in illustrando Paulino, patere ut tecum communicem quid sentiam de alio quodam pii viri loco qui extat carm. 12. v. 40 : « *sunt etiam Physici naturæ nomine dicti.* Doctissimus Muratorius arbitratur designari philosophos qui de natura rerum scripserunt, et propterea Physici dicti sunt, sed tibi do considerandum annon potius ita hoc appellentur loco philosophi qui ita vivebant quemadmodum a natura vel naturaliter homines vivere poterant, qui nullarum rerum in edendo et bibendo (ex. gr.) ope utebantur? et annon illud quam clarissime pateat ex exemplo (quod mox recenset) philosophi qui vas fictile vel vasculum unde potabat abjecit, postquam vidit rusticum manibus aquam haurire potandam? et tales ante ocula habet (v. 40).

> Hi neque vina bibunt, nec victu panis aluntur,
> Nec lecto recubant, nec frigora vestibus arcent,
> Ingratique Deo quod præstitit ille recusant.

Cynicis talia tribuuntur ab aliis, et tamen *Physicos* a *Cynicis* distinguit Paulinus, quia scilicet non omnes Cynici tam erant impudentes et quia alii

etiam ita vivebant; certe mihi videntur Philosophi qui de rebus naturalibus scripserunt huc nequaquam pertinere, si modo tu album calculum sententiæ meæ adjicias. Multa mihi alia in ἀνεκδοτα hæc notata sunt, sed nolo abuti patientia tua. Cum autem hæc prima epistola sit quam a me fers anno et sæculo novo, peccaturum me crederem in amicitiam nostram, nisi tibi et sæculum et annum novum faustum felicem, uti in Antonii Pii nummo legitur, optarem. Facio id certe ex animo et spero te diu fore superstitem Reipublicæ litterariæ, mihi, aliisque amicis tuis.

Em^mum^ Norisium verbis meis observantissimis, nisi grave est illi, salutes. Vota pro salute tanti purpurati facio; annum et sæculum, cujus initium nunc tanta Romæ cum pompa celebratur, felix ex animo precor; vellem equidem summopere ut nuntius ad nos si quid accideret afferret decantatum illud ἐπιφώνημα: *ad multos annos*. Vale plurimum. Daventriæ, $\frac{27\ \text{Jan.}}{7\ \text{Fev.}}$ 1700.

VIII

(30 octobre 1700).

Litteræ quas ad me dedisti XXIII aprilis proximi die, mihi venerunt acceptissimæ; tibique plurimum debeo quod tam erudite ultimis meis et levidensibus responderis, et quod apud Em^mum^ Norisium sermonem de me habueris. Ego certe eruditionis tam

consummatæ purpuratum plurimi facio, nec unquam de eo, nisi cum admiratione et veneratione, apud amicos eruditos loquor; quod ut nuper etiam acciderit, fecit nova qua ornatus est provincia, custodia nempe Bibliothecæ Vaticanæ, cui certe muneri nemo, majori cum jure, vel evidentiori reipublicæ literariæ emolumento, admoveri potuit, quamque illustrem dignitatem præcellentiæ doctrinæ præsuli gratulor; id quod eidem te significare velle, ubi erunt commoda fandi et alloquendi tempora, etiam atque etiam rogo. Quin et, nisi grave est Eminentiæ suæ, significo Roterodami apud Bernardum Bos nuper editum esse librum hoc titulo : *Jani templum « Christo nascente reseratum,* seu tractatus chrono- « logico-historicus vulgarem refellens opinionem « existimantium pacem toto terrarum orbe sub tem- « pus servatoris N. Natale stabilitam fuisse. Quo « opere multa Romanam Historiam spectantia illus- « trantur; adduntur et numismatum quæ passim in « hoc opere elucidantur effigies, ac synopsis chro- « nologica indicesque necessarii, auctore Joanne « Masson, M. A., ecclesiæ anglicanæ presbytero. »

Titulus ipse satis docet, auctorem illum redarguere et refellere vulgarem opinionem Jani templum Christo Domino et Servatore nostro nato clausum fuisse. Et cum Em^mus^ Norisius in Cenotaphiis Pisanis etiam hac de materia agat, et auctor ille sæpe, sed summa cum modestia et laude, ab eo dissentiat aliterque bella et res quæ circa nativitatem Domini nostri in Romano gestæ sunt imperio disponat, firmetque placita sua nummis, inscriptionibus,

variisque Horatii, Virgilii et Ovidii locis, optandum utique foret Eminentiæ suæ tantum temporis superesse ut omnia hæc ad rectæ rationis amussim examinare posset. Disponuntur res insuper gestæ in Synopsi Chronologica ab A. U. C. 689 usque ad mortem Augusti vel annum 767. Et Em^mus^ Norisius sæpissime laudatur, quamquam et variis locis ab eo dissentiat, honorifice. Janum ter ab Augusto clausum putat a U. C. 725, 730 et 744; Christumque D. N. natum esse a. 754.

Recte judicas e calamo mihi excidisse τὸ Jupiter secundo loco, nam apud Stephanum Le Moyne scribitur *asinus;* et quæ de ιαῶ, Ἰῶ et Io Bacchus, nec non aliis nominibus notas, mihi valde arrident; et te natum esse profiteri audeo exornandis gravissimis et obscurissimis antiquorum temporum rebus et explicandis Ægyptiorum Coptarumque mysteriis.

Quæ ad verba Paulini « *turpe cadaver aselli* » notas pererudita sunt, sed tamen patere ut mittam me illis facile manus daturum si Paulinus fuisset Ægyptius, et eum religio et superstitio adflasset gentis illius; sed cum fuerit christianus, utique non videtur abstinuisse a nominando *lupo,* si sæpius ita effictus fuit, potius quam tam obscure animal illud describere: quin etiam arbitror Synesium nobis non narrare tam venerandum vel ominosum Ægyptiis λύκου nomen fuisse ut illo abstinuerint, verum eum tradere ἱερὸν λόγον εἶναι, sacram narrationem esse, ὁ δὲ λύκος ὅστις ἐστιν *quis lupus ille sit, quid lupus ille significat,* quod adeo abscondebant ut ne quidem sub involucro fabulæ promere auderent, et forte hæc eo

respiciunt quod Horus dicatur, eo tempore quo Isis cum filio Horo Typhonem bello adoriebatur, ab inferis rediisse et sub lupi forma illis opem tulisse, (teste Diod. Sic. lib. II), id quod sane ut ridiculum et propudiosum occultandum erat. Quin et *lupus* nominandus erat *Lycopolitis;* qui eum venerabantur tanquam Deum, (teste Plutarcho p. 340 *de Iside;* eosque pari religione Apollinem, vel Solem, itemque *lupum* colere, — qui solis erat symbolum —, docet Macrobius, Saturn., c. 17. Aliam rationem culti lupi ab Ægyptiis reddit,(ut nosti), Diodorus Siculus (lib. I. p. 16. et p. 79 ed. Rhod.) Eumdemque a Lycopolitanis fuisse cultum docent etiam Strabo, lib. 17, et Clemens Romanus in *Recognitionibus*. Apud Plutarchum autem nescio an *equus* ponatur vice *lupi;* video quidem Synesium narrare Horum filium Osiridis, electurum *lupum* potius quam *leonem* belli socium; et Plutarchum, p. 358, Horum ab Osiride interrogatum quodnam animal ad pugnam eunti esset utilius respondisse *equum;* Osirimque admiratum fuisse quod non potius *leonem* nominasset. Sed inde tamen non sequitur Plutarchum vel Ægyptios, ex quibus germanas has fabulas hausit, equum loco lupi nominasse. Quia ab hoc nomine religiose abstinebant, nam historia hæc diversimode potuit fuisse narrata, et quis ejusmodi futilia figmenta sibi consonare putabit? Sed cum in Ægyptiorum sacris asini fuerint, nihil utique mirum est Paulinum memorare *turpe cadaver aselli.* Nam apud Plutarchum p. 362 de Iside, legimus Coptos ignominiose tractasse homines rasos

et asinum *de præcipitio dejicere* et quidem in sacris Typhonis, quem nonnunquam sacrificiis nonnullis demulcebant atque lenibant; at contra in aliis festivitatibus contumeliose tractabant Και Καθυβρίζουσιν ἐν τισιν ἑορταις. Quod cum sciret vel legerit Paulinus, *asinum* vel *asini cadaver* ad Serapidem potuit retulisse. Sic narrant iidem Ægyptii (apud Plut. p. 363). Typhonem per septem dies asino vectum fugisse. Et quanquam eorum nonnulli asinum oderint, adeo ut non modo Coptitæ eum, uti monui, de alto loco dejecerint, verum etiam Busiritæ et Lycopolitæ abstinuerint tubis, quia sonus earum voci asini similis est, existimaverintque τον ὄνον οὐ καθαρόν ἀλλὰ δαιμονικὸν ζῷον esse, et mensibus Payni et Phaophi in placentis quas offerebant fecerint παράσημον ὄνον δεδεμένον, *Asinum vinctum*, et in solis sacrificio hortati sint Dei cultores ne in corpore aurea ferant ornamenta μηδὲ ὄνῳ τροφήν διδόναι, nec *asino alimentum præbeant*, teste eodem Plutarcho; — tamen in Isidis sacris locum suum habuit: unde apud Fel. Minuc. *Nisi quod et totos asinos in stabulis cum vestra Hippona consecratis et eosdem asinos cum Iside religiose devotatis.* Atque hoc sufficere puto ad stabiliendam meam opinionem. Quæ tamen si tibi non placet, in posterum ne γρυ quidem ad eam defendendam mittam, quia nolo cum viro tam erudito mihique amicissimo serram super tantula re reciprocari. Ceterum recte me facturum insuper existimavi, si tibi significarem Hamburgi editam esse integram Procli Platonici philosophi a Marino Neapolitano conscriptam

vitam, a Jo. Alb. Fabricio, eumque in notis p. 72, præferre Andreæ Mulleri apud Stephanum Le Moyne, Var. Sacr., explicationem agnominis Josephi Φοντομφανεκι; jam cum a tua illa nihil discrepet, nescio quare hæc adjiciat vir doctus « Nam quæ expenderit, facile præferet musteis hariolationibus Gulielmi Bonjour, quas nuper vulgavit in dissertatione de nomine Josephi Romæ edita ». Nollem sane factum. Est cæteroque vir ille doctus admodum, promittitque, in notis ad librum illum *Bibliothecam Græcam* in qua aget de auctoribus Græcis, *notas ad Eunapium* et *vitam philosophicam* ac *scripta Empedoclis Pythagoræi:* qui dictus est Αλεξιμένος quod ventos compescere posset. Præter quæ opuscula vel opera, in *Novis litterariis maris Baltici* (p. 317 mensis octob. 1699) promittuntur: *Chalcidius* ad manuscriptos et veterem editionem parisiensem recensitum Græcisque auctorum locis animadversionibus ac figuris mathematicis illustratum: *Dicæarchi* de monte Pelio fragmentum nunquam editum; *Isidori Characeni* Stathmos Parthicos e manuscriptis auctos et emendatos (hic jam typis Oxoniensibus describitur); *Spicilegium ad Manethonem;* poema *Maximi* περὶ καταρχῶν; Anonymi christiani dialog. *de astrologia* qui inscribitur Hermippus. Ediditque a. 1697 *Bibliothecam latinam,* sive notitiam auctorum veterum latinorum, quorumcumque scripta ad nos pervenerunt; *Centuriam plagiariorum* et *exercitationem de lexicis Græcis* quæ brevi apud Batavos auctior prodibit hoc titulo: *Historia Lexicorum Græcorum; Notas breves ad historiam Aristeæ de 70 interpret.*

editas cum Josepho a Lipsiensibus, et *libros Judith, Tobiæ, Sapientiæ et Sirachidis* cum prolegomenis. Hæc tecum communicare volui, cum quia credo nova litteraria lucensia vel Fabricii libros Romam deferri, tum quia persuasus sum te cognoscere velle quid agatur nostro in orbe rerum in Republica Litteraria; ne jam dicam, singulari me perfundi voluptate, ubi tecum longum sermonem instituere possum : quare et cum maxime factus est ut tibi molestus esse audeam et explicationem petere nonnullorum locorum quæ apud Plutarchum in libro in Iside et Osiride mihi crucem figunt, ut p. 359 ubi memorantur κρυπτὰ καὶ σκότια στολιστήρια Θηβάις ἐοικοτα και σηκοῖς, *cellulis similia et adytis;* adeo ut interpres videatur legisse Θηκαις, quam vocem Plutarcho vel Θηλάκοις restitui debere censet idem in notis; certe mihi Θηβαιοις, nisi tu Ægyptiorum sacrorum callentissimus aliter statuas, non placet; et puto scribi debere Θηκαιοις quod idem est ac Θήκαις; alii Θηκιον vocant, sed et Θηκαῖον videtur in usum fuisse, et puto inde apud Hesychium scribi debere Θηκαῖοι οἱ ἀπόθετοι etc. pro Θῆκαι, οι απο θετοι; neque enim leges, quæ seponuntur, possunt recte dici Θηκαι, sed quidem Θηκαῖοι, quia in cellis conservantur vel thesauris.

Præterea p. 362 memoratur, si Xylandrum sequimur, *Charopos filia Herculis* et *Herculis Isiaci filius Typhon;* quod si vere scribendum foret, τοῦ μεν τοῦ Ηρακλ et Ισιακοῦ, non autem τοῦ μεν τοῦ Ηρακλ et Ισιακοῦ non autem τόυς μεν et Ισιακου. Sed quis ille *Isaicus* vel *Isiacus Hercules?* pande, quæso, eruditionis tuæ thesauros et consule, si tanti, manuscriptos Vati-

canæ Bibliothecæ ut locus hic clarior nobis fiat... Θόγγοι Διονύσου redduntur *exsulia Bacchi;* quæ quid sibi ve[ri petant fat]eor me scire cum ignarissimis; an non potius sunt sonitus, nam Bacchi orgiæ celebrabantur clamoribus Mænadum et [rumori]bus instrumentorum musicorum.

P. 366 male me habet μηνοειδες αγαλματιον, *Icuncula luniformis* quidem vestita et ornata. Και τουτο sequitur σολιξουσι και κοσμοῦσιν, Icuncula hæc nihil aliud fuit quam luna corniculata, an vero eam capiti impositam habuit Isis? illud suadet vox μηνοειδές; alterum vero (per)se ratio; et alius p. 372 locus ubi legitur : Την δὲ Ισιν σύχ ἑτέραν τῆς σελίνης ἀποφαίνοντες εὖ μεν των ἀγαλμάτων ἀυεῆς, τὰ μὲν κερας... ὁρα τοῦ μηνοειδοῦς γεγομέναι μυμήματα; adeo ut μηνοειδες ἀγαλμα...τιον forte fuerit vel Isidis cornutum, vel luna corniculata ornatum, nisi tu tamen, vir eximie, putes, totam illam Icunculam nihil aliud fuisse quam lunam corniculatam, qualis nescio an occurrat in[cujusdam] nummi arca quem publicasti p. 10 dissertationis de *Josephi nomine* et huc pertinet λαρναξ μηνοειδής, *arca lunata forma,* Plutarcho laudata p. 368, quæ utique non videtur alia esse quam quæ ferebat lunam corniculatam. Sed abutor otio et patientia tua; neque tantam mihi libertatem sumerem nisi certus forem te omnium optime hos scrupulos mihi eximere posse et velle, idque te facturum esse fidem et sponsorem habeo tam eruditionem tuam quam erga me benevolentiam. Verbis quæso meis observantissimis Eminentiam suam dominum Cardinalem Norisium salutes, et tam excel-

lenti tamque erudito ecclesiæ romanæ principi me semper officium debitum exhibiturum, si non coram, attamen animo, significes. Vale plurimum.

Daventriæ, 30 octobr. 1700.

Occupatione mea factum est, ut juvenis qui mihi subinde a manu est opera uti debuerim; id quod te equi bonique facturum nec laturum ægre spero.

IX

(24 juillet 1702).

Reverendo plurimum et doctissimo viro Guielmo Bonjour, etc.

Quid putas mihi animi fuisse, cum illustris Magliabequii opera litteras tuas accepi? Incessi continuo omnibus lætitiis et si illud vidisses, interrogasses me procul dubio cum Cicerone: « quibus tu gaudiis exultas? quanta in voluptate baccharis? » Nam cum plus quam bini anni sint quibus illud Antonii, me si spectes, a tibi convenit:

> Tu velut Œbaliis habites taciturnus Amyclis
> Aut tua Sigalion Ægyptius oscula signet
> Obnixum, Wilhelme, taces.

cumque magnam semper utilitatem et voluptatem acceperim ex litteris tuis te non dubitaturum persuasissimum habeo me vera scribere, nec quicquam

dare gratiæ vel favori. Facile admitto excusationem silentii tui, tum quia illud nostra postulat amicitia, cum quia a Nicasio τῷ μαχαρίτῃ edoctus sum diu aliam tibi provinciam fuisse impositam atque adeo severioribus studiis te esse intentum.

Ultimis meis litteris respondebis ubi commodum erit. *Calendarium* tuum *romanum*, quod mihi donum mittis, spero mihi salvum fore nec venturum in eorum manus qui atrocissima hac belli tempestate maria habent infesta, et in cyclis ecclesiasticis digerendis non dubito quin idem præstaturus sit quod Dodwellus præstitit in Græcorum Romanorumque cyclis et in *cyclo Judæorum ætate Christi* quod opus doctissimum initio anni elapsi lucem aspexit publicam.

Eminentissimo Norisio ubi commoda nactus fueris fandi tempora, quæso defer officia mea et tantæ dignitatis atque eruditionis viro significes, me perpetuam maximorum illius meritorum memoriam servare et optare ex animo ut diu rebus intersit humanis atque veluti lucidum et eruditum sidus Urbem exornet et illustret.

Elephantem meum et *Historiam III Gordianorum* ejusque *Defensionem* absolvi et nunc sum in augendis et digerendis notis meis in Lactant. *De Mortibus persecutorum*. Plurima antiquitatis capita in libris absolutis elucidare conor. Sed cum eo sub cælo agas ubi non modo antiquæ res sunt plurimæ, verum etiam earum intelligentissimi viri, doceas me, quæso, vel, si hoc gravioribus studiis tuis non convenit, ex aliis exquire atque ad me mitte, an septem cohortes

vigilium ab Augusto institutæ posterioribus temporibus fuerint auctæ usque ad 24, secundum Onuphrium, vel 38, secundum Victorem; (apud quos legitur frequenter *cohortes V vigilium, cohortes VI vigilium,* etc.; et Nardinus notat eas ab aliis imperatoribus multum auctas fuisse, necessitate id exigente, lib. 7. ch. 3. *Vet. Romæ*); an vero *cohortes* idem sit quod *cohors,* quia apud Victorem legitur in Regione V. *Statio cohortis VII vigilium, alias cohortes VII vigilium* et in Gruteri inscriptionibus non nisi septem cohortes vigilium memorantur, atque apud Victorem in *Anacephalæosi,* ubi numerum locorum per XIV regiones urbis dispersorum recenset, *cohortes vigilum sex, alias quatuor.* Digna utique hæc res est examine, et Romæ antiquarios etiam atque etiam rogo uti me eripere hisce difficultatibus, qua sunt summa humanitate et doctrina, velint.

Nunc, si hæc te cura sollicitare non potest nec avocare ab operibus quibus summa cum laude incumbis, accipe simul quod magis, nisi me plane fallo, gustus tui erit. Missæ ad me sunt variæ ex Oriente inscriptiones, in quibus memorantur dii, eruditis adhuc (quantum equidem sciam) incogniti plane; uti ex earum initio patet: ΔΙΙ ΜΑΔΒΑΧΩ ΚΑΙ ΣΕΛΑΜΑΝΕΙ ΠΑΤΡΩΟΙΓ ΘΕΟΙΓ. An quid unquam de iis audivisti? Sed cum Orientalium linguarum promuscondus sis rem mihi facies gratissimam si me docere velis quid sibi *Jupiter Madbachus,* quid *Selamanes* velit. Vale plurimum. Daventriæ 24 Julii 1702.

X

(5 avril 1703).

Reverendo admodum et eruditissimo viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb. Cuperus.

Nullus dubito quin mihi affirmanti crediturus sis epistolam tuam mihi venisse acceptissimam. Nam ne dicam me summopere lætari quando nudas, ut sic loquar, et simplices tantum a veris eruditis literas accipio; omnibus incedo profecto gaudiis, quando illæ tam profunda eruditione ac tuæ repletæ sunt, et quando præ se ferunt tot signa non fucatæ amicitiæ.

Quare equidem tibi gratulanti mihi annum novum faustum felicem gratias quas possum maximas ago, et agnosco libens lubens tuam perpetuam et singularem erga me voluntatem. Atque ut vicem reddam, ego certe Deum veneror summopere, ut hunc et multos alios annos transmittere possis hilariter atque inoffenso pede; utque idem ille summus Imperator, te diu vegetum et alacrem in statione servare velit, et tantum otii tribuere, ut omni liberatus semper ægritudine, absolvere possis lucubrationes quæ tot eruditis sunt profuturæ et quæ æterna te optimaque fama circumdabunt.

Quæ de VII vigilium cohortibus notas optime sese habent, et licet, post missam ad te alteram epistolam, animadverterim veterem et dum viveret præstantissimum amicum meum Fabrettum, rem

eam dilucide explicasse ; tamen et sic plurimum tibi debeo, quod observationem illam tam erudite firmas, et quod fulcitur suffragio tuo cui certe ego tribuere soleo plurimum.

Jupiter Madbachus et Selamanes erudite a te, vir præstantissime, est explicatus ; miraberis fortasse me linguarum orientalium plane ignarum id tam confidenter affirmare, et putabis fortasse me multum dare gratiæ et favori, sed primo habeo fidem singulari tuæ eruditioni, et consummatæ earum linguarum cognitioni ; deinde illustris Huetius Episcopus Abrincensis in epistola quam ad me dedit iisdem vestigiis insistit, at quæ etiam explicat sacrificium pacificorum, salutis, expiationis, θυσιάν σωτηρίου, quemadmodum cognosces ex iis quæ ad me scripsit quæque tibi aliisque in Urbe πεπαιδευμενοισ non ingrata fore habeo persuasissimum. Alius in orbe nostro eruditionis vir præstantis arbitratur per Jovem *Madbachum* designari *Jova O. Max.* quia matrimonium instituit et conjuges individuo nexu copulavit et conglutinavit, et *Selamanem* esse *Junonem*, matrimonii item deam præsidem, et matronarum maxime puerperarum, sive *pacificam* illam, vel *placidam*, aut *deam concordiam*, sive *Soppitam*, sive deniquæ *Lucinam*, atque a pace et incolumitate vocem hanc ductam et formatam esse terminatione græca.

Nondum recepi lucubrationem tuam de computo Ecclesiastico quam jussu Eminentissimi Card. Barbadici edidisti apud Montem Faliscum ; illustris Magliabequius mihi significavit se eam missurum, et

ego nihil aliud facere possum quam curæ tuæ pereleganti procul dubio, sævissima hac belli tempestate qua terra et mare infesta sunt, felix iter precari.

Dodwelli liber *de Græcorum, Romanorum et Judæorum Cyclis* multa eruditione refertus est, et leges eum magna cum voluptate; ejusdem viri doctissimi ad nos nunc adlati sunt *Annales Thucydidei et Xenophontei*, una cum prioris vita; quibus ex opusculis etiam patet eum cum musis rationem optime deduxisse, licet stylus subinde sit obscurior.

Atque ita quidem epistolæ tuæ respondi; sed patere ut nunc iterum importunus sim, et tecum agam de binis inscriptionibus græcis, quæ, itidem prope urbem Aleppensem inventæ, a Christianis, et nisi me plane fallo, saxis incisæ sunt

ΕΙC ΘΕΟC ΚΕ ΧΡΙΣΤΟΣ ΑΥΤΟΥ
ΒΩΗΘΜΑ ΑΝΔΡΟC
(Ligne illisible).
(Deux mots illisibles) ΜΗΝΟC ΑΡΤΕΜΙΣ
ΣΙΟΥ Κ ΤΟΥ ΑΙΥ ΕΤΟ
CΥΜΕΩΝΟC
† ΚΥ ΦΥΛΑΓΗ
ΙΟΝ ΤΗΝ ΕΙΣΟ
ΔΝ ΚΑΙ ΤΗΝ ΕΞΟ
ΔΟΝ ΗΜΩΝ ΑΜΗΝ
ΕΠΛΗΡΟΘΗ.....
(Quatre lignes illisibles).

Et ego quidem puto hoc monumentum fuisse Simeonis cujusdam; per crucem denotari Christum

KV esse Dominum, et vel Symeonem ita vocari quia sacris muneribus erat admotus, vel Christum Dominum invocari, ut velit benedicere vel sanctificare introitum et exitum ejus sive nostrum, si O forte positum est pro Ω. Sed præcipue observandi menses Macedonum et epocha : et memorantur qui demlocus et Artemisius, et forte etiam Gorpiæus, quia scribitur ΓΟΡ. nisi sit numerus 173 sed clare in priore lapide memoratur annus ΗΝΦ. 558, in altero 411, diesque trigesimus Artemisii. Utinam, utinam auderem adire Eminentissimum Norisium, et ab eo accipere possem epochæ hujus explicationem ! Sed te etiam atque etiam rogo ut oraculum id consulere, vel ipse me docere velis quid de ea statuendum sit. Ego quidem nonnunquam arbitrabar Christianos tunc temporis æra Seleucidarum usos esse; quam incepisse ab anno quo per Seleucum recuperata fuit Babylonia docet decus illud Purpuratorum, ante æram Christianam 312; atque inde sequeretur priorem inscriptionem positam esse anno Christi 246, alteram vero anno 109; id quod tamen mihi verisimile nequaquam videtur, quia tunc temporis non ausi fuissent sibi publice monumenta ponere Christiani, cum sub gentilium jugo gemerent, et necdum pax Ecclesiæ data foret. Præterea suspicabar epocham hanc posse esse Antiochenorum Cæsarianam, quam adhibuerunt ob accepta a C. Julio Cesare beneficia, uti idem' vir Eminentissimus docet.

Sed hæc sunt meræ hariolationes et nugæ : quare quidem ego vobis lampada trado, et addam alios

annos in aliis inscriptionibus ibidem inventis et ineditis obvios, ut Θ II T 359; ΓΜΥ 443; ΖΝΦ 557; ΔΝΦ, 557; ΡΠΒ 152, additis semper mensium Macedonum nominibus; imo in binis videntur indictiones memorari, nisi et hic ut in prioribus hallucinor plane. Importunus fortasse sum tibi; sed quid agas cum amicis, quibus curta domi supellex, et qui tamen desiderio feruntur singulari ad cognoscenda veteris ævi abscondita? Quod ultimum restat, da hoc, quæso mihi, ut Eminentissimum Norisium verbis meis observantissimis salutare velis; tantumque et talem virum certiorem facere, memoriam erga me benevolentiæ suæ nunquam apud me morituram; quin et illud me petere atque rogare enixe ut me, si ad hasce leviores res sese demittere potest, docere per te velit quid de hac epocha et his inscriptionibus statuendum sit, et an non, quæ mihi commode in mentem venit, sit æra Diocletiani. vel Martyrum, qua Christianos usos esse ante Dionysium Exiguum et (ut videtur) post eum in Oriente constat. Quod si alias quarum epochas misi inscriptiones legere desiderat vir summus, ego non gravabor illas cum eo communicare, simul ac ejus rei certior factus fuero. Vale. Daventriæ, 5 aprilis 1703 (1).

(1) A cette lettre est joint un extrait de la lettre écrite par Huet à Cuper le 24 mars 1703. Cf. Recueil Beyer, p. 571-3, et ci-dessus p. 41.

XI

(20 octobre 1703).

Plurimum Reverendo et Præstantiss. viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb: Cuperus.

Illustris Magliabequius recte curavit literas tuas quarum lectione vix me explere ac satiare potui: sunt enim adeo eruditæ et interiori doctrina tam probe refertæ, ut non modo repetitæ placeant, verum etiam ut eas e manibus dimittere vix possim. Quare quidem id primo mihi faciendum esse video, ut tibi gratias quas possum maximas agam, quod me ignarum docere et titubantem sustinere volueris; id quod certe magnum et firmum est argumentum perpetuæ tuæ erga me benevolentiæ et amicitiæ. Quin et plurimum debeo Joanni Patrizzio, viro clarissimo quod et præluxerit mihi per tenebras incedenti, et quod symbolas contulerit ad illustranda monumenta illa Christianorum; teque etiam atque etiam rogo ut eundem verbis meis amantissimis salutare velis.

Placent mihi summopere quæ de Simeone Stylita commemorasti, et facile credo priora hujus inscriptionis ad eum respicere, vel hoc apophthegma in memoriam ejus hic recenseri ab iis qui hoc monumentum posuerunt; neque enim, uti recte judicas, illud ad Stylitam referri potest, si

æra Antiochensium usurpata est; id quod nunc, verum post admonitionem tuam, puto, quamvis ante quo me verterem nescirem. CYMEΩN EIC, uti scribendum existimas, valde mihi arridet, quanquam diligenter inspiciendo apographa, quæ bina ad me missa sunt, videam scribi CYME ΩNHΣ, fateorque me male penultimam literam hoc modo formasse H. Recte errorem meum notas, et subducta ratione video me scribere debuisse 99, non autem 109; cujus properationis cum maxime veniam peto; alio tempore ero diligentior; et credere te velim me frequenter gravibus negotiis esse circumvallatum, et inde horis fere subcisivis literas tantum scribere et huic dulci commercio solum fere vacare, nec multis libris legendis operam dare posse. Alteram autem inscriptionem te etiam explicare pereleganter fateor, et quanquam antea crediderim Christum D. N. appellari βωμὸθειαν hominis perditi vel corrupti, tamen nunc sententiam muto, et tibi facile adsentior; maxime cum clarissimus Patrizzius recte viderit lacunam expleri debere per HTIΣ EΓTIN; id quod certe verissimum est, et referri debet ad BOHΘIA. Quæ de Juliano notas, et inde elegantem hunc lapidem explicas, cedro sunt digna, et ego ambabus manibus amplector.

EIC ΘEOC MO
NOC BOHΘΩN
ΠACI AΦIΛOIC
ETOYC ΓMYMH
NOC ΛΩO ΘI

KACCIANOY.

Est cœteroquin alia apud me et ibidem inventa inscriptio: *Unus Deus solus opem ferens omnibus inimicis anno 443 mensis Loi, die 19. Cassiani.*

Et in ea Deus, dicitur *auxiliator*, nisi me fallo, vel tu aliter statueris, *inimicorum;* et inde fiebat, ut βοηθειαν in alia inscriptione obviam ad Christum D. N. referrem, quum et alia lapis *auxilii* meminit, quem itidem tecum communico.

† Κ' Ε ΒΟΗΘΙ ΕΛΕΗΣΟΝ ΔΙΑΜΑΡΑ
ΠΡΕΣΒ' Μ ΓΟΡΠΙΕΟΥ ΚΓ ΤΟΥ ΖΝΦ
ΕΤΟΥΣ ΑΡΞΑΜΗΝΗΣ

Christe Domine miserrere (ita enim siglas K. E. explico) *auxilium sit Diamaræ presbytero. Mensis Georpiæi die 23. Anno 557 incipiente.* Fluctuo tamen in nomine illo proprio, cum illud nunquam mihi lectum sit, sed quidem *Maras;* deinde Αρξαμηνησ videtur positum pro ἀρξαμένου, nisi referri debeat ad ημεραν, ita ut significetur incipiente die 23 mensis illius et anni hoc fieri; et forte, quod mihi emendanti hanc epistolam in mentem venit, *per Maram presb.* Indictiones autem in similibus marmoribus numerari patebit ex binis aliis, quas itidem inde accepi:

† ΕΓΕ *Natus i. e. mortuus est* ΕΓΕΝΕΤΟ Η Μ
ΝΕΤΟ *mense Gorpiaeo indictione* ΠΑΝΕΜΟΥ ΙΝΔ'
Η
Μ ΓΟΡΠ. *tertia anni 603 incip.* Ζ ΤΟΥ ΒΞΦΕΤΟΥ
ΙΝΔ' Γ *Mortuus est mense panemo, indictione J.*
ΤΟΥ ΓΧ *anno 562* nisi tamen ἐγένετω exponi simpli-
ΕΤΟΥΣ citer debeat *fit.* Id quod tu optime judica-
ΑΡΞ bis, et me docebis.

Et cum eodem in loco inventa etiam sint genti-

lium monumenta, in quibus eadem æra conservatur, credo a te edoctus Antiochensium solam hic locum habere, cum altera Augustæa admitti non possit; et Diocletiani in Syria non videatur in usu fuisse, sed apud Ægyptios et Æthiopos, uti optime animadvertis, quibus Spanhemius noster in Historia Ecclesiastica addit Arabes et Persas, uti Ambrosio Epiphanium Evagrium, Bedam, Hermannum Contractum, etc. Atque hæc quidem ad te mitto, non tam cognoscendi quam emendandi causa, et sufficiet mihi in hisce judicium tuum. Cum autem tam probe perspexeris res Orientis, haud gravate uti spero feres si agam tecum de binis nummis æreis, quos Smyrna accepi, et quorum inscriptiones num Arabicæ sint dubito. Unus est valde tenuis, inque illius una area cernitur eques, pileo vel alio capitis tegmine insignis (supremo enim capiti tantum impositur), hastam vel sceptrum tenens; a tergo et a fronte et infra equi ventrem stellæ, ita ut sint tres; in altera quatuor lineis constat inscriptio, quarum in prima hasce litteras, si modo bene pingo, video (1), quæ mihi totidem sunt enigmata; alterius ectypum mitto, et videbis inde hinc quatuor figuras, quarum una compressis, uti apparet, manibus sedet, reliquæ stant, et literæ itidem descriptæ mihi maximam crucem figunt; licetque priores possint esse Arabicæ, tamen hæ nihil cum iis, si quid de characteribus hisce judicare possum, habent commune.

(1) Il est impossible et inutile de reproduire les caractères indistincts tracés ici par Cuper qui ne savait pas lire les originaux.

Hic plane Davus sum, et ne conjectura quidem adsequi possum, quam historiam ultimus nummus nobis repræsentet, et quando ambo signati sint. Illud tamen in sinu et gremio tuo depono mihi videri hosce nummos satis antiquos esse, et si ab Arabibus signati sunt, percussos esse antequam gens illa impia Mahometis placita fuit amplexa; quia notum est tales abominari imagines, unde et in nummis eorum non nisi literæ vel inscriptiones occurrunt. Libera me hisce, namque potes, vir præstantissime, fluctibus, et quid de hisce monumentis statuendum sit, quod commodo fiat, mitte. Plurimum eo nomine et ob alia beneficia tibi semper debebo, nec desinam celebrare candorem illum et humanitatem, atque adeo eruditionem, quas in te singulares semper et summas expertus sum.

Grande illud purpuratorum decus Eminentissimus Norisium verbis meis observantissimis salutes rogo: Eum mihi salutem referre atque adeo mei meminisse lætor summopere, et gratias tam altæ dignitatis et tam perfectæ eruditionis viro ago quas possum maximas. De ejus valetudine nuntius gravis et tristis huc adlatus fuerat; gaudeo illum melius se habere, et spero non modo propediem sanitati integræ restitutum iri, verum etiam per longum adhuc tempus rebus interfuturum humanis, et daturum plura præstantissimi ingenii sui et æterna monumenta; quanquam Eminens illa et Excellens dignitas, quique eam comitantur labores et molestiæ, ne quid jam de ejus ætate dicam, faciant ut

desperem illud futurum unquam. Vale plurimum. Daventriæ, 20 oct. 1703.

P. S. Alterum nummum etiam curavi exscribendum et pingendum; et spero te melius nunc percepturum, quid nos doceat illius inscriptio; quod si nummos ipsos videres, credo te vel alios mysteria hæc enodoturos; ferax enim Roma est virorum qui Orientis res linguasque norunt ad amussim.

XII

(8 avril 1704).

Reverendo et doctissimo Viro Guielmo Bonjour Gisb. Cuperus.

Eminentissimum Norisium rebus humanis ultimum et triste *Vale* dixisse ad nos perlatum est; verbis vix exprimere possum dolorem quem accepi ex tam acerbo vulnere et morte, quam intempestivam et immaturam jure vocare possum, si specto integram et vegetam in grandiori ætate mentem, et damnum quod sentit inde res nostra literaria. Jacet igitur eminentis atque excellentis vir dignitatis et ingenii, et nobis nihil relinquit aliud, præter doctrinæ suæ æterna monumenta, quam memoriam præstantium virtutum et perpetuum sui desiderium. Ego confiteor me amisisse virum qui me olim inter amicos, et postquam merita eundem evexerunt ad tam altum et illustrem in Romana Ecclesia gradum, inter

cultores suos recepit et admisit, atque adeo etiam, nisi mihi ipse placeo nimis, in tanto fastigio collocatus, me amicitia sua dignatus est; cum soleret ex te, vir præstantissime, intelligere cum voluptate me valere et bona fide rationem cum musis deducere, atque adeo officia mea in litteris ad te missis ipsi delata compensare blanda salute et nominis mei perpetua memoria.

Quid agas? visum ita fuit summo Imperatori, qui milites, quorum in hac statione opera per quam utilis poterat esse, evocat, et de præsidio vitæ discedere jubet; et nos in animo cum Seneca habere debemus reconditum illud vetus præceptum DEUM SERVARE; id quod utique faciemus si acquiescimus in ipsius voluntate et placito, et, ut nobis grave sit hoc damnum, patienter ferre, servare assiduam recordationem defuncti, imitari virtutes, et exemplo tam illustri atque eminenti nos reddere doctos et eruditos conamur.

Doce me, quæso, an aliqua tanti antistitis opera posthuma expectanda sint, et annon auxerit ea, quæ tam singulari cum laude, et approbatione omnium quicquid est hominum elegantiorum publicavit; et rogo te etiam atque etiam ut manibus pedibusque anniti et id agere sedulo velis apud purpuratos, imo apud ipsum Pontificem Summum, (quem gaudemus summo studiorum amore teneri), ut illa omnia publicis typis describerentur, id quod est ἀληθῶς viri Eminentissimi memoriam servare et colere.

Tandem primo accepi Calendarium Romanum,

quod certe magno labore et non minori industria a te compositum esse forte putant omnes qui studium hoc amant; et ego pro munusculo tam erudito gratias quas par est ex animo habeo.

Epistolam grandem ad te dedi 20 octob. anni proximi elapsi; eam commisi curæ Antonii nostri, sed nondum certior factus sum eam tibi redditam vel viro illustri esse. 12 octobris ultimas suas literas ad me scripsit illique respondi 22 februarii proximi : cumque solitus fuerit diligentissime vicem reddere, suspicor vel meas male curatas esse, vel Magliabequium non satis bene valere. Egi autem in epistola illa de variis aliis inscriptionibus ex Oriente ad me missis, uti etiam de binis nummis arabicis; et te nunc quoque summopere rogo, ut mihi lumen de lumine tuo accendere et illustrare qua polles eruditione velis hasce veteris ævi reliquias. Postea animadverti Hontingerum, *p. 59 typorum Hebraicorum* tres nummos arabicos exhibere vultibus humanis signatos a Mahumedanis, notatque p. 161 idem vir eruditus icones in Muhamedanorum nummis rarius reperiri, reperiri tamen nonnunquam. Patere nunc ut tecum agam de binis nummis quos vidi Amstelædami; neque enim a me impetrare possum, ut nudas ad virum eruditum adeo litteras mittam. Eminentissimus Norisius in *Epochis Syro-macedonum*, Emanuel a Schelstrate aliique publicarunt nummos Antiochiæ proconsule Silano percussos.

Cum in aliis tantum scriptum sit ΗΙΙΙ Σιλανου Αντιοχεων, ego certe quid sibi hoc velit ignoro plane,

nec adseverare possum an sit factum vitio artificum vel num debuerit scribi ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ ΑΝΘΥ. Π, nam nummus est integerrimus, et litteræ illæ quam clarissime in eo leguntur.

Quid factum sit, cum memoria alicujus fuit damnata, constat satis superque. Dejiciebantur statuæ, detrahebantur clypei, et nomina eradebantur ex fastis et marmoribus: sed an unquam observasti idem in nummis obtinuisse? Apud Dion. p. 679 lego Senatum ægre ferentem Caii memoriam, jussisse *conflari omne æreum numisma* quod imaginem ejus haberet; et apud eundem (in Excerptis Valesii) Caracallam tanto odio fratrem Getam prosequutum fuisse ut conflaverit τὸ νομισμα τὸ προφρον ἄυτον. Et quamvis illorum (saltem Getæ) memoria non sit damnata, et mortuo Caligula, quidam Senatorum sententiæ loco consuerint *abolendam Cæsarum memoriam, et abolenda templa,* tamen illud factum fuisse patet præclare ex Tertull. (l. 2. ad Nat. c. 7): *At e contrario impios* (Reges sive Imperatores) *turpes, etiam pristinis humanæ gloriæ præmiis auferris, decreta eorum et titulos lancinatis, imagines detrahitis, monetam repercutitis.* Sed nemo quid sciam annotavit nomina eorum quorum memoria erat damnata ex nummis erasa fuisse: L. Ælius Sejanus consul fuit cum Tiberio V Consule A. U. C. 784. (uti vel patet ex nummo municipii Bilbilis apud Vaillant), to. 1. p. 95, et vidi tres primæ magnitudinis æreos in eodem municipio signatos, in quibus Sejani nomen erat instrumento fabrili deletum, quorumque in binis haud obscura illius

nominis vestigia apparebant. Rodulphus Fornerius, lib. 2. c. 17 et 18., agit multis de hoc argumento, sed id obtinuisse in nummis non annotat, id quod et nescio an ulli alii observatum sit. Quare te peto ut me docere velis num similes Antiochensium, et municipii Bilbilis vel aliorum nummos videris unquam. Hic quidem finem facere literis hisce constitueram, ne nimis diu te a seriis magis et a sacris studiis avocem; sed faciunt bini apud Vaillantium nummi p. 94 et 95, quorum in uno Bilbilitani testantur se TI. CAESARE III Cos. (male in ipso nummo scribitur II-VIR.) et in altero T. CAESARE V. L. AELIO SEIANO COS. eos signasse, ut te rogem; an non putes mecum illorum nomina et consulatus legi hic, quia cum Consul Romæ III foret, solus et cum V una cum Sejano, Bilbili erat Duumvir Tiberius? Nam Imperatores et primariæ dignitatis viros in coloniis municipiis liberisque urbibus ejusmodi magistratus gessisse ex Historia Augusta et nummis patet; quo pertinet Medio 6 p. 68, recensere nummum inscriptum itidem TI. CAESARE V. L. AELIO SEIANO, et in corona civica II VIR, quam dignitatem puto tunc a Bilbilitanis accepisse Tiberium et Sejanum, et non omitti in similibus nummis Duumvirorum nomina, id quod cæteroquin existimabat Vaillantius.

Altera quam mihi vir doctus et elegans suppeditavit quæstio est, an alibi quam in Inscriptione ab ipso ex Pighio petita, et quæ edita alias est a Grutero 9. XXVI. Observaveris Consulis ordinarii, et quidem Cæsaris, nomen omitti ad significandum

tempus. Anno 771, uti monui, Consules ordinarii fuerant Ti. Cæsar III Germanicus Cæsar II; at lapis ille positus est

GERMANICO CÆSARE II
L. SEJO TUBERONE COSS.

quorum ille ordinarius, et hic procul dubio suffectus.

Hasce tandem tibi litteras tradit juvenis, qui insignes in arte pingendi progressus fecit, et per aliquot annos Romæ commemoratus est ad eam perdiscendam et videnda tot mirabilia pictorum, statuariorum, et architectorum opera. Civis est hujus urbis consulari ortus familia, mihi adfinitate junctus, nomine Artsien. Eum quæso admitte, eidemque tuto committere poteris, (domum enim redibit), si quid mecum communicare velis. Vale plurimum. Daventriæ, 8 Aprilis 1704.

XIII

(15 juin 1704).

Reverendo plurimum et præstantissimo viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb : Cuperus.

Spero te a pictore Belga et cive Daventriensi accepisse litteras, quas VIII. Aprilis proximi die ad te dedi, quibusque deploravi acerbam Eminentis-

simi Norisii mortem, atque dolorem meum in gremio tuo et sinu deposui; nuncque argumento illi nihil addam ne refricem et tibi et mihi ipsi dolorem atque desiderium tanti viri, cujus memoriam servabo inviolate pieque fidelem et sempiternam.

Egeram tunc simul de nummis nonnullis, qui mihi crucem figebant quam te sublaturum mihi propediem spero; cum autem epistolam eam inspicio, animadverti me statuere in uno nummo Tiberii male scribi « IIVIR » loco « COS. », id quod forte verum est. Et non consulum nomina uti putabat Vaillantius in eo legi, sed Tiberium III consulem vel IIII (scriptura enim non satis clara est) fuisse etiam II virum Bilbili; vel inde puto patere quod alterius consulis vel Germanici Cæsaris qui collega Tiberio fuit nomen non adjicitur.

Accepi postea summo meo cum gaudio eruditissimam epistolam, quam Roma ad me dedisti VII Cal. Febr. et inde perspicio te alteris meis erudite respondere, et revera lumen mihi splendidum accendere de tuo lumine. Plurimum igitur tibi eo nomine debeo, et illa, quæ tam docte me doces, ambabus manibus amplector. Neque etiam parum me devinctum esse confiteor illustrissimo Episcopo Hierosolymitano, quod symbolos conferre voluerit ad explicandos nummos Arabicos, nec non clarissimo Joh. Pastritio, quod tantum fecerit apud Episcopum ut tibi mihique hoc dare et ænigmata tanquam alter Œdipus interpretari voluerit. Age quæso viris illis præstantissimis meo nomine gratias, eosdemque verbis meis amantissimis et obser-

vantissimis saluta. Pastritium non ignorabam, cum ejus laudes legerim apud Fabrettum, virum sane insignis eruditionis p. 281 suarum inscriptionnum, ubi nomina HARNES et BARAMMAS Hebraica esse putat; idque me non invito, sed tamen non puto virum illum ejusque conjugem fuisse relligione Judæos, quia monumentum hoc inscriptum est more gentilium D. M., idest DIIS MANIBUS; nisi ille, si Judaicam religionem secutus est, inde facere voluerit *Deo Magno;* et ita sese gesserit tempore quo Judæi persequebantur, ut ita lateret, vel tandem religioni suæ nuntium remiserit.

Sed cum in gentem illam inciderim, facere non possum quin ad te mittam me mirari valde sepulchrum Gordiani pii fuisse inscriptum *Græcis, Latinis, Persicis, Judaicis et Ægyptiacis literis*, teste Capitolino, cum tamen Judæi tunc non habuerint rempublicam et inter alias gentes fuerint justo Dei judicio dispersi; sed illud mihi ideo factum videtur, quia multi in Oriente erant Judæi, et quia illi suis legibus viventes etiam sibi habebant suam linguam et litteras quamvis uterentur etiam linguis nationum inter quas vivebant, id quod eos et hodie facere videmus.

Sed ut hoc leve est nec forte attentione tua dignum, ita nunc tecum agam de re valde mirifica, et qualem nunquam in Urbe narratam fuisse confido. Inventum est anno proxime elapso in Siberia, damnata illa frigoribus regione, sepulchrum subterraneum concameratum; jacebant in eo ossa humana, lanx ex incognito vel mixto metallo literis

sinicis vetustis inscripta binæ parvæ icunculæ ex auro sed cavæ, quarum una erat corpore vituli, altera avis, et utræque capite humano. Ipse Amstelædami lancem et unam icunculam manibus tractavi et oculis meis vidi apud illustrem virum Nicolaum Witren Reipublicæ illius consulem, et tam eruditione quam summis gestis honoribus insignem, ad quem jussu Magni Moscovitarum Imperatoris illa missa sunt.

Mira hæc res est profecto, cum ejusmodi sepulchra in tam horrido tractu et apud eligentiæ omnis expertem gentem videantur extrui non potuisse; nec mihi lectum sit Chinenses ejusmodi ludibria (quanquam alia plurima sibi faciant) et illa potius Ægyptiam superstitionem sapiant; quæ tamen quo pacto eo penetrare potuerit, equidem mihi ignotum plane est.

Et cum persuasissimum habeam te aliosque eruditionis spectatæ viros, imo et illos qui in summis honorum fastigiis constituti sunt, velle equidem ejuscemodi res extraordinarias et paradoxas cognoscere, ecce tibi icuncularum illarum ectypos(1) quarum unam notatam litera A ipse vidi: alterius autem ex Moscovia ad illustrem illum Consulem ectypus missus est.

Quod si vel te ipsum vel alios desiderium teneat videndi etiam lancem, ego id operam dabo seriam ut eandem pictam atque exscriptam accipiam, nihilque est quod dubites quin eam continuo ad te,

(1) Ces croquis n'ont pas été conservés.

utpote omnis elegantiæ studiosum valde, missurus sim, et ita qui Romæ commorantur præstantissimi in omni studiorum genere viri, examinare poterunt, an revera in ea sculptæ sint Chinensium an vero alterius cujusdam populi litteræ.

Multa sunt alia de quibus tecum agere vellem; sed habeo rationem otii tui; quin etiam sum occupatior; quare summopere rogo ut nunc hoc Catone contentus esse et mei memoriam perpetuam servare velis. Vale plurimum.

Daventriæ, xv junii 1704.

XIV

(10 septembre 1704).

Illustri et Amplissimo viro Jobo Ludolfo S. D. Gisb: Cuperus. (1)

Verbosam et longam satis ad te epistolam dedi xxv Aprilis die anni, quem ultimum transmisimus, et illo tempore nihil de te, vir illustris, vel fando audivi, adeo ut nesciam an sanitate sis quam equidem tibi ex animo opto incorrupta, aut quibus materiis et argumentis eruditas manus admoveas. Cum enim ex eo hominum genere sis, qui cum otio

(1) Cuper explique lui-même plus loin (lettre XV, p. 288) la présence de cette lettre à Ludolf parmi celles qu'il adressait à Bonjour.

indulgent, minime sunt otiosi, peccarem in diligentiam et curiosam tuam doctrinam, si crederem te compressis manibus sedere, nec scribendo adiuvare Rem litterariam, quæ vigiliis et lucubrationibus tuis tam multa debet præclara.

Fac me igitur certiorem, quid a te expectare propediem debeamus, et, si tanti, mitte quid tibi de ultimis quæstionibus meis videatur. Stabunt enim illæ vel cadent judicio tuo.

Scis Joan. Alb. Fabricium, virum utique doctissimum et in historia Ecclesiastica, (ne quid de aliis ejusdem scientiis dicam), versatum valde, edidisse codicem apocryphum Novi Testamenti: docet is nos p. 3. Joh. Frid. Wincklerum tuum in Æthiopicis συνεργον, editurum Serapionem et Titum græce et latine, nec non alia multa, et Golfridum Starkium libros Photii, quorum epitomen dat Euthymius in Panolio. Lætor certe ejusmodi operibus incumbere viros præstantis doctrinæ, et multum me devincies, si mihi significare velis, quando hæc opera et alia in lucem publicam prodibunt, ut si tempus hoc breve futurum sit lenius desiderium illa videndi et legendi feram.

Bellum acerrimum facit, ut bibliopolæ typis describere non audeant opuscula mea, quorum, uti nostri, parata sunt inter cætera, *exercitationes de Elephantibus* et *historia III Gordianorum;* causantur illi infestas terra marique vias, interdicta commercia et clausum regnum, cujus eruditi quorum ibi magna copia est ejuscemodi librorum sunt avidissimi. Quid illi egerint agantque per integrum

annum non intellexi; nunc cum litteras in Galliam mittere concessum sit, spero me propediem ab Huetio et Gallando edoctum iri, qui libri editi, et quæ veteris ævi reliquiæ et monumenta illustrata ibi sint.

Johannes Smetius ultimum valere dixit rebus humanis ante tres circiter menses; cimelium vendidit Serenissimo Electori palatino anno proxime elapso, pretio 20000 florenorum valoris hollandici; illud adhuc Neomagi servatur. Perdidimus etiam Petrum Francium, poetam non minimi nominis, et ita gymnasium florentissimi toto terrarum orbe emporii professore orbatum est.

Nicolaus Rhenferdus edidit *Periculum Palmyrenum,* in quo agit de inscriptionibus palmyrenarum ἐπιχωρίοις literis saxis insculptis, quas in Batavis celeberrimus Smithus edi curavit, datque nobis alphabetum istius gentis, et varias res obscuras plane detexit. Mihi opusculum illud dedicavit, quia auctor fui et ἐργωδιώκτης hujus lucubrationis; sed laudes, quibus me cumulat, attribuo benevolentiæ viri et humanitati. Ostendit etiam nummum quem ex Tristano in notis ad Lactantium edidi non pertinere, ut vir ille eruditus putabat, ad Chofroem, sed ad sultanum Gyathoddinum, qui, anno Christi 1236 rerum potitus, mortuus est anno 1242. Lætor certe propterea multum, quia dubitabam Chofroem nobis repræsentari, cujus tempore stapedas putabam etiam nondum in usu fuisse. Varia alia promittit vir spectatæ doctrinæ, et quidem explicationem nonnularum inscriptionum Græcarum quæ Indæis

positæ sunt et de quibus a Fabretto amico quondam meo editis ipsum consulueram, agitque ille breviter in dedicatione. Fui Amstelædamii circa ultimum Pascha, et vidi thesaurum veterum nummorum locupletissimum, quem ex Hispania deportavit Jacobus de Bary, qui Hispali per xx annos egit, et summa cum laude curavit res negotiatorum Batavorum ibi consistentium. Possidet plus quam octo eorum millia et quidem elegantissimos rarissimos omnis magnitudinis, et magnam partem ἀνεκδοτοις; mutuis litteris varios explicare conamur et si eos edere animum inducerem, perspiceres certe me vera loqui, et affirmaturos eruditos sese plurimum eo nomine debere nobis. Notabiles imprimis sunt nummi Gaditani punicis vel Phœniciis litteris inscripti, nec non omnium Hispaniæ regionum, coloniarum et urbium, unde nunc primum docemur gentes illas diversis valde litteris usas, nec illas punicas, uti hucusque creditum fuit, sed meras topicas esse. Verbis exprimere, vir eximie, elegantias et præclaras veteris ævi relliquias, quas ibi singulari mea vidi cum voluptate, vix possum. Credo nullum in Europa thesaurum esse, qui tot ejus generis, et tam exquisitos nummos servet: ad me uti dixi frequentes ectypos mittit, et ego eos prout vires ferunt explicare conor; nec ab incepto deterreor licet cimmeriis tenebris nonnulla sint obscuriora, et facile credam me subinde cespitare et toto aberrare forte cælo. Sed Oedipus verus sit oportet, qui continuo ejusmodi paradoxa et ænigmata explicaturus sit; tempus multarum rerum

magister est, et illud nobis suppeditabit ut spero alia monumenta, unde [quæ] jam e terræ visceribus eruta sunt melius explicari poterunt..... Vale plurimum.

Daventriæ, 10 sept. 1704.

XV

(26 décembre 1705).

Reverendo plurimum et doctissimo viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb: Cuperus.

Ecce tibi apographum epistolæ qua Eminentissimi Norisii mortem deploravi et dolorem, quem ex ea cepi summum, inque sinu tuo deposui. Juvenis, cui eam curandam transmiseram, procul dubio tunc temporis Roma excesserat, et inde factum est uti in manus tuas non pervenerit. Occupatione tandem mea evenit ut adolescentis qui mihi subinde a manu est opera uti debuerim et peto ut istud excusare velis.

Rogavi illustrem Reip. Amstelædamensis Consulem Nicolaum Witren, uti ad me mittere velit lancem in sepulchro apud Siberios inventam pictam et exscriptam; faciet illud qua est summa humanitate procul dubio; et simul ac ectypus ad me fuerit adlatus, continuo eundem a me feres, et spero Oedipos Romanos nobis patefacturos hæc mysteria et miranda.

Utque adeo tu ipse, vir insignis, et illi sese exercere possint, mitto ectypum nummi quem ex Hispaniis deportavit Jac. de Bary, qui per xx annos Consul ut vocant Hispali fuit, et plusquam octo numismatum millia ibi collegit et comparavit, quorum pleraque elegantiæ sunt stupendæ et raritatis, imo nunquam visa vel edita; adeo ut cimelium illud sumptuosissimum eo in genere comparari possit. Nonnulli putabant Gordianum III nobis in eo repræsentari, quia ille in nonnullis nummis ita pictus est fere, et ideo eundem ad me misit Jac. de Bary. Sed ego vix iis fidem habeo nisi inscriptio quam explicare nullo modo possum id nos doceat plane. Fateor in nummo maximi moduli Gazæ Gallorum Regiæ Gordianum clypeum similiter ostentare, non secus ac in minori quem æneum possideo, et cujus in altera area pictus est ΑΒΓΑΡΟϹ ΒΑϹΙΛΕΥϹ; sed ille non gerit humero ejuscemodi clavam, verum manu tenet spiculum, vel hastam hamato ferro munitam, et caput tectum est corona radiata; deinde capillus ut videtur crispus, et labia pleniora loqui videntur Maurum vel Æthiopem aliquem Regem sive Ducem; id quod te nos vel eruditissimum Pastritium aliosve docturos fidem habeo vestram eruditionem et doctrinam.

Litteræ quas ad me dedisti VI kal. novembris venerunt mihi acceptissimæ, et facile tibi credo propter rationes quas iis complexus es monumentum Gordiani etiam hebraice fuisse inscriptum; et mihi multitudinem eam Judaeorum Antiochiæ, Alexan-

driæ et variis Orientis urbibus atque regionibus ante oculos fuisse versatum, ex epistola proxima procul dubio intellexisti.

Sed quod hærebam etiam sic dubius, faciebat clades Judæorum quam passi sunt Babylone initio Claudii, quo tempore Josephus testatur (18, c. ult.) occisa *(sic)* esse supra 50000, eumque terrorem omnes ejus tractus Judæos invasisse adeo ut plerique Neerda et Nisibin se reciperent; et res accisas Judæorum in eodem ibi statu perseverasse non absque ratione suspicatur vir egregie doctus Ben. Bacchinius in dissert. *de ecclesiasticæ Hierarchiæ originibus,* cum Josephus hæc scriberet. His adde Euseb. 4. H. Eccl. 2. tradere Trajanum, cum Judæi in Ægypto et Cyrenaica rebellarent, Lusio Quieto mandasse ut Judæos in Mesopotamia (ditionis scilicet Romanæ) opprimeret, ne quid simile tentarent; Eusebius ipse ita loquitur προσεταξεν εκκα θοραι τησ επσεχιασ (quod vertitur, *ut eos extra provinciæ fines deportaret,* imo *tolleret,* sive *occideret*); nam sequitur eum instructa acie ingentem eorum multitudinem occidisse; cui paria facit Orosius 7, 12. Et cum simul perpenderem cladem quam in Palæstina sub Hadriano acceperant, Dioni memoratam, conjecturabar nullam causam esse, cur hebraice monumentum Gordiani inscriberetur, et aliam forte rationem inveniri posse; cui investigationi nunc nuntium remitto, et in partes tuas facio discessionem libens lubens; ita tamen ut adfirmare non ausim, an sepulchro huic indicta sit lingua Hebraica, qualis in veteri fœdere nobis relicta est, an vero illa, qua

post captivitatem Judæi sunt usi; quos etiam nosti jam inde a Christi Servatoris nostri tempore, et procul dubio diu antea, sibi assumpsisse linguas vel dialectos populorum in quibus nati erant, uti quam clarissime patet ex cap. 2 Actorum: quanquam præter eas potuerint, si non omnes, attamen multi habuisse linguam propriam Hebræam; nam ad *omnes* id nullo modo restringere ausim, quia ita miraculum festo Pentecostes factum, non fuisset necessarium.

Nescio an acceperis Job. Ludolfum, qui tanto impetu ferebatur ad cognoscendas res Æthiopicas, nobis ereptum esse; ultimæ quas ad eum ignorans Reip. literariæ damnosam mortem destinaveram, literæ ad me remissæ sunt; cumque in iis agam de monumentis palmyrenis, de quibus tecum colloqui etiam constitueram, haud gravate feres si illarum apographum ad te mittam. Ipsjus dissertationis exemplum tibi servo, et data occasione illud accipies; id in primis desiderat Rhenferdus ut quis Romæ diligenter inspicere velit characteres Syriacos, vel alios qui supponuntur inscriptionis Græcæ, cujus initium ΑΓΑΙΒΩΛΩ etc., et emendare quæ vides a viro pererudito annotata esse et desiderari; at hæ paginæ partem libelli constituunt, quem mihi dedicavit, quia auctor fui aliquid tentandi et εργωδιωπτησ. Spero te id daturum mihi et communibus studiis, et inquisiturum diligenter an hoc marmor, quod Romæ exstitit in vinea Card. Carpensis (teste Grutero p. 95), quoque etiam una cum figuris edidit Jac. Sponius init. *Miscellan. eruditæ antiquitatis*, recte descriptum sit.

Libros qui in Batavis editi et ex Anglia atque Germania ad nos adlati sunt, tibi non annumerabo, quia eorum indicem ad Magliabequium, virum inlustrem et historiæ literariæ cupidissimum, mitto, et ille procul dubio cum te aliisque Romæ excellenti eruditione viris eundem qua est humanitate communicat.

Linguæ Syriacæ et Punicæ peritos nunc valde exercent nummi in Hispania, Gadibus, et aliis ejus in urbibus signi, qui magno numero Amstelædamum deportati sunt, uti modo monui, et ex epistola ad Ludolphum scripta percipies. Si vel te, vir insignis, vel alios Romæ hæc mysteria delectant, ego id agam sedulo, ut ectypos nonnullos nanciscar, nec dubito quin tibi mirum in modum placituri sint. Nam sunt nummi rarissimi et integerrimi quos, si quid video, frustra in aliis instructissimis cimeliis quæras. Nunc hoc Catone contentus sis rogo, et me, quod facis, amare perge. Daventriæ a. d. VII. Cal. Jan. 1705. Quem annum tibi ex animo felice et jucundum precor.

Hæc cum scripsissem, ecce mihi literæ ab amplissimo Consule Amstelædamensо, et ut vides, ectypum mitto Janus vel disci æri incisum, idque admodum eleganter : spero ænigmata hæc Romæ detecta iri.

XVI

(14 février 1705).

Guielmo Bonjourio viro rev[erendo] et pererudito S. D. Gisb. Cuperus.

Spero te accepisse litteras quas prolixas et verbosas satis ad te dedi a. d. VII. Cal. jan. 1705, atque ex iis non modo te intellexisse quæ res eruditos orbis hujus exerceant, verum etiam jam te id egisse ut ectypus lancis vel speculi in Siberia reperti a literaturæ Chinensium gnaris explicatus sit; id quod certe summopere desidero, ut fieri possit.

Egi eodem tempore de nummo Arabico vel Copto, sed oblitus fui mittere illius ectypum; quam culpam ut emendem, ecce tibi non modo illum, verum etiam variorum nummorum alios, quas *(sic)* in Hispania conquisivit Jacobus de Bary, de cujus gazophilacio proximis litteris tecum egi.

Utinam, utinam veterum Orientalium linguarum gnari illos nummos explicare possent! rogo vehementem in modum, ut te ipsum aliosque in consilium adhibere velis, uti ita aliqua saltem lux hisce prisci ævi relliquiis accendi possit. Ego enim in omnibus istis Davus plane sum, nisi quod credam in gemma anaglypha, quæ medium tabulæ occupat loci, nobis exhiberi hystoriam Eleezeris servi Abrahami et Rebeccæ, quanquam in sacris literis

non *equorum,* sed *camelorum* fiat mentio; sed non capio quid sibi primus et alii velint nummi, nisi quod quartus absque dubio signatus sit a Catanensibus; in 2 videatur caput Jovis: in 3 caput nescio cujus barbatum, caduceus, apex vel tintinnabulum in medio coronæ, et in 7 caput Palladis. Quæ omnia num vera sint juxta scio cum ignarissimis, et persuasus sum eadem non facile a quodam iri intellecta, nisi inscriptiones nobis explicare possit.

Id quod doctissimus Rhenferdus per me te rogavit, quæso facias; quia non nisi ingens emolumentum pervenire potest ad Rempublicam eruditam, ubi tam acris judicii viri in mysteria ista diligenter inquirere animum inducunt.

De aliis rebus nunc non agam tecum, quia mihi videor satis tibi oneris et molestiæ imponere; et inde est quod rogem ut libertatem meam æqui bonique facere et illud mihi aliisque eruditis viris dare velis, ut vel ipse lumen accendas nobis de tuo lumine, vel id operam dare velis, ut id alii facere velint. Vale plurimum.

Daventriæ, 14 febr. 1705.

XVII

(27 mai 1705).

Reverendo plurimum et præstantissimo viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb. Cuperus.

Spero te accepisse litteras, quas a. d. VII. Cal. Jan. et XIV Februarii ad te dedi, unaque tibi redditos esse variorum nummorum, nec non lancis in Siberia repertæ ectypos, et tandem ex iisdem te percepisse quid doctissimus Rhenferdus una mecum uti a te fiat, summopere exoptat.

Ecce nunc tibi quatuor exemplaria *Periculi palmyreni*, in quorum uno desiderantur paginæ quas tecum communicavi: hoc tibi destinatum est, et ita integrum possidebis; alterum Corradino, tertium Justo Fontanino, et ultimum Abbati Vignoli, illustrissimis et præstantissimis viris quos verbis meis officiosissimis et amantissimis ut salutare velis etiam atque etiam peto.

Spero salva tibi fore hæc exemplaria, et me propediem accepturum doctas tuas explicationes monumentorum quæ tecum communicavi. Nunc de aliis etiam iisque perelegantibus agere tecum vellem; sed illud omne alii tempori servabo; cum quia hic fasciculus itinere terrestri tarde ad te perferretur procul dubio, tum quia vehementer desidero ante cognoscere quid de quæstionibus a

me tibi, vir eximie, positis sentias; id quod futurum propediem spero et exopto equidem vehementer. Vale plurimum.

Daventriæ, 27 Mai 1705.

XVIII

(22 août 1705).

Reverendo plurimum et doctissimo viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb. Cuperus.

Plurimum exhilararunt me litteræ quas XVI kal. Junii proximi ad me dedisti, cum quia inde perspicio te mei memoriam servare, tum quia rogatu meo inquirere volueris in Inscriptionem quæ olim exstitit in hortis Eminentissimi Cardinalis Carpensis.

Doleo equidem vehementer illam inveniri non posse, et miror quid eidem a mala sit objectum manu; Sponius eam videtur inspexisse, quia figuras exhibet, quæ in Grutero non inveniuntur; scribit tamen, tabulam eam marmoream fuisse *in hortis quondam Carpensibus*, adeo ut ante plures quam viginti annos inde procul dubio alio translata sit.

Multum autem debeo Francisco Blanchino, quod eam operam, licet incassum, suscipere voluerit, et nisi grave, viro excellentis doctrinæ meo nomine gratias agas rogo meritas debitasque. Historia illius universalis mihi valde placet et relliquiæ veteris

ævi, quas exhibet in ea et inlustrat feliciter, me magna perfundunt voluptate, quotiescunque librum istum, id quod sæpe fit, consulo.

Illustri Witrenio, Reip. Amstelædamensis Consuli et gestis ad Reges legationibus claro, significavi, quid Episcopus Rosaliensis de scriptura disci in Siberia reperti sentiat. Ex quatuor characteribus quos interpretatur vir illustrissimus judicare certe debemus scripturam esse Chinensium; auctorque Witrenio fui ut ectypum mittat Bataviam Indicam vel ad ipsos Chinenses, ubi vix dubito quin sapientes inveniantur qui eam sint explicaturi. Facile credo te Romæ occupatum valde fore præcipue cum Comitia Augustiniani ordinis, cujus tam illustre lumen es, ibi habeantur; nec nunc tibi propterea molestus forem, nisi scribere debuissem ad Magliabequium, qui litteras Romam curat.

Nihil igitur est quod te crucies te non posse respondere ad singula literarum mearum præcedentium capita, et forte agere non posse cum illustrissimo Blanchino de nummis quorum ectypa tecum communicavi XIV Februarii. Eo enim sum ingenio ut nolim amicis gravis esse, nec unquam ægre fero si tarde respondent, dummodo memoriam mei conservent, id quod te facturum semper fidem habeo singularem tuam humanitatem, benevolentiam et amorem quo eos qui eruditioni acquirendæ incumbunt foves et complecteris.

Elogium positum Eminentissimo Norisio dignum est tanto viro, cujus recordatio mihi semper ob oculos versatur, et cujus vultu æri inciso incen-

dor et inflammor quotidie ad vestigia ejus si id fieri posset sequenda.

Academica tua dissertatio in Historiam sacram primæ mundi ætatis, non potest nisi erudita esse, nec dubito, quin multa aliis pratermissa nos in ea doceas, cum revera animum habeas succinctum tot tantisque bonis quæ frustra in alio quæras; illa veniet mihi certe acceptissima, et illustris Magliabequius exemplaria bene curabit.

Venetias misi aliquot exemplaria libri Gallici, quem publici juris fecit Juriæus; supplementum est historiæ illius criticæ, cujus titulus est, *Histoire Critique des Dogmes et des Cultes bons et mauvais qui ont esté dans l'Église depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, où l'on trouve l'origine de toutes les idolatries de l'ancien paganisme, expliquée par rapport à celles des Juifs*. Multa profecto erudita illo libro continentur, et quia in supplemento binæ meæ epistolæ editæ sunt, et a variis eruditis Jupiter *Madbachus et Selamanes* explicantur, inter quos tu, vir egregie, non minimus es, recte me facturum cxistimavi si tibi aliisque Romæ eruditis exemplaria nonnulla mitterem. Fasciculus missus est ad Franc. Stryherum, consulem ut vocant mercatorum Belgarum qui Venetiis consistunt, isque eum tradet Antonio quem rogavi ut illius curam habere velit.

Hac in urbe publice docet theologiam Nicolaus Gustlerus, variis libris editis clarus; is impetum cepit conscribendi Historiam universalem Sacroprophanam, mihique asseveravit, sibi multa in promptu esse aliis vel neglecta vel omissa; et credo

eum fidem qua sese obstrinxit liberaturum; cum alia ejus opera certa nobis exhibeant indicia eum in interiora Musarum penetralia admissum esse: Vale.

Davent., 22 Aug. 1705.

XIX

(5 décembre 1705).

Reverendo admodum et præstantiss. viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb. Cuperus.

Ultimis tuis litteris quas ad me dedisti XVI kal. Jun. respondi 22 Augusti, easque tibi redditas esse ex Antonio nostro intellexi. Cum autem sciam te occupatum valde esse, nunc iterum te non convenirem nisi persuasissimum haberem me tibi et Episcopo Rosaliensi, quem rogo salutes verbis meis observantissimis, pergratum facturum, si mitterem lancis vel speculi sinici integram explicationem. Eam ecce habes excerptam ex literis illustris Witrenii, eidemque junxi quæ alia similis argumenti idem mecum communicavit; et Episcopus ille me plurimum devinciret si te et tu me, vir eximie, docere velitis quid de illis rebus statuendum sit. Magliabequius me certiorem fecit te ad eum misisse exemplar libri mihi destinatum cui titulus *Dissertatio in Historiam sacram primæ mundi ætatis* quo nomine tibi gratias ingentes ago et habeo; singulari

ejus teneor desiderio, et spero propediem hanc lucubrationem in manus meas venturam, quia fidem habeo singularem et profundam eruditionem tuam te aliis indicta nobis annumeraturum.

Fui nuper per aliquot dies Amstelædami, et inspexi varia cimelia et inprimis illud quod possidet Barius rarissimis et ανεκδοτοισ nummis refertum. Inscripti sunt characteribus plane incognitis, uti memini tibi me antea significasse, sed elegantis et acris vir ingenii putat se eos nobis certo explicaturum; ejusque inventionis varia mihi ostendit et scripsit indicia quæ certe laudes suas merentur. Composuit dissertationem placituram eruditis, nisi me fallo plane, *de primis Hispaniæ incolis;* et Joh. Clericus ad eundem misit explicationes suas nummorum Gaditanorum, quas legi summa mea cum voluptate. Nunc nihil de rebus meis aliorumque doctrinæ studiosorum mittam, quia rationem habeo otii tui: et dicam tantum, *Elephantem* meum propediem forte prælo subiturum, si eum ut emendem et diligenter legam negotia publica permittunt. Vale plurimum.

Daventriæ, 5 Dec. 1705.

Excerpta ex litteris illustris Witrenii quas ad Gisb. Cuperum dedit.

(20 octobris 1705).

Lanx Sinica vel speculum est magnæ antiquitatis, et linguæ gentis periti affirmant, monumentum hoc esse plus quam octodecim centum annorum. Vulgus Chinensium

Bataviæ nihil intelligebat, sed unus eorum doctrinæ spectatæ characteres explicavit:

« *Deus est purus, castus et immaculatus totus. Deus est tam pulcher, uti clara et liquida aqua.*

« *Aliquis a Rege vel principe dilectus et quo in multis rebus utitur, eum adspicere debet ut suum Deum et cavere ne alios lædat. Nam si illud facit, eveniet illi quod aquæ ascendenti et descendenti.*

« *Sed quando Rex aliquem extollit honoribus, et conspicit eum rem bene gerere, lætatur corde suo in tantum, ac mare omne vel totum. Timemus Dominum nostrum, quando male facimus, sed quando bonum facimus et recte ambulamus, animus semper lætatur, ac tam pulcher est ac radii solis. Et tunc homines te respicient ut Deum in terra, quia nemo Deo similis.* » Credo debere esse *similior*, certe id sensus postulat.

Sunt nonnulli præterea characteres quos vir ille capere non poterat; indicant plura præcepta moralia lanci illi inscripta esse Illudque imprimis notandum hosce characteres jam desiisse esse in usum, ante annos plus quam mille, illosque nullo modo a vulgo intelligi posse, et hoc monumentum esse symbolum unius ex vetustioribus Imperatoribus Chinensium, circa tempus Confutii, viri docti valde et pii.

Si placet Deo, anno proximo plura argumenta et probationes ex India accipiam Sinicæ hujus sapientiæ; nunc ad me miserunt viginti aut triginta symbola regum et doctorum virorum, litteris vetustis gentis illius et hodiernis conscripta, sed tantum necdum mihi temporis fuit, ut illa examinare vel inspicere potuerim.

XX

(6 mars 1706).

Reverendo plurimum et pererudito viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb. Cuperus.

Ultimæ literæ tuæ ad me scriptæ sunt Romæ XVI kal. Jun. anni proxime elapsi : iis respondi XXII Augusti, alterasque ad te dedi VIII. Dec. proximi, et facile credo negotiis tuis fieri, ut nondum responderis ; spero tamen te mihi, ubi a curis illis liber eris, significaturum quid eruditi sentiant de rebus de quibus in iis tecum egi et præcipue de monumento Sinico, quod regionis illius homines qui Bataviæ in Indis consistunt explicare conati sunt.

Nunc iterum tibi molestus non essem, nisi recepissem *triduanam* tuam *de canone librorum sacrorum concertationem*, in qua præclare ostendis quantopere in rebus tam sacris quam profanis sis exercitatus et evincis S. Scripturam divinitus esse inspiratam, Christumque verum Messiam esse et Judaeos frustra alium expectare, quod argumentum anno proximo luculenter tractavit nescio quis eruditus in lucubratione qua evincit omnia subterfugia et argumenta gentis illius futilia et nullius momenti esse.

Multum autem tibi debeo quod ad me concertationem illam miseris; perlegi eam alacriter, et

probo, exceptis paucis quæ interlocutores tui in mediam adferunt.

Putaveram nonnulla operum meorum exercitura jam prælum, sed per binos menses fui occupatissimus; et exercitationes meas de Elephantibus, quos in dies novi et inediti nummi exornant, ne quidem in capita distinguere potui; id quod judico esse commodissimum, quia lectores lassantur, quando una serie et absque intermissione libros legere coguntur: idemque iis evenit quod de viatoribus canit Rutilius:

Intervalla viæ fessis præstare videtur.
Qui notat inscriptus millia multa lapis.

Credo me antea vel tibi vel Magliabequio significasse ex Anglia ad nos adlatos esse Humfredi Hodii libros IV *de Bibliorum textibus originalibus, versionibus Græcis, et latina Vulgata;* et nunc vir iste pereruditus in eo est ut adornet *Thesaurum Antiquitatum Alexandriæ* tam sacrarum quam profanarum, quo absque ullo dubio continebuntur res parum obviæ et aliis indictæ. Nosti *Musæum* insigne ejus urbis fuisse decus et ornamentum; de eo egisse Jo. Fr. Gronovium et Rechenbergium Germanum: antequam prodisset Gronovii per filium dissertatio, ego multa eo de loco notaveram ut spero tantum mihi otii fore ut mea cum aliorum collectaneis conferre possim.

Clericus pergit gnaviter in vulganda *Bibliotheca Selecta* gallice, et tam erudita interserit passim, sive Hebræam sive Græcam aliasve Antiquitates spectes, ut mirer unum virum tam immenso labori

sufficere. Tomus jam prodiit octavus; et ecce tibi, utpote orientalium linguarum studiosissimo, aliquot specimina, tom. 7. p. 131. Tradit. *Osiris* descendere de voce Hebræa *Osiri* quam explicare possumus *qui facit meam lucem;* p. 13, *Hercules* phœnicibus est *Harochel,* quæ vox significat *mercatorem* et *peregrinatorem,* et inde cum Eusebio vocari Διωδαν, ἀ διοδενειν, *voyager;* tom. 8, p. 274 *Merin* Syris notare *aquam,* et inde factam esse *Majumam,* ut *Majam,* a voce Hebræa quæ significat rem eandem denotarique venderem; pag. 178 *Britanniam* a *Brithan* quæ Chaldæis *ext...rius.*

Ad Magliabequium misi quid præterea hic geratur in Rep[ublica] litter[ar]ia litterasque etiam dedi ad illustrissimos viros Corradinum et Fontaninum; quibus res nonnullæ scitu non indigne continentur, nisi tamen mihi, id quod cœteroquin facere non soleo, nimis mihi placeam. Ut autem plane sterilis non sim, et aliquid etiam, bona tua quod fiat cum venia, ex paupere penu mea promam, ecce tibi binas Solonis leges, quas non intellexisse viros etiam doctissimos existimo. Prima est hæc apud Plutarchum, in Legislatoris illius vita : Τῶ κομίσαντι Λυκον, πεντε δραχμὰσ δίδοζαι Λυκίδου δέ, μίαν: vertunt *Ei qui lupum attulerit, quinque drachmæ dantur : una ei qui lupam;* eam versionem amplectuntur Petitus in Leg. Atticis, et harum rerum promuscondus Johannes Meursius c. 19. *Solonis;* id quod equidem miror, cum moribus hodiernis hic et alibi receptum sit, pro *lupa capta* plus publice expendere, quam *lupo;* id quod etiam ratio suadet omnino : ego non dubito, quin per

λυπίδιον sit intelligendus *Catulus lupi*, quo sensu vox hæc, uti notissimum usurpatur Schol. Aristophanis λυκον τεκνον appellat, illique scribit præmium positum, *talentum unum*, si quis vero τελειον *adultum* lupum caperet, accipiebat *duo talenta;* nec dubito quin per λύκον τέλειον intelligatur tam *lupus* quam *lupa*.

Altera lex agit *de fœminarum foras profectionibus:* ἐξόδους mulierum appellat Plutarchus et viri supra laudati ita de hoc loquuntur, tanquam agatur de profectionibus mulierum extra urbem et ad alias urbes vel regiones; cum mihi nihil aliud designari videatur quam mulieres in publicum in urbe prodeuntes illa quæ ibi leguntur, observari debere. Vale plurimum.

Daventriæ, 6 Martii 1706.

XXI

(5 janvier 1707).

Reverendo plurimum et doctissimo viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb. Cuperus.

Accepi ante complures menses binas epistolas, quas ad me doctissimas dedisti XV cal. Febr. et V. nonas Majas anni proxime elapsi; et uti verbis vix exprimere possum gaudium quod ex earum lectione una cum eximio fructu percepi, ita Mars et arma fecerunt, ut iis tardius respondeam, quam

certe facere volebam. Nosti enim procul dubio, vir eximie, me per ipsos septem menses fuisse in castris cum aliis Ordinum Fæderatæ Belgicæ Legatis, ut videremus ne quid Respublica caperet detrimenti, et uti eorum nomine summæ rei præessemus ; et facili conjectura adsequi potes, mihi egregiam victoriam et gloriosam, tot urbes obsidione vel deditione captas, tam ingentem terrarum tractum Regi Carolo vindicatum, toties mutata castra et constitutos magistratos summos atque ordinata vectigalia, parum vel nullum tempus reliquum fecisse, quo amicorum litteris respondere possim. Ne jam dicam tuas semper tales esse, ut Musas, otium, secessus et libros quærant, quæ omnia laborioso et tumultuoso illo tempore procul a me fuerunt.

Nunc igitur domum redux officio meo satisfaciam, et quidem cum te verbis amicis compellem anni novi initio eum tibi faustum et felicem precor, et spero te eundem transmissurum hilariter et alia editurum opera, quibus tam pulchre et tam strenue res parum cognitas imo absconditas illuminas.

Ut igitur ad litteras tuas priores accedam, non dubito quin jam Venetiis acceperis supplementum Juriæi, atque adeo epistolas meas aliorumque eruditorum qui Jovem Madbachum et Selamanem explicare conati sunt, et videbis inde tibi ea gentilium numina multum debere. Ipso illo tempore, quo priorem epistolam tuam accepi, misi ectypum speculi Chinici ad amicum Parisiensem eumque rogavi, ut illum tradere in manus vellet Episcopi

Rosaliensis. Sed ante binos menses ab eo qui legato Suecorum Regis ab actis est edoctus fui ectypum perditum esse et Episcopum Rosaliensem alium desiderare; quem tabulario in manus Hagæcomitis tradidi, et spero nos propediem lecturos quæ vir ille reverendus et eximius una cum Chinensibus suis in medium adlaturus sit, ad veteris illas ævi Chinici relliquias explicandas, et unde monumentum illud in Siberiam una cum aureis parvis monstris pervenerit; quæ res mihi certe admodum singularis et miranda plane videtur.

Ea autem mihi mirifice, non secus ac aliis placent, quæ ad me mittis *de Cœlo et Deo materiali*, vel *Deo*, quem illud esse putabant Chinenses, id quod etiam patet ex quæstionibus et dissidiis, quæ inter missionarios Ecclesiæ Romanæ orta sunt super ritibus eorum qui Christo nomen dant, et quæ magnis animorum motibus utrinque defenduntur. Nec certe a ratione alienum est gentem eam etiam *aquas* ad instar aliorum gentilium coluisse, et inde Deum comparasse aquæ claræ et liquidæ; quanquam fatear me nihil tale observasse in itinerariis, in quibus nobis regnum illud opulentissimum et florentissimum describitur: et forte ita de Deo loquuti illi sunt, quia certe nihil pulchrius et clarus, quam liquidi fontes et fluvii, et melius longe me nosti, vir præstantissime, Orientales populos architectos esse mirabilium comparationum.

Nunc transeo ad alteram tuam epistolam, et miror tantum tibi super esse temporis, ut tam eruditam et tam longam, eoque nomine acceptiorem ad me

dare potueris, cum non modo publicis lectionibus illustres Sacram Scripturam, verum etiam alia provincia tibi imposita sit, disserendi enim *de Ecclesiæ Ritibus Antiquis,* qui certe plurimum tibi debebunt, cum fieri non possit quin largam a te lucem accepturi sint.

Quæ de nomine *Osiris,* et aliis nominibus disputas, mihi certe perpulchra videntur, communicabo ea cum Clerico, utque est vir doctrinæ et humanitatis singularis, ita procul dubio eo nomine se tibi fatebitur multum debere, et placide atque amice examinabit sententias tuas : nec ego laudi tuæ deero, ubi *Harpocrates* novis typis describetur, cujus nominis explicatio mihi placet mirifice.

Lætor insuper valde te non improbare conjecturas meas in legibus Solonis, et probo tuum λυκιδεα *catulum lupi, vel lupellum,* et recte miraris phraseos inæqualitatem, si vulgatam lectionem sequimur. Non animadverteram, credas velim, Salmasium Εξοδους γυναικῶν jam recte explicasse, et quæ ea occasione adjicis lectu non sunt injucunda. Vide tamen an verba, quæ Chorus pronuntiat apud festivissimum Comicum Aristophanem, mulieres respiciant. Illas quidem ex lege Solonis in publicum prodeuntes non plus cibi aut potus quam obolo emptum secum efferre debuisse constat ; sed mulieres in Concionatricibus loquuntur de viris, qui ex Astea(?) veniebant ad comitia, quos dicunt usque ad illud tempus *unicum obolum accepisse* singulos ; sed ante Myto quidem Archonta nihil et unumquemque venisse habentem in sæ-

culo potum, panem et duas cepas, tresque olivas adduntque, tunc viros *triobolum* postulasse accipere etc. quam in rem multa eaque haud injucunda in medium produre possem. Alter locus in quo vir alloquitur *Cinachyram* suas certe habet difficultates, cum nondum liquidum sit an *Cinachyra* sit mulier, an vero vas aliquod, vel suppellex. Certe Faber Tanaquillus lib. 2. Epist., pag. 250, putat genus cribri esse; et vir ille plebiscito muliebri obtemperans, vult in forum ferre τα σκευη *vasa*, ut vertant, vel *supellectilem*, quæ apud Latinos etiam *vasis* et *vasarii* nomine comprehenditur; hinc evocat *cinachyram*, *diphrophorum*, *ollam* et alia, quæ in domo erant. Neque tamen vel Scholiastæ, qui *Cinachyram* servam facit, vel tuam opinionem abjicere volo, cum et non incommode statui possit *Cinachyram* tulisse e domo *calathum*, *diphrophorum ollam*, κομμωτριαν, vel ornatricem fuisse itidem servam, hydriaphorum hyriam gestasse, *Catharistriam* esse servam, et denique alium prodiisse *alveolum* σλαφην gestantem; et eo ducere videtur hæc verba και καθιζε πλησιον, *et prope eos statue*, et quæ ibi sequuntur; ut et tandem verbum αφιέτε, quo monet s[.....] servasque ut reliquia in ædibus relinquant; noto cum aliis eruditis serram, nedum tecum reciprocare, et relinquo unicuique opinionem suam, cum utique certum sit Aristophanem mirum jocorum artificem fuisse, et alloqui potuisse res inanimas, tanquam viverent.

Sed et illud, οπως ον εύ τετριμμένη κανηφορῆ Faber explicat *ut bene Ficta Canephoros sis* putatque

poetam innuere illam Cinachyram (quidquid tandem sit) emeritam esse, quia puellæ cum jam nubiles essent, κανηφόρουσ. Docet certe id præclare locus Scholiastæ Theocriti (tibi, vir egregie, inprimis et Meursio lib. *de Festis Græcorum* V προτέλεια laudatus), qui varia alia in hoc festo fieri solita nobis annumerat, quibus nova etiam adjicere si id ageretur possem, uti et pleraque Græciæ festa pluribus elucidare. Neque tamen puto hæc *canistra sacra* confundi debere, cum ordinariis quæ cubito non erant majora juxta Solonis legem; nam illa in Panathænæis et προτελέιοισ portabantur cum magna veneratione, hæc vero usus erant communis; et tibi do considerandum an statua, quam repræsentat Capacius lib. 1, p. 18. *Hist. Neapol.* sit Κανηφόροσ in sacris pompis virgo, vel *cistiphera*.

Plurimum autem tibi debeo, quod mecum communices Inscriptiones nonnullas ineditas, quarum ultimam que de Leonticis sacris et similibus agit, video editam esse ab illustri Vignolio inter Inscriptiones selectas quas una cum Columna Antonini publicavit, p. 328. Recte equidem Langium notas, et ego miniatulæ tuæ ceræ adjicio album calculum. Ceterum hæc Mithriaca sacra a variis explicata sunt, et nuper ab Illustrissimo Philippo a Turre Adriæ Episcopo, cujus amicitia glorior, et ab Antonio van Dalen, Archiatro Harlemensi qui librum illum dedicavit, sed tamen velim aliquis expiscari liquido posset an hæc sacra statos dies habuerint vel an pro libitu celebrata sint; deinde quæ differentia proprie sit inter has loquendi formas, *tradere Leon-*

tica, et *Cryphios; Facere Taurobolium; Restituere Criobolium; Movere Criobolium; Taurobolium publice facere; Accipere et percipere Taurobolium. Monere Criobolium et Taurobolium;* etc. Agit quidem Antonius van Dale cap. 6. Dissert. suarum de ultimis loquendi modis, et notum satis superque est quid sit *restituere sacra;* tamen reliqua mihi videntur eruditi adhuc viri curam desiderare, quanquam, ut verum fatear, sacra hæc obscura et optimo jure cryphia sint.

Quod ad Triduanam tuam disputationem attinet, illa mihi placet, sed, uti facili conjectura adsequi potes, quæ de Canone mones (pag. ejus 6) mihi probari non possunt. Scis multis ab utraque parte de eo disputatum esse, et mihi nequaquam animus est in campum eum ingrediendi; cum illa materia nos nimis diu detineret, et alter alteri nequaquam cedere vellet, quia ut tu, vir egregie, putas veritatem a tuis partibus stare, ita ego eandem mihi vindico; idque animo valde deliberato, et ne viderer assentiri tibi in talibus, recte me facturum existimavi, si scriberem nonnulla stomachi mei non esse. Alio tempore agam tecum de aliis rebus, nunc hoc Catone contentus sis rogo, et vale plurimum.

Daventriæ, ipsis Nonis Januarii 1707.

Parmi les lettres ci-dessus imprimées, celles qui proviennent des manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne et de la Nationale de Florence ont été collationnées sur les originaux par M. Enrico Rostagno, bibliothécaire à la Laurentienne. Les lettres provenant de la Bibliothèque Angélique à Rome ont été copiées par M. Paolo Angiolini et collationnées par M. Presutti.

M. Rostagno a relevé les inscriptions grecques des lettres de Cuper à Huet dans son *Indicis codicum græcorum Bibliothecæ Laurentianæ supplementum* (in Studi italiani di filologia classica, t. VI, pp. 129-166, Firenze, tip. Bencini, 1898). Les textes grecs communiqués par Cuper à Huet et à Bonjour sont très incorrects et souvent indéchiffrables ; les inscriptions envoyées à Bonjour paraissent inédites.

Je dois en terminant adresser mes remerciements à M. Guido Biagi, préfet de la Laurentienne, à M. Rostagno, qui a bien voulu prendre la peine de revoir ces textes, et à M. Bourguet, professeur à l'Université de Montpellier, qui m'a communiqué de très utiles renseignements.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

VOLTAIRE

PAR

M. Charles HETTIER,

Président.

UNE LETTRE INÉDITE

DE VOLTAIRE

Il y a déjà quelque temps, un de mes amis, grand chercheur d'autographes, M. Sieveright, de Londres, me communiquait un assez long fragment d'une lettre inédite de Voltaire, écrite en anglais, pendant son séjour dans cette ville.

On sait qu'après sa querelle avec le chevalier de Rohan et sa courte incarcération à la Bastille, Voltaire passa pour la seconde fois en Angleterre, vers la fin du mois de mars 1726. Ce fut de Londres, où il demeura presque continuellement jusqu'en mars 1729, qu'il adressa à son ami Thiriot, les fameuses « Lettres sur les Anglais ». La collection des « lettres inédites » publiées, en 1856, par M. de Cayrol, contient plusieurs lettres anglaises à Thiriot. Il en écrivit certainement davantage ; et quand on songe à la facilité merveilleuse avec laquelle il se servait de cette langue, à son étonnante fécondité épistolaire, on ne peut qu'être surpris de la rareté de ses lettres pendant cette période de 1726 à 1729.

Il y a certainement là une lacune importante. Pour Voltaire, écrire c'était vivre. Bien plus encore que de nos jours, la lettre était l'arme la plus puissante du publiciste. Il savait que les siennes et leurs copies circulaient et que la clandestinité leur donnait un attrait et une saveur très appréciés du public lettré. Il y donnait libre cours à ses rancunes, en même temps qu'il y faisait sans doute un tableau de la vie anglaise et des cercles littéraires et mondains. Le caractère des deux nations offrait infiniment plus de contrastes qu'aujourd'hui, les types et les caractères étaient infiniment plus tranchés; et ce devait être pour Voltaire un spectacle dont sa verve satyrique et ses puissantes facultés d'observation et d'analyse lui permettaient de tirer grand parti. Il suffit, pour se rendre compte des différences profondes qui existaient entre les mœurs des deux pays, de rapprocher une peinture d'Hogarth d'une toile de Watteau ou de Coypel. Les contrastes éclatent et, en examinant les curieux documents que nous a laissés le peintre anglais, on ne peut que regretter davantage la perte des lettres de Voltaire, qui en eussent été le commentaire le plus instructif et le plus amusant.

Cette perte paraît irrémédiable. Les *Mémoires* de Grimm pour 1772 ne laissent pas d'espoir: « Thiriot n'était pas homme de lettres; c'était une espèce de colporteur littéraire qui avait fait de sa mémoire un répertoire très instructif et très intéressant. Il savait une foule innombrable d'anecdotes de tous les gens célèbres de son temps. Il savait par cœur

un grand nombre de pièces fugitives de nos plus grands poètes, qui n'avaient jamais été imprimées. Il les récitait volontiers à ceux qui les lui demandaient, mais il n'en donnait pas copie. Il fut même, je crois, trop paresseux pour les mettre par écrit; et je suis persuadé que tout ce répertoire est perdu avec lui. Intimement lié avec M. de Voltaire, à qui cette espèce d'agent en sous-ordre a toujours été d'un grand secours, il en possédait dans sa mémoire une infinité de petites bagatelles charmantes qui, sans doute, sont aussi perdues; et dans son portefeuille, un nombre prodigieux de lettres dans lesquelles on trouverait une foule de particularités curieuses et intéressantes ».

A la mort de Thiriot, Grimm nous dit que M. d'Argental, au nom de Voltaire et avec l'aide de la police, réclama un nombre prodigieux de lettres qu'il lui avait adressées: « Ce trésor sera perdu pour nous », dit-il; et il semble avoir eu de bonnes raisons pour parler ainsi, car, depuis, rien n'est venu en faire soupçonner l'existence.

Le fragment de lettre qui m'a été communiqué est écrit sur deux feuillets in-4°, et ne commence malheureusement qu'à la page 4. L'encre en est très jaune. Les corrections, d'une encre plus noire, semblent être de la main de Voltaire. Ce fragment se termine à la page 9, et pourrait avoir servi de brouillon pour la lettre qui fut envoyée à Thiriot. Il est extrêmement probable que ce document n'est jamais sorti d'Angleterre. Le style témoigne d'une connaissance approfondie de la langue, et les

divers événements auxquels il fait allusion en fixent la date à la fin de 1726 ou peut-être au commencement de 1727.

En effet, ce fut en octobre 1726 que Voltaire reçut de M^lle^ Bessières la nouvelle de la mort de son unique sœur, qui avait épousé le sieur Mignot, correcteur de la Chambre des Comptes. Elle était mère de M^me^ de Fontaine et de M^me^ Denis. Cette perte lui fut extrêmement sensible; il y fait allusion, et elle lui inspire des réflexions philosophiques sur le néant de la vie et le fleuve Léthé.

Le juif « Médina », auquel il fait également allusion, ne doit être autre que le banquier juif qui figure dans la *Vie de Voltaire,* de M. Parton, sous le nom d'Acosta; celui qui, d'après Voltaire, accueillit la présentation d'une lettre de change par cette déclaration pleine de franchise : « Je suis désolé, je ne peux vous payer; je prends Dieu à témoin que depuis trois jours je suis banqueroutier ». — Un gentleman ayant appris ses embarras financiers lui envoya cent guinées. Il est assez croyable que le roi Georges II était ce « gentilhomme anglais » qui le força à accepter quelque argent.

Viennent ensuite les détails sur la publication de *La Henriade* en 1728. Elle se vendait une guinée. Trois éditions in-8° furent rapidement épuisées. Le poème était dédié à la reine; et malgré son dégoût pour le métier de courtisan et sa philosophie républicaine, Voltaire ne dédaigna pas le cadeau de deux mille écus que lui envoya Georges II.

Voltaire n'avait pas encore eu de démêlés avec

l'abbé Desfontaines ; il lui consacre quelques lignes. Notons également le passage très flatteur pour le peuple anglais, qu'il qualifie de « peuple philosophe malgré quelques fous ».

Quant au livre ennuyeux qu'il dissuade de traduire, ce sont les *Voyages de Gulliver*, dont la première partie avait justement paru en 1726. Les contemporains et la postérité n'ont pas ratifié cet arrêt, « d'autant plus surprenant que, dans ses Lettres sur les Anglais », il assimile Swift à Rabelais dans ce qu'il a de meilleur ; et il lui reconnaît des qualités de justesse, de délicatesse et de bon goût, dont, selon lui, manquait le grand rieur. A noter enfin la haute estime qu'il déclare professer pour Pope.

Le London citizen, dont l'affection généreuse et soutenue contribua beaucoup à adoucir l'amertume de l'exil, était Everard Falkener, Faulkener ou Faukener, marchand de drap et de soieries, plus tard sir Everard Falkener, ambassadeur à Constantinople. Voltaire lui dédia la tragédie de *Zaïre*.

D'après Parton, il entretint avec Falkener une correspondance assez active, pendant une trentaine d'années, à partir du séjour de Wandsworth, c'est-à-dire jusqu'à la mort du marchand de Londres. Il donna plus tard l'hospitalité aux deux fils de son ami, parvenus à l'âge d'hommes. « J'ai été prophète une fois en ma vie, écrivait-il à Thiriot ou Thieriot (car on trouve les deux orthographes), mais ce n'a pas été dans mon pays. C'était à Londres, chez mon ami Falkener : il n'était que marchand, et je lui

prédis qu'il serait ambassadeur. Il s'en amusa; mais, vous voyez, il l'est devenu ». Le marchand ambassadeur fut un mandataire fidèle des intérêts anglais, bien qu'il fût tourmenté de la passion du jeu. Il mérite mieux que le jugement qu'en a porté l'historien Carlyle: à savoir qu'il ne doit d'avoir échappé à l'oubli que grâce à l'amitié de Voltaire.

On ne trouve plus de lettres inédites de Voltaire. Il semble, du moins, que depuis quelques années, la série soit épuisée. Celle-ci vient à point pour nous démontrer que les chercheurs trouvent toujours. Si l'on veut bien considérer l'intérêt qui s'attache à la manifestation, dans une langue étrangère, de la pensée d'un grand écrivain, la longueur du document et les renseignements biographiques qu'il contient, nous pensons que celui-ci peut être classé parmi les plus intéressants qui aient été exhumés depuis la publication de M. de Cayrol.

Voici le fragment en question, d'après ma traduction (1):

(1) " the best poet of England, and at present, of all the world. j hope you are acquainted enough with the English tongue, to be sensible of all the charms of his works. for my part j look on his poem call'd the essay upon criticism, as superior to the art of poetry of horace: and his rape of the lock *la boucle de cheveux* [that is a comical one], is in my opinion above the lutrin of *despreaux*. j never saw so amiable an imagination so gentle graces, so great varyety, so much wit, and so refined knowledge of the world, as in this little performance.

" now my dear Tiriot after having fully answered to what

« Pope est le meilleur poète d'Angleterre et, pour le moment, du monde entier. J'espère que vous vous êtes assez familiarisé avec l'usage de la langue anglaise pour être sensible à tous les charmes de ses ouvrages. Pour moi, je considère son Essai sur la Critique comme supérieur à l'Art Poétique d'Horace, et sa Boucle de Cheveux enlevée, dans le genre comique, infiniment supérieure au Lutrin de

you asked about English books, let me acquaint you with an account of my for ever cursed fortune. j came again into England in the latter end of july very much dissatisfied with my secret voiage into france both unsuccesfull and expensive. j had about me onely some bills of exchange upon a jew called *Medina* for the sum of about eight or nine thousand french livres, rekoning all. at my coming to london i found my damned jew was broken. j was without a penny, sick to death of a violent ague a stranger, alone, helpless, in the midst of a city, wherein j was known to no body. my lord and my lady bolingbroke were in the country. j could not make bold to see our ambassadour in so wretched a condition. j had never undergone such distress; but j am born to run through all the misfortunes of life. in these circumstances, my star, that among all its direful influences pours allways on me some kind refreshment, sent to me an english gentleman unknown to me, who forced me to receive some money that j wanted. an other London citizen that j had seen but once at paris, carried me to his own country house, wherein j lead an obscure and charming life since that time, without going to london, and quite given over to the pleasures of indolence and of friendship. the true and generous affection of this man who sooths the bitterness of my life brings me to love you more and more. all the instances of friendshipp indear my friend Tiriot to me. j have seen often mylord and mylady Bolinbroke. j have found their affection still the same, even increased in proportion to

Despréaux. Je n'ai jamais rencontré une imagination plus aimable, des grâces plus charmantes, une variété aussi grande, autant d'esprit, et une connaissance plus raffinée du monde.

« Maintenant, mon cher Thiriot, après avoir répondu à toutes vos questions sur les livres anglais, laissez-moi vous mettre au courant de ma mauvaise fortune. Je suis donc revenu en Angleterre

my unhappiness. they offered me all. their money. their house; but j refused all, because they are lords, and j have accepted all from mr faulknear, because he is a single gentleman.

" j had a mind at first to print our Poor Henry at my own expenses in london, but the loss of my money is a sad stop to my design: j question if j shall try the way of subscriptions by the favour of the court. j am weary of courts my thiriot. all that is King, or belongs to a King, frights my republican philosophy, j won't drink the least draught of slavery in the land of liberty.

" j have written freely to the abbot desfontaines it is true, and j will allwais do so, having no reason to lay myself under any restraint. j fear, j hope nothing from your country. all that j wish for, is to see you one day in london. j am entertaining myself with this pleasant hope. if it is but a dream, let me enjoy it, don't undeceive me, let me believe j shall have the pleasure to see you in london, [drawing up] the strong spirit of this unaccountable nation. you will translate their thougths better, when you live among em. you will see a nation fond of her liberty, learned, witty, despising life and death, a nation of philosophers, not but that there are some fools in england, every country has its madmen. it may be, french folly is pleasanter, than english madness but by god english wisdom and English Honesty is above yours one day j will acquaint you with the character of this strange people, but tis time to put an end to my english talkativeness. i fear, you will take this

vers la fin de juillet, fort désappointé de mon voyage secret en France, à la fois stérile et dispendieux. Je n'avais sur moi que quelques lettres de change sur un juif du nom de Médina, pour la somme de huit ou neuf mille livres françaises. A peine étais-je à Londres que j'appris sa déconfiture. Je n'avais pas un penny, j'étais dévoré par la fièvre, seul, sans ressources, étranger à une cité

long epistle for one of those tedious english books that j have advised you not to translate. before j make up my letter, j must acquaint you with the reason of receiving yours so late. t'is the fault of my correspondent at Calais master *dunoquet*. so you must write to me afterwards, at my *lord bolingbroke's House london*. this way is shorter and surer. tell all who will write to me that they ought to make use of this superscription.

" j have written so much about the death of my sister to those who had writ to me on this account, that i had almost forgotten to speak to you of her. j have nothing to tell you on that accident but that you know my heart and my way of thinking. j have wept for her death, and j would be with her. Life is but a dream full of starts of folly, and of fancied, and true miseries. death awakes us from this painful dream, and gives us, either a better existence or no existence at all. farewell. write often to me. depend upon my exactness in answering you when j shall be fixed in london.

" write me some lines in english to show your improvement in your learning.

" j have received the letter of the marquess of Villars, and that which came from turky by marseille.

" j have forgot the romance which you speak of. j don't remember j have ever made verses upon this subject. forget it, forget all these deliriums of my youth. for my part j have drunk of the River lethé. j remember nothing but my friends. "

dans laquelle je ne connaissais âme qui vive. Milord et Milady Bolingbroke étaient à la campagne, et je n'osais me présenter à notre ambassadeur dans un état aussi misérable. Je n'ai jamais souffert une telle détresse; mais je suis né pour subir toutes les vicissitudes de la vie. En ces circonstances, mon étoile, qui, au milieu de ses influences les plus désastreuses, ne me refuse jamais une sorte de soutien, dirigea vers moi les pas d'un gentilhomme anglais, inconnu de moi, et qui me força d'accepter l'argent dont j'avais besoin. Un autre habitant de cette cité, que j'avais vu une fois à Paris, m'a emmené à sa maison de campagne, où, depuis, j'ai vécu d'une façon obscure, mais charmante, sans mettre les pieds à Londres, absorbé par les plaisirs de la paresse et de l'amitié. L'affection véritable et généreuse de cet homme, qui adoucit l'amertume de ma vie, me porte à vous aimer davantage. L'amitié qui m'est témoignée me rend mon ami Thiriot encore plus cher. J'ai souvent vu Milord et Milady Bolingbroke. Leur affection est toujours la même et grandit en proportion de mon infortune. Ils m'ont tout offert, argent et maison ; mais j'ai tout refusé parce qu'ils sont lords : tandis que j'ai tout accepté de Faulkener parce qu'il n'est que simple gentilhomme.

« J'avais l'intention d'imprimer mon *Pauvre Henry*, à Londres et à mes frais ; mais ma perte d'argent a mis un empêchement absolu à ce projet. Je me demande si je ferai appel à une souscription patronnée par la Cour. Je suis fatigué des Cours,

mon cher Thiriot. Tout ce qui est roi ou dépend d'un roi épouvante ma philosophie républicaine. Je ne veux pas tremper mes lèvres à la coupe de l'esclavage sur cette terre de liberté.

« J'ai écrit librement à l'abbé Desfontaines. C'est vrai et j'agirai toujours de même, n'ayant aucune raison de me contraindre. Je n'ai rien à espérer, je le crains, de votre pays. Tout ce que je désire, c'est de vous voir un jour ou l'autre, à Londres. Je me plais à vivre dans cet espoir. Si ce n'est qu'un rêve, ne le détruisez pas ; ne me désabusez pas, laissez-moi croire que j'aurai le plaisir de vous voir ici, vous assimilant l'esprit vigoureux de cette nation inexplicable. Vous traduirez mieux leurs pensées, lorsque vous aurez vécu au milieu d'eux. Vous verrez une nation fanatique de sa liberté, savante, spirituelle, méprisant la vie et la mort, une nation de philosophes, bien qu'il y ait ici quelques fous, comme partout. Il se peut que la folie française soit plus agréable ; mais, par Dieu, la sagesse anglaise ne le cède à aucune autre. Un jour, je vous initierai au caractère de ce peuple étrange. Mais il est temps de mettre fin à ce bavardage anglais. Vous prendrez, je le crains, cette longue épître pour quelqu'un de ces ennuyeux livres anglais que je vous dissuade de traduire. Avant de clore cette lettre, je dois vous dire pourquoi j'ai reçu la vôtre si tard. C'est la faute de mon correspondant de Calais, maître Dunoquet. Aussi, désormais, vous devrez m'adresser vos lettres chez lord Bolingbroke, à Londres. Ce sera plus court et

plus sûr. Dites à tous ceux qui veulent m'écrire de se servir de cette adresse.

« J'ai eu tant à écrire à propos de la mort de ma sœur que j'ai presque omis de vous en parler. Je n'ai rien de plus à vous dire sur ce malheur, sinon que vous connaissez mon cœur et ma manière de penser. J'ai pleuré sa mort et je voudrais être avec elle. La vie n'est qu'un rêve traversé par les traits de la folie et rempli de misères vraies ou imaginaires. La mort nous réveille de ce rêve pénible et nous donne soit une existence meilleure, soit le néant. Adieu, écrivez-moi souvent ; comptez sur mon exactitude à vous répondre lorsque je serai fixé à Londres. — Écrivez-moi quelques lignes en anglais, afin que je puisse juger de vos progrès dans cette langue.

« J'ai reçu la lettre du marquis de Villars et celle qui est venue de Turquie par Marseille.

« J'ai oublié le roman dont vous me parlez. Je ne me souviens pas avoir fait de vers sur ce sujet. Oubliez tous ces délires de ma jeunesse. Pour moi, j'ai bu l'eau du Léthé. Je ne me souviens de rien, sauf de mes amis. »

Il me semble juste de s'arrêter sur cette note vraiment aimable qui contraste avec la réputation de sécheresse et d'égoïsme qui accompagnera Voltaire aussi longtemps qu'on le lira. Le seul commentaire qu'il convienne d'ajouter, c'est que Voltaire ne fut pas récompensé des nombreux témoignages

d'amitié qu'il donna à Thiriot. Ce garçon de lettres, vaniteux, sensuel, inexact, paresseux, soupeur éternel et adorateur perpétuel de Mlle Sallé, ce parasite enfin, ne composait et n'écrivait rien du tout. Simple reflet de Voltaire, il ne lui était d'aucun secours dans ses immenses recherches d'histoire et de philosophie.

Un jour cependant, Voltaire crut devoir mettre son obligeance à contribution. Ne pouvant revenir en France, il lui confia la mission de recueillir des souscriptions pour son édition de *La Heuriade*. Thiriot reçut bien les souscriptions, encaissa l'argent et ne le rendit pas. Il prétexta qu'un voleur s'était introduit chez lui pendant qu'il était... à la messe. Ce n'était pas assez vraisemblable pour qu'on le crût. Voltaire ne put jamais obtenir d'autre explication, et ne pouvant faire entrer en France les exemplaires souscrits, il proposa divers arrangements qui eurent peu de succès.

Thiriot continua ou tenta d'exploiter jusqu'à la fin son célèbre ami. Mais le charme était rompu. Voltaire était désabusé : il avait sondé le dévouement de ce personnage et il l'avait trouvé peu profond.

Dans ses démêlés avec l'abbé Desfontaines, il avait pu apprécier les hésitations de cet ami superficiel, toujours prêt à le sacrifier. Aussi, à partir de ce moment, sans rompre avec éclat, il s'en était détaché insensiblement. Plus tard, à Ferney, il recevait de Thiriot une demande de 4.000 fr. de pension. « Donner une pension à Thiriot, dit-il, ce

serait trop *salé* ». Ainsi finit cette belle amitié qui avait duré si longtemps et ne lui avait guère donné que des déceptions. Mais, il avait trouvé des compensations ailleurs et cessa de s'occuper de Thiriot.

La Ville de Caen en 1763

MÉMOIRES

DU

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU PORTAL

Sur la Ville et le Château de Caen

1759-1771

MANUSCRIT INÉDIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAEN

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR

M. Gabriel VANEL,

Ancien Magistrat,
Membre titulaire.

MÉMOIRES

DU

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU PORTAL

Sur la Ville et le Château de Caen

1759-1771

INTRODUCTION

Le manuscrit du lieutenant général du Portal fait partie de la bibliothèque de la ville de Caen. Il est inscrit à la section des manuscrits sous le n° 76. C'est un cahier in-folio, en papier, cartonné, de 24 pages, divisé en trois mémoires, qui sont des copies, écrites et signées par l'auteur, d'originaux qui ont été envoyés à Paris, au ministère de la guerre. L'écriture de ces copies, que nous avons pu comparer avec celle de plusieurs documents conservés aux Archives du département et signés *du Portal,* est bien, en effet, de cet officier général. Il fit ces mémoires au Hâvre, où il résida de 1759 à 1773.

Le lieutenant général du Portal appartenait à l'arme du génie. Nommé brigadier le 10 février 1759, il était, le 25 juillet 1762, élevé au grade de maréchal de camp et signait, en cette qualité, diffé-

rents devis pour les réparations du château de Caen, devis qui se trouvent aux Archives de notre département.

Cinq ans après, le 16 août 1767, il parvenait au grade de lieutenant général.

Directeur des fortifications de Haute et Moyenne-Normandie, en résidence au Hâvre-de-Grâce, il eut à s'occuper, pendant une période assez longue, de l'entretien et des modifications qui furent apportés, à cette époque, aux fortifications des villes et des côtes de la province.

La prise de Cherbourg par les Anglais en 1758, les conditions déplorables dans lesquelles s'était trouvée la défense et les tristes résultats de ce coup de main, avaient provoqué partout, aussi bien en province qu'à Paris, des craintes sérieuses qui se traduisirent par des ordres donnés d'urgence pour remettre en état tous les travaux de défense du littoral.

Malheureusement, presque rien n'avait été fait. M. de Fontette avait bien, dès 1756, demandé aux ingénieurs un rapport sur l'état de sa généralité (1), mais ce rapport, fort long, n'avait pas beaucoup remédié à la situation. Ses conclusions n'avaient été que partiellement appliquées. Quand la guerre éclata, on se hâta de prendre quelques mesures, mais, trois ans après, on se trouvait en présence d'une situation presque aussi précaire.

Loin de laisser quelque trêve aux malheurs de la

(1) Arch. du Calv., série C, n° 1816.

guerre ou quelque soulagement aux populations, l'année 1759 n'avait apporté que de nouvelles épreuves. Notre marine, déjà si éprouvée, avait subi partout des pertes irréparables ; le bombardement du Hâvre avait jeté la terreur dans la Haute-Normandie ; enfin, le 20 novembre, l'amiral Hawke avait achevé la série de nos malheurs en détruisant la flotte de M. de Conflans, qui devait porter en Angleterre une armée d'invasion.

Notre littoral se trouvait donc à la merci des Anglais. Des ordres furent expédiés sur tous les points de la province et le ministre, aussi bien que les intendants, firent une enquête dont on retrouve les traces aux Archives. Le chevalier de Mirabeau (1) fut envoyé spécialement dans ce but au mois de septembre 1759. Sa correspondance avec le duc d'Harcourt démontre à quel point les quatre capitaineries de la Basse-Normandie étaient mal tenues, mal disciplinées et incapables de défendre le pays. Une lettre de M. de Martené, inspecteur des milices garde-côtes, ne laisse aucun doute à ce sujet (2).

(1) Jean-Antoine-Joseph Riquetti de Mirabeau, frère de Victor Riquetti de Mirabeau, l'ami des hommes, et oncle du célèbre orateur, né le 8 octobre 1717, fut gouverneur de la Guadeloupe, servit en 1756 au siège de Mahon et fut nommé inspecteur général des compagnies garde-côtes de Normandie en 1759. Chevalier de l'ordre de Malte, il fut élevé au grade de général des galères. On le désigne ordinairement sous le nom de bailli de Mirabeau.

(2) M. de Martené écrivait, le 14 novembre 1759, au duc d'Harcourt : « Le désordre augmente toujours dans les capitaineries de Ouistreham et de Bernières, occasionné par la

plupart du temps, ces escarmouches ne se terminaient pas aussi heureusement et jetaient le trouble et le découragement au milieu des populations de notre littoral.

Pendant ces mêmes années 1760, 1761 et 1762, on avait travaillé au château de Caen : les pièces conservées aux Archives en font foi. En 1759, une allocation de 1.800 livres avait été accordée par le Roi pour les places de Caen et de Granville ; en 1761, une somme de 64.525 livres était répartie entre les places de Cherbourg, Granville, La Hougue et Caen. Enfin, en 1763, une autre somme de 31.920 livres était consacrée aux mêmes services.

Ces dépenses arrivaient à peine à maintenir les ouvrages en état ; elles n'étaient que des palliatifs et Caen restait surtout protégé par sa situation et par l'ignorance où était l'ennemi de la faiblesse de sa garnison. Ce sont les propres termes du rapport de du Portal : « Il semble, conclut-il en terminant son second mémoire, qu'on ne doit avoir rien à craindre d'un ennemy qui ne peut être que l'Anglois, par la difficulté qu'il y aurait pour luy de débarquer un gros corps de troupes, de parcourir l'espace de trois lieues qu'il y a de la mer à Caen, pour la venir piller (1). C'est, cependant, il semble, ce qu'il aurait

(1) Au mois de juin 1758, une flotte anglaise parut cependant devant La Délivrande. Elle voulait, croyait-on, tenter un coup de main sur Caen. Le vent, heureusement, tourna et ne permit pas un débarquement. (*Journal d'Étienne Desloges*, p. 95, publié par la Société de l'Histoire de Normandie, dans le *Recueil de Journaux Caennais*. Rouen, 1904.)

pu faire, lorsqu'au commencement de la guerre, on fit marcher du côté de Cherbourg, où il était descendu, non seulement ce qu'il y avait de troupes réglées à Caen, mais encore toute la milice garde-côte. Ne peut-on pas dire que si l'ennemy avait prévu un tel abandon et profité du moment, il luy aurait été facile, même avec peu de troupes, de piller cette ville, sa garde n'étant composée alors que de ses seuls habitants ».

Sur ce point, toutefois, les avis étaient partagés. Le mémoire avait été provoqué par un rapport envoyé au ministre Choiseul, au sujet des projets de la municipalité qui voulait agrandir la ville de divers côtés en démolissant les vieux remparts, et procéder à des embellissements qui, du reste, furent exécutés plus tard, malgré les conclusions qu'on vient de lire.

Les Jésuites venaient d'être exilés; leurs biens faisaient retour à la ville qui pouvait, en conséquence, disposer des terrains avoisinant le rempart de la Cercle; de plus, la vieille porte Millet avait été démolie pour faciliter l'accès de la ville du côté du faubourg de Vaucelles. C'est à propos de ces changements et d'autres en vue, notamment du côté de la place Saint-Sauveur (1) et de la rue

(1) La vieille porte Saint-Étienne avait d'abord été murée au moment de l'installation des Jésuites à Caen, vers 1609, dans le collège du Bois. Elle fut rouverte au mois de février 1695, et ce fut, en effet, en 1758 qu'elle fut démolie par suite d'un arrêt du Conseil d'État du 29 avril de la même année. On la reconstruisit plus loin, en même temps qu'on perça la rue Saint-Benoit.

Saint-Benoît qui longeait l'abbaye de Saint-Étienne, que les projets de l'échevinage avaient été dénoncés au ministre Choiseul.

Il écrivit, en effet, le 17 septembre 1762, à M. de Fontette, intendant, la lettre suivante : « J'apprends, Monsieur, que l'on agite le projet d'ouvrir une partie de l'enceinte de la ville de Caen, du côté de la praierie ou du Cours. Comme il est très essentiel de ne rien faire, sous prétexte d'embellissements, qui puisse altérer les moyens de défense qui restent encore à cette ville, à la laisser trop ouverte, je compte que vous ne laisserez exécuter aucun projet sur son enceinte sans me l'avoir communiqué, afin que je sois à portée de faire examiner s'il n'en résulterait pas de préjudice à la sûreté de cette ville et de prendre les ordres du Roy en conséquence ».

M. de Fontette comprit aussitôt d'où venait l'avertissement et, le 3 octobre suivant, il répondait ainsi qu'il suit au ministre : « Je crois deviner d'où est parti l'avis que vous avez reçu que l'on agitait le projet d'ouvrir une partie de l'enceinte de la ville de Caen, du côté de la praierie ou du Cours, et, en supposant que mes conjectures soient vraies, je ne vous dissimulerai pas qu'il me paraît surprenant qu'un homme qui n'a aucune mission dans cette place, qui n'y tient par aucun endroit, veuille traverser des opérations qui n'ont que l'utilité publique pour objet. M. de Brassac vous a mandé, le 27 may dernier, en vous adressant son travail sur la garde-côte, tout ce qu'il pensait des donneurs de projets.

Je crois pouvoir dire aussi que l'auteur de l'avis qui vous a été donné ne connaît pas la matière qu'il a voulu traiter, puisque l'enceinte qu'il voudrait faire conserver n'est d'aucune ressource pour la défense de cette ville, qui se trouve absolument ouverte par toutes ses entrées principales.

« Quoi qu'il en soit, M., je vous supplie de croire que je me garderai bien de souffrir qu'on détruise des ouvrages qui intéresseraient véritablement la défense de cette place. M. de Brassac, qui y commande, et qui est par conséquent plus intéressé que personne à cette défense, saurait bien s'y opposer aussi, et enfin il est à présumer que les habitans de la ville seraient les premiers à l'empêcher, surtout dans les circonstances actuelles où le peuple croit pouvoir craindre des insultes de la part de l'ennemy.

« Il n'est point question de faire aucune ouverture à l'enceinte de la ville du côté du Cours ou de la praierie, à moins qu'on ne veuille parler d'un petit pont que l'on a le projet de construire pour abréger aux habitans le chemin qu'ils ont à faire pour gagner la promenade du Cours. — Mais, s'il était vray qu'il pût résulter de cette ouverture que la ville fût moins en sûreté, il semble qu'au lieu de vouloir empêcher l'exécution de ce projet, l'auteur de l'avis aurait dû se contenter de proposer d'y faire faire une porte solide: mais je ne crains pas de vous assurer, M., que la ville n'aura jamais rien à craindre de ce côté-là, qui est opposé à celuy où l'ennemy aurait à se présenter pour l'insulter.

« L'enceinte de la ville, dans cette partie, est très ancienne; elle a été faite apparemment dans le temps des guerres de la religion, et alors elle était nécessaire; mais aujourdhuy il est évident qu'il y aurait de la folie à la faire construire, puisqu'elle n'environne qu'une partie de cette place et que tous ses faubourgs, plus considérables ensemble que la ville, sont absolument ouverts à l'ennemy, ainsi que les arrivées de Paris et de Bayeux, où il n'y a aucune porte, ny aucun ouvrage pour arrêter l'ennemy.

« Si l'auteur de l'avis a voulu parler de l'enceinte du côté du port ou du quay, il s'est également trompé. La ville, de ce côté-là, est plus en sûreté que dans tout autre endroit à cause de la rivière qui interdit le passage, et, si les murs d'enceinte sont encore existans, ce n'est que parce que on les juge nécessaires pour empêcher la contrebande au moyen des différentes portes qui s'y trouvent et que les employés des fermes ont soin de tenir fermées pendant la nuit.

« D'ailleurs, M., il est bon de vous observer que j'ay été autorisé cy-devant à faire démolir toute cette partie de l'enceinte, jusques à la hauteur du feu rasant. M. le marquis de Paulmy l'a examinée en 1753, lorsqu'il vint icy, et je suis persuadé qu'il n'aurait pas hésité à la décider tout à fait inutile, sans la difficulté de la contrebande et sans les représentations intéressées des officiers de l'état-major et des ingénieurs.

« Les murs de cette partie de l'enceinte sont

aujourdhuy dans le plus mauvais état. Il y a des réparations considérables à y faire, et, dernièrement, il s'en est écroulé une portion assez étendue. Comme la ville est elle-même chargée de l'entretien, j'ai décidé, pour diminuer la dépense, que cette portion tombée en ruine ne serait relevée que jusques à une certaine hauteur, et peut-être que, sans la nécessité de soutenir un amas de terre énorme qui se trouve derrière, j'aurais eu l'honneur de vous proposer d'épargner cette dépense à la ville. Mais je n'ay rien fait là-dessus que de concert avec M. le marquis de Brassac, que j'ay mené sur les lieux et qui a très fort approuvé le party que j'ay pris. Si ces murs sont jugés nécessaires pour la sûreté de la ville, la partie qu'on rétablit aujourdhuy remplit l'objet aussy bien que le surplus de l'enceinte, puisqu'elle a encore au moins huit pieds d'élévation.

« Vous me chargez, M., de ne laisser exécuter aucun projet sur toute cette enceinte sans vous l'avoir communiqué. Je ne peux mieux vous prouver mon attention à cet égard qu'en vous adressant les différentes lettres de MM. d'Argenson et de Paulmy, que je joins icy et qui prouvent que j'ai été effectivement autorisé à faire abattre les murs dans toute la partie du port, jusques à une certaine hauteur et même à faire vendre au profit de la ville les matériaux qui proviendraient de la démolition. Cette opération est encore à faire aujourdhuy et elle n'est suspendue que par les malheurs de la guerre qui ont arrêté l'exécution des travaux que j'aurais fait approuver au Conseil, pour rendre le

On voit que les avis différaient sensiblement. Il est certain qu'il y eut antagonisme entre l'intendant et du Portal. Celui-ci dut signaler au ministre un état qu'il jugeait dangereux et la paix vint à point pour décider une question qui divisait les meilleurs esprits.

Les conclusions du mémoire ne furent pas appliquées. Peu à peu, la ville s'étendit; on rasa les vieux murs, ou on laissa sans réparations certaines parties des remparts qui s'écroulèrent et ne furent pas rétablies. La porte Millet, qui laissait la ville ouverte du côté de Vaucelles et dont le mémoire demandait la reconstruction à l'extrémité du pont donnant accès au faubourg, ne fut pas réédifiée, et quant à la « couvrir de quelques fortifications, afin qu'on ne pût s'en approcher impunément », il eût fallu, pour cela, démolir plusieurs maisons et donner des indemnités que, ni la ville, ni l'État n'étaient jaloux de solder par ces temps de malheurs publics.

La porte Saint-Étienne fut transportée plus loin et complètement modifiée pour le plus grand bien des habitants de ce quartier. Sur l'emplacement des remparts et de la tour Châtimoine, on créa la place Fontette et l'on mit à l'étude la construction du

justifier l'urgence des réparations demandées : « Ne pourrait-on point, à tout événement, et sans une trop grande dépense, qui d'ailleurs pourrait se faire peu à peu à mesure qu'on établirait la ville, concilier cette dépense avec les embellissements qu'on se propose d'y faire ? »

palais de justice,, qui, décidée dès 1758, ne fut cependant commencée qu'en 1783, pour ne se voir terminée qu'en 1792.

Du côté de la porte Saint-Julien, non seulement les réparations demandées en 1759 et dont le mémoire signalait l'urgence en 1763, ne furent pas exécutées, mais le projet de sa démolition était déjà soulevé ; on laissait bâtir en dehors des murs, et finalement cette porte disparut en 1785.

La longue paix qui suivit la guerre de Sept ans favorisa les projets de la municipalité, en reléguant au second plan les nécessités militaires. Le château lui-même ne fut plus l'objet que de dépenses d'entretien. Dans son mémoire sur le château, du Portal passe en revue toutes les fortifications et tous les édifices existant en 1763, l'artillerie garnissant les remparts, les approvisionnements en munitions et fusils, les salles servant au casernement de la garnison et de l'état-major, etc. Il signalait, en même temps, des ouvrages et des bâtiments à construire, des réparations à effectuer, des plates-formes à établir, des pièces d'artillerie à envoyer. La plus grande partie de ces travaux ne fut jamais exécutée.

Les considérations d'un brigadier du génie sur la défense de la ville et du château de Caen en 1763 ne peuvent plus guère nous captiver de nos jours. Mais ces mémoires nous intéressent surtout par un autre côté. Rédigés par un homme instruit qui joignait aux connaissances nécessaires à un militaire et à un ingénieur, des notions très exactes sur

l'histoire et la topographie de notre ville, les descriptions qu'ils contiennent ne sont pas sans valeur à notre époque.

En décrivant avec une scrupuleuse exactitude l'enceinte de la ville, en donnant sur sa population, ses églises, ses couvents, ses places, son commerce, ses corps de métiers, ses magasins, ses hôpitaux, etc., des détails précis et d'une incontestable vérité, du Portal nous a conservé des renseignements que nous retrouverions difficilement ailleurs, sur l'état de notre cité au milieu du XVIII[e] siècle.

De tels rapports sont d'ailleurs assez rares et c'est à ce titre qu'ils méritent d'être classés parmi les documents dont l'importance, négligée naguère, est aujourd'hui reconnue par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de nos provinces.

G. V.

Mémoire sur la Ville et le Château de Caen.

—

I

Son Origine.

On n'a aucune connoissance de l'origine et du fondateur de Caen, à moins qu'on ne veuille admettre une ancienne tradition qui l'attribue à Cadmus le Phénicien, qu'on dit être l'inventeur des caractères grecs, du nom duquel est dérivé par corruption le mot: Caen ; ce qui paroît plus tenir de la Fable que de la réalité.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant l'irruption des Danois ou Normands, arrivée en l'an 841, cette ville faisoit partie de la Neustrie ; elle a été, depuis, possédée par Raoul, premier duc de Normandie, et ses descendants, jusques à Jean sans Terre, son dernier duc, qui fut dépossédé par Philippe-Auguste, en 1204.

Les Anglois la reprirent en 1346 et elle n'est rentrée sous la domination de la France que sous Charles sept, en 1450.

II

Sa Situation.

Cette ville est située à trois lieues de la mer, entre deux spacieuses prairies ; une, au levant et l'autre, au

midy, et entre deux campagnes fertiles, dont la meilleure est du côté de la mer.

Elle est traversée par la rivière d'Orne, qui, grossie de la petite rivière l'Odon, et du flux de la mer, porte des bâtimens, depuis quatre-vingt, jusques à cent tonneaux, lesquels abordent à un petit quay, devant lequel il y a une espèce de bassin, capable de contenir vingt-cinq à trente de ces bâtimens.

Il y a six portes dans la ville, dont quatre ferment avec pont-levis et quatre gros faubourgs : ceux de Vaucelles, Saint-Gilles, Saint-Julien et le faubourg l'Abbé.

III

Sa Fortification.

On n'est guère mieux instruit du temps auquel cette ville a commencé à être fortifiée que de son origine. Il paroît, cependant, que sa fortification a été commencée en 1346, au dépens des habitants, auxquels Philippe de Valois accorda la permission qu'ils lui avoient demandée de clore leur ville de murs et de fossés, pour se défendre contre les incursions des Angloys qui l'avoient prise, faute de fortifications ; et, en l'année 1354, le roi Jean fit un présent de huit cent livres aux Cordeliers, pour les dédommager d'une partie de leur jardin qui avoit été compris dans l'enceinte.

La fortification de la ville consiste en un mur d'enceinte de six à sept pieds d'épaisseur, de hauteur assez inégale, surmonté d'un parapet percé de cré-

neaux, flanqué de trente-deux tours rondes ou quarrées sans être terrassé, si ce n'est dans une partie d'environ trois cent toises de longueur, derrière les Jésuites, du côté du midy, où il y a un rempart assez large, sans parapet, avec un fossé plein d'eau.

Il y a, sur quelqu'une de ces tours, des restes de platte-formes pour y mettre du canon ; le tout en assez mauvais état.

Comme les entretiens des murs d'enceinte sont à la charge de la ville, ils sont, comme presque partout ailleurs, fort mal entretenus, quoyque la ville ait un octroy de dix mille livres pour subvenir à cette dépense.

J'ay cru, voyant le mauvais état de ces murailles, ne pouvoir me dispenser d'en parler, l'année dernière, à celuy qui étoit, pour lors, chef du magistrat, lui faisant remarquer, entre autres dégradations, celles qui étoient à deux angles d'un des bastions terrassés derrière les Jésuites, dont les pierres étoient prêtes à tomber et qu'on pouvoit raccommoder avec peu de dépense. Il me répondit que j'avois raison, mais que M. le Contrôleur Général ayant arrêté tous les revenus de la ville, jusqu'à ce qu'elle ait payé le joyeux avènement, ils ne pouvoient disposer de la moindre partie pour faire la réparation que je jugeois et qui étoit effectivement si nécessaire.

LE CHATEAU

Le château n'est pas si ancien que la ville. Il a été bâti d'abord par Guillaume le Bâtard et beaucoup augmenté par Henry I^er^, son fils, roy d'Angleterre,

qui, vers le commencement du douzième siècle, y fit bâtir le donjon et les quatre grosses tours ou cavaliers qui le flanquent. Il fit rehausser les murailles du château.

Louis XII, roy de France, eût grand soin de faire entretenir ce château; et, sous François Ier, François de Silly, pour lors gouverneur et grand bailly de Caen, fit mettre en platte-forme, pour le service de l'artillerie, le donjon qui n'étoit auparavant couvert qu'en tuiles, comme la tour des poudres. Ce fut luy aussi, qui fit faire les deux boulevards ou pièces détachées, nommées *bonnets à prêtre,* qui couvrent la porte, du côté de la ville, et la porte de secours, dont le centre est voûté et mis en platte-forme.

La fortification de ce château, qui fait la principale, pour ne pas dire la seule défense de la ville, est composée d'un mur d'enceinte d'une grande élévation, avec un parapet percé de créneaux, flanqué de tours et entouré d'un fossé, dont la plus grande partie est taillée dans le roc; il l'est également par le donjon et les deux ouvrages détachés qui couvrent les portes dont il est parlé cy-dessus, ce qui compose en gros une fortification très irrégulière et de peu de défense.

IV

Nombre des maisons et des habitans.

Il y a 7.858 maisons, tant dans la ville que dans ses faubourgs, sans y comprendre les communautés religieuses, et environ 26.000 habitans de l'un et

l'autre sexe, au-dessus de huit ans, sur lesquels on compte 5.000 hommes en état de porter les armes.

V

Couvents et Églises.

Il y a dix couvents d'hommes, neuf couvents de filles et douze églises paroissiales dans la ville et les faubourgs et une au Château.

Les couvents d'hommes sont:

Saint-Étienne de Caen, abbaye royalle de l'Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, fondée et dotée par Guillaume le Bâtard, surnommé le Conquérant, duc de Normandie, en 1064.

Le duc devint, depuis, roy d'Angleterre.

Cette abbaye est composée de vingt-six religieux: elle a 80.000 livres de revenus. M. le Cardinal de Fleury, qui a été abbé commendataire, en avoit la moitié pour sa part.

Le prieuré des chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu, ordre de Saint-Augustin, composés de douze religieux, fondé en 1210, estimé à 3.500 livres de revenus pour les chanoines.

Les Jacobins ou Dominiquains, composés de treize religieux, fondé par Saint Louis, en 1234, estimé à 3.500 livres de revenus.

Les Cordeliers, composés de trente religieux, fondé en 1236, estimé 4.000 livres de revenus.

Les Croisiers, ordre de Saint-Augustin, composés de six religieux, fondé en 1280; 3.000 livres de revenus.

Les Capucins, fondé en 1575, composé de quarante-cinq religieux.

Les cy-devant Jésuites étoient composés de vingt-trois religieux; fondés en 1608; estimés à 8.000 livres de revenus. On ignore ce qu'est devenu l'objet de cette fondation.

Les Pères de l'Oratoire, composés de treize religieux, fondés en 1622, à 2.000 livres de revenu.

Les Missionnaires, composés de vingt-six religieux, fondés en 1643, à 2.000 livres de revenu.

Les couvents de filles sont :

L'Abbaye royale de la Trinité, vulgairement appelée l'Abbaye aux Dames, ordre de Saint-Benoît, fondée en la même année 1064 et par le même duc de Normandie que l'Abbaye Saint-Étienne.

Cette abbaye est composée de cent dix religieuses et estimée à 70.000 livres de revenu. Madame la princesse de Carignan en étoit l'abbesse en 1759 (1); c'est aujourd'hui Madame de Belsunce-Castelmorant.

Les Carmélites, composées de trente-deux religieuses, fondées en 1616 ; estimées à 8.000 livres de revenu.

Les Ursulines, composées de soixante-dix religieuses, fondées en 1624, estimées à 8.000 livres de revenu.

(1) Erreur de date. Marie-Anne Scaglia de Verrue, fille d'Auguste-Mainfroy-Joseph-Ignace de Scaglia, comte de Verrue, et de Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, née en Savoie le 3 mai 1684, religieuse et abbesse de Sainte-Claire de Vienne en 1720, fut transférée à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, au mois de juin 1729. Elle y mourut le 15 janvier 1754 et fut remplacée par Cécile-Geneviève-Émilie de Belzunce de Castelmoron, religieuse du Ronceray.

Les Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu, ordre de Saint-Augustin, composées de trente religieuses, fondées en 1629 : estimées à 8.000 livres de revenu.

La Visitation, ordre de Saint-Augustin, de l'Institut de Saint-François de Salles, composées de cinquante et une religieuses, fondées en 1631 ; estimées à 25.000 livres de revenu.

Les Petites Bénédictines de Bon-Secours, composées de quarante religieuses, fondées par Madame de Moüy en 1640 ; estimées à 2.000 livres de revenu.

La Charité, ou les Religieuses de Notre-Dame du Refuge, composées de quarante-quatre religieuses, fondées en 1650 ; estimées à 4.000 livres de revenu.

Les Religieuses de l'Hôpital Général, composées de soixante religieuses, fondées en 1655 ; estimées à 36.000 livres de revenu.

Les Nouvelles Catholiques, composées de quarante-deux religieuses, fondées en 1658, entretenues par le Roy.

Il y a, outre cela, l'église collégiale du Saint-Sépulchre, composée de dix chanoines, fondée en 1219 ; d'environ 8.000 livres de revenu.

Les treize églises paroissiales sont :

Notre-Dame, composée de six prêtres, dont la cure est estimée 1.550 livres de revenu.

Saint-Étienne, composée de six prêtres, dont la cure est estimée 1.250 livres de revenu.

Saint-Gilles ; six prêtres et 1.600 livres de revenu.

Saint-Jean ; six prêtres et 2.000 livres de revenu.

Saint-Julien ; trois prêtres et 1.500 livres de revenu.

Saint-Martin ; trois prêtres et 800 livres de revenu.

Saint-Nicolas; six prêtres et 900 livres de revenu.

Saint-Ouen; trois prêtres et 800 livres de revenu.

Sainte-Paix; deux prêtres et 700 livres de revenu.

Saint-Pierre; treize prêtres et 3.000 livres de revenu.

Saint-Sauveur; sept prêtres et 1.000 livres de revenu.

Saint-Michel de Vaucelles; six prêtres et 1.200 livres de revenu.

Saint-Georges, qui est la paroisse du Château, composée d'un seul prêtre, avec 400 livres de revenu.

VI

Magistrats.

Le corps de ville est composé d'un Maire et de six Échevins, dont deux sont pris du corps de la noblesse, deux d'entre les bourgeois, vivant noblement, et deux du corps des marchands, avec un receveur, dont l'élection se fait de 3 en 3 ans, à l'exception, cependant, de la Mairie, qui est attachée à la charge du Lieutenant général du Bailliage; d'un procureur syndic, un greffier et un sergent, qui sont tous trois électifs à la vie.

Ces officiers jugent des affaires concernant l'octroy, des sentences desquelles l'appel se porte à la Cour des Aydes du Parlement de Rouen. Ils jugent aussi des affaires concernant le patrimoine de la ville; l'appel de leurs sentences, dans ce cas, va au Parlement de Rouen.

La ville a deux sortes de revenus, scavoir: de rentes provenant des lieux vagues fieffés à des particuliers de la ville; l'autre partie consiste en la moitié de l'octroy qui est affermé aujourdhuy cent un mille livres par an; sur laquelle moitié le roy lève, tous les ans, 29.000 livres, au lieu de taille; 60.000 livres pour préciput et fait donner 12.000 livres aux pauvres de l'Hôpital Général.

Les privilèges des bourgeois consistent dans l'élection qu'ils font, le jour des Cendres, de trois en trois ans, des officiers cy-dessus, ainsi que des gardes jurés sur toutes les professions de marchand;

A l'exemption des tailles dans la ville, avec faculté de faire valoir leurs biens de la campagne, dans tout le ressort du parlement de Normandie, sans y être imposés à la taille.

Ils peuvent arrêter leurs débiteurs sur le pavé de la ville et les traduire devant les juges d'icelle.

La ville jouit d'une foire royale, qui commence quinze jours après Pâques et dure quinze jours. Les marchands logent et étalent dans des bâtiments faits exprès et séparés par des rues alignées au cordeau.

Les privilèges et franchises ont été accordés au peuple de cette ville par nos roys, pour avoir été, de tout temps, affectionné à leur service, et, notamment, par Charles V, dit Le Sage, dès l'année 1364, dont la charte porte qu'ils en jouissoient longtemps auparavant, mais que leurs titres avoient été perdus par le saccagement des Anglois en 1346.

Ces privilèges ont été, depuis, confirmés par Louis XI, en 1466; par Charles VIII, en 1484 et 1485; Louis

XII, en 1498, 1507 et 1514; Henry II, en 1558; François II, en 1560 ; Charles IX, en 1567, 1568 et 1572 ; Henry IV, en 1591 et 1592 ; Louis XIII, en 1617 ; Louis XIV, en 1694, et par le Roy régnant, en 1716.

Il y a présidial, bailliage, vicomté, bureau des finances, élection, grenier à sel, juridiction consulaire, monnaye, amirauté et siège des eaux et forêts.

Le présidial est de la création d'Henry II, en 1551. Il est composé d'un président et de tous les officiers du bailliage, consistant en un Lieutenant Général criminel, un Lieutenant particulier civil et criminel, vingt et un conseillers, un procureur et deux avocats du Roy, avec un substitut. Ils jugent souverainement jusques à la concurrence de 250 livres : l'appel de leurs sentences est au Grand Conseil.

Le Bailliage est composé de tous les officiers cy-dessus. Il connoît des matières ecclésiastiques et des différends qui surviennent parmy la noblesse. L'appel de ses jugemens se porte au Parlement de Normandie.

La Vicomté est composée d'un Vicomte, un Lieutenant Général, un Lieutenant particulier et dix conseillers assesseurs, un procureur et un avocat du Roy, avec un substitut.

Ce tribunal connoît et juge des affaires entre bourgeois et roturiers, du ressort de son territoire. L'appel de ses jugemens se porte au bailliage du Parlement de Rouen.

On ne scauroit rien de positif sur l'élection de ces deux tribunaux, qui sont fort anciens : on juge qu'ils subsistoient du temps de Philippe-Auguste.

Le Bureau des Finances est composé de vingt

trésoriers de France, d'un procureur, d'un avocat du Roy et d'un substitut.

Ils sont juges de la voierie et des matières contentieuses du domaine, qui étoient cy-devant de la compétence du vicomte : l'appel de leurs jugemens, à ce regard, est au parlement de Rouen.

Ils connoissent aussi du compte des fermiers domaniaux et les appellations sont portées à la Cour des Aydes dudit Parlement.

Leur création est de Henry second, en 1557.

L'Élection est composée d'un président, de huit élus et d'un procureur du Roy, qui connoissent des Aydes et des tailles.

Leur établissement est de Henry IV, en 1597.

Le grenier à sel, établi par François Ier, en 1544, et démembré de l'Élection, est composé d'un président, d'un lieutenant criminel, un grénetier et un procureur du Roy. Ce tribunal connoît de l'imposition et répartition des sels et des fraudes qui s'y commettent. L'appel de ses sentences est à la Cour des Aydes.

La juridiction des Consuls a été érigée en 1710 et connoît des affaires entre marchands.

Ce tribunal est composé d'un prieur et de quatre consuls élus du corps des marchands ; l'appel de leurs sentences est au Parlement.

La Monnoye a été établie par Henry II, en 1550, à la lettre C.

L'appel de ses jugemens se porte à la Cour des monnoyes de Paris.

L'Amirauté, établie par le même Roy, en 1554, con-

naît des affaires entre pilotes, matelots, poissonniers et pêcheurs.

Il y a un commissaire de marine entretenu à Caen.

La Juridiction des Eaux et Forêts, établie par le même prince, en la même année, connoît des ventes et coupes de bois domaniaux, de futayes et taillis.

L'appel des jugemens de ces deux derniers tribunaux se porte à la table de marbre du Parlement de Rouen.

L'Université : ce corps fut établi d'abord par Henry VI, roy d'Angleterre, en 1431, par lettres patentes données à Rouen; confirmées par le même Roy en 1436, et, sur la réquisition des trois États de Normandie, par le pape Eugène IV, en 1437.

Charles VII, roy de France, ayant reconquis toute la Normandie en 1450, érigea de nouveau ladite Université, par lettres patentes, données à Écouché, le 30 juillet de la même année, à la requête des habitans de la ville, lesquelles patentes il confirma à Pommereux en Forest, le 30 octobre 1452.

Ce corps est composé d'un Recteur, de cinq facultés, scavoir: de théologie, de droit civil, de droit canon, de médecine et des Arts.

La faculté des Arts est composée de trois collèges: du Bois, des Arts et du Mont.

Ce dernier a été donné aux Jésuites: on ne sait qui l'administre depuis le renvoi (1).

(1) Après l'expulsion des Jésuites, en 1762, les échevins de la ville de Caen prirent en mains la direction du collège du Mont, suivant la dévolution des biens ordonnée par l'arrêt de la Cour de Rouen. Une commission, composée de MM. Le Mon-

Il y a encore plusieurs officiers à la suite de l'Université, qui jouissent du privilège d'avoir leurs causes devant le lieutenant général, juge conservateur des privilèges de l'Université, soit en demandant, soit en défendant.

Il y a plusieurs beaux édifices à Caen ; entre autres les deux Abbayes royales, vulgairement appelées l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames ; leurs pyramides et leurs bâtiments superbes qu'on y a élevés depuis peu de temps.

Les pyramides des églises Saint-Pierre, Notre-Dame et Saint-Sauveur, qui, par leur grande élévation font apercevoir la ville de 7 lieues de distance, à cause de sa situation dans un pays plat.

La place royale est ornée de belles maisons tout autour. On éleva, en 1684, au milieu de cette place, la statue pédestre de Louis XIV, avec de belles inscriptions françoises et latines, sur les quatre faces du piédestal. Les églises du Séminaire et des cy-devant Jésuites, qui occupent l'une des faces de cette place, sont bâties à la moderne ; les portails en sont magnifiques ; le premier est d'ordre dorique et le second est de l'ordre ionique, surmonté du corinthien.

La ville, en général, est bien bâtie : les rues en sont larges et assez bien percées ; l'air y est très bon et le séjour très gracieux.

nier-Dufresné et Mauger, fut chargée de préparer un projet de règlement. La Cour de Rouen, revenant sur ses premières conclusions, faillit supprimer ce collège, dont le premier président Miromesnil n'était pas partisan. Il fut cependant conservé et remis par la ville aux professeurs de l'Université.

Il y a beaucoup de gens aisés et surtout beaucoup de noblesse, dont la plus grande partie, ayant maison en ville et à la campagne, partage l'année entre l'une et l'autre.

Il y a un magnifique cours, planté de plusieurs rangées d'arbres, le long de la rivière d'Orne, dans l'endroit où elle entre dans la ville après avoir traversé une prairie d'une grande largeur et d'une longueur à perte de vue, ce qui forme un très gracieux coup d'œil.

VII

Métiers.

Il y a quarante-deux corps de métiers, scavoir :

Métiers :	Maîtres.	Garçons.
Perruquiers,	26	32
Apoticaires,	7	4
Chirurgiens,	24	12
Barbiers,	19	25
Boulangers,	163	32
Bouchers,	47	60
Charons,	13	12
Corroyeurs,	20	17
Crocquetiers,	179	22
Chaudronniers,	7	6
Carliers,	25	12
Chandeliers,	81	12
Cordiers,	5	5
Cordonniers,	89	160
Couturiers,	68	55
Chapeliers,	32	22

Cuisiniers-rôtisseurs,	28	22
Bonnetiers-fabriquants,	150	450
Gantiers,	7	4
Libraires,	11	4
Menuisiers,	90	22
Maréchaux,	63	60
Mégissiers,	36	12
Orfèvres,	8	6
Pâtissiers,	21	12
Pelletiers-fourreurs,	9	8
Passementiers,	75	23
Pannetiers-vanniers,	16	6
Cercliers-tonneliers,	15	6
Savetiers,	169	54
Serruriers,	42	46
Tanneurs,	14	84
Teinturiers,	21	36
Tailleurs,	76	124
Peigneurs,	145	170
Toiliers-fabriquants,	113	92
Tourneurs,	70	20
Vinaigriers,	75	6
Vitriers,	14	16
Droguistes,	149	180
Drapiers-merciers,	177	112
Couteliers,	15	32
TOTAL:	2.451	2.085

En ce, non compris les professions sans jurandes.

La bourgeoisie est divisée en 9 compagnies.

Les privilèges ont été expliqués dans l'article précédent.

VIII

Commerce.

Le commerce le plus considérable de la ville consiste en serges ou lingettes, bas de laine, dentelles de bas prix et en une espèce de drap ou ratine croisée, dont la manufacture du sieur Massieu étoit considérable et de soutien.

Il s'y fait aussy un assez bon commerce de toiles ouvrées ou linge de table de fil, de coton, de cuirs, de pelleteries et d'épiceries.

Il n'a pas été possible de scavoir précisément ce que chacun de ces commerces produit en particulier, pour l'énoncer dans ce mémoire; mais on en a scu assez pour pouvoir assurer que tous ensemble peuvent produire cinq à six millions, année commune.

IX

Fours.

Il n'y a aucuns fours appartenant au Roy dans la ville, ni dans le Château.

On en compte environ cent cinquante chez les boulangers de la ville, qui peuvent cuire chacun 700 rations de pain dans les 24 heures, n'étant point d'usage que les bourgeois ayent des fours chez eux. On peut compter sur 105.000 rations par jour.

X

Moulins à eau.

Il y a six moulins sur la rivière d'Orne, dont deux sont dans la ville et les quatre autres en sont à une portée de carabine.

Ils peuvent moudre environ quarante-huit quintaux de bled chacun, en vingt-quatre heures, ce qui fait, pour les six, deux cent quatre-vingt-huit quintaux.

Les deux qui sont dans la ville sont sujets à chômer près de deux mois tous les ans, en hyver, par la trop grande quantité d'eaux sauvages qui tombent des environs et inondent, non seulement les prairies voisines, mais aussy quelques quartiers de la ville.

Il y a cinq moulins sur la rivière d'Odon, dont deux sont dans la ville (1) et trois dans le faubourg l'Abbé. Ils peuvent moudre environ trente quintaux de bled chacun, et les cinq ensemble, cent cinquante quintaux en vingt-quatre heures.

(1) Des changements notables avaient eu lieu depuis le XVII[e] siècle. Il y avait eu autrefois plusieurs moulins dans la ville, notamment deux ou trois à Gémare et un dans la rue Froide-rûe, qui appartenait à l'abbesse de Caen depuis le XI[e] siècle. Dans le courant du XII[e], elle le fit transférer à Gémare. Cela ressort d'une note de l'abbé de La Rue, qui ajoute: « tout ce quartier de Froide-rûe est bien changé depuis ; j'ai vu bâtir sur les bords de l'Odon, où était cet ancien moulin, et on y trouve les fondements d'anciennes bâtisses ». Des lettres patentes d'Henry VI, en 1445, avaient également autorisé la construction de deux moulins, sur la rivière d'Orne, au pont Saint-Pierre

Comme les eaux ne sont pas fort abondantes dans cette rivière, ces moulins sont sujets à chômer deux et trois mois dans les années sèches. Il résulte qu'il n'y a qu'environ la moitié des moutures nécessaires pour l'entretien et le besoin des fours des boulangers de la ville ; mais les moulins extérieurs à eau et ceux à vent peuvent y suppléer dans les cas de guerre ou d'approvisionnements à faire au delà des consommations journalières des habitants de Caen et de ses faubourgs.

XI

Inondations.

Il n'y a d'autres inondations que celle qui se forme dans la partie des environs de la ville qui est entourée de prairies ; les eaux de l'hyver étant souvent arrêtées par le flux qui monte dans la rivière d'Orne, depuis la mer jusques à la ville. Elle la fait si fort enfler que l'on en a souvent vu des quartiers entiers inondés.

XII

Casernes.

Il n'y a point de casernes dans la ville pour infanterie ou cavalerie ; il y en a un petit corps dans le Château pour l'infanterie, contenant dix-huit chambres, dans chacune desquelles il ne peut qu'un lit. Elles sont humides et malsaines.

Il y a encore quelques chambres dans les différents

bâtiments du Château, dans lesquelles on pourroit loger, dans un besoin, et assez mal, deux cent cinquante soldats, avec leurs officiers.

On a fondé, en 1720, un corps de caserne pour la cavalerie dans un des faubourgs de la ville, dont on n'a achevé qu'une portion (1).

XIII

Logement de Mrs les Officiers.

Il n'y a point ordinairement de garnison dans la ville, celle du Château n'étant que d'une compagnie d'invalides composée de 70 hommes avec un capitaine et cinq lieutenants. Ils sont logés assez au large les uns et les autres.

Le gouverneur du Château a son logement particulier, ainsi que le lieutenant du Roy, le major et le capitaine des portes. Ils sont tous commodément logés.

Lorsqu'il survient quelque troupe de passage, on loge les soldats chez les bourgeois et les officiers dans les cabarets.

(1) On avait aussi commencé la construction des casernes, dont une partie constitue encore aujourd'hui la caserne Hamelin. La première pierre avait été posée le 16 mai 1720. Le travail fut interrompu par suite du manque d'argent; repris en 1742 et 1755, il fut de nouveau arrêté. Louis XVI, à son passage à Caen, en 1786, voulut accélérer les travaux, mais, en 1789, ils furent laissés en l'état et terminés seulement en 1835.

Le projet d'un corps de casernes pour la cavalerie, dont parle du Portal, ne fut jamais exécuté.

En cas de quartier d'hyver, on loge les soldats ou la cavalerie dans les loges de la foire franche et les officiers toujours dans les cabarets (1).

XIV

Arsenal.

Il n'y a, dans la ville, ny arsenal, ny magasin à poudre ; tout ce qui regarde l'artillerie étant dans le Château.

Il y a, près du donjon, un hangard de 200 pieds de longueur sur 34 de largeur, servant à retirer les affûts de canons et autres ustensiles pour l'artillerie, mais il a besoin de reconstruction. Il est à l'entretien de l'artillerie.

Il y a, dans le donjon, une salle aux armes avec des râteliers pouvant contenir 8 à 900 armes à feu et peu d'armes blanches. Elle a 39 pieds de longueur, 22 pieds de largeur et 19 de hauteur sous plancher.

Une autre, à côté, qui est voûtée, a 66 pieds de longueur, 32 de largeur et 19 de hauteur sous clef.

Une troisième, au rez-de-chaussée, est de même dimension que les précédentes : les unes et les autres

(1) Peu de temps après, un pavillon, qui existe toujours et fait l'angle de la rue Saint-Jean et de la place Alexandre-III, fut construit pour le logement des officiers. Il y eut même une singulière discussion pour son ornementation et les armoiries qui figureraient à son fronton. (Voir *Journal de Mauger*, p. 111 et 149. *Recueil de Journaux Caennais*, publié par la Société de l'Histoire de Normandie. Rouen, 1904.)

servent à resserer des outils et paniers à l'usage de l'artillerie.

XV

Magasin à poudre.

Il y a trois magasins à poudre dans le donjon, à côté des salles dont il est parlé à l'article précédent, dont deux seulement sont voûtées. Ils peuvent contenir ensemble environ 300.000 livres de poudre en gerbant de trois ; aucun n'est à l'épreuve de la bombe.

Il n'y a ny magasin de vivres, ny de fourrages appartenant au Roy, dans la ville, ny dans le Château.

Il n'y a pas non plus de souterrains, si ce n'est dans le Château, où il y a lieu de croire qu'il y en a eu autrefois, à en juger par des caponnières et autres ouvertures qui paroissent en dehors ; mais il n'y en a aucune qui soit déblayée et dont on puisse faire usage (1).

(1) Le passage suivant de M. l'abbé de La Rue, dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, confirmerait cette supposition : « Lorsqu'en 1816, on pava de nouveau la place Saint-Pierre, on découvrit des souterrains qui se dirigeaient vers le château ; on y trouva des réservoirs ou espèces de citernes, dont l'eau était très limpide, et l'on ne peut prendre ces excavations pour des égouts, puisque, dans cette partie de la ville, les eaux sont toutes dirigées dans l'Orne et dans l'Odon. Ces souterrains ont donc eu dans l'origine une autre destination. Ils devaient servir, ou pour communiquer avec la ville, quand elle était prise et le château cerné, ou pour fournir de l'eau et des vivres à sa garnison assiégée. On sait, au reste, que le château est rempli de souterrains dont on ignore l'étendue et les communications ».

XVI

Hôpitaux.

Il y a deux hôpitaux, qui sont l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Général.

Il y avoit cy-devant à l'Hôtel-Dieu de quoy entretenir 100 lits, qui sont réduits aujourd'huy à 55, par la diminution des fonds. Son revenu est d'environ 1.500 livres, sur quoy il faut prendre l'entretien des pauvres orphelins et enfants trouvés.

L'Hôpital Général: on croit qu'il a été fondé en 1210, par Guillaume, comte de Magneville, et par la ville. Les lettres patentes sont enregistrées au Grand Conseil, en l'année 1669, et, au Parlement de Rouen, en 1674. Il est destiné uniquement pour les gens du pays: on n'y reçoit aucun étranger. Il a 36.000 livres de revenu, sur quoy il y a environ 7.000 livres de charges à payer ; partant, il ne luy reste que 29.000 livres. Il y a présentement environ 800 malades et, lorsqu'il s'y en trouve plus que la maison ne peut contenir, on les porte en un lieu qu'on nomme La Gobelinière, qui est une grande maison appartenant à la ville, à une portée de carabine de ses murailles (1).

(1) *La Gobelinière* était située dans le faubourg de Vaucelles, à Sainte-Paix. Cette maison avait été achetée par la ville, au XVI[e] siècle, pour servir d'hôpital pour les pestiférés. On l'avait appelée *La Gobelinière,* parce que les voisins, redoutant les pestiférés, prétendaient qu'il y revenait des lutins, que le peuple nommait communément des *Gobelins*.

XVII

Puits, citernes et fontaines.

Il y a peu de maisons dans la ville où il n'y ait un puits dont l'eau est très bonne à boire et ne tarissant jamais. Il y en a deux dans le Château, dont l'eau est également bonne et dans lesquels il reste toujours 12 à 15 pieds d'eau dans les plus grandes sécheresses.

Fait au Hâvre-de-Grâce, le 1er octobre 1759.

Signé : DU PORTAL.

Mémoire raisonné relatif au plan d'enceinte de la ville de Caen, par M. du Portal, lieutenant général des armées du Roy, directeur des fortifications de Haute et Moyenne-Normandie au Hâvre-de-Grâce.

—

Premièrement, il est à remarquer que la ville de Caen est environnée de quatre gros faubourgs, nommés: le faubourg de Vaucelles, qui est au sud; Saint-Gilles, au nord; Saint-Julien, au nord, et le Bourg-l'Abbé, au nord-ouest. Elle est située à trois lieues de la mer: ses fortifications consistent en un mur d'enceinte depuis 6 pieds, jusques à 9, sur lequel s'élève un parapet qui a de hauteur 4, 5 et 6 pieds à des endroits; lequel parapet est percé de créneaux pour la mousqueterie et le canon; tous lesquels murs sont flanqués de plusieurs tours rondes et parties quarrées, sur lequel nombre, il y en a plusieurs où il y a des plates-formes propres à mettre du canon.

Une partie de ces murs est entourée par la rivière de l'Odon et par un bras de la rivière d'Orne, et l'autre partie, par des fossés secs, qui ne sont point revêtus, mais assez profonds.

On prétend que cette enceinte a été faite depuis l'année 1346, jusques en l'année 1354, par une permission que le Roy Philippe de Valois accorda aux habitants de Caen, de clore de tours et fossés leur ville, pour la défendre contre les Anglois, qui l'avoient

prise faute de fortifications. En l'année 1354, le Roy fit un présent aux Cordeliers, pour les dédommager d'une partie de leur jardin qui s'était trouvé dans l'alignement des murs d'enceinte.

Lesdits murs ont six ouvertures. Celle qui vient d'être nouvellement faite au bout de la place Saint-Sauveur, est actuellement sans porte. Il paraît que le projet est. lorsque les deux pavillons attenant le mur d'enceinte, dont l'un est déjà construit et l'autre seulement fondé au niveau du pavé, seront achevés, de fermer cette ouverture au moyen de deux pilastres qui sont déjà fondés, auxquels on attachera une porte principale, avec deux autres moyennes portes. Mais, n'y ayant pas de pont-levis, il conviendroit d'en faire un et qu'il fût défendu par quelque ouvrage qu'il est possible de faire, n'y ayant encore aucune maison construite contre lesdits pavillons.

On pense d'établir à cette porte deux pont-levis latéraux, à cause du grand concours de ce passage (1).

Depuis cette première ouverture jusques à la porte de Bayeux, cet espace est défendu par un mur de 18 à 20 pieds de hauteur, compris le parapet, qui, en quelques endroits, est détruit, et par un fossé large et profond dont les terres, de côté et d'autre, sont taillées en talus fort escarpés. Partie de ce fossé a été nouvellement comblé près de la tour Châtimoine (2), sur la longueur de dix à douze toises.

(1) La porte fut construite et la rue Saint-Benoît aménagée sans les précautions indiquées par du Portal.

(2) La tour Châtimoine ne tarda pas également à être démolie. Le palais de justice actuel est situé en partie sur son emplacement.

La porte de Bayeux (1) est accolée de deux tours rondes; elle est voûtée avec un logement au-dessus et fermée par une porte sans pont-levis. Pont-levis à faire, et entretenir les flèches et bascules en magasin pendant la paix, en substituant des dormans.

Depuis la porte de Bayeux, jusques à la porte Saint-Julien, cet espace est défendu par une muraille et un fossé pareil à ceux dont il vient d'être parlé, à l'exception qu'il y a des arbres plantés dans le fossé, qui sont déjà assez élevés. La contre-escarpe, qui n'est point revêtue, non plus qu'ailleurs, se trouve aujourd'huy exhaussée, en sa plus grande partie, presque au niveau du parapet, par la tolérance qu'on a eue d'y laisser déposer les décombres de la ville.

La porte Saint-Julien est voûtée en partie, avec un logement au-dessus, et fermée par une porte. Elle est sans pont-levis (2). Idem, les approches de cette porte sont défendues par cinq ou six créneaux, percés dans un mur qui est au côté droit en entrant.

Depuis cette porte jusques à la porte au Berger, cet espace est défendu par les murs de l'enceinte du Château et par ses ouvrages extérieurs. Il y aurait beaucoup de réparations à faire à ces murs, dont on a envoyé un état à M. le Maréchal de Bellisle en 1759.

Il est à remarquer que, depuis la porte Saint-Julien, jusqu'où commence le mur d'enceinte du Château, cette partie n'est fermée que par un mur ordinaire qu'on a fait tant dans le fossé du Château, que près de

(1) La porte de Bayeux fut démolie en 1783.
(2) La porte Saint-Julien fut démolie en 1785.

ladite porte Saint-Julien, lequel mur peut avoir de hauteur 15, 16 à 18 pieds par endroits. Un pareil espace, près la porte au Berger, est ainsi fermé, mais il y a beaucoup plus d'épaisseur jusqu'au-dessus ; il y a un parapet qui est en mauvais état.

La porte au Berger (1), accolée de deux tours rondes et voûtée avec un logement au-dessus, est fermée par une porte. Elle avoit autrefois un pont-levis qui a été supprimé et on a substitué un plancher pavé en dessus.

A rétablir, avec les changements nécessaires et relatifs à la rampe du Château, ainsi qu'au coude forcé et à l'étranglement, roideur et embarras de la rue qui aboutit au marché aux poissons, à celui du bois et à la place Saint-Pierre.

Depuis la porte au Berger jusques au bras de la rivière d'Orne, qui passe sous le pont Saint-Pierre et sur lequel le pont est situé, cet espace est fermé par un mur et un fossé pareils à ceux cy-dessus. Ce mur et fossé aboutissent à une des tours jumelles (2), ainsi appelées parce qu'elles ont été construites sur le bord de la rivière et vis-à-vis l'une de l'autre pour en défendre l'entrée. Il est à remarquer que cette partie de l'enceinte, depuis la porte au Berger, jusques à la tour Jumelle, a ses parapets détruits en quelques endroits et bouchés dans d'autres, parce que l'on a laissé bâtir sur la muraille. D'ailleurs, on a planté le fossé de pépinières et d'arbres fruitiers (à rectifier).

(1) La porte au Berger fut démolie en 1782.

(2) La tour Guillaume Le Roy, qui existe encore actuellement, boulevard Saint-Pierre.

Depuis la deuxième tour jumelle, jusques à l'endroit où étoit, il y a quelques années, la porte Millet, près l'Hôtel-Dieu, tout cet espace est fermé par une muraille bien crénelée avec un trottoir ou banquette derrière et, pareille, à peu près, en hauteur et épaisseur à celles dont il a été fait mention cy-dessus. Il n'y a point de fossé au-devant, mais le bras de rivière qui passe sous le pont Saint-Pierre entoure toute cette partie et ne laisse qu'une portion de terrain entre ce bras et la muraille, lequel terrain s'élargit dans le milieu pour former le quay.

Vis-à-vis l'emplacement des Carmes et depuis la rue appelée de ce nom, jusques aux Petits Renfermés, on a anciennement rapporté des décombres en dedans et contre le mur d'enceinte, lesquels décombres sont aujourd'huy portés à la hauteur du dessous du parapet. Il n'est pas étonnant que ces terres poussent ladite muraille, ce qui, sans doute, a occasionné la chûte de partie de ce mur, vis-à-vis les Carmes, partie que l'on vient de rétablir en la réduisant à une moindre élévation que celle qu'il avoit avant le rétablissement. M. de Fontette avoit obtenu de M. le marquis de Paulmy, la permission de le réduire depuis la tour jumelle, jusques à l'Hôtel-Dieu (1).

Il est à remarquer qu'il y a sept ouvertures en portes, dans cette partie du mur d'enceinte susdit, qui servent à accéder tant à la rivière qu'au quay. Ces portes ont

(1) Voir, à ce sujet, la lettre de M. de Fontette, citée dans notre Introduction, sur une demande de renseignements à lui adressée par le duc de Choiseul.

de hauteur 8 à 9 pieds. On pense que si la réduction des murs a lieu, ils doivent rester à 11 et 12 pieds de hauteur, afin que les portes qui sont voûtées, soient recouvertes de la maçonnerie, et il faut abaisser assez l'ancienne banquette qui est derrière ce mur, afin qu'il forme un parapet avec la plongée la plus convenable à la direction du feu de la mousquetterie.

Par la démolition qui s'est faite de la porte Millet, la ville se trouve entièrement ouverte dans cet endroit. Il y conviendroit, du moins, de fermer cette entrée de la ville, non à l'endroit où étoit la porte Millet, mais au bout du pont de Vaucelles, lorsqu'il sera élargi comme on en a le projet, et ce, par une porte avec un pont-levis, (deux pont-levis latéraux), du côté du faubourg de Vaucelles. Par ce moyen, tout le terrain qui appartient à l'Hôtel-Dieu et les casernes de la ville s'y trouveroient renfermés ; étant à remarquer que ce terrain est entouré de tous les côtés par deux bras de la rivière d'Orne, sur lesquels sont établis deux ponts : celuy de Vaucelles et celuy proche de l'Hôtel-Dieu. En ce cas, il conviendroit de couvrir de quelques fortifications la porte qu'on feroit en tête du pont de Vaucelles, afin qu'on ne put s'en approcher impunément, comme aussy d'élever un mur à parapet autour de cette presqu'île, depuis l'endroit où étoit jadis la porte Millet, jusques à l'angle rentrant près la tour où se termine ce mur de l'ancienne enceinte et où commence l'emplacement de la foire franche. Cet espace est défendu par une muraille de 18 à 20 pieds de hauteur, compris son parapet crénelé ; mais dont les créneaux sont bouchés dans toute la partie qu'occupe l'Hôpital

Général. Partie même des bâtiments de cet hôpital sont construits et élevés sur le mur d'enceinte, de manière, cependant, qu'on y a ménagé le passage libre derrière le parapet.

Il y a deux ouvertures, dans le bas de ce mur, qu'on y a faites pour accéder à un lavoir. Depuis l'hôpital jusques à la tour susdite où commence la Foire, on a, par permission de M. le marquis de Paulmy, détruit le parapet de l'enceinte et l'on a réduit le mur à 10 pieds de hauteur du côté de la prairie et à 6 pieds du côté de la rue où le projet est de former une banquette.

Ce mur doit être mis à 12 ou 14 pieds au moyen d'un petit fossé à la base du pied du revêtement.

Il est à remarquer que ce mur de l'ancienne enceinte, qui se trouve aujourd'huy à la tour où commence le terrain de la Foire, traversait autrefois les Jacobins et aboutissoit au pont Saint-Jacques, où il avoit une porte voûtée accompagnée de quatre tours. De là, ce mur se continuoit jusques au pont Saint-Pierre, où il y avoit une porte voûtée avec quatre tours, laquelle porte, ainsi que les tours, ont été depuis démolies (1). On peut dire, que, dans l'état où étoient les choses avant toutes les innovations, le quartier où est l'île Saint-Jean étoit exactement fermé et entouré de toutes parts par la rivière d'Orne.

Depuis la tour où commence le terrain de la foire

(1) Le château et la porte du pont Saint-Pierre avaient été démolis en 1755. L'hôtel de ville avait été transporté dans l'hôtel Le Valois, ou du Grand-Cheval.

franche jusques à la porte Neuve, dite des Prés, cette partie est fermée par un mur ou rempart, construit en pierre de taille avec un cordon, lequel rempart a 7 à 8 pieds de hauteur, sans parapet. On peut y creuser un fossé de 4 pieds de profondeur au pied du revêtement et élever un mur d'appui au pourtour.

Il est à remarquer que le bras de la rivière d'Orne, qui passe sous le pont qu'on a construit nouvellement près de l'endroit ou étoit la porte Millet, entoure tant l'ancienne enceinte que le rempart de la foire, depuis ledit pont jusques à la porte Neuve, lequel bras de rivière peut avoir 18 à 20 pieds de largeur, vis-à-vis de l'emplacement des casernes et n'en a que 9, 10 et 12 dans les autres parties. Entre ce bras de rivière et la muraille, il y a un espace de terrain de 18 à 20 pieds de large qui forme comme une berme au pied de la muraille.

Il est encore à observer que le terrain de la Foire n'est pas exactement fermé par son rempart du côté de la prairie et qu'aux deux extrémités, scavoir: proche la tour cy-dessus, il y a un espace qui ne l'est que par les maisons, et, près de la porte Neuve, par un bout de mur ordinaire de 7 à 8 pieds de hauteur, qui aboutit sur la rivière et dans lequel il y a une assez mauvaise porte. On peut, sans ruiner la maison, forcer les particuliers à épaissir leurs murs de quelque chose et achever le revêtement de leur terrain pour en boucher les interstices et les faire aider de quelque somme par la ville.

Depuis cette porte, jusques à la porte Saint-Étienne, qu'on a, depuis peu, démolie et à laquelle on a subs-

titué un mur d'épaisseur ordinaire de 10 à 11 pieds de hauteur, un rempart, tel que celuy qui forme les dehors de la Foire franche, ferme aussy tout l'extérieur de l'enclos qui appartenoit cy-devant aux Jésuites. Ce rempart, à partir de la porte Neuve, est défendu, sur une aussy grande longueur, par un canal large et profond qui arrose le pied dudit rempart, mais qui, à l'endroit où se termine la terrasse des Jésuites jusques à la porte Saint-Étienne, est retréci de manière qu'il ne conserve que 9, 10 et 12 pieds de largeur et se réduit pour ainsy dire à rien, en approchant ladite porte Saint-Étienne. On prétend que ce sont les Jésuites, qui, peu à peu, ont comblé ce canal qui, comme le premier, battoit le pied du mur, en y portant leurs décombres ; au moyen de quoy, ils ont formé des jardins. (Abus qu'il faut non seulement arrêter, mais forcer les propriétaires à venir à rétablir la largeur sur l'ancien pied.) On observera de plus, qu'en approchant de la porte Saint-Étienne, on y a bâti des maisons à trop peu de distance du rempart, de manière qu'il ne seroit pas possible de se défendre contre un ennemy qui ne trouveroit aucune difficulté à s'emparer desdites maisons.

Depuis la porte Saint-Étienne, qu'on a dit cy-devant avoir été démolie jusques à l'ouverture nouvelle qu'on a faite à Saint-Sauveur et dont on a parlé en tête de ce mémoire, cet espace est fermé d'une muraille de 18 à 20 pieds de hauteur, compris son parapet, si l'on en excepte la partie où l'on a, depuis peu, par arrêt du Conseil, substitué à l'ancienne muraille un nouveau mur de six pieds de haut du côté de la ville, compris

la banquette de 2 pieds et demi de large, lequel mur en aura beaucoup plus de hauteur à son extérieur, au moyen du fossé que MM. les Bénédictins sont obligés, par ledit arrêt, de laisser au pied de l'ancienne muraille, (Tenir la main à l'exécution dudit arrêt), et de pratiquer au pied du mur neuf. A 9 ou 10 toises environ de ce mur, il y a une brèche qu'il paroît que les Bénédictins ont faite pour le transport des terres qui ont servi à combler le fossé vis-à-vis de l'ancienne enceinte, en face de leur parterre. (Faire réparer cette brèche par les Bénédictins et conserver le fossé.)

Il résulte de tout le contenu de ce mémoire, que la ville de Caen, dans la situation où elle est aujourd'huy et vu les ouvertures qu'on y a faites depuis quelques années, n'est nullement à l'abri d'un coup de main. On scait qu'avant cela, elle n'auroit pas été en état de soutenir un siège dans les formes. La nature et l'espèce de sa fortification n'étoit pas propre à cela; mais comme son enceinte se trouve toute faite, quoyqu'affoiblie dans quelques endroits, ne pourroit-on pas la réparer, fortifier et fermer toutes les ouvertures nouvelles, rétablir les pont-levis aux portes qui en sont susceptibles, ainsy que les parapets de son ancienne enceinte et quelques brèches qui se rencontrent; élever même un parapet sur tout le rempart de la Foire Franche et sur celuy qui enferme le terrain des Jésuites ; ordonner enfin, qu'à l'avenir, il ne sera porté aucuns décombres dans les fossés, ny contre les murs des fortifications, ny contre les contrescarpes, et que les maisons bâties trop près de la fortification, en cas qu'il s'en trouve, seront démolies. Ne pourroit-on point,

dis-je, à tout événement, et sans une trop grande dépense, qui d'ailleurs pourroit se faire peu à peu et à mesure qu'on établiroit la ville, concilier cette dépense avec les embellissements qu'on se propose d'y faire ?

Il est vray que, dans le dessein où l'on paroît être d'avoir plusieurs bataillons et quatre escadrons de cavalerie à Caen, il semble qu'on ne doit avoir rien à craindre d'un ennemy qui ne peut être que l'Angloys, par la difficulté qu'il y auroit pour luy de débarquer un gros corps de troupes, de parcourir l'espace de trois lieues qu'il y a de la mer à Caen, pour la venir piller. C'est cependant, il semble, ce qu'il auroit pu faire, lorsqu'au commencement de cette guerre, on fit marcher du côté de Cherbourg, où il étoit descendu, non seulement ce qu'il y avoit de troupes réglées à Caen, mais encore toute la milice garde-côtes. Ne peut-on pas dire que, si l'ennemy avoit pu prévoir un tel abandon, et profité du moment, il luy auroit été facile, même avec peu de troupes, de piller cette ville, sa garde n'étant composée alors que de ses seuls habitants?

Fait au Hâvre-de-Grâce, le 1er novembre 1763.

Signé: DU PORTAL.

Copié au Hâvre-de-Grâce, le 23 fév. 1773.

Mémoire abrégé sur le château de Caen.

—

Le Château n'est pas aussi ancien que la ville; il a été commencé par Guillaume le Bâtard et augmenté par Henry I^er^, son fils, Roy d'Angleterre et duc de Normandie, qui, vers le commencement du XII^e^ siècle, y fit bâtir le donjon et les quatre tours qui le flanquent, avec l'exhaussement de l'enceinte dudit château. Louis XII, Roy de France, fit soigneusement entretenir ce qui existoit, et, sous François I^er^, François de Silly, pour lors gouverneur et grand Bailly de Caen, fit mettre en platte-forme le donjon, qui n'étoit couvert qu'en tuiles, comme la tour des poudres, afin d'en tirer plus d'avantages pour le service de l'artillerie.

Ce fut aussi M. de Silly qui fit faire les deux bonnets à prêtre (1), du côté de la ville et ceux de la porte de secours, dont les centres sont voûtés à l'épreuve de la bombe, et couronnés par une tablette cimentée contre la pluye et faite en platte-forme à l'usage de l'artillerie.

La fortification de ce Château, qui fait la principale, pour ne pas dire la seule défense de la ville, consiste dans son mur d'enceinte d'une élévation qui le met à l'abri d'un coup de main ou escalade. Il est surmonté d'un parapet avec des créneaux, passablement

(1) C'étaient des boulevards ou ouvrages détachés qui couvraient la porte principale et la porte de secours.

flanqué de tours rondes et quarrées, ainsi que par le donjon, le couvre-face ou contregarde, les tours et les bonnets à prêtre. Le tout est environné de fossés assez profonds et taillés pour la plus part dans le rocq, dont les parties de tuf sont revêtues, pour les conserver; ce qui compose en tout une fortification très irrégulière et d'une défense qui ne peut être longue ny opiniâtre, mais qu'il faut entretenir et améliorer à cause des motifs déduits au mémoire de la défense de la côte.

Les améliorations consistent en rétablissement du reste des écorchements extérieurs, et quelques-uns de l'intérieur et de la masse des parapets ou des tours, ainsi que des revêtements inférieurs et supérieurs, des escarpes et contrescarpes des ouvrages désignés cy-dessus, dont les parties sont indiquées au plan du projet général.

Les bâtiments qu'il convient d'ajouter dans l'intérieur et qui manquent absolument, sont les suivants.

Tels sont: une augmentation de casernes et un petit pavillon pour les officiers, capables de loger ensemble un bataillon complet de troupes réglées avec leurs officiers, sans vexer ni surcharger la bourgeoisie de la ville et sans exposer la troupe à tous les inconvénients d'une dispersion contraire à la bonne discipline ou aux opérations qui exigent le secret, la diligence ou la sûreté.

Tels sont encore de médiocres bâtiments capables de contenir un couple de fours, magasin au pain et biscuit, à farine et à grain, des moulins à bras ou à cheval; un couvert dans le bâtiment ruiné du

donjon, pour mettre à l'abri, au rez-de-chaussée, les bois, affûts, chèvres, triqueballes et tous autres agrès pesants pour le service de l'artillerie; et, au-dessus, les mèches, sacs à terre, armements des pièces, madriers des plattes-formes et autres menus approvisionnements de ladite artillerie, non seulement pour la défense du Château, mais pour l'entrepôt provisoire des besoins du corps d'observation destiné à la défense de la Basse-Normandie et du Cotentin.

Il faut encore six à huit pièces de 24 et autant de pièces de 16 et de 12, avec 12 pièces de 4 à la Suédoise, pour les opérations de campagne; enfin 4 mortiers de 12 pouces, 4 de 8 pouces et 2 pierriers ou obusiers, avec 150 coups à tirer pour chaque pièce, et tous leurs affûts, armemens et rechanges.

Nota : il n'y a actuellement au Château que 14 pièces de petit calibre en fonte, aucune pièce de fer, ny mortiers.

Il y faut, également, quelques bois pour palissades, blindages, plattes-formes, ponts, madriers, barrières et socs pour la défense des brèches ; 18 à 20.000 grenades à main ; toutes les matières d'artifice et les fusées de bombes et grenades.

Il y a, dans le donjon, deux salles d'armes pour 1.500 fusils au plus ; mais on ignore le nombre de l'effectif actuel.

Il n'y a actuellement audit Château que les logements nécessaires pour contenir 120 à 150 hommes au plus, très serrés, tant dans les 18 chambres du corps simple des casernes existantes, que dans diverses portions de vieux bâtiments qui tombent en ruine. Il n'y a

point de bourgeois au Château. L'état-major y a des maisons suffisantes et qu'on entretient. Il y a un puits suffisant aux besoins de la garnison. Il manque de souterrains. Il y a trois dépôts de poudre, mais peu abrités contre les bombes dont deux au donjon. Ils peuvent contenir ensemble 300 milliers de poudre au plus.

Il n'y a point d'hôpital au Château, et on ne pourroit y pratiquer qu'une salle provisoire, propre à 20 ou 30 lits, en deux étages avec le grenier. Il y a trois cachots au donjon dans une des tours ; deux autres petits aux tours de la porte principale et une prison au bonnet à prêtre. Ces derniers sont entretenus pour la discipline de la garnison et il y a peu de chose à réparer aux cachots de la tour dudit donjon, côté de l'ouest.

Fait à Caen, le 27 août 1771.

Signé : DU PORTAL.

Copié au Hâvre-de-Grâce, le 25 février 1772.

TABLE

A

Abbaye aux hommes : 31.
— aux dames : 31.
Albert de Luynes (Jeanne d'), comtesse de Verrue : 24.
Amirauté : 29.
Apothicaires : 32.
Argenson (Le marquis d') : 13.
Arsenal : 38.
Artillerie : 38.
— du château : 55.

B

Bailliage : 28.
Barbiers : 32.
Bellisle (Le maréchal de) : 44.
Belzunce (Mme de), abbesse de Sainte-Trinité : 24.
Bénédictins de Saint-Étienne : 51.
Bernières (Capitainerie de) : 5.
Bonnets à prêtre : 22, 53.
Bonnetiers : 33.
Bouchers : 32.
Boulangers : 32, 34.
Brassac (M. le marquis de) : 10, 11.

C

Cabieu (Le sergent) : 7.
Cachots : 56.
Cadmus, fondateur de Caen : 19.
Caen (Sa situation) : 19.
Capitaine des portes du château : 37.
Carignan (La princesse de), abbesse de Sainte-Trinité : 24.
Carliers : 32.
Carmes (Couvent des) : 46.
Casernes : 36.
— du château : 54.
Cercle (La) : 9.
Cercliers-tonneliers : 33.
Chandeliers : 32.
Chapeliers : 32.
Charrons : 32.
Château de Caen : 17, 21, 53.
— (Major du) : 37.
— (Gouverneur du) : 37.
— (Salle d'armes du) : 38.
— (Fossés du) : 44.
— (Rampe du) : 45.
Chartes confirmant les priviléges des bourgeois : 27.

Châtimoine (La tour): 16, 43.
Chaudronniers: 32.
Cherbourg (Rade et digue de): 6.
Chirurgiens: 32.
Choiseul (Le duc de): 9, 10.
Collège du Mont: 30.
— des Arts: 30.
— du Bois: 30.
Commerce de Caen: 34.
Commissaire de la marine: 30.
Compagnies bourgeoises: 33.
Conflans (M. de): 5.
Consulat: 29.
Cordeliers (Les): 20, 43.
Cordiers: 32.
Cordonniers: 32.
Corroyeurs: 32.
Cotentin (Le): 6.
Cour des Aydes de Rouen: 26, 29.
Couteliers: 33.
Couturiers: 32.
Couvents de Caen (Nombre des): 23.
Communautés de Caen: 23.
Cuirs: 34.
Cuisiniers-rôtisseurs: 33.

D

Délivrande (La): 8.
Donjon du château: 22, 38.
Drapiers-merciers: 33.
Droguistes: 33.

E

Eaux et forêts: 30.
Églises paroissiales de Caen: 25.
— (Desservants des): 25.
— (Nombre des): 25.
— (Revenu des): 25.
Élection de Caen: 29.
Enceinte de Caen: 10, 11, 12, 42.
États de Normandie: 30.

F

Facultés de Caen: 30.
Faubourgs de Caen: 20, 42.
Finances (Bureau des): 28.
Fleury (Le cardinal de): 23.
Foire royale: 27, 48, 50.
Fondation de l'enceinte de Caen: 20.
Fontaines: 41.
Fontette (M. le baron de), intendant: 4, 10, 14, 16, 46.
Fontette (La place): 16.
Fossés de l'enceinte: 42.
Fossés du château: 53.
Fours: 34.
Fortifications de Caen: 20, 42.
François Ier: 22, 53.
Franchises des bourgeois: 27.
Franquet de Chaville (L'ingénieur): 6.
Froiderûe (Moulin de la rue): 35.

G

Gantiers: 33.
Garçons de métiers (Nombre des): 32, 33.
Garnison de Caen: 37.
Gémare (Moulins de): 35.
Gobelinière (La): 40.
Gobelins: 40.
Granville: 8.
Grenier à sel: 29.
Guillaume le Bâtard: 21, 23.

H

Habitants de Caen (Nombre des): 22.
Hamelin (Caserne): 37.
Harcourt (Le duc d'): 5.
Hâvre (Bombardement du): 5.
Hawke (L'amiral): 5.
Henry Ier, roi d'Angleterre: 21, 53.
Henry VI, roi d'Angleterre: 30.
Hôpitaux: 40.
Hôpital du château: 56.
— Général: 27, 40, 47.
— — (Son revenu): 40.
Hôtel-Dieu (Son revenu): 40, 46, 47.
Hougue (La): 8.

I

Ile Saint-Jean: 48.
Invalides (Compagnie d'): 37.
Inondations: 36.

J

Jean sans Terre, duc de Normandie: 19.
Jésuites: 9, 21, 30, 31.
Jurandes: 33.

L

L'Abbé (Faubourg): 20, 35.
Le Monnier-Dufresné, échevin: 30.
Le Roy (Tour Guillaume): 45.
Le Valois (Hôtel): 48.
Libraires: 33.
Lingettes: 34.
Louis XII, roi de France: 22, 53.
Louis XIV (Statue de): 31.

M

Magasin à poudre: 39.
— du château: 54.
Magistrats de Caen: 26.
Maire de Caen: 26.
Maisons (Nombre des): 22.
Maitres de métiers (Nombre des): 32, 33.
Maréchaux: 33.
Martené (M. de), brigadier: 5.
Massieu (Manufacture du sr): 34.
Mathieu (Commune de): 6.
Mauger (Le sr), échevin: 31.
Mégissiers: 33.
Mémoire sur la ville et château de Caen: 19.

Mémoire sur le plan d'enceinte de Caen: 42.
— sur le château de Caen: 58.
Menuisiers: 33.
Métiers (Nomenclature des corps de): 32.
Millet (La porte): 9, 16.
Mirabeau (Le chevalier de): 5.
Miromesnil (Le premier président): 31.
Moulins à eau: 35.
— à vent: 36.
Monnaie (La): 29.
Mouy (Mme de), fondatrice des Bénédictines de Bon-Secours: 25.

N

Normands (Invasion des): 19.

O

Octroi de Caen (Son revenu): 27.
Odon (La rivière d'): 20, 35, 42.
Orfèvres: 33.
Orne (La rivière d'): 20, 42, 48, 49.
— (Moulins sur l'): 35.
Ouistreham (Capitainerie d'): 5.

P

Palais de justice: 43.
Pannetiers-vanniers: 33.
Parlement de Rouen: 26.
Passementiers: 33.
Pâtissiers: 33.
Paulmy (Le marquis de): 12, 13, 46, 48.
Pavillon des officiers: 38.
Peigneurs: 33.
Pelleteries: 34.
Pelletiers-fourreurs: 33.
Perruquiers: 32.
Petits Renfermés (Les): 46.
Place Royale: 31.
Place Saint-Pierre: 39.
Pont de Vaucelles: 47.
Pont Saint-Jacques: 48.
Pont Saint-Pierre: 35, 45, 46, 48.
Portal (M. du): 3, 14, 15.
Porte au Berger: 44, 45.
Porte de Bayeux: 43, 44.
Portes de Caen: 20, 43, 46.
Porte de Secours: 22.
Porte Millet: 46.
Porte Neuve ou des Prés: 49, 50.
Porte Saint-Étienne, 49, 50.
Porte Saint-Julien: 44.
Porte Saint-Sauveur: 43.
Prairie de Caen: 10.
Présidial: 28.
Prise de Caen en 1346: 19.
Privilèges des bourgeois: 27.
Puits: 41.

R

Raoul, duc de Normandie: 19.
Rentes de la ville: 27.

Réservoirs et citernes : 39.
Ricard (Le sr), directeur des fortifications : 15.
Ronceray (Abbaye du) : 24.

S

Sallenelles (Descente des Anglais à) : 7.
Salle d'armes du château : 55.
Savetiers : 33.
Serges : 34.
Serruriers : 33.
Silly (François de), gouverneur de Caen : 22, 53.
Souterrains du château : 39.
Saint-Benoît (La rue) : 10, 43.
Sainte-Claire de Vienne (Abbaye de) : 24.
Saint-Étienne (Porte) : 9, 16.
Saint-Georges, paroisse du château : 26.
Saint-Gilles (Faubourg de) : 20.
Saint-Julien (Faubourg) : 20.
— (Porte) : 17.
Saint-Sauveur (Place) : 9.
— (Église) : 26.

T

Tailleurs : 33.
Tanneurs : 33.
Teinturiers : 33.
Toiles : 34.
Toiliers : 33.
Tour des Poudres : 22, 53.
Tourneurs : 33.

U

Université : 30.
— (Lettres patentes pour la fondation de l') : 30.

V

Vaucelles (Faubourg de) : 9, 16, 20.
Verrue (Le comte de) : 24.
Vicomté : 28.
Vinaigriers : 33.
Vitriers : 33.

LISTE DES MEMBRES

TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1905.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1904-1905

MM.

BOURGEON, *président.*
CARLEZ (JULES), *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
DE LONGUEMARE (PAUL), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

BOURGEON, *président,*
PRENTOUT (H.), *secrétaire,*
DE LONGUEMARE (PAUL), *vice-secrétaire,* } membres de droit.

BIGOT,
POUTHAS,
MOISY,
DE SAINT-GERMAIN,
SOURIAU,
TRAVERS. } membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.

1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.

1873 24 janv. TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.

1876 28 janv. TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.

1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.

1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, ancien secrétaire général de la Mairie de Caen.

1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.

1887 25 fév. GIDON (Dr), professeur à l'École de médecine.

1889 22 fév. LETELLIER, docteur ès sciences, professeur au Lycée Malherbe.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat, conseiller général.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), professeur à l'École de médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.

1895 22 fév. POUTIIAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.

Date de l'élection.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), bâtonnier de l'Ordre des avocats, conseiller général du Calvados.

1900 26 janv. LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.

1900 26 janv. PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.

1901 27 déc. GOBLOT, professeur à la Faculté des lettres.

1901 27 déc. LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres.

1901 27 déc. LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.

1901 27 déc. MOISY, président du Tribunal civil.

1901 27 déc. SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.

1904 26 fév. MATHIEZ, docteur ès lettres, professeur au Lycée.

1904 24 fév. VANEL (Gabriel), ancien magistrat.

1905 27 janv. BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

1905 24 fév. GRELÉ (E.), docteur ès lettres, publiciste.

1905 24 mars. JASINSKI, docteur ès lettres, professeur au Lycée.

1905 26 mai. PETIT, premier président de la Cour d'appel.

Date de l'élection.

1905 24 juin. DEMERLIAC, docteur ès sciences, professeur au Lycée et à l'École de médecine.

1905 22 juil. GALLIER, vétérinaire.

1905 22 juil. LE PAGE, ingénieur civil, maire de Caen.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.)(1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

1872 26 janv. CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

PARTIE SCIENTIFIQUE.

Essai de Psychologie animale. « Les bêtes parlent-elles ? », par M. Emmanuel Chauvet, membre titulaire. 1

PARTIE LITTÉRAIRE.

I. La vie de l'Étudiant a Caen au XVI^e^ siècle, par M. Henri Prentout, secrétaire. . 1

II. Les Relations Anglo-Françaises au temps de Louis-Philippe. L'Élection du Roi des Belges, novembre 1830-juillet 1831, par M. Jules Tessier, membre titulaire . 59

III. Épreuves et Chatiments de l'autre vie d'après les Mexicains et les Bouddhistes, par M. le comte de Charencey, membre correspondant 137

IV. Le Collège royal de Caen sous l'Administration de l'abbé Daniel (1827-1830), par M. C. Pouthas 147

DOCUMENTS.

I. Lettres inédites de Gisbert Cuper a P.-Daniel Huet et a divers correspondants (1683-1716) (*suite et fin*), publiées par M. Léon-G. Pélissier, membre correspondant 1

II. Une lettre inédite de Voltaire, par M. Charles Hettier, président 147

III. La ville de Caen en 1763. Mémoires du Lieutenant Général du Portal sur la ville et le chateau de Caen (1759-1771). Manuscrit inédit de la Bibliothèque de Caen, publié et annoté par M. Gabriel Vanel, membre titulaire 163

Liste des membres titulaires et honoraires au 1er novembre 1905 225

Prix décernés par l'Académie de Caen . . . 233

—— :o: ——

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Demolombe, 34.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, rue Demolombe, 34

—

1906

PARTIE SCIENTIFIQUE

PROBLÈMES SUR LE MOUVEMENT

D'UNE FIGURE PLANE

DANS UN PLAN FIXE

PAR

M. A. de SAINT-GERMAIN,

Membre titulaire.

PROBLÈMES SUR LE MOUVEMENT

D'UNE

FIGURE PLANE DANS UN PLAN FIXE

* * *

Je me propose de développer ici la solution de quatre problèmes de Cinématique dont j'ai donné les résultats dans le *Bulletin des Sciences mathématiques* (mars 1906). Il s'agit de déterminer la loi du mouvement d'un plan P, glissant sur un plan fixe P_1, de manière que le centre instantané de rotation I décrive une droite donnée, soit dans le plan fixe, soit dans le plan mobile, tandis que le centre des accélérations A coïncide constamment avec un point donné de l'un ou de l'autre plan. De là quatre espèces de mouvement que nous étudierons successivement. On sait que la loi du mouvement d'un plan P sur un plan fixe P_1 est déterminée si l'on connaît, outre la vitesse angulaire ω du plan mobile à chaque instant, les lignes décrites par le centre instantané dans le plan P et dans le plan P_1: la première roule sans glisser sur la seconde, entraînant le plan mobile auquel elle appartient.

Supposons d'abord que le centre des accélérations doive coïncider constamment avec un point donné A du plan P, tandis que le centre instantané I décrira une droite donnée D_1 du plan P_1. Le point A du plan mobile, ayant continuellement une accélération nulle, décrira dans le plan fixe une droite Δ_1 avec une vitesse constante c. A un instant quelconque, la droite IA normale à la trajectoire du point A, c'est-à-dire à Δ_1, fait avec D_1 un angle φ complément de l'angle des droites D_1 et Δ_1 ; la ligne S, lieu du point I dans le plan mobile, étant tangente à D_1 en I, coupera sous l'angle constant φ tous les rayons vecteurs menés par le point A dans le plan mobile : c'est donc une spirale logarithmique de pôle A, qui roule sans glisser sur la droite fixe D_1. Enfin, la vitesse c du point A étant égale à ω AI, ω est égal à $\frac{c}{AI}$: il est aisé de voir que AI varie proportionnellement au temps et le mouvement du plan P se trouve bien déterminé. Quant à la vitesse du point I sur D_1 et sur S, elle est égale à $\frac{c}{\sin\varphi}$.

Supposons en second lieu que, le centre A des accélérations étant toujours un point donné du plan P, le centre instantané I ait pour lieu dans le même plan une droite donnée D. Cherchons la courbe S_1, décrite par le point I dans le plan P_1, sur laquelle roulera la droite D. Comme dans le premier cas, le point A, d'accélération nulle, décrit dans le plan fixe une droite Δ_1 avec une vitesse constante c. Considérons la figure mobile à un instant quel-

conque : le pied H de la perpendiculaire abaissée du point A sur D est un point déterminé du plan mobile

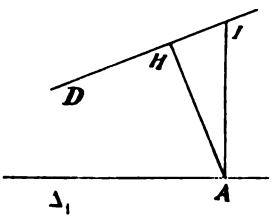

et la droite AH a une longueur donnée a. Au même instant, la droite D touche son enveloppe S_1 au point I et la droite IA est normale à Δ_1, trajectoire de A ; l'angle α que la tangente D à S_1 au point I fait avec la direction fixe Δ_1 est égal à HAI et, dans le triangle rectangle AHI, on a

$$AI \cos \alpha = AH = a.$$

Si l'on prend Δ_1 pour axe des x_1 dans le plan fixe, l'ordonnée AI du point I a pour valeur

$$y_1 = \frac{a}{\cos \alpha};$$

cette relation caractéristique montre que le lieu S_1 de I est une chaînette de base Δ_1, de paramètre a, sur laquelle roule D. La vitesse c du point A est égale au produit de AI ou y_1 par la vitesse ω de

la rotation instantanée du plan P et si l'on fait $c = a\lambda$, on aura

$$\omega = \frac{a\lambda}{y_1};$$

en prenant pour axe des y_1 l'axe de la chaînette S_1 et pour origine des temps l'instant où le point I passe au sommet de la courbe, l'abscisse du point I à l'instant t est $a\lambda t$ et l'on a

$$y_1 = \frac{a}{2}\left(e^{\lambda t} + e^{-\lambda t}\right), \quad \omega = \frac{2\lambda}{e^{\lambda t} + e^{-\lambda t}}.$$

Enfin, le centre instantané de rotation se déplace sur D et sur S_1 avec la vitesse $\frac{a\lambda}{\cos\alpha}$.

Lorsque c'est avec un point donné A_1 du plan fixe que doit constamment coïncider le centre des accélérations, le problème est un peu moins simple. Envisageons le cas où, en même temps, le centre instantané I doit décrire une droite D_1 dans le plan fixe et cherchons la courbe S qu'il décrit dans le plan mobile. Dans le plan fixe, abaissons A_1O_1, de longueur a, perpendiculaire sur D_1 et soient, à l'instant t, I la position du centre instantané, S celle de la courbe roulante, H le point de cette courbe qui coïncidait avec O_1 à l'instant initial ; l'arc HI, que je désigne par s, est égal à O_1I. A l'instant t, la circonférence des inflexions a l'un de ses diamètres

IK perpendiculaire à D_1 et égal au rayon de courbure R de S au point I ; la circonférence passant au

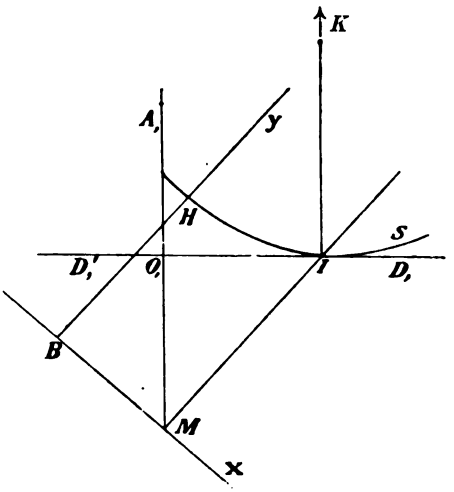

centre A_1 des accélérations, A_1I est moyenne proportionnelle entre O_1A_1 et IK ; on a donc :

$$\overline{IO_1}^2 + \overline{O_1A_1}^2 = O_1A_1 \times IK ; \quad s^2 + a^2 = Ra ;$$

cette relation va déterminer S. Soit α l'angle de la tangente D_1 en I avec la tangente en H : on a

$$R = \frac{ds}{d\alpha} = \frac{a^2 + s^2}{a}, \quad d\alpha = \frac{a\,ds}{a^2 + s^2} :$$

intégrons, en remarquant que s s'annule avec α :

$$(1) \qquad \alpha = \text{arc tang}\frac{s}{a}, \quad s = a \tan \alpha, \quad ds = \frac{a\, d\alpha}{\cos^2 \alpha}.$$

Dans le plan P, prenons pour axe des y la normale à S au point H, pour axe des x une perpendiculaire menée à la distance HB égale à a du point H : on aura

$$dy = \sin \alpha\, ds = \frac{a \sin \alpha\, d\alpha}{\cos^2 \alpha}, \qquad y = \frac{a}{\cos \alpha}.$$

Nous retrouvons une chaînette, de paramètre a, de base BX et de sommet H : mais ici, c'est la chaînette qui roule sur D_1 en entraînant le plan P.

La vitesse angulaire ω de la rotation instantanée est égale à $-\frac{d\alpha}{dt}$ ou $-\alpha'$, en comptant les rotations positives de droite à gauche, comme en Trigonométrie. Or, d'après un théorème connu de cinématique, le coefficient angulaire de la droite IA_1 est égal à $-\frac{\omega^2}{\omega'}$ par rapport aux axes ID_1, IK : d'autre part, on voit sur la figure qu'il est égal à $-\frac{O_1A_1}{O_1I}$, c'est-à-dire à $-\frac{a}{s}$, ou (1) à $-\cot \alpha$; on a donc

$$-\cot \alpha = -\frac{\omega^2}{\omega'} = \frac{\alpha'^2}{\frac{d\alpha}{dt}} = \frac{\alpha\, d\alpha}{d\alpha'} ; \qquad \frac{d\alpha}{\alpha'} = -\tan \alpha\, d\alpha :$$

les deux membres ont pour intégrales des logarithmes : revenant aux nombres et appelant λ la valeur initiale de α', il vient

$$\lambda \cos\alpha = \alpha' = -\omega.$$

La tangente D_1 à la chaînette faisant l'angle α avec BX, on a

$$\frac{dx}{dt} = \alpha' \cos\alpha \frac{ds}{d\alpha} = \lambda \cos^2\alpha \frac{a}{\cos^2\alpha} = a\lambda, \quad x = a\lambda t;$$

la projection M du centre instantané sur la base BX se déplace avec une vitesse constante $a\lambda$ et, eu égard aux résultats précédents et à l'équation de la chaînette, on trouve

$$\omega = -\lambda \cos\alpha = -\frac{\lambda a}{y} = -\frac{2\lambda}{e^{\lambda t} + e^{-\lambda t}};$$

cette expression est, au signe près, celle que j'ai trouvée dans le second cas; comme elle, elle est indépendante de a.

On trouvera facilement le lieu décrit par le centre des accélérations dans le plan mobile. La perpendiculaire MO_1 abaissée du pied de l'ordonnée M sur la tangente O_1I à la chaînette est égale à a : le point A_1 est symétrique de M par rapport à O_1D_1 et si l'on appelle X, Y ses coordonnées à l'instant t, on a

$$X = BM - 2\,MO_1 \cos O_1MB = x - 2a\sin\alpha, \qquad Y = 2a\cos\alpha;$$

$$\frac{dX}{dt} = a\lambda - 2a\lambda\cos^2\alpha = -a\lambda\cos 2\alpha, \qquad \frac{dY}{dt} = -a\lambda\sin 2\alpha,$$

X, nul pour $\alpha = 0$, décroît d'abord jusqu'à ce que α atteigne la valeur $\frac{\pi}{4}$; ensuite il croît jusqu'à $+\infty$; Y décroît de $2a$ à zéro; la courbe est d'ailleurs symétrique par rapport à BY et sa forme rappelle celle d'une strophoïde : elle est décrite par le point A avec la vitesse $a\lambda$.

Venons enfin au cas où, le centre des accélérations restant en un point A_1 du plan P_1, le centre instantané décrit dans le plan P une droite D. Cherchons la courbe S_1 qu'il décrit dans le plan P_1

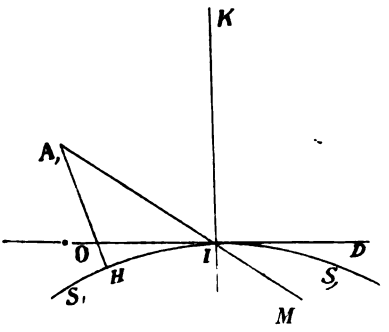

et sur laquelle roulera D. Considérons cette droite à l'instant t, et soient r le rayon vecteur A_1I, μ l'angle MID que la droite ID forme avec le prolongement de A_1I. La circonférence des inflexions a l'un de ses diamètres IK perpendiculaire sur ID et égal au rayon de courbure R_1 de S_1 au point I, mais dirigé en sens contraire; elle passe au centre des

accélérations A_1, et, comme A_1IK est le complément de μ, on a

$$(3) \qquad r = R_1 \sin \mu;$$

mais, S_1 tournant sa convexité vers le pôle A_1, on a, d'après une formule bien connue,

$$R_1 = -\frac{r\,dr}{d.\,r\sin\mu} = -\frac{r\,dr}{\sin\mu\,dr + r\cos\mu\,d\mu};$$

d'où l'on tire, en remplaçant R_1 par sa valeur (3),

$$2r\sin\mu\,dr + r^2\cos\mu\,d\mu = 0.$$

Prenons pour instant initial celui où D touche son enveloppe S_1 en un point H tel que A_1H soit normale à l'une et à l'autre : alors μ est égal à $\frac{\pi}{2}$, et si l'on pose $A_1H = a$, la dernière équation a pour intégrale

$$(4) \qquad r^2\sin\mu = a^2.$$

On en déduit, θ désignant l'angle HA_1I,

$$\operatorname{tang}\mu = \frac{a^2}{\sqrt{r^4 - a^4}} = \frac{r\,d\theta}{dr}, \qquad d\theta = \frac{a^2\,dr}{r\sqrt{r^4 - a^4}};$$

θ étant nul pour $r = a$, l'intégrale est

$$\theta = \frac{1}{2}\arccos\frac{a^2}{r^2}, \qquad r^2\cos 2\theta = a^2.$$

La courbe S_1 sur laquelle roule D est une hyperbole équilatère ayant A_1 pour centre, H pour sommet. La comparaison de son équation avec l'équation (4) montre que μ est égal à $\frac{\pi}{2} - 2\theta$, θ à $\frac{\pi}{4} - \frac{\mu}{2}$.

La vitesse ω de la rotation instantanée du plan P est précisément celle avec laquelle tourne D : or, cette droite fait avec A_1H l'angle $\theta + \mu$ ou $\frac{\pi}{4} + \frac{\mu}{2}$; donc

$$\omega = \frac{1}{2}\frac{d\mu}{dt} = \frac{1}{2}\mu'.$$

D'ailleurs, nous avons vu que, par rapport aux axes ID et IK, le coefficient angulaire de la droite IA_1 est $-\frac{\omega^2}{\omega'}$; il est aussi égal à tang A_1ID ou à $-$ tang μ; on a donc

$$\operatorname{tang}\mu = \frac{\mu'^2}{\frac{2\,d\mu'}{dt}} = \frac{\mu'\,d\mu}{2\,d\mu'}, \qquad 2\frac{d\mu'}{\mu'} = \frac{\cos\mu\,d\mu}{\sin\mu}.$$

Les intégrales des deux membres sont des logarithmes; si on désigne par $-\lambda$ la valeur, évidemment négative, de ω pour $t = 0$, celle de μ' sera -2λ, celle de μ, $\frac{\pi}{2}$, et l'on aura, en revenant des logarithmes aux nombres,

$$\mu'^2 = 4\lambda^2 \sin\mu,$$

On en déduit :

$$\frac{1}{2}\mu' = \omega = -\lambda\sqrt{\sin\mu}, \qquad \lambda\,dt = -\frac{d\mu}{2\sqrt{\sin\mu}}.$$

Faisant $\sin\mu$ égal à $1 - z^2$, on trouve

$$\lambda\,dt = \frac{1}{\sqrt{2}}\frac{dz}{\sqrt{(1-z^2)\left(1-\frac{1}{2}z^2\right)}},$$

équation de forme bien connue, d'où résulte

$$z = \operatorname{sn}\lambda t\sqrt{2},$$

le module des fonctions elliptiques étant $\frac{1}{\sqrt{2}}$: on a ensuite

$$\sin\mu = \operatorname{cn}^2\lambda t\sqrt{2}, \qquad \omega = -\lambda\operatorname{cn}\lambda t\sqrt{2}.$$

L'angle μ décroît de $\frac{\pi}{2}$ à zéro, tandis que θ croît de zéro à $\frac{\pi}{4}$ et ω de $-\lambda$ à zéro, pendant le temps

$$T = \frac{1}{\lambda\sqrt{2}}\int_0^1 \frac{dz}{\sqrt{(1-z^2)\left(1-\frac{1}{2}z^2\right)}} = \frac{1{,}311\ldots.}{\lambda}$$

On a encore

$$\sin\theta = \sqrt{\frac{1-\cos 2\theta}{2}} = \sqrt{\frac{1-\sin\mu}{2}} = \frac{z}{\sqrt{2}} = \frac{\operatorname{sn}\lambda t\sqrt{2}}{\sqrt{2}}$$

$$r = \frac{a}{\operatorname{cn}\lambda t\sqrt{2}} = -\frac{a\lambda}{\omega}$$

Le mouvement du plan P est bien défini jusqu'au temps T; la droite D est alors asymptote à l'hyperbole S_1; il est naturel d'admettre qu'ensuite elle roulera pendant un temps 2T sur la seconde branche pour redevenir tangente à la branche inférieure.

Cherchons enfin le lieu C des positions successives de A_1 par rapport au plan mobile : c'est le lieu du centre A_1 de S_1 roulant sur sa tangente au sommet, considérée comme fixe. Nous prendrons pour origine le point O de D qui a coïncidé avec le sommet H, pour axe des x OD, et une perpendiculaire pour axe des y. On a d'abord

$$y = r \sin \mu = a \sqrt{\sin \mu}, \qquad dy = \frac{a \cos \mu \, d\mu}{2 \sqrt{\sin \mu}};$$

puis comme, au point A_1, la courbe C doit être normale à IA_1,

$$dx = dy \operatorname{tang} \mu = \frac{a}{2} \sqrt{\sin \mu} \, d\mu.$$

Quand le point I part du sommet H pour s'éloigner à l'infini sur la branche de droite, μ décroît de $\frac{\pi}{2}$ à zéro, y de a à zéro, x de zéro à $-h$, où

$$h = \frac{a}{2} \int_0^{\frac{\pi}{2}} \sqrt{\sin \mu} \, d\mu = 0,599\ldots\ldots a$$

le point A_1 décrit par rapport au plan P un quart d'ovale dont les trois autres quarts seront décrits

quand I parcourra le reste de l'hyperbole. On a enfin $ds = \frac{-a\,d\mu}{2\sqrt{\sin\mu}} = a\lambda\,dt$: le point A_1 aura encore une vitesse relative constante par rapport au plan P.

PARTIE LITTÉRAIRE

IMPRESSIONS

SUR LE

MEXIQUE CONTEMPORAIN

PAR

M. LE PAGE,

Membre titulaire.

IMPRESSIONS

SUR LE

MEXIQUE CONTEMPORAIN

Il y a treize ans, une mission économique et technique me donna lieu de faire, en un point du Mexique, un séjour d'étude : j'ai pu le terminer par une rapide promenade de trois ou quatre mille kilomètres.

Beaucoup connaissent la définition que Humboldt donnait du Mexique : « Une plaque d'argent que le Créateur a laissé tomber sur notre globe ».

J'ai vécu un mois dans la ville de l'argent, Monterey : je n'en parlerai pas, car elle n'a rien de séduisant, hors son admirable climat et la jolie montagne « de la Selle » (Saddle mountain), au pied de laquelle elle abrite ses quatre-vingt mille habitants.

Mais quel délicieux village que Ciudad-Vittoria : à peine un hôtel et pas un cabaret. « O fortunatos nimium !... » Quelques centaines de maisons peintes en couleurs claires s'encadrant, au bord d'un torrent, dans une forêt chevelue qui couvre la mon-

tagne et tapisse une gorge étroite; la vue s'étend, au loin, sur une plaine verdoyante et dorée de canne à sucre, de riz et de maïs.

L'industrie voisine est une sucrerie d'organisation tout à fait primitive: je ne l'ai regardée que par déférence pour le propriétaire, à qui je devais le rare plaisir d'une course à bride abattue, à travers la forêt sauvage, dans une légère voiture américaine traînée par douze mules empanachées et tintinnabulant de leurs innombrables grelots! et quand, en me ramenant au train qui m'attendait, on m'a offert, à titre d'hommage, un sac de sucre, un sac de riz et une jolie biche vivante et très apeurée, la civilisation européenne m'a paru, de loin, bien monotone et incolore.

De là, je suis descendu au bord du golfe du Mexique, à l'embouchure du Panuco, un puissant et rapide torrent qui arrive à la mer, assagi par la traversée de cinquante kilomètres d'une plaine fiévreuse; sa large embouchure, à grande profondeur, offre le seul port du rivage mexicain; le grand ingénieur américain Corthell travaillait avec succès à débarrasser ses passes des sables que le courant marin charrie du sud au nord et dépose partout où l'intervention d'un courant terrestre ralentit son allure.

Le peu de temps dont je disposais ne m'a permis aucun arrêt dans le trajet de Laredo, sur le Rio-Grande, à Mexico.

En quelques minutes, à Aguas-Calientes, j'ai aperçu la population grouillant dans les canaux

d'eau chaude qui traversent la ville, les enfants étaient en majorité et, pour le reste,... la beauté plastique est vraiment bien rare!

Les aspects de la vallée par laquelle on approche du nid d'aigle qu'est Zacatecas font patienter aux longueurs de la montée et regretter les vitesses folles de la descente.

Quant à Queretaro, je n'ai fait qu'en entendre appeler le nom dramatique.

Hors l'admirable végétation de son jardin public, Mexico ne présente guère d'intérêt: grande ville aux voies rectilignes, assez malsaine par le voisinage du marais Texcoco, fallacieusement qualifié de lac.

Immense cathédrale, somptueuse par ses dorures et ses ferronneries, ennuyeuse par son style « jésuite », le seul que l'on trouve au Mexique; l'inquisition, sauf dans quelques coins perdus de la montagne, a fait disparaître tout vestige des civilisations antérieures.

Mais, à trois kilomètres de Mexico, au bout d'une admirable avenue, il y a Chapultepec!

C'est, au milieu d'un bois de cyprès géants, un monticule rocheux assez étendu pour porter une vaste terrasse derrière laquelle s'alignent une école militaire, pittoresque comme une caserne peut l'être, et un très séduisant palais d'été pour le président de la République.

Ce que j'ai vu, de cette terrasse, m'a laissé un ineffaçable souvenir: l'horizon est limité, à droite et à gauche, par des collines étrangement dentelées; au bout de la grande avenue, Mexico déta-

chait sa silhouette sombre sur les blancheurs du lac Texcoco; au delà, autant que l'œil pouvait distinguer, la campagne ondulait, sous son manteau de plantations diverses, puis de forêts; au fond, paraissant se toucher, la Malinche, portant à plus de deux mille mètres au-dessus du sol, sur ses arêtes à forme parabolique, son couronnement cylindrique de roches dorées; à côté, l'Ixtacihuatl (la dame blanche), présentant son front neigeux à près de trois mille mètres de hauteur; à droite, enfin, plus haut encore, le dôme du Popocatetl, perdant son sommet arrondi dans les fumées de ses solfatares; à l'extrême horizon, le pic d'Orizaba découpait sa silhouette illuminée par le soleil couchant, qui teintait énergiquement les crêtes secondaires de toute la gamme des rouges et des violets!

A défaut du pinceau de Fromentin, il faudrait une autre plume que la mienne pour décrire cette splendeur; que l'on m'excuse de m'y être aventuré: c'est l'entraînement d'un enthousiasme que le temps n'a pas éteint.

Mexico a un musée, la sculpture est au rez-de-chaussée; dès l'entrée, mon œil est attiré par une statue à l'état d'ébauche: en grandeur naturelle, un homme de petite taille, nu, est accroupi, le menton sur les genoux et les bras croisés sur la figure; les traits sont donc cachés, mais l'attitude seule manifeste, avec une telle puissance, l'écrasement de l'être sous la douleur, que les larmes me sont venues aux yeux! C'est l' « Indios triste »; j'ai demandé l'Indien gai: il n'existe pas.

Ce peuple, en effet, est triste ou, peut-être plus exactement, fataliste, et il a dû l'être depuis de longs siècles ; il semble que l'heur et le malheur de la vie courante se dissolvent dans une indifférence absolue ; en voici un exemple :

De Mexico à Puebla, onze heures de wagon sans buffet ni restaurant ; aux gares, des femmes offraient, sur de petits éventaires, du « pulche », jus fermenté d'aloès, et des pâtisseries grossières : un voyageur dévalise une de ces boutiques portatives, emporte le butin dans son compartiment et ne paie point, la femme geint, se plaint à voix basse et, le train partant, s'éloigne en pleurant, sans un appel bruyant à l'odieux loustic.

A la station suivante, sur un éventaire analogue, je prends un gâteau de deux sous et donne un dollar en refusant la monnaie ; la marchande m'a jeté un regard étonné et fait un geste de remercîment ; pas un rayon de joie n'a illuminé son œil.

Et cependant, cette population d'aspect si terne a l'instinct de la forme et de l'attitude ; si l'homme de génie qui a fait l' « Indios triste » n'a pas eu de successeur, il y a tout une province où se fabriquent, sous le pouce et en quelques minutes, des statuettes en terre, très exactement costumées, pleines d'allure, d'animation et de finesse d'observation.

Dans ce musée de Mexico, j'ai vu aussi des tableaux de peintres mexicains, bien peints et bien dessinés, mais paysages et personnages m'ont laissé l'impression d'être, en général, de l'école de Ribeira ; l'ombre exagérée se heurte à la lumière

crue : ce n'est, après tout, qu'une légère exagération de la nature sous le soleil intense du pays.

Revenant à la tristesse du peuple, je la crois, dès longtemps, expliquable par son histoire.

Pendant la série des siècles qui ont précédé le XVI[e] de notre ère, les Incas ont roulé de province en province la terrible pierre à sacrifices; le peuple se rendait à la cérémonie sanglante et sacrée, mais nul n'était sûr d'en revenir, car les victimes étaient prises, par milliers, dans l'assistance même.

Avec Fernand Cortez, l'inquisition s'est établie et a torturé et brûlé, comme les Incas avaient égorgé.

Après 1810, le régime des pronunciamentos a semé la mort par les dragonnades et les fusillades avec autant de férocité que ses prédécesseurs.

C'est depuis 1877 seulement que Porfirio Diaz a, par un gouvernement ferme, assuré l'obéissance à des lois régulièrement promulguées et donné à tous la sécurité du lendemain.

Vingt-huit ans ne peuvent suffire à changer la mentalité que vingt siècles ont créée dans une population ignorante.

Porfirio Diaz aura-t-il un successeur?

Il y a treize ans, la question se posait; le bon sens me paraît indiquer, aujourd'hui, une réponse affirmative; une république ne progresse pas, comme le Mexique a fait, sans que le chef soit secondé par des hommes de valeur; il serait invraisemblable d'admettre qu'un vieillard ayant réalisé l'étonnante transformation que Porfirio Diaz a

accomplie, ne prenne pas toutes les mesures utiles pour qu'un de ses collaborateurs soit en situation d'assurer la pérennité de son œuvre et d'écarter tout prétexte à l'intrusion du redoutable oncle Jonathan.

Au Mexique, les grandes industries et les travaux publics sont aux Américains, la banque aux Anglais, le commerce aux Français, la propriété agricole aux Mexicains, les Allemands ont la moindre place : ils sont maraîchers et petits marchands.

En fait, les Américains tiennent la grande richesse du pays, celle qui convient à leurs aptitudes; la terre leur soucie peu, puisqu'ils ont encore des dizaines de millions d'hectares à mettre en valeur, en pays sain, alors qu'au Mexique les terres productives sont plutôt fiévreuses.

Ils sont trop pratiques pour chercher la conquête d'un pays qu'ils exploitent sans concurrence, tant que la sécurité de leurs travaux sera garantie par l'ordre public et la stabilité politique.

Ils tiendront compte que la population mexicaine est numériquement, moralement et matériellement trop inférieure à la leur pour pouvoir les inquiéter, et suffisamment organisée, cependant, pour qu'aucune puissance ose violer la doctrine de Munroë, sur un territoire dont l'étendue, la configuration et le climat rendent la défense facile.

La France en a fait la douloureuse expérience, à une époque de désorganisation absolue!

UN OPUSCULE

DE

ROBERT DU VAL

PAR

M. l'abbé A. TOUGARD,

Membre correspondant.

UN OPUSCULE

DE

ROBERT DU VAL

PAR

M. l'abbé A. TOUGARD,

Membre correspondant.

UN OPUSCULE

DE

ROBERT DU VAL

L'homme dont nous désirons entretenir quelques instants l'Académie, semblerait digne d'être placé au nombre de ces encyclopédistes plus ou moins universels, comme il s'en est rencontré même aux siècles les moins cultivés.

Il est tombé aujourd'hui dans un profond oubli; et, pour comble d'infortune, les derniers ouvrages qui ont eu à en parler l'ont fait d'une façon peu satisfaisante. Le gros *Dictionnaire de l'Eure* lui accorde juste deux lignes. Un auteur généralement fort exact a pris la peine d'écrire une note pour dire que Du Val est né à Rouen et non à Rugles. On a placé sa naissance une vingtaine d'années trop tard. Enfin, Auguis, dans la *Biographie universelle,* a dû faire la plus étrange confusion de ses matériaux pour avancer que son abrégé de Pline est « écrit *ad corrupti sermonis latini emendationem* ». Et, pour que rien ne manque au décri de sa renommée, on s'accorde à voir surtout en lui un

cerveau malade, hanté des songes creux de la pierre philosophale.

Dans cette obscure biographie, un fait, d'ailleurs cité partout, était hors de doute: c'est que Du Val fut chanoine de Chartres. Nous pouvons maintenant assurer que ce chanoine est bien originaire de Rugles et que sa naissance doit se placer vers 1450. Ce dernier point résulte de la lettre qu'il écrivit au fameux cardinal J. Balue, environ l'an 1484. La pièce avait été extraite de la bibliothèque de la reine de Suède par un des maîtres de la science historique du grand siècle. Mais cette copie de Mabillon ne parut qu'en 1724 dans le premier volume de l'*Amplissima Collectio* de dom Martène. Du reste, ces six colonnes d'un parallèle assez emphatique entre Balue et David, saint Jérôme et autres grands hommes de l'antiquité sacrée et profane, ne méritent guère la lecture, sauf quelques lignes qui expliquent la diversité des objets sur lesquels Du Val a laissé des écrits (1). Voici le passage (col. 1608, B) : « Votre zèle incroyable pour lire avec soin les livres de sciences vous avait fait former beaucoup de copistes et de relieurs, et vous m'aviez mis à leur tête dans votre prieuré de Saint-Éloi à Paris. J'y avais ainsi, par votre ordre, préparé un choix de volumes sur de nombreuses connaissances ».

(1) Il faut pourtant y remarquer aussi l'acharnement au travail dont Balue fit preuve. Du Val assure en effet (col. 1609, B) qu'il n'avait pas fait moins de neuf heures de lectures chaque jour, pendant dix ans.

Ainsi, dans les dépendances de ce prieuré de Saint-Éloi qui avait anciennement été l'abbaye de Saint-Martial, travailla l'une des dernières officines de manuscrits que les imprimeries allaient remplacer. Quoi de plus naturel qu'en dirigeant la besogne des scribes et des *librarii*, R. Du Val ait porté son application sur les matières les plus variées, contresignant simplement certains livres, comme celui de M. Romain: *De Transfiguratione metallorum*, Paris, 1559, in-4°, qui peut n'avoir paru qu'après sa mort, à moins que les premières impressions n'aient entièrement disparu.

Sa propre bibliographie a grande chance d'être demeurée assez incomplète (1). Il n'est donc pas hors de propos de citer ici à tout hasard quelques titres nouveaux ou peu connus. Son *De veritate et antiquitate Artis Chemicæ* a été encore réimprimé à Leyde, croyons-nous, en 1593; il y en avait eu une édition à Paris en 1561. Son abrégé de Pline *(Compendium.... ex Plinio)*, d'abord publié en 1500, reparut en 1565. Il y joignit une œuvre plus labo-

(1) La science bibliographique est un puits sans fond, comme les spécialistes le déclarent à l'envi. Par exemple, après ce que Boissonade et Larcher ont dit des éditions d'Anacréon publiées en 1786, il semble que la question soit trois fois éclaircie. En voici cependant un exemplaire de 149 pp., daté de Strasbourg le 1er avril de cette année. Il porte au titre *Editio tertia locupletior;* et, en effet, les suppressions signalées dans le dernier tirage de la seconde édition sont rétablies. Cette quatrième impression pourrait être le fait du libraire Treuttel, qui en signe la dédicace à Ernest, *Saxoni Gothanorum duci*.

rieuse, l'*Explanatio in Plinii difficilia*, Paris, 1500, in-4°. Son *Epitome de Valerio Maximo*, que Brunet date aussi du même temps, a eu les honneurs d'une traduction. Quant à l'ouvrage ascétique *De dispositione ad bene beateque moriendum*, le P. Possevin en cite une édition de 1567.

Après l'alchimiste, l'abréviateur, l'humaniste et le mystique, voici maintenant le grammairien. Il n'y a qu'une vingtaine d'années que l'on connaît son *Commentarius in artem versificatoriam Huttini*, par la citation qu'en a faite le *Répertoire des ouvrages pédagogiques*, mais sans dire un seul mot de l'auteur. Ce commentaire eut du succès, puisque l'édition donnée à Troyes en 1544 fut suivie trois ans après d'une réimpression faite à Paris.

Voici quelques renseignements complémentaires recueillis par Lemaréchal, compatriote de Du Val, député sous la Restauration. Du Val était professeur au collège de Lisieux (à Paris sans doute), lorsqu'en 1529 il écrivit ce *Commentaire*. Dans la magnifique édition de 1539 sont cités, entre ses amis, Henri Guestet et Michel Girard, vicaire à Saint-Germain de Rugles, qui tenaient école chez eux, ce qui leur fit intenter un procès par l'abbaye de Lyre, à laquelle appartenait le droit de nommer le maître de l'école publique (1). Les privilèges excessifs n'ont jamais rien valu, on le voit ici une

(1) Communication de notre excellent confrère M. Louis Régnier, l'éminent archéologue d'Évreux.

fois de plus, pour la meilleure diffusion de l'enseignement.

Bachelier en théologie (1), R. Du Val fut un vaillant scribe. Avant 1469, il avait commencé à copier un Tite-Live et un Appien, que Louis XI lui fit achever au moyen d'une gratification de près de 370 fr. (en monnaie actuelle environ 4.000 fr., sinon plus). Le Tite-Live est à la bibliothèque de Tours, mais l'Appien est entré à la Bibliothèque nationale et M. Léopold Delisle en a reproduit quelques lignes en fac-similé (2).

Enfin, un catalogue d'Italie nous a apporté naguère l'opuscule qui fait l'objet de cette notice; il occupe les pages 272-320 d'un volume intitulé : DE CORRV|PTI SERMONIS EMEN|DATIONE *Libellus, cum per|brevi accessione Ro|berti vallensis, ab|omnibus men|dis repur|gatus.* Vignette. PARISIIS | 1531, in-8° de 165 $^{m}/_{m}$ × 111 (3). L'absence de toute mention d'imprimeur et de libraire peut faire croire à une contrefaçon de l'*Emendatio corrupti sermonis,* à laquelle on aura voulu donner un attrait de plus, en y ajoutant notre supplément. L'incorrection du texte aurait, il est vrai, suffi pour persuader au typo-

(1) H. Forgeot : *Jean Balue* (Paris, 1895, in-8°), p. 163.— Peut-être serait-il prudent de se demander s'il n'y a pas eu deux R. Du Val, oncle et neveu.

(2) *Le Cabinet des Manuscrits,* I, 82-83 ; III, 341 et pl. L, 5.

(3) Ce volume a appartenu aux moines bénédictins de Pontoise, comme le disent les deux lignes manuscrites en tête du second feuillet: *S. Martini Pontisarensis 1680 | Congr., S. Mauri, catal. inscript. B. S.*

graphe de taire son nom : l'*Accessio* compte au moins une faute par page.

La page 272 ne porte qu'un simple titre de départ, qui ne diminue en rien le nombre des lignes. Le voici : BREVIS AC|CESSIO AD CORRVPTI SER | monis emendationem, a Roberto Vallensi Ru|glensi ædita *(sic)*, ad Gulielmum Girardum et Rou|landum Berthaudum consanguineos.

Suivent les deux principes à observer avant tout par les enfants : *Il fault premierement congnoistre quel cas chascune diction gouverne devant soy et apres : c'est a scavoir au nominatif cas, au génitif, au datif, etc... Il fault secondement scavoir et garder l'ordre de chascune diction.*

Du Val enseigne ensuite comment on doit faire la construction, avec un exemple à l'appui de ses règles. Il insiste pour qu'on apprenne « avec le plus grand soin » les déclinaisons et les conjugaisons dans le *Donat*. Pour la syntaxe, on prendra « le petit livre d'or d'Érasme sur la construction des huit parties du discours ».

Quant aux enfants qui ont des thèmes à faire, il est nécessaire qu'ils sachent d'abord distinguer les différentes phrases, et les partager ensuite en périodes, pour que le devoir devienne plus facile. Ceux qui ont tant raillé les « forts en thème », ont-ils assez remarqué ce que tout ce travail suppose de maturité d'esprit, maturité précoce qui, ainsi développée par un fréquent exercice, donnera à ces thémiers un réel avantage dans la pratique de la vie.

Suivent, comme conséquence, quelques mots sur la ponctuation, parenthèse comprise. On y voit justifiée aux yeux l'étymologie de la virgule *(petit bâton)*, aujourd'hui assez énigmatique :

virgula / vel sic,

Vel marque une période de transition; mais notre volume n'emploie que la virgule actuelle.

Quant à l'ortographe *(sic)*, « partie de la grammaire où les enfants font beaucoup de fautes », il ne faut pas la négliger, puisqu'elle fait lire et comprendre sans difficulté ce qui est écrit correctement.

A l'énoncé des trois genres de fautes contraires à une orthographe correcte (addition, omission ou mutation) succèdent quinze règles, dont plusieurs méritent d'être reproduites. Elles font clairement comprendre à quels principes obéissaient les latinistes de la Renaissance.

« 11. Avant *b, m, p,* on ne met jamais *n,* mais bien *m,* comme *imbuo, immitto, computo.* Mais *n* se place avant les autres consonnes, ainsi : *concino, condo, infringo.*

« 12. Dans les mots latins où *s* et *x* sont suivis de *ti* avant une voyelle, ce *t* conserve sa valeur ordinaire, comme dans *quæstio, mistio* ou *mixtio;* mais ailleurs *ti* se prononce *ci;* par exemple, *lectio, amicitia.*

« 13. On ne met pas dans le même mot *m* avant *d, q* et *t;* mais on écrit *n,* comme *tandem, quenque, identidem.*

« 14. Souvent le dérivé garde les lettres de son primitif. *Gratia* doit s'écrire par *t* et non par *c*, parce qu'il vient du génitif *grati; — clementia*, de *clementis; — gratius*, de *grati; — consortium*, de *consorte*, qui gardent le *t*. Mais *audacia* doit plutôt s'écrire par *c* que par *t*, parce qu'il descend du génitif *audacis; — mendacium*, de *mendacis*, — et *dulcius*, de *dulcis*, qui conservent le *c* ».

Les quarante-trois pages suivantes ne sauraient se prêter à une analyse ; *quoniam*, dit l'avertissement en tête du volume, *vix potuit ullus ordo servari*. Elles ne sont guère remplies que de phrases latines, le plus souvent en deux ou trois rédactions pour la même idée, sans aucune liaison. Il semblerait qu'on a imprimé le cahier où un élève de R. Du Val avait noté au jour le jour ce qui l'avait le plus frappé dans les leçons de son maître. Des phrases réunies sur la même page paraissent ne pas appartenir à la même date.

Toutefois, dans ce désordre où l'art n'a rien à voir, les pages 279-283 concernent les monnaies romaines; la page 285, les *nomina officiorum* des fonctionnaires publics. Les deux parents de l'auteur, déjà nommés au titre, Girard et Berthaud, font les frais du dialogue des pages 294-295. Les *verba impropria et barbara apud jurisconsultos* occupent les pages 296-298. Suit une courte liste de poissons, lesquels font place à un groupe de plantes, pages 300-301. Après quoi règne la plus grande diversité de propos, sauf les six noms de fleuve du dernier feuillet.

Il faut relever cette préférence donnée (pages 292-293) aux périphrases classiques dans des locutions consacrées plus encore par leur objet que par l'usage :

Celebrare missam, elegantius dicitur *facere sacrum;*

Dicere horas, latinius dicemus *dicere preces horarias;*

Breviarium, melius dicitur *codex precum horariarum.*

Louis Quicherat a blâmé avec raison ce zèle intempestif du beau langage pour exprimer des actions que l'antiquité n'avait pu même soupçonner.

Nos grammaires modernes ne sauraient donner lieu à d'autres remarques. Mais, avec la liberté d'allures que l'époque, non moins que le sujet, laissait à l'auteur, des accessoires imprévus ont pour nous plus d'intérêt que le fond même du livre. Outre le panégyrique en raccourci d'un des plus illustres philologues du temps, l'histoire locale s'y trouve mêlée à l'histoire de notre langue ; et la note gaie intervient çà et là par quelques mots de l'inqualifiable latin qu'on va lire.

Ce doit être l'âge d'or du latin macaronique de feu Michel Morin. Les échantillons qu'en offre R. Du Val aident à comprendre comment tout le personnel de l'imprimerie d'H. Estienne parlait latin, mais un latin qui n'avait qu'une parenté fort douteuse avec celui dont retentissait la Sorbonne dans ses mémorables soutenances.

Parfois, des mots tous bien latins n'en formaient pas moins une phrase inconstruisible. Ainsi (p. 319) « *Facit malum ventum,* il fait mauvais vent ». Mais, le plus souvent, au mot latin qui ne se présentait pas à l'idée, on substituait couramment le mot français affublé d'une désinence latine et de toutes les modifications qu'elle peut subir: *Fures* detroussaverunt *me;* — *accipe* couragium; — *solve tuum* scotum, « paie ton écot »; — *hoc vinum est* passabile; — *Ista poma sunt* ex fundo *Normaniæ,* corrigé par *Hæc poma delata sunt ex penitissima Neustria;* — accordavi *cum Petro.* — Enfin, l'identité de quelques lettres suffit à faire prêter à un mot de bon latin un sens qu'on ne lui a jamais vu. Ainsi l'acception de « passage » donné au nom de cette phrase (p. 311): « *Tu non bene intelligis hunc* passum ».

Ludamus bono, à la première page du volume, prouve que la locution écolière « jouer *pour de bon* » (opposée à « jouer *pour plaisir* ») est vieille de quatre siècles au moins. Elle a pour double équivalent: *certemus aliquo præmio,* et *contendamus precio.*

A en croire notre auteur, les mots *demortuus* et *suffectus* avaient pris des sens particuliers qu'il explique de cette sorte (p. 316): « Demortuus *ille dicitur, qui cum gereret magistratum, obiit* (1); Celuy qui meurt ayant quelque office et dignité ».

(1) Double correction au texte inintelligible : *congereret... ohiit.*

— « SUFFECTUS *autem ille est qui obtinuit demortui officium;* Celuy qui ha l'office de celuy qui est mort en son office ».

Au premier rang des *Verba impropria et barbara* est cité « DISPENSARE pro *legibus solvere* ». Il y a là une déviation de sens assez curieuse. Dans la langue classique, *dispenso* (fréquentatif de *dis, pendo*) n'a jamais signifié que « répartir, distribuer ». C'est le moyen âge qui lui a donné le sens de « dispenser d'une loi »; et cette acception est la plus générale dans le français, quoique nous ayons conservé l'emploi primitif.

Un seul philologue contemporain est cité, avec Érasme, par R. Du Val, c'est Budé (que notre volume appelle Budée et en latin *Budæus*). Homme de fort grand mérite assurément, ce savant n'était pourtant pas infaillible, quoi qu'en dise la première mention (p. 286): *Budæi errores nunquam vertam in religionem.* On pourrait croire que l'auteur dit simplement que les erreurs de Budé ne sont pas de conséquence; mais il se traduit ainsi lui-même: « Je ne ferai jamais conscience de faillir avecques Budée ».

Les autres citations sont plus raisonnables (p. 311): *Omne quod est in Budæo est bene dictum. — Quicquid ex Budæo hauritur, purum est et latinum. — Budæus plurimum æstimatur propter suam scientiam. — Ex studiis bonarum litterarum censetur Budæus.* « On prise fort Budée, à cause qu'il est fort savant ».

On ne peut guère considérer comme un éloge de

Budé la première mention qu'en fait Du Val (p. 279) au sujet des poids et des monnaies: « Qui veut en savoir davantage, doit lire èn entier les livres de Budé *De Asse* ». Cette citation s'imposait. Le mot *perlegat* est à remarquer, puisqu'il prescrit la lecture d'un gros in-folio.

Les renseignements les plus imprévus sont assurément quelques phrases sur la petite ville de Rugles, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure. Sa position géographique est d'abord sommairement notée (p. 290): « *Vernolium distat ab urbe Ruglensi plus octo milliaria.* Il y a plus de quatre lieues depuis Rugles jusques à Verneuil ».

Elle avait tout à craindre des gens de guerre; mais la population avait conjuré le danger: « *Necem expeditorum militum qui Ruglas diripere contendunt, nunquam vertam in religionem;* Je ne ferai jamais conscience de tuer les gens d'armes (1) qui veulent piller Rugles ». — « *In urbe Ruglensi relicta sunt præsidia; sed suo vivunt ære.* Il y a garnison de gens d'armes à Rugles; mais ils paient ». — « *Jam præsidiis non egent; omnes enim armis sese accingunt.* Il ne faut plus de garnisons à Rugles: car chacun se demente de porter bâton ».

L'éloge de la population est excellent, mais risque peut-être, dans la bouche d'un compatriote, d'être accusé de partialité: « *Ruglæ bonorum viro-*

(1) Le texte écrit en un mot *gendarmes*, qui a aujourd'hui un sens spécial.

rum turba censentur. Rugles est fort estimée, à cause qu'il y a beaucoup de gens de bien » (1).

Recueillons, en outre, quatre mots sur l'état sanitaire de Paris (p. 289). Rien d'étonnant que, dans ce premier tiers du XVI[e] siècle, l'hygiène de la capitale ait été sévèrement jugée par cet enfant de nos fraîches et salubres campagnes normandes: « *Parisiis,* dit-il, *est loci et cœli gravitas.* Il y a mauvais air à Paris ».

Ici se seraient apparemment arrêtés, il y a deux ou trois générations, ces extraits de Du Val. Mais, depuis un demi-siècle, notre belle langue est étudiée avec un soin jaloux; et on a pris à cœur d'en approfondir l'histoire, non moins que celle de la nation. Si, en pareille matière, il n'est guère de livre tout à fait inutile, à plus forte raison un traité grammatical comme le nôtre va-t-il fournir son contingent.

Un assez curieux dicton mériterait par lui-même d'être remarqué, n'eût-il même pas employé ce vieux verbe *attoucher* que nous avons laissé mourir: « Il y a trois choses qui ne sont point attouchées de foudre: l'aigle entre les oiseaux, le laurier entre les arbres et le veau de mer entre les poissons ».

Le mot qui vient d'être cité dans les notes sur Rugles se prononce ordinairement *dmenter,* et est

(1) Une phrase où Rugles est cité parle aussi de la famille de l'auteur: « *Consobrinus meus vult se quæstura Ruglensi movere* (p. 284). Mon cousin ne veut plus être receveur de Rugles ».

encore en plein usage populaire à Rouen et au Havre (1), comme aussi probablement dans toute la Haute-Normandie, au sens particulier de « s'occuper d'une chose qui ne rentre pas dans sa besogne ordinaire ». — Du Val connaît comme nous les termes de jeu *quinzain* et *trentain;* et il orthographie *alembic* comme le XVIII[e] siècle.

Du parfait en *is* dans la première conjugaison, recommandé par des grammairiens, et dont Henri IV usait encore environ un siècle plus tard, il nous offre les deux exemples *montrit* et *parlit* (de « montrer » et « parler »).

Achapter, qui est la forme primitive, employé deux fois (pp. 278, 313), n'empêche pas le dérivé peu logique *achepteur* (p. 305). *Contrôleur,* écrit alors *contrerooleur,* apparaît ici sous la forme *contreroulleur,* qui semblerait marquer la prononciation.

« *Grossum,* un gros (dit la page 280); c'est-à-dire deux estellins et demi ». Ce mot *estellin,* tombé en désuétude, est évidemment de la même famille que « sterling »; mais ici ce n'est qu'une fort petite monnaie, tandis que l'esterlin, que l'Académie a sauvé de l'oubli, se disait d'un poids.

Lendit, autre vieux mot que l'Académie n'a pas adopté, figure à la page 287, sans que l'acception en soit bien nette: « *Moribus receptum est quotannis indici nundinas.* C'est la coutume tous les

(1) *Étude sur le langage de la banlieue du Havre,* par l'abbé Maze (Havre, 1903. gr. in-8°), p. 141.

ans de donner le lendit ». Qui croirait que « engin » n'est pas exclusivement un terme mécanique de vieille date? Or, voici de quoi brouiller toutes nos idées (p. 283): « *Petrus est egregio præstans ingenio.* Pierre ha *(notable aspiration)* bon engin, bon esperit ».

La phrase suivante n'est remarquable que par une double trace d'archaïsme (p. 290): « Il s'est combattu vaillamment plus de quatre *grosses* heures ». Celle-ci, au contraire, commente les sens primitifs du mot *danger,* maintenant inconnus de la foule. « Je le prends en mes dangiers » équivaut à *Sponsorem me constituo;* « Le prends-tu en tes dangiers? » à *Fide tua esse jubes?*

Je n'ose insister sur la forme *lampraye* (pour « lamproie »), qui n'est peut-être qu'une bévue typographique. Quant à la singulière transposition de *l* dans *esplingue* (pour « épingle »), si étrange qu'elle soit, elle est confirmée par un acte de 1526, que M. de Beaurepaire vient d'insérer dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.*

Le genre féminin donné à *héritage* (« mon héritaige, laquelle, » p. 308) n'est peut-être qu'une bizarrerie isolée. Mais les deux locutions suivantes paraissent bien de la langue courante: « Entre dessus ton homme », qui répond (p. 296) à *pedem in hostem feras,* et (p. 317) *devant-hier,* mis pour « avant-hier ».

Comme il est plus intéressant encore d'en prendre note, notre grammairien a employé deux formes

qui semblent assez étranges, mais n'en sont pas moins d'une dérivation plus régulière que celles de nos jours: *voulentiers* (p. 313) pour « volontiers », et (p. 286) *escondit,* au lieu de « éconduit ». Par contre, sa périphrase « maison d'orphelins » devait attendre près de trois siècles son dérivé si naturel *orphelinat,* que l'Académie n'a sanctionné que dans sa dernière édition.

Finissons par un mot fort ancien et d'origine obscure, pris ici dans un sens aujourd'hui inconnu (p. 302): *Cucullus tegmen est capitis; a quo cucullati dicuntur quos vulgo appellamus bigothos.* Ainsi, les « bigots » étaient alors des gens portant capuchon. Faut-il voir dans son emploi actuel un exemple de cette tendance péjorative que Littré a blâmée si justement?

Puisse cette modeste étude raviver l'attention sur les manuels les plus élémentaires de l'enseignement classique à la Renaissance! Si leur attrait pédagogique est moins que médiocre, ils peuvent donner occasion à des remarques accessoires qui auront leur prix. Et puis ne comptent-ils pas parmi les aînés de ces « Vieux Livres », dont M. Jules Lemaître plaidait la cause avec une émotion si communicative à l'heure même où nous écrivions.

Addition à la note 1 de la page 4.

Après avoir lu les pages qui précèdent, le savant chanoine Porée, ancien directeur des Antiquaires de Normandie, a confirmé l'existence du problème que je n'avais que soupçonné ; et dans tout l'abandon d'une simple lettre, il l'a résolu bien mieux que je n'aurais su le faire.

« Vous l'avouerai-je, écrivait-il, j'ai des doutes sur l'identification de Robert Du Val, de Rugles, *Ruglensis*, l'auteur de la *Brevis Accessio,* et le Robert Du Val, l'encyclopédiste, naturaliste, etc. Ce dernier, en effet, dans le titre de l'ouvrage et dans divers passages de son élucubration, prend soigneusement le titre de *Robertus de Valle Rothomagensis.* Ne serait-il pas légitime de conclure que ce R. Du Val était né à Rouen ? Dans sa *Finalis conclusio* de l'*Explanatio difficilium,* Robert dit : *Extat in bibliotheca Rothomagensis Ecclesiæ Plinii volumen absque capitulorum designatione, eleganti et vetusto charactere nitidoque descriptum, etc.* Il avait donc fréquenté la Bibliothèque capitulaire... »

Donc : « Robert I^er^, né vers 1450, à Rouen, le chimiste et l'alchimiste ; et Robert II, né à Rugles, l'humaniste et le grammairien, professeur au collège de Lisieux, et qui a bien pu mourir aux environs de 1567, comme le dit Frère (tout en le confondant avec l'autre) ».

D'autre part, comme le remarque M. le Doyen de Rugles, Robert II fut « docteur en droit et boursier au collège du Plessis, à Paris ».

ÉTUDE

SUR

LA PRISE DE CHERBOURG

PAR LES ANGLAIS

en 1758

PAR

M. Gabriel VANEL,

Membre titulaire.

ÉTUDE

SUR

LA PRISE DE CHERBOURG

PAR LES ANGLAIS

en 1758

PAR

M. Gabriel VANEL,

Membre titulaire.

ÉTUDE

SUR

LA PRISE DE CHERBOURG

PAR LES ANGLAIS

en 1758.

I

La prise de Cherbourg par les Anglais en 1758 est un épisode bien connu de la guerre de Sept ans et nous n'avons pas la prétention de venir donner sur ce triste événement des détails qui puissent modifier les faits en eux-mêmes. Plusieurs relations françaises et anglaises, tirées des archives du château d'Harcourt, par M. Hippeau, le journal de Voisin-La-Hougue, celui d'un habitant de Cherbourg, l'Histoire de Vérusmor, et une étude sur un patriote cherbourgeois, que M. G. Lavalley a insérée dans son volume des *Grands Cœurs*, peuvent être consultés à ce sujet.

Plus récemment, la Société Académique de Cherbourg a publié un autre journal manuscrit, dont une copie existe à la Bibliothèque municipale de Caen, journal qui donne le détail circonstancié du débarquement des Anglais et de leurs mouve-

« L'escadre anglaise, après avoir paru plusieurs jours au travers de La Hague et ne pouvant approcher par le calme, les navires s'approchèrent le samedi, 5 août, et mouillèrent à la fin du flot, par le travers d'Omonville et d'Urville, viron 3 lieues au large, où ils restèrent jusques au dimanche, 6 du courant, où ils appareillèrent et louvoyèrent, ayant le vent contraire ; en sorte que, sur les 2 heures après midi, ils mouillèrent depuis le travers de Cherbourg, nord et sud, jusques à la pointe de Querqueville, mais hors de portée de tous les forts de la côte. Le dimanche venant au lundy, à minuit, deux bombardes s'avancèrent à l'ouvert de la baie de Cherbourg et commencèrent, à 1 heure, à jeter des bombes sur la ville, où il n'en tomba que deux dans la ville, sans faire aucun mal.

« Sur les dix heures du matin, le commandant de l'escadre appareilla et fit signal à son escadre d'approcher. Après plusieurs bordées, ils s'avancèrent dans la baie de Nacqueville, où les vaisseaux de guerre mouillèrent, partie à demie portée de canon de la terre. Ensuite, ils mirent hors des bateaux plats et on ne douta plus que leur dessein était de faire la descente dans cette baie, ce qu'ils effectuèrent, sur les deux heures après-midi.

« Nos troupes ayant avancé pour s'opposer au débarquement, 5 ou 6 vaisseaux de guerre commencèrent à faire feu sur nos troupes aux environs de deux heures de temps, ce qui les obligea de se replier après avoir perdu

guerre, et le *Rochester*; 18 frégates de 18 à 36 canons, des caiches de 4 à 6 canons, 4 bombardes ayant 2 mortiers et nombre de bâtiments de transport.

un nombre de 10 à 12 hommes, dont deux officiers.

« Les Anglais ayant descendu au nombre de 1.000 hommes des premiers bateaux, montèrent sur le champ sur le terrain, sans aucune opposition et ils descendirent tout à la file, au nombre de 14.000 hommes suivant les rapports de divers déserteurs. Ils gardèrent cette place jusqu'au mardi après midi, qu'ils s'avancèrent vers la ville, où l'avant-garde, composée d'environ 50 hommes de cavalerie, furent reçus à portée du fusil de la ville, par les magistrats et plusieurs ecclésiastiques, pour supplier le jeune prince Édouard de ne point profaner l'église et que la ville fût préservée du pillage. Après une harangue d'environ un quart d'heure, ils entrèrent dans la ville. Le restant de leur armée les suivit, qui ensuite se campa entre la baie et la ville.

« Le mercredi matin, les troupes commencèrent à piller dans les villages tout ce qu'elles rencontrèrent, bestiaux et autres ; ce qu'ils ont continué journellement depuis ce temps-là.

« Nous avons encloué les canons des six forts qui sont depuis Querqueville à Cherbourg.

« Étant maîtres de la ville, ils ont travaillé à armer plusieurs bâtiments de valeur qui étaient dans le port et ils les ont fait sortir, chargés de plusieurs canons, qui étaient dans la ville. Ensuite, ils ont travaillé à démolir le port et les jetées et autres travaux qu'ils ont minés pour les détruire ».

Telle est cette pièce : comme on le voit, la fin du récit paraît manquer. Le départ des Anglais, la rentrée des troupes françaises devraient y trouver

place, à moins que cette lettre n'ait été écrite avant l'évacuation, ce qui nous paraît peu probable. Cette version porte en elle un cachet de vérité évident. Sous sa forme concise, mais serrée, elle ne laisse de côté aucun des faits principaux qui sont à retenir. Les Anglais ne se donnèrent même pas la peine de réunir leurs forces, qui n'entrèrent que successivement à Cherbourg. Il n'y restait, en effet, personne. Les troupes, abandonnées par leur général, s'étaient, au milieu de l'indignation publique, et dans un désordre inévitable, étant donnée l'absence de tout commandement, repliées à la hâte sur le Mont-Épinguet, par La Glacerie et la grande route de Cherbourg à Valognes (1).

Ces troupes, qui formaient des forces très suffisantes pour arrêter l'ennemi, surtout au moment de son débarquement, se composaient du régiment de Lorraine, du régiment d'Horion-Liégeois, du régiment irlandais de Clare, de dix escadrons des

(1) « L'arrivée au Mont-Épinguet ne surprit pas moins: trois colonnes, qui débouchèrent d'une forêt, sans aucune arrière-garde et qui arrivèrent sur un plateau isolé et peu propre à faire aucune disposition, qui y manquent de toute espèce de fournitures, parce qu'elles n'y étoient point attendues; le quartier général, placé à Valognes, à une lieue et demie de ce camp, n'étant couvert d'aucunes troupes; aucun ordre donné en cas d'attaque, ni personne désigné pour prendre les moindres dispositions; voilà où en étaient les choses lorsque M. le duc d'Harcourt arriva à Valognes ». *(Relation de ce qui s'est passé avant et après la descente des Anglais, à Cherbourg, à l'anse d'Urville, le 7 aout 1758.)*

dragons du Languedoc, de milices et de 3.800 gardes-côtes ; en tout, plus de 8.000 hommes qui, unis aux habitants, auraient pu opposer une résistance énergique et probablement victorieuse (1). On le vit bien un peu plus tard à Saint-Cast. Les Anglais n'étaient qu'environ 9.000, et ils durent, en débarquant, gravir des escarpements dont la défense était facile et ne fut même pas tentée.

Cet abandon inexcusable excita l'indignation de plusieurs colonels, qui essayèrent, mais en vain, de

(1) Nous donnons, d'après les revues faites par les commissaires des guerres de la province de Normandie, conservées aux Archives du Calvados, l'effectif des régiments présents à Cherbourg, afin qu'il soit possible d'établir d'une façon précise le nombre d'hommes dont disposait le comte de Raymond :

1° Régiment d'Horion-Liégeois : 2 bataillons à 8 compagnies, constituant un effectif de 1.360 hommes, et 86 officiers.

2° Régiment de Lorraine : 2 bataillons à 8 compagnies, constituant un effectif de 1.300 hommes, et 84 officiers.

3° Régiment irlandais de Clare : 1 bataillon à 13 compagnies ; 525 hommes et 60 officiers.

4° Compagnies de gardes-côtes : 3.800 hommes.

5° Régiment de dragons de Languedoc : 2 escadrons à 8 compagnies ; 340 hommes et 36 officiers.

6° Milices : le corps des milices de Cherbourg comprenait 1.200 hommes. En outre, les milices de Valognes, de Carentan et de Saint-Lo avaient été réunies à Cherbourg : 8 bataillons à 500 hommes. Elles furent renvoyées dans leurs foyers.

En défalquant les malades et les postes occupés, on arrive à un effectif de 7 à 8.000 hommes, dont le comte de Raymond pouvait disposer.

Nous n'avons compté dans ces effectifs, ni l'artillerie, ni les canonniers sédentaires, au nombre de 102 hommes.

faire revenir le comte de Raymond sur les ordres donnés. « On admira principalement, dit un témoin, la bravoure de M. de Grant, lieutenant-colonel de Clare, et du Comte d'Horion, qui, remarquant que le commandement manquait, demandèrent, avec instance, de pousser leurs corps à travers le danger, ce qui leur fut rigoureusement refusé (1). Au contraire, il y eut ordre à toutes les troupes de reprendre au plus vite le chemin de Cherbourg ». Il est surtout à retenir que si l'on eût laissé agir le colonel de Grant, Cherbourg pouvait être sauvé. « Quand il demanda à charger l'ennemi, dit un contemporain, cinq cents Anglais seulement étaient débarqués. Ils auraient très probablement été détruits ou dispersés, et l'on sut depuis, de la bouche même des généraux anglais, que leur parti était pris d'avance de lever l'ancre et d'abandonner l'entreprise si l'essai de débarquement de leur premier corps de troupe n'avait pas réussi ».

Le régiment d'Horion était de nouvelle formation ; il n'avait été constitué que dix-huit mois auparavant. Ses deux bataillons étaient au complet et deman-

(1) M. de Bellefonds, colonel d'un régiment de gardes-côtes, se serait aussi distingué, si on l'eût laissé agir. « On ne peut, dit un témoin, exprimer le désespoir que ce guerrier montra en voyant les choses aller si mal et en voyant le mépris que le général faisait de ses conseils, qui étaient des plus sages. Il connaissait le pays, y étant né et était en état de bien conduire ».

Le régiment de Lorraine et les milices étaient postés dans le fort de Sainte-Anne. Ils ne bougèrent pas, aucun ordre ne leur ayant été transmis.

daient avec ardeur à en venir aux mains avec les ennemis.

Quant au régiment de Clare, il était en garnison à Cherbourg depuis vingt mois; tous ses officiers étaient les descendants d'anciens jacobites réfugiés en France et brûlaient du désir de se mesurer avec les gardes du roi Georges.

Les milices comprenaient huit bataillons à 500 hommes: celle de Cherbourg était au complet de ses douze cents hommes. « Personne, dit le même témoin, ne s'était exempté, pas même les chefs des différentes juridictions, qui s'en étaient fait, comme les autres, un honneur et un devoir » (1).

Toutes ces bonnes dispositions ne servirent à rien. Dans ce triste épisode, le commandement joua un rôle qui a été flétri à juste titre.

Dès le matin du 8 août, le comte de Raymond, maréchal de camp, commandant les troupes de Basse-Normandie sous les ordres des lieutenants généraux de la province, qui n'avait su ni préparer, ni soutenir la défense et l'attaque, s'était enfui précipitamment, accompagné du baron de Copley, gouverneur militaire de Cherbourg (2), et de l'ingé-

(1) On avait fait transporter, sur les hauteurs d'Urville, « un peu avant l'endroit de la descente, deux pièces de campagne en fonte, une de 16 et l'autre de 12 livres de balles. Elles ne servirent à rien et on les encloua à l'instant de la retraite des troupes. D'autres petites pièces furent de même inutiles, mais on les sauva ».

(2) Le baron de Copley avait été nommé commandant militaire de Cherbourg en 1756; il avait succédé à M. de Ferron, frère utérin du marquis de Fontenay.

nieur en chef Franquet de Chaville (1). Celui-ci, qui aurait dû penser d'abord à mettre en sûreté les plans du port et des fortifications, plans qui ne furent sauvés que grâce au dévouement d'un obscur employé, nommé Deschamps, eut même l'audace de se plaindre plus tard, dans une lettre adressée au duc d'Harcourt (2), de ce que le comte de Raymond lui avait refusé un cheval d'ordonnance pour fuir plus vite, alors que sa place était dans ses bureaux. Et il ajoutait même, avec une candeur qu'on peut ne pas admirer : « J'ai été consolé de la perte de mes effets par le recouvrement des papiers de la Direction, que je dois à la fermeté de mon dessinateur que les menaces des Anglais n'ont pu

(1) M. Franquet de Chaville avait succédé, en 1754, comme ingénieur en chef, à M. de Caux. Après la descente de 1758, il resta en fonctions, et un rapport lui fut demandé sur les mesures à prendre pour garantir Cherbourg et la presqu'île contre le retour de pareils désastres. Ce rapport fut remis, le 6 septembre 1759, à l'intendant, M. de Fontette. Il a pour titre : « Mémoire des ports, havres et forts de la presqu'île du Cotentin ; leur situation, leur utilité et de ce qui serait nécessaire de faire à chacun pour les mettre en état, conformément à l'objet proposé par M. le Contrôleur général ». (Archives du Calvados, n° 1660.)

(2) Anne-Pierre d'Harcourt, 5e fils du maréchal Henry d'Harcourt, ambassadeur en Espagne en 1697 et 1700, fut d'abord gouverneur de Sedan en 1750, puis lieutenant général de Normandie, sous les ordres du maréchal de Montmorency-Luxembourg. Gouverneur en 1764, à la mort de ce dernier, il devint maréchal de France en 1775. Il mourut en 1783. Il avait épousé, le 7 février 1725, Thérèse-Eulalie de Beaupoil de Saint-Aulaire.

ébranler pour lui faire déclarer où ils étaient ». Bel exemple qu'il pouvait méditer.

Cette retraite fut lamentable. Ces Messieurs laissèrent les troupes sans ordres précis, sans itinéraire nettement indiqué et sans même avoir pris les mesures nécessaires pour assurer le maintien de la discipline. Aussi les bataillons finirent-ils par se débander et il fut impossible d'enlever une nombreuse artillerie, qui aurait pu être sauvée.

Le seul régiment de Clare conserva ses rangs et couvrit la retraite avec les dragons de Languedoc, escortant une douzaine de canons de fonte qui parvinrent au Mont-Épinguet.

Les historiens anglais eux-mêmes sont d'accord pour reconnaître que la défense fut nulle et les exploits de leurs troupes peu périlleux (1). Hume dit en propres termes: « L'ennemi avait formé des retranchements dans une ligne qui s'étendait, depuis le fort Equeurdreville, sur la côte, pendant l'espace de quatre milles (2). Des batteries étaient

(1) Interrogatoire, par le brigadier anglais Elliot, de M. Besse, chanoine régulier de l'abbaye de Cherbourg: « Mais à propos, M., vos gens ne se sont point défendus comme il faut, quand nous sommes descendus? » — « M., faut céder à la force ». — « Un autre officier anglais, nommé M. de Montagu, a dit à M. notre Prieur que, si les Français avaient eu le courage de garder les hauteurs qui étaient vis-à-vis de la descente et de tourner les canons de nos forts du côté de la terre, ils ne seraient jamais venus à Cherbourg ».

(2) « L'endroit où se fit la descente, dit un témoin des faits, est si avantageusement retranché par la nature, qu'il ne laisse rien à désirer pour une bonne défense. Il est dominé par des

placées de distance en distance. Derrière ces retranchements, les Anglais aperçurent un corps de cavalerie et d'infanterie en uniformes bleus et rouges; mais, comme il n'approcha pas du rivage, le débarquement s'effectua sans le moindre danger ». Et plus loin : « Le général Bligh campa près du village d'Urville, dans un champ qui n'avait pas plus de quatre cents pas de longueur. Le lendemain, étant informé qu'on ne voyait plus l'ennemi sur la colline, ni dans la plaine, et que le fort de Querqueville était abandonné, il se disposa à marcher vers Cherbourg, sur deux colonnes... Les Anglais trouvèrent la ville abandonnée: les portes en étaient ouvertes. Les habitants, encouragés par un manifeste qui leur promettait protection, reçurent leurs nouveaux hôtes avec empressement, mais après les avoir accablés de civilités, ils furent payés de la

montagnes fort hautes, qu'on ne peut accéder que par trois petites gorges, dont deux, extrêmement roides, n'accordent de passage qu'à une personne à la fois. La troisième, guère moins rapide, en a à peine assez pour deux personnes. Sur le penchant de ces montagnes se voient différents héritages, clos de haies et d'arbres, qui forment une espèce de fer à cheval.

« Au bas est une rue, dite la rue d'Urville, de laisse suffisante pour les voitures; ayant, du côté de la mer, un fossé de hauteur d'homme, planté de haies garnies de gros arbres, et, de l'autre côté, le pied de la montagne. Environ au milieu de cette rue, longue au moins d'une grande demi-lieue, est l'église d'Urville, de laquelle on compte neuf cents pas jusqu'aux dunes. Depuis ces dunes jusqu'à l'endroit où les frégates étaient arrêtées, il y en a autant, la mer ayant beaucoup de hauteur dans cette baie ».

plus noire ingratitude. L'armée, n'étant pas campée régulièrement ni surveillée avec soin, les soldats eurent pleine liberté de se livrer à tous les excès ». L'historien anglais rend ici justice à la vérité. Cherbourg, ses environs surtout, eurent beaucoup à souffrir de la brutalité des vainqueurs; la présence du prince Édouard (1) n'apporta pas à ces exactions le remède que l'on espérait. Il répondit évasivement à la députation qui alla le trouver pour solliciter son intervention.

Hume prétend que, « aussitôt que le général fut instruit de ces violences, il prit des mesures sévères pour les rèprimer ». Toutes les relations s'accordent pour affirmer que « les plaintes portées au général Bligh n'étaient pas écoutées ». Deux soldats, dont la révoltante brutalité avait causé une véritable horreur, furent bien pendus, mais rien ne fut restitué. De plus, nous lisons, dans la relation du chanoine Besse, de l'Abbaye du Vœu, « qu'ils avaient ravagé neuf ou dix paroisses, enlevant les bestiaux, dépouillant tout le monde, même les ecclésiastiques, *jusqu'à la culotte,* n'épargnant ni les églises, ni les vases sacrés, violant les femmes jusqu'à soixante ans ».

On voit, même en admettant une certaine exagération, ce que le pays eut à souffrir (2).

(1) Le prince Édouard, qui depuis fut créé duc d'York, servait, en qualité de volontaire, sous les ordres du commodore Howe, pour apprendre les principes du service en mer.

(2) Les paysans restèrent quelques jours sans oser résister aux pillards. Bientôt cependant, exaspérés par les violences

Il faut ajouter que les Anglais furent guidés dans leur expédition par un officier transfuge du régiment irlandais de Clare, le lieutenant Macarty, qui s'était sauvé en Angleterre, huit mois auparavant, soit disant pour échapper à une punition motivée par ses désordres. Cet officier était un bâtard de la famille irlandaise de ce nom, dont un représentant, le capitaine Macarty, commandait la troisième compagnie du premier bataillon et fut la seule victime de l'attaque des Anglais, par une fatale coïncidence. Il fut tué sur les hauteurs de Nacqueville par un boulet, dès le commencement de l'action.

Ce jeune homme connaissait parfaitement la ville et les environs. Il y avait été en garnison pendant un an, et il put indiquer aux troupes anglaises la direction et les chemins qu'elles devaient suivre (1).

qu'ils avaient à subir, ils s'organisèrent en bandes et se vengèrent cruellement. « Ce fut ce même jour (10 août), dit un témoin, que les pauvres gens de la campagne, se voyant abandonnés et qu'on ne venait point à leur secours, quoique la maraude fût grande et s'étendît de plus en plus loin, s'attroupèrent et commencèrent à se défendre. Ils tuèrent fréquemment et tous les jours de ces maraudeurs. Ils les enterraient aussitôt et se retiraient à la faveur d'un pays tout couvert. Ils ont continué ainsi tous les jours, jusqu'au départ des Anglais et s'en sont bien trouvés ». L'ennemi, en partant, déclara qu'il lui manquait cinq cents hommes de troupe.

(1) « Quelques amis de M. Macarty, conducteur, dit un témoin, s'étant approchés de lui (au moment où il entra en ville avec l'avant-garde), il leur montra cinquante guinées qu'il avait reçues à ce moment du général Dury ; disant qu'il en avait déjà eu cent pour être entré le premier dans Saint-Servan et qu'on lui en avait promis autant pour entrer le premier au

Les Anglais, du reste, ne débarquèrent, dans l'après-midi du 7 août, que douze cents hommes, qui, vu l'absence de résistance, furent très suffisants pour s'emparer des hauteurs de Nacqueville et d'Urville. L'artillerie et la cavalerie ne furent mises à terre qu'à 7 heures du soir.

Les Français ne perdirent en tout qu'un officier et deux soldats tués et onze blessés (1).

II

Cette catastrophe a été, comme nous l'avons dit plus haut, l'objet de plusieurs mémoires : des jugements graves ont été formulés. Toutefois, on a étudié jusqu'ici beaucoup plus les faits en eux-mêmes que le degré de responsabilité encourue par les trois commandants successifs des troupes : le comte de Raymond, le duc d'Harcourt et le maréchal de Luxembourg. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

La responsabilité du premier a été sévèrement appréciée : on n'a pas hésité à qualifier de lâcheté la façon dont il a défendu Cherbourg ; quelques-uns

Havre, avec le brevet d'officier, « car, ajouta-t-il, on ne parvient pas facilement parmi nous à ce grade ». Il n'était, en effet, encore que du grade de fourrier ».

(1) Les Anglais ne s'emparèrent des hauteurs du Roule que le lendemain de leur entrée à Cherbourg, le 9 août, à 6 heures du soir. Ils hésitèrent pendant toute la journée du 8 et la matinée du 9, ne pouvant croire que cet escarpement était évacué. Ils n'y portèrent aucun canon.

même, tels Voisin-La-Hougue et Vérusmor, vont jusqu'à l'accuser de trahison.

Nous n'avons pas à le défendre : c'est son rôle et celui de ses deux successeurs que nous voudrions étudier d'une façon précise et, autant que possible, avec impartialité.

Le comte de Raymond commandait à Cherbourg depuis 1755. Il connaissait donc le pays et ses ressources.

La famille de Raymond appartenait à une vieille maison de Provence, dont la généalogie remontait aux Croisades. Elle était établie à Tarascon et à Carpentras. Pierre de Raymond, celui dont nous avons à nous occuper, était le troisième fils de Conrad de Raymond de Villeneuve, comte de Pomerols, et de Françoise-Emmanuïle de Vogüé. Il était né en 1709, avait été reçu chevalier de Malte en 1714 et était entré, en 1715, dans le corps des pages de la petite écurie du Roi.

Après avoir fait son temps au service de Malte, il fut promu, successivement, capitaine au régiment de Bourbon, puis aide-major dans l'armée de Westphalie et de Bohême, sous les ordres du maréchal de Maillebois, en 1743. Il remplit les mêmes fonctions, sous le prince de Conty, dans l'armée de Piémont, en 1744, et devint lieutenant-colonel d'infanterie après la bataille de Madona del Ormo, le 30 septembre 1744. En 1745, il obtint le commandement d'un régiment de grenadiers royaux; fut blessé, en 1747, à l'attaque des retranchements d'Exilles et fut nommé brigadier le 20 mars de la même année. Le 1er

avril 1751, il était élevé au grade de maréchal de camp et était envoyé à Cherbourg, en cette qualité, comme nous l'avons dit, au commencement de 1755.

Arrivé par la faveur, c'était un chef dur, exigeant, sans autorité morale et, de plus, incapable. Tous les témoignages s'accordent à ce sujet. Il joignait à ces défauts un orgueil insupportable et une morgue dont se moquaient ses officiers. « Les soldats ne peuvent le voir et le craignent comme le feu, mande, le 20 juillet 1758, M. le duc d'Harcourt au maréchal de Belle-Isle (1), et ils n'ont aucune confiance en ses ordres ». Il souffrait beaucoup d'avoir des supérieurs, et il avait même pris indûment le titre de commandant de la province, titre que le duc d'Harcourt avait dû le prier de quitter. En un mot, ce n'était, suivant ce dernier, « qu'un ambitieux capable de sacrifier tout pour se satisfaire ». Le duc terminait sa lettre ainsi : « C'est moins le mécontentement que j'ai de M. de Raymond que l'intérêt du service qui me fait vous parler et je vous avoue que j'ai une autre confiance en M. de Coëtlogon »

(1) Charles-Louis-Auguste Fouquet, maréchal de Belle-Isle, petit-fils du surintendant Fouquet. Il était né à Villefranche, le 22 septembre 1684. Il servit avec distinction dans les guerres de Louis XIV et de Louis XV et s'illustra par la retraite de Prague. Il avait été nommé ministre de la guerre en 1758 à la place de M. d'Argenson, mais auparavant il avait été chargé de surveiller les préparatifs faits en Normandie et connaissait bien le Cotentin. Il était, en effet, propriétaire du château de Saint-Pierre-Église, qui avait appartenu à la famille Castel de Saint-Pierre et qui a été acheté, vers 1800, par la famille de Blangy.

Le duc proposait de nommer à Valognes cet officier général qui commandait à Coutances, et il ajoutait : « Je désirerais fort qu'il y fût et M. de Raymond sous lui, puisque vous voulez qu'il reste à Cherbourg. (M. de Raymond était, paraît-il, très protégé.) Je serais alors beaucoup plus tranquille sur cette partie; autrement, je ne saurais m'empêcher de m'y porter au premier avis que je recevrais, quand bien même ma présence serait plus nécessaire dans un autre, attendu que je me méfie beaucoup des gens ambitieux qui ne s'occupent que du point qui les regarde, sans penser à combiner la position des troupes pour assurer en même temps la défense des autres ».

Plus loin, le duc parle encore de l'*ineptie* de M. de Raymond, qui était, on le voit, tenu en piètre estime par son supérieur. A ces défauts, on pouvait ajouter une lâcheté dont il donna malheureusement trop de preuves dans les journées du 7 et du 8 août.

M. de Fontette, intendant à Caen, était du même avis et avait souvent signalé, dans sa correspondance, les inquiétudes que lui causaient, pour la place de Cherbourg, la présence de M. de Raymond à la tête de la défense.

De plus, Dumouriez, qui servait alors en qualité de cornette de cavalerie dans le régiment d'Escars-dragons, et qui fut témoin de la retraite, écrit dans ses *Mémoires* : « les Anglais prirent Cherbourg par la lâche ineptie d'un maréchal de camp, nommé de Raymond ». Nous pourrions citer d'autres témoignages en ce sens.

Pour que l'on puisse se rendre compte des sentiments de la population cherbourgeoise à la vue des manœuvres de leur général, nous citerons ce passage d'une relation contemporaine : « L'on ne peut concevoir, dit le témoin, à quel point alla l'étonnement de tout le monde, lorsqu'on apprit que l'on se retirait au Mont-Espinguet, et que l'on abandonnait les hauteurs du Roule et celles de Tourlaville, que l'on présumait inexpugnables et où l'on avait une belle et nombreuse artillerie, que l'on abandonnait, disait-on, faute de chevaux, mais qu'il était aisé de conduire à une demi-lieue, avec plus de deux mille bras inutiles que l'on avait. D'ailleurs, en gardant ces hauteurs, l'on resserrait la position des ennemis et on ne les perdait pas de vue, ce qui était fort essentiel » (1).

Tel était le général sur lequel pesait la responsabilité d'une défense qui ne dut jamais être impro-

(1) M. de Chantereyne, « receveur de Monsieur l'Amiral », qui occupait, à cette époque, à Cherbourg, un poste qui lui permettait de bien juger les événements, écrit : « Le maréchal de camp, comte de Raymond, qui commandait à Cherbourg depuis 1755, jugea à propos de n'engager d'action avec les Anglais, *ni pour tenter de s'opposer à leur débarquement, ni pour leur disputer le terrain en leur marche dans un pays montueux et boisé*, entre Landemer et Cherbourg. Bien plus, quand on le croyait disposé à défendre au moins la ville, il évacua celle-ci et amena ses troupes à l'extrémité de la forêt de Brix, du côté de Valognes. Aussi la conduite de ce général dans cette occasion fut-elle universellement blâmée et taxée d'incapacité et de faiblesse ». (*Historiens de Cherbourg. Annuaire de la Manche*, 1875, p. 33.)

visée et pour laquelle on avait, depuis longtemps, réuni des moyens permettant de compter sur une résistance, sinon brillante, au moins énergique.

M. le duc d'Harcourt, commandant de la province, avait honorablement servi. On a vu ce qu'il pensait de son subordonné. Il ne fut informé qu'assez tard du débarquement des Anglais et ce ne fut point par M. de Raymond. Ce fut M. de Fontette qui l'avertit, dans la nuit du 7 au 8 août, de l'attaque et du bombardement. Il partit de suite, à 4 heures du matin. Arrivé à Bretteville l'Orgueilleuse, il reçut une lettre, non encore de M. de Raymond, mais du baron de Copley, qui lui mandait que les ennemis avaient mis pied à terre dans l'anse d'Urville.

Il écrivit aussitôt, par le retour du postillon, à Caen, aux marquis de Brassac (1) et de Brancas (2). Il les chargeait de faire prendre les armes aux régiments de Poitou et de Bourbon et de les expédier de suite à Saint-Lo, où ils trouveraient des ordres. En

(1) Le marquis de Brassac, maréchal de camp, commandait à Caen, sous les ordres du duc d'Harcourt. C'est le même qui, sous le nom de chevalier de Brassac, avait fait, en 1730, la musique de l'opéra d'*Héro et Léandre*, paroles de Lefranc de Pompignan, et, en 1733, celle de l'*Empire de l'Amour*, paroles de Moncrif.

Il essaya de fonder à Caen, avec Mme de Fontette et plusieurs personnages de la noblesse et de la haute bourgeoisie, un *Concert*, qui dura peu et donna lieu à un procès scandaleux. (Voir *Journal de Mauger*, p. 143, dans le *Recueil de Journaux caennais*, publié par la Société de l'Histoire de Normandie.)

(2) Le marquis de Brancas était colonel du régiment de la Reine, en garnison à Caen. Ce régiment resta dans la ville.

passant à Bayeux, il dirigea sur la presqu'île le régiment de Saint-Chamond et, à Isigny, il fit partir le régiment de dragons d'Escars, dont un escadron se trouvait déjà à Cherbourg.

A Formigny, le duc reçut enfin une lettre de M. de Raymond. Cette lettre ou plutôt ce billet était d'un laconisme singulier; le voici : « 7 août 1758. M^r^, Par un événement malheureux dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte, les ennemis ont débarqué aujourd'huy, sur les 11 h. 1/2, à l'anse d'Urville. *Certaines circonstances en sont la cause.* Il est bien douloureux de les éprouver, après avoir fait tout ce qui était en soi pour empescher la descente. Je suis occupé à donner des ordres nécessaires après cet événement. Je suis, etc. ». Il y avait, dans ce billet, autant d'inexactitudes (soyons poli) que de mots. Rien sur les mouvements des Anglais, sur les mesures prises, sur celles qu'il comptait prendre. Le duc répond de suite : « Isigny : 8 août. J'ai reçu, M^r^, votre lettre du 7 à Formigny. L'événement qu'elle m'apprend est sans doute bien fâcheux. J'aurais fort désiré que vous m'eussiez fait un plus grand détail. Vous ne me mandez, en effet, ni le nombre, ni la qualité des troupes descendues, ni ce qu'elles ont fait depuis leur débarquement et, comme l'heure à laquelle vous écrivez n'est pas portée sur votre lettre, j'ignore si c'est à 11 h. 1/2 du matin ou du soir qu'il s'est fait... Vous ne me dites rien non plus des ordres que vous donnez, ni de vos projets. Je ne puis donc juger de rien, ni prendre un parti ». Et il termine ainsi : « Si vous étiez forcé d'abandonner Cherbourg,

vous devez penser à en retirer toute l'artillerie et les munitions, tant de guerre que de bouche ». Or, rien de tout cela n'avait été fait et Cherbourg était évacué (1).

En présence d'une telle attitude, on est en droit de se demander, dit un témoin de ces faits, « comment il se faisait qu'un officier subordonné, dans les circonstances où se trouvait M. de Raymond, ne fît aucune mention de sa position, du projet qu'il pouvait avoir, ne demandât point de secours et se contentât de marquer *qu'il aurait l'honneur de lui rendre compte de toutes choses* ». Voulait-il, comme on l'a prétendu, se réserver seul le mérite de forcer les Anglais à se rembarquer ? Nous ne le croyons pas : il lui aurait fallu pour cela une énergie et un courage dont il donna moins que des preuves. Sa contenance vient à l'appui de notre opinion.

A son arrivée à Valognes, le duc d'Harcourt se rendit chez le marquis d'Harcourt, son parent; il y rencontra M. de Raymond qui l'attendait. « Il lui an-

(1) M. de Raymond pensait même à se retirer au delà de Valognes et se figurait poursuivi, alors que les Anglais attendaient des renseignements pour sortir de Cherbourg. Ils furent très vite avertis et crurent un moment que Valognes subirait le sort de notre grand port. « Les ennemis tentèrent, dit un témoin, de pénétrer jusqu'à Valognes, leurs espions leur ayant rapporté la disposition de M. de Raymond de lever le camp, pour se retirer à trois lieues de Valognes. C'en était fait de cette dernière ville, sans l'arrivée des généraux, et c'est surtout à M. de Coëtlogon qu'elle doit sa conservation. Il n'eut point la peur de M. de Raymond ».

M. de Coëtlogon avait précédé M. le duc d'Harcourt.

nonça, dit le témoin que nous avons cité, que les ennemis occupaient Cherbourg, qu'il avait été obligé d'évacuer. Il entreprit, en présence de M. le marquis et de Mme la marquise d'Harcourt, de lui faire le détail de tout ce qui s'était passé, mais il n'y parvint qu'avec la dernière difficulté. Il ne pouvait trouver aucuns termes pour s'exprimer et son embarras, qui faisait souffrir ceux qui l'écoutaient, annonçait assez la mauvaise besogne qu'il avait faite ». Le duc reçut froidement cette communication et, laissant le comte de Raymond à Valognes, se rendit, le 9 au matin, au Mont-Épinguet où il trouva les troupes dans le plus grand désordre. Il changea leur disposition, porta les dragons sur la lande de Beaumont, pour couvrir Valognes, et fit presser l'arrivée du régiment de Saint-Chamond et de celui d'Escars, qui entrèrent en ligne le lendemain.

On voit dans quelle situation se trouva le duc d'Harcourt, dès son arrivée. Il n'avait devant lui qu'un chef incapable et discrédité et des troupes sans cohésion, démoralisées par une retraite qu'elles ne comprenaient pas et abandonnées par leur général. Il faut reconnaître qu'il était difficile de remédier, de suite, à un pareil état de choses. En attendant le maréchal de Luxembourg (1), qui venait d'annoncer son départ, le duc réorganisa l'infanterie et les gardes-côtes, embrigada les régiments mandés en toute hâte des garnisons voisines,

(1) Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg et de Pinay, gouverneur de Normandie. Il avait sous ses ordres le duc d'Harcourt, lieutenant général de la province.

et poussa quelques reconnaissances du côté de Martinvast et de la lande de Saint-Maur, ce qu'il ne put faire que trois jours après qu'il eut pris le commandement.

Quelques escarmouches eurent lieu : la plus importante se passa près du Mesnil-au-Val, où un jeune cornette de dragons du régiment d'Escars, dont le nom était destiné à divers genres de célébrité, Dumouriez (1), fit prisonnier un officier de dragons anglais. Il devait, vingt ans plus tard, revenir commander à Cherbourg où il donna une forte impulsion aux travaux gigantesques qu'on y admire de nos jours. Dans cette rencontre, un autre officier anglais, le capitaine Lindsay, jeune et brillant militaire qui avait, nous dit Hume, formé la cavalerie légère anglaise, fut blessé mortellement.

Du 9 au 14 août, les mouvements militaires se bornèrent à ces reconnaissances. Dans l'une d'elles, les troupes, amalgamées à la hâte et composées d'éléments très divers, s'étaient mutuellement prises pour l'ennemi et avaient tiré à tort et à travers (2). Elles avaient plusieurs blessés, dont un

(1) Dumouriez arriva à Cherbourg, comme colonel, en 1778. En 1781, il fut nommé brigadier des armées du Roi et, en 1788, maréchal de camp, tout en conservant le commandement de cette place où il se trouvait encore aux débuts de la Révolution.

(2) Voici le passage de la lettre du duc d'Harcourt (12 août) qui constate cette échauffourée : « Quant au détachement de M. de Montsaugeon, il lui est arrivé un accident qui a dérangé tous nos projets. Comme il était près d'arriver à Martinvast, afin de passer le village avec moins de bruit, il fit

très grièvement. Aussi le duc écrivait-il au maréchal de Belle-Isle, en faisant allusion à cette méprise : « L'aventure des gardes-côtes a mis beaucoup d'éloignement entre les troupes et eux, et j'apprends, par les officiers que nous détachons, qu'il ne faut pas trop s'y fier et que, même dans nos anciens régiments, les recrues ne sont pas beaucoup plus assurées. Je penserais, d'après cela, qu'il est à propos de ne pas entreprendre de grandes opérations par les suites fâcheuses et intéressantes pour la sûreté de cette province ».

Cette lettre est du 15 août. Le duc d'Harcourt n'avait cependant pas toujours pensé ainsi, car, deux jours auparavant, le 13, il écrivait au même : « Mon dessein serait toujours de donner un coup de patte aux ennemis au moment de leur rembarquement ; mais, outre que la position que je suis obligé de garder me tient éloigné d'eux, je sens la diffi-

mettre sur son flanc les chevaux des officiers de son détachement. Les gardes-côtes, qui étaient dans la colonne, entendant des chevaux sur leur droite, s'imaginèrent que c'était de la cavalerie anglaise et se mirent à faire feu sur eux, en criant : Tue! Tue! Les chevaux, épouvantés, se sauvant du côté de la tête de la colonne, la première troupe fit un mouvement à droite et tira dessus. Les gardes-côtes répondirent à ce feu, et les grenadiers, qui étaient presque entrés dans le village, s'imaginant d'être coupés, revinrent sur la première troupe, baïonnette au bout du fusil, et, l'entendant arriver sans la reconnaître, ils firent feu sur elle. Il y a eu dans cette méprise deux chevaux tués, un grenadier de Horion très blessé, plusieurs gardes-côtes l'ont été aussi et beaucoup qui ont pris l'épouvante et qui, pour se sauver plus légèrement, ont jeté leurs armes ».

culté de le faire, jugeant d'eux par moi. Car, si j'étais à leur place, je me relèverais sûrement sans être entamé dans la position où ils sont, par la vivacité avec laquelle ils s'embarquent et débarquent ».

Cet avis pourrait être discuté, d'autant mieux que le maréchal de Belle-Isle n'était pas, au début, partisan d'une défensive excluant toute attaque contre les troupes anglaises. Il lui écrivait, en effet, à la date du 11 août : « Tout ce que je puis vous dire, sur la représentation que vous me faites de l'inégalité de vos forces vis-à-vis de celles que les ennemis peuvent avoir débarquées (1), c'est que

(1) Dans la plupart des lettres et des rapports, nous voyons les régiments anglais qualifiés de « *belles et bonnes troupes* ». Ces adjectifs n'étaient là que pour pallier (et encore !) la retraite honteuse des nôtres. Voici, en effet, ce qu'étaient, d'après un témoin oculaire, ces *belles et bonnes troupes ;* il s'agit de l'entrée à Cherbourg de l'avant-garde anglaise : « Le général Dury (il devait trouver la mort à Saint-Cast) fit ranger ses 400 grenadiers et les 40 cavaliers autour de la place, le long des maisons, et donna le signal pour s'asseoir par terre, chaque grenadier ayant ses armes couchées à côté de luy. Aussitôt le peuple accourut de tous les quartiers pour voir ses nouveaux hôtes (!), montrant beaucoup moins de frayeur qu'avant leur arrivée ; mais, au contraire, ému de compassion du mauvais équipage dans lequel ils étaient. Leurs habits étaient ou très mal propres, ou entièrement déchirés ; la plus part sans chaussures, faisant voir leur misère de tous côtés ; tous las et abîmés de fatigue. Ils tiraient de leurs poches quelques morceaux de biscuits que l'on voyait aux uns, aux autres un peu de pain très noir ; beaucoup n'ayant même que cela à manger. Cependant, on leur voyait, par ci, par là, des chiffes de lard ou de bœuf salé paraissant assez mauvais, mais qu'ils dévoraient, n'ayant

je voudrais que vous eussiez pour recrues ce qui manque des quinze mille hommes que vous supposez qu'ils ont débarqués; qu'en ne comptant les régiments de Poitou et de Saint-Chamond que pour deux bataillons (ils en avaient quatre), vous avez onze bataillons de troupes réglées et la valeur de vingt-deux bataillons de gardes-côtes de la Moyenne et Basse-Normandie. Les ennemis n'ont sûrement pas mille chevaux débarqués et vous les avez en comptant les dragons de Languedoc, Bourbon et d'Escars seulement pour deux escadrons. Avec ces forces rassemblées, vous pouvez occuper les postes entre Valognes et Cherbourg, qui les empêcheraient de pénétrer dans le pays, et il ne faut pas les soupçonner d'en avoir le dessein qui les éloignerait de leur flotte; *et quand ils voudront se rembarquer, comment le feront-ils, quand vous tomberez sur eux, au moment de leur rembarquement?* » A la fin de cette lettre, il revenait encore sur cet avis: « Je vous répète, Monsieur le Duc, que j'ai toute confiance qu'avec les troupes que vous aurez rassemblées, vous serez en état de marcher en force sur eux et de rendre leur rembarquement fort dangereux ». A cela, le maréchal d'Harcourt pouvait-il répondre que ses renforts n'étaient pas arrivés et que ses forces n'étaient pas suffisantes ? Nous ne le pensons pas.

rien mangé depuis plusieurs jours » (à cause de l'état de la mer).

Il faut ajouter que, si la discipline fut observée ce jour-là, ils se rattrapèrent les jours suivants.

A partir du 12 août, les troupes sont rassemblées, les formations prises, l'artillerie est remise en état et renforcée par deux batteries expédiées de Caen, ainsi qu'en témoigne un lettre, datée du 8 août, de M. de Fontette au duc d'Harcourt: « L'équipage d'artillerie partira demain matin, composé de dix pièces de canon, escorté par un piquet du régiment de Poitou. Les chevaux y resteront attachés tant que le service l'exigera et le fourrage leur sera fourni, ainsi que le pain de munition aux voituriers. M. Le Pelletier (nous aurons bientôt à parler de ce lieutenant général) ne se plaindra point, à ce que j'espère, parce que je lui ai donné toutes les facilités qu'il m'a demandées ». M. de Fontette avait, en effet, montré un empressement et une bonne volonté rares. Dès le 8 août, il avait veillé au départ des troupes; il avait envoyé des fonds et établi sur la route des dépôts de pain, de provisions, de fourrages (1). Il ajoutait dans cette lettre :

(1) Il existe aux Archives du Calvados, C 1831, 1832, 1833 et 1834, une grande partie des comptes de dépenses occasionnées par la descente des Anglais et la prise de Cherbourg. On y voit, notamment, par les quittances de fournitures d'habits, chapeaux, etc., délivrés aux gardes-côtes de la généralité, le nombre exact de ces derniers (1.610 hommes); l'état des dépenses faites par le sieur Dindo pour l'établissement du camp du Mont-Épinguet; les paiements faits à divers particuliers pour louage des maisons ayant servi de magasins, etc.; les bordereaux indiquant le nombre des chevaux de trait et de bât, fournis par les paroisses de Caen et de Bayeux, pour le transport de l'artillerie et des milices; l'état général des hôpitaux du Mont-Épinguet et de Valognes; le traitement des deux

« J'espère que vos premières nouvelles nous apprendront que vous avez forcé les Anglais de se rembarquer, personne ne le désire plus que moi, autant pour votre gloire que pour le bien du pays. »

Malheureusement, le « coup de patte » du duc resta à l'état de projet. Pourquoi n'avoir rien tenté ? La supériorité de notre côté était évidente ; les Anglais, rassemblés dans Cherbourg et aux environs, ne pouvaient nous opposer qu'une partie de leurs effectifs, le reste étant occupé à la démolition des forts et des batteries et à la garde des points d'embarquement. Pour répondre à cette question, il ne faut pas oublier que le duc d'Harcourt n'était pas absolument maître de ses actes ; il recevait les ordres du ministère. Il attendait son supérieur, le maréchal de Luxembourg, qui était en route pour Valognes, et il n'osa rien risquer avant son arrivée.

III

Le maréchal était parti de Versailles le 11 août. Il arriva le 14 à Valognes (1). Les Anglais ne se

aumôniers ; les fournitures de gibernes, pulvérins et souliers ; marmites, tentes et manteaux d'armes ; paille, fourrage, bois et lumière ; guêtres et havresacs, etc., etc.

(1) « Ce même jour (14 août) arriva au camp du Mont-Épinguet, M. le maréchal de Luxembourg. On le sçut aussitôt dans la ville (à Cherbourg), car il y avait une allée et venue sans cesse de la ville au Mont, y ayant tant de chemins couverts qu'il aurait été impossible aux ennemis d'en ôter la communication, quoique, ces deux derniers jours, ils eussent voulu le faire ». *(Relation citée.)*

rembarquèrent que les 16 et 17 août, sans qu'on essayât de gêner en quoi que ce soit leur manœuvre, qui s'opéra sans précipitation et sans trouble. Tous les historiens qui se sont occupés de cette affaire ont sévèrement jugé cette inaction. On n'a ménagé ni les reproches, ni les soupçons.

Le maréchal avait-il des ordres secrets de la Cour pour ne pas inquiéter l'embarquement ? C'est probable : car, à ce moment, il est certain qu'un mouvement en avant aurait été désastreux pour les Anglais, surpris dans les embarras d'un départ. Il y avait 16 à 17.000 hommes au Mont Épinguet et dans les communes voisines (1). L'ennemi, malgré les

(1) Nous avons déjà donné (p. 9) les effectifs dont disposait à Cherbourg le comte de Raymond. Nous donnons ci-dessous le détail des troupes dirigées sur le Mont-Épinguet avant le 15 août. En additionnant ces deux totaux, on pourra se faire une exacte notion des effectifs aux ordres du maréchal de Luxembourg :

1° Régiment de Guyenne, cantonné à La Hougue, 2 bataillons, 17 compagnies : 1.260 hommes et 83 officiers ;

2° Régiment de Limousin, cantonné à Saint-Lo, 2 bataillons, 17 compagnies : 1.216 hommes et 81 officiers ;

3° Régiment de Poitou, cantonné à Caen, 2 bataillons, 17 compagnies : 1.178 hommes et 81 officiers ;

4° Régiment de Saint-Chamond, cantonné à Bayeux, 2 bataillons, 17 compagnies : 1.123 hommes et 80 officiers ;

5° Régiment de Bourbon-cavalerie, 2 escadrons, 8 compagnies : 320 hommes et 36 officiers, 356 chevaux ;

6° Régiment d'Escars-dragons, 2 escadrons, 8 compagnies : 330 hommes et 35 officiers, 335 chevaux ;

Environ 4.000 hommes de milices et gardes-côtes. Au 14 août 1758, près de 17.000 hommes étaient rassemblés au camp du Mont-Épinguet.

chiffres différents que l'on trouve dans les relations (1), n'eut jamais plus de 9 à 10.000 hommes à leur opposer. Les transports avaient débarqué, dans l'anse d'Urville, 20 compagnies de grenadiers, 3 régiments de la garde du Roi, 1 régiment de chevau-légers et 1 régiment de dragons. Ces troupes, obligées de défendre les environs de la place et la ville elle-même, se seraient trouvées facilement enveloppées et auraient gêné considérablement le tir de la flotte, qui n'aurait pu prendre part à l'action avant notre entrée dans Cherbourg. Si l'on se souvient que les canons des forts avaient été encloués et que les Anglais ne les avaient pas armés à nouveau, il est évident que le maréchal de Luxembourg avait les plus grandes chances d'infliger un sérieux échec à l'ennemi, peut-être même un désastre.

Mais, à cela, il y avait une objection. Il est aussi très certain que, pour leur défense, les Anglais n'auraient pas hésité à détruire et à brûler Cherbourg. Dans une lettre du duc d'Harcourt au comte de Guerchy (2), du 9 septembre suivant, nous trou-

(1) Les appréciations sur le nombre des troupes anglaises varient avec chaque relation. Tantôt on les réduit à 6 ou 7.000 hommes, tantôt on les porte à 14.000. La vérité nous paraît être que ces troupes, dont on connaît la composition, ne devaient pas atteindre 10.000 hommes, ce qui correspond au chiffre indiqué par les Anglais.

(2) Louis-François Regnier, comte de Guerchy, lieutenant général, né en 1715, mort en 1767. Il fut ambassadeur à Londres et avait épousé, le 3 mai 1740, Gabrielle-Lydie d'Har-

vons ce passage : « Un de nos détachements eut avis le 16, que les ennemis se rembarquaient ; il se disposa même à tomber sur leur arrière-garde, lorsqu'il apprit, par le directeur de la verrerie, que les ennemis avaient des galiotes à bombes, placées devant la ville, pour y mettre le feu, s'ils étaient troublés dans leur retraite » (1).

Il est à croire que la Cour voulait éviter cette extrémité et que le maréchal de Luxembourg, aussi bien que le duc d'Harcourt, durent se conformer aux ordres du ministère, peut-être même d'accord avec les Anglais. On voulut épargner la ville et c'est probablement là le secret d'une attitude que rend inexplicable toute autre considération.

Une lettre fort curieuse, publiée l'an dernier, par M. de Blangy, à la suite du *Journal de bord du chevalier de Folligny* (2), peut venir à l'appui de

court, fille de François d'Harcourt, maréchal de France, et nièce du duc Pierre d'Harcourt.

(1) Dès les premiers jours du débarquement, les Anglais avaient manifesté cette intention. « La crainte leur faisait dire hautement, dit un témoin, que, si nos généraux venaient les troubler, ils mettraient le feu à la ville, de la rade. Ils sçavaient, mieux que nous, combien il était facile de les attaquer, à cause de leur éloignement ; leurs grand'gardes ne pouvaient apercevoir nos troupes que celles-ci auraient été, pour ainsi dire, dans la ville ou dans leur camp ; les chemins étant presque tous couverts de bois et de petites montagnes ».

(2) *Journal de la campagne de Suède et de Danemark, 18 mai-24 septembre 1739, par le chevalier de Folligny, capitaine de vaisseau.* Caen, Valin, 1904.

ces réflexions. Cette lettre, sans signature, se trouvait dans les papiers de la famille de Thieuville, qui habitait le château de Plainmarais, près de Carentan. Voici cette lettre : « Monsr le maréchal de Luxembourg est arrivé le 16. (Date fausse : il était à Valognes le 14.) Le 15, les Anglais ont envoyé du côté de Vallognes 2.000 hommes d'infanterie et 400 chevaux. Ils se sont portés jusqu'au Mesnil-au-Val ; je m'y suis rendu, ce même jour, à 10 heures du matin. J'ay passé le restant du jour avec les officiers et une partie de la nuit à boire. Je leur ay donné un état brillant de nos forces ; je les ay laissés dans l'opinion où ils estoient que la maison du Roy venoit. Ils sont entrés à ... heures au Conseil. A 6 heures du soir, on a fait les paquets du général Blig : à 3 heures du matin, le 16, ils se sont embarqués, jusqu'à 10 heures que je les ay quittés (1).

« Le 17, Monsr de Luxembourg a été visiter Cherbourg et les environs avec 4 lieutenans généraux, un maréchal de camp et 50 officiers de toute espèce : le tout a disné chez moy avant d'entrer à Cherbourg. Monsr le maréchal a été plusieurs fois et pendant très longtemps à portée du canon des ennemis, qui estoient dans la petite rade ».

La lettre se termine ainsi : « Le prince (Édouard) a donné 150 louis aux pauvres. Il est âgé de 19 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, les cheveux blancs

(1) Cette lettre, qui est d'un châtelain des environs de Cherbourg, montre combien il était facile, pour les généraux français, de négocier secrètement avec les Anglais.

comme un vieillard, le visage taché de rougeurs, l'air aimable. Le général Blig, âgé de 60 ans, l'air commun, quoique grand de taille. Il est avaritieux, peu estimé des officiers parce qu'il est homme de fortune. Il sçait bien son mestier; son secrétaire est un coquin.

« Le général Howe, pour la marine, est un grand marin : il n'y a rien de distingué dans les autres généraux et officiers. Ils parlent tous françois. Ils m'ont traité fort humainement pendant les 24 heures que j'ay esté avec eux ».

On voit, par cette lettre, que les Français pénétrèrent dans Cherbourg, alors que les Anglais en sortaient, et que l'état-major et les troupes purent s'exposer impunément au feu de la flotte qui était encore dans la petite rade et qui ne tira pas (1).

D'ailleurs, un document contemporain est venu récemment corroborer cette opinion.

A cette époque, le directeur de l'artillerie à Caen était le chevalier Louis-Auguste Le Pelletier de Glatigny, d'une vieille famille d'artilleurs qui comptait des ancêtres dans cette arme depuis le règne

(1) Le lendemain, le duc d'Harcourt écrivait au maréchal de Belle-Isle : « Nous fûmes hier à Cherbourg, Monsieur, pour voir les dégradations que les ennemis y ont faites et nous assurer de la route que tenoit la flotte. *Mais elle est restée toute la journée à la petite rade, ne faisant même aucunes dispositions pour mettre à la voile* ». Et plus loin : « Nous avons appris à midi que la flotte a appareillé sur les neuf heures et mis ensuite à la voile, faisant route à l'ouest, mais la brume qu'il y avait l'a bientôt fait perdre de vue ».

de Louis XIII. C'était une ancienne maison de Picardie, qui a traversé la Révolution et s'est continuée jusqu'à nos jours. Cet officier a laissé des *Mémoires* qui ont été édités chez Hachette, en 1896. Louis-Auguste Le Pelletier de Glatigny était lieutenant général d'artillerie, inspecteur de ce corps, et, pendant sa carrière, il avait fait preuve, non seulement d'un courage signalé par plusieurs actions d'éclat, mais aussi d'un savoir et d'une compétence remarquables. Or, voici ce qu'il écrit au sujet de l'événement qui nous occupe : « En 1758, je servis comme directeur de l'artillerie en Normandie, et comme inspecteur général. Je fis la visite des places et trouvai mon fils aisné dans le bataillon commandé par M. de Soucy : il me vint voir à Caen, où je faisois ma résidence quand je n'étois pas en tournée. Je formay promptement un équipage d'artillerie de campagne, pour le joindre à la petite armée preste à aller à la rencontre de l'ennemy, et pourvus à garnir les batteries et les places de ces costes, qui ont environ 170 lieues d'étendue.

« La flotte anglaise menaça de faire une descente à Granville, puis retourna sur Cherbourg. On envoya de la Cour M. le maréchal de Luxembourg : notre petite armée se rassembla au camp de Mont-Épinguet, par delà Valognes. *Le maréchal avoit apparemment ordre de ne pas attaquer les Anglois à Cherbourg, car, l'ayant pu, il ne le fit pas. Les Anglois avoient fait leur descente sans opposition.* Ils entrèrent dans Cherbourg, démolirent

le plus qu'ils purent de batteries, enclouèrent le canon, ravagèrent un canton de pays, brûlèrent les vaisseaux qu'ils trouvèrent dans le port et se rembarquèrent sans essuyer aucune perte ».

Ainsi, voilà un lieutenant général, homme de carrière et de savoir, qui avoue lui-même que le maréchal « ayant pu attaquer les Anglois, ne le fit pas » et qu'il devait avoir des ordres pour agir ainsi. Placé comme il l'était, son témoignage emprunte à sa situation une valeur d'autant plus grande.

C'est, en effet, la solution qui nous paraît s'imposer et qui n'avait pas été, jusqu'ici, sérieusement discutée dans les différents récits que nous avons consultés sur cette affaire.

Y eut-il une convention secrète ou tacite entre le maréchal et les Anglais, par laquelle ces derniers s'engagèrent à ne pas brûler Cherbourg et à s'embarquer immédiatement? Les traces de telles conventions ne restent nulle part et, d'ailleurs, ne s'avouent pas. Là-dessus, on ne peut se borner qu'à des conjectures. La suite des faits, doit-on seulement remarquer, autorise toute supposition de ce genre et lui donne une certaine vraisemblance.

Les Anglais, en effet, sans être inquiétés et sans avoir eu à soutenir de rencontre sérieuse, s'embarquèrent en laissant inachevés leurs travaux de démolition. Ils abandonnèrent plusieurs forts minés et prêts à sauter; dans le port, on trouva des préparatifs et des foyers d'incendie qu'ils n'utilisèrent pas. Enfin, leur flotte s'abstint de toute démonstration hostile contre nos troupes qui entrèrent à

Cherbourg, alors que les dernières chaloupes anglaises regagnaient leur bord (1).

De plus, dans une lettre du duc d'Harcourt, datée du 9 septembre suivant, nous trouvons ce passage qui vient à l'appui de cette hypothèse: « Au moment de l'embarquement, un officier français s'avança avec un bataillon et fit demander au maréchal « l'autorisation de tomber sur l'arrière-garde anglaise ». Loin de l'y autoriser, le duc de Luxembourg lui fit dire qu'il savait que les Anglais s'étaient rembarqués et *qu'il n'y avait qu'à entrer dans la ville.*

Ce fait est, du reste, attesté par le passage suivant de la relation d'un témoin que nous avons déjà cité; les bataillons français attendirent sur la montagne du Roule que les Anglais eussent terminé leur embarquement. « Dès deux heures et demie, après midy, parurent sur la montagne du Roule des piquets de Clare, d'Horion et de cavalerie ou de dragons. Ils virent, aussi distinctement

(1) Lettre de MM. Duval-Postel et Frigoult à M. le duc d'Harcourt. Hôtel de ville de Cherbourg, ce 16 août 1758, à quatre heures et demie: « Nous saisissons le premier moment de liberté pour vous annoncer le départ des Anglais... à ce moment, quatre heures après-midi, arrivent dans notre port deux bateaux des navires anglais étant en rade, pour venir prendre des sauvegardes qu'ils avaient laissées aux particuliers, nous assurant qu'il ne leur reste plus aucune troupe à terre ».

Une heure plus tard, le maréchal de Luxembourg et l'état-major entraient en ville, *sous le canon des Anglais*, qui ne mirent à la voile que le surlendemain matin.

qu'on puisse le souhaiter, le rembarquement : *la place était encore toute chaude* ... A 4 heures et demie, deux chaloupes vinrent, avec pavillon d'envoyé, c'est-à-dire, pavillon français au bout du mât et pavillon anglais par derrière. Ils crièrent, à l'entrée des jetées, à M. Le Sauvage (1), pour qu'il leur fît remettre les sauvegardes. Le major fit signe du chapeau qu'il allait les remettre... »

A cinq heures du soir, ces deux chaloupes partirent avec les sauvegardes qui s'embarquèrent les derniers. Les détachements français descendirent alors du Roule et vinrent s'établir au pied du mont, attendant le maréchal et l'état-major.

« Arrivés qu'ils furent là où quelques jours auparavant il y avait un beau pont, dit le même témoin, ils n'en virent plus que les ruines. Il fallut attendre,

(1) Le major Le Sauvage était le seul officier français resté à Cherbourg pendant l'occupation anglaise. Son attitude a été très défendue par les uns, très attaquée par les autres. Il est certain qu'il chercha à tirer parti de sa situation. Le 15 août, le duc d'Harcourt écrivait au maréchal de Belle-Isle : « Le sieur Le Sauvage, major de Cherbourg, resté dans cette ville, a demandé à l'ennemi une sauvegarde pour une maison qu'il a à Réville, quoique éloignée de six lieues de Cherbourg. Il a mis par là l'épouvante dans ce pays, au point que le paysan n'oserait plus faire aucune espèce de défense, craignant que, s'ils venaient à être reconnus pour avoir pris les armes, ayant ce sauvegarde dans ledit village, on ne les brûlât. Vous sentez, Monsieur, la punition qu'il mérite quand il sera en notre puissance ».

D'un autre côté, le major Le Sauvage prétendait avoir contribué, par sa présence, à obtenir des Anglais un meilleur traitement pour les habitants.

pour passer, à peu près trois quarts d'heure que la marée fût basse. *Ils étaient en spectacle à toute la flotte ennemie qui était toujours en rade et qui les voyait très distinctement dans cet embarras.* Enfin, ils entrèrent dans la ville en très bonne contenance, sur la place, *tout à découvert devant l'ennemi. On voyait reluire leurs armes de la flotte : les Anglais les voyaient et on les entendait pousser des cris qui tenaient à des hurlements* ».

La flotte anglaise ne partit, du reste, que dans la matinée du 18 août. Elle put voir, pendant la journée du 17, les troupes françaises en marche pour réoccuper leurs anciennes positions.

En France, l'indignation du public, qui n'était pas dans le secret, fut vive ; de là, les soupçons de toute nature qui se firent jour. Les auteurs et annalistes contemporains en font foi.

IV

Pour nous, la responsabilité tout entière de ce triste épisode doit retomber sur le comte de Raymond. Par son incapacité, par sa négligence des mesures défensives que nécessitaient les menaces d'un débarquement, enfin, par une incohérence qu'on a taxée à juste titre de lâcheté, il avait compromis, dès le début, la défense de la place qui lui était confiée. Il était pourtant bien connu pour tel et les avis n'avaient pas manqué à la Cour. M. de Fontette, lui-même, avait signalé plusieurs fois le danger qu'il y avait à le laisser dans ce poste. Il ne fut pas

surpris, et, quand le désastre fut arrivé, il écrivit, dès le 11 août, au duc d'Harcourt : « M. le maréchal de Belle-Isle me paroît bien tranquille et, par la lettre qu'il vous écrit, je vois bien que vous avez encore ménagé M. de Raymond. M. le Maréchal entend le cri public ; il connoîtra que ce n'est pas par modestie que M. de Raymond ne lui a point fait de détail. Vous ne vous êtes pas plaint de son silence ; *en vérité, Monsieur le Duc, si vous laissez échapper cette occasion, M. de Raymond vous commandera dans un mois* ».

Mais la faveur dont il jouissait en haut lieu devait être bien grande, car, malgré les rapports de ses chefs, malgré la catastrophe dont on connut les détails, ce fut seulement le 26 septembre suivant que le maréchal de Belle-Isle manda au duc d'Harcourt que « l'intention de S. M. était qu'il revînt à Versailles, ne jugeant pas à propos de continuer à l'employer ». C'était peu, en comparaison de l'étendue du désastre. Il fut remplacé par M. de Coëtlogon, qui commandait à Coutances (1).

Quant au duc d'Harcourt et au maréchal de

(1) Lettre du maréchal de Belle-Isle au duc d'Harcourt : « J'ai voulu attendre, Monsieur le Duc, que j'eusse pu entretenir M. le maréchal de Luxembourg, pour prendre un parti définitif sur M. le comte de Raymond. Je lui mande, relativement aux ordres du Roy, que l'intention de Sa Majesté est qu'il s'en revienne ici, ne jugeant pas à propos de continuer de l'employer à Valognes. Je vous prie de charger M. de Coëtlogon de toute cette partie du Cotentin, où je suis persuadé qu'il vous secondera très utilement, etc. ».

Après l'affaire de Cherbourg, le comte de Raymond resta au

Luxembourg, ils avaient trouvé une situation compromise et ils ne pouvaient même, avec la meilleure volonté du monde, remédier immédiatement à un état de choses que la Cour leur défendait d'aggraver. C'est l'impression qui se dégage des faits examinés sans passion et avec l'unique souci d'arriver à la vérité.

Le soupçon de trahison, accueilli trop facilement par les contemporains et par certains historiens, ne nous paraît pas établi. Il se basait surtout sur des actes commis par le comte de Raymond avant le débarquement des Anglais. « On ne comprenait rien, dit Voisin-la-Hougue, aux dispositions de ce général. Il fallait qu'il eût perdu la tête ou qu'il eût quelque ordre secret d'abandonner Cherbourg à l'ennemi. Il avait fait démolir, dès le samedi 5, les fours où l'on cuisait le pain des troupes, précisément dans le temps où l'on en avait le plus besoin » (1). Cette mesure, si tant est qu'elle fût vraie, n'était pas de nature à gêner beaucoup la défense, puisque la ville pouvait, sans difficulté, fournir aux troupes le pain nécessaire. D'autres dispositions, des plus préjudiciables ou des plus inutiles, avaient été ordonnées; l'abandon de l'artillerie fut aussi un fait sans excuse. Mais ces actes, qui indiquent surtout

tableau des maréchaux de camp, mais il ne fut plus employé. A partir de 1771, il n'y figure plus: il était en retraite ou décédé.

(1) On accusait encore M. de Raymond d'avoir fait faire des clous, pour enclouer les canons, au bourg de Bricquebec, plus d'un mois avant la descente des Anglais.

une absence de présence d'esprit et une lâcheté sans exemple, ne permettent pas cependant, selon nous, de croire à une trahison de la part de ce général.

Le maréchal de Luxembourg resta encore pendant un mois dans le Cotentin : il partit de Valognes le 17 septembre et le 18, il fit, avec le duc d'Harcourt, son entrée à Caen. « La bourgeoisie les reçut sous les armes », dit Étienne Desloges dans son *Journal,* comme si un pareil triomphe méritait une pareille réception !

Les dommages causés au port et à la ville dépassèrent un million de livres (1). « On n'a rien épargné, dit un témoin des faits, pour ruiner tous les travaux du port et des forts, en sorte qu'il n'en est resté que les fondements. Le port est comblé de débris et de matériaux; les ennemis ont emporté une de nos cloches, tous les canons de fonte et brisé deux de fer. Ils ont enlevé ou jeté à la mer toutes les munitions. Plus de cinquante mines qu'ils ont fait jouer, ont écrasé des maisons, tué un homme et blessé plusieurs. Dans ces moments, la ville se croyait renversée. Pour mettre le comble aux malheurs, ils mirent le feu et firent consumer tout ce qu'il y avait de navires (2), bateaux et chaloupes, tous les bois de

(1) A l'Abbaye du Vœu, où avaient logé 500 cavaliers, tout fut saccagé; cinq cloches furent emportées et une partie du chartrier fut livrée aux flammes. (Archives de la Manche, série C, n° 2237.)

(2) Trente-trois navires marchands furent consumés: sur ce nombre, douze étaient chargés pour le Canada. Louisbourg,

construction, manœuvres, chanvre, et généralement tout ce qui pouvait servir à la marine, ce qui faisait un feu d'enfer ». Ils imposèrent de plus à la ville une contribution de 44.000 livres, dont la moitié fut payée comptant (1). Deux habitants, MM. Robert Postel et Gratien Cauvain, furent emmenés comme otages, pour garantir de l'autre moitié.

Les Anglais emportèrent 25 des plus belles pièces d'artillerie, abandonnées par le comte de Raymond, et une plaque de bronze qui avait été scellée sur une des écluses du port, à la fin du ministère du cardinal de Fleury. On y lisait l'inscription suivante :

LUDOVICI XV JUSSU
FLORIÆ CONSILIO
ASFELDI DUCTU
IN ÆVUM STAT HÆC MOLES.
ARS, NATURÆ VICTRIX, AQUARUM IMPETUM
REFRENAT, FACILEM NAVIBUS TEMPESTATE ACTIS
ADITUM DAT, TUTELAM ASSERIT, COPIAM INVEHIT,
GLORIAM PERPETUAT, SIMULQUE PRINCIPEM
SAPIENTEM, HEROAS, POSTERITATI COMMENDAT.

La Martinique et Saint-Domingue. (Archives du Calvados, série C, n° 289.)

(1) Nous trouvons aux Archives du Calvados (C. 1834) l'état des sommes payées par M. de Fontette, intendant, Jacques Housset et Oursin de Digoville, receveur général des finances, pour rembourser les officiers municipaux de Cherbourg : « 56.538 livres, 4 sols, 6 deniers, payés aux officiers municipaux de la ville de Cherbourg, pour les rembourser, tant de la rançon que des frais occasionnés par les otages, pendant leur séjour en Angleterre, et la dépense faite par le général anglais ».

Inscription qu'un officier anglais, détail peu connu, parodia en mauvais français et qu'il fit graver ainsi au-dessous :

« Louis, Fleury et Asfeld, doivent maintenant le céder à Georges, à Pitt, à Bligh et à Howe. Un souffle a détruit l'ouvrage d'un siècle. La marée est libre maintenant et la rage des flots commande. Leurs richesses et leur sûreté sont perdues. Leur gloire est évanouie, ainsi que l'orgueil du Roi, du Ministre et du Héros ».

Toutes ces dépouilles furent, huit jours après, promenées en triomphe dans les rues de Londres et déposées à la Tour.

Ainsi se termina ce triste épisode, qui devait bientôt être vengé à Saint-Cast, où les Anglais éprouvèrent une sanglante défaite (1). Si le duc

(1) Les troupes battues à Saint-Cast étaient les mêmes que celles qui avaient débarqué à Urville. Le général Dury, qui commandait l'avant-garde à Cherbourg, trouva la mort sur la plage bretonne. A cette date, les troupes anglaises étaient encore en plus mauvais état qu'un mois auparavant; témoin cette lettre du duc d'Aiguillon, dans laquelle il rend compte de l'impression causée à Londres par ce désastre : « Par les lettres, dit-il, que les officiers prisonniers reçoivent de Londres, il paraît que les régiments des gardes sont rentrés déjà dans Londres et que *le mauvais état dans lequel ils sont* y a causé de la consternation dans le ministère et de la fermentation dans le peuple. Toutes les autres troupes ont été débarquées dans l'île de Wight; d'où elles retournent successivement dans leurs foyers... Les vaisseaux ne pouvaient plus tenir la mer et les troupes étaient hors d'état de faire une nouvelle entreprise ». *(Lettre à M. le duc d'Harcourt; 9 octobre 1758.)*

Oublieux déjà du désastre de Cherbourg et des humi-

d'Aiguillon s'y couvrit de farine, en revanche les bataillons des milices bretonnes s'y couvrirent de gloire, et, « si le succès de Cherbourg avait excité en Angleterre, dit Hume, une joie puérile, la nouvelle du désastre de Saint-Cast changea cette allégresse en affliction, et cet orgueil en découragement ».

liations subies, les Parisiens chansonnèrent les Anglais battus à Saint-Cast :

Anglais ! ne partez pas si vite !
N'allez pas si loin !
Vous avez fait courte visite
Auprès du Malouin.
Que diront vos compatriotes,
Et non sans raison :
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans un Aiguillon.

Malgré la chanson, le véritable vainqueur de Saint-Cast fut un officier du nom d'Aubigny.

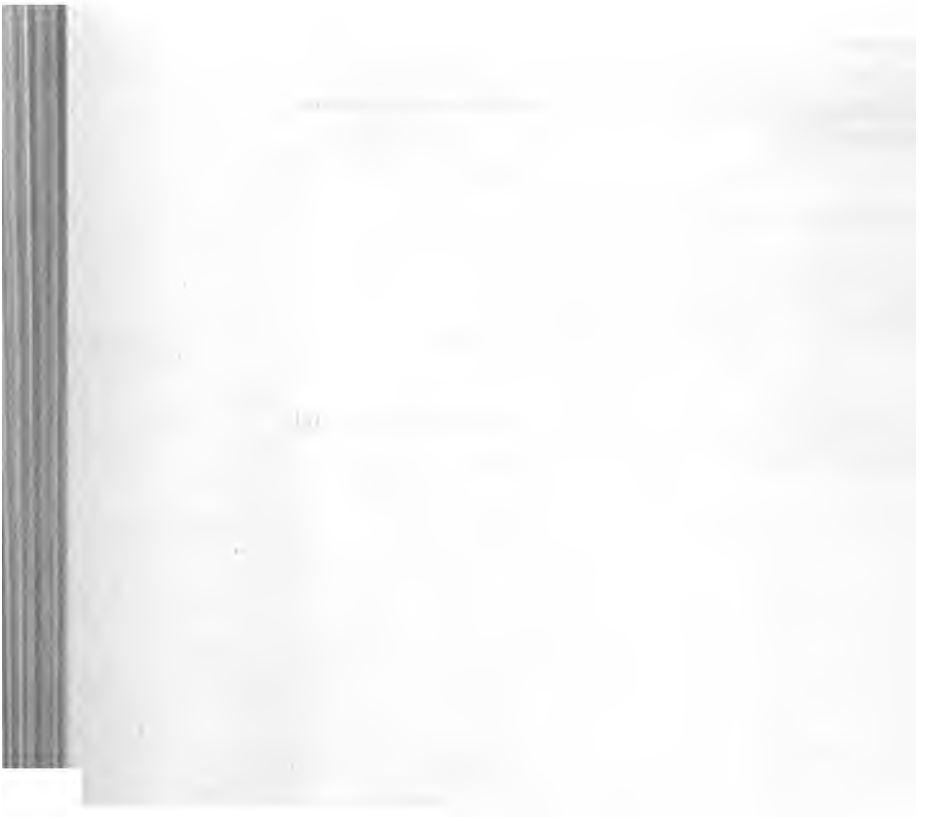

BOUCHER DE PERTHES

MUSICIEN ET AUTEUR DRAMATIQUE

PAR

M. Jules CARLEZ,

Membre titulaire.

BOUCHER DE PERTHES

MUSICIEN & AUTEUR DRAMATIQUE

La ville d'Abbeville va élever une statue à Boucher de Perthes, qu'elle revendique à bon droit comme une de ses illustrations. Là s'écoulèrent, pour l'illustre savant et philanthrope, les années d'enfance, celles aussi de l'adolescence; il ne s'éloigna de ces murs aimés que pour y revenir sans cesse, près de sa famille; là, enfin, il vint passer les quarante dernières années de sa longue vie.

L'hommage que la cité picarde se propose de rendre à la mémoire de celui qu'elle considère comme un fils, a ramené l'attention sur les découvertes et les travaux du naturaliste, de l'antiquaire, sur les écrits de l'économiste et du philosophe, sur les œuvres généreuses et les fondations utiles qui assurent à Boucher de Perthes une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

C'est à ces divers titres que son souvenir mérite d'être conservé et popularisé par une image durable.

Mais, dans la vie de Boucher de Perthes, dans sa longue carrière, très active, très occupée, il y a d'autres côtés, d'un intérêt moins puissant assurément, curieux pourtant à faire ressortir.

Ses fonctions administratives, les déplacements fréquents auxquels elles l'obligeaient, lui laissaient encore la possibilité de s'occuper d'objets tout autres, conformes d'ailleurs à ses goûts. En littérature, Boucher de Perthes s'est fait tour à tour chansonnier, romancier, auteur dramatique; il a écrit et publié des relations de voyages, des études philosophiques ou humoristiques. Musicien, il s'est livré à la composition, il a utilisé son talent de violoniste en participant longtemps à ces réunions intimes de musique de chambre, nombreuses jadis, partout répandues, et dans lesquelles artistes ou amateurs sacrifiaient avec amour à Mozart, à Haydn, à Beethoven. Il n'a pas même craint, ce grave fonctionnaire, d'escalader l'estrade d'un concert, de s'y présenter en virtuose, d'y diriger un orchestre.

C'est surtout cet aspect particulier de l'homme que fut Boucher de Perthes qui m'invite à lui consacrer quelques pages. Mais, afin de ne pas trop spécialiser ce travail, qu'il faut prendre comme une esquisse et non comme une étude, je donnerai en même temps un aperçu de ses incursions dans le domaine de la littérature dramatique et des déboires qu'il y rencontra.

Un guide sûr, en pareille matière, m'est fourni par la correspondance de Boucher de Perthes,

publiée de son vivant, et intitulée, avec plus de concision que d'exactitude: *Sous dix rois* (1).

Rappelons d'abord que Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes était né à Rethel, dans les Ardennes, le 10 septembre 1788, et qu'il mourut à Abbeville, le 5 août 1868, âgé de 80 ans. Son père, M. Boucher de Crèvecœur, avait épousé une demoiselle de Perthes, descendante en ligne directe, paraît-il, d'un oncle de Jeanne d'Arc. Il obtint, en 1818, l'autorisation d'ajouter ce nom de Perthes au sien, et c'est celui-là qui a fini par prévaloir.

Boucher de Perthes entra dans l'administration des douanes, à laquelle appartenait son père, directeur à Abbeville. Il gravit les échelons successifs de la hiérarchie, occupa un certain nombre de postes, et vint enfin prendre lui-même cette direction d'Abbeville, qu'il voulut conserver jusqu'à la fin, malgré les offres avantageuses qui lui avaient été faites. Cette direction fut supprimée en 1852; il demanda alors et obtint sa mise à la retraite.

La musique avait été comprise dans l'instruction donnée au jeune Boucher de Perthes; il avait reçu des leçons de violon, et tout porte à croire que ce genre d'études lui était particulièrement agréable, car, quelques années après, devenu jeune fonctionnaire, et chargé d'obligations qui, bien souvent, font délaisser par d'autres l'instrument qu'ils

(1) Paris, Jung-Treuttel, 1863, 6 vol. in-12.

avaient commencé de cultiver, il voulut, lui, reprendre ces leçons, un moment interrompues, et mûrir le petit talent dont il était déjà en possession.

Son administration l'a envoyé à Gênes, alors ville française; c'est de là qu'il écrit à son père, le 4 janvier 1806: « J'ai enfin trouvé ce que j'avais regretté en quittant Marseille, un bon maître de musique, chose rare ici ». Il ne se voit entouré, en effet, que de musiciens médiocres, incapables de jouer même un quatuor de Pleyel. En revanche, n'en manque-t-il pas qui excellent dans la sérénade; il cite à ce propos un frère du compositeur Blangini; et il paraît que lui-même il s'est déjà fait, en ce genre, quelque réputation. « C'est à bon marché », ajoute-t-il plaisamment.

L'année suivante, il prit comme professeur François Molino, un condisciple de Viotti, formé comme celui-ci aux leçons de Pugnani, le violoniste de grand style. Ce sont les traditions mêmes de l'école de Tartini que le professeur Molino inculquera à son élève.

Le séjour de Boucher de Perthes en Italie se prolongea pendant cinq années. Ses impressions sur la musique et les musiciens de ce pays, consignées dans ses lettres, ne témoignent pas d'un vif enthousiasme. A Gênes, à Livourne, à Florence et à Naples, il constatera surtout l'abondance des théâtres et les vastes dimensions de certains.

Comme bien d'autres ont pu le faire, il signalera le mauvais goût des Italiens de ce temps-là, en fait de musique religieuse:

« J'ai entendu, l'autre jour, écrit-il de Gênes, une musique herculéenne dans l'église des Récollets de Buagno. Il y avait plus de quatre-vingts musiciens. La messe fut accompagnée d'airs d'opéra. Tel est l'usage génois: nulle différence entre la musique d'église et celle de théâtre. J'ai souvent écouté les mêmes airs à l'office le matin et à l'opéra le soir ».

En 1809, Boucher de Perthes, devenu sous-inspecteur à Livourne, y fut présenté au prince Bacciochi, époux d'Élisa Bonaparte, grande-duchesse de Toscane. Ses relations avec le beau-frère de Napoléon lui fournirent l'occasion de faire de temps à autre de bonne musique, et, comme on va le voir, en excellente compagnie.

« Le prince Bacciochi, écrit-il à son père, est un amateur zélé de violon. Nous faisons des quatuors. Un Génois, nommé Paganini, fait le premier violon et joue aussi de la guitare. Malheureusement, comme il n'habite pas cette ville, et que le prince n'y vient qu'en passant, les réunions de musique sont rares pour moi ».

Il lui arrivera plus d'une fois encore de s'occuper, dans ses lettres, de l'étonnant virtuose dont il a l'honneur d'être le partenaire, et pour lequel n'avait pas encore sonné l'heure de la renommée. Boucher de Perthes rend hommage à ce talent sans pareil; mais les excentricités du personnage nous le montrent quelque peu gouailleur à son égard.

« Paganini, écrit-il, est aussi une altesse dans son genre; et quand il voudra faire moins de charges et renoncer à l'honneur d'être le grand

paillasse des violons, il en sera le grand-duc, voire même l'empereur...

« Savez-vous pourquoi ce garçon-là m'a plu tout d'abord? Est-ce par son violon, sa guitare, son esprit, son originalité? Non, c'est par sa maigreur. En le voyant si admirablement étique, son aspect me consolait, et, quand je l'avais bien considéré, je me trouvais presque gras. Aussi, quand il joue et tire de son instrument cet immense volume de son, je suis à me demander si c'est lui ou son violon qui résonne. Je croirais assez que c'est lui; certainement, il est le plus sec des deux, et ma peur, quand il approche du feu, est de le voir voler en éclats, car alors, remarquez-le bien, ses membres craquent. Tenez donc toujours un seau d'eau à sa portée » (1).

Dans une autre lettre, adressée à son père, Boucher de Perthes dit que Paganini « gâte son jeu par des pantalonnades indignes de l'art et de son beau talent ». Il l'a entendu ajouter à un concerto de Viotti un point d'orgue dans lequel il faisait entendre l'âne, le chien, le coq, etc. Sa virtuosité que rien n'égale lui fait pardonner ces aberrations du goût, et les auditeurs l'applaudissent à tout rompre.

En ce temps-là, Paganini recevait du prince Bacciochi cinquante écus par mois pour les séances de quatuors, assez espacées, dans lesquelles ils

(1) Lettre de M. De ***, chambellan de S. A. I. à Florence (Livourne, 25 décembre 1809).

figuraient l'un et l'autre. Peu courtisan de sa nature, l'artiste ne prenait pas la peine de dissimuler grimaces ou haussements d'épaules, quand le prince faisait des brioches, ce qui lui arrivait souvent. « S'il m'en avait fait autant, s'écrie Boucher de Perthes, qui, maintes fois, avait été témoin de ces inconvenances, je crois, en vérité, que je lui aurais cassé mon violon sur la tête ».

Boucher de Perthes avait comme collègue, à Livourne, un de nos compatriotes, Frédéric Choron, fils de l'ancien directeur des fermes du roi pour Caen et Coutances, et frère du savant musicien, une de nos illustrations locales. Des relations d'amitié s'étaient nouées entre les deux fonctionnaires. En écrivant à sa mère, Boucher de Perthes lui parle de son « bon camarade Frédéric Choron » qui est, dit-il, « l'homme le plus élégant que je connaisse ».

Et dans une autre lettre, datée celle-ci du 11 avril 1809: « M. Frédéric Choron me charge de vous dire mille choses. Son frère Alexandre a fait imprimer sur la musique un ouvrage dédié à l'Empereur. Ce volume coûte deux cents francs. C'est beaucoup pour un livre de musique. Toutefois, la dédicace le fera vendre. Je l'achèterai si je deviens chambellan ou officier d'ordonnance, mais pas à moins ».

Cet ouvrage d'Alexandre Choron, dont Boucher de Perthes ne dit pas le titre, ne peut être autre que les *Principes de composition des écoles d'Italie, adoptés par le Gouvernement français pour servir à l'instruction des élèves des maîtrises des cathédrales.*

La publication en avait été faite à Paris, en 1808, par la maison Leduc, sous la forme de trois gros volumes in-folio, renfermant plus de 1.500 planches gravées. De là, le prix élevé de l'ouvrage. Il n'a plus aujourd'hui qu'une valeur purement historique; en 1896, l'éditeur Liepmannsohn, de Berlin, l'annonçait au prix de 40 marks sur un de ses catalogues.

En 1811, Boucher de Perthes fut chargé d'une mission relative au blocus continental, qui le conduisit d'Italie en Allemagne. Il séjourna à Vienne, où ses visites aux théâtres nous valent les remarques suivantes:

« ... Je préfère à toutes ces gentillesses le théâtre italien où, entr'autres opéras, j'ai vu jouer *Sargines* (1). L'orchestre, quoique bruyant, ou un peu trop chargé de ces instruments de cuivre si chéris des Allemands, est vraiment bon. Les décorations ne déparent rien; les acteurs sont très passables, les chœurs excellents, et la salle jolie.

« Au théâtre de la Vigne, c'est autre chose: on y joue, en allemand, des pièces traduites du français. Paroles, action, musique, tout est mauvais, grâce aux traducteurs... »

Et ailleurs:

« ... On joue sur les théâtres viennois beaucoup de nos opéras-comiques: *Maison à vendre* (2), *Une folie* (3), etc., le tout en allemand. Mais rien de plus

(1) Opéra de Ferdinand Paër.
(2) Musique de Dalayrac.
(3) Musique de Méhul.

lourd que la légèreté de leurs acteurs, singeant nos petits-maîtres : c'est la grâce d'un bœuf voulant danser un menuet ».

Notre amateur se trouve plus satisfait de ce qu'il a entendu, le mois suivant, dans la capitale de la Bavière : « ... La musique, écrit-il, est fort cultivée à Munich. J'ai entendu dans la chapelle de la Cour un orchestre excellent, et préférable à tout ce que j'avais rencontré dans ce genre, même en Italie... »

Rentré en France, Boucher de Perthes alla occuper, comme sous-inspecteur, le poste de Boulogne. C'est de là qu'il adressait, le 14 juillet 1812, à Mme Gail, une lettre qui nous apprend que ses heures de loisir n'étaient pas entièrement consacrées à la musique, et qu'il en réservait quelques-unes pour faire œuvre de poète, ce qui nous sera plus amplement confirmé par la suite.

Mme Sophie Gail, l'auteur de l'opéra-comique *Les Deux jaloux*, un succès de ce temps-là, le compositeur de tendres romances et de nocturnes langoureux, dont les salons faisaient leurs délices, avait demandé à Boucher de Perthes des vers pour mettre en musique : « Vous demandez de la poésie pastorale et bocagère, objectait celui-ci, je n'y suis pas fort expert ».

Il se mit à l'œuvre pourtant, mais il lui fallut suer sang et eau, suivant ses propres expressions, avant d'arriver à produire toute autre chose qu'un chef-d'œuvre. Il finit cependant par envoyer à l'aimable compositeur deux pièces de vers, des-

quelles on jugera par ce simple couplet, extrait de la première :

Ah ! Colin, que votre inconstance
Me cause aujourd'hui de tourment !
Que de chagrin, que de souffrance !
Hélas ! et je vous aime tant !
Hier, à la jeune Isabelle
On vous a vu serrer la main
En lui disant qu'elle était belle...
Ah ! Colin !

La seconde romance est à peu près du même goût, et, disons-le aussi, un peu plus niaise : « Voici du Deshoulières tout pur, écrit l'auteur en faisant son envoi, et je mérite bien qu'en échange, vous m'envoyiez un chien et une houlette. Je vous prierai d'y joindre aussi la bergère ».

En août 1812, Boucher de Perthes fut nommé sous-chef de division à la direction générale des douanes. A peine installé à Paris, il songea à se procurer un bon maître de violon. Il s'adressa à un jeune artiste qui, trois ans auparavant, avait obtenu son premier prix au Conservatoire. Élève de Lafont, puis ensuite de Kreutzer et de Baillot, Antoine Fontaine tenait du premier de ces maîtres les qualités d'expression qui charment chez un violoniste ; la correction du jeu, la maestria, la puissance de l'archet lui avaient surtout été enseignées par les deux autres. Auprès de lui, comme on le voit, Boucher de Perthes se trouvait à bonne école.

Mais il ne lui suffisait plus de chercher à devenir

un bon violoniste amateur; déjà le démon de la composition l'avait tenté. Muni d'un livret que lui avait fourni un poète normand, M. Gilles d'Hermilly, ancien officier de hussards, devenu fonctionnaire des contributions indirectes, il avait osé entreprendre cette opération complexe qui résulte de la conception et de la mise à exécution d'une partition d'opéra. Et il en était venu à bout, on peut se demander comment, étant donnée l'insuffisance des études de composition qu'il avait pu faire.

Sa hardiesse, je dirais volontiers sa témérité, fut même poussée plus loin: il alla offrir au théâtre de l'Opéra-Comique l'ouvrage qu'il venait de terminer.

L'Opéra-Comique, installé alors au théâtre Feydeau, était dirigé par un comité administratif, composé d'une délégation des artistes, sous la surveillance d'un préfet du palais nommé par l'Empereur. On se figure aisément la mine dédaigneuse avec laquelle Elleviou ou Martin, Chenard ou Gavaudan, pour ne citer que ceux-là, durent accueillir l'œuvre de ces deux inconnus, que ne recommandait aucun antécédent, ni musical, ni littéraire. Eux qui avaient à leur disposition Nicolo Isouard, alors en pleine réputation, Boieldieu, son heureux rival, et quelques musiciens d'ordre secondaire, mais ayant fait leurs preuves: eux qui rencontraient encore le succès en interprétant le répertoire de Grétry, Dalayrac, Berton et Méhul, qu'avaient-ils besoin de cette partition probablement incolore? de cette pièce où l'inexpérience de l'auteur devait se révéler ouvertement?

Ils ne prirent même pas la peine d'informer le compositeur du résultat de sa demande; ce ne fut qu'à la suite de nombreuses démarches, et après quatre mois d'attente, qu'il put enfin savoir qu'elle avait abouti à un refus, qu'il prévoyait d'ailleurs.

D'autres, à sa place, auraient carrément abandonné la partie: lui point; et ce qui le prouve, c'est qu'il a déjà un nouvel ouvrage du même genre sur le chantier, celui-ci avec l'aide de deux collaborateurs. C'est ce qu'il annonce, en ces termes, à son père, le 30 décembre 1812:

« Je suis aussi occupé à faire un opéra; vous ne devineriez pas avec qui? — Avec M. de Marchangy. Il aura pour titre: *L'Eau de Jouvence*. Le sujet est tiré d'un ancien fabliau. M. de Marchangy a ébauché le dialogue. Je fais des vers et une partie de la musique. Bertini fera l'ouverture et les morceaux d'ensemble. Cela réussira-t-il? — Je n'en sais rien; mais ce sera probablement le premier opéra fait par un membre du parquet de Paris ».

On peut ajouter, je crois, que le livret d'opéra ébauché par le redoutable adversaire des libéraux, par le magistrat que Béranger, dans sa cellule de Sainte-Pélagie, a philosophiquement chansonné, fut aussi son unique incursion dans ce genre de littérature.

Boucher de Perthes avait fait la connaissance du peintre Girodet, violoniste à ses heures, comme le fut Ingres après lui, avec moins de succès pourtant que celui-ci: « Girodet, écrit Boucher de Perthes, a un grand amour de musique; mais c'est une pas-

sion malheureuse, car c'est un pauvre exécutant. J'en sais quelque chose: il vient chaque dimanche faire un quatuor chez moi, et gare les oreilles! »

Dans les salons que fréquente le jeune sous-chef de division, il se rencontre avec quelques autres célébrités de l'art ou de la littérature. Chez une de ses parentes, il entend Bochsa, le compositeur de *La Lettre de change,* pincer de la harpe. Chez Mme Girard, dont le mari est général de division, il parle musique avec Mme Grassini et avec la baronne Cessi, deux étoiles du Théâtre-Italien. Aux réunions hebdomadaires chez Mme Gail, il voisine avec Garat, Talma, Millevoye, Creuzé de Lesser.

A Paris aussi, il a renoué des relations avec la plupart des membres de la famille Choron. En compagnie de sa cousine, Sophie de la Hante, parente elle-même des Choron, il est allé voir à Passy la veuve du directeur des fermes. Il en parle en ces termes :

« Mme Choron ne dément pas sa réputation d'esprit, et d'esprit un peu caustique. Elle est fort maigre, ce qui la fait paraître assez vieille; il est vrai qu'elle n'est plus jeune. Sa mise extrêmement soignée lui donne l'air un peu prétentieux, chose qui frise le ridicule à cet âge... Mme Choron passe pour riche, malgré les belles dots qu'ont eues ses enfants ».

Boucher de Perthes célèbre avec un véritable enthousiasme la beauté et l'élégance d'une des sœurs de Choron, Mme Genet. A celle-ci, Mme Choron mère préférait pourtant sa dernière fille, Mme Darcet.

Quant à Alexandre Choron, « l'homme aux projets », comme l'appelle Boucher de Perthes, « il y dépensera, ajoute-t-il, toute sa fortune, si ce n'est déjà fait, mais il s'y fera un nom. C'est plus qu'un homme d'esprit : il a du génie ».

Rien ne pouvait être dit de plus vrai. Alors que Boucher de Perthes s'exprimait ainsi, Choron était depuis quatre ans membre libre de l'Académie des Beaux-Arts ; il le devait à ses nombreuses et importantes publications, qui lui avaient coûté fort cher. Dix ans plus tard, il créera sa célèbre école de musique, qui lui apportera la gloire, mais qui achèvera de le ruiner.

Nous avons vu Boucher de Perthes s'essayer dans la composition d'un opéra ; nous l'avons vu tenter d'ouvrir à cet ouvrage l'accès du théâtre Feydeau ; voyons-le maintenant en cherche de quelques feuilles de laurier à cueillir sur la scène où continuaient de régner Corneille et Racine.

Ses essais de ce côté-là remontaient déjà à quelques années. En 1806, alors qu'il habitait Gênes, il avait écrit, en italien, une tragédie : *Saül*. Cinq ans plus tard, étant rentré en France, il la refit, cette fois, en français.

Une tragédie ! On serait tenté de sourire aujourd'hui devant cette fantaisie d'un jeune homme de dix-huit ans. C'est que ce temps-là est bien loin de nous ; la forte poussée de l'école romantique et le réalisme d'à présent ont réduit à l'état de souvenirs bien pâlis, parfois même effacés, tout ce qui naquit alors, exprimé en nobles et graves alexan-

drins. Mais faut-il s'étonner qu'en ces premières années du XIX^e^ siècle, où Raynouard produisait *Les Templiers,* Baour-Lormian *Omasis,* où le répertoire de Ducis, celui d'Arnault, celui de Marie-Joseph Chénier se maintenaient en pleine vogue, le désir d'imiter ces écrivains ait pu hanter de jeunes intelligences? Désir bien concevable, au contraire, puisque longtemps encore il allait y avoir un public pour écouter la tragédie, alors que de beaux jours étaient promis aux Soumet, aux Ancelot, aux Guiraud.

C'est dans le salon de M. de Marchangy, un certain soir de février 1814, que furent lus, par le maître de la maison lui-même, deux actes de *Saül.* L'auteur n'eut garde de se laisser griser par les applaudissements reçus. Il se souvenait d'avoir vu applaudir ainsi M. d'Arlincourt, après la lecture de son *Siège de Paris,* et le même auditoire le siffler à tout rompre, dès qu'il eut tourné les talons. « Au total, écrivait-il à son père, je crois que ma tragédie de *Saül* n'est qu'une étude assez faible et seulement un acheminement pour mieux faire ».

Ce qui ne l'empêcha pas de soumettre la pièce au comité de lecture du Théâtre-Français, qui la rejeta impitoyablement. Talma, qui, de son côté, l'avait examinée, avait montré dans son jugement plus de bienveillance. L'auteur l'en remercia dans une lettre où il lui communiquait ces remarques faites par le comité:

« La versification est quelquefois négligée. Il y existe bon nombre d'inconvenances théâtrales, de

ces fautes qu'on ne peut prévoir que par une habitude de la scène. Les tirades y sont généralement trop longues.

« Maintenant, voici le bon côté:

« Le sujet est vaste et intéressant; le plan est bon; il y a de belles scènes, de belles tirades, et tout le monde est d'accord qu'on peut faire de ceci quelque chose de bien ».

Voilà une conclusion qui semblait exhorter l'auteur à ne point jeter le manche après la cognée. Du reste, nous aurons de nouveau à parler de ce *Saül*.

Le gouvernement de la Restauration envoya Boucher de Perthes à La Ciotat, en qualité d'inspecteur; mais il ne resta que peu de temps dans cette ville, d'où il écrivait à son père, le 10 avril 1816:

« On m'avait proposé l'inspection de Saint-Servan; je l'ai refusée. Aujourd'hui, M. de Saint-Cricq m'annonce qu'il m'a désigné pour Morlaix; je lui écris pour refuser encore. Rouen, Caen, Lille, Orléans, Dunkerque, Nantes, telles sont les divisions que je prendrais ».

Il se décida pourtant à accepter Morlaix. En mai et juin, il fit un voyage en Suisse; il alla ensuite voir ses parents à Abbeville, d'où il se rendit à sa nouvelle résidence, en traversant la Normandie.

Il me sera permis de m'écarter un moment de mon sujet pour transcrire ici ces courts fragments de ses impressions de voyage. Je les extrais d'une lettre, du 26 juillet 1816, adressée à M. H. de Bellegarde:

« ... Le 7, je partis d'Honfleur pour Caen, dans

une diligence au grand complet. Je vis bientôt que j'étais en pleine Normandie: on ne parlait que procès, et j'étais probablement le seul avec le postillon qui n'en eût pas, le conducteur ayant aussi le sien. Tout cela allait se vider à la Cour royale de Caen...

« ... Caen était nouveau pour moi. J'admirai ses promenades, l'hôtel du lycée, le tribunal, etc. (1), et je fus émerveillé de la haute taille, de l'air de force et de la beauté du peuple...

« ... Je partis pour une campagne voisine, nommée Coulombelle (2), dont la propriétaire, Mme Ambry, est ma parente.

« ... Je fis la route à pied, en suivant les bords de la rivière, qui me parurent charmants, car le temps l'était, et toute campagne est belle lorsque le temps est beau...

« ... Je n'acceptai pas le dîner qu'elle m'offrit, parce que j'étais invité à un festin de dragons (3), et que je désirais voir un autre de mes alliés, le marquis de Frotté...

« ... Le 9, au matin, je quittai Caen... »

A Morlaix, Boucher de Perthes, fidèle à ses habitudes, fit de la musique sa récréation favorite. Il eut vite organisé une société de quatuors. L'inspec-

(1) Un signe des temps: Saint-Étienne, Saint-Pierre et autres précieux spécimens de l'architecture du moyen âge que renferme la ville de Caen, semblent n'avoir offert au visiteur qu'un intérêt secondaire; ils sont probablement compris dans cet *etc.*

(2) Lire *Colombelles*.

(3) Le 1er régiment de dragons était en garnison à Caen.

teur de la manufacture des tabacs, M. de Cailleux, bon musicien, et deux gentilshommes sexagénaires constituaient avec lui le groupe concertant, où résonnaient tour à tour son Amati ou son Guarnerius. Il trace de l'un de ses partenaires le portrait que voici :

« Notre premier violoncelle est un vieil officier de cavalerie, qu'on nomme le marquis de Lescoët. C'est le reste d'un très bel homme et d'une très bonne basse ; mais il accompagne son jeu, d'ailleurs agréable et savant, de si prodigieuses grimaces, qu'il a manqué, l'autre jour, de faire pâmer Mme de Cailleux... »

Les amateurs ou les artistes de passage à Morlaix étaient accueillis à bras ouverts par le douanier mélomane. En 1820, ce fut le général de Lauriston, que le gouvernement de Louis XVIII envoyait à Brest pour réprimer les charivaris et qui, peu pressé d'accomplir cette mission baroque, s'était arrêté pendant quelques jours chez M. de Cailleux, frère de son officier d'ordonnance.

« M. de Lauriston, dit une lettre, est un amateur de musique des plus zélés. Il joue assez bien du violon et de l'alto. Nous avons fait chaque soir un quatuor ».

L'année suivante, ce fut le préfet du Finistère, le baron de Chanlieu, qui vint se joindre, de temps à autre, à ces fervents adeptes de la musique de chambre.

Mais ce que Boucher de Perthes put considérer surtout comme une bonne fortune, ce fut la venue

à Morlaix des frères Bohrer, l'un violoniste, l'autre violoncelliste. L'inspecteur des tabacs, M. de Cailleux, reçut pendant plusieurs jours chez lui ces artistes de grand talent, et, tous les soirs, on joua des quatuors, à la grande satisfaction de Boucher de Perthes, tourmenté cependant par la crainte de se montrer par trop inférieur à ses distingués partenaires.

Dès la seconde année de son arrivée à Morlaix, il était parvenu à former un orchestre d'amateurs, dont il s'était constitué le chef. Les symphonies des maîtres classiques, les ouvertures des opéras en vogue étaient étudiées tour à tour, mais pour aboutir, en somme, à une exécution qu'avec un peu de bonne volonté, on pouvait déclarer passable.

Au théâtre de Morlaix, desservi de loin en loin par une troupe d'arrondissement, on avait monté une comédie de société. Parfois on y jouait l'opéra, et c'était M. l'Inspecteur des douanes qui dirigeait l'orchestre.

Il lui arriva même, un jour, d'exécuter un concerto de violon, dans un concert au bénéfice des pauvres. Il fut très applaudi, ce qu'il attribue modestement à sa qualité d'amateur, ayant joué « pour l'amour de Dieu ».

Malgré tant d'occupations venant s'ajouter à celles que lui créaient ses fonctions officielles, il était loin de délaisser la composition et surtout la littérature dramatique. Mais que de tablature pour lui de ce côté-là !

L'opéra, écrit et composé de compte à demi avec

M. d'Hermilly, avait été retouché, présenté de nouveau au théâtre Feydeau et de nouveau ajourné (1).

L'Eau de Jouvence, cet autre ouvrage lyrique auquel avait collaboré M. de Marchangy, et qu'un certain Bertini, qui ne peut être autre que Benoît Bertini, le frère aîné du célèbre pianiste-compositeur, avait revêtu, paraît-il, d'une musique exquise, était demeuré en suspens.

Mais Boucher de Perthes n'avait pas perdu l'espoir de voir représenter à Paris sa tragédie de *Saül.* De plus, en 1818, il avait envoyé à Michelot, sociétaire du Théâtre-Français, le manuscrit d'une comédie en cinq actes et en prose, *La Marquise de Montalle,* dont il sollicitait l'examen par le comité de lecture.

Il se rendit à Paris, l'année suivante, et chercha à hâter une solution relative à ces deux pièces. M^lle^ Duchesnois, qu'il alla voir au sujet de la tragédie, le reçut à merveille: « C'est une très bonne fille, écrit-il, pas savante, mais raisonnant juste sur l'art, et sans préjugés de planches, choses peu ordinaires chez les personnes de l'état ».

Quant à la comédie, Michelot la jugeait de la manière la plus favorable, estimait qu'il n'y avait aucune correction à y faire, et se montrait même pressé de jouer le rôle qui lui était destiné. Il n'en était pas de même de M^lle^ Mars, à qui incombait le rôle principal. Elle aussi approuvait la pièce, mais

(1) Je pense que c'est l'opéra dont il parle dans une de ses lettres, comme ayant pour titre: *Kermeloc.*

elle refusait de se charger du rôle : « Non, dit-elle à l'auteur, je ne jouerai pas cela. Votre marquise est trop méchante : on dirait que je suis comme cela ».

Lorsqu'elle eut appris que Mlle Leverd, à qui le rôle plaisait fort, s'était offerte à le jouer, Mlle Mars changea d'avis, et le redemanda pour elle. Mais d'autres, parmi les comédiens, s'en prirent à l'ouvrage même, auquel ils trouvaient de nombreux changements à faire. Andrieux, consulté à ce sujet par l'auteur, fut d'un avis contraire et lui conseilla de le laisser tel qu'il était. Des mois se passèrent ; en mars 1820, les comédiens se décidèrent enfin à recevoir *La Marquise de Montalle ;* mais la censure vint apposer son *veto* sur l'ouvrage, et la représentation en redevint incertaine.

Deux mois plus tard, le comité du Théâtre-Français, revenant sur sa décision première, repoussa définitivement la comédie de Boucher de Perthes. Il songea alors à l'offrir à l'Odéon ; mais cette tentative ne réussit point. De guerre lasse, il livra son manuscrit à l'impression.

Un moment, il avait pu caresser l'espoir de se voir joué à Lyon ; le directeur du théâtre se montrait tout disposé à mettre l'ouvrage en scène. Là encore, la censure, représentée par la police locale, vint se mettre en travers de ces bonnes dispositions. On pourrait se demander ce que pouvait bien renfermer de subversif cette infortunée *Marquise ;* mais il ne faut pas oublier que cela se passait en 1820, sous le règne de Sa Majesté

Louis XVIII, M. le duc de Richelieu étant premier ministre.

Le sort de *Saül* ne fut guère meilleur. Boucher de Perthes avait eu du moins la satisfaction d'en faire plus d'une fois la lecture, tant à Paris, alors qu'il y résidait, qu'en Bretagne, et même en Suisse, cela toujours avec succès.

A Morlaix, il put faire chanter les chœurs de cette tragédie, que Mlle Duchesnois avait déclarés inexécutables au Théâtre-Français. La pièce ne fut imprimée que beaucoup plus tard, en 1851.

Ces tribulations, ces espoirs sans cesse renaissants, sans cesse déçus, ne le décourageaient pourtant pas. Il continuait de produire. Dès cette année 1820, il donnait un pendant à *La Marquise de Montalle,* une comédie intitulée: *La Comtesse d'Anfremont.* Elle fut lue à l'Odéon, vivement critiquée, après quoi, elle rentra dans l'ombre.

Une seconde tragédie, *Persée, roi de Macédoine,* put obtenir deux lectures successives devant le comité de l'Odéon; l'admission en fut prononcée et la pièce mise au répertoire, avec promesse d'un tour de faveur... qui ne vint jamais (1).

Je ne cite que pour mémoire deux autres tragé-

(1) Sur cette tragédie, Boucher de Perthes donne à M. de Marchangy, dans une lettre écrite de Brest, le 18 octobre 1822, quelques détails qui nous démontrent ses habitudes d'activité: « ... Commencée le 25 ou le 28 octobre 1821, la pièce était finie le 27 février 1822. Il est vrai que sur terre ou sur mer, à pied ou à cheval, en rade ou au large, j'y ai travaillé tous les jours ... »

dies: *Constantin,* qui fut imprimée, et *Frédégonde,* dont l'auteur n'essaya de tirer parti que longtemps après avoir quitté la Bretagne. Ni l'une ni l'autre ne virent les feux de la rampe.

Cette bonne fortune que Boucher de Perthes attendait toujours en vain pour ses ouvrages, il se vit sur le point de l'obtenir avec une pièce en cinq actes et en vers, qu'il avait intitulée: *Le Grand homme chez lui.* Reçu à l'unanimité par le comité de l'Odéon, bien accueilli par les comédiens, mais arrêté par la farouche censure, qui se laissa pourtant fléchir, moyennant la suppression d'une centaine de vers, l'ouvrage allait être mis en répétition, lorsque l'Odéon fit faillite. Il rouvrit six mois après; mais la pièce de Boucher de Perthes dut subir un second examen; elle s'en tira de nouveau avec avantage, mais vint buter encore contre les sévérités de la censure. Nouvelles démarches auprès de MM. les Censeurs; nouvelle levée d'interdit, et puis, nouvelle débâcle de l'entreprise théâtrale, ruinant encore une fois les espérances du pauvre auteur.

Il se consolait de sa malchance en écrivant des poésies, des chansons, des romances, qu'il publiait et que, parfois, il mettait lui-même en musique. Il écrit ceci, à propos d'une de ces productions légères:

« Cette chansonnette, qui m'a coûté un demi-jour de travail, a déjà rapporté plus de trois mille francs à l'éditeur; il me l'a dit lui-même. A moi, elle m'a valu deux exemplaires gratis, à soixante-

quinze centimes pièce. Au surplus, je viens d'y faire une musique à ma façon ; on la grave ».

Des musiciens de renom se faisaient ses collaborateurs : Romagnesi lui demandait des paroles ; l'auteur de *Sargines* et du *Maître de chapelle*, Ferdinand Paër, mettait en musique sa romance : ***Rose d'amour.***

D'autres, moins connus, usaient, sans prendre la peine de lui en demander l'autorisation, des pièces de vers par lui publiées. Il s'en plaignait. J'ai cueilli dans un recueil bibliographique (1) l'annonce d'une chansonnette : *N'y croyez pas*, paroles de Boucher de Perthes, musique de Julia Piston. Il y a deux éditions de ce chef-d'œuvre, l'une avec l'accompagnement de piano, l'autre avec guitare. J'inclinerais à croire que Mlle Julia Piston — un nom demeuré obscur — était répréhensible elle-même du délit de braconnage que je viens de signaler.

En 1820, Boucher de Perthes voulut fournir sa part à l'amas considérable d'opuscules poétiques ou musicaux que la naissance du duc de Bordeaux venait de faire éclore. Il envoya à Vogt, le hautboïste, une romance : *O pauvre enfant, tu seras roi !* dont il était l'auteur et, sans doute aussi, le compositeur. Cette romance ayant été présentée par Vogt à la duchesse de Berry, cette princesse trouva que l'auteur avait voulu faire de la politique et qu'il semblait prédire au prince nouveau-né une

(1) *Bibliographie musicale de la France et de l'Étranger*, par César Gardeton. Paris, 1822.

malheureuse destinée. C'est un jugement qui ne s'explique guère à la lecture de ces couplets, assez bien tournés, et empreints d'un certain sentiment. Le seul reproche qu'aujourd'hui on pourrait faire à l'auteur, c'est de s'être montré mauvais prophète dans le titre par lui choisi.

Ce fut le 31 mars 1825 que Boucher de Perthes fut appelé à remplacer son père, comme directeur des douanes à Abbeville. Il n'avait pas encore accompli sa trente-septième année. Il allait retrouver dans cette ville non seulement ses proches ascendants, mais encore sa sœur et son beau-frère, M. de Vicq, dont il est souvent question dans ses lettres, et qui, musicien passionné, lui aussi, possédait un beau talent de violoniste.

Éloy de Vicq, né à Douai en 1777, avait suivi ses parents lorsqu'ils émigrèrent, en 1792. Ils s'étaient retirés à Hambourg, à peu près dénués de ressources, et ce fut le talent déjà acquis par leur fils, bien jeune encore, qui contribua à les faire vivre. Il donna des leçons et se fit admettre comme violoniste à l'orchestre du théâtre de Hambourg. Plus tard, il partit pour la Russie, y noua des relations avec Rode, Baillot et le violoncelliste Hurel de Lamare, lesquelles aidèrent au perfectionnement de son talent. Rentré en France sous l'Empire, il se maria à Abbeville et, toujours livré à des occupations artistiques, mais désormais en amateur, il organisa dans cette ville la musique de la garde nationale, et créa une école de musique, qui a prospéré et qui a été érigée dernièrement en école nationale.

Assez longtemps encore après qu'il se fut fixé à Abbeville, Boucher de Perthes continua de faire œuvre de musicien et d'auteur dramatique. Cependant, à mesure que les années s'ajoutent aux années, on s'aperçoit que d'autres soins le réclament; on le voit livré à d'autres travaux. Sa correspondance roule plutôt sur des sujets de philosophie, de morale, de sciences, d'administration. A son vieux père, qui ne mourut qu'en 1844, âgé de 88 ans, il raconte ses visites au château d'Eu, où il est parfaitement reçu par le roi Louis-Philippe, comme il l'avait été jadis par Napoléon Ier, et ensuite par la duchesse de Berry.

Il entretient ses correspondants des découvertes par lui faites dans le diluvium du Ponthieu, ces silex façonnés dont il a révélé l'existence, établi l'origine et l'usage. Il se préoccupe surtout du sort des collections qu'il a offertes à l'État: meubles anciens, antiquités celtiques et gallo-romaines; collections dont le placement à Cluny ou au Muséum offrait des difficultés, et qui ont fini par trouver leur place au château de Saint-Germain-en-Laye.

La politique, enfin, fait l'objet d'un grand nombre de lettres, parmi celles qui composent les deux derniers volumes de la correspondance. Monarchiste par tradition de famille. Boucher de Perthes professait néanmoins des idées très libérales, ce qui lui fit franchement accepter, à son début, la République de 1848. Du reste, lui qui avait vu se succéder tant de gouvernements, tant de régimes

politiques différents, on peut dire qu'il s'accommoda de tous, mais en se réservant de les critiquer à l'occasion, ce dont il ne se faisait pas faute (1).

En cette même année 1848, il se laissa porter, un peu malgré lui, comme candidat à l'Assemblée nationale. Sa candidature, bien accueillie d'abord, fut ensuite battue en brèche. Il ne fut pas élu et ne le regretta point.

Quatre ans après, il prenait sa retraite. C'était, comme je l'ai dit, en 1852, l'année même où l'on inaugurait à Abbeville la statue de Lesueur, l'auteur des *Bardes*, le coloriste original et puissant, le peintre de grandes fresques musicales, qui fut le maître de Berlioz. Boucher de Perthes ne pensait sans doute pas, en ce moment-là, que semblable honneur l'atteindrait un jour.

Y aurait-il quelque utilité à étudier à fond, s'il était possible de réunir les matériaux nécessaires pour cette étude, ce que cet amateur éclairé a produit, soit comme musicien, soit en vue du théâtre? Un tel travail offrirait-il quelque intérêt?

Pour ce qui concerne la musique, je répondrai: non, assurément. Les essais musicaux de Boucher de Perthes sont probablement détruits ou devenus

(1) Il est à remarquer que l'observation des événements a conduit plusieurs fois Boucher de Perthes à prédire les bouleversements politiques que le XIX[e] siècle a vu s'accomplir. Et il montre tant de flair dans ses prévisions, les événements lui ont tellement donné raison, qu'on se demande si les lettres où il prophétise ainsi n'ont pas été retouchées avec intention.

LE COLLÈGE ROYAL DE CAEN

APRÈS L'ABBÉ DANIEL (1)

(1839-1848)

L'abbé Daniel, recteur, et le Collège royal.

L'abbé Daniel, en quittant le Collège royal, après douze ans d'une administration également habile et heureuse, n'entendait pas devenir étranger aux destinées d'un établissement dont la prospérité lui inspirait un légitime orgueil. Dans une lettre d'adieux adressée aux familles, tout en les remerciant de l'appui qu'elles lui avaient prêté, et auquel il devait, disait-il, d'avoir remporté quelques succès dans la belle mais difficile tâche qu'il avait eue à remplir, tout en faisant aussi l'éloge de son successeur, il déclarait ne pas considérer cette tâche comme terminée: ses fonctions de recteur lui imposaient le devoir de veiller tout particulièrement sur le Collège royal; il se promettait d'aller souvent prendre connaissance de la conduite et du travail des élèves, de leur donner au besoin les conseils et les avertissements d'un ami sûr et

(1) Les premières parties de l'histoire du Lycée de Caen, ont été publiées sous les titres suivants : *Le Lycée Impérial, — Le Collège Royal sous la Restauration,— Le Collège Royal sous l'administration de l'abbé Daniel (1827-1839).*

dévoué. *Le Mémorial,* journal de la Préfecture, déclarait, de son côté, que le Collège royal resterait sous une influence à laquelle il devait sa prospérité et qui, pour être moins immédiate, n'en serait ni moins puissante, ni moins salutaire.

C'était assurément pour le Collège royal une circonstance heureuse que l'élévation de son proviseur au poste le plus éminent de l'Académie; nous voyons, en effet, l'abbé Daniel prendre en mains, en toute occasion, les intérêts de l'établissement et ceux des fonctionnaires et professeurs, qui formaient, selon son expression, un corps tel qu'il n'y en avait dans aucun collège de plus distingué, ni de plus recommandable sous tous les rapports. D'autre part, il observait de très près la vie du Collège royal et, officiellement ou non, restait au courant de ce qui s'y passait: ses visites étaient fréquentes et ses inspections minutieuses. Peut-être même cette active sollicitude n'allait-elle pas sans quelque gêne pour les proviseurs qui, après lui, avaient reçu mission d'administrer le Collège royal. La personnalité de l'abbé Daniel était trop accusée, l'autorité qu'il tenait de son titre de recteur et des succès de son administration était trop grande pour qu'il ne fût pas tenté d'intervenir plus souvent qu'il n'était nécessaire dans la vie journalière du Collège. Si son attitude à l'égard de ses successeurs fut toujours correcte et même empreinte de bienveillance, s'il les aida volontiers de ses conseils et les soutint de son autorité dans les circonstances critiques, ils n'en sentaient pas moins peser sur

eux le regard d'un chef qui n'était pas loin d'être un maître, et devaient redouter des rapprochements et des comparaisons, qui ne pouvaient guère être à leur avantage, entre leur administration et celle de leur éminent prédécesseur.

Le Collège royal demeura d'ailleurs florissant pendant toute la période de 1840 à 1848; sa prospérité ne devait être sérieusement atteinte que par l'application de la loi Falloux, à partir de 1850: en dépit de la transformation du collège d'Alençon en Collège royal, décrétée en 1842, des créations de chaires et des améliorations de toute sorte qui furent alors réalisées dans les collèges communaux, enfin, des attaques dirigées par le parti clérical contre l'Université, la population du Collège de Caen atteignit un chiffre qu'elle n'avait pas connu sous l'administration même de l'abbé Daniel; elle s'éleva, en novembre 1847, au chiffre de 715 élèves, dont 228 internes; il est vrai qu'on faisait figurer dans cet effectif les élèves des classes préparatoires (au-dessous de la 8e), qui ne furent créées que sous l'administration de M. Sandras (1).

(1) Le *Journal général de l'instruction publique* constatait, en 1840, qu'il régnait entre les villes du ressort de l'Académie de Caen, une généreuse émulation pour le développement de l'enseignement universitaire. Alençon dépensait de grosses sommes pour la construction de son Collège royal; Saint-Lo votait 200.000 francs pour la reconstruction de son collège et offrait de doubler cette somme, si l'État consentait à le transformer en Collège royal, mais Coutances réclamait cet honneur en alléguant la réputation et l'importance de son propre collège, et Avranches rappelait qu'il avait été siège de l'École centrale.

M. Sandras, proviseur (1839-1844).

La succession de l'abbé Daniel, si important que fût le poste qu'il laissait vacant, semble avoir été peu recherchée. Elle fut offerte à M. Édom, ancien censeur du Collège royal et alors inspecteur d'Académie. M. Édom préféra garder ses fonctions, qu'il devait échanger, quelques années plus tard, contre le rectorat de Grenoble ; M. Renard, proviseur du Collège royal de Tours, désigné pour le remplacer, n'accepta pas davantage ; enfin, après un intervalle de deux mois, M. Sandras fut installé comme proviseur (27 avril 1839) ; il devint proviseur titulaire le 14 septembre 1840.

M. Sandras, Louis-Auguste, né à Rocroi (Ardennes), le 8 juin 1795, agrégé de grammaire et auteur de plusieurs rapports et mémoires sur des questions d'archéologie ou de littérature, était censeur des études au collège de Versailles, lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession de l'abbé

Cherbourg créait une chaire de philosophie et une deuxième chaire de mathématiques ; toutes les autres villes fondaient dans leurs collèges des cours de mathématiques et d'anglais.

En 1845, le Collège royal de Caen comptait 230 internes ; Argentan en avait 205, Coutances 110, Cherbourg 105, Lisieux 100, Valognes 70, Avranches 60, et cela sans parler d'un millier d'élèves environ fréquentant les pensions privées, alors fort nombreuses puisqu'on en comptait une douzaine dans le Calvados, et des petits séminaires, qui conduisaient, en partie du moins, leurs élèves comme externes dans les collèges universitaires.

Daniel. M. Sandras avait de l'activité, de la fermeté dans le caractère; peut-être lui arriva-t-il parfois de manquer de sang-froid dans ses rapports avec les professeurs, comme avec les élèves et les familles; les mécontents, comme il n'en manque jamais, se plaisaient à opposer à la vivacité de son caractère la modération et le tact de son prédécesseur. Au dire de l'abbé Daniel lui-même, le nouveau proviseur aurait été plus craint qu'aimé. Tout en rendant justice aux sérieuses qualités de M. Sandras et en constatant les succès de son administration, le recteur, dans ses notes, témoigne d'une médiocre sympathie pour son caractère; mais, peut-être, est-ce trop attendre de la vertu d'un homme, fût-il prêtre et recteur, que de lui demander d'être tout à fait juste envers son successeur? Il n'en est pas moins certain que M. Sandras fut un bon administrateur et que, sous sa direction, le Collège royal conserva le rang honorable qu'il avait pris parmi les grands établissements de l'Université.

Principaux fonctionnaires et professeurs, de 1839 à 1844. — L'abbé Desprez, aumônier. — M. Walras. — M. Garsonnet. — M. Puiseux. — M. Jamin. — M. Morlère.

Dans les dernières années de l'abbé Daniel, le poste de censeur avait été occupé par M. Cassin, ancien professeur de philosophie, et, grâce à l'activité et à l'autorité personnelle du proviseur, le maintien du bon ordre parmi les élèves et la

marche régulière des études n'avaient donné lieu à aucune difficulté. Les choses changèrent à l'arrivée du nouveau proviseur. M. Cassin, homme instruit et homme d'esprit, mais mal préparé par l'étude de la philosophie aux mille détails de la vie journalière des enfants, fatigué, d'ailleurs, du rôle subalterne auquel il était condamné depuis trop longtemps, ne montrait pas, au jugement de M. Sandras, assez de zèle et de fermeté dans l'exercice de ses fonctions. M. Cassin aurait voulu, d'autre part, trouver chez le proviseur plus de ménagements et de considération. On pense bien que les occasions de froissement ne manquaient pas entre deux hommes condamnés, malgré la différence de leurs caractères, à une collaboration de chaque jour. A la fin de 1843, la situation était devenue intenable pour tous deux; M. Sandras, à bout de patience, demanda un congé pour cause de santé. « Je suis chargé à la fois, disait-il, de l'administration et de la discipline. C'est trop de moitié: l'Université ne veut pas sans doute laisser mourir à la peine un fonctionnaire qui lui a peut-être rendu quelques services ». On ne lui donna pas de congé, mais on lui enleva son censeur. M. Cassin, sur la recommandation de J. Janin, qui avait été son élève, fut nommé inspecteur d'Académie à Angers (décembre 1843).

Il fut remplacé comme censeur au Collège royal par M. Milfaut, ancien surveillant général à l'École normale, homme froid, mais mieux préparé que son prédécesseur à conduire un nombreux inter-

nat. La mise correcte et même recherchée du nouveau censeur formait, d'ailleurs, au dire de ses anciens élèves, un contraste piquant avec la tenue habituellement négligée de M. Cassin. M. Milfaut devint plus tard proviseur à Angers, puis à Bar-le-Duc, où il termina sa carrière, en 1864.

L'abbé Roger, aumônier, fut appelé, en 1840, aux fonctions de proviseur du Collège royal de Saint-Étienne. Cet avancement s'explique, sans doute, à la fois par les services distingués de l'abbé Roger et par la protection du recteur. Toutefois, en dépit de sa science et de ses qualités de professeur, l'abbé Roger, d'esprit, à ce qu'il semble, assez intolérant, laissa peu de regrets au Collège royal. D'autre part, on peut s'étonner des péripéties assez inattendues que présente sa carrière administrative. Il fut, en effet, successivement proviseur à Saint-Étienne, à Amiens, en dernier lieu à Rodez, enfin, après deux mises en disponibilité et bien que sa carrière administrative fût terminée dès 1851, il ne fut définitivement admis à la retraite qu'en 1856.

Il eut pour successeur comme aumônier un homme réservé à un rôle autrement considérable, l'abbé Desprez. M. François Desprez, né à Barneville (Manche), en 1811, était un compatriote et un protégé de l'abbé Daniel. Il débuta au Collège royal, en février 1840, comme professeur de 7e et aumônier adjoint, bien qu'il ne fût pas encore bachelier. Devenu aumônier la même année, il fut nommé censeur en 1846, enfin, proviseur en 1853. L'abbé Desprez n'a pas laissé de trace comme aumônier.

Peut-être sa science théologique ne lui eût-elle pas permis de conserver à l'enseignement religieux le caractère élevé et en quelque sorte philosophique qu'il avait reçu de son prédécesseur. C'est dans les fonctions administratives qu'il devait donner sa mesure et marquer fortement son empreinte.

Au mois d'août 1840, les deux professeurs les plus éminents du Collège royal, Émile Saisset et Adolphe Berger, avaient passé l'un et l'autre, avec un succès éclatant, devant la Faculté de Paris leurs thèses de doctorat. « Ce n'est pas seulement une thèse que vous avez faite, disait Damiron à Saisset, c'est un service que vous avez rendu à la science ». Et Villemain, s'adressant à Berger, ajoutait: « Je voudrais citer votre thèse tout entière. Elle est si bien écrite qu'elle laisse les souvenirs les plus clairs des études sérieuses qui ont produit de si beaux résultats ». Les journaux de Caen, en mentionnant les succès des deux brillants professeurs, avaient soin d'ajouter qu'il en rejaillissait une partie sur l'établissement qui les possédait. Ne prouvaient-ils pas son importance aux yeux de l'Université qui avait choisi pour y donner l'enseignement des hommes d'un talent aussi distingué? Il n'était pas moins évident que les deux nouveaux docteurs seraient bientôt enlevés aux chaires qu'ils occupaient avec tant d'éclat. Quelques semaines plus tard, Émile Saisset était appelé au Collège Henri IV, et si Berger restait provisoirement à Caen, c'était pour passer du Collège royal à la Faculté des lettres.

Le successeur d'Émile Saisset fut M. Walras, ancien élève de l'École normale, professeur de philosophie au collège de Lille: il devait occuper la chaire de philosophie du Collège royal jusqu'en 1846, époque où il passa à la Faculté comme chargé de cours de littérature française. M. Walras, originaire du Midi, comme Saisset, ne paraît pas avoir inspiré à ses élèves la même admiration enthousiaste. Un contemporain nous le représente comme un homme de taille ordinaire, ni jeune, ni vieux, méridional, comme Saisset, mais avec l'accent et la prononciation qu'on ne retrouvait pas chez son prédécesseur. « Sa parole était nette, sans mouvement ni chaleur: il se faisait parfaitement comprendre, mais il restait froid et laissait froid. C'était un homme à idées: il avait des idées sur tout; sur l'économie politique, il avait écrit un petit livre d'économie où il prétendait en remontrer aux économistes; sur la littérature, il découvrait des choses inaperçues dans les tragédies de Corneille. Il a publié un *Commentaire sur le Cid* (1843) et un *Commentaire sur Polyeucte* (1847). Il finit sa carrière comme inspecteur d'Académie ».

Le nouveau professeur de rhétorique, M. Garsonnet, était destiné à une plus brillante fortune universitaire. Il devint, en effet, maître de conférences à l'École normale et inspecteur général. Appelé du Collège royal de Reims à celui de Caen en avril 1841, il y fit également apprécier la grâce et la vivacité de son esprit et l'enjouement de son caractère. Quand Berger eut été nommé à Paris, il

lui succéda en qualité de suppléant à la Faculté des lettres. Peut-être, en acceptant cette dernière charge, avait-il trop présumé de ses forces? La fatigue et, comme on dit aujourd'hui, le surmenage résultant d'un excès de travail fut l'origine de difficultés qui provoquèrent son départ en 1842. Il fut alors remplacé par M. Benoît (depuis doyen de la Faculté des lettres de Nancy), puis par M. Delavigne, ancien professeur de 3e.

Quelques noms, parmi ceux des professeurs de l'ordre littéraire, appellent encore l'attention à des titres divers.

M. Pitard, ancien prix d'honneur du Concours général, ancien élève de l'École normale, fut professeur de 2e de 1839 à 1841; plus tard, devenu professeur à Louis Le Grand, il quitta l'Université pour entrer dans la compagnie de Jésus et mourut jeune encore, en 1859.

M. Damien, ancien élève du Collège royal, y rentra, au sortir de l'École normale, comme professeur de 3e. C'était, au témoignage de M. Chauvet, son contemporain, un esprit droit, bien doué, d'une curiosité sans bornes et d'un zèle sans défaillance. Souffreteux et physiquement assez disgracié de la nature, il semble avoir fait preuve, à l'égard de l'administration, d'une susceptibilité assez ombrageuse (1), mais il est douteux que les élèves aient eu lieu de s'applaudir de son départ: son successeur,

(1) M. Damien fut plus tard professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

M. Materne, ancien élève de l'École normale, était assurément fort instruit et fort laborieux; outre une *Étude sur Commines*, qu'il fit paraître à Caen, il a publié de nombreuses éditions et traductions de classiques latins et grecs, des traductions de romanciers allemands et suédois, mais il rebutait les élèves par son excessive sévérité et ceux-ci se vengeaient de ses rigueurs par de mauvais procédés: c'est ainsi qu'au cours d'une inspection, ils s'entendirent pour rester muets ou répondre mal aux questions qui leur étaient posées. M. Materne fut plus tard censeur à Versailles et prit sa retraite en 1870.

M. Puiseux, professeur d'histoire à partir de 1840, fut membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen et se mêla très activement à la vie littéraire du pays. Il publia un grand nombre d'études d'histoire locale, telles que *Le siège et la prise de Caen par les Anglais en 1417; Le siège et la prise de Rouen par les Anglais, 1418-1419; Les insurrections populaires en Normandie pendant l'occupation anglaise au XV^e^ siècle; L'émigration et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e^ siècle*, etc. Causeur charmant autant que profond érudit, très aimé des élèves, M. Puiseux occupa la chaire d'histoire jusqu'en 1869; il devint alors inspecteur d'Académie à Tours et plus tard inspecteur général de l'enseignement primaire. M. Puiseux s'était marié à Caen à la fille d'un maître de pension, et se trouvait ainsi être le beau-frère d'un autre profes-

seur, M. Toussaint, dont nous aurons aussi l'occasion de parler.

Dans l'ordre scientifique, nous relèverons seulement le nom de M. Jamin (1841-1848), qui, à sa sortie de l'École normale, remplaça comme professeur de physique M. Paul Desains (octobre 1841). M. Jamin, très connu pour ses études sur la réflexion et la réfraction de la lumière, devint professeur à la Sorbonne et membre de l'Académie des sciences.

M. Merget occupa la chaire de physique de 1843 à 1850; il devint plus tard professeur à l'École de médecine de Bordeaux.

A cette époque, la chaire de mathématiques spéciales était occupée successivement par M. Schmidt (1839-1843), qui devait mourir inspecteur de l'Académie de Paris, et par M. Vasnier (1843-1850), qui, de Caen, passa à Toulouse, où il mourut jeune encore, en 1853.

Il convient enfin de rappeler ici le nom d'un homme qui, chargé d'abord de fonctions des plus modestes, réussit, à force de mérite et de travail, à prendre une place très en vue dans le monde universitaire caennais. M. Morière, né à Cormelles en 1817, après avoir suivi les cours spéciaux du Collège royal, se fit recevoir instituteur primaire, puis bachelier ès lettres et ès sciences et licencié ès sciences physiques. Attaché dès 1837 aux cours spéciaux en qualité de professeur, il en devint directeur en 1848 et, plus tard, ayant conquis le grade de docteur ès sciences naturelles, entra à la

Faculté des sciences, dont il fut le doyen jusqu'à sa retraite, en 1887. M. Morière avait fait une étude particulière des questions agricoles et il jouissait, grâce à sa science et aux services rendus, d'une très légitime popularité dans ce pays. Il fut l'un des fondateurs et le premier président de l'Association des anciens élèves. Son buste en bronze décore aujourd'hui la bibliothèque de la ville, et une copie en plâtre en a été placée au parloir du lycée.

Les professeurs du Collège royal sous le régime censitaire. — La querelle Charma. — Manifestations d'indépendance.

Les professeurs sous le régime censitaire restaient, presque sans exception, en dehors du pays légal, et l'on peut croire qu'au Collège royal comme ailleurs, cette étroite conception de la capacité électorale ne manquait pas d'exciter la verve des adversaires du régime. Nous trouvons dans *Le Haro,* journal républicain, l'écho de ces plaintes trop légitimes: « Nous avons dans la ville de Caen, disait-il, un Collège royal. C'est la seule institution de ce genre pour trois ou quatre départements les plus importants de la France. Le Collège renferme en administrateurs, professeurs, maîtres d'études, etc., près de 40 individus, dont la plupart parleraient au besoin le grec comme Démosthène, le latin comme Cicéron, feraient des vers comme Virgile,

de la littérature comme Villemain, de l'histoire comme Guizot, de la philosophie comme Cousin, etc.

« Pour tous ces hommes d'élite, qui ont passé chacun au moins vingt années de leur vie à recevoir et à s'approprier l'instruction la plus étendue qu'il y ait au monde, à qui nous confions la direction absolue, au physique et au moral, de nos enfants les plus chéris, l'espoir de la patrie, savez-vous quelle est la seule capacité politique? Allons, devinez, je vous le donne en cent...

« Hé bien! c'est celle du portier. Lui seul paie 200 francs de contributions directes. Lui seul a assez de moralité, d'intérêt et de capacité politique pour être admis à concourir à la nomination d'un député de la ville de Caen ». (14 septembre 1839.)

Quelles que fussent les restrictions de la loi électorale, l'esprit de liberté avait pénétré dans les collèges depuis 1830, et il ne manquait pas de professeurs, surtout parmi les plus jeunes, pour manifester des idées d'indépendance et des opinions fort éloignées de l'idéal napoléonien. En 1840, une querelle violente éclata entre le proviseur, M. Sandras, et un professeur qui s'obstinait à ne pas faire la classe en robe. Des mots très vifs furent échangés publiquement et, dans le premier moment, M. Sandras, pour venger sa dignité méconnue, n'hésitait pas à demander officiellement qu'il fût procédé contre le fonctionnaire coupable, « suivant les voies légales et disciplinaires de l'Université »: « Il faut soumission au chef, concluait-il, réparation à

l'homme, ou il n'y a plus de loi! » Le professeur fut déplacé à la fin de l'année scolaire.

Le cas de M. Garsonnet, professeur de rhétorique, eut un bien autre retentissement. M. Garsonnet, arrivé à 25 ans professeur de rhétorique et chargé en outre, en qualité de suppléant, du cours de littérature française à la Faculté des lettres, très aimé du public et adoré des élèves, se jeta avec l'ardeur et l'imprudence de la jeunesse dans le parti qui soutenait M. Charma, professeur à la Faculté des lettres. M. Charma, esprit original et vigoureux, d'une indépendance farouche et d'une hardiesse qui allait jusqu'au paradoxe, soulevait contre son enseignement de terribles colères. Dénonçant comme une bassesse l'esprit de conciliation de la philosophie officielle et revendiquant hautement pour le philosophe le droit de tout examiner, même le fondement des religions, et de tout nier, même les notions réputées les plus incontestables, il n'hésitait pas à déclarer que l'humanité, dans son évolution naturelle, en était arrivée au stade de la maturité, qui est celui de la raison, et n'avait plus besoin du concours de la religion, utile seulement aux époques de barbarie. « Malheureusement, la religion, forte d'une longue domination, ne se résignait pas à céder la place à sa jeune rivale, la philosophie: elle faisait appel au bras séculier, ouvrait les cachots et allumait les bûchers ». On lui attribuait cette phrase qu'il n'a peut-être jamais prononcée : « Il y a du sang séché sur la main de plus d'un prêtre ». D'autre part,

poussant à l'extrême rigueur les conséquences de son principe, il niait le droit de légitime défense et défendait à l'honnête homme de résister par la force au scélérat qui menace sa vie. Un tel enseignement était dénoncé comme un scandale public par ses adversaires, mais si ceux-ci l'attaquaient avec fureur, il trouvait des défenseurs non moins convaincus et non moins ardents parmi les auditeurs de son cours et en général dans les rangs du parti libéral. Des polémiques violentes s'engageaient à son sujet dans les journaux. M. Garsonnet professait à l'égard de son éminent collègue des sentiments d'une admiration exaltée. Il mit à le défendre tout son talent et toute la fougue de sa nature passionnée. A propos d'une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes*, où Jules Simon, parlant du mouvement philosophique en province, avait omis de mentionner M. Charma, il fit paraître dans *Le Pilote*, journal d'opposition libérale, trois articles qui constituaient un véritable pamphlet contre l'imprudent organe de la philosophie officielle (1).

(1) Nous croyons utile d'en citer quelques passages caractéristiques pour montrer à quel degré de vivacité la polémique était alors portée et quelle verve le jeune professeur de rhétorique savait mettre au service de ses amitiés. Après avoir raillé l'écrivain de la *Revue des Deux Mondes* d'avoir exhumé de la poussière des classes d'honnêtes professeurs de philosophie qui n'aspiraient pas à tant d'honneur et signalé à la postérité les beaux noms de Rogniat, de Rousselot, de Blanc Saint-Bonnet, il lui reproche de n'avoir pas même mentionné celui de Charma. « Au milieu de cette foule de provinciaux,

Cette polémique violente, « ces fusées plus ou moins littéraires », pour employer l'expression de M. Sandras, ne pouvaient être du goût des autorités

ajoute-t-il, on cherche vainement l'auteur de la *Philosophie orientale*. Or, M. J. Simon n'ignore pas que, dans la ville de Caen, où le jugement, le mérite et le savoir ne sont pas plus rares qu'ailleurs, M. Charma, depuis tantôt douze ans, occupe sans relâche, en des sens divers, l'attention publique. On ne dit pas que tous l'aiment et l'admirent, mais que tous ou presque tous l'ont entendu, c'est-à-dire ont rendu hommage à son incontestable supériorité de talent. C'est le droit, c'est le devoir des amis de M. Charma de demander raison du silence injurieux que le jeune critique garde envers lui.

« Ce silence est d'autant plus étrange que, dans quelques lignes fort louangeuses consacrées comme un souvenir à la ville de Caen, M. Saisset, ami de l'auteur, et M. Berger, professeur de rhétorique et de poésie française, obtiennent, et c'est justice, une place fort distinguée parmi les gloires de la philosophie provinciale. Et cependant, M. Berger avait la modestie de venir s'asseoir au pied de la chaire de M. Charma. En revanche, il parle avec dédain de manuels et de livres bizarres auxquels on ferait trop d'honneur en les réfutant et en les tirant de l'obscurité qui leur convient. Or, le manuel de philosophie de M. Charma a été vendu à 15.000 exemplaires, ce qui prouve sans doute que l'auteur n'est pas si obscur. Les livres bizarres, c'est : *La Philosophie sociale, l'Essai sur les bases de la moralité, l'Essai sur le langage, l'Essai sur la Philosophie orientale*. La critique de M. Simon est parfois bien divertissante.

« Qui êtes-vous pour traiter si lestement le public dont vous infirmez si cavalièrement les sentences?

« *Où sont-ils les combats que vous avez rendus ?*

« *Quels flots de sang pour elle avez-vous répandus !*

« Votre petit livre sur Proclus et Aristote montre bien que, comme Vadius, vous savez du grec autant qu'homme de France, mais vous n'avez pas affaire à un Trissotin ».

universitaires. Mais ce qui acheva de les indisposer contre le jeune professeur de rhétorique, c'est que celui-ci, dans l'ardeur de la lutte, semblait oublier

Le troisième article, le plus piquant, a pour titre: « Où les Normands se vengent des Gascons de Paris ». M. Garsonnet y raille avec un esprit mordant les prétentions des Parisiens et le dédain dont ils frappent les ouvrages et les hommes que la province leur envoie; et cependant, les talents vrais, le mérite solide et les gloires de bon aloi dont Paris peut s'enorgueillir — et qui sont infiniment plus rares que les médiocrités vantardes qui y pullulent — viennent généralement de la province. Où s'alimente la gloire et la supériorité de Paris? Le Collège royal de Caen le sait mieux que personne. « Paris n'est qu'un larron qui pille et dévalise la province. Paris est tout couvert des dépouilles de Caen ». Enfin, s'adressant directement à J. Simon: « N'êtes-vous pas vous-même, Monsieur, une preuve de la supériorité des provinciaux? Il y a trois ans, la Sorbonne se croyait à court de sujets: elle vint en remonte dans le Calvados, concurremment avec toute la cavalerie française. Dans les gras pâturages de la vallée d'Auge s'élève un grand philosophe, se dit-elle,

Qui nunc in lœtis adolescit herbis
In mea vota.

« Nous fûmes volés encore une fois. Paris nous enleva M. Simon, comme il nous enlève pour la cuisine des rois et des députés tant d'*élèves* magnifiquement monstrueux: Paris fut tout fier de montrer à la Sorbonne éblouie ce *bos perpetuus*, cet *apis* de l'éclectisme, ingrat qui délaisse aujourd'hui le sol plantureux où s'engraissait sa philosophie triomphale, laquelle maintenant, au milieu des jardins de Platon, s'étale dans une nonchalance superbe,

Ilice sub nigra pallentes ruminat herbas,

et mugit comme ce philosophe qu'on a surnommé le grand bœuf de Sicile ». (*Pilote du Calvados*, mai-juin 1842.)

parfois ses devoirs professionnels. On lui reprochait de ne pas rendre dans les délais réglementaires les compositions faites, d'affecter un dédain superbe pour les remontrances qui lui étaient adressées à ce sujet et, ce qui était plus grave, de mêler ses élèves à la querelle, en leur lisant en classe ses articles du *Pilote*. La situation du proviseur devenait difficile; des familles se plaignaient de l'attitude du professeur. D'autres, il est vrai, répondaient par des protestations d'admiration et de reconnaissance et les élèves rédigeaient des pétitions en faveur de leur professeur. A la suite d'une scène pénible qui eut lieu dans la classe même entre le proviseur et M. Garsonnet, celui-ci quitta brusquement le Collège royal. La fatigue et les violentes émotions des derniers temps lui rendaient le repos absolument nécessaire. Villemain, alors ministre, lui portait beaucoup d'intérêt: il lui donna un congé avec traitement complet jusqu'à la fin de l'année scolaire (juin 1842).

Quelques mois plus tard, une querelle d'un caractère particulier éclatait entre les professeurs du Collège royal et la Faculté des lettres. Dans son rapport sur les examens du baccalauréat en 1842, le doyen, M. Bertrand, constatant la faiblesse des études latines, avait employé à l'adresse des collèges et surtout du Collège royal des expressions qui parurent désobligeantes aux professeurs. Ceux-ci, n'admettant pas la leçon qu'on prétendait leur donner, décidèrent de s'abstenir, lors de la séance de rentrée des Facultés. L'abbé Daniel, aussitôt

informé, les réunit au parloir, leur adressa un long discours pour les ramener à des sentiments plus conciliants, mais eut le chagrin de constater que ses conseils comme ses menaces étaient demeurés sans effet : seuls le proviseur et le censeur du Collège royal parurent à la séance de rentrée des Facultés. Le recteur, dont l'autorité avait été méconnue, proposa au Ministre d'infliger un blâme à « quelques esprits chagrins » et d'envoyer dans une autre résidence le professeur qu'il considérait comme l'auteur de la manifestation. Villemain refusa d'entrer dans cette voie. Tout en reconnaissant que la présence de MM. les Professeurs à une solennité universitaire était un devoir de convenances et en regrettant qu'ils s'en fussent affranchis, il déclarait que l'assistance à de pareilles cérémonies ne pouvait leur être impérativement imposée.

Les assemblées de professeurs dans l'enseignement secondaire depuis la fondation de l'Université.

A diverses reprises, depuis la fondation de l'Université, l'administration supérieure a autorisé ou même invité les professeurs des lycées et collèges à se réunir périodiquement pour traiter de questions intéressant les études ou la discipline.

On ne pouvait, en principe, qu'approuver l'idée d'associer d'une manière plus intime le corps enseignant à la vie des établissements : aussi ces ten-

tatives libérales furent-elles d'ordinaire bien accueillies par les professeurs — surtout par les plus jeunes — qui se flattaient d'introduire dans les lycées d'heureuses réformes, mais elles demeurèrent toujours stériles. La belle ardeur du début faisait bientôt place à une complète indifférence et si, dans certaines académies, les assemblées de professeurs conservèrent plus longtemps leur caractère de périodicité, ce succès tout relatif fut dû à la pression de l'autorité supérieure. Là comme ailleurs, elles devinrent de plus en plus rares du moment où les recteurs cessèrent d'en réclamer les procès-verbaux et de gourmander les fonctionnaires peu zélés. En tout cas, ce fut toujours un rouage inutile. Les professeurs se rendaient aux séances comme à une corvée, bien loin d'y apporter le concours empressé de leurs lumières et de leur expérience : les administrateurs n'en attendaient aucun secours et en redoutaient les surprises; tous s'entendaient pour laisser tomber l'institution en désuétude. En vain, l'administration supérieure voulut, à diverses époques, substituer au lourd appareil des assemblées générales des délégations plus ou moins nombreuses, qui portèrent le nom de Conseils d'enseignement ou de Conseils de perfectionnement; les résultats furent toujours les mêmes. Ces corps, s'ils rendirent parfois des services, n'apportèrent en fait aucun changement appréciable dans le régime des lycées.

Quel pouvait être, d'ailleurs, l'objet de ces délibérations de fonctionnaires? Les questions d'ordre

administratif ou financier réglées par décisions ministérielles échappaient à leur compétence et, d'autre part, qui aurait consenti à se faire juge d'un collègue, soit au point de vue strictement professionnel, soit au point de vue de sa conduite privée? Pouvait-on, enfin, attendre de professeurs totalement étrangers à la vie intérieure du lycée un jugement approfondi sur les méthodes disciplinaires?

De temps à autre, il est vrai, on soumettait à leur examen quelque grave question de pédagogie, quelque plan de réforme des programmes ou du régime disciplinaire, mais trop souvent ils pouvaient constater que leurs conclusions allaient grossir des dossiers ignorés dans les archives des académies: c'est qu'il n'y avait guère de place pour les initiatives locales dans le système d'excessive centralisation et d'uniformité absolue qui a prévalu depuis un siècle dans l'organisation de l'enseignement secondaire. Peut-être l'esprit de libéralisme et de décentralisation qui s'est fait jour dans la grande réforme de 1902 finira-t-il par s'introduire dans les lycées devenus autonomes, comme il l'a fait dans les universités de l'enseignement supérieur? Il y a du moins dans l'institution nouvelle des lycées à subvention fixe une tentative intéressante pour concilier deux principes jusque-là opposés: le droit de l'État de diriger et contrôler, au nom de l'intérêt général, des établissements qu'il fait vivre de ses deniers, et l'initiative des administrations collégiales, qui ne saurait exister et pro-

duire d'heureux effets qu'à la condition de jouir d'une certaine liberté.

L'arrêté de M. de Salvandy. — Les réunions de professeurs de 1839 à 1853.

Le statut du 4 septembre 1821 avait institué des assemblées de professeurs qui devaient se tenir le 1er lundi de chaque mois. Une circulaire de M. de Salvandy, en date du 22 février 1839, prescrivit aux proviseurs de convoquer exactement les assemblées, soit le 1er lundi du mois, soit même chaque dimanche, comme quelques proviseurs le pratiquaient, paraît-il, avec succès. Ces réunions devaient, dans la pensée du Ministre, entretenir l'esprit de corps dont l'Université avait plus besoin que jamais pour lutter contre de redoutables concurrences. En se réunissant fréquemment, en se communiquant leurs idées, les fonctionnaires d'un même établissement contribueraient à établir dans toutes les parties du service cette unité si désirable. « Il n'y a pas, ajoutait M. de Salvandy, de difficulté grave dont on ne puisse triompher par le concours de toutes les volontés. Il n'y a pas d'abus qui résiste à l'opinion qu'une discussion publique et consciencieuse a éclairée. Ces réunions de famille entretiennent ou font naître des rapports d'intimité toujours précieux pour des hommes qui parcourent la même carrière et regardent certainement comme une récompense de leurs pénibles travaux l'affec-

tueuse estime de ceux qui les voient chaque jour à l'œuvre ». Le Ministre oubliait qu'elles pouvaient mettre aussi en présence des intérêts rivaux et parfois des amours-propres exaspérés, et que la publicité des délibérations, excluant toute discussion d'un caractère personnel, interdisait par cela même d'y produire les arguments les plus forts et les faits les plus capables d'entraîner les convictions.

A en juger par les procès-verbaux qui nous ont été conservés, il y eut pendant la période de 1839 à 1853, 59 assemblées de professeurs, dont 46 sous l'administration de M. Sandras (1839-1844), 10 sous celle de M. Renard (1844-1848), 3 seulement sous le provisorat de M. Landois (1848-1853). Nous n'en trouvons plus trace à partir de l'avènement de M. l'abbé Desprez. Le second empire, pas plus que le premier, ne fut un régime de libre discussion, et le caractère même du nouveau proviseur ne le portait pas à aliéner en faveur des subordonnés une part quelconque de son autorité personnelle.

Dans le principe, les assemblées se succédaient assez ordinairement de mois en mois, mais il ne semble pas que les professeurs s'y soient jamais portés avec un grand empressement. Elles se tenaient à 7 heures ou 7 heures 1/2 du soir et beaucoup, sans doute, après une journée laborieuse, hésitaient à quitter leur foyer de famille ou leur table de travail pour venir dans cette vaste et froide pièce du parloir, si difficile à chauffer en hiver, se

livrer à des discussions dont l'utilité n'était pas toujours incontestable. Une seule fois, nous voyons un professeur, apparemment plus zélé, réclamer des réunions mensuelles. Un autre fit aussitôt observer qu'il était difficile d'imposer à tous une rigoureuse exactitude et l'assemblée décida que les réunions auraient lieu comme par le passé, c'est-à-dire lorsque le besoin en serait reconnu (14 avril 1845).

Dans les premiers temps, les questions soumises à l'examen des professeurs présentaient un réel intérêt. On arrêtait la liste des livres classiques pour les diverses classes ou les conditions des examens de passage; on étudiait les moyens d'exciter l'émulation des élèves, tels que la création du cahier d'honneur pour les meilleurs devoirs et celle des cahiers de notes hebdomadaires pour les externes, celle, enfin, de médailles d'argent ou de bronze pour les élèves ayant obtenu les meilleures notes dans les classes. D'autres fois, le proviseur rappelait aux professeurs la nécessité de revoir en classe les cahiers de textes, surtout pour les devoirs grecs; rendait compte des inspections générales ou rappelait les arrêtés du Conseil royal interdisant les exclusions de classes et les pensums d'une longueur excessive. Malheureusement, dès cette époque, il était plus facile de signaler un abus que de le faire disparaître: en dépit des circulaires ministérielles ou rectorales, de la précaution même que prenait M. Daniel de se faire signaler dans les rapports hebdomadaires du proviseur les exclusions prononcées dans le courant

de la semaine, certains professeurs continuaient à considérer l'exclusion de classe comme un moyen normal de discipline, et les cellules aménagées à proximité du couloir des classes pour les élèves exclus restaient rarement inoccupées (1).

Parfois les assemblées de professeurs étaient saisies de questions d'un ordre plus particulier: port de la robe, récitation de la prière au commencement et à la fin des classes, etc. En 1840, au moment où le recteur créait une sorte de revue littéraire, sous le nom de *Bulletin de l'Académie et des Sociétés savantes,* il demanda le concours des professeurs soit pour y publier des travaux personnels, soit pour la soutenir de leurs souscriptions (2). L'année suivante, au sujet de la loi en

(1) S'il faut en croire les allégations d'un médecin, père de famille, dans une lettre insérée au *Pilote du Calvados*, en 1842, les pensums de 20 et même 100 pages à copier n'auraient pas été rares dans les classes du Collège royal. Par suite, des élèves auraient été privés de classes pendant plusieurs jours, parfois pendant une semaine entière (car ils ne pouvaient être admis qu'en présentant le pensum complètement terminé), et cela pour des fautes parfois légères. « Pourquoi, ajoutait ce père de famille, les circonstances atténuantes récemment introduites dans la législation criminelle ne le seraient-elles pas dans celle des collèges? Il est regrettable que quelques-uns de MM. les Professeurs appliquent trop souvent le maximum de la peine. Ils devraient se souvenir que la peine qu'ils appliquent est sans appel ».

(2) Cette revue, dirigée par M. Julien Travers, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, contenait, outre des informations intéressant les divers ordres de l'enseignement, l'analyse de certains cours professés dans les Facultés, des

préparation sur la liberté de l'enseignement, le proviseur invitait ceux des professeurs qui devaient s'absenter pendant les vacances à recueillir des renseignements sur les dispositions du projet ministériel, et à présenter leurs observations et réflexions : « C'était une question de vie ou de mort pour l'Université, disait-il ; les universitaires n'y pouvaient demeurer indifférents. Il serait même bon d'écrire, de parler, d'agir, le cas échéant. L'union seule pouvait sauver l'Université ».

Ces questions ne laissaient pas les professeurs indifférents. Mais, en attendant le vote d'une loi qui devait se faire attendre pendant de longues années encore, ils se préoccupaient davantage de leurs intérêts matériels mis en péril par le système des exemptions de frais d'études. S'ils applaudissaient la décision du Conseil académique portant de 72 à 80 francs la rétribution des externes (on sait que le traitement éventuel des fonctionnaires était constitué par le produit des rétributions scolaires), en revanche, ils s'élevaient fort légitimement, il faut le reconnaître, contre la réduction de leur traitement éventuel résultant de la création de divisions nouvelles dans certaines

travaux originaux. (On y trouve notamment un article de M. Milfaut, censeur du Collège royal, contre la liberté de l'enseignement.) Mais, bien que non dépourvue d'intérêt, elle s'adressait à un public trop restreint et ne pouvait lutter contre la concurrence de publications périodiques telles que le *Journal général de l'Instruction publique*. Elle disparut en 1844, après avoir publié six volumes.

ministérielle. De tels faits, on le conçoit, n'étaient pas de nature à inspirer aux professeurs une haute idée du rôle des assemblées générales. Celles-ci, d'ailleurs, ne devaient pas tarder à disparaître : la dernière, dont le procès-verbal nous ait été conservé, est du 8 janvier 1853. Elle avait décidé la création de cahiers de correspondance pour les élèves internes ou externes : mesure excellente, sans doute, mais d'une application bien difficile dans les classes nombreuses et que la négligence ou la faiblesse des familles laisse trop souvent sans effet.

Régime des études. — Changements de programmes.

Vers 1840, l'Université, attaquée dans son monopole, menacée même dans son existence par les partisans de la liberté d'enseignement, s'efforçait de justifier son privilège par l'excellence de ses méthodes et elle accueillait volontiers les réformes que l'expérience et le souci de l'intérêt général lui montraient comme désirables. De ce nombre furent les dispositions édictées en 1840 par V. Cousin, alors ministre de l'Instruction publique, concernant les examens de passage, les programmes des études et la forme du baccalauréat. Dès lors, pour être admis dans une classe supérieure, les élèves devaient figurer dans les trois premiers quarts d'une liste de mérite formée d'après les résultats des compositions, ou subir un

examen de passage devant une commission présidée par le recteur ou un inspecteur d'Académie. Les cours accessoires d'histoire naturelle, d'arithmétique, de géométrie et de cosmographie, donnés dans les classes depuis la 3e jusqu'à la rhétorique, étaient reportés dans celle de philosophie; enfin, l'enseignement d'une langue vivante devenait obligatoire pour tous les élèves à partir de la 4e et des prix de langues vivantes étaient institués. Quant au baccalauréat, l'organisation en soulevait déjà de vives et légitimes critiques: une pétition signée de tous les professeurs du Collège royal s'élevait avec force contre des abus avérés; il pouvait s'obtenir (et s'obtenait souvent, surtout à Paris) par une préparation hâtive et nulle précaution sérieuse n'était prise pour forcer les candidats à suivre les cours réguliers des collèges, ou au moins à faire dans leurs familles des études régulières. Certains allaient jusqu'à réclamer la suppression de cet examen sans valeur réelle, parce qu'il était trop superficiel et d'ailleurs d'une difficulté fort inégale selon les jurys.et qui donnait lieu, disait-on, à des condamnations sommaires et cependant sans appel. L'arrêté du 14 juillet 1840 répondit à quelques-unes de ces critiques. Chaque candidat devait se présenter au chef-lieu de l'Académie où il aurait terminé ses études; l'examen serait uniforme dans toutes les facultés du royaume et comprendrait trois séries d'épreuves: une version latine, une explication d'auteurs latins, grecs et français, tirés au sort, des interrogations sur des

sujets de philosophie, littérature, histoire, mathématiques et physique, également tirées au sort au moment de l'examen. Le Ministre insistait avec raison sur l'importance de la version latine : « De toutes les épreuves, disait-il, c'est celle qui met le mieux en valeur la capacité réelle du candidat : une version latine bien faite témoigne suffisamment de cette connaissance solide de la langue latine sans laquelle il ne peut y avoir de fortes études de médecine ou de jurisprudence ; c'est aussi une page de français, dans laquelle on peut reconnaître si le candidat sait écrire sa langue avec la clarté, la pureté, l'élégance qui témoignent elles-mêmes d'une bonne culture intellectuelle ».

C'était aussi une innovation que l'explication de classiques français à côté des classiques de l'antiquité : « On y considérera, disait V. Cousin, les chefs-d'œuvre de notre langue sous un point de vue littéraire et même philologique, comme les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Je compte sur cette mesure pour affermir et accroître dans nos écoles la connaissance et le respect de notre langue nationale ».

Beaucoup de bons esprits et, parmi eux, l'abbé Daniel, réclamaient des réformes plus larges ; ils auraient voulu des épreuves écrites plus nombreuses, surtout, ils souhaitaient la gratuité et la publicité réelle des examens, et cela en vue de sauvegarder la dignité des professeurs (on sait qu'à cette époque les professeurs des facultés recevaient un traitement éventuel formé du produit des droits d'examen et étaient, par suite, intéressés à ne pas

se montrer trop sévères). Ils ne devaient pas être soupçonnés d'obéir à des considérations d'intérêt personnel quand ils se prononçaient sur le sort des candidats. Quant à la publicité, elle n'existait pas jusqu'alors puisqu'on tenait ordinairement séance pour un très petit nombre de candidats et assez souvent pour un seul à la fois. Des raisons d'ordre financier firent sans doute écarter le principe de la gratuité, mais le nombre des sessions fut réglementé : il y en eut trois régulièrement chaque année, et une quatrième en cas de besoin, avec autorisation ministérielle.

Dès cette époque, à côté des études littéraires considérées comme l'essence même de toute bonne culture, on faisait place dans les programmes à des enseignements d'un caractère plus pratique, dont les exigences de la vie moderne faisaient sentir chaque jour plus vivement le besoin. Mais ces enseignements nouveaux ne pouvaient vivre qu'au détriment des anciens et dans toutes les facultés les connaissances étaient moins profondes, si elles étaient plus étendues. Les vieux maîtres se plaignaient. En imposant simultanément tant d'objets d'études, on finira, disaient-ils, par rendre les études impossibles pour la masse des élèves, et ils ajoutaient cette observation éternellement vraie et bien faite pour rendre modestes les auteurs de programmes : « La masse de ceux qui, dans l'état actuel des choses, tirent de leurs études un profit réel est beaucoup plus petite qu'on ne croit ». Le doyen de la Faculté des lettres, dans son rapport

sur la 1re session de 1842, déplorait l'affaiblissement des études latines : « L'intelligence de la langue latine est moindre qu'il y a 15 ou 20 ans, disait-il. Les meilleurs élèves méritent rarement la note *satisfait* ». Les plaintes des humanistes de nos jours ne sont point, on le voit, chose nouvelle.

Le doyen de 1842 semblait même s'en prendre aux méthodes des professeurs du Collège royal de la faiblesse des compositions du baccalauréat. Ceux-ci protestèrent vivement contre une telle attitude et, comme nous l'avons vu plus haut, manifestèrent leur ressentiment en s'abstenant de paraître à la séance solennelle de rentrée des facultés. Le recteur lui-même, avec toute son autorité, ne put triompher de leur résolution.

Le niveau des études, en dépit de ces critiques, telles après tout qu'on en relève à toutes les époques, restait élevé (1). Pour la seule année 1841, dont nous

(1) Le concours général établi en 1838 entre les élèves de philosophie et de rhétorique des collèges royaux des départements, qui avait valu au Collège royal de Caen cinq nominations — dont le prix d'honneur de discours latin — fut supprimé dès l'année suivante. Le Ministre, en vue d'exciter l'émulation entre les élèves et aussi, sans doute, de tenir en haleine le zèle des professeurs, prescrivit de lui envoyer chaque année les meilleures compositions couronnées dans chacune des facultés des classes supérieures. Les noms des correcteurs devaient être indiqués ; le Ministre se réservait de les examiner et de les renvoyer avec les observations convenables, comme aussi d'accorder des récompenses spéciales, en dehors de la distribution des prix, aux élèves qui se seraient distingués en même temps dans plusieurs facultés.

avons le compte-rendu sous les yeux, en même temps que deux élèves, les jeunes Goupil et Bertrand, étaient reçus à l'École polytechnique, deux autres, Arthur de Fournès et Jouaux, entraient, le premier à Saint-Cyr, le second à l'École forestière. Au baccalauréat, sur 32 élèves présentés, 25 avaient été jugés dignes du diplôme, soit en juillet, soit en octobre.

Il est fort difficile de retrouver, après trois quarts de siècle, la trace des élèves même les plus distingués qui sortirent à cette époque du Collège royal; seuls les contemporains pourraient nous renseigner à cet égard et ils sont devenus rares: nous rappellerons seulement quelques noms qui, par leur notoriété ou par suite de circonstances souvent fortuites, sont venus à notre connaissance, sans qu'ils aient fourni peut-être une carrière particulièrement brillante ou conquis des titres plus éclatants que certains autres à figurer au Livre d'or du lycée. Nous avons déjà cité les noms des deux brillants élèves de Berger et de Saisset, qui, en 1839, furent admis à l'École normale supérieure: MM. Legentil et Chauvet. L'un et l'autre devaient revenir au bout de quelques années comme professeurs dans l'établissement où ils avaient fait leurs études et, à ce titre, nous aurons à rappeler leur carrière universitaire. Parmi leurs camarades plus jeunes, nous trouvons le jeune Goupil, qui fut plus tard ingénieur en chef et inspecteur des manufactures de l'État, et, après sa retraite, l'un des premiers présidents de l'Association des anciens élèves; Gustave Dupont, qui

devint conseiller à la Cour et occupa les loisirs de sa verte vieillesse à des travaux historiques justement estimés, comme l'*Histoire du Cotentin et des îles anglo-normandes,* Jules Houel, de Thaon, qui, après son passage à l'École normale, fut successivement professeur de mathématiques dans divers collèges royaux, revint occuper au Lycée de Caen pendant quelques mois, en 1856, la chaire de mathématiques spéciales et devint enfin professeur et doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux. M. Houel, savant des plus distingués, a publié de nombreux travaux sur les mathématiques dans les Revues françaises et étrangères. Sa famille jouit à Caen de la plus honorable notoriété, l'une de ses filles ayant épousé M. René Perrotte, ancien maire et ancien président de l'Association des anciens élèves. En 1844, le premier prix de discours français en rhétorique fut remporté par Émile Charles, depuis, professeur de philosophie au lycée Louis le Grand et recteur de Lyon, dont la fille a épousé M. Louïse, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. Parmi les lauréats des classes inférieures, nous remarquons les noms de M. de Marcère, depuis ministre sous la 3e République, sénateur inamovible et président de l'Association des anciens élèves, de M. Charles Frémont, qui jouit encore dans la ville où il a passé presque toute sa vie de la plus honorable notoriété. M. Frémont est aussi l'un des anciens présidents de l'Association des anciens élèves.

La vie intérieure du Collège royal de 1839 à 1844. — Les maîtres d'études. — Un concert en 1841.

M. Sandras s'attacha avec un soin scrupuleux à maintenir les bonnes traditions d'ordre et de travail qui avaient fait la prospérité du Collège royal et, pendant les premières années tout au moins, il y réussit sans peine. La création de classes préparatoires lui permit non seulement d'augmenter l'effectif et, par suite, les revenus du Collège royal, mais aussi d'assurer aux classes latines un meilleur recrutement. Il se plaignait toutefois d'être médiocrement secondé par des répétiteurs mal préparés à leur tâche. « Ce n'est pas toujours à la jeunesse qu'il faut s'en prendre quand il y a quelques écarts, disait-il, — les personnes qui sont souvent et immédiatement en contact avec les élèves peuvent beaucoup en mal comme en bien ». M. Sandras estimait d'ailleurs qu'on ne devrait admettre « dans les fonctions de discipline » que des hommes qui, au talent éprouvé, joindraient autant que possible l'expérience et la raison. C'était aussi l'avis du Conseil de l'Université qui songeait même à former par un enseignement approprié les maîtres d'études et les professeurs de collèges (1).

(1) La situation des maîtres d'études des collèges royaux avait été améliorée par l'ordonnance royale de 1829; elle le fut encore par celle du 17 janvier 1839, qui créait des maîtres d'études supplémentaires, jouissant des mêmes droits

L'ordonnance du 6 décembre 1845, rédigée par M. de Salvandy, le dernier ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, organisait en effet des écoles normales secondaires destinées à pourvoir les collèges royaux de maîtres d'études et de maîtres élémentaires et les collèges communaux de maîtres d'études et de régents. Les nouvelles écoles tiendraient un rang intermédiaire entre les écoles normales primaires et l'École normale de Paris,

et exemptions (notamment en ce qui concernait le service militaire et les pensions de retraite) que les autres membres de l'Université. Elle instituait aussi des conférences préparatoires à la licence et à l'agrégation, et spécifiait que les fonctions de maîtres élémentaires dans les collèges royaux, et la moitié au moins des chaires des collèges communaux leur seraient réservées.

L'ordonnance du 14 novembre 1844, s'inspirant également du désir d'environner les maîtres d'études de tous les moyens d'encouragement et d'influence morale, décida que tout candidat à un poste de maître d'études dans les collèges royaux ou les collèges communaux de 1re classe, devrait, indépendamment du diplôme de bachelier ès lettres, soutenir un examen spécial devant une commission nommée par le Ministre, sur la proposition du recteur. En outre, elle les admit à recevoir le titre d'officier d'Académie et à être appelés directement aux fonctions de principal des collèges communaux.

Le nombre des maîtres d'études devait être augmenté dans chaque Collège royal, de manière à leur assurer, en outre du temps des classes, une demi-journée de liberté par semaine pour leur travail personnel et la préparation aux grades supérieurs. « La surveillance devenant ainsi le noviciat de l'enseignement, disait le ministre Villemain, il arrivera au grand profit de la discipline que, dans l'estime des élèves, ceux qui seront chargés de cette première fonction paraîtront plus rapprochés de ceux mêmes qui donnent l'instruction ».

qui formait les professeurs pour les facultés et les collèges royaux. Celle-ci prit dès lors le nom d'École normale supérieure qu'elle a conservé, mais ce fut à peu près la seule disposition de l'ordonnance qui fut mise à exécution. Une école normale secondaire fut bien organisée à Aix, mais dans des conditions qui ne permettaient pas d'en espérer le succès; elle fut supprimée en 1848. On continua de s'en fier au hasard pour fournir des régents aux 300 collèges communaux et des maîtres d'études aux 50 collèges royaux de l'Université.

Les cinq années de l'administration de M. Sandras ne furent marquées par aucun événement important; mais pour donner une idée aussi exacte que possible de la vie au Collège royal à cette époque, nous croyons devoir signaler les principaux incidents qui occupèrent alors les esprits des élèves et des maîtres et apportèrent quelque imprévu dans la régularité de la vie universitaire.

La distribution des prix en 1839, présidée, comme toutes celles qui devaient suivre jusqu'en 1848, par l'abbé Daniel, recteur de l'Académie, fut précédée, comme c'était d'ailleurs l'usage, d'un concert organisé par les élèves au bénéfice des salles d'asile. Cette fête traditionnelle tenait alors une grande place dans les préoccupations des derniers jours de l'année scolaire : il nous semble donc légitime d'en parler avec quelque détail. Le compte-rendu, dont nous empruntons les éléments aux journaux du temps, nous dispensera de revenir sur les concerts suivants. Une foule nombreuse et

brillante s'y était rendue, attirée, dit le compte-rendu, par le double sentiment de l'art musical et du bien public. On y vit paraître avec les élèves les artistes et les amateurs de musique les plus distingués de la ville. La séance commença par l'exécution du « Dieu et la Bayadère », que l'on entendit avec plaisir, quoiqu'elle manquât peut-être un peu d'ensemble et que les instruments de cuivre trop nombreux et trop zélés n'eussent pas toujours permis de goûter le charme d'une composition dont le caractère est surtout la légèreté et la grâce. Une « délicieuse romance » vint ensuite, selon le goût du temps, exciter d'unanimes et bruyants applaudissements. Puis on vit « un jeune virtuose exécutant sur le violon la belle et difficile fantaisie de Mayseder, dédiée à Paganini, interrompue par les applaudissements et bravos, excitant ainsi parmi la foule un véritable enthousiasme, faire voler de bouche en bouche le nom de Guilbert qu'il devait faire répéter sept fois le lendemain à la distribution des prix ».

Deux professeurs, M. et Mme Schecht exécutèrent ensuite deux jolis morceaux de leur composition, avec un ensemble et une précision remarquables, qui leur méritèrent de chaleureux applaudissements.

L'air et le chœur du Brasseur de Preston, le chœur de l'Introduction du siège de Corinthe, ainsi que le chœur de Villageois et de Condottieri, de l'Introduction de Guido et Ginevra furent, avec le solo de violon exécuté par M. Guilbert, les morceaux

qui permirent de mieux remarquer la bonne éducation musicale des élèves. Ces morceaux furent, en effet, exécutés avec beaucoup de justesse et de précision.

Le lendemain, à la distribution des prix, à laquelle assistaient aux côtés du recteur, le préfet, le premier président et le procureur général, le général commandant le département, le maire avec les personnes les plus éminentes de la ville, le discours fut prononcé par M. Collin ; enfin, « après une allocution du proviseur, on entendit la voix éloquente du vénérable recteur de notre Académie exprimer ce qu'il y avait de beau et de saint dans les solennités comme celle à laquelle nous assistions, ce qu'il y avait de grand, de vaste et d'élevé dans la tâche de l'enseignement, ce qu'il y avait de consolations pures et vives à goûter dans les fonctions des maîtres de la jeunesse ».

A la fin de 1842, la mort tragique de Dumont d'Urville, victime du terrible accident du chemin de fer de Versailles, fournit aux élèves l'occasion de rendre hommage à la mémoire du plus glorieux de leurs anciens camarades. Sur l'invitation du proviseur, une souscription fut ouverte pour contribuer à l'érection d'un monument au célèbre navigateur sur l'une des places de Condé, sa ville natale. Elle produisit en quelques jours plus de 300 francs.

Quelques mois plus tard, éclatait l'incendie de La Pointe-à-Pitre, et les élèves du Collège royal manifestaient avec leur empressement habituel la générosité de leurs sentiments : plus de 600 francs

furent envoyés en leur nom aux familles ruinées par le désastre. C'est le lieu de remarquer qu'il y avait à cette époque et qu'il y eut longtemps après au Collège royal, une colonie de créoles provenant des Antilles Françaises, du Brésil ou de l'Amérique Espagnole (mars 1843).

Le gros événement de l'année 1843 pour le Collège royal fut la visite du duc et de la duchesse de Nemours. Après une revue passée dans le parterre, le fils de Louis-Philippe entendit un discours prononcé par le sergent-major de la 1re division, qui lui exprima au nom de ses camarades leur joie de recevoir un prince qui avait été comme eux élevé dans un collège ; M. Sandras rappela également qu'en sa qualité de professeur du collège Henri IV, il avait été témoin des premiers succès du prince, « qui présageaient ce qu'il avait si bien tenu ». Enfin, un élève ecclésiastique, le jeune Martin, célébra dans une pièce de circonstance le passé universitaire et les services militaires de l'auguste voyageur. Nous n'en citerons que les deux vers les plus remarquables :

« Vous étiez le premier dans nos doctes batailles,
Vous fûtes le premier encore au champ d'honneur ».

Le jeune poète fut d'ailleurs largement récompensé de sa peine : quelques jours plus tard, il recevait un porte-crayon en or, envoyé par le prince, et les œuvres d'un de nos classiques français en huit volumes in-8°, reliés et dorés sur tranche, offertes par le ministre de l'Instruction publique.

Prospérité matérielle. — Achèvement de l'aile occidentale de l'ancienne abbaye.

Le chiffre des élèves n'avait cessé de s'accroître sous l'administration de M. Sandras et, en 1844, il était de 670, dont 250 internes. L'éventuel atteignait le chiffre de 1.560 francs pour le censeur, celui de 1.400 francs pour les professeurs. Aussi le Gouvernement avait-il, par des réductions successives, ramené la subvention du Collège royal à 9.000 francs. Le proviseur protestait contre de telles mesures qui mettaient les établissements même les plus prospères, hors d'état de faire, dans l'intérêt des élèves et de l'Université, bien des améliorations désirables, « et cela au moment où une lutte incessante allait s'établir avec des maisons rivales, qui trouveraient facilement les moyens d'offrir aux familles ce que le temps présent réclame sous le rapport du bien-être et de l'instruction ».

Toutefois le Collège royal, grâce à des excédents de recettes qui atteignaient et dépassaient parfois 30.000 francs, pouvait faire face sans trop de peine aux dépenses qu'entraînaient les améliorations de toute sorte et même les constructions neuves qui s'exécutaient alors. La réfection des toitures des cloîtres fut, il est vrai, exécutée aux frais de la ville; celle-ci fit même à cette occasion une expérience dont les conséquences financières furent fort onéreuses : on avait eu en effet l'idée singulière de remplacer les anciennes couvertures en tuiles par

des plates-formes recouvertes de bitume qui résista fort mal aux variations de la température; on le remplaça par l'asphalte que l'administration avait recommandé à la municipalité, « sous le rapport de la solidité et au point de vue monumental, dans l'intérêt de la conservation et de l'embellissement d'un de ses principaux monuments ». Mais l'asphalte ne donna pas de meilleurs résultats. Les dépenses à la charge du Collège royal étaient bien autrement lourdes : dans la seule amée 1839, les dépenses extraordinaires soldées par la caisse de l'établissement atteignaient le chiffre de 70.000 francs. Sans parler de travaux d'importance secondaire, tels que la peinture des dortoirs, la consolidation des voûtes et l'établissement de lavabos, on avait entrepris sur les terrains achetés aux hospices des travaux qui ne se terminèrent qu'après le départ de M. Sandras.

Les bâtiments de l'ancien palais ducal, acquis en 1838, avaient été cédés au département, qui y établit l'École normale d'instituteurs; d'autres constructions : le moulin, le logis neuf de l'évêque de Castres, furent démolies pour permettre l'agrandissement de la cour des moyens et l'achèvement de l'aile occidentale. Cette partie de l'abbaye était restée dans l'état où l'avait trouvée la Révolution et s'arrêtait aux locaux des cuisines ; elle fut prolongée selon les plans de l'aile orientale, dont elle ne fut d'ailleurs qu'une médiocre copie; la construction nouvelle ne rappela que par le dehors les travaux des anciens architectes de l'abbaye :

les murs sans épaisseur, les matériaux moins bien choisis, los escaliers plus raides, avec des rampes dépourvues de tout caractère artistique, où la fonte remplaçait le fer délicatement ouvragé, témoignent du mauvais goût de l'époque. Cependant l'administration du lycée exaltait son œuvre. « La magnifique abbaye, disait-elle dans le *Journal de Caen*, est maintenant entièrement et correctement finie. L'aile qui se déploie à l'ouest, en ajoutant à l'harmonie du coup d'œil, a permis de faire à la fois des études plus vastes et plus saines, une magnifique classe de dessin, une salle de bains: les cours, agrandies de plus de moitié, ajoutent aux avantages de cette résidence vraiment royale, la plus belle de toutes celles qui appartiennent en France à l'Université »; mais les gens de goût regrettaient la disparition du *logis neuf de l'évêque de Castres,* gracieux monument du XV^e^ siècle décrit par tous les historiens de la ville de Caen. Ils eussent voulu conserver le vieux manoir et prétendaient qu'on l'avait sacrifié à des convenances d'importance secondaire. Les crédits prévus étaient de 74.882 fr. 23 pour le gros œuvre, de 28.189 fr. 45 pour les aménagements. Ils furent largement dépassés. L'architecte était M. Guy, le même qui avait élevé, en 1829, le bâtiment des classes (1).

(1) Il faut reconnaître que si l'abbé Daniel et M. Sandras avaient beaucoup dépensé pour compléter et embellir les bâtiments du Collège royal; leur installation personnelle continuait d'être singulièrement négligée. Voici, en effet, dans

Ces dépenses considérables ne pouvaient manquer de compromettre, au moins pour un temps, la situation financière. En 1844, l'actif du Collège royal n'était plus que de 57.428 francs (au lieu de 109.000 francs, chiffre de 1838). Il fallait d'ailleurs déduire de ces chiffres 27.941 fr. 69, montant d'une ancienne créance de la ville datant de 1828, qui ne devait jamais être remboursée.

Il est juste de remarquer que la subvention payée par l'État pour les traitements des fonctionnaires était inférieure à celle de tous les autres collèges royaux, et que l'établissement conservait ses 12.000 francs de rentes, acquises à l'époque de la Restauration.

Fin de l'administration de M. Sandras.

Les rapports de M. Sandras avec l'abbé Daniel n'avaient jamais été empreints d'une grande cordialité. En 1843 et 1844, certains incidents d'importance médiocre en eux-mêmes contribuèrent à les rendre de plus en plus difficiles. Lors du concert précédant la distribution des prix, en 1843, un des anciens élèves, rappelé après une romance qui avait été chaleureusement applaudie, en fit enten-

quels termes M. Sandras parle de son appartement dans un rapport au Conseil académique : « il est au nord et pavé ; sans tapis, il est inhabitable. Il n'y a qu'une mauvaise couchette de bois blanc, de vieilles tables, de vieilles chaises, de vieux fauteuils, pas une pendule, bref, excepté le bureau qui se trouve dans le cabinet, le reste du mobilier est misérable ».

dre une autre, dont certains couplets parurent déplacés au recteur : le lendemain, à l'issue de la cérémonie qui s'était prolongée à l'excès, quelque impatience se manifesta parmi les élèves. Le proviseur en fut rendu responsable et une correspondance assez aigre fut échangée à ce sujet entre le Collège et l'Académie. M. Sandras avait d'ailleurs de temps à autre à faire face à des difficultés disciplinaires. Un beau soir, les élèves des cours spéciaux, mécontents d'un maître d'études, se mirent tout à coup en révolte. Après avoir éteint les quinquets et contraint le maître à s'enfuir précipitamment, ils se barricadèrent dans leur salle d'études et troublèrent le lycée de leurs cris et de leurs chants, jusqu'au moment où le proviseur put entrer dans l'étude ; sa présence suffit pour rétablir l'ordre. Cette échauffourée n'avait au fond aucune importance. Aucune des autres divisions n'avait suivi les élèves des cours spéciaux, assez mal vus et quelque peu dédaignés de leurs camarades. Les mutins n'avaient pas de griefs sérieux contre l'administration : ils avaient seulement voulu imiter les révoltes qui se produisaient à ce moment dans un grand nombre de collèges royaux, tels que ceux de Versailles et de Rouen. Aussi l'exclusion définitive ou temporaire des principaux meneurs suffit-elle à rétablir l'ordre.

M. Sandras voyait avec raison une des causes de cet esprit de révolte dont étaient alors travaillés les établissements universitaires, dans les attaques calomnieuses alors dirigées contre l'Université par

le parti clérical. Il faisait remarquer aussi combien il était injuste de s'en prendre à l'enseignement de l'État des tendances et des habitudes d'esprit des nouvelles générations. « Le mal, disait-il fort justement, remonte plus loin. On ne trouve plus au même degré qu'autrefois, dans l'enfance, dans la jeunesse, les sentiments de famille qui étaient une sauvegarde pour tous, et sans vouloir altérer le respect dû aux parents, ne pourrait-on pas se demander si la prudence règne dans tous les discours que les enfants entendent, si la tendresse n'aveugle pas certaines personnes, enfin, si quelquefois un blâme trop violent ou peu fondé ne tend pas à déconsidérer ceux qu'on a volontairement chargés de l'instruction de ce qu'on a de plus cher? » Les éducateurs d'aujourd'hui se plaignent souvent de l'excessive indulgence des parents, et ils ont raison, mais ils se trompent quand ils pensent que leurs devanciers ont été plus heureux.

M. Sandras, lui-même, ne trouvait pas grâce devant les colères de certaines familles, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'il adressait à l'un des hommes les plus considérables de la ville, père d'un des élèves compromis dans la révolte et qui se répandait en plaintes amères contre l'administration du proviseur. « J'en appelle de M. R..., sous le poids d'une impression pénible, à M. R..., calme et, comme il le dit lui-même, à un bon père, à un digne magistrat et au chef de notre milice citoyenne. J'ai témoigné à votre fils, et il doit le savoir, une bienveillance souvent paternelle : si elle n'a pas produit

ce que j'en attendais, il ne faut pas être injuste envers moi ». Rien ne nous autorise à penser que le recteur ait embrassé contre le proviseur la cause « du digne magistrat et du chef de la milice citoyenne », mais il ne fit assurément rien pour retenir M. Sandras, lorsque celui-ci, aux vacances de 1844, par une permutation avec M. Renard, échangea le provisorat de Caen contre celui de Strasbourg (20 août 1844). M. Sandras termina sa carrière universitaire comme inspecteur d'Académie.

M. Renard (1844-1848). Ses relations avec le recteur. — L'abbé Desprez, censeur, 1846.

M. Renard (Michel-Mathurin-Hippolyte), né à Orléans en 1798, docteur ès lettres, avait été successivement régent au collège de Blois, professeur de philosophie aux collèges royaux d'Orléans et de Tours. En 1839, proviseur de ce dernier établissement, il avait été appelé à succéder à l'abbé Daniel, mais avait obtenu, avec l'appui des autorités locales, de rester à Tours. Devenu plus tard proviseur du Collège royal de Strasbourg, qui était d'une classe supérieure, il consentit à prendre la succession de M. Sandras, à la condition de recevoir une indemnité de déplacement et de conserver les avantages de la première classe.

M. Renard avait une expérience administrative déjà longue, ayant dirigé successivement les Col-

lèges royaux de Tours et de Strasbourg. D'un caractère moins énergique que son prédécesseur, il était moins porté aux mesures de rigueur : on le savait, et lorsqu'il était forcé d'y avoir recours, beaucoup affectaient de s'en montrer surpris et d'y voir le résultat d'un emportement momentané. On disait aussi qu'il n'abordait pas volontiers de front les obstacles. Au reste, pas plus que son prédécesseur, il ne se trouvait bien à l'aise en présence d'un recteur, tel que l'abbé Daniel, et, même avant la guerre ouverte qui devait éclater plus tard, bien des froissements s'étaient produits entre le chef d'établissement, justement jaloux de son autorité, et le recteur, arbitre et juge trop sévère parfois des actes de son successeur. Dès 1845, à propos d'une punition infligée à un élève et désapprouvée par le recteur, celui-ci se déclarait « affligé et inquiet de rencontrer tout à la fois de la faiblesse et de l'entêtement dans ce fonctionnaire si recommandable à tous égards ». Une telle appréciation ne saurait être considérée comme élogieuse, mais était-elle absolument impartiale ? L'abbé Daniel ne se souvenait-il pas trop qu'il avait longtemps dirigé le Collège royal et ne cédait-il pas à la tentation de le diriger encore ?

Ce qui rendait la situation du proviseur particulièrement délicate, c'est que le Collège royal était peuplé de créatures de l'abbé Daniel et que les autres fonctionnaires, plus indépendants du recteur par leurs origines, devaient chercher à se concilier

la faveur ou tout au moins l'estime d'un chef dont dépendait leur avenir.

Au premier rang de ces hommes que l'abbé Daniel avait appelés de la Manche et qu'il honorait d'une confiance particulière, était l'abbé Desprez, aumônier, officier de l'Université en 1841 (1), et, à partir des vacances de 1846, censeur des études. L'abbé Desprez, dépourvu, au début du moins, de titres universitaires (il n'était pas bachelier quand il vint au Collège royal comme sous-aumônier et professeur de 7e et obtint le grade de licencié

(1) Les distinctions universitaires créées par le décret organique du 17 mars 1808 étaient au nombre de trois : titulaire de l'Université, officier de l'Université, officier des Académies. L'ordonnance royale du 9 septembre 1844 substitua au titre de titulaire de l'Université, celui de haut titulaire de l'Université. En même temps, le droit d'admissibilité au titre d'officier de l'Université fut étendu aux aumôniers des collèges royaux, aux économes, aux principaux des collèges communaux et aux inspecteurs de l'enseignement primaire. Les maîtres d'études des collèges royaux, les régents des collèges communaux avaient déjà été admis à recevoir le titre d'officier des Académies. Ce droit fut étendu aux sous-inspecteurs primaires, ainsi qu'aux directeurs d'écoles normales primaires et aux instituteurs du degré supérieur ayant au moins dix ans de services. D'autre part, le titre d'officier des Académies fut remplacé par celui d'officier d'Académie. De même, en 1850, les officiers de l'Université devinrent officiers de l'Instruction publique. Ces titres étaient réservés au personnel universitaire et les insignes s'en portaient seulement sur le costume officiel. Ils consistaient, pour les officiers d'Académie, en deux palmes de soie bleue et blanche; pour les officiers de l'Université, en palmes d'argent. Il en fut ainsi jusqu'en 1866, époque où les distinctions commencèrent à être attribuées à des personnes étrangères à l'Université.

dans une session spéciale), ne pouvait attendre que de la protection du recteur, les moyens d'arriver plus haut encore. D'ailleurs, sa nature énergique, son caractère impérieux qui se prêtait mal à la discussion, même avec ses supérieurs, formaient contraste avec les allures plus douces de M. Renard. Mais celui-ci aurait été ingrat, s'il n'avait tenu compte à son principal collaborateur de l'ordre qu'il faisait régner dans l'internat. L'abbé Desprez était en effet et avant tout un disciplinaire. Très actif et l'œil toujours ouvert sur les différents services, loyal et juste, mais inflexible dans la répression, il était redouté de tous, maîtres et élèves, et les anciens élèves citent de lui des traits qui attestent la grande autorité qu'il avait su prendre. On raconte, par exemple, qu'un certain plat de pommes de terre ayant été refusé par les élèves, il le fit servir deux jours de suite et finit par triompher de leur obstination (1).

Trop avisé pour s'ériger en rival de son chef et chercher à faire prévaloir son système personnel, l'abbé Desprez sut, pendant les deux ans de sa collaboration avec M. Renard, se renfermer dans

(1) Ceux-ci, dans de telles circonstances et dans bien d'autres, s'efforçaient de suppléer, au moyen de provisions apportées en fraude par les demi-pensionnaires ou les externes, à la pauvreté des menus. Mais le risque à courir était grand : le censeur ne plaisantait pas et le sobriquet de « Chippe », l'abréviation de « Chippe-Andouilles », sous lequel il était familièrement désigné, témoignait de la vigilance qu'il apportait à déjouer les ruses des élèves.

l'exercice de ses fonctions subordonnées. Mais il ne pouvait y avoir de sympathie entre deux natures aussi différentes et, bien que rien ne nous autorise à mettre en doute la loyauté du censeur, le proviseur devait subir avec quelque impatience cette intimité forcée avec un homme qu'il considérait comme l'âme damnée du recteur.

La vie intérieure du Collège royal de 1844 à 1848. La question du baccalauréat.

Au reste, la vie du Collège royal pendant les trois premières années de l'administration de M. Renard se poursuivit sans aucun événement de quelque importance. Tout au plus, peut-on rappeler le retentissement qu'eut en 1846 la découverte faite par Leverrier, ancien élève du Collège royal, d'une planète inconnue, dont il avait signalé l'existence et décrit la marche par le calcul, et qui fut aperçue par les astronomes à l'endroit précis indiqué par lui. Leverrier n'avait quitté le Collège royal que depuis une quinzaine d'années, plusieurs des professeurs, encore en exercice, l'y avaient connu : le Collège tint à s'associer aux hommages qui lui étaient rendus et, selon le vœu de l'assemblée des professeurs, le buste en bronze du célèbre mathématicien, offert par le Ministre, fut déposé au parloir de l'établissement.

La question du baccalauréat continuait d'ailleurs à susciter des difficultés parfois assez graves entre

les fonctionnaires du Collège royal et la Faculté des lettres. Professeurs et familles s'étonnaient à chaque session de voir une part aussi considérable laissée au hasard dans un examen dont les conséquences étaient si importantes pour l'avenir des jeunes gens et la réputation de l'établissement. On s'en prenait au caprice des juges de l'imprévu de certains échecs. Le rapport du doyen de la Faculté des lettres sur les résultats des sessions de juillet-novembre 1846 provoqua de la part du proviseur d'assez vives observations. L'année suivante, le mauvais succès des élèves du Collège royal à la session de juillet fournit de nouveau à M. Renard l'occasion de protester contre le mode d'examen adopté par la Faculté. Celle-ci se défendait par l'organe de son doyen: M. Bertrand reconnaissait que les résultats n'étaient pas satisfaisants (sur 238 candidats, 115 seulement avaient été reçus dans les deux sessions de juillet et novembre 1844), mais il s'en prenait aux méthodes de certains professeurs qui n'auraient pas circonscrit les études secondaires dans leurs justes limites, ni conservé à leur enseignement le caractère dogmatique et élémentaire qui devait le distinguer des études supérieures. M. Bertrand passait pour n'être pas très versé dans la connaissance du grec, qu'il enseignait cependant à la Faculté. Qu'on juge si les brillants professeurs du Collège royal, anciens élèves de l'École normale, étaient disposés à s'incliner devant son autorité et à recevoir ses leçons! Il eût été plus juste d'ailleurs, pour expliquer certains échecs

regrettables et certains succès inattendus, de s'en prendre à la règlementation vicieuse de l'examen. Il était vraiment excessif d'ajourner un candidat, quels que fussent ses succès scolaires et sa valeur attestée par ses divers professeurs, d'après les résultats d'une composition unique, et il ne l'était pas moins de le soumettre, dans les conditions les plus faites pour le troubler, à un examen d'un caractère encyclopédique. « On fait soudain comparaître devant des examinateurs étrangers, écrivait un professeur dans le *Journal de Caen,* des élèves d'autant plus timides qu'il y va pour eux d'un diplôme, c'est-à-dire de l'avenir d'un grand nombre d'entre eux! Et cet examen ne se passe plus dans l'ombre de la classe; pour la première fois de leur vie, ils sont interrogés en public! pour la première fois, on fait porter l'examen trois quarts d'heure au moins sur toutes les matières des études, depuis la grammaire jusqu'à la chimie! Étonnez-vous après cela que beaucoup de jeunes gens se troublent et perdent une partie de leurs moyens. Étonnez-vous que des élèves médiocres, mais pleins d'assurance, donnent plus de preuves de capacité que des enfants bien supérieurs, mais modestes, timides, tellement paralysés par la peur, qu'on en voit se trouver mal! Étonnez-vous enfin de certaines réceptions et de certains ajournements! »

Pour faire droit aux réclamations formulées contre le règlement de 1840, le ministre Salvandy, en janvier 1848, fit signer un règlement provisoire qui fut lui-même critiqué et qui méritait de l'être;

la principale réforme consistait à réduire de 50 à 40 le nombre des questions, à tirer au sort par les candidats, mais on ne diminuait nullement le nombre des matières de l'examen et quelques retranchements étaient plus que compensés par des additions : la cosmographie par exemple devait fournir dix questions ; l'histoire naturelle, qui n'était pas exigée jusque-là, en donnerait cinq. Et ce programme nouveau devait entrer en vigueur six mois plus tard, au grand préjudice des élèves qui se trouvaient alors en philosophie ; il devait être revisé l'année suivante, quelque trouble qu'il dût en résulter pour les études des élèves alors en rhétorique.

Cette tentative de réforme était évidemment malheureuse ; combien d'autres devaient suivre et bouleverser périodiquement les programmes de l'enseignement secondaire !

Principaux fonctionnaires et professeurs de 1844 à 1848 : MM. Toussaint, Chauvet, Hippolyte Rigault, Legentil.

La nomination de l'abbé Desprez aux fonctions de censeur après le départ de M. Milfaut, en 1846, permit au recteur de placer au Collège royal un nouveau prêtre de la Manche, l'abbé Rocquière, qui garda ce poste d'aumônier jusqu'en 1849 et termina sa carrière universitaire comme principal de l'important collège de Cherbourg.

En 1844 arriva au Collège royal un professeur qui devait y fournir une longue et brillante carrière :

M. Toussaint, ancien élève de l'École normale, fut d'abord professeur de mathématiques élémentaires, plus tard, pendant 21 ans, de 1850 à 1871, professeur de mathématiques spéciales. M. Toussaint était un professeur de haute valeur, qui a formé des élèves d'un grand mérite. Il s'était allié à une honorable famille de la ville et se trouvait ainsi être le beau-frère de M. Puiseux, professeur d'histoire.

M. Walras, professeur de philosophie, n'avait pas fait oublier ses illustres prédécesseurs: son enseignement ne laissait pas que de soulever certaines critiques et n'avait pas, en tout cas, le même succès. En 1846, il quitta le Collège royal pour la chaire de littérature française de la Faculté des lettres. Il fut remplacé d'abord en qualité de suppléant, puis, à partir de 1847, comme titulaire, par M. Emmanuel Chauvet, ancien élève du Collège royal.

M. Chauvet, né à Caen en 1819, était un de ces brillants élèves formés par Berger et Saisset, qui allèrent soutenir si honorablement à l'École normale la réputation du Collège royal. Nommé professeur de philosophie au Collège royal de Macon, après un brillant concours d'agrégation qui lui avait valu la première place, il arrivait professeur dans un collège de première classe et, comme il le dit, par un bonheur complet, auquel ne manquait pas même l'assaisonnement de l'imprévu, rentrait dans son pays, dans sa famille, dans tous ses souvenirs. M. Chauvet nous a raconté avec une charmante bonhomie l'émotion qu'il ressentit quand il vint occuper pour la première fois cette chaire, au pied

de laquelle il s'était assis quelques années auparavant, où avaient parlé avec tant de savoir, de talent et d'autorité un Vacherot, un J. Simon, un Saisset. Il se défend d'ailleurs modestement d'avoir jamais voulu créer un système : il bornait son ambition à former des esprits judicieux, solides, rompus à l'art de raisonner et de penser. Son évidente conviction, l'agrément de sa parole abondante et fleurie, ne tardèrent pas à créer entre lui et son auditoire de 50 à 60 jeunes gens la sympathie profonde, la réciprocité de bons sentiments qui assurent le succès du maître et le progrès des élèves. Je les aimais, dit-il, et l'amour engendre l'amour, et il avoue que dans sa carrière de conférencier justement applaudi, s'il eut souvent des auditoires plus nombreux et plus brillants, jamais applaudissements ne lui donnèrent une émotion plus forte et plus douce que cet ardent assentiment d'élèves qu'il sentait en étroite communion de cœur et de pensée avec lui-même.

Aussi consciencieux d'ailleurs comme professeur qu'il était brillant orateur et chercheur érudit, il trouva moyen, tout en corrigeant soigneusement les devoirs de ses élèves et en préparant ses leçons, d'élaborer des thèses, dont l'une au moins, la thèse française sur les *Théories de l'entendement dans l'antiquité,* obtint le plus légitime succès et mérita une mention très honorable dans le rapport de Ravaisson sur *La philosophie en France*, publié à l'occasion de l'Exposition de 1867. M. Chauvet resta au Collège royal jusqu'en

1858. A cette époque, il fut nommé professeur à la Faculté de Rennes. Il en revint en 1871 pour monter dans la chaire de philosophie de la Faculté des lettres, devenue vacante par la mort de Charma, et il l'occupa jusqu'à sa retraite, en 1890. Depuis cette époque, dans cette ville qui le respecte comme un ancêtre, près du Lycée et de la Faculté qui s'honorent de l'avoir compté parmi leurs membres, sa verte et studieuse vieillesse, que n'a affligée aucune infirmité, est consacrée à des œuvres de philosophie et de morale, où la gracieuse élégance de la forme recouvre une pensée toujours fine et ingénieuse, souvent émue et éloquente.

La chaire de rhétorique fut occupée pendant l'année scolaire 1844-1845 par un des plus brillants professeurs qui soient sortis de l'École normale, Hippolyte Rigault, dont la thèse de doctorat, la belle histoire de la *Querelle des anciens et des modernes*, excita une admiration générale, et dont la mort prématurée en 1858, alors qu'il était professeur de rhétorique à Louis-le-Grand, fut considérée comme une perte irréparable pour l'Université et pour les lettres françaises. Ses successeurs à Caen furent M. Rouvray (1845-1847), qui mourut en 1872, professeur au Collège Rollin, et M. Auguste Noel (1847-1850), plus tard professeur de rhétorique au Lycée de Versailles. M. Rouvray et M. Noel, sans avoir les brillantes qualités littéraires d'Hippolyte Rigault, n'en étaient pas moins des professeurs distingués, et leurs élèves ont conservé de leur enseignement le meilleur souvenir. Il en était de même de M. Roger

(Seymour), professeur de 2e, qui fut, au dire de M. le docteur Tillaux, son ancien élève, le meilleur des hommes, toujours empressé de donner de bons conseils aux élèves, qui ne craignaient pas de s'adresser à lui, tant sa bienveillance était véritablement paternelle. La caractéristique de son talent était une extrême clarté avec beaucoup de concision. Et l'illustre chirurgien ajoutait : On a bien voulu me dire quelquefois que je possédais ces mêmes qualités. C'est sans doute à M. Roger que je le dois.

M. Legentil, nommé en 1846 professeur de 3e, avait été, comme M. Chauvet, le nouveau professeur de philosophie, l'un des meilleurs élèves de Berger et de Saisset. Agrégé des lettres et de grammaire, il dirigea la classe de 3e et plus tard celle de 2e avec une sûreté de méthode, une conscience professionnelle à laquelle rendent hommage tous ceux qui l'ont connu ; mais son caractère indépendant et sa parole caustique, ses habitudes d'irrégularité n'étaient pas de nature à lui concilier les sympathies de l'administration. Ses retards à l'entrée en classe faisaient le désespoir des censeurs et des répétiteurs, obligés de garder ses élèves presque chaque jour, parfois pendant un quart d'heure ou même davantage. Avertissements du proviseur, observations du recteur ou des inspecteurs généraux, rien n'y faisait. Quant aux élèves, les sentiments qu'il leur inspirait ont varié selon les époques, tantôt très sympathiques, tantôt moins favorables, mais tous s'accordent à louer la vivacité de son esprit pétillant, l'étendue de son savoir, la netteté

de sa parole. Il savait rendre l'étude intéressante, même celle du grec, et sa classe était une de celles où on travaillait le mieux. Peut-être faute d'ambition, sa carrière universitaire n'a pas eu l'éclat que promettaient ses brillants débuts. Toujours professeur de 2e, il prit sa retraite avant l'âge, en 1876, et pendant près de 25 ans encore conserva, avec une belle santé, un esprit toujours alerte et un persistant amour du travail. Ce fut longtemps un des membres les plus assidus des réunions de l'Association des anciens élèves.

Les cours de rhétorique supérieure (destinés aux élèves de mathématiques) étaient professés en 1847 par un jeune maître d'études, M. Émile Charles, destiné à parcourir une belle carrière universitaire. Après avoir professé avec éclat la philosophie au Lycée Louis-le-Grand, il devait finir comme recteur de l'Académie de Lyon. Sa fille a épousé M. Louïse, professeur de chimie à la Faculté des sciences et directeur de la Station agronomique du Calvados. M. Louïse est lui-même fils d'un universitaire, originaire du Nord comme M. Charles, qui, à ses débuts, vint à Caen en qualité de maître d'études et termina sa carrière comme principal de l'important collège de Sedan.

Élèves les plus marquants de 1844 à 1848.

Parmi les élèves dont les noms paraissent le plus fréquemment dans les palmarès de cette époque et dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui, nous

nous bornerons à citer ceux dont la carrière nous est particulièrement connue. Dans la magistrature, nous trouvons M. Édouard Tiphaigne, qui fut président de Chambre à la cour d'appel; magistrat éminent et citoyen d'une haute valeur morale, M. Tiphaigne joignait à l'esprit le plus net et au jugement le plus sûr une aménité de caractère qui lui avait gagné de nombreuses amitiés; M. Émile de Marcère, qui était président de Chambre à la cour d'appel de Douai, lorsqu'il fut élu membre de l'Assemblée nationale après la guerre. Il ne tarda pas à se faire dans le Parlement une place des plus honorables parmi les fondateurs de la 3e République, fut ministre sous le ministère Dufaure et est aujourd'hui sénateur inamovible. M. de Marcère a été lui aussi président de l'Association des anciens élèves; M. Lemenuet, M. Manchon, furent l'un et l'autre conseillers à la cour d'appel.

Dans l'enseignement entrèrent M. Elphège Legentil, frère de Gustave Legentil, dont nous avons parlé plus haut; MM. Asselin et Ernouf, qui ont été professeurs dans des lycées de Paris; M. Galland, qui a terminé sa carrière universitaire comme professeur de 4e au lycée où il avait fait ses études et où, après lui, ses deux fils ont été d'excellents élèves. La médecine est représentée dans cette liste par M. Le Plat, qui a été directeur du service de santé au Mans, par M. le docteur Fayel, qui fut l'un des professeurs les plus en vue de notre école de médecine. Le docteur Bourienne, très populaire comme médecin, a joué un rôle politique à Caen

où il fut longtemps conseiller général; membre très dévoué de l'Association des anciens élèves, il resta jusqu'à sa mort médecin adjoint du Lycée. A la même classe appartenaient M. de Bretteville, qui a été général du génie, et l'un de ses camarades de l'École polytechnique, M. Roger, inspecteur des lignes télégraphiques, fils de l'économe du Collège royal, mort en 1870, à 40 ans, alors qu'il semblait appelé au plus bel avenir. Un autre brillant élève, M. Lemouton de Boisdeffre, frère du général, entré à l'École polytechnique en 1847, termina sa carrière comme contrôleur central du trésor public. M. Émile Tiphaigne, de deux ans plus jeune que son frère, Édouard Tiphaigne, et comme lui excellent élève, après une belle carrière dans l'administration de l'enregistrement, était devenu le chef de cet important service avec le titre de directeur général, lorsqu'il prit sa retraite avant l'âge et vint s'établir à Caen: il fut bientôt après choisi comme président de l'Association des anciens élèves. Un de ses anciens camarades, M. Letellier, était entré dans les ordres et s'était fait dominicain.

Entretien des bâtiments et constructions neuves. État financier du Collège royal.

Les travaux commencés sous M. Sandras pour l'achèvement de l'aile occidentale, l'aménagement des nouveaux locaux où furent établis entre autres services ceux de l'infirmerie et de la bibliothèque,

l'agrandissement des cours et dépendances grâce à l'acquisition des terrains des hospices, eurent pour effet d'améliorer sensiblement les conditions du service de l'internat. D'autre part, le bâtiment des classes, construit en 1829, était devenu trop étroit : par suite du développement de l'École primaire supérieure et de la création de divisions nouvelles, le nombre des salles de cours n'était plus suffisant. En vue de pourvoir à ces nouveaux besoins, le proviseur rédigea un projet de constructions neuves, qui, selon les règlements, fut soumis au Conseil académique. Celui-ci l'approuva, après un examen attentif et de longues délibérations auxquelles prirent part les inspecteurs généraux de l'Université. On devait construire dans le jardin, au midi du parterre, une aile parallèle au bâtiment des classes, pour y installer les laboratoires, classes et collections de physique, chimie et histoire naturelle, ainsi qu'une grande salle des fêtes remplaçant l'ancienne, qui serait transformée en salles d'études. Un préau couvert devait mettre en communication les bâtiments nouveaux avec ceux de l'internat. Ce projet présentait d'incontestables avantages, mais il entraînait des dépenses considérables. Le ministre refusa son approbation, et l'on dut se contenter d'exhausser et d'élargir le bâtiment des classes. Ainsi furent construites, aux dépens des cours que l'abbé Daniel avait ménagées entre les classes et les propriétés riveraines, ces salles du nord vraiment indignes de l'établissement, qui ne peuvent être éclairées que par des vasistas et ne

reçoivent d'air que des couloirs; ces travaux eurent d'ailleurs pour effet d'aggraver la faute commise en 1829, en masquant plus complètement encore l'imposante abside de Saint-Étienne. C'est de cette époque aussi que datent ces calorifères établis à grands frais au-dessous des classes et qui remplirent si mal leur office, qu'on a dû, depuis longtemps, renoncer à les entretenir.

D'autre part, quelle que fût la solidité des voûtes de la salle de distribution et de la chapelle, on avait trop compté sur leur force de résistance. Depuis la fondation du lycée elles avaient à supporter les nombreuses cellules des dortoirs, séparées par de lourdes cloisons, et le poids du premier étage s'augmentait de celui du second, qui, n'étant pas voûté, avait dû être de bonne heure consolidé par des piliers. Dès 1843, la voûte de la salle de distribution commença à fléchir et il fallut la soutenir par des étais; une réfection s'imposait, mais le ministre, considérant que cette dépense incombait à la ville, refusait les crédits nécessaires; en 1847, cependant, la voûte menaçant ruine, les travaux durent être entrepris d'urgence; la voûte de la salle de distribution fut refaite; celle de la chapelle fut consolidée au moyen d'enchaînements en fer, mais le mal était plus grand qu'on ne l'avait cru : les poutres des planchers supérieurs étaient pourries et il fallut les remplacer à grands frais. La ville avait fourni une subvention de 20.000 francs, le surplus de la dépense resta à la charge du Collège royal.

Les ressources ordinaires de l'établissement ne pouvaient évidemment faire face à des charges aussi considérables. Des augmentations successives portèrent la subvention de 10.500 à 25.000 francs, mais ce secours était insuffisant, surtout lorsqu'il fallut assurer aux fonctionnaires l'augmentation de traitements, par suite de la promotion du Collège royal à la première classe (1er janvier 1846). On dut aliéner une partie du capital de l'établissement : 7.500 francs de rentes; et le produit de cette vente, qui dépassait 175.000 francs, ne suffit pas à rétablir le bon état des finances du Collège royal, car, outre les dépenses résultant des constructions neuves, des grosses réparations et de l'achat du mobilier, il devait subvenir à des dépenses tout à fait imprévues. On sait que, par suite de mauvaises récoltes, l'année 1847 fut une année de cherté excessive: pendant plusieurs mois, les dépenses de nourriture dépassèrent de 70 francs par jour les crédits alloués; de ce chef, le déficit pour l'année atteignit 12.000 francs. Aussi, en dépit de l'augmentation de l'effectif des élèves qui n'avait jamais été aussi élevé (715 élèves dont 228 internes au 15 novembre 1847), la situation financière restait très peu satisfaisante au moment où s'ouvrait l'exercice 1848.

Une conséquence singulière du déficit qui se produisait depuis deux ans dans le règlement des comptes annuels du Collège royal, c'est que l'économe se trouvait par ce fait même privé du traitement supplémentaire qui constituait cependant une

portion fort appréciable de ses appointements. En vain M. Renard insistait pour qu'on ne rendît pas ce fonctionnaire responsable d'un fait totalement indépendant de sa gestion : « M. Roger, disait-il, n'est pas un économe ordinaire. C'est un homme tout dévoué au lycée, dont les intérêts lui sont plus chers que les siens propres, qui, par les soins bien entendus qu'il donne aux élèves, s'est concilié l'estime et l'affection de tous les parents : c'est, en un mot, l'un des fonctionnaires les plus recommandables de l'établissement ». Le ministre répondait que le Conseil de l'Université avait pour règle inflexible de ne pas accorder de traitement supplémentaire aux économes quand le budget se solde en déficit. Il déclarait d'ailleurs que son refus, dicté par le respect des règlements, ne comportait aucune intention de blâme. C'était une étrange manière de récompenser un fonctionnaire méritant que de le priver d'une rémunération légitime, à l'occasion de dépenses autorisées par l'autorité supérieure et sur lesquelles tout droit d'initiative et même de contrôle lui était refusé. De nos jours l'administration, si elle n'échappe pas à toute critique, s'inspire généralement, dans ses rapports avec les fonctionnaires, de sentiments plus humains et plus équitables.

En dépit de ces difficultés d'ordre financier, la situation du Collège royal, considérée dans son ensemble, restait des plus satisfaisantes à la fin de 1847 : l'ordre et le travail y régnaient, le nombre des élèves n'avait jamais été aussi considérable ; mais à partir de 1848, la Révolution de février

et le trouble profond qui en résulta dans la vie universitaire comme dans la vie nationale, les inquiétudes des familles, que devait accroître le départ inattendu de l'abbé Daniel et du proviseur lui même, la réaction générale qui se produisit à la suite des agitations révolutionnaires, enfin la loi Falloux qui détruisit le monopole de l'Université, allaient porter à la prospérité de l'établissement des coups dont il devait difficilement se relever.

Le Lycée après la Révolution de 1848.

La Révolution de février et les événements qui en furent la suite: la proclamation de la République et l'établissement du suffrage universel, l'enthousiasme irréfléchi des uns, les alarmes plus ou moins raisonnées des autres, avaient naturellement leur contre-coup dans les établissements scolaires; ni les maîtres ni les élèves ne pouvaient se désintéresser des questions qui passionnaient le pays tout entier: on lisait les journaux dans les lycées et on les commentait. Le ministre de l'Instruction publique trouvait fort naturel que les élèves ne restassent pas étrangers aux grands événements qui intéressaient leur pays, et il allait même, pour écarter le danger des mauvais journaux, jusqu'à prescrire la lecture à haute voix du *Moniteur* au réfectoire, pendant la durée des repas. Mais les futurs citoyens de la République universelle,

la tête pleine des éloquentes tirades de Lamartine ou de Ledru-Rollin, trouvaient peu de charmes au thème grec ou au discours latin et répondaient aux objurgations des maîtres par le chant de la *Marseillaise*. Leur ardeur belliqueuse s'accommodait mal du costume civil, qui, depuis la Restauration, avait remplacé l'uniforme des lycées impériaux (1). Après la Révolution de février, une délégation des lycées de Paris se rendit à l'hôtel de ville pour réclamer du Gouvernement provisoire le rétablissement de l'uniforme militaire. Malheureusement Lamartine, indisposé ce jour-là, ne put la recevoir, et Ledru-Rollin, qui lui donna audience, lui fit le plus méchant accueil. Il invita sévèrement les délégués à regagner sans retard leurs collèges, sous peine d'y être ramenés par les gardiens de la paix. La déception des mandataires de la jeunesse universitaire fut cruelle. On craignit un moment que dans leur dépit, ils ne brisassent tout dans les dortoirs, mais Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique, rétablit l'ordre en donnant quelque satisfaction à

(1) On sait que le décret du 11 floréal an X fixait ainsi qu'il suit le costume des élèves des lycées : culotte, habit à basques, étroit et boutonné jusqu'au cou, col de crin, chapeau rond pour les petits, tricorne en bataille pour les grands.

Sous la Restauration, la culotte fut remplacée par le pantalon, le tricorne par le chapeau haut de forme, et le col droit de l'habit par un col rabattu.

L'ordonnance du 27 novembre 1832 confirma les règlements antérieurs ; il n'y eut d'autre changement dans le costume des élèves des Collèges royaux que celui du col, remplacé par la cravate en 1837.

leurs sentiments patriotiques. L'arrêté du 24 avril, en même temps qu'il réglait l'uniforme des élèves de l'École normale supérieure, donnait à celui des lycées un caractère militaire.

Les élèves de l'École normale devaient porter la tunique bleue, fermée par un seul rang de boutons dorés, avec collet et parements en velours vert, palmes brodées en or au collet, le pantalon bleu, large, avec bande verte, tombant sur la chaussure, le col noir, le chapeau tricorne et l'épée.

L'épée fut refusée aux lycéens et ils durent le regretter, mais leur uniforme en faisait de petits soldats; il comprenait en effet: souliers demi-bottes, pantalon bleu, large, avec liseré rouge, tombant sur la chaussure, tunique bleue bordée d'un liseré rouge au collet, aux parements et sur le devant, fermée par une seule rangée de boutons dorés et ornée de palmes brodées en or au collet, ceinture de cuir noir avec plaque en cuivre au milieu, sur laquelle étaient les initiales du lycée. Pour coiffure, képi brisé avec galon, liserés et gland fixé au fond, en or.

Le même arrêté portait que les élèves de toutes les classes feraient deux fois par semaine l'exercice du soldat sans armes et du pas gymnastique. Les élèves âgés de 16 ans seraient exercés au maniement du fusil. Ils devaient être organisés en compagnies ayant un sergent-major et un sergent fourrier par cour, un sergent, un capitaine et 2 caporaux par compagnie. La direction des exercices appartenait à un officier nommé par le ministre, sur présentation du recteur. Indépendamment des

exercices, cet officier présiderait aux mouvements généraux des élèves, s'occuperait de leur tenue les jours ordinaires et les jours de sortie ; il devait recevoir le traitement des maîtres d'études titulaires, être nourri et logé dans l'établissement, à moins qu'il ne fût pas célibataire. Les hommes de 1848 s'inspiraient volontiers des traditions de l'Empire, au moins en ce qui touchait l'exaltation de l'esprit militaire. Ces dernières dispositions ne furent d'ailleurs jamais complètement appliquées.

Le Gouvernement provisoire, avec les meilleures intentions du monde, ne prenait pas toujours les mesures les plus propres à rétablir le calme dans les esprits : en mai 1848, une enquête fut instituée par la commission du travail, que présidait M. Serres, sur la durée du travail dans les lycées, et les proviseurs furent invités à répondre, après avis des médecins, à un questionnaire qui ne comportait pas moins de 17 articles. Ce fut naturellement l'occasion de manifestations diverses. Au reste, pendant plusieurs mois, la situation des lycées resta précaire : plus d'un établissement dut être licencié, et ce fut une période pénible à traverser pour ceux qui avaient la responsabilité du bon ordre et de la préparation des examens. Beaucoup de familles, inquiètes des progrès de l'esprit d'indépendance ou atteintes dans leur fortune, rappelèrent leurs enfants. Beaucoup de chefs d'établissements virent leur autorité ruinée et leur situation compromise.

Sans aller jusqu'à la révolte ouverte, l'agitation au lycée de Caen se manifesta parfois d'une ma-

nière inquiétante et dura longtemps, non sans préjudice pour les études et la discipline. Déjà, au lendemain de la Révolution, à la suite de manifestations turbulentes, huit élèves avaient été invités à rester chez eux jusqu'à nouvel ordre. Mais comment obtenir des lycéens qu'ils fermassent les oreilles aux bruits du dehors, lorsqu'on les faisait figurer dans les cérémonies patriotiques, où les autorités de tout ordre manifestaient l'ardeur de leurs convictions républicaines: le 28 février, ils assistaient à la revue de la garde nationale et à la proclamation solennelle de la République, et le 1er avril, au *Te Deum* chanté à la même occasion (1); le 20, ils formaient le cortège des autorités à la plantation d'un arbre de la liberté place Saint-Pierre, et on leur faisait crier: « Vive la République universelle! » Un peu plus tard, lors des Journées de Juin, ils offraient fièrement au maire de Caen de concourir au maintien de l'ordre et de la paix publique. L'administration municipale ne crut pas devoir accepter le concours de leur dévouement, mais on leur fit fabriquer des paquets de charpie pendant les récréations et on les conduisit au-devant de la garde nationale revenant de Paris après les Journées de Juin. L'autorité militaire leur ayant

(1) Comme récompense, un congé fut accordé aux élèves du lycée, et le commissaire général de la République en donna connaissance à l'abbé Daniel, dans une lettre de sa main, qui se terminait par la formule suivante : *Veuillez* donc, citoyen recteur, *vouloir bien* (sic) transmettre cet avis à M. le Proviseur. — Salut et fraternité. — Félix Avril.

confié de vraies armes (12 mousquets d'artilleurs et 8 fusils de dragons), ils pouvaient faire admirer leur allure martiale, notamment au service funèbre célébré pour les citoyens morts pour la République dans les Journées de Juin.

En toute occasion, les autorités civiles témoignaient aux jeunes défenseurs de la République des égards particuliers. A la suite de certains désordres qui avaient entraîné l'exclusion de deux élèves de philosophie, boursiers communaux, le maire de Caen, prenant fait et cause pour les pupilles de la ville, se plaignit avec vivacité de n'avoir été ni consulté ni prévenu et réclama des explications. Le proviseur dut consentir, bon gré, mal gré, à recevoir de nouveau ces élèves, en qualité d'externes, et à ne pas réclamer d'eux les frais d'études. Quelques jours après, les commissaires du Gouvernement, Avril et Marie, venaient au lycée, demandaient à voir en particulier les élèves les plus mutins de toutes les divisions et les invitaient à choisir entre eux une délégation de trois membres pour faire un rapport sur l'état du lycée et exposer leurs revendications. Cette visite eut naturellement pour effet d'accroître encore l'exaltation des élèves : l'autorité des maîtres était ouvertement méconnue et ceux-ci se déclaraient impuissants à maintenir l'ordre. Le proviseur alla le lendemain trouver M. Avril et lui fit part des résultats immédiats de sa visite : d'une part, les élèves se croyant tous les droits, et de l'autre, les maîtres voulant donner leur démission. Le citoyen Avril, reconnaissant un peu tard l'imprudence de

sa conduite, promit de saisir la prochaine occasion de détruire par une allocution publique les fâcheux effets de son imprudence, mais le temps lui fit défaut, et il quitta Caen avant d'avoir pu exécuter son projet. Quant aux élèves, dès le premier jour de sortie, au nombre d'une vingtaine, ils allèrent porter à la Préfecture les rapports de leurs commissaires et leur desiderata. Le soir, au parloir, on racontait qu'ils avaient reçu le meilleur accueil des représentants du Gouvernement et qu'un arrêté allait ordonner la rentrée de tous les élèves rendus à leurs familles; par contre, beaucoup de parents annonçaient l'intention de retirer leurs enfants, si des mesures n'étaient prises pour rétablir l'ordre et en imposer aux meneurs. Fort heureusement, les commissaires de la République comprirent enfin leur devoir: ils vinrent au lycée et, devant tous les élèves réunis au parloir, parlèrent avec fermeté de la nécessité de revenir à d'autres pratiques. Leur allocution fut naturellement peu goûtée, et ils ne recueillirent pas les vivats habituels, mais le but fut atteint, et il n'y eut plus à signaler d'atteinte grave à la discipline générale.

Si l'ordre matériel cessait d'être troublé au lycée, la politique continuait d'y agiter les esprits, et le proviseur se voyait dans la nécessité d'avertir les familles d'un bon nombre d'élèves de philosophie que, faute de travail, ils compromettaient de la manière la plus grave le succès de leurs examens. D'autre part, certains maîtres se livraient à des

intempérances de langage ou de conduite qui forçaient le proviseur de se séparer d'eux, et des professeurs même ne savaient pas se garder de la fièvre générale. On en vit manquer leurs classes pour siéger aux bureaux d'élections. Le proviseur dut leur rappeler que le premier devoir d'un professeur, c'est sa classe. Un professeur, dépourvu d'ailleurs d'autorité, menaçait les élèves de dénoncer à la Préfecture les opinions rétrogrades qu'ils mettaient un malin plaisir à afficher devant lui. C'étaient là, du reste, des exceptions et, en 1848 comme à toutes les époques, les professeurs et fonctionnaires du lycée, en grande majorité, surent concilier leurs obligations professionnelles avec leurs devoirs civiques et s'abstenir de toute manifestation indiscrète de leurs sentiments politiques. Ce fut, du reste, grâce à la sage modération des professeurs principaux, qu'en 1848, les examens de fin d'année donnèrent des résultats comparables à ceux des années précédentes. Le proviseur n'était que l'interprète de la reconnaissance des familles lorsqu'il remerciait officiellement MM. Chauvet, professeur de philosophie, Noel, professeur de rhétorique, Roger, professeur de seconde, Puiseux, professeur d'histoire, de l'excellente direction donnée par eux aux élèves et leur attribuait le mérite des succès obtenus au baccalauréat.

L'abbé Daniel et M. Renard. — Fin de l'administration de M. Renard.

Ce qui était plus fâcheux, c'était l'opposition qu'on remarquait entre l'attitude du recteur et celle du proviseur. L'abbé Daniel passait pour un républicain des plus tièdes : M. Renard manifestait volontiers, depuis le 24 février, ses sentiments démocratiques. Aussi les rapports manquaient-ils de cordialité entre le lycée et l'académie, et déjà des froissements s'étaient produits. L'abbé Daniel s'étant mis en opposition avec le ministre Carnot à propos de la distribution du manuel Renouvier, M. Renard, sans attendre qu'il eût donné sa démission, posa sa candidature au rectorat et se rendit à Paris pour la soutenir. Le seul résultat de ses démarches fut d'exciter contre lui l'indignation des amis nombreux et influents que l'abbé Daniel comptait à Caen même et dans la haute université. Le recteur donna sa démission en mai 1848, mais ceux qui le remplacèrent à l'académie, MM. Patrice Larroque (1) et Camaret, ne firent que passer. Dès le mois de février

(1) M. Patrice Larroque (1801-1879), beaucoup plus connu comme philosophe et comme écrivain que comme recteur, a laissé plusieurs ouvrages dont les titres seuls disent l'importance. Nous rappellerons ici les plus connus :

Influence du théâtre sur les mœurs (thèse de doctorat, 1827) ; *Cours de philosophie* (1840) ; *De la guerre et des armées permanentes* (1856) ; *De l'esclavage chez les nations chré-*

1849, l'abbé Daniel reprenait sa place à la tête de l'académie.

Quant à M. Renard, dont la situation était devenue difficile après la publication d'une lettre ouverte de l'abbé Daniel à M. Carnot, ancien ministre, où l'attitude du proviseur à l'égard de son chef était sévèrement appréciée, il fut nommé, en septembre 1848, proviseur du lycée de Tours. C'était le poste qu'il avait quitté six ans auparavant. Il l'occupa jusqu'en 1852 et, la même année, après un court passage au lycée de Nancy, fut admis à la retraite.

tiennes (1857); *Examen critique des doctrines de la religion chrétienne* (1859). Cet ouvrage éveilla, dit-on, les alarmes du gouverneur impérial, et faillit être l'objet de poursuites, bien que l'auteur fût le beau-frère de Mme Vaillant. *Rénovation religieuse* (1859); *Opinions des déistes rationalistes sur la vie de Jésus selon M. Renan* (1863); *De l'organisation du gouvernement républicain* (1871); *De la création d'un code de droit international et de l'institution d'un haut tribunal juges des différends internationaux* (1875); *Religion — Politique* (1878).

Patrice Larroque, qui fut mis en disponibilité par M. de Falloux et qui refusa tout service après le coup d'État de 1851, fut une grande figure: elle mériterait de revivre. (Notes communiquées par M. E. Zevort, recteur de l'Académie de Caen.)

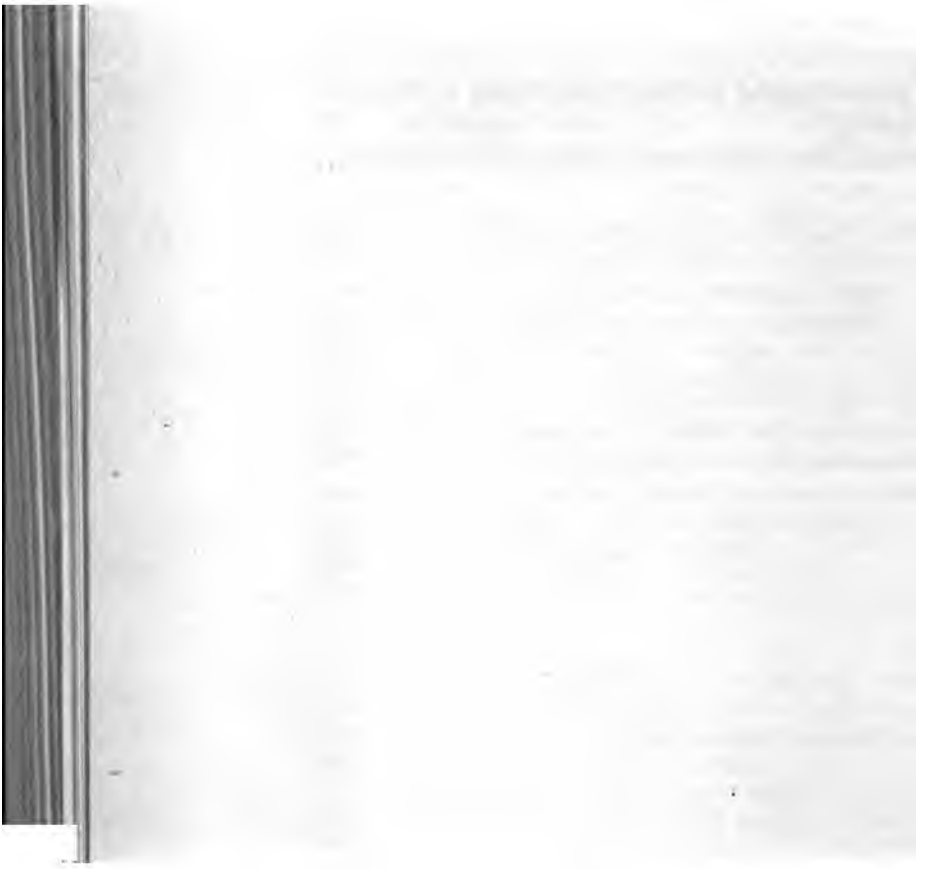

DICTONS ET SENTENCES

PAR

M. le Comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

DICTONS ET SENTENCES

1

Au dire de Buffon, une longue patience suffit à faire un homme de génie; cela ne saurait suffire, en tout cas, à faire un homme d'esprit.

2

Tenir un langage raisonnable à la plupart des hommes, ce n'est pas, à vrai dire, leur parler raison, puisqu'ils ne pourraient ou ne voudraient comprendre, c'est savoir dire à chacun des choses qu'il consent à accepter, sans trop s'inquiéter, d'ailleurs, si elles sont sensées ou non.

3

On doit reconnaître le droit de n'être pas souvent satisfait des autres, à celui qui sait, à propos, se montrer mécontent de soi.

4

Se repentir d'une faute est bien malaisé, à qui sait d'avance qu'elle lui sera pardonnée.

5

Si l'Évangile nous prescrit d'aimer notre prochain comme nous-même, cela ne veut pas dire qu'il nous autorise à l'aimer aussi sottement qu'en général nous nous aimons nous-même.

6

La médisance offre cet avantage sur la calomnie, qu'elle est moins facile à guérir, et qu'en cas même de repentir ultérieur, notre conscience nous rendra la réparation difficile.

7

Un des plus grands miracles de la toute-puissance divine, c'est d'avoir préparé pour ses élus un bonheur de telle nature, qu'ils ne puissent jamais s'en lasser.

8

C'est, d'ordinaire, grande sagesse, pour un prétendant, de ne pas craindre de s'aliéner des partisans, lorsque, par là, il peut compter ramener ses adversaires.

9

Ça été parfois, en politique, un problème bien difficile à résoudre que de savoir, en même temps, rester fidèle à ses principes et à ceux qui les représentent.

10

La charité nous défend de croire, à la légère, notre prochain coupable d'une faute. La prudence exige d'ordinaire que nous l'en jugions très capable.

11

Nier la vérité, constitue une erreur plus lourde encore que de la méconnaître, et voilà pourquoi le scepticisme et l'esprit critique des périodes de culture raffinée démontrent, davantage encore que l'esprit superstitieux des époques primitives, l'imbécilité naturelle de l'esprit humain, et son incapacité à s'élever, par ses seules forces, aux vérités de l'ordre métaphysique.

12

L'art de conduire les hommes est, on l'a dit souvent, celui de les persuader. Ce n'est pas, à coup sûr, celui de les convaincre, puisque l'on chercherait vainement à leur inspirer une conviction contraire à leurs intérêts, leurs préjugés ou leurs passions.

13

L'Évangile, qui nous ordonne d'aimer notre ennemi, n'a pas été, cependant, jusqu'à nous prescrire quelle sorte de sentiment nous doit inspirer un sot ami.

14

L'homme judicieux, c'est celui qui sait se diriger lui-même, et l'homme habile, celui qui ne sait que profiter des fautes des autres.

15

Supposer son prochain idiot, est bien souvent un acte d'exquise charité, puisque ce n'est que par là que nous pouvons éviter de le juger un coquin.

16

De bons esprits estiment un parti politique sagement organisé, sûr du triomphe final, quelle que soit sa faiblesse présente. Mais ce n'est là, sans doute, que pure hypothèse, le cas ne s'étant, que nous sachions, guère présenté jusqu'à ce jour.

17

Nous recherchons volontiers, comme un complice celui que nous trouvons capable de nous persuader.

mais fuyons, comme un gêneur, celui que nous estimons susceptible de nous convaincre.

18

Des hommes supérieurs sont souvent nécessaires pour commencer les révolutions, aussi bien que pour les finir. Des personnages médiocres ne semblent pas moins requis pour les exploiter et les faire durer.

19

C'est par la supériorité de l'intelligence et de la volonté qu'on s'élève, par le bon sens et la modération qu'on se maintient.

20

En politique, on n'a jamais le droit de regarder une chose comme trop difficile, lorsqu'elle est reconnue plus nécessaire qu'elle ne paraît impossible.

21

Si les bons souffrent, c'est qu'ils sont éprouvés; si les méchants souffrent, c'est qu'ils sont punis. De la sorte, chacun a sa part raisonnable de misères en ce monde, et la providence se trouve justifiée dans toutes ses voies.

22

C'est, généralement, chose bien moins difficile de réconcilier deux ennemis l'un avec l'autre, qu'un obligé avec son bienfaiteur, ce dernier trouvant d'ordinaire qu'on ne lui sait jamais assez gré du service rendu, et l'autre se jugeant injustement frustré de tout ce qu'il est impossible de lui accorder.

23

Celui qui détient l'autorité ne saurait guère se flatter d'inspirer du dévouement à ceux auxquels il n'a pas su commencer par inspirer de la confiance.

24

L'homme a ceci de commun avec une foule d'espèces animales, que la nature l'a créé essentiellement éducable. Comment s'étonner qu'une éducation appropriée soit parvenue à faire des corps de magistrats intègres et des guerriers intrépides, lorsque l'on songe qu'elle vient bien à bout de rendre des éléphants acrobates et des caniches mathématiciens ?

25

Qu'une personne, ayant jadis donné des preuves d'honnêteté ou de réserve, en vienne à com-

mettre une vilenie, voilà un fait étrange sans doute, mais dont nul ne songera à s'étonner. Qu'un homme de bien résiste à quelque tentative de corruption, rien de plus naturel et, néanmoins, force gens trouveront la chose si extraordinaire, qu'ils se refuseront même à la croire possible.

26

Le prétendant qui attendrait, pour agir, que l'esprit public revienne à lui, ne saurait être mieux comparé qu'au médecin qui ne consent à entreprendre la cure de son malade, que lorsque celui-ci, déjà en convalescence, n'a plus que faire de ses soins.

27

Quels que soient ses crimes et ses vices, le chef d'État qui sait inspirer confiance à ses sujets par la supériorité de son intelligence, sera toujours sûr d'en être suffisamment estimé.

28

Il n'y aurait pas d'amitié possible, en ce bas monde, si nous soupçonnions le meilleur de nos amis capable de nous juger tel que nous sommes en réalité.

29

Si le comble de la vertu consiste dans le désinté-

ressement, comment nier la supériorité écrasante de l'avare, qui se prive de tout par pur amour de l'art et sans profit pour lui-même ni pour les autres, sur l'ascète, qui ne se mortifie qu'en vue de plaire à Dieu et, par là, de mériter le bonheur éternel.

30

L'infinie charité du Christ éclate surtout en ceci : qu'il a aimé les hommes non en raison de leurs mérites, mais bien en raison de ceux qu'ils seraient capables d'acquérir, s'ils voulaient bien s'en donner la peine.

DOCUMENTS

LA CHRONIQUE

DE

SAINTE-BARBE-EN-AUGE

PAR

M. R.-Norbert SAUVAGE.

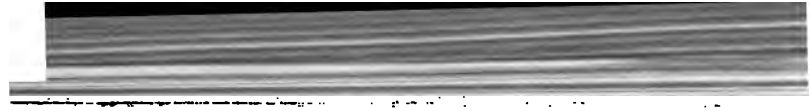

LA CHRONIQUE

DE

SAINTE-BARBE-EN-AUGE

Par un hasard, dont on ne sait s'il le faut rapporter à la négligence des moines ou à l'infidélité du temps, les églises de la moyenne Normandie ne paraissent pas avoir notablement accru la littérature historiographique des XI[e] et XII[e] siècles. Le compte surtout est bientôt fait des annales ou chroniques composées aux abbayes des diocèses de Bayeux et de Lisieux. C'est ainsi que s'augmente pour nous l'intérêt des récits peu nombreux que l'on a conservés ou qu'une heureuse fortune permet de remettre au jour. Tels sont les textes provenus du prieuré augustin de Sainte-Barbe-en-Auge (1).

(1) Commune d'Écajeul, canton de Mézidon (Calvados). Il ne reste plus rien des bâtiments de ce prieuré qui relevait de l'ancien diocèse de Lisieux et qui fut, en 1607, rattaché aux Jésuites de Caen.

En effet, Artur Du Monstier (1), en 1663, le père Alain Le Large, en 1697 (2), ont imprimé, le premier, une : *Vera narratio fundationis Ecclesiæ et monasterii seu Prioratus Conventualis S. Barbaræ in Algia,* l'autre, un : *De vita Guillelmi primi Prioris S. Barbaræ in Algia.* A dire vrai, ces deux narrations, pareillement relatives aux premiers temps du prieuré de Sainte-Barbe, représentent, selon toute probabilité, ainsi que l'a écrit M. Delisle (3), « un seul et même texte différemment arrangé au gré des éditeurs ». Ce texte initial nous le possédons, sinon dans sa forme originelle, du moins dans une copie du XIV[e] siècle, incluse au manuscrit 1643 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (4),

(1) *Neustria pia.* Rouen, 1663, in-f°, p. 716 et suiv.

(2) *De canonicorum ordine disquisitiones, quibus hujusce ordinis origo, propagatio varia ac multiplex et natura dilucide articulateque tractantur.* Paris, 1697, in-4°, p. 537-545.

(3) *Histoire littéraire de la France,* t. XXXII. Paris, 1898. in-4°, p. 213-219 : *Chronique de la fondation de Sainte-Barbe,* p. 214.

(4) Voir : Ch. Kohler : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,* t. II. Paris, 1896, in-8°, p. 109. — On trouvera une description encore plus minutieuse du manuscrit dans Ét. Deville : *Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève,* fascicule X. Évreux, 1906, in-8°, p. 7-9.

Ce manuscrit passa de Sainte-Barbe à Sainte-Geneviève, où il se trouvait au début du XVIII[e] siècle. (Voir : Ch. Kohler, *op. cit. Introduction.* Paris, 1898, in-8°, p. LXIV-LXV.) Son existence est mentionnée, mais non sa présence à Sainte-Barbe, dans la *Table des papiers existants dans le chartrier* [de

et M. Delisle, qui, le premier, en a relevé l'importance, le tient pour « l'une des compositions qui font le mieux connaître quel était, au XII[e] siècle, en Normandie, l'état temporel et spirituel d'une communauté de chanoines réguliers, et les rapports de cette communauté avec les frères détachés dans les maisons d'Angleterre » (1). Voici brièvement ce que relate cette Chronique, que nous voulons ici donner pour la première fois dans son intégrité, d'après le seul manuscrit présentement connu, celui de Sainte-Geneviève.

Dans les premières années du XII[e] siècle, un jeune homme, Guillaume, trésorier de Henri I[er] d'Angleterre, duc de Normandie, et fils de Gilbert, préchantre de Notre-Dame de Rouen, qui lui-même, avant son fils, avait eu la garde du trésor royal, abandonna le monde et le « roi des Anglais » pour le service du « roi des Anges ». Avec l'un de ses clercs, Hubert, il alla aux environs de Breteuil vivre près de Hugue du Désert, disciple de ce fameux ermite Vital qui fonda l'abbaye de Savigny. Là. Guillaume, insoucieux des regrets de sa famille et du roi, s'appliqua au travail, à la prière et à la pénitence. Il y acquit assez de renom pour être, contre son gré, commis à régir le prieuré canonial de Sainte-Barbe-en-Auge.

Sainte-Barbe] *en 1741*. Ms. in-f[o], t. I, p. 52-3. Archives du Calvados. H. Sainte-Barbe. — Sur les manuscrits de Sainte-Geneviève provenant du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, voir : É. Deville : *Notices*, etc., fascicule I. Évreux, 1904, in-8[o].

(1) *Loc. cit.*, p. 219.

A l'époque de Guillaume le Conquérant, Eude Stigand, seigneur de Mézidon, avait fondé là une église pour placer des reliques de sainte Barbe, apportées d'Orient; il y avait établi un collège de chanoines séculiers. En 1127, Rabel de Tancarville, petit-fils d'Eude, remplaça ces séculiers par des réguliers, et, en 1128, Guillaume en devint le prieur. Son humilité, en effet, se refusa au titre d'abbé. Il n'eut d'abord avec lui que deux frères venus aussi du Désert; la vie trop austère qu'il menait écartait les vocations : il l'adoucit et bientôt le nombre de ses chanoines augmenta. De Rouen surtout, où avait grandi Guillaume pour la gloire spirituelle et la prospérité de Sainte Barbe, lui vinrent des compagnons, deux de ses frères et son père même. Alors s'accrurent les domaines de Sainte-Barbe. Rabel donna deux manoirs en Angleterre (dont celui de Beckford, au comté de Glocester) et le Mesnil-Guéroult en Normandie. Le roi confirma cette donation sur les instances de Guillaume et lui accorda en plus l'exemption de diverses redevances. Guillaume obtint encore d'autres concessions, et notamment des prébendes au Mesnil-Mauger; puis il alla à Rome agréger sa maison à l'ordre des chanoines réguliers et faire confirmer par privilège apostolique les biens du monastère. De retour, les soins de sa charge et principalement l'ordonnance des offices, le requirent. Liturgiste et chantre excellent, il composa la musique d'hymnes et de séquences. Prédicateur et théologien, il écrivit des abrégés des évangiles qu'on lisait le dimanche

au chapitre. Ayant rapporté de Saint-Maurice-en-Valais quelques reliques des martyrs de la Légion Thébéenne, il leur fit dresser un autel dans son église. Sous son administration Sainte-Barbe florit ; *parvula erat,* comme l'écrivait au pape ingénieusement Guillaume, *sed tamen jam ubera habebat.* En fait, c'est de Sainte-Barbe qu'Auger, évêque de Coutances, et Hugue, archevêque de Rouen, tirèrent les chanoines réguliers qu'ils établirent à Saint-Lo, au diocèse de Coutances, et à Saint-Lo de Rouen.

Mais Henri Ier était mort ainsi que Rabel de Tancarville. L'anarchie qui suivit la mort du roi dans l'empire anglo-normand, où chacun devint maître selon sa force et aux dépens des églises, amena pour Sainte-Barbe de griefs dommages. Un seigneur, Guillaume de Beauchamp, persécuta les frères installés à Beckford, et devant l'inaction des évêques semblables, dit l'auteur qui reprend le mot d'Ésaïe, « à des chiens muets qui n'osent aboyer », le prieur Guillaume retourna à Rome. Il trouva le pape, Eugène III, à Viterbe, et le 6 décembre 1146, fête de saint Nicolas, à la demande de Jacintus, cardinal-diacre de Sainte-Marie-*in-Cosmedin,* il fit office de chantre, l'évêque d'Évreux, Rotrou, dirigeant l'autre partie du chœur. Rotrou et l'évêque d'Avranches, Richard de Subligni, alors aussi outremonts, subvinrent aux dépenses de Guillaume, qui d'ailleurs sut retirer ses protecteurs d'entre les mains de brigands.

Fort de l'autorité pontificale, Guillaume revint

en Angleterre, s'employant à surmonter le mauvais vouloir et la lâcheté des évêques de Worcester et de Lincoln. Ainsi se passait sa vie en voyages périlleux et qu'il faisait toujours avec le train le plus modeste. Jeté par la tempête sur la côte de Ponthieu, il vit son navire entouré par des pillards, mais comme il était homme d'expérience, il ordonna à son serviteur de glisser l'argent qu'il portait dans ses chaussures, et ainsi évita-t-il d'être volé. Mais Guillaume déjà était souffrant et cette aventure aggrava son mal. Recueilli par des amis, on le porta à Jumièges, et les moines déjà se préparaient à retenir son corps; mais il guérit et retourna en Angleterre. Il y fit bâtir des chapelles dans les domaines de Sainte-Barbe. Le prieuré anglais de Beckford était fort prospère; des copistes y travaillaient, dont les œuvres étaient envoyées en Normandie. On y expédiait aussi ce que l'on pouvait de choses d'usage courant, mais non de l'argent, car la monnaie anglaise d'alors était peu estimée dans les autres pays. D'ailleurs, tant pour le développement de la vie spirituelle que pour la défense de leurs biens, les religieux de Sainte-Barbe luttaient de zèle; l'accueil des hôtes et le soulagement des pauvres, plus que dans les monastères voisins, étaient chez eux en honneur. Cela grâce à Guillaume.

Guillaume, au reste, conseiller sagace dans les affaires difficiles, avait la faveur de l'archevêque de Cantorbéry, Thibauld, et de l'impératrice Mathilde; elle le consultait fréquemment, et souvent

il lui fit tenir des avis utiles. On redoutait les actes et les paroles de Guillaume, *erat enim potens in sermone et opere*. Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, qui du seul aspect de son visage effrayait ses ennemis, lui était favorable. Guillaume eut à lutter contre l'évêque de Lisieux, Jean, mais il brisa plus d'une fois sa superbe. Arnoul, au contraire, successeur de Jean, estimait Guillaume à ce point de lui vouloir donner la garde de son diocèse au moment de partir pour la seconde croisade. . . Mais dans ses œuvres spirituelles comme temporelles, Guillaume eut parmi ses chanoines mêmes d'heureux auxiliaires. Hébert, son dévoué compagnon du Désert, éleva les bâtiments de Sainte-Barbe et y amena l'eau de la Dive; Robert de Roumare, prieur de Saint-Benoît-des-Ombres, fut appelé le père du pays, et c'est à lui que Guillaume remettait, durant ses absences, le soin de la communauté. Ces absences, on l'a vu déjà, étaient nombreuses et jusque vers le temps de sa mort, il semble que les affaires d'Angleterre aient sans cesse retenu la vigilance du prieur. Ce Guillaume de Beauchamp, qu'on a déjà cité, chassa deux fois les chanoines de Beckford. Se ménageant tour à tour le roi Étienne et l'Impératrice, il était l'intime ami de l'évêque de Worcester. Le prieur Guillaume dut, une troisième fois, aller solliciter l'appui de Rome. Mais, en route, il rencontra Arnoul de Lisieux, qui lui remit les lettres apostoliques désirées, et il repassa en Angleterre. Après encore bien des difficultés trop longues à rapporter ici, Guillaume de Beauchamp, enfin

excommunié, se soumit et répara ses torts. Mais ce ne fut pas le repos pour Sainte-Barbe. En Normandie, les religieux devaient, contre les ennemis, veiller la nuit sur leurs moissons. Guillaume lui-même ne s'y épargnait pas. Il était sévère à l'égard de ceux qui négligeaient la tâche assignée. Une fois il frappa de verges un bouvier qui avait laissé ses bêtes errer dans un clos de pommiers nouvellement plantés; mais, pris de remords, il alla avant le soir lui demander un humble pardon. Très prompt dans ses actes, Guillaume s'en excusait souvent près de ceux qu'il avait châtiés, mais il le faisait toujours d'une manière paternelle, sans amoindrir son autorité. Inflexible pour défendre la justice contre les forts, il était doux aux faibles; dur envers les pécheurs, il l'était à lui-même. Le souci de sa communauté, les labeurs de la mortification et la vigilance continuelle qu'il exerçait sur les âmes dont il avait la charge, lui furent un long martyre; *diuturnum duxit martyrium*. Aussi plus d'une fois tenta-t-il d'abandonner le priorat. On ne le souffrit pas. Jusqu'à la fin, autant qu'il le put, il assista au chapitre et célébra la messe. Le jour de l'Épiphanie, dans l'octave de laquelle il mourut, il chanta encore la grand'messe, puis se rendit au chapitre se faire absoudre par ses frères. Sa mort advint le 13 janvier 1153, vers le soir. L'évêque de Lisieux, Arnoul, qui lui avait toujours marqué un grand respect, vint exprès de Nonant pour célébrer ses funérailles. Le corps de Guillaume fut inhumé, suivant ses prescriptions, hors de l'église, derrière l'autel de sainte Barbe.

La mort ne finit point la sollicitude de Guillaume pour son ordre : par la suite, il apparut à un serviteur du monastère pour le rendre plus soigneux de ses devoirs. D'ailleurs, il semble que Guillaume se survécut dans son successeur. Ce successeur, dont l'élection par le chapitre fut approuvée aussitôt d'Arnoul, avait été en quelque sorte désigné par Guillaume de son vivant. C'était Daniel, alors prieur de Beckford. Anglais d'origine, il avait passé tout jeune en Normandie et grandement profité aux écoles. Sa bonne réputation le fit choisir par Guillaume, qui le reçut dans son ordre et l'amena bientôt à la prêtrise. Daniel devint l'aide de Guillaume et sous-prieur de Sainte-Barbe.

Les commencements de son priorat furent assez difficiles. Henri II d'Angleterre, qui avait remplacé Étienne, mit la main sur certains revenus du prieuré, et la miraculeuse intervention de sainte Barbe elle-même ne semble pas avoir pu assurer ses droits. Comme le dit l'auteur, le temps n'était plus où Henri II, alors seulement duc de Normandie, accourait recevoir le prieur Guillaume dans ses bras. Néanmoins, Daniel ne tarda pas à se faire estimer du roi, des évêques et des seigneurs. Sous son gouvernement, le domaine de Sainte-Barbe s'étendit par diverses offrandes que dénombre la Chronique, et c'est de son temps encore que furent achevés les bâtiments canoniaux. Lui aussi alla à Rome et s'employa beaucoup pour son église. Il semble avoir été prieur trente ans.

Là s'arrête notre Chronique. Le copiste du manuscrit de Sainte-Geneviève ne paraît pas avoir voulu même compléter la dernière phrase interrompue du texte qui lui servit de modèle. Par contre, il a transcrit à la suite une courte note, due, sinon à lui-même, du moins à un auteur sans doute autre que celui de la Chronique, et qui se rapporte à la première fondation de Sainte-Barbe, au temps de Guillaume le Conquérant.

Ainsi donc, dans son ensemble, cette Chronique, dont on vient de donner une sommaire analyse, nous présente l'histoire de Sainte-Barbe-en-Auge au XII[e] siècle, sous le gouvernement de Guillaume et de Daniel. Le récit circonstancié des premiers développements du prieuré suffirait à en faire, toute mesure gardée, un texte d'importance. Mais, outre que la figure austère et laborieuse du prieur Guillaume s'y retrace assez bien pour qu'on la puisse joindre, à distance convenable, à celles des grands abbés du temps, les renseignements que nous donne par surcroît la Chronique sur divers personnages et divers faits de l'histoire anglo-normande, en justifient la totale publication.

En effet, si les éditions de Du Monstier et de Le Large, à les compléter l'une par l'autre, peuvent relativement tenir lieu du texte original, il n'en reste pas moins que toutes deux sont partielles et l'une au moins fort défectueuse. Le P. Le Large, en effet, chanoine régulier de l'abbaye de Beaulieu, dans le Maine, et qui connut sûrement le manuscrit même de Sainte-Gene-

vière (1), n'en a publié (mais non entièrement et non sans modifications) que des fragments relatifs au prieur Guillaume (2). Artur Du Monstier, lui, dans la *Neustria pia,* donna bien une chronique de Sainte-Barbe-en-Auge assez semblable à celle du manuscrit de Sainte-Geneviève ; mais il la fit précéder d'un récit de la première fondation de Sainte-Barbe (3) ; il la retoucha selon son goût et en

(1) Certaines particularités du ms. 1643 de Sainte-Geneviève se retrouvent en effet dans l'édition de Le Large, par exemple : f° 59, v°, 2e colonne, le texte portait : *Interèa, regno Anglorum...* Une main plus récente corrigea : *Postea, regno Anglorum..*, ce que Le Large (p. 540) a maintenu. F° 62, r°, 1re colonne : *...cui prefuit Eugenius papa...* Une main moderne a ajouté le numéro du pape, que Le Large donne aussi (p. 541).

(2) Le titre donné par Le Large montre assez son intention : *De vita Guillelmi primi Prioris...*

(3) Du Monstier (*op. cit.*, p. 717) déclare ce récit préliminaire venu d'un ancien ms. de Sainte-Barbe, dont le titre est : *Vera narratio fundationis Ecclesiœ et monasterii seu Prioratus Conventualis S. Barbaræ in Algia.* Nous n'avons jusqu'à présent rencontré de ce texte que deux copies du XVIIe siècle, intitulées toutes deux : *Narratio fundationis monasterii seu prioratus conventualis Stæ Barbaræ in Algia, alias Sti Martini de Escajoleto.* (Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 608, *Recueil de pièces concernant la fondation et l'histoire de plusieurs maisons de l'ordre de Saint-Augustin.....*, fos 513 à 516, v° ; et ms. 616, *Recueil de divers auteurs touchant l'ordre des chanoines réguliers.....*, fos 63 à 69, v°). Ces copies, pareillement données comme extraites d'un vieux manuscrit, ne sont pas identiques entre elles ni au texte de Du Monstier.

Quant à la narration analogue au texte du ms. 1643 de Sainte-Geneviève, elle formait, si l'on croit Du Monstier (p. 718, note c), la deuxième partie du manuscrit d'où il tira le récit précédent.

accommoda le style à l'antique (1). Dom Brial (2), qui n'ignorait pas la Vie du prieur Guillaume, de Le Large (3), n'y sut pas reconnaître les

(1) L'ordre des différents paragraphes de la Chronique n'est pas le même dans le ms. 1643 que dans la *Neustria pia*. Du Monstier combina à son gré l'arrangement intérieur des phrases, autant qu'il semble, pour des raisons d'élégance. Il modifia nombre d'expressions, leur en substituant de modernes (comme le remarquait dom Brial) et surtout d'antiques. Ainsi le ms. 1643, f° 60, 1re colonne, porte : *Videns autem episcopos tanquam canes mutos contra lupos non audentes latrare, coactus est romanum pontificem iterato adire. Qui, Viterbi illum inveniens, litteras in tempore importuno oportunas a sede apostolica postulabat. Interim instante die martyrii beate Barbare, cum dominus papa Eugenius sacro altari celebraturus astaret, accedens ad eum prior « Domine, inquit, hodie festum est beate Barbare. Memor esto peticionis illius ». Cui blando vultu arridens, dominus papa : « Hodie, inquit, fiet »*, etc. Et Du Monstier, p. 719-720 : .... *mutos lupis allatrare non audentes, Romanum pontificem iterum adire coactus est : a quo Viterbii invento, litteras importuno tempore, opportunas postulabat. Sed re de crastino in crastinum dilata, tandem die S. Barbaræ martyrii advenit ; quem opportunum urgendo Pontifici Prior arbitratus est. Itaque ad eum jam sacris altaribus astantem accedens, rogavit ut petitionis B. Barbaræ, eo die quod festum ei erat, et quo memoriam passionis ejus facturus erat, meminisset. Qui blando vultu arridens ; rem eo die confectam iri pollicitus est*, etc. Nous donnons ce seul exemple pris au hasard ; mais le remaniement est continu et pour ainsi dire aucune phrase n'y échappe.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, 1817, in-4°, *Anonyme. Auteur de l'histoire de la fondation du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge*, p. 601-603.

(3) P. 603.

ressemblances qu'elle offre avec la relation publiée par Du Monstier. Dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (1), il reprit le texte de la *Neustria pia* et, bien qu'en le tenant pour suspect (2), il se borna à le dégager des gloses dont l'avait encombré Du Monstier. Encore que prudent, ce système le conduisit trop loin et il prit pour des commentaires de Du Monstier des passages mêmes de la Chronique (3). Il en résulte que, plus net dans le *Recueil des historiens,* le texte de la Chronique de Sainte-Barbe se trouve néanmoins plus complet dans la *Neustria pia*. Jusqu'à l'étude de M. Delisle (dont procède directement la nôtre), la Chronique de Sainte-Barbe ne fut connue que par les éditions de Du Monstier, de Le Large et de dom Brial.

En vérité, Du Monstier avait projeté, et même accompli, un autre travail sur la Chronique. Dans une note de la *Neustria pia,* il annonça une

(1) T. XIV. Paris, 1806, in-f°. *Anonymi vera narratio fundationis*, etc., p. 498-506. Dom Brial a lui-même retouché en plus d'un point le texte de Du Monstier.

(2) *Recueil des historiens*, etc., *loc. cit.*, p. 498, note a.

(3) Des passages entiers de la Chronique, donnés par la *Neustria pia* (p. 723, 724, 726), sont absents dans dom Brial. Du Monstier, en effet, n'a pas cru devoir toujours distinguer du texte ses propres explications ; d'où il suit que le départ ne va pas sans difficulté. — C'est cette insouciance de Du Monstier pour l'intégrité de son texte qui nous autorise à lui rapporter immédiatement les variantes qui distinguent son édition, plutôt qu'à un copiste antérieur et inconnu dont il n'aurait fait que reproduire l'œuvre.

Vie complète du prieur Guillaume (1). Cette vie devait paraître dans la *Neustria sancta*. La *Neustria sancta* n'a pas, on le sait, été imprimée, mais nous en possédons le manuscrit et on y peut lire cette vie du prieur Guillaume (2). Elle résulte, semble-t-il, de la fusion de certains passages empruntés à la Chronique, avec un texte que nous avons retrouvé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dans une copie du XVIII[e] siècle, et qui s'intitule : *De vita Guillelmi protoprioris nostri*. Nous donnons ce *De vita* en appendice.

Assurément, si l'on n'en juge que d'après les remaniements notoires de la Chronique dans la *Neustria pia*, Du Monstier peut être tenu pour l'auteur responsable des combinaisons et des retouches que présente la Vie du prieur Guillaume dans la *Neustria sancta*. Mais il faut considérer que Du Monstier nous donne la *Vera narratio* de la *Neustria pia* aussi bien que la Vie de la *Neustria sancta*, comme extraites directement de manuscrits anciens de Sainte-Barbe-en-Auge. Il semble, en fait, qu'il y ait eu à Sainte-Barbe une suite de compositions historiques, rédigées dès le moyen âge, sur les origines et le développement du prieuré. Peut-être même a-t-il existé une Chronique unique (ou des Annales) de Sainte-Barbe-en-Auge, écrite au cours des

(1) P. 724, note e.

(2) Bibliothèque Nationale, fonds latin, ms. 10051, f[os] 28 et suiv. *B. Guillelmus, primus prior S. Barbaræ in Algia. vita ex ms. codice prioratus S. Barbaræ in Algia excerpta compendio.*

temps et dont nous n'aurions plus que des débris. Un texte narratif se référant au XIII[e] siècle et qu'a aussi publié du Monstier (1), n'est pas pour infirmer cette simple hypothèse.

En tous les cas, c'est dès le XII[e] siècle qu'on eut à Sainte-Barbe le souci de garder mémoire des principaux faits accomplis au prieuré. L'auteur de notre Chronique, religieux de Sainte-Barbe, est contemporain des événements qu'il relate. *Mirabar et subtilitatem confessi et humilitatem prostrati* (2), dit-il du prieur Guillaume qu'il connut du moins en ses derniers temps. D'autre part, le texte portant mention de Lisiard, évêque de Séez, qui ne le fut qu'à dater de 1188, c'est aux années extrêmes du XII[e] siècle qu'avec dom Brial et M. Delisle, on se trouve conduit à reporter la composition de la Chronique. Mais qui conviendrait-il d'en tenir précisément pour auteur? Jusqu'à présent personne ne semble avoir cherché à le savoir; aussi bien n'avons-nous aucun indice. Et cependant nous connaissons par ailleurs un écrivain notable qui vécut à Sainte-Barbe, au déclin du XII[e] siècle. C'est Geoffroi de Breteuil, qui fut même sous-prieur de la communauté (3). Sa vie est fort mal connue, et nous ignorons vers quelle date il quitta la Normandie pour se retirer à Saint-Victor de Paris. Les œuvres que

(1) *Neustria pia*, p. 727-730.

(2) Voir p. 47.

(3) Sur Geoffroi, voir surtout dom Brial : *Histoire littéraire de la France*, t. XV, 1820, p. 69-85. — A. Charma: *Mémoires de*

nous possédons en assez grand nombre sous son nom, n'ont pas à dire vrai le caractère historique ; mais la langue correcte, assez difficile et recherchée de la Chronique de Sainte-Barbe, ne serait pas indigne de lui. Assurément nous ne prétendons pas, même par simple conjecture (1), attribuer cette Chronique à Geoffroi de Breteuil. Mais il nous paraît que son séjour à Sainte-Barbe à la fin du XII[e] siècle, et la rédaction, vers les mêmes années, de la Chronique du prieuré sont deux faits dont la relative coïncidence s'imposait à l'attention (2).

la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXVII. Caen, 1869, in-4°, p. 1-50.

La dernière étude, dont nous n'avons encore que le sommaire, est de M. R. Griveau : *Geoffroi de Saint-Victor et la décadence des Victorins à la fin du XII[e] siècle. Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes de la promotion de 1903.* Macon, 1902, in-8°, p. 99-104.

(1) Voir p. 29 la note 2, et p. 32 la note 3.

(2) Je ne saurais, en finissant, ne pas marquer ma gratitude à l'Académie de Caen, dont l'accueil me fut si bienveillant. Que M. Émile Travers, que mon excellent maître de l'Université de Caen, M. Prentout, veuillent bien aussi croire à toute ma respectueuse reconnaissance pour ce que le présent travail leur doit de ne pas être trop imparfait. A M. É. Deville enfin, qui, avec tant de bonne grâce, m'abandonna les droits que lui avait pour ainsi dire acquis sur la Chronique de Sainte-Barbe, sa longue pratique du fonds normand de Sainte-Geneviève, j'offre cordialement de sincères remerciements.

LA CHRONIQUE

DE SAINTE-BARBE-EN-AUGE

D'après le ms. 1643 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. f^os^ 57-70 (1).

[*V*]*enerabilium* (2) *patrum memorabiles mores posterorum memorie* (3) *stili officio commendare piorum est filiorum ; laudabile est priorum posteros memorari, laudabilius imitari. Agnoscant igitur filii ecclesie Sancte Barbare quo in temporalibus domus eorum gavisa sit fundatore, quove in spiritualibus adulta sit nutritore.*

Fuit in diebus superioris Henrici (4), regis Anglorum. quidam *clericus* in urbe Rothomagensi, nomine Gillebertus, *ex* clericali et militari prosapia editus. Hic et Rothomagensis ecclesie precentor et prefati

(1) Nous indiquons en italiques les passages omis par le P. Le Large. Certains sans doute se retrouvent dans l'édition de Du Monstier, mais sous une forme telle que nous n'en pouvons tenir compte. (Voir p. 14, note 1.)

(2) Nous restituons entre crochets les initiales dont la place, réservée à l'enluminure, est demeurée vide.

(3) Le Large a imprimé *æ* et *oe;* partout nous avons rétabli *e*.

(4) Henri I^er^, né en 1068, roi d'Angleterre en 1100, maître de la Normandie en 1106.

regis thesaurarius erat. [C]um autem filios quinque haberet juvenes, egregios, literis deditos et in curia regis nominatos, primogenitum Willelmum *sibi* annis jam maturus *in* thesaurarii officio, ex regis beneplacito, subrogavit. In quo etiam officio reliqui fratres, quamdiu superstites fuerunt, ac si jure hereditario sibi invicem successerunt. [G]uillelmus igitur *patris* potitus officio, cum *pro* multiplici *preclare* indolis probitate regis et procerum gratiam et familiaritatem haberet, tandem spreta mundi maleblandientis prosperitate, spreto juventutis flore, *spreto patre dulcique fratrum consorcio,* spreto eciam latere regis Anglorum, regi militare *disposuit* Angelorum. *Quod et fecit.* Quadam etenim die, assumpto secum uno ex clericis suis, viro venerabili magistro Huberto, iter arripuit ad desertum locum, *scilicet* in nemore castro Britolio adjacente (1). Ibi quippe degebant viri religiosi, quibus preerat Hugo (2), cognominatus de Deserto, vir bonorum memoria dignus, et quondam bone memorie Vitalis (3) heremite discipulus. *Hubertus vero, intellecta voluntate et causa itineris domini sui, statim ad patrem et fratres ejus insperate novitatis nuncius, ferrata calce fatigato quadrupede convolavit. Quo audito Robertus de Ebroicis, secundus natus post*

(1) Notre-Dame-du-Désert, ermitage fondé au XII[e] siècle, aux Baux-de-Breteuil (canton de Breteuil, Eure), plus tard confondu dans le prieuré de Lesme.

(2) Voir : Charpillon et Carême : *Dictionnaire historique de l'Eure*, t. I. Les Andelys, 1868, in-8°, p. 222.

(3) Vital l'Ermite, fondateur de l'abbaye de Savigny. Voir : Orderic Vital, édition Le Prévost et Delisle, t. III, p. 449-50.

Guillelmum, vir in regno nominatissimus, felicem fugitivum e vestigio insecutus, invenit dilectum fratrem suum veste jam religionis indutum. Ipse enim Guillermus illo adveniens confestim eam susceperat. « Ut si, inquit, me diabolus occasione aliqua ad seculum revocaverit, fiam obprobrium hominum et abjecio plebis ».

Ibi ergo tamquam in loco penitentie, vere penitentis operibus occupatus, tempus quod in vanitate consumpserat, mentis et corporis excercicio redimebat. Erat enim pro molibus cilicio indutus, pro jocis, silencio et lectioni intentus, pro modulacionibus, lacrimis et suspiriis assuetus. Gaudebat, *pro optimatum familiaritate, pauperum fratrum societate, pro curie frequencia solitudine, pro deliciarum torrente cibi et potus parcitate, et quia in multis Deum offenderat, multis modis eum sibi reconsiliare studebat.* Scripsit eciam venerando Rothomagensium archiepiscopo, Gaufrido (1), sic inter cetera dicens : « [E]go, miser Guillelmus, reddo prebendam quam male adquisitam et male possessam hactenus tenui ». Quibus verbis multi audiencium conpuncti, *eciam* in lacrimis proruperunt. Rex *eciam,* audito ejus discessu, fertur dixisse fideliorem clericum domus sue se amisisse. *Quem vero rex terrenus amisit, celestis inventum recepit.*

Illo ergo in vocacione sua perseverante, accidit ut Rabellus (2), filius Guillelmi Camerarii, cujus consilio

(1) Geoffroi, archevêque de Rouen, de 1110 (?) à 1128.

(2) Rabel le Chambrier, de la célèbre famille des Chambriers de Tancarville, fils de Guillaume de Tancarville et de Mathilde

tota fere regalis curia tunc temporis incombebat, Deo inspirante, disponeret ponere in ecclesia, que dicitur Sancte Barbare, canonicos regulares (1), in qua proavus (2) ejus Stigandus (3), tempore Guillelmi Anglorum regis et domitoris, prebendas et canonicos instituerat seculares (4). *Patris* itaque *et filii communicato consilio,* habito *quoque* super hoc regis *et episcoporum* assensu pariter et suffragio, Guillelmus coactus est de nido sue conversionis exire domusque regularis ordinande, adhuc in ordine recens, curam suscipere. *Qui,* abbatis nomen *prorsus* refugiens, nomine et officio prioris contentus *est,* contemptor pompe qua male in seculo usus est. [*A*]*d*duxit autem secum duos fratres, viros strenuos, qui de civitate Rothomagensi apud Desertum, relictis opibus suis,

d'Arques ; il épousa Agnès de Mézidon, petite-fille d'Eude Stigand. Voir : A. Deville : *Histoire du château et des sires de Tancarville.* Rouen, 1834, in-8°, p. 121 et suiv. — Orderic Vital, édition Le Prévost et Delisle, t. IV, p. 412. ; t. V, p. 81, 83. Le mariage de Rabel est forcément antérieur à 1128, date que lui assigne A. Deville (*op. cit.*, p. 154, n. 1), puisque c'est par sa femme que Rabel devint seigneur de Mézidon et patron de Sainte-Barbe, réorganisée en 1127. Voir plus loin, p. 58.

(1) Sur cette deuxième fondation de Sainte-Barbe, accomplie dans des circonstances miraculeuses, voir le récit préliminaire donné par Du Monstier, *op. cit.*, p. 717-718.

(2) D'après le récit de la première fondation (Du Monstier, *loc. cit.*), c'est la fille même d'Eude Stigand qu'aurait épousée Rabel. Ce qui paraît assez peu vraisemblable. Voir plus loin, p. 57, notes 1 et 2.

(3) Sur Eude Stigand, voir notamment : Orderic Vital, édition citée, t. II, p. 104.

(4) Voir : Du Monstier, *loc. cit.*

causa religionis, se contulerant, Ernaldum et Hebertum. *Et iste est Hebertus, qui post mortem Guillelmi prioris, sub patre Daniele a latere dextro ecclesie aulas hospitum, officinas fratrum, per sedecim annos instanter edificavit, et per eas aquam fluminis* (1) *magno somptu ac sudore adduxit.* Hii tres in nomine sâncte Trinitatis ecclesiam Beate Barbare, comitante obediencia, unanimiter adierunt, seque in ea omnibus diebus vite sue sub beati Augustini regula militaturos, voto pari Domino obtulerunt. Factum est anno M° C° XX° VIII° ab Incarnacione Domini, gaudente fundi domino et favente Johanne Lexoviensi episcopo (2). Ecclesia vero que dicitur Sancte Barbare, in honore beati Martini ab antiquo fundata et dedicata consistit (3). Porro illatis in eam reliquiis beate Barbare, virginis et martyris (4), per manum Roberti, filii Stigandi, qui de Grecia easdem reliquias super aurum et topazion sibi preciosas attulerat, beata Barbara, ob miraculorum frequenciam, illam suo nomini vendicavit ecclesiam (5). *Cujus rei consideracione, prior Guillelmus in sigillo capituli ejusdem ecclesie utriusque ymaginem effigiari fecit, versiculo*

(1) La Dive.

(2) Jean I^er^, évêque de Lisieux, de 1107 à 1141.

(3) Voir dans Du Monstier, *loc. cit.*, le récit de la fondation primitive.

(4) Sainte dont l'histoire demeure fort incertaine. D'après Métaphraste, elle aurait été martyrisée à Héliopolis d'Égypte en 306. Sa légende est dans Surius : *De probatis sanctorum vitis*, t. XII. Cologne, 1618, in-f°, p. 123-124.

(5) Voir Du Monstier, *loc. cit.*

brevitate laudabili circomposito : « In re Martini Barbara nomen habet ». Alium quoque similis forme versiculum in sigillo proprio sculptum habebat : « Si recte vivis fac mihi quod tibi vis » (1). *[F]actum est autem divina, ut credimus, ordinacione, ut regina virginum, Virgo Maria, que ubique imperiosa est, advenienti famule sue tamquam Barbare in domesticis suis quasi mater honorificata occureret, mittens ei de clero suo viros illustres qui in ejus ecclesia et regulariter Deo servirent ipsamque ecclesiam bonis temporalibus et spiritualibus propagarent. [U]nde non immerito ecclesia Sancte Barbare uterina filia Rothomagensis ecclesie dicitur, pro eo quod de choro, tamquam de utero ejus, exisse illud examen dulciflui operis fervens artifex comprobatur* (2). *[F]ratres vero Ancensis cenobii* (3), *qui ibidem causa rei servande per aliquod tempus fuerant commorati, advenientibus sancte hereditatis possessoribus, ad domum suam regressi sunt, firmata inter utrosque familiaritate a die illa et deinceps.*

(1) M. Delisle (*op. cit.*, p. 215, note 2) fait remarquer que « ce type n'était plus employé au XV[e] siècle, comme on le voit par un sceau que Léchaudé d'Anisy a dessiné dans son Recueil de sceaux normands, pl. XXII, n° 5. C'est seulement dans les temps plus modernes qu'on fit revivre l'ancien usage. En souvenir du sceau gravé au XII[e] siècle, les chanoines se servaient en 1680 d'un cachet portant la légende : *In re Martini Barbara nomen habet.* Demay : Sceaux de Normandie, p. 339, n° 3019 ».

(2) Le père de Guillaume était préchantre de Notre-Dame de Rouen. Voir plus haut.

(3) Notre-Dame d'Eu, abbaye augustine fondée au XI[e] siècle.

Prior autem Guillelmus, cum vitam parcam nimis et austeram cum hi*i*s quos secum adduxerat, duceret, invenire non po*terat* tante parcitatis consortes. Quapropter altiore usus consilio, rigorem propositi temperavit, et ceperunt ad eum fratres comfluere et maxime de Rothomagensium civitate. [S]ecutus est eum pater suus et duo ex fratribus suis, viri quorum memoria in benedicione est, alieque venerabiles persone de prefata civitate. [V]idens autem Camerarius ramusculum novelle plantacionis bone spei flores producere, prioribus donis adjecit *Maisnil Giroldi* (1) in Normannia, Be*quefort* et Colesteordiam (2) in Anglia. Que dona, cum prior Guillelmus a regia majestate confirmari in perpetuam elemosinam postularet, [r]ex, Be*quefort*, quod de reg*ali* corona patri Rabelli dederat, confirmare in elemosinam penitus renuebat. [S]ed prior, qui*a* regi regisque consiliariis familiaris *et quasi de curia* erat, instans oportune importune, tandem, opitulante Deo, quod peciit impetravit (3).

(1) Le Mesnil-Guéroult, à Saint-Pierre-des-Ifs, canton de Lisieux.

(2) Beckford, dans le comté de Glocester; *Colesteordia*, peut-être dans le comté de Lincoln. (Voir : Archives du Calvados. H. Fonds de Sainte-Barbe, n° 307.)

(3) Voir la charte de Henri I^er^. Archives du Calvados. H. Sainte-Barbe, n° 1. — Disons une fois pour toutes que les diverses donations à Sainte-Barbe que mentionne la Chronique, se retrouvent dans les chartes ou l'inventaire ancien de Sainte-Barbe, aux Archives du Calvados. Voir aussi le *Monasticon Anglicanum*, t. II. Londres, 1661, in-f°, p. 1010-1012, et L. Duval : *Inventaire sommaire des Archives... Orne, H.*, t. II. Alençon, 1894, in-4°, p. xxxvii et suiv., p. 34 et suiv.

[O]btinuit quoque immunitatem regalium vectigalium et *etiam* pontagii (pontagium vero vocant IIIJ^{or} argenteos quos ministri regis pro singulis equis per pontem in navim ascendentibus et a transfretantibus exigunt). *Porro Johannes, Lexoviensis episcopus, audito quod Rabellus Camerarius dedisset Mesnil Giroldi ecclesie Sancte Barbare, protulit cartam que testabatur jam dictum manerium datum fuisse Lexoviensi ecclesie a Roberto, post fratrem suum Ricardum tercium, duce Normannorum* (1). [F]acta est *ergo* contencio *longua inter Johannem episcopum et priorem Guillelmum; sed, quia Barbara vinci non noverit, tandem obtinuit.* [*O*]*rta est eciam contencio* super quadam terra, quam Camerarius ecclesie nostre dare volebat, *eamque prior suscipere rennebat : terra (?) quippe littigiosa erat.* Nam quidam miles, Adam scilicet de Magneio (2), terram ipsam calumpniabatur, dicens se eam de Camerario debere tenere in feodo et hereditate. Cum ergo Camerarius totam illam terram nobis dare vellet, et prior propter calumpniam talem donacionem differret, tandem, favente Camerario, finem hujusmodi sortita est illa contencio : media pars canonicorum devenit dominic*us*, reliquam tenuit Adam de ipsis in feodo, per servicium prestandi *unum* equum bis in anno ad neccessaria itinera eorum infra

(1) Richard III, duc de Normandie, de 1026 à 1027. Robert Ier le Magnifique, de 1027 à 1035. Voir la charte de donation du Mesnil-Guéroult à l'Église de Lisieux dans les *Memoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIII, 1844, in-4°. A. Le Prévost : *Pouillés du diocèse de Lisieux*, p. 10, note.

(2) Magny-le-Freule, canton de Mézidon.

Normanniam, et eundi ad placita eorum et alia negocia, circa quinque vel septem leugas convenienter. [*V*]*idens autem prior quod in ecclesia Beati Stephani de Mesnilo Maugeri* (1), *ex feodo Theodorici, prebende quedam essent pauperes quidem et pauce, sed revera nobis imposterum plurimum profuture, favente Arnulfo Lexoviensi episcopo* (2) *et illius ecclesie advocato* (3), *possessioni ecclesie nostre, providus futurorum, adjecit.*

[P]rior *igitur Guillelmus* ad dominum papam iter aggressus, domum suam in ordine canonicorum regularium conformari fecit, donis *quoque* regis et Camerarii *apostolice* dignitatis privilegio confirmatis (4). Regressus *a* Roma in ordinanda domo, et maxime in ecclesie officio, multam et longam adhibuit diligenciam. Cujus officii ordinacio adeo pluribus placuit ut eciam archiepiscopi, episcopi alieque venerabiles persone in capellis suis *eadem ordinacione* celebriter uterentur. Fecit eciam abbreviaciones Evangeliorum que dominicis diebus in capitulo leguntur; ymnis quoque et quibusdam *sequenciis* delectabiles cantus

(1) Le Mesnil-Mauger, canton de Mézidon.

(2) Le célèbre Arnoul, évêque de Lisieux, de 1141 à 1182, mort en 1184. — Le plus récent travail sur Arnoul est celui de M. Bouteron : *Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes de la promotion de 1905*. Macon, 1905, in-8°, p. 25-31.

(3) Sur les avoués normands, voir : F. Senn : *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France*. Paris, 1903, in-8°, p. 95-100.

(4) La bulle d'Innocent II, datée de 1130, a disparu.

Voir : *Table des papiers existants dans le chartrier en 1741* (Archives du Calvados. H. Sainte-Barbe), p. 44.

apposuit. Cantor quippe egregius fuit ; sed conversa est in luctum cythara ejus, *quando* de morte Henrici, regis Anglorum (1), *filiis pacis* lamentabile accidit infortunium. Mortuo quoque non multo post tempore, Camerario (2), domui nostre *du*plicati doloris lacrimosa incubuit lamentacio. *Si quidem adhuc parvula erat, et, sicut prior scripsit domino pape, primos gressus religionis attentans, parvula erat sed tamen ubera jam habebat. Nam* per idem tempus, cum presul Constanciensis, Algarus (3), vir religiosus ac timens Deum, canonicos regulares in ecclesia Sancti Laudi Constantini (4), constanti animo constituere decrevisset, *illa,* duce Guillelmo priore, bonorum coadjutore, primum conventum illuc direxit, *filios adoptionis ibidem Domino paritura eosque sane doctrine lacte dulcifluo nuctritura.* Revoluto *eciam* anno, ea scilicet dominica, *in* qua canitur officium « Letare Jerusalem et conventum facite » (5), conventum ex fratribus suis prior Guillelmus induxit in ecclesiam Sancti Laudi, apud Rothomagum (6),

(1) Au château de Lyons-la-Forêt (Eure), dans la soirée du dimanche 1er décembre 1135.

(2) En 1140, selon Robert de Torigni, édition Delisle, t. I. Rouen, 1872, in-8°, p. 218.

(3) Évêque de Coutances, de 1131 à 1151.

(4) Abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Lo, ordre de Saint-Augustin, à Saint-Lo (Manche).

(5) Le quatrième dimanche de Carême ; le 2 avril 1139, d'après la *Gallia christiana*, t. XI, 1759. Paris, in-f°, c. 935.

(6) Le prieuré augustin de Saint-Lo, à Rouen. Voir : De Glanville : *Histoire du prieuré de Saint-Lo de Rouen...* Rouen, 1890-91. 2 vol. in-8°.

presente Hugone Rothomagensium archiepiscopo (1), et Argalo Constansienci *(sic)* episcopo, quem prior ad tam bona opera *animabat*, pro eo quod utraque ecclesia de jure Constanciensis ecclesie erat. [*A*]*dduxit eciam secum fratrem suum Galterum, qui apud Sanctam Barbaram habitum religionis susceperat, ut videlicet in illa ecclesia viveret regulariter, cujus prebenda usus fuerat seculariter.*

[*I*]*nterea*, regno Anglorum in se ipso diviso, secuta est ecclesi*arum* Dei non minima desolacio. Quicunque viribus prevalebat aggerem erigebat, castrum firmabat, ecclesi*arum* vel monasteriorum possessiones atrociter invadebat. [U]nde factum est ut Guillelmus de Bello Campo fratres nostros de Be*quefort* crudeliter exturbatos eiceret *(sic)*. Quo audito, prior in Angliam properans fratres ejectos multa instancia proprie possessioni restituit. [V]idens *autem* episcopos *tanquam* canes mutos contra lupos non audentes latrare (2), coactus est romanum pontificem iterato adire. Qui Viterbi illum inveniens, litteras in tempore importuno oportunas a sede apostolica postulabat (3). [*I*]*nterim instante* die *martyrii* beate Barbare (4), cum dominus papa

(1) Hugue III d'Amiens, archevêque de Rouen, de 1130 à 1164.

(2) Cette citation d'Ésaïe (LVI, 10) se retrouve dans la lettre IV de Geoffroi de Breteuil. *Patrologie latine* de Migne, t. CCV, c. 833.

(3) Voir la bulle d'Eugène III, aux Archives du Calvados, H. Sainte-Barbe, n° 110.

Elle est de 1146 ; mais l'humidité a détruit le quantième.

(4) Le 4 décembre.

Eugenius (1) sacro altari celebraturus astaret, accedens ad eum prior : « Domine, inquit, hodie festum est beate Barbare. Memor esto peticionis illius ». Cui blando vultu arridens, *dominus* papa : « Hodie, inquit, fiet ». [I]mminente autem solennitate beati Nicolai (2), domnus Jacintus (3), cardinalis nominatissimus, peciit a priore ut in illo festo precentoris officio fungeretur. Quod officium, dispositis in choro cantoribus, ut erat *usus*, et cantus ecclesiastici gnarus, cum magno omni favore, *voce* ac modulacione dulciflua consummavit, [R]otroldo, tunc Ebroicensi episcopo, postea Rothomagensi archiepiscopo (4), ex opposita parte chorum regente. *Hic priorem usque ad curiam sumptibus suis satis liberaliter sustentavit. Redeuntem vero Abrincensis episcopus, Ricardus, cognominatus de Solennio* (5), *non minus honorifice procurāvit. Hii duo episcopi cum Romam pariter peterent, a predonibus cujusdem castri in ipsum castrum adducti sunt* (6). *Quod videns, prior statim pertransiit, acu pallio cruce affixa.* [*V*]*eniens autem ad episcopum in cujus diocesi*

(1) Eugène III, pape, de 1145 à 1153.

(2) Le 6 décembre.

(3) Plus tard Célestin III, pape, de 1191 à 1198.

(4) Rotrou de Beaumont, fils de Henri, comte de Warwick, évêque d'Évreux, de 1139 à 1165, puis archevêque de Rouen, mort en 1183.

(5) Richard II de Subligny, évêque d'Avranches, de 1142 à 1153.

(6) Sur l'insécurité des routes italiennes, voir les lettres de Geoffroi de Vendôme (Migne, t. CLVII, c. 47-8, 54, 55) et Eadmer : *Historia novorum*, éd. Rule. Londres, 1884, in-8°, p. 95 et suiv., etc.

situm est castrum, egit gratia eum ut secum mitteret qui sacrilegis anathematis sentenciam minarentur, nisi capti liberi redderentur. Instabat prior ut in talibus noverat esse instandum, nec mora socios et patronos suos sua instancia liberavit, ostendens non solum in terra sua, verum eciam in aliena, probate virtutis virum se esse. Probata autem virtus corripit insipientes.

Denique reversus in Angliam, apostolica auctoritate fretus, terribilis factus est pontificibus et predonibus, quia pontificalis sententie obprobrium metuebant. *[V]enienti autem priori ad Vigornensem episcopum* (1) *et dampna sua conquerenti respondebat episcopus : « Modo faciam vobis justiciam ». Iterum atque iterum venienti idem respondebat episcopus. Sed sicut prior coram episcopis de illo conquerens dixit : « Modo illud et modo aliud nunquam modo habuit quod sine modo, inquit, labores et tedia mihi multiplicavit ». Presul de injustis justiciam facere differebat. Prior instanter, frequenter, sed inaniter, senis segnitiem stimulabat. [U]nde factum est ut fortes quererent animam prioris, sed quia fideliter conservavit ecclesiam sibi a Deo commissam, Deus conservavit illi misericordiam suam, dans ei constanciam periculis fluminum, periculis latronum, periculis in mari. In itineribus, sepe uno pedite contentus, sarcinula selle astricta, cum ab insidiantibus interrogaretur quis vel unde esset, respondebat se esse presbiterum Sancti Martini de Escagolio* (2), *id est quodam*

(1) L'évêque de Worcester, Simon, 1125-1150.

(2) Écajeul, canton de Mézidon. C'est sur le territoire de Saint-Martin d'Écajeul qu'avait été fondée Sainte-Barbe.

viculo eidem ecclesie proximo. [Q]uem viculum prior Guillelmus et successor ejus, nummorum terrarumque commutacione in suum redegerunt dominium, pro eo quod a parte illa apcius construi poterant regulariter vivencium domicilia. [D]ominus quoque proxime pleroxime Pleeville (1) *Guillelmus territorii prefati partem viculique emenda remanserat emit, emptamque ecclesie Sancte Barbare laudabili devotione donavit. [P]rior ergo Guillelmus modo apud Bekefort, modo apud Calesteordiam, utriusque possessionis deffensor indefessus, utrobique pro tempore commoratus, [L]incoliensi quoque episcopo* (2) *auctoritate apostolica vehementer institerat ut gladium ecclesiastice vindicte vibraret in hostes ecclesie. Sed Finees gladius nimis obtusus erat illis diebus* (3).

Pacatis, ut poterat, rebus, iterum ad suam ecclesiam remeabat ; sed in frequenti itu et reditu plurima impelago (sic) *passus pericula, quandoque eciam marina tempestate jactatus, homines fluctibus feerociores invenit. Nam pago Pontivo ipsa, in qua navigabat, ventorum rabie navis appulsa, irruentibus subito predonibus circonfusa est. [V]ir autem multa expertus, precepit puero calceis nummos inicere* (sic) *ut scilicet inter plantas et soleas reconditi rapaces manus evaderent. Quod et factum est.*

(1) Plainville, hameau de Percy-en-Auge, canton de Mézidon.

(2) Alexandre, évêque de Lincoln, de 1123 à 1148.

(3) Voir : Geoffroi de Breteuil, *loc. cit.*, lettre XXXVIII, c. 871.

Sur Phinees : ***Les Nombres*, 25.**

In illius tempestatis articulo prior, gravi egritudine gravatus, viribus pristinis admodum destitutus est. Sed quia viro notissimo non in partibus illis amici deerant, ipsi eum deduxerunt et adduxerunt in tabernacula sua, de salute ejus satis soliciti. [*Q*]*uo audito prenominatus Hebertus illuc quamtotius convolavit. Quem inde sublatum paulatim usque cenobium Gemmeticense* (1) *reduxit. Eatenus reduto redivivus langor incubuit. Monachi vero parabant, ut postea nobis innotuit, corpus ejus honorifice sepultum retinere, sed nundum appropiaverant* (sic) *dies mortis Matathie.*

Interea hostibus nostris in Anglia consilium fuit ut fratribus apud Bequefort commorantibus, tantum unde viverent relinquentes, cetera asportarent. [*Q*]*uo audito prior plures in Angliam canonicos misit, quorum acies, etsi modica tamen ordinata, inimicis suis terribilis erat.* [*E*]*t quia indecens erat ut tot fratres singulis diebus ad ecclesiam extra septa positam procederent, jussit intra curiam construi oratorium in honore beate Barbare, virginis et martiris.* [*I*]*n quod oratorium ipse intulit nonnullam partem reliquiarum ejusdem virginis ut ipsa possessionem suam de Bequefort sua tuicione deinceps custodiret. Quod et ipsa fecit sicut in sequentibus referemus. Constitutum est eciam in honore ejusdem virginis, apud Colesteordiam, oratorium ubi, sicut apud Bequefort, fratres nostri divina officia celebrabant.* [Q]uia vero apud Bequefort victualium major copia

(1) Jumièges.

erat, scriptores eciam ibi habebantur quorum opera ad nos in Normaniam mittebantur. *Mittebantur eciam*, prout mittentes poterant, quecumque usui neccessaria erant. Nam moneta illius temporis extra Angliam pene reprobabilis habebatur. [E]rat autem inter fratres, tam de ordinanda conversatione quam de tuenda possessione, cotidiana contencio, adeo ut de illis bona eciam ab hostibus opinio haberetur. *[C]uram quoque suscipiendis hospitibus et sustinendis pauperibus non minimam adhibebant, ut curia nostra, magis quam vicinorum monasteriorum, habundare elemosinam petentibus et accipientibus videretur. [U]nde amplius eis et dabatur et parcebatur.*

Prior vero pro variis rerum eventibus, hodie in Anglia, cras in Normannia erat. Nam et ipsa Normannia pluribus dominis serviebat. [I]pse autem, cum esset vir consilii et in *causis* difficilio*ri*bus vivus et efficax, plerumque a primate Anglie Cantuarensi archiepiscopo, Thebaldo (1), plerumque a domina imperatrice Matilde (2), ad consilium vocabatur. [Q]ue Matil*lis (sic)* dedit ei ejusque domui in perpetuam elemosinam singulis diebus VJ. argenteos apud Claudiocestriam (3). *[Q]uem redditum post mortem*

(1) Thibaud, ancien prieur puis abbé du Bec, archevêque de Cantorbery, de 1138 à 1161.

(2) Mathilde, née après 1100, du mariage de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, avec Édith d'Écosse, épousa en 1114 l'empereur Henri V, dont elle devint veuve en 1125. Fiancée en 1127, puis mariée en 1129 au comte d'Anjou, Geoffroi Plantegenêt, elle mourut en 1167.

(3) Glocester.

prioris Henricus, imperatricis filius (1), *sumpto diademate, in suum revocavit dominium.* [P]rior *tamen* illius possessionis pensionem multis diebus obtinuit, nobisque super hoc cartam imperatricis moriens dereliquit. [I]llo autem vivente adhuc et valente, cum quidam ex nobis ad alborum monachorum ordinem furtim transsisset, ipse non destitit, donec in generali consilio exutum cucul*a* ad ordinem canonicum revocaret. [*Q*]*uod ideo fecit ne ordo, adhuc in partibus nostris recens, artioris obtentu minus discretis in contemptum veniret.* [*T*]*alem quippe gratiam divina munificencia illi contulerat, ut eciam potentes operis ejus et sermonis ejus potenciam pertimescerent.* [*E*]*rat enim potens in sermone et opere.* [P]hilippum Baiocensem episcopum (2), virum cordatum suisque adversariis sola vultus feritate terribilem, ad hoc egit ut locum Sancti Albini (3) quem nobis auferre modis omnibus conabatur, non solum nobis liberum et quietum dimitteret, verum eciam priorem euntem ad Remense consilium (4), cui prefuit Eugenius *papa,* suis sumptibus honorifice duceret et reduceret. [*J*]*ohannis, episcopi Lexoviensis, qui ei adversari et invidere videbatur, sepe cornu contrivit.* [*C*]*apellam Beate Marie de Boterelli-*

(1) Henri II, d'Angleterre et de Normandie, né au Mans en 1133, de Geoffroi Plantegenêt et de Mathilde.

(2) Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, de 1142 à 1164.

(3) A Bray-en-Cinglais, commune réunie à Fontaine-le-Pin, canton de Bretteville-sur-Laize (Calvados).

(4) Mars 1148.

villa (1), *quam presbiter ibi serviens nomine parrochialis ecclesie, in rotulo episcopali scribi fecerat, volens scilicet viribus episcopi contra priorem niti, ipse prior, diu reluctante sed non prevalente episcopo, de rotulo episcopatus fecit abradi. Possessionem nostram de Ageyo* (2), *que fuerat patris et fratrum suorum, a fratre suo Ricardo super altare ecclesie nostre fecit offerri et in perpetuam elemosinam confirmari. [N]ichil enim cum hiis habebat commune quorum cura est dare parentibus res ecclesie. [C]apellam quoque Sancti Michaelis de Salquancia* (3), *quinque tantum solidos andegavensium annua pensione reddentem, longo sudore in suam juridicionem redegit. [E]cclesiam vero Beate Marie de Tertu* (4) *ab adversariis nostris, qui etiam in fratres nostros usque ad verbera exarserunt, post multos labores vel laborum circuitus liberavit, eorumdem adversariorum signifero ergastulo regis injecto. [E]t quia sermo incidit de ipsa ecclesia que quidem de jure beati Benedicti esse cognoscitur, aperire placet quo modo locus Sancti Benedicti* (5)

(1) Peut-être le Val-Boutri, commune de Mesnil-Bacley, canton de Livarot (Calvados).

(2) Agy, canton de Bayeux.

(3) Soquence, commune d'Écajeul, canton de Mézidon.

(4) A Villedieu-lès-Bailleul, canton de Trun (Orne).

(5) Le prieuré de Saint-Benoît-des-Ombres ; non pas celui sis au canton de Saint-Georges, dans l'Eure (voir A. Le Prévost : *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, t. III. Évreux, 1869, in-8°, p. 86), mais à Sainte-Marie-de-Tertu. *(Table des papiers existants dans le chartrier en 1741*, t. I, p. 30.)

dominio nostro evenerit. [F]uit in domo nostra quidam canonicus de pago Rothomagensi ducens originem. [I]ste, duobus digitis contractis et aliquantulum arefactis, velud incipientis lepre indicia preferebat. Prior autem, quesito et invento loco future, ut credebatur, egritudini congruo, ibi eum posuit, missa sepe eidem de monasterio alimonia. Vocabatur autem Robertus de Rollonismara (1). *Qui, Deo opitulante, ibidem in honore beati Benedicti oratorium construens et regulariter vivens, quasi pater patrie cepit haberi. Habuit etiam secum nonnullos fratres qui ei in Domino serviebant. A die qua de domo nostra exivit, signum lepre in eo penitus non excrevit; missas sepe celebrabat, potens laboris erat. [In] festis IX lectionum psalterium, ut ferebatur, priusquam comederet decantabat. Gratiam tantam invenit apud patronum suum Ricardum de Tornaio, ut ei daret agellos, unde, suo labore faciente, fructus annuatim perciperet. Notum fecit eum domine imperatrici, adeo ut ipsa ad eum veniret, partemque nonnullam vicini nemoris ei ejusque loci habitatoribus in perpetuum, ipso priore interveniente, tribueret. Prior plerumque in Angliam transfretans, domus sue curam eidem fiducialiter committebat, uno interim vel duobus ex fratribus nostris apud Sanctum Benedictum, causa divini officii, commorantibus. [N]on fuit post eum qui tanta de predicto loco nobis bona transmitteret quamta ipse qui omnia elaboraverat,*

(1) Roumare, cant. de Maromme, arr. de Rouen (Seine-Inférieure).

transmittebat, aliquando per annum summám X librarum estimacionem de laboribus suis nobis imperciens. Priori superstes fuit, sed ibi sepultus ubi in tanta diu indigencia Deo est tanta diligencia obsecutus. [P]ost inceptum locum Sancti Benedicti data est nobis a comite Pontivi, Guillelmo (1), *Salta-quoqueria* (2), *ubi a quodam fratre nostro oratorium sancte Dei genitricis Marie constructum est, quod a beato Girardo* (3), *successore Johannis* (4) *Sagiensi episcopo, qui ecclesiam Beati Benedicti dedicaverat, dedicatum est. [P]riori a Roma redeunti placuit divertere ad ecclesiam sanctorum martyrum Thebeorum* (5). *Qui a prioribus illius loci aliqua sanctorum martyrum pignora petens seque in honore eorum altare erecturum promittens, id responsi accepit ab eis : « Nos de hiis que petis jam non audemus aliquid dare, quia dantibus quandoque signum incubuit plenum terrore ». Ille ut erat vir desideriorum vehementer instabat. « [N]os, inquiunt, petita ponemus super altare, si audes tollere tolle ». Ille premissa prece altari imposita tulit et attulit. [A]ltare vero in honore beati Mauricii sociorumque ejus instruxit, impositisque reliquiis divina ihidem ministeria mul-*

(1) Guillaume II Talevas, comte de Ponthieu, de 1113 (?) à 1171.

(2) Un vidimus rappelant cette donation, a été publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV, p. 416. Il s'agit de La Cochère, canton d'Exmes (Orne).

(3) Gérard II, évêque de Séez, de 1144 à 1157.

(4) Jean de Neuville, évêque de Séez, de 1124 à 1144.

(5) Saint-Maurice-en-Valais.

tociens celebravit. [*I*]*n ipso prioratus sui inicio, cum vellet aperire scrinium in quo reliquie ecclesie nostre continebantur, dictum est ei ab antiquioribus neminem posse introspicere quin moreretur : « Volo, inquit, mori ».* [*I*]*llo itaque aperto quoddam ibi breve indecens repperit quod projecit* (1). [*V*]*idens autem ibi multorum reliquias contineri sanctorum, statuit certa die per singulos annos solemniter celebrari commemoracionem ipsorum.* [*E*]*cclesiam Beate Marie de Ouvilla* (2) *a Guillelmo, patrono ejus, in redemptionem molendini nostri quem ille et fortitudo ejus combusserant, multiplici persuasione obtinuit, primum quidem renitente, sed postea favente, Arnulfo Lexoviensi episcopo. Ipse enim priori et plurimum deferebat et in multis multum parcebat.*

[E]o tempore quo rex Francorum Ludovicus, ex consilio Eugenii pape, Jerosolimitano se itineri cum suis commilitonibus (3) preparabat (4), electi sunt ab eodem summo pontifice duo preclari pontifices Lingonensis (5) et Lexoviensis, qui vice ejusdem domini

(1) Rapprocher du *De pignoribus sanctorum* de Guibert de Nogent (Migne, t. CLVI, c. 607 et suiv.), *passim*, surtout, liv. II, ch. 1er ; liv. III, ch. 1er, § 3 ; ch. 3e. — A. Houtin : *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXe siècle.* Paris, 3e éd., 1903, in-12, p. 98 et suiv.

(2) Ouville-la-Bien-Tournée, canton de Saint-Pierre-sur-Dive (Calvados).

(3) Sur le mot *commilitones*, voir : P. Guilhiermoz : *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge.* Paris, 1902, in-8e, p. 247, note 10.

(4) La seconde Croisade.

(5) Geoffroi, évêque de Langres, de 1139 à 1164.

pape fungerentur in regimine populi christiani, cum prefato rege in Jerusalem profecturi. [E]lectis indultum est unicuique in provincia sua viros eligere, dignos vocari in partem regiminis. [U]nde Lexoviensis episcopus *Arnulfus* in provincia sua elegit priorem Guillelmum, vie et vite sue custodem pariter et consortem. [C]ui volens gratiam super hoc habere conventus ecclesie nostre, capitulum nostrum, non auctoritate apostolica sed benignitate paterna fultus, introivit, *orans et* hortans fratres ut bono animo paterentur quod eum facere instantis negocii necessitas perurgebat; auctoritati apostolice obniti fas non erat. [R]ecedente episcopo, patrem filii unanimiter implorabant ne domui adhuc titubanti columpnam subtraheret. [M]ajor quippe videbatur esse in eo voluntas eundi quam remanendi; *tamen*, quia non potest mater non misereri filii sui uteri, concussa sunt viscera ejus et promisit eis se domino pape, qui tunc Autisiodori morabatur, statum domus nostre fideliter intimaturum et quod ille *sibi* injungeret, hoc se *facturum*. [Q]uo facto, cum domini pape et domini Lexoviensis pace et gratia, ad solitam sollicitudinem rediit, subrogato Lexoviensi ecclesie domino Ebroicensi Rothroaldo, qui *quam*diu custos episcopatus fu*erit*, ecclesie nostre mirum in modum propicius fuit.

[I]nterea fratres nostri in Anglia multiplices adversancium inquietaciones perpessi, prioris adventum desiderabant, *redituri pendula semper expectacione suspensi*. [*S*]*uorum vero cum pro domo sua multas adversus multos querelas haberet, tamen adversus Guillelmum de Bello Campo qui fratres nostros*

de Bequefort bis ejecit, eodem manerio per plures annos nobis ablato, fratribusque nostris .eciam in patria manere prohibitis, singulare certamen pro ovibus mori paratus susceperat. [I]pse autem Guillelmus, filius iniquitatis, nocere apponens nec pro voto prevalens, cum modo regi Stephano (1) *faveret, modo imperatrici pareret, Vigornensi episcopo semper familiariter adhereret, priorem Guillelmum, quem tanquam advenam et pe[re]grinum videbat, sed invictum invenerat, non tam cotidie quam continue infestabat. Cujus infestacionis tribulaciones et angustias prior verbis propriis expressit cum dixit:*
« *[O]mnibus pene per Angliam ecclesiis notus est*
« *labor meus, quo, jam per annos duos et dimidium,*
« *pro causa ecclesie nostre possessione sua de*
« *Bequefort cum omnibus facultatibus spoliate, tam*
« *irrationabiliter vexatus sum ut quicunque sciunt*
« *me pertulisse mirentur. [Q]uivis enim referat,*
« *vel referentem sustineat, quantas in eo negocio*
« *terra marique pertulerim angustias corporis et*
« *anime in egestate et erumpna, in itineribus fere*
« *cotidianis, laboriosis, sumptuosis, periculosis et*
« *sepe infructuosis, per manus et insidias hostium*
« *nichil minus quam capud mihi auferre comminan-*
« *cium. [I]n hiis omnibus non adeo conqueror*
« *nullos aut paucos in curia vel ecclesia deffensores*
« *invenisse, quam plerosque judices ecclesiasticos,*
« *maxime per quos negocium hoc tractabatur,*

(1) Étienne de Blois, petit-fils, par sa mère Adèle, de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre en 1135.

« *adversarios comperisse.* [*E*]*piscopus Vigornensis* « *in cujus diocesi jacebat ablata nobis possessio, ex* « *ore legati et archiepiscopi de justicia mihi facienda* « *presencialiter districtum accepit mandatum.* [*E*]*go* « *cum hoc precepto prosecutus episcopum de precepta* « *promissaque mihi justicia nichil consecutus sum.* « [*C*]*um vero me ad majorem audienciam pro-* « *perare didicisset, fecit, me absente, presen-* « *tibus tamen quibusdam ex nostris, per quendam* « *dyaconum pronunciari sentenciam.* [*I*]*terum,* « *cum promissam mihi pronunciare deberet sen-* « *tenciam, fecit eam coram se per diaconum reci-* « *tari* ».

[*C*]*rescente de die in diem divisione et desolacione pacisque desperacione regni Anglorum, crescente luporum audacia et pastorum ignavia, tercium ad summum pontificem* prior iter arripuit. [Q]ui medio itinere obvium habens Lexoviensem episcopum, Arnulfum, litteras ab eo accepit quales eunti Romam ipse prior intimaverat. *Parte igitur nummorum, quos secum ferebat, domum remissa,* aries noster suis subventurus ovibus, recta via in Angliam properavit. [O]ves, luporum dentibus jam patentes, desiderato pastoris letabantur adventu. [L]upi insperato illius conturbabantur *oc*cursu. [C]oacti sunt pontifices apostolica auctoritate in malefactores nostros divine maledicionis dare sentenciam. [*C*]*onturbati omnes sunt, qui videbant eos quorum causa et constancia erant et vinculo anathematis sicut innodati et oprobrio infamati.* [*V*]*ix enim inveniebatur qui contra eos aperiret os et ganniret.* [*C*] *eperunt etiam fratres*

nostri, absente priore, constanciam prioris induere; unde quidam nostrum, per medios hostes duce constancia, veniens ad synodum Vingornensis episcopi, instabat episcopo ut malefactores nostros excommunicaret sicut dominus papa preceperat. [*I*]*lle vero anxius, tum quia potentes patrie excommunicare non audebat, tamen quia de inobediencia redargni formidabat, respondit se scriptam excommunicacionem non habere.* [*C*]*anonicus continuo eam scribi fecit, et scriptam episcopo obtulit. At ille tam subtillem* (sic) *litteram legere se non posse respondit.* [*C*]*anonicus grossiore littera conscriptam iterum episcopo obtulit. Quam ille videns et lacrimans loqui vix poterat. Legebat canonicus, audita prosequebatur episcopus.* [*Q*]*ua quoquo modo perlecta, conversus ad canonicum, episcopus dixit:* « *Hodie amicos et proximos meos occidisti* ». *At ille:* « *Domine, inquit, nundum usque ad sanguinem restitistis* ». *Reverso ad hospicium canonico, per fideles suos innotuit quod egressuro de civitate insidie pararentur.* [*Q*]*uo comperto quidam prior ordinis nostri, relicto in civitate canonico, proprio sub specie illius nostrum inde pia fraude ab impiis liberatum eduxit. Hec autem ideo referimus ut agnoscant posteri quanta priores pro novelle domus deffensione tulerunt, vivatque fortitudo parentum in moribus filiorum.* [*S*]*umma vero dampnorum computata est ad CCC. marcas argenti, de quibus singulis annis ad minus marce reddi debebant* XV. [*P*]*ost factum a Guillelmo de Bello Campo insi*n[*u*]*andum* (?) *ita ut si quid contra fieret statim ipsa corrigeret vel corrigi legitime faceret.* [*J*]*uravit Gal-*

terus, frater ejus, pactam pacem canonicis et rebus eorum de se legitime servaturum. [Q]uod si primogenitus ejus Guillelmus interim moreretur, mortuoque in hereditatem succederet, pactionem penitus sicut ille juraverat, observaret. [J]uravit frater eorum Petrus, sicut Galterus juraverat frater ejus.

Horum igitur hoc modo impugnacione sopita, ab aliis hostibus requiem non habuimus. Sed neque in Normannia sine hostibus vitam ducentes, messes nostras, per acervos intra murorum ambitum congregatas, multis noctibus velud in acie positi ante et post matutinas distribucione vicaria servabamus. Ceterum prior Guillelmus, cui de congregandis et conservandis cura et sollicitudo principaliter incombebat, primas partes vigiliarum tenebat, adhibitis canibus lactratu (sic) *et magnitudine terribilibus. [E]rat in congregacione nostra quidam canonicus qui, horis quietis subito quasi expergefactus, sed revera dormiens, et in lecto suo sedens et tumultuans, intorelabilem quiescentibus molestiam ex consuetudine sed nescius inferebat. [P]rior vero quadam nocte, more solito tumultuantem virgis graviter attrectavit, et sic ab eo speciem perturbacionis penitus exturbavit. [I]pse autem, cum quadam die boves in pomerio novellis arboribus consito invenisset, iratus custodem boum propter incuriam suam virga cecidit. [Q]ui penitencia ductus, ad eum quem ceciderat ante solis occasum perrexit et ab eo cum omni humilitate veniam postulavit. [C]ras quoque super hoc se ipsum in communi capitulo culpans et indicans, illum quoque redarguit qui interfuerat excessui nec contradixerat excedenti. [E]os*

quos plus justo forte corripiebat plerumque verbis et obsequiis demulcebat. [*Q*]*uod quidem tanta arte operabatur in patre pietas ut in rectore regendi non frangeretur auctoritas.* [*Q*]*uadam die sacro astans altari, cum, lecto evangelio ubi habetur :* « *Vade reconciliari fratri tuo* », *videret quemdam clericum cum quo controversiam habuerat, sicut erat sacris vestibus inductus venit ad eum :* « *Frater, inquit, ecce munus oblaturus sum ad altare, dimitte, queso, mihi sic peccavi in te* ». *Ita, relicto munere et reconsilito fratre, securior reddiit ad altare.* [*V*]*ir igitur iste, qui sic erat in causa propria erga humiles inclinatus, contra elatos in causa justicie stabat erectus.* Hiis ita in Anglia se habentibus redire in Normanniam prior proposuit. Quo *jam* iter agente, misit post eum Guillelmus de Bello Campo, specialis persecuter nos*ter*, rogans ut secum loqui priusquam de terra discederet, dignaretur. [Q]ui ad eum reversus, tirannum de sua iniquitate corripuit, de corrigendis, que impie gesserat, *pie* admonuit. Tandem inter eos amicis *de pace* hinc inde tractantibus hujusmodi convencio intervenit : [p]rior per homines suos sacramenti religione probari fecit summam dampnorum, que nobis ille tirannus intulerat. Ipse etiam juravit manu propria super textum Evangelii se *ulterius* super Be*que*fort calumniam non moturum, donec prefacte summe *integram* restitucionem fecisset. [N]am in tempore hostilitatis ipsum *manerium* dicebat jure hereditario se contingere. [M]isit in Normanniam quendam clericum suum qui, vice ejus, a conventu ecclesie Beate Barbare quam to*ciens* offenderat, cum omni humilitate veniam

postularet. [P]rior autem per litteras nobis insinuavit ut prostracio et clamor, qui per singulos dies in majore missa fiebat a ministris altaris *et* toto conventu ante percepcionem corporis Christi, eodem clerico presente, fieret et sic cessaret, volens scilicet relatu clerici dominum suum a solita invasione penitus deterreri.

Elapsi sunt in illa tribulacione malorum et dolore regni Anglorum plurimorum curricula, tamen fex ejus non est exinanita, aliis adhuc Stephani regis, aliis Henrici, filii imperatricis, partes, ut dicebant, tenentibus, sed revera predis et rapinis gaudentibus. Porro Henricus *interim* crescebat et confortabatur. Nam, favente rege Francorum, dux Normanni*e* creatus (1) *deinde* miles effectus (2), contra regem Anglorum Stephanum suas acies instruebat. Cum ecce, Deo propicio, ipsi principes convenerunt in unum, pace inter eos firmata, ut scilicet rex Stephanus regnum usque ad mortem pacifice possideret, Henricus morienti succederet (3). [C]irca idem *tempus*, post tantas occupaciones occupatus est gravi egritudine prior Guillelmus. Consulti medici dixerunt eum salubrioris victus inopia nature pati defectum. *Multa* quippe que carni neccessaria erant, causa coher-

(1) C'est en 1151 que, selon Robert de Torigni (édition Delisle, t. I, p. 255), Henri II fit hommage à Louis VII pour son duché de Normandie.

(2) Le 22 mai 1149, jour de la Pentecôte, par David, roi d'Écosse (Robert de Torigni, *loc. cit.*, p. 251-2), donc antérieurement à la reconnaissance par Louis VII de Henri II comme duc de Normandie.

(3) En 1153.

cende carnis, carni subtraxerat. [*N*]*am quia regnum celorum vim patitur et violenti rapiunt illud, dum se sibi exhibuit violentum, rapere didicit regnum celorum.* [U]t autem de hiis taceam, que illum extrinsecus pro domus sue deffensione tenebant vehementer implicitum et sollicitum, ipse, in aliis quibusdam, quibus se ipsum voluntarie, *quociens poterat,* implicabat, *id est* in studio lectionis, meditacionis, predicacionis, oracionis, lacrimarum, gravique supra communem modum verberum frequentacione, et super omnia, non tam cotidiana quam continua sollicitudine animarum sibi a Deo commissarum, diuturnum duxit martirium. [S]acris altaribus astans, ita se habere videbatur ac si staret ante tribunal Christi, adeo affectus videbatur et reverencia officii et terrore judicii. [*P*]*residente in capitulo nostro aliquo, ut fieri solet, religioso prelato, ipse prior, more eorum qui pro suis excessibus veniam petunt, veniens ante illum, premissa sui accusacione, prostrato in terram corpore, offensarum, que cotidiana injuria incurrebat, veniam cum omni humilitate petebat. Mirabar et subtilitatem confessi et humilitatem prostrati. Ita se et subtiliter accusabat et humilitater prosternebat.* Rigor, quem erga ordinis transgressores habebat, erga se non vacabat. [*Deu*]*m ultionum, sumpta de se multiplici vindicta, placavit.* [S]epe temptavit, se a prioratu amoto, sibi alium subrogare. Sed quia a Deo, ut credimus, in pastorem vocatus est, eciam ab hominibus quod erat esse compulsus est. [*Q*]*uando* vero egrotanti virium defectus ingrueret, ipse sibi elegit secretam mansionem, in qua liber ab exterioribus, liberius Deo vacabat. [R]o-

gaverat autem ut quiquid sine ipso determinari posset, in ejus presencia*m* non veniret. Sedens ad *mansulam* cum aliquibus ex fratribus, unum quoque pauperem coram se ad ygnem comedere faciebat. Capitulum, quamtum potuit, frequentavit ; missas sepe celebrabat. Die sancto Epyphanie, in cujus octava deffunctus (1), majorem missam in conventu, licet jam nimia fessus infirmitate, cantavit. Infra octavam extremam celebravit. [I]nde in capitulum veniens, ab omnibus absolvi se fecit. *[D]icebat autem medicus ei assistens mirum sibi valde esse quod illa infirmitas, quam prior habebat, illum non dementabat. Sed qui pie filium flagellabat flagellum misericorditer temperabat.* [I]mminente hora exitus sui, suppriorem sibi assistentem rogavit ut *pro se* diceret : « Dirige ». [J]am enim illud dicere non valebat. Alteri quoque sibi assistenti jussit ut cilicium afferri faceret. [I]nter hec *sepe* jam nominatus Hebertus in luctum et lamentacionem, tactus dolore *cordis* intrinsecus, inmoderate erupit. Porro prior, conversus ad eum : « Nunquid, ait, muliercula es, *prona* ad planctum ? » [C]um vero supprior ad lectum suum divertisset (jam enim nox erat), injunctum sibi officium cum magna devocione agebat, cum ecce insonuit tabula (2). [Exci]tati sonitu, fratres accurrunt, facta ejus autem anime commendacione delatoque in ecclesiam corpore, prius deffunt*i*, dehinc octavarum officium, illud flebiliter, istud

(1) Le mardi 13 janvier 1153, puisque c'est en 1154 que mourut le roi Étienne. Voir p. 50, note 2.

(2) *Tabula morientium*. Voir *Du Cange*, v^bo.

solemniter celebratum est. [D]ucta in vigiliis nocte illa et nocte secunda, secundo die advenit Arnulfus, Lexoviensis episcopus, qui eandem reverenciam, quam exhibebat vivo, exhibuit et defuncto. Nam de Nonanto (1), juxta Baiocas posito, ad exequias prioris festinus occurrit, nec temporis intemp*erie* superatus; *tercia* igitur nocte transacta, sequenti mane *patris* nostri corpus humatum est, prefato episcopo misse et sepulture officium lacrimabiliter celebrante. [C]orpus autem deffuncti positum est ubi ipse adhuc vivens preceperat, id est rectro (*sic*) altare beate Barbare, extra ecclesiam. [P]rohibuit enim intra ecclesiam se humari; *cum vero locum sepulture sue designasset, subjunxit ibi matutinalem missam cotidie audibilem.* Sepulto itaque *patre,* fratres in ecclesiam dehinc in capitulum convenerunt. [C]onvenit eos episcopus de facienda et acceleranda electione, quod et factum est. Nam priusquam exirent de capitulo, electus est Daniel in priorem, quem fratribus apud Be*que*fort consistentibus Guillelmus prior prefecerat, et quem moriens laudaverat et nominaverat. [*N*]*ominantis vero autoritatem* (sic) *et sanctitatem presul commendans, dixit animam illius pro sua estimacione in toto episcopatu suo nulli secundam fuisse.* [*D*]*icebat eciam inter familiares suos talem auro sive in argento esse repositum, cujus meritum Guillelmi prioris merito minus esset.* [M]issus est unus de primoribus nostris in Angliam cum litteris episcopi et capituli nostri, ut electum nostrum

(1) L'exemption de Nonant (canton de Bayeux) appartenait au diocèse de Lisieux.

ad onus cum honore deduceret. At ille, onus et honorem refugiens, seipsum, multa pretendens, litteris excusavit. Excusanti rescripsit episcopus, interdicens ei introitum omnium ecclesiarum *Dei, nisi officium ad quod vocabatur obedienter susciperet* (1). [Q]ua ille *comminacione* perterritus, Normaniam adiit, nobisque illum pontifici presentantibus, de manu ipsius episcopi regende domus nostre curam suscepit. [S]equenti anno, mortuo Stephano, rege Anglorum (2), Henricus filius imperatricis, ad quem legitima sussessio (*sic*) regni spectabat, cum favore omni diadema suscepit in Natali Domini (3). *Qui, cum regios redditus, qui diu dispersi fuerant, in suum redigi dominium instantissime precepisset, inventum est manerium de Bequefort xxxij. libras annuatim regi persolvere. [C]um enim superior Henricus, rex Anglorum, predictum manerium dedisset camerario suo Guillelmo, cujus filius Rabellus, tamquam propriam hereditatem, illud in perpetuam elemosinam nobis donaverat, deletum de rotulo regis, negligencia interveniente, non fuerat. [U]nde factum est ut ministri regis a fratribus nostris apud Bequefort constitutis, predicte pensionis quantitatem exigerent. [C]rescebat improbitas exactorum, nec jam restabat nisi aut xxxij. librarum redditio aut fratrum de sua possessione expulsio. Sustinuerant pacem et ecce tur-*

(1) C'est la lettre VIII d'Arnoul de Lisieux, dans Migne : *Patrologie latine*, t. CCI, c. 23.

(2) A Douvres, le 25 octobre 1154.

(3) Henri II fut sacré à Westminster, le dimanche 19 décembre 1154.

bacio. [*T*]*andem tanti infortunii tristis nuncius ad nos pervenit.* [*E*]*xpavit prior, conventus ingemuit; fugit consilium, nullo adversus regiam majestatem nobis ferente suffragium. Introivit in conspectu Domini gemitus compeditorum. Nam ubi humane advocacionis defensio defuit, beate Barbare efficax subvencio affuit.* [*Q*]*uadam etenim nocte virgo et mater nostra minaci vultu et affatu adeo in sompnis regem exterruit ut advenienti priori Danieli benigne tangens aliquid de hoc quod viderat, responderet predicta possessione nobis in perpetuam elemosinam regii sigilli munimine confirmata.* [*T*]*emptavit* prior per quosdam regis familiares illum redditum, quem imperatrix priori Guillelmo contulerat et rex abstulerat, *revocare, sed hoc* non potuit impetrare. [M]ortuus quippe erat Guillelmus, cui advenienti ipse rex, cum adhuc esset dux, expansis in amplexum brachiis occurrebat. [I]mperatrix tamquam patri et consultori favebat, *cui eciam unam de regularibus officinis, claustrum sive dormitorium, se facturam promiserat.* [P]rior quippe Guillelmus causam ejus et futuri regis, quantum potuit, *su*perfovit. [V]olens eam plerumque de aliquo imminenti sibi periculo premunire, mittebat ei secretas litteras per quemdam conversum, cui barba festivior erat, litteris inter condempsa barbe implicitis et repositis. [*H*]*ic prior, qui tunc obiit quando tempus amplificande domus advenerat, quam estimacionem de successore suo habuerit, in vita sua satis ostendit.* [*I*]*turus enim in Jerusalem, illum de Anglia fecit venire, domus sue curam eidem commissurus, nisi ipse ab illo itinere esset dimissus.* [*S*]*ed*

quem in vita sua sibi subrogare non potuit, in futurum officii et conversacionis sue heredem moriens commendavit.

[I]ste ergo Daniel de Anglia duxit originem, qui, duce quodam clerico postea ejus canonico, in Normanniam juvenculus transfretavit, scolasque frequentans magistri nomen et honeste juventutis obtinuit testimonium (1). *[I]n quo statu Guillelmo priori notum faciens se et ab eo verbum edificacionis suscipiens, non post multos dies ejus se, magisterio sumpto, religionis habitu mancipavit. [E]odem anno prior, bona spe de illo habita, professum in presbiteratum provexit, cura ei eciam medicine adhibita, pro eo quod in scolis penuriam passus, quasdam corporis molestias substinebat. [Q]uo sanitati redito, licet in domo viri litterati et religiosi tunc temporis haberentur* (sic), *illum tamen sibi in officio supprioratus substituit. [C]ui ille, quantum nobis videbatur, valde humiliter obsequens creditumque sibi officium fideliter exequens, tam in absencia quam presencia patris, paterne sollicitudinis participem se prestabat. [U]nde prior, amplius de illo confidens, fratribus nostris qui, tempore hostilitatis in Anglia morabantur, illum prefecit. [U]nde ad prioratum assumptus, tempore suo fecit fructum honoris honestatis, humilitate conversacionis patrem in filio representans. [I]pse nova-*

(1) Dom Brial rapporte à Daniel (*Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 602-3) une lettre d'un prieur de Sainte-Barbe qu'a publiée dom Martène. (*Veterum scriptorum... amplissima collectio*, t. I. Paris, 1724, in-f°, c. 784-7.)

rum edium fundamenta, partim ex materia quam predecessor ejus preparaverat, partim ex ea quam ipse congregaverat, jacere et edificare cepit. [*H*]*ebertus super edificavit. Iste autem Hebertus sub utroque priore multa bona opera operatus est, unde et domus meliorata et posteritas honorata est.*

[P]aucis diebus evolutis post mortem prioris, accidit ut quidam canonicus lecto *vacans*, etate et infirmitate laborans, quadam nocte ministrum suum frequenter vocaret, lateris mutacionem satis dolenda *vel* voce expostulans. [Q]uo in vocando perseverante et vocato dissimulante, [e]cce affuit prior Guillelmus, vocatum asperius inquietans. « Quare, inquit dominum tuum tota nocte feci*t (sic)* clamare ? » Qua voce ille statim exterritus et consurgens posteriora egredientis se vidisse nobis testatus est, deinceps ad vocem domini sui redditus vigilancior. [H]ujus igitur *patris* eciam post mortem, ut credimus, suorum solicitudinem gerentis, filius *ejus* Daniel *factus suscessor (sic)*, pro bona opinione gratiam regis, pontificum et procerum cepit habere. [U]nde factum est, fortuna quoque temporis arridente, ut, largicione plurimorum, domui nostre plurima, Deo propicio, beneficia provenirent. [*R*]*ex ipse ecclesiam de Perceio* (1), *que jurejurando vicinorum militum ejus dominio adjurata* (2) *est, nobis donavit, primum quidem reluctante, sed postea favente Frogerio, Sagiensi episcopo* (3). [*Q*]*ui episcopus eccle-*

(1) Percy-en-Auge, canton de Mézidon.
(2) *Adjurata* est répété.
(3) Froger, évêque de Séez, de 1157 à 1184.

siam quoque de Aisnes (1) *nobis dedit, ejus donacioni assencientibus Guillelmo de Sola et Rogero de Combrai, qui de jure patronatus inter se acriter in curia regis contemdebant.* [*S*]*uccessor vero Frogeri, Lisiardus* (2), *tempore Galteri prioris* (3), *prefatam ecclesiam nobis auferre multis modis temptavit, sed tandem rogatus a rege illam nobis in pace possidendam dimisit.* [*D*]*edit eciam nobis predictus Sagiensis episcopus, Frogerius, ecclesiam de Centilli* (4), *ad peticionem Luce sacerdotis et Ricardi, fratris ipsius Luce, qui patroni esse illius ecclesie videbantur.* [*R*]*obertus vero de Sequeinvilla id juris, quod in ecclesia illa habebat, nobis satis benigne concessit.* [*E*]*cclesiam quoque de Cecamis* (5) *dedit nobis jam dictus episcopus et Gaufridus illius ecclesie advocatus* (6), *ita sane ut ex eadem ecclesia fratribus de Deserto* (7), *lx*^{a} *solidos cenomanensium annuatim per manum prioris Beate Barbare, omni contencione sopita, in perpetuum persolvantur.* [*M*]*emoratus vero episcopus dedit eciam nobis ecclesiam Beati Petri de Brollio* (8), *ad peticionem Rogeri, filii comitis Clau-*

(1) Ernes, canton de Morteaux-Coulibœuf (Calvados).

(2) Lisiard, évêque de Séez, de 1188 à 1201.

(3) Troisième successeur de Guillaume, d'après la *Neustria pia* (p. 727). Il vivait vers 1195.

(4) Sentilli, canton d'Écouché (Orne).

(5) Sans doute faute de lecture du copiste. Il s'agit d'Occagnes, canton d'Argentan (Orne).

(6) Voir p. 27, note 3.

(7) Le prieuré du Désert, canton de Vassy (Calvados), qui relevait de l'abbaye de Troarn.

(8) A Mézidon.

diocestrencis, tunc episcopi Vingornensis (1), *qui apud nos diu familiariter conversatus, suo sumptu et instancia, illam nobis elaboravit ecclesiam.* [*U*]*nde quoque, ipso postulante, statutum est ut in die anniversaria obitus sui ex redditu prefate ecclesie procuretur.* [*P*]*resul quoque Lexoviensis, Arnulfus, dedit ecclesiam Beate Marie de Plaissicio* (2), *ad peticionem domini R. de Monteforti* (3), [*e*]*cclesiam de Pontfol* (4), *ad peticionem et instanciam Hugonis de Viguetot; eciam dedit nobis, assensu capituli Lexoviensis ecclesie, quittanciam eorum que venduntur et emuntur in foro Lexoviensi ad usum domus nostre sive manerii nostri quod dicitur Mesnil Giroldi* (5). [*D*]*edit etiam nobis ecclesiam Beati Martini de Monte Fouqueren* (6) *ad petitionem Henrici Lovet* (7). *Presul Ebroicensis, Giro* (8), *donavit nobis ecclesiam Beati Martini de Osmundivilla* (9) *ad petitionem R. abba-*

(1) Roger, fils de Robert, comte de Glocester, fut évêque de Worcester, de 1163 à 1177 (?).

(2) Dozulé, arrond. de Pont-l'Évêque (Calvados), dont le nom ancien était Notre-Dame-du-Plessis-Ermengard.

(3) Sans doute Robert de Montfort-sur-Risle. Voir : Robert de Torigni, édition Delisle, t. II, 1873, in-8°, p. 77.

(4) Commune de Victot-Pontfol, canton de Cambremer (Calvados).

(5) Le Mesnil-Guéroult, voir p. 26, note 1.

(6) Fouquerand, commune de Saint-Gervais-des-Sablons, canton de Trun (Orne).

(7) Cette phrase et la suivante sont, dans le ms. 1643 de Sainte-Geneviève, écrites d'une autre main et placées hors du texte dans deux sortes d'écussons.

(8) Gilles I^er^ du Perche, évêque d'Évreux, de 1170 à 1179.

(9) Commune du Tremblay, canton de Neubourg (Eure).

tis, filii R. de Tornayo qui locum Sancti Benedicti nobis dedit (1). *Presul Baiocensis H.* (2) *donavit nobis ecclesiam Beati Martini de Grae* (3), *ad peticionem Serlonis, ejusdem ecclesie advocati* (4), [*e*]*cclesiam quoque Beati Andree de Coutun* (5), *concedentibus ejusdem ecclesie advocatis,* [*R*]*ogero Malo Filiastro et Guidone de Bovilier.* [*P*]*resul quoque Constanciensis, Ricardus* (6), *donavit nobis ecclesiam Beate Marie de Savineio* (7), *ad peticionem Gaufridi de Bruelcort.* [*O*]*liverus Sanson dedit nobis locum de Esties* (8). [*G*]*uillermus, cytharista Rabelli Camerarii* (9), *quamdam terram aqud Colescordiam nobis donavit, assensu domini sui W. Camerarii* (10), *quam ipse Camerarius dederat ei pro servicio suo.*

[*H*]*ec in diebus Danielis prioris, divina miseratione antiquis possessionibus acceserunt* (sic). *Ipse autem, etsi in diebus pacis, fuit tamen pro domus sue utilitate multos sudores passus; etiam Romam profectus est.* [*A*]*nno prioratus ejus in nova domicilia in-*

(1) Voir p. 36, note 5.

(2) Henri II de Beaumont, évêque de Bayeux, de 1164 à 1205.

(3) Graye, canton de Ryes (Calvados).

(4) Voir p. 27, n. 3.

(5) Cottun, canton de Bayeux.

(6) Richard II de Bohon, évêque de Coutances, de 1151 (?) à 1178 (?).

(7) Savigny, canton de Cerisy-la-Salle (Manche).

(8) L'Aitre, à Putot-en-Auge, canton de Dozulé (Calvados) ??

(9) Voir : Archives du Calvados, H. Sainte-Barbe, n° 14; voir aussi n° 42.

(10) Guillaume II le Jeune, fils de Rabel, mort vers 1190. Voir : A. Deville, *op. cit.*, p. 129, 337.

troivimus, instante die marcii advocate nostre beate Barbare. Ipse ergo, cum per annos circiter xxx^ta predictam sibi ecclesiam paterna sollici

[O]ctavo idus novembris obiit Odo Dapifer (1), *qui sex canonicos in ecclesia Sancti Martini cons[ti]tuit, que modo Sancte Barbare vocatur. [G]uillermi, ducis Normannorum* (sic), *ab Incarnacione Domini mlxij. anni erant, a sua nativitate autem erant viginti et sex anni et sex menses et viginti et unus dies* (2), *patrocinante Rome Alexandro papa* (3), *regnante Philippo, rege Francorum* (4), *Maurilio* (5) *archiepiscopo residente Rothomago. [E]t Nicolaus, abbas Sancti Petri apostoli et Sancti Audoeni confessoris* (6), *tumulavit*

(1) Il y a là confusion : Eude le Sénéchal est un tout autre personnage. (Voir entre autres : Orderic Vital, édition Le Prévost et Delisle, t. II, p. 109, n. 1 ; t. III, p. 29, n. 5. Pezet : *Les seigneurs de Ryes-en-Bessin*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, t. VIII, 1879, in-8°, p. 50 et suiv.) — Au surplus, il ne peut s'agir ici d'Eude Stigand, puisque la charte de fondation de Sainte-Barbe est postérieure à 1067, date de l'avènement au siège de Rouen de l'archevêque Jean II, qui y a souscrit. (Voir : Archives du Calvados, H. Fonds de Sainte-Barbe, n° 1.) Stigand, d'ailleurs, vivait encore en 1063. Voir : Orderic Vital, édit. cit., t. II, p. 104. — Selon toute apparence, l'auteur a confondu avec Eude Stigand, un de ses fils, qui mourut vers cette date. Voir : Orderic Vital, édit. cit., t. II, p. 104, n. 1.

(2) Age, sans nul doute, du fils d'Eude Stigand.

(3) Alexandre II, 1061-1073.

(4) Philippe I^er^, 1059-1108.

(5) Maurille, archevêque de Rouen, de 1055 à 1067.

(6) Nicolas, abbé de Saint-Ouen de Rouen, de 1042 (?) à 1092.

eum in claustrum ipsius monasterii, deprecacione sui patris qui adhuc vivebat christianissime confessum. [E]t supradictus archiepiscopus adfuit obsequio. In tempore ipsius Guillermi Nothi, gallice Bastart, ducis Normannorum, ipse autem Odo cujusdam Romanorum imperatoris consanguineus fuit, necnon a regibus Francorum et Anglorum nobilitatem accepit. [C]ommunioni (sic) (1), *Constantinoque Ducillo* (sic), *imperatoribus Constantinopolimi* (sic) (2), *tribus annis in palacio prothopatarius* (sic) *et thamatephilatus* (sic) *servivit. [L]ingue etenim grece, aliarumque plurium quarum ignoro vocabula, facondiam habens, hominibus et equis atque avibus egris medicaminibus prodesse potuit. [F]unde Deo preces, lector, sibi quo requiem det* (3).

[A]nno mcxxvij. posuit Rabellus Camerarius de Tanquarvilla canonicos in ecclesia Sancti Martini et Sancte Barbare regulares.

(1) Isaac Comnène, empereur d'Orient, de 1057 à 1059.

(2) Constantin XI Ducas, empereur d'Orient, de 1059 à 1067.

(3) Ce paragraphe, indépendant de la Chronique, a eu peut-être son point de départ dans une indication d'obituaire.

APPENDICE

Nous donnons ici, d'après le manuscrit 350 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1), une Vie du prieur Guillaume, distincte de celle que comprend la Chronique. C'est, autant qu'il semble, une œuvre d'édification (2), où le caractère moral l'emporte de beaucoup sur l'historique. Telle quelle cependant, elle ajoute quelques traits curieux à la figure du prieur et quelques détails à l'histoire de la communauté. L'auteur connut le prieur Guillaume (3); il ne paraît pas toutefois devoir être confondu avec l'auteur de la Chronique (4). Son style en effet, peu sûr, offre plus d'une incorrection et d'une obscurité. Mais il convient de noter que nous ne connaissons le *De Vita* que par une copie du XVIII[e] siècle et d'une fidélité douteuse (5).

(1) Qui est un recueil de diverses pièces relatives aux Augustins. Voir : Ch. Kohler : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,* t. I, p. 214.

(2) Remarquons le titre de saint donné au prieur Guillaume : *De vita beati Guillelmi...*

(3) *Vidi* enim proprias... p. 62. *Vidi* eum sub cappa... p. 64. *Memini* quemdam senem... p. 66. Etc.

(4) Le *De Vita* présente plus d'un rapprochement avec la Chronique ; voir plus loin.

(5) Nous croyons inutile d'indiquer les divers remaniements qu'a subis le *De Vita* dans la biographie insérée par Du Monstier dans sa *Neustria sancta.* (Voir p. 16.)

Plerumque unum canonicum duosque famulos, unum equitem et unum peditem secum ducebat, minore comitatu sæpe contentus ; equus ejus et equi operimenta nulla præferebant nisi discretæ mediocritatis indicia, de patera circumferenda nulla mentio erat. Pompam sæculi, quam in sæculo reliquerat, post votum voluntariæ paupertatis penitus abjuraverat ; non enim erat de illis qui pompa, quam habere non poterant in sæculo, ubutuntur in paupertatis proposito (1). Circa veros infirmos multam charitatem habebat, ostendens se nullius gravari infirmitate corporea, dummodo sanus esset mente. Quodam fratre conquerente quod imminente hyeme botas minus idoneas haberet, vidi enim proprias pedibus suis detrahere seque his quæ frater deposuerat calciare. Fratres plerumque vocabat eosque de statu animæ et sagaciter inquirebat efficaciterque confortabat. Non enim efficacior consolatio quam post verbum bonum boni operis executio. Cuidam fratri clam recedere cupienti, dum persuadere non posset ut remaneret : « Frater, inquit, « dic mihi quando volueris recedere et deducam te » ; in hoc benignitatis verbo et fratris animum mitigavit et mitigatum sibi devinxit.

Hospitalitatem in domo adhuc recenti tam liberalem instituit ut quemdam fratrem laïcum qui apud commissam sibi obedientiam, cuidam abbati in ipso vespere eo advenienti, hospitium negaverat, post abbatem imposito humo avena dirigeret, nec eum nisi abbate pro eo supplicante, reciperet. Hospites qui tardius

(1) Voir la Chronique, p. 31.

invenirent benignius suscipiendos esse monebat, dicens eos humanioris hospitii indigere amplius quos necessitas cogeret etiam in nocte venire. Fœminas juxta exemplum b^i Augustini, qui nec germanam sororem secum morari patiebatur, etsi per diem in domo comedere concedebat, non tamen eas per noctem ibi quiescere permittebat, nisi reginam forte vel uxorem patroni ecclesiæ nostræ, ipso ejus marito. Cæteris in villa quiescentibus de domo necessaria mittebantur. Niveos caprones fratribus suis pie affectus indulsit, volens eos Paschæ diebus et angelicæ nivis vestem prætendere temporisque adhuc frigidi molestias evitare.

Fratrem quemdam quadam animi levitate de monasterio fugientem, misericordiæ intuitu prosequitur, ipsa nocte inventum ad lectum suum, pii Pastoris officio usus, reduxit (1). Alium quemdam cum graviter doleret pro eo quod eum a pueritia in puritate intraverat, lacrymis et orationibus deducere abeuntem decrevit. Sequente die cum plebs in die cœnæ in cœna Domini ad absolutionem venisset, prior astanti multitudini lacrymabiliter supplicavit ut pro fratre fugitivo Patrem misericordiarum oraret ne errantem actor perditionis, Diabolus, absorberet; inde quemdam fratrem assumens, cui gratia lacrymarum erat, psalterium cum eo ex integro verbatim stillantibus lacrymis decantavit, singulis psalmis subjungens *Veni creator Spiritus;* quod totum fiebat ut salvum reciperet amissum. Post paucos dies alter juvenis simulata ægritu-

(1) Voir p. 35.

dine infirmariam petens, horam fugiendi competentem expectabat : quid multa expertus prior comperiens diligenter, sciscitabatur ab eo quorsum frater, qui nuper recesserat, an fugisset. Quem nolentem confiteri, prælatis quæ sub veste latebant virgis, acriter urgere cæpit ; ille vero vehementer exterritus priori aperuit, et quo ille abiisset et quando illum in proximo secuturus esset, ita ut vir prudens et fugitivum ab urbe Pictaviensi revocavit et furtivum domi retinuit. Denique recepti cognita conscientia gratias egit Domino quia salvum illum reperit ; venit salvus quia illum quem de puro domicilio Spiritus fornicationis ejecit, a die egressionis ejus, patris ut credimus deductum precibus, dereliquit. Hanc tamen clementiam erga omnes fugitivos nisi discretus non habuit, nam cum de recipiendo quodam qui ex nobis exierat sed ex nobis non erat, a Johanne Lexoviensi episcopo multis et magnifice rogaretur, ipse reprobabilem recipere recusavit ; noverat enim quibus parcere vel debellare debebat.

Vidi eum sub cappa pallio satis paupere et sine pelle tempore hyemali indutum, cui cum a quodam fratre suggeretur ut tantum pallio pelliculas juberet apponi ; cum vero ipse ferventis adeo naturæ esset, ferebatur urticas pudendis apponere, mutatis incendia libidinum incendiis urticarum. Fervor spiritus in eo tantus erat ut ei satis non esset lavare pedes pauperum, nisi pedes ablueret et leprosorum, furtivo, ut ferebatur, itinere non tamen domum separationis solus adibat. Pedes corum quos mundus abjicit ipse qui elegit, in domo Domini abjici abluebat. Calcea-

menta etiam oblitus beneficentiæ tribuebat. Ita causam animæ suæ et fratrum, quos a Deo custodiendos susceperat, apud Dominum piis operibus commendabat. De sustentandis pauperibus et maxime in diebus famis, curam semper non minimam habuit, pro eorum necessitatibus etiam in vasa et ornamenta santuarii bonæ spei fiducia manum mittens, fratribus quoque persuasit quandoque singula quæ eis apponebantur epulantibus dimidiare pauperibus. Fratres vero, quia tunc satis erant tractabiles, singulis diebus mediam partem sui victus pauperibus impendebant. Quam petitionem comperi alio quoque tempore fieri a priore, ingruente, ut assolet, aliqua temporis intemperie quæ vel præsentia damna inferebat vel futura minabatur, congregatum in ecclesia populum instanter hortabatur clamare ad Dominum in fortitudine, ipsa inchoante cæteris respondentibus et dicentibus *Kirie eleison, etc.*, monebat autem populum Domini in tali articulo conventum facere, litanias et jejunia celebrare ; nam utique ista istantia *(sic)* agitur ut divinæ ultionis sententia sopiatur.

Circa multa multum evigilavit spectatoris nostri industria : cæci duris *(sic)* et muti canis notam non habuit. B. Martini limina sicut in mari voverat, nudis pedibus uno fratre secum peregre proficiscente petivit. Decimationem totius panis qui in domo nostra expendebatur eleemosynæ assignavit, ita ut eleemosynarius pro arbitrio suo eandem decimationem sive in pane sive in annona susceperit, in pane propter instantem, in annona propter futuram necessitatem. Decimam quoque vini et siceræ, emptis tamen exceptis,

attribuit eleemosynæ inopum, miseriæ nunquam immemor, quæ decima, cum sufficeret cæterum, in cellario cum reliquo potu est reposita, ut nisi potus continuus habebatur ibi per manum eleemosynarii dandus pauperibus sumeretur. Indultum est etiam eleemosynario ut quando vellet molere et panes facere, omnia utensilia et famulos pistoris haberet materiamque ad calefaciendum clibanum de communi acciperet. Prior autem domum construi fecit, in qua pauperes tempore gelido et nimboso eleemosinam expectabant et accipiebant, in qua etiam domo plerumque languidi et debiles habebantur quorum cura et procuratio eleemosynario manebat... Morientibus sepulturæ officium exhibebat. Ea vero quæ de jure eleemosinarii erant, ut sunt reliquiæ refectorii, infirmariæ, mensæ hospitum, prior admodum conservari et volebat et jubebat. Quicumque in hac parte peccabat, ultricis sententiæ stimulam non facile evadebat. Prior enim in his quæ justicia exigit, facilis ad flectendum non erat. Memini quemdam senem, qui primum post priorem in conventu locum tenebat, pro eo quod ante remanens sæpius dederat eleemosynam asperius corriperet; delinquentem plerumque videns aliquem, subito animi calore accensum corrigendum differebat in crastinum plerumque horam capituli ne mala progrederentur præveniebat (1). Quando enim aliquid turbationis in fratrum colloquia contingebat, ad horam collationis quando corrigebat, nolens cæpta progredi sed de proximo corrigi. Custos autem ordinis, cum tali casu sententiam rationi dederat, ipsum

(1) Voir p. 44.

quoque virga correptionis tangebat. Prior vero cum zelo Dei fervidus esset, tamen quando se modum excessisse sentiebat, læsum delinire verbis et obsequiis plerumque studebat et licet secundum Regulam non exigeretur ab eo ; hoc tamen faciebat pro Deo (1). Plerumque innatæ feritatis impetum, ut compertum est, compescebat, more equitis equi tyrannidem refrenantis. Illo quondam aliquem accusante et accusato vehementer se excusante : « Ecce, inquit, Adam adhuc semetip- « sum excusans »; ille vero hujus verbi sagitta confossus erubuit et timuit et conticuit.

Priore ad viam profecto, quidam ex nostris vir litteratus et religiosus, gravi detentus incommodo, interim lecto diu cubuit. Hic visitantibus se fratribus fertur dixisse nihil se aliud expectare nisi ut cum priore loqueretur priusquam moreretur. Quod et factum est, nam reverso a Roma priore, cum diu desiderato ejus colloquio æger potitus fuisset, post modicum de medio factus, imminente autem exitus sui hora, vocavit fratrem qui sibi ministrabat postulans suo supellicio festinanter indui : « Ecce, inquit, prior et conventus « procedit in albis, cum quibus oportet me ambulare ». Quæ verba cum ministro somniantis videntur, ille extensa manu ad supellicium spiritum exhalavit.

Multis multum profuit visitatio et exhortatio Guillelmi prioris. Magister Christianus nominate, Anglia reclusus, narravit mihi quod, cum habitu sæculari adhuc esset et ægrotaret, visitatione et exhortatione prioris ad emendationem vitæ preteritæ adeo anima-

(1) Voir p. 45.

tus est ut, recepta sospitate, ad altioris vitæ propositum properaret. Matildis imperatrix, cum post mortem imperatoris et sobolis quam de illo susceperat (1), de Allemannia in Normaniam ad patrem suum reversa fuisset, post tanta infortunia graviter infirmata est ; ad quam visitandam nepote regis filiam Angliæque et Normanniæ hæredem futuram cum religiosæ personæ venirent, nec tamen ei dispergendi et dandi pauperibus, metu regis, consilium dare auderent, prior Guillelmus indignatus, regis non veritus, ægrotanti non solum sua dispergere persuasit verum et dispergenda ipsa supplicante suscepit universis ægrotantibus ; convaluit imperatrix multorum inopia ex copiis imperialibus relevata. Super quo cum rex priori Guillelmo cum indignatione aliqua loqueretur, respondit prior patre copioso inopem filiam non futuram.

Didici quemdam militem in sua infirmitate ab ipso priore visitatum fuisse, qui verba visitatoris sui alta mente, etiam recepta sanitate, reponens, plurimis annis in domo sua satis religiose vixit, et postea Clarevallensis cœnobii sub præclaro abbate Bernardo monachus fuit.

Ita ergo ut prædictum est et conversus et conversatus, canticum graduum *(sic)* cantabat et cantando docebat et reliquerat viam suam jam cum suis cantabat in viis Domini. *Quoniam magna est gloria Domini* (2). In extrema sua ægritudine nec caligas

(1) Orderic Vital dit nettement que Mathilde n'eut aucun enfant de l'empereur. (Édition Le Prévost et Delisle, t. IV, p. 221 et p. 467.)

(2) Psaume 137, verset 6.

sibi detrahi passus est, nisi petita prius licentia a superiori. Exiturus de corpore de quodam fratre ejiciendo, si se purgare nollet, fortem sententiam protulit, ut comitantia viderentur et exitus prioris de sæculo et ejectio transgressoris de domo.

Hoc de primo priore nostro breviter annotavi ut cognoscat generatio quo patre prima generatio fuit instituta. Migravit a sæculo anno 1153.

Finis vitæ protoprioris nostri Guillelmi.

LES

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

ET LA

GÉNÉRALITÉ DE CAEN

PAR

M. A. GALLIER,

Membre titulaire.

LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

ET LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN [1]

C'est le 8 juillet 1767 que fut ouverte, dans le château d'Alfort, acheté près de deux ans auparavant et spécialement aménagé à cet effet, la deuxième École vétérinaire.

Le 14 juillet, M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, en informe l'intendant de Caen, M. de Fontette, par la lettre suivante :

A Compiègne, le 14 juillet 1767.

L'expérience, Monsieur, n'a que trop confirmé tout ce que les habitans des campagnes ont à souffrir lorsque leurs bestiaux sont attaqués de maladies contagieuses. On abandonne les pâturages et la terreur qui s'empare alors des cultivateurs intercepte entre eux la communication. Car ils sont au dépourvu de toute espèce de secours contre un fléau qui désole des provinces entières. Elles ne sont pas encore relevées de la perte que l'épidémie des bestiaux de 1745 leur occasionna et si un pareil malheur les affligeoit aujour-

(1) *Archives départementales du Calvados, Intendance de Caen*, C. 2503.

d'huy, quelles ressources y auroit-il dans votre généralité pour en prévenir les effets ? C'est dans la vue de secourir les campagnes dès le retour de ces circonstances funestes et pour en arrêter les suites que je crus devoir proposer au Roy, il y a sept ans, de former sous les yeux de personnes éclairées qui s'occupent uniquement et depuis longtemps de la connoissance de cet objet, des Écoles de médecine vétérinaire où l'on instruiroit des élèves dans l'art de connoître les bestiaux, leurs maladies et les moyens de les guérir. La première fut établie à Lyon, par arrêt du Conseil du 4 aoust 1761, et ouverte le 1er janvier 1762. Ses succès ont été publics, par les secours que les élèves ont porté dans plusieurs provinces où les bestiaux ont été attaqués d'épidémies particulières. Presque toutes les cours de l'Europe y ont envoyé et entretiennent encore des élèves qui soutiennent l'émulation et qui concourrent aux prix avec les élèves envoyés des différentes provinces du Royaume.

Mais l'École de Lyon ne pouvant suffire à l'instruction d'un plus grand nombre de sujets, j'ai pensé qu'il étoit nécessaire de multiplier ces secours et de former un établissement pareil près de la capitale. Le château d'Alfort, près Charenton, situé entre la Seine et la Marne, a été préparé à cet effet, par ordre du Roy, et toutes choses ayant été disposées, l'École vétérinaire a été ouverte le 8 de ce mois, les leçons y sont données par les professeurs et démonstrateurs formés depuis sept ans à ce genre d'étude. *Je vous envoye ci-joint quelques exemplaires des règlemens qui doivent être observés par les élèves.* Vous y verrés aussi les con-

ditions auxquelles ils y sont reçus. Ce sont les mêmes que celles de Lyon. Je ne puis, Monsieur, que vous inviter de faire profiter votre généralité des secours qui sont offerts pour l'instruction publique dans un art aussi indispensable pour la conservation des bestiaux qu'il a été ignoré jusqu'à présent.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BERTIN (avec paraphe).

P.-S. — D'après ce que nous avons dit quelquefois à ce sujet, M. le Contrôleur général et moi, je sçais que vous n'éprouverés aucune difficulté de sa part pour les fonds que vous pourriés avoir besoin de tirer de votre généralité à l'effet de pourvoir aux frais des élèves que vous envoyeriés aux Écoles.

Le règlement de l'École royale vétérinaire de Paris, envoyé par M. Bertin à l'intendant de Caen, imprimé en 1767 à Paris, par Hérissant, imprimeur du Roy, forme une brochure de 31 pages, qui débute par un avertissement.

« L'établissement d'une École vétérinaire dans la ville de Lyon — dit cet avertissement — n'a, dans son principe, été qu'un simple essai. Les secours efficaces et puissans que plusieurs provinces du Royaume en ont tiré, ont déterminé Sa Majesté à en confirmer l'existence par un titre honorable; et la formation d'une École semblable, à portée de la capitale et des yeux du ministre, est une suite de ces premiers succès. Nous

donnerons ici le programme qui fut publié en 1762, lorsqu'on jetta les fondemens de la première École; nous y joindrons les règlemens qui doivent être observés tant dans celle-ci, de la part des directeurs et des élèves, que dans l'auberge établie dans l'hôtel, de la part des élèves et de l'entrepreneur chargé de les nourrir. Nous y ajouterons les règlemens auxquels le suisse de la porte doit se conformer.

« Les instructions étant purement gratuites, il ne s'agit que de pourvoir aux besoins des élèves, en ce qui concerne leur nourriture et leur entretien.

« *Trois cents livres* pour chacun d'eux, par année, suffisent : l'entrepreneur étant engagé de les nourrir moyennant le prix de dix sols par jour. Ce qui reste de cette somme de 300 livres, leur est compté le premier jour de chaque mois.

« On ne reçoit aucuns élèves à moins qu'ils n'habitent à l'hôtel et qu'ils ne soient entièrement soumis aux règlemens, parce que l'expérience a démontré que l'admission des étrangers aux leçons est aussi infructueuse pour eux que funeste aux disciples qui sont confiés aux soins des directeurs.

« On recevra dans les hôpitaux tous les animaux malades qui y seront envoyés, pour la rétribution modique de trente sols par jour, tant pour la nourriture que pour le traitement de ces mêmes animaux : cette rétribution devant rentrer dans la caisse des Écoles et suppléer en partie aux dépenses, sauf une légère augmentation dans la suite, si les circonstances l'exigeoient.

« Ceux qui voudront envoyer des élèves, s'adresseront à M. Fragonard, directeur et démonstrateur de l'École royale vétérinaire de Paris, au château d'Alfort, près Charenton ; et, en son absence, à M. Chabert, démonstrateur de ladite école ».

Cet avertissement est suivi d'une dissertation sur l'*Art vétérinaire ou médecine des animaux*, déjà publiée en 1761, quelques mois avant l'ouverture de l'École de Lyon, et dans laquelle on indique le but que se proposent les fondateurs de cette École.

Viennent ensuite les règlements qui seront observés dans l'hôtel de l'École royale vétérinaire de Paris.

Ces règlements, qui comprennent 35 articles et qui seront modifiés plus tard, en 1777, sont intéressants à plus d'un titre. Ils montrent combien sévère était la discipline, combien stricte était la surveillance, et, à coup sûr, ne doivent pas faire regretter aux étudiants actuels ce qu'on a coutume d'appeler *le bon vieux temps*.

Le réveil ne sonnait pas de très bonne heure et il suffisait aux élèves, conduits par les chefs de brigade, de se rendre dans la salle de dissection à sept heures précises en été, à huit heures en hiver. L'après-midi, le travail reprenait à deux heures (art. 1er).

Matin et soir, il était fait un appel, brigade par brigade, par le directeur de l'École ou son suppléant (art. 2).

Après l'appel, les élèves, choisis chaque semaine pour être de service ou de garde dans la salle de

dissection, les écuries servant d'hôpitaux, la pharmacie, la forge, se rendaient à leur poste. Les autres, placés à une place fixe et marquée, devaient obéir à ce qui leur était prescrit (art. 3 et 4).

Il y avait trois classes dans l'École. Celle de la première année s'occupait de l'étude de l'extérieur, des os et des muscles.

En seconde année, après avoir répété ce qui avait été professé l'année précédente, on abordait l'étude des viscères, en y joignant celle de la ferrure, des bandages et appareils, enfin celle de la botanique.

La troisième et dernière année était consacrée à la pathologie externe et interne, au manuel opératoire et à la matière médicale (art. 5).

Les élèves trop faibles n'étaient pas admis à suivre les cours de l'année suivante. Il ne devait sortir de l'École « aucuns demi-sçavans, plus entreprenans et plus dangereux mille fois que des hommes ignorans et qui auroient assez de bonne-foi pour avouer leur impéritie » (art. 6).

Les cours et démonstrations étaient faits tant par les maîtres que par les chefs de brigade, et les élèves, sous peine d'être sévèrement punis par le directeur, devaient écouter les leçons avec attention et dans le silence, s'y comporter décemment (art. 7).

Les élèves, à peine d'exclusion de l'École, étaient tenus de la plus grande obéissance envers les chefs de brigade et ceux-ci, de leur côté, devaient surveiller attentivement l'instruction de leurs subordonnés, leur faire étudier d'une façon toute spé-

ciale les parties sur lesquelles ils demeuraient faibles (art. 8).

Les élèves de service étaient tenus de balayer tous les jours la salle de dissection, de l'entretenir dans une grande propreté et de signaler ceux de leurs camarades qui en auraient sali les murs en s'essuyant les doigts contre eux. Sinon, ils en étaient rendus responsables (art. 9).

La police des salles de dissection était sévère. Les élèves ne devaient pas quitter leurs places sans autorisation, toucher aux instruments de leurs voisins ; ils avaient, après chaque séance, un quart d'heure pour laver leurs scalpels, quitter leur tablier et remettre tout en ordre (art. 10, 11 et 12).

A peine de punition exemplaire, les élèves étaient tenus d'assister exactement à toutes les leçons ou démonstrations (art. 13).

Les élèves de garde à la pharmacie ne pouvaient abandonner leur poste, laisser entrer d'autres élèves sans permission. Il leur était défendu de toucher à aucune drogue sans autorisation du pharmacien (art. 14).

S'ils en prenaient ou laissaient prendre, ils devaient être chassés honteusement. Défenses leur étaient faites de traiter des animaux malades sans l'aveu du directeur et hors de l'École (art. 15).

Les élèves de service à la pharmacie devaient être à la disposition du maître chargé des hôpitaux et lui donner les médicaments et les appareils de pansement nécessaires. C'était à eux qu'incombait le soin de saigner les animaux. Ils devaient préparer

les drogues sous la surveillance du pharmacien (art. 16).

Ces élèves balayaient tous les soirs la pharmacie, nettoyaient les pots, cruches et autres ustensiles (art. 17).

Il leur était recommandé de ménager le bois et de ne pas faire du feu inutilement, comme aussi d'avoir soin du livre contenant les formules médicinales de l'École (art. 18).

Les appareils et bandages confiés aux élèves de service l'étaient sous leur responsabilité. En cas de négligence, leur valeur était retenue sur leur prêt (art.19).

Un des élèves de garde était chargé d'une mission de confiance: celle d'écrire les ordonnances, de veiller à leur exécution, conjointement avec le pharmacien; d'en donner, toutes les semaines, un relevé au directeur et de noter les élèves qui rempliraient leurs devoirs d'une façon imparfaite (art. 20 et 21).

Les élèves de service à la pharmacie ne pouvaient avoir de congé, sauf dans les cas exceptionnels (art. 22).

Les élèves de garde dans les hôpitaux devaient aider ceux de la pharmacie dans l'administration des remèdes, panser les chevaux, leur donner les rations prescrites et tenir les écuries dans le plus grand état de propreté (art. 23 et 24).

Les élèves de garde devaient refuser l'entrée des hôpitaux à ceux qui n'étaient pas de service. recevoir les étrangers avec politesse (art. 25).

L'entrée et la sortie des chevaux malades devaient être enregistrées sur un registre spécial. Aucun animal ne devait sortir ou être déplacé sans l'ordre du démonstrateur (art. 26).

Il était expressément défendu, sous peine d'expulsion, de promener des lumières dans les hôpitaux. De crainte d'incendie, les portes des lanternes devaient être cadenassées (art. 27).

Les élèves de garde à la forge ne pouvaient sortir que les jours de fête. Il leur incombait de la tenir très propre, de ne laisser toucher à aucun outil sans permission et d'en interdire l'entrée aux élèves qui n'y étaient pas appelés par leur service (art. 28).

Le démonstrateur de la forge tenait un registre des matières employées et des ouvrages effectués. Il en vérifiait l'exactitude à chaque changement d'élèves de garde (art. 29).

Les élèves ne pouvaient entrer au jardin des plantes sans la permission du directeur. Il leur était défendu de toucher ou de déranger les plantes (art. 30 et 31).

Les chefs de *brigade*, de *pharmacie* et d'*auberge* n'étaient tenus de faire aucun service. Ils devaient toutefois veiller sur leurs brigades, contribuer à l'instruction des élèves et pouvaient être récompensés par une gratification plus ou moins forte (art. 32).

Chaque année devaient avoir lieu un concours et une distribution des prix. Ne pouvaient concourir que les élèves en état de disserter d'une façon satisfaisante devant le public. Les questions étant

écrites sur des billets séparés, numérotés et cachetés, ces billets étaient mêlés, puis tirés au sort.

Le meilleur élève était couronné, immédiatement après le concours, par le ministre ou son délégué (art. 33).

Il était prescrit aux élèves de discuter avec politesse et de se tenir avec décence en public. Il leur était indiqué que seraient renvoyés impitoyablement ceux dont les mœurs ne seraient pas irréprochables et dont l'exemple pourrait être contagieux (art. 35).

Toutes les semaines, il était rendu compte aux directeur et inspecteur général de ce qui s'était passé dans l'École. Le directeur en informait ensuite le ministre (art. 35).

Les règlements qui étaient observés à l'auberge (c'est-à-dire au réfectoire), tant par les élèves de l'École royale vétérinaire que par l'entrepreneur chargé de leur nourriture, méritent d'être cités, parce que, à l'heure actuelle, ils nous paraîtraient quelque peu singuliers.

L'entrepreneur avait le soin de la propreté des salles à manger et des tables. Il était tenu de servir les repas exactement à l'heure (art. 1er).

Chaque élève devait avoir sa portion séparée (art. 2).

Défense était faite à l'entrepreneur de laisser entrer les élèves dans les cuisines, de leur fournir des suppléments aux repas, sauf à ses risques et périls (art. 3 et 4).

Le pain, remis le matin par l'entrepreneur au chef d'auberge, était distribué par ce dernier aux élèves, après l'appel. Les élèves ne devaient le manger ni dans les salles de dissection, ni aux hôpitaux, ni à la forge (art. 5).

Les chefs de brigade étaient responsables des fautes commises à leurs tables, à moins qu'il n'en aient rendu compte au chef d'auberge (art. 6).

A chaque repas, il était fait un appel. Un quart d'heure après la sonnerie, les élèves en retard n'avaient point le droit de toucher leurs portions, celles-ci demeurant au profit de l'entrepreneur. Le repas avait une durée d'une demi-heure. Les élèves de service se relevaient pour les repas (art. 7).

Les élèves étaient tenus des dégâts causés à table. Les chefs de brigade, sous peine d'être déclarés responsables, devaient avertir le chef d'auberge (art. 8).

Il était défendu aux élèves d'emporter de l'auberge le pain, la viande et autres choses qu'ils n'auraient pu manger (art. 9).

Le dîner avait lieu à midi, en tout temps; le souper, à 7 heures en hiver et à 8 en été. Les élèves devaient se comporter décemment aux repas (art. 11).

Chaque chambrée était mise sous la surveillance d'un chef de brigade responsable, qui devait rendre compte au chef de l'auberge. Le chef de brigade était tenu de veiller à ce que chaque élève se lève aux heures prescrites, fasse son lit, change de draps tous les mois, renferme son linge et ses effets, s'habille décemment. Il devait, toutes les semaines,

nommer un élève chargé de balayer et de tenir propre la chambrée (art. 12).

Les élèves devaient payer les meubles ou objets cassés. Faute d'en prendre note, les chefs de brigade étaient responsables des dommages (art. 13).

Les chefs de chambrée faisaient l'appel tous les soirs, notaient les absents et rendaient compte au chef de l'auberge. La nuit, ils devaient tenir les portes fermées à clef (art. 14).

Défense était faite aux élèves d'entrer dans une autre chambrée que la leur (art. 15).

Ils devaient toujours se rendre par brigades, sous la conduite de leur chef, et non individuellement, soit à la messe, soit aux salles d'exercice, soit à l'auberge.

Les jours de congé, après la messe, il était fait un appel et les élèves pouvaient alors sortir (art. 16).

Le chef de l'auberge, quant à la police de la table et de l'auberge, avait sous ses ordres les élèves et les chefs de brigade. Il désignait, à tour de rôle, les élèves chargés de balayer les escaliers ou corridors. Toutefois, il lui incombait de tenir propres les salles à manger (art. 17).

Le chef de l'auberge procédait tous les soirs à un contre-appel, après quoi les chefs de brigade fermaient les portes à clef. Les élèves devaient se coucher à 10 heures au plus tard, en toute saison (art. 18).

Le chef de l'auberge rendait compte tous les jours au directeur et lui remettait ses notes sur les

élèves ou chefs de brigade ayant manqué à leurs devoirs (art. 19).

Le suisse de la porte de l'hôtel de l'École royale vétérinaire avait à remplir un certain nombre d'obligations. Exact à son poste, il ne lui était défendu de le quitter que dans des circonstances exceptionnelles (art. 1er).

Il devait conserver les clefs de la porte et ne pas laisser sortir les élèves sans une permission du directeur (art. 2); leur interdire la cour du château, leur défendre l'entrée du parc, sans une autorisation spéciale (art. 3).

Les étrangers n'étaient admis qu'après avoir obtenu l'agrément du directeur (art. 4), qu'on ne devait pas déranger d'une façon indiscrète au cours d'une démonstration (art. 5).

Le suisse devait balayer le cabinet d'anatomie et n'y introduire personne, élèves ou étrangers (art. 8); allumer les lampes de la salle de dissection, des écuries et des hôpitaux, et les renfermer dans des lanternes fermées à clef (art. 9).

La loge du suisse était interdite aux élèves (art. 10).

Le suisse était tenu d'annoncer au son de cloche et aux heures indiquées le lever, le coucher, la messe et les repas (art. 11).

Le jour de la distribution des prix, il ne devait admettre que les personnes munies d'autorisations du directeur, du ministre ou de l'inspecteur général des Écoles (art. 12).

A peine est-il en possession de la lettre de M. Bertin et des exemplaires du règlement de l'École vétérinaire d'Alfort, que l'intendant s'empresse de chercher des jeunes gens ayant du goût pour la médecine des animaux. Il écrit à M. Fragonard la lettre suivante :

Caen, le 4 août 1767.

M. Bertin, Monsieur, en m'envoyant quelques exemplaires des règlemens qui doivent être observés par les élèves de l'École royale vétérinaire, m'a invité de faire profiter ma généralité des secours qui sont offerts pour l'instruction publique dans un art aussi indispensable pour la conservation des bestiaux ; en conséquence, j'ai fait chercher des sujets et il vient de s'en présenter un qui marque de la bonne volonté. Il est âgé de 16 ans et sait seulement lire. Je l'ay prévenu que 300 livres suffiront pour sa nourriture et son entretien ; qu'il faut qu'il habite à l'hôtel et qu'il soit entièrement soumis aux règlemens. Ainsi il ne s'agit plus que de savoir quand il partira pour s'y rendre. Je vous prie de vouloir bien me le marquer et, s'il s'en présente d'autres, si je peux vous les envoyer tout de suite aux mêmes conditions.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, votre très humble et très obéissant serviteur.

FONTETTE.

Le directeur de l'École d'Alfort répond ainsi à M. de Fontette.

A Alfort, ce 6 août 1767.

Monsieur,

Je reçois dans le moment la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à l'occasion d'un jeune homme de seize ans que vous vous proposés d'envoyer à notre école. Nous y recevrons toujours avec plaisir et nous nous donnerons tous les soins possibles pour les élèves que vous voudrés bien nous confier. Les conditions auxquelles vous nous présentés celui-cy seront les conditions de tous les autres et *cent écus par année suffiront;* mais il est indispensable que chaque élève sache écrire et je ne vois d'autre difficulté pour recevoir celui dont il s'agit que son ignorance sur ce point. Il lui seroit impossible de mettre à profit nos leçons.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

L'École d'Alfort est à peine ouverte, que, pour la faire apprécier, pour faire connaître leurs talents, les élèves convient le grand public à assister à la distribution d'un prix, qui sera précédée d'un concours.

L'invitation est ainsi conçue :

Monsieur,

Les élèves de l'École royale vétérinaire, établie et ouverte depuis deux mois au château d'Alfort, près

le bourg de Charenton et au delà du pont, osent vous supplier très humblement de leur faire l'honneur d'assister à la distribution d'un PRIX, *qui y sera décerné le mardi 22 du présent mois de septembre. La séance commencera à cinq heures précises du soir, et le concours aura pour objet : 1° l'Anatomie en général ; 2° l'Hippostéologie ou l'Ostéologie du cheval, considérée aussi en général ; 3° cette même partie considérée par rapport à chaque os en particulier. Les uns et les autres de ces élèves tâcheront, du moins par leurs efforts, de mériter votre indulgence.*

A Paris, le 15 septembre 1767.

M. Gournay, inspecteur des Haras de la Généralité, cherche également des sujets susceptibles de se rendre à Alfort pour y étudier la médecine des animaux. Il en trouve un à Saint-Lô, le jeune Thomas Lefèvre, et il le recommande d'une façon toute spéciale à l'intendant, par une lettre du 15 octobre 1767.

L'intendant l'agrée, lui donne trois louis pour son voyage et lui remet la lettre suivante pour le directeur de l'École d'Alfort, M. Fragonard.

Ce 4 novembre 1767.

Le jeune homme, Monsieur, qui vous remettra cette lettre se nomme Thomas Lefèvre, de la ville de Saint-Lô ; il a fait ses études et désire d'entrer à votre école. Je vous l'envoye relativement à ce que vous m'avés

marqué le 6 août dernier et j'aurai soin de faire payer exactement la pension de 300 livres.

L'autre jeune homme que je vous ay proposé le 4 du même mois apprend à écrire ; aussitôt qu'il sera en état de profiter de vos leçons, je le ferai partir aux mêmes conditions.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

FONTETTE.

L'entrepreneur chargé de nourrir les élèves ne dispose pas toutefois de fonds suffisants pour attendre le payement plus ou moins régulier de la pension. D'un autre côté, le jeune Lefèvre, pourvu d'un fort maigre trousseau, doit se munir d'un uniforme. C'est ce que le directeur de l'École d'Alfort s'empresse de faire savoir à l'intendant, en le priant de lui envoyer, d'urgence, une année de pension et le prix de l'uniforme.

A Alfort, le 11 novembre 1767.

Monsieur,

Le sieur Lefèvre, de la ville de Saint-Lô, m'a remis la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser. Nous l'avons admis dans l'École et nous chercherons, Monsieur, à mériter par nos soins envers luy, la marque de confiance que vous voulés bien nous donner; nous en userons de même pour tous les sujets qui nous viendront de votre part et nous espérons que

nous les mettrons en état de remplir vos vuës, c'est-à-dire d'être vraiment utiles à leur patrie.

Sa Majesté ayant au surplus ordonné que chaque élève soit astreint *à porter hors de l'hôtel un uniforme* qui les feroit reconnoître, vous aurés, Monsieur, une dépence de 50 livres de plus à faire et nous croyons *qu'elle suffira pour tout le tems que dureront les études des élèves*. Je vous suplie de nous faire passer le montant de cette somme et celuy de la pansion de six mois afin que l'entrepreneur puisse être payé les premiers de chaque mois et que l'élève puisse en même tems avoir de quoy subvenir à son entretien.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

Pour répondre au désir exprimé par le directeur d'Alfort, l'intendant, à la date du 16 novembre 1767, rend une ordonnance de payement de la somme de 350 livres au sieur *Jean-Baptiste de la Haye*, pour la pension de la première année des études de Thomas Lefèvre et son uniforme, somme qui doit être imputée sur les fonds libres de la capitation de l'année 1765 et il l'envoie le 19 à M. Fragonard.

En accusant réception de la somme portée sur la rescription envoyée par l'intendant, Fragonard ajoute :

Au surplus, il paroît que le sieur Lefèvre répondra aux bontés que vous daignés avoir pour luy ; il s'aplique

beaucoup et se conforme exactement à tout ce qui est prescrit à l'école par les règlemens, ce qui marque son peu de dissipation et l'envie qu'il a de s'attacher à son état.

Je suis avec un profond respect, etc.

FRAGONARD (avec p.).

Depuis le mois d'août 1767, François Queudeville, dont le plus grand désir est d'entrer à Alfort, s'est appliqué à apprendre à écrire. Ses progrès ont été si rapides que, le 25 février 1768, l'intendant est en mesure de l'envoyer à l'École. Il écrit à M. Fragonard :

François Queudeville, Monsieur, qui vous remettra cette lettre, est le sujet pour lequel je vous ay écrit le 4 août dernier ; il sait écrire et a de la bonne volonté. Je vous l'envoye relativement à ce que vous m'avés marqué le 6 du même mois et j'aurai soin de faire payer exactement sa pension et son uniforme.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

FONTETTE.

Queudeville arrive à Alfort le premier mars, à midi.

« Il y a été — écrit Fragonard à l'intendant — sur-le-champ installé au rang des élèves et nous en avons tout le soin possible, heureux de pouvoir concourir au

bien que vous vous proposés d'opérer dans votre généralité ».

Le 4 mai suivant, le montant de sa pension n'ayant pas encore été envoyé au directeur, il adresse à l'intendant un pressant appel.

Monseigneur,

Je demande bien pardon sy je prend la liberté de vous écrire ses ligne pour vous remerciere de toute les bonté que vous avée pour moy. Je vous pris de macordere quel que grace quil me sont très nessesaire se seroit avoir la bonté pour moy de m'envoyez de largent de ma pencion parce que Cuissigné me demende de l'argent pour ma nouriture. Monsieur Fragonard est bien étonné que l'on ne men envois pas. Monseigneur je vous diré quil me fot de flamme, un étuy de scalpel, un tablier de forge, deux tablier de toille pour la farmacy et le déhépot (1). Monseigneur je vous pris d'avoir la bonté de m'acordé sette grace de ce que je vous demande.

Vous obligerés votre très humble et très obeïssant serviteur.

Francois Queudeville.

Du chatot d'Alfort,
ce 4 may 1768.

(1) Mot incompréhensible. Queudeville a-t-il voulu écrire : *hôpitaux*.

Le 10 mai, M. de Fontette envoie à M. Fragonard une rescription de 350 livres pour la première année de la pension et l'uniforme de Queudeville, et, le 27 mai, le directeur d'Alfort lui en accuse réception.

Sans fortune, dépourvus à peu près de tout, non soutenus par leurs parents, les élèves vétérinaires entretenus à Alfort par la généralité de Caen, vont, d'une façon incessante, accabler l'intendant de leurs doléances et de leurs demandes.

Monseigneur, lui écrivent-ils à la date du 16 octobre 1768 (1). il est nécessaire, dans cette école où vous voulés bien nous entretenir, d'instrumens, de livres et de tabeliers. C'est pourquoi nous vous écrivons aujourdhui afin que vous daignés nous envoyer de quoi faire emplette. Le petit état cy inclus vous instruira du total et du détail de la somme requise. Nous nous promettons tout de votre libéralité, d'autant plus que nous ne demandons que des choses essentielles. Favorisés nos espérances, Monseigneur, donnés-nous de nouvelles marques de votre inclination à nous procurer notre bien estre et nous serons, si vous voulez bien l'agréer, Monseigneur,

Vos très humbles et très respectueux serviteurs.

QUEUDEVILLE, LEFÈVRE de Saint-Lô (avec p.).

(1) La lettre est écrite par Lefèvre.

ÉTAT

DES INSTRUMENTS NÉCESSAIRES AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE POUR LA DISSECTION ET LES OPÉRATIONS.

Premièrement un étui de scalpels dont quatre ordinaires et deux grands, cy	10 l.	» s.	» d.
Un autre étui de scalpels	10	»	»
Une paire de flammes garnie	4	»	»
Deux paires de cizeaux à opération	3	»	»
Quatre bistouris	8	»	»
Une paire de cizeaux à linge	2	»	»
Une paire de pinces à anneaux	2	»	»
Deux stilets en acier	1	10	»
Un stilet et une sonde cannelée en argent	15	»	»
Un boutoir pour les opérations	10	»	»
Deux renettes	3	»	»
Un étui garni de douze aiguilles	4	10	»
Une gouge	1	10	»
Quatre feuilles de sauge	6	»	»
Un cure-pied	8	»	»
Deux lancettes	3	»	»
Quatre ratissoires	4	»	»
Un chalumeau	1	10	»
Pour des étuis et trousse	30	6	»
	129 l.	6 s	» d.

LIVRES A L'USAGE DES ÉLÈVES

Matière médicale	4 l.	10 s.	» d.
Dictionnaire de Lavoisier	4	10	»
Élémens de botanique	9	»	»
Mémoire sur les maladies épidémiques	2	»	»
Pour des tabeliers et fausses-manches propres aux dissections et au pansement.	23	»	»
Total pour chacun	172 l.	6 s.	» d.

L'intendant, très étonné qu'il soit fait un nouvel appel à sa bourse, renvoie à M. Fragonard la lettre de Queudeville et Lefèvre et, à la date du 20 octobre 1768, écrit ce qui suit au directeur d'Alfort :

Je vous envoye ci-joint, Monsieur, une lettre des deux élèves que je vous ay envoyés par laquelle vous verrés qu'ils demandent que je leur fasse fournir les instruments et les livres nécessaires pour leur instruction ; comme vous m'avés marqué plusieurs fois qu'il n'y a à payer que la pension de 300 livres pour chacun et 51 livres la première année pour leur uniforme, je crois qu'il est à propos que vous soyiés informé de la nouvelle demande de ces élèves.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FONTETTE.

M. Fragonard, qui, comme directeur, doit veiller non seulement à l'instruction des élèves, mais encore à leur nourriture et à leur entretien, s'empresse de répondre à l'intendant de Caen et de lui donner les explications nécessaires.

D'Alfort, le 26 octobre 1768.

Monsieur,

Sur le renvoy que vous me faites l'honneur de me faire des demendes des nommés Quedville et Lefèvre je ne peux vous dire autre chause si non qu'il n'est pas posible que l'un et l'autre travaillent ici sans instrumens. Le Roy n'en fournit point. Les 10 livres qu'ils ont par mois pour leur entretien ne pourroient

suffire à de pareilles emplètes. Je pense néantmoins qu'il est prudent de ne pas leur accorder le tout dans le moment mais seulement ce qui importe le plus à leurs traveaux actuels ; je sousligne dans leur état ce qui convient de leur fournir sauf à leur procurer le reste si l'on voit qu'ils s'occupent scincérement de leurs études et qu'ils parvienent. Quant aux livres qu'ils demandent ils peuvent s'en passer, mais ils leurs seront necésaires dans la suite. Je joints ici le mémoire des médicamens qui leur ont été fournis dans leurs maladies.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et obeisant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

MÉMOIRE DES MÉDICAMENS QUI ONT ÉTÉ ADMINISTRÉS AUX ÉLÈVES DE LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN, SÇAVOIR :

1767			
Décembre 27	A M. Lefèvre pour un mal de gorge avec ulcération, une médecine	1l.	10s.
28	Une peinte de gargarisme antiphogistique	2	10
29	Une peinte de gargarisme détersif	2	»
29	2 lavements	1	10
30	Une médecine	1	10
1768			
Janvier 3	Une peinte de gargarisme détersif	2	»
	A reporter....	11l.	»s.

	Report....	11l.	»s.
Septembre : A M. Quedville pour une playe à la tête.			
28	Un pansement.....	»	15
9	Idem.	»	15
10	Idem.	»	15
		13l.	5s.

Vu bon :

BOURGELAT (avec p.).

Le 3 novembre, l'intendant envoie à M. Fragonard une rescription de 105 livres pour payer les articles dont il est question dans l'état qui lui a été adressé par les élèves Queudeville et Lefèvre, mais il oublie de régler la note de médicaments; Fragonard, en excellent directeur, soucieux des deniers dont il est responsable, ne tarde pas à lui rafraîchir la mémoire.

« J'ay reçu — écrit-il le 27 novembre — la rescription de cent cinq livres que vous m'avès fait l'honneur de m'envoyer et qui doivent être employés à l'achat des instrumens nécessaires aux deux élèves de votre généralité. Je joints encore icy le compte (1) des remèdes fournis à l'un et à l'autre et je vous seray très obligé de vouloir bien les faire acquitter ».

(1) Le premier état porte en bas un : Vu bon et la signature de *Bourgelat*, le fondateur de l'École de Lyon. *Bourgelat* se trouvait donc déjà en 1768 à Alfort.

Queudeville et Lefèvre se rendent toutefois dignes des sacrifices consentis par l'intendant de Caen. Leur conduite est bonne, leur travail régulier et ils méritent les louanges du directeur.

Accusant réception à M. de Fontette d'une rescription de 313 livres 5 sols qui lui a été envoyée à la date du 7 décembre 1768, tant pour la seconde année de pension de Thomas Lefèvre que pour les médicaments qui lui ont été fournis ainsi qu'à François Queudeville, M. Fragonard ajoute :

« L'un et l'autre travaillent et font ce qui leur est « possible de faire pour seconder le désir que j'ay « qu'ils répondent à vos vuës ».

Quelque bien disposé qu'il soit en faveur de l'Agriculture et des Écoles vétérinaires ; quel que soit son désir d'avoir à sa disposition des artistes capables de soigner les animaux sans charlatanisme et d'arrêter par des précautions convenables les épizooties si préjudiciables à la fortune publique, M. de Fontette doit compter avec son budget. Les fonds libres de la capitation ne sont pas inépuisables et suffisent à peine à soulager quelques infortunes, quelques misères, à doter quelques œuvres intéressantes.

Aussi, est-ce avec un vif regret qu'il ne peut accepter d'entretenir un troisième élève à l'École d'Alfort, et qu'il répond par une fin de non recevoir à la lettre suivante de M. Genas de Rubercy, son subdélégué à Bayeux.

Bayeux, le 8 janvier 1769.

Monsieur,

On m'a prié de vous écrire au sujet d'un nommé *Michel Glinel,* fils d'un maréchal de cette ville, et exerçant avec son père la même profession. Ce jeune homme, âgé de 22 ans, et sçachant écrire, désireroit acquérir les connoissances nécessaires pour traiter avec succès les maladies des chevaux. L'École établie à Paris, pour y former des sujets capables, luy a fait naître l'envie d'y entrer et comme j'ay appris que vous aviez deja eû la bonté d'y en placer quelques-uns, je prends aujourdhuy la liberté de solliciter votre protection, Monsieur, en faveur de ce particulier, persuadé que je suis que vous ne désaprouverez pas le motif qui me fait agir qui est de rendre un service au public et à toute l'élection, où le haras est un objet des plus intéressant en luy procurant un homme expert en ce genre.

J'ay l'honneur d'être, etc.

GENAS DE RUBERCY.

L'intendant écrivit à M. Genas dans les termes ci-après :

Caen, le 16 janvier 1769.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 8 de ce mois. Il est vrai que j'ai placé deux élèves à l'École vétérinaire; mais, *comme cela coûte,* il faut nécessairement attendre

qu'ils en soient sortis pour que je puisse y en mettre d'autres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FONTETTE.

L'intendant a d'autant plus de raison de n'accueillir que conditionnellement la demande de son subdélégué à Bayeux que la cherté des vivres, en occasionnant l'augmentation du prix de la pension, va grever d'autant le budget.

La lettre écrite par M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, à M. de Fontette, explique d'ailleurs les motifs de cette aggravation de charges.

A Versailles, le 17 janvier 1769.

L'entrepreneur de la nourriture des élèves de l'École vétérinaire, Monsieur, ne pouvant plus supporter l'augmentation du prix des denrées, a présenté un compte des indemnités qui lui sont dues et qui va pour les six mois de l'année dernière à près de 10 livres par mois par élève, ce qu'il est aisé de concevoir par le prix actuel de tous les comestibles. Cet entrepreneur a voulu cesser ses fournitures et j'aurois lieu de craindre si cela arrivoit de ne pouvoir aisément le faire remplacer sans une augmentation très considérable de la pension que lui payent actuellement les élèves. Je pourvoirai à son indemnité pour le passé; mais, à l'avenir, et *à commencer du premier de ce mois, l'augmentation de la pension des élèves sera de 60 livres par année.* En conséquence, vous voudrés bien employer cette augmentation dans les fonds de la

pension des élèves que vous entretenés à l'École en les faisant tenir à M. Fragonard, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort. On tient une note exacte des progrès de chaque élève dont il m'est rendu compte tous les mois : je ne tarderai pas à vous adresser un relevé de l'état de ceux que vous y entretenés.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BERTIN (avec p.).

En même temps que la lettre de M. Bertin, M. de Fontette en recevait une autre, datée de Paris, par laquelle M. Bourgelat, alors inspecteur général des Écoles vétérinaires, l'informait que le ministre avait jugé bon de nommer à la Direction de l'École vétérinaire de Lion *(sic)*, le sieur PÉAN, « *l'un des élèves qui par ses talens et par ses mœurs avait justement mérité sa confiance* ».

Bourgelat, qui paraît avoir pour son protégé beaucoup d'estime et qui le vante au détriment de l'École d'Alfort, écrit ceci à M. de Fontette :

« Je crois devoir vous en instruire afin que, supposés que votre intention fût d'y envoyer des élèves, vous puissiés vous adresser directement à lui. Il est parfaitement instruit dans son art ainsi que de l'ordre et de la police qui doivent régner dans de semblables établissemens et il est bien plus à portée de juger des progrès des élèves que des personnes qui n'ont point été initiées dans ces sortes de connoissances. Le ministre a arrêté d'ailleurs que j'irois toutes les

années voir par moi-même ce qui se passera dans cette école que nous tâcherons toujours d'entretenir de manière à la rendre aussi utile que celle de Paris.

« Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur ».

BOURGELAT (avec p.).

Si M. Fragonard se portait garant du travail et de la conduite des deux élèves entretenus à Alfort par l'intendant de Caen, le succès obtenu par *François Queudeville*, au concours ouvert le mardi 31 janvier 1769, en séance publique, à l'École royale vétérinaire, sous la présidence de M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, montra que cet élève méritait d'être encouragé dans ses études.

Sur seize élèves qui se présentèrent pour disserter sur l'ostéologie du cheval, sept furent également jugés dignes d'obtenir le prix. Ce furent les nommés Aubert, Weber, Godin, Hardouin, Tribaud, *Queudeville* et Thorel. Le sort favorisa Aubert, auquel échut le prix.

Le 28 février 1769, un nouveau concours, ayant pour objet les muscles du cheval considérés en général et en particulier, prouva tout le zèle des élèves de l'École vétérinaire de Paris et l'ardeur avec laquelle ils se livraient à l'étude de l'art qu'ils devaient embrasser.

Ni Queudeville ni Lefèvre ne concoururent et ce furent encore Weber et Godin qui se disputèrent l'honneur de remporter le prix.

L'entrepreneur chargé de la pension des élèves voulant être payé d'avance, l'intendant envoie, le 10 mars 1769, à M. Fragonard, une rescription de quatre cent vingt livres, savoir: 370 livres pour 14 mois de la pension de François Queudeville, y compris le supplément (du 1er janvier 1769 au 1er mars 1770), et 50 livres pour 10 mois et supplément de la pension de Thomas Lefèvre (du 1er janvier 1769 au 1er novembre de la même année).

Le directeur d'Alfort, qui, s'il fut un bon hippiatre, paraît un excellent comptable, s'empresse de rectifier une erreur commise par M. de Fontette.

Monsieur — écrit-il — j'ay reçu la rescription que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer montant à la somme de quatre cent vingt livres. Vous avés fixé l'employ de cette même somme à 370 livres pour 14 mois de la pansion de François Quedville, à compter du 1er mars de cette année. Ce n'est point 14 mois de pansion que vous payés, Monsieur, mais une année entière qui echerra le 1er mars 1770, puisque cette année est de 360 livres, mais les 10 livres en sus ont pour objet l'augmentation demandée pour le mois de janvier et février passés, à raison de 5 livres par mois. *Il est bon de s'entendre dans ces sortes de comptes.* Les autres 50 livres sont destinés à remplir dix mois d'augmentation de la pansion du nommé Lefèvre entré le 13 novembre 1767, *ainsi il y aura 13 jours d'augmentation à payer.*

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

Queudeville est à l'École d'Alfort depuis un an à peine qu'il tombe malade et qu'il éprouve la nostalgie du pays. Son état inspire des inquiétudes à ses maîtres et Bourgelat croit devoir en avertir lui-même son protecteur.

A Monsieur de Fontette, intendant de Caen, à Solsy par Mussi l'eveque, en Champagne.

Paris, le 3e may 1769.

Le nommé Quedeville malade depuis le mois de mars, Monsieur, a joint à ses indispositions le plus violent désir de retourner chez luy et je crois que si ce désir n'est pas satisfait cet enfant périra indubitablement. Il demande un congé, mais il demande en même temps qu'on luy remette l'argent qu'il auroit dépensé à l'école, s'il y étoit resté, et comme le congé après lequel il soupire peut être de trois mois, il voudroit qu'on luy donne la somme de 90 livres tant pour l'allée *(sic)* que pour le retour. Je pars incessamment pour l'école vétérinaire de Lion et je vous prie d'adresser à cet égard vos ordres à M. Fragonard, directeur de celle de Paris.

Je joins icy le mémoire des frais de sa maladie et un autre mémoire de livres pour le sieur Lefèvre l'aîné, qui va parcourir d'autres matières que celles qu'il a vû jusques à présent.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat (avec p.).

MÉMOIRE DES MÉDICAMENT QUI ONT ÉTÉ FOURNIS AU SIEUR QUEDVILLE DANS SA MALADIE, SÇAVOIR :

1769			
Mars	Pour un panaris		
26	Pour avoir fait l'ouverture du panaris..	3 l.	» s.
27	Pour une saignée.....	1	4
Id.	2 pansemens.....	1	10
28	Une médecine.....	1	10
Id.	2 pansemens.....	1	10
29	Idem	1	10
30	Une médecine.....	1	10
Id.	2 pansemens.....	1	10
31	2 lavemens.....	1	10
Id.	Le soir pour une indigestion avoir fait vomir.....	1	10
Avril 1er	Pour la tisane.....	»	16
2	Une médecine.....	1	10
4	2 lavemens.....	1	10
6	Idem	1	10
7	Une médecine.....	1	10
Id.	Le soir prise d'élixir stomachique..	1	»
8	Idem ..	1	»
Id.	Plus, pour des accès d'asthme avec des suffocations		
9	Un lavemen.....	»	15
Id.	Le soir pour une potion antiasthmatique	1	10
10	Idem	1	10
Id.	Le soir Idem	1	10
Id.	Pour la tisane.....	»	6
13	Une potion.....	1	10
	A reporter....	32 l.	1 s.

	Report....	32l.	1s.
Id.	Un lavemen.....	»	15
Id.	Le soir une potion.....	1	10
14	Une médecine.....	1	10
Id.	Le soir une prise de diascordium...	»	3
15	Le soir une potion.....	1	10
16	Une potion.....	1	10
Id	Pour la tisane.....	»	6
17	Une médecine.....	1	10
18	Pour la tisane.....	»	6
19	2 lavemens.....	1	10
Id.	Pour la tisane.....	»	6
		42l.	17s.

Vû bon à Paris, le 3 may 1769.

Bourgelat (avec p.).

État des livres nécessaires aux élèves de l'École vétérinaire.

Matière médicale.....	4l	10s
Élémens de botanique.....	9	»
Dictionnaire de Lavoisier.....	4	10
Mémoire sur les maladies épidémiques.....	2	»
	20l.	»s.

Vu bon à Paris, le 3e may 1769.

Bourgelat (avec p.).

Toujours bienveillant, M. de Fontette s'empresse d'accorder la faveur que sollicite le jeune Queudeville. Il annote ainsi la lettre de Bourgelat :

— 106 —

M. Marescot,

Il faut accorder la demande et m'envoyer une réponse toute faite pour mon retour à Paris, qui sera le jour de la Pentecôte.

Dès son retour il écrit à M. Fragonard.

Le 15 may 1769.

M. Bourgelat, Monsieur, vient de m'écrire que François Quedeville, un des élèves que je vous ay envoyé. est malade depuis le mois de mars dernier et que sa santé exige absolument qu'il prenne son air natal. Je vous prie de lui donner le congé dont il a besoin pour 3 mois et 90 livres pour son voyage d'aller et de retour. J'aurai soin de vous faire rembourser de cette somme, ainsi que de celle de 42 livres 17 sols pour les frais de sa maladie et de 20 livres pour les livres qui sont nécessaires à Thomas Lefèvre, autre élève, suivant les mémoires que M. Bourgelat m'a envoyés, ce qui compose en tout 152[l]. 17[s].

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

FONTETTE.

Le directeur d'Alfort n'a toutefois pas attendu la réponse de l'intendant de Caen. Il sait combien il est bon et il ne doute pas que la demande de Queudeville n'ait été favorablement accueillie. D'ailleurs, il y a urgence, Queudeville va mourir de chagrin si, à bref délai, il ne revoit sa chère Normandie, et,

le 12 mai, Fragonard se décide à lui accorder son congé et à lui avancer la somme nécessaire pour accomplir son voyage.

Monsieur — écrit-il à M. de Fontette à la date du 19 may — le sieur Queudeville étant tombé dans une mélancolie mortelle à la suite de sa maladie et craignant qu'il ne périt si j'attendais plus long tems à le renvoyer chez luy, je me suis déterminé à le faire partir le 12 de ce mois : je luy ai remis en conséquence la somme de 90 livres comme vous me le marqués par votre lettre. Comme M. Bourgelat m'avoit prévenu qu'il vous avoit écrit à ce sujet j'ay crû de ne pas éviter de luy en faire les avances, persuadé que vous auriés assés de bonté pour le luy accorder et que vous ne trouveriés pas mauvais que j'euse pris cette liberté sans vos ordres.

Je suis, etc.

FRAGONARD (avec p.).

Les élèves entretenus à Alfort par l'intendant de Caen ne sont pas riches ; leurs parents se trouvent dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins les plus urgents et ils se trouvent dans la nécessité de faire appel à leur protecteur.

Le 3 octobre 1769, Thomas Lefèvre, de Saint-Lô, qui a reçu une certaine culture et qui en abuse, comme on va le voir, adresse à M. de Fontette la supplique qui suit :

Monseigneur,

J'avais eu l'honneur de vous écrire. Dans ma lettre je vous remontrais le besoin que j'avais de livres. Vous avez eu la bonté de vous informer si ma demande était juste. Ensuitte de la réponse de mes supérieurs vous avez écrit que vous enverriez la somme. J'ose aujourd'huy vous en rappeller le souvenir. Le montant est de vingt livres pour matière médicale, botanique, dictionnaire, et j'ai eu ordre de mes supérieurs de vous renouveller vos engagements. Je vous prie d'exécuter vos promesses. *Ayant fait voir le besoin où j'étois d'habits on m'a ordonné de vous l'écrire.* Je ne puis sortir sans l'uniforme de l'école; je ne puis par conséquent porter d'autres habits que celui qu'il vous a plût me donner il y a bientôt deux ans; il est très vieux et très usé. Si vous ne m'honorez de votre confiance daignez vous en assurer de la part de mes Maîtres. Il coûte cinquante livres. C'est sous vos auspices, Monseigneur, que j'ai formé l'entreprise de travailler au bien public. De grace continués-moi les moyens et les secours de finir glorieusement ma carrière. La lecture nous donne des connoissances; c'est elle qui déploie les facultés de l'esprit. Je ne puis rien sans livres, je les attends de votre libéralité. Le sçavant quelqu'il puis estre s'il ne se présente sous une écorce honneste est toujours l'objet de mépris.

Je me recommande à vous. En conséquence, occupé toute ma vie de la gloire de mon protecteur et de l'intérêt commun, je tacherai de prouver que rien n'est

si parfait que le zèle et la reconnoissance lui accorder son nécessaire pour
je suis,

Monseigneur, votre très humble et très o
serviteur.

Th. Lefèvre de Saint-Lô.

Alfort, ce 3 octobre 1769.

date du
is une
erai-
le

Le 9 novembre suivant, François Queudeville implore à son tour M. de Fontette.

Monseigneur — écrit-il — le besoin que i'ai d'habits m'engage à vous écrire. Le premier que vous avez bien voulu me donere est vieux et usé. J'ose le dire à ma confusion ie suis très méchamment habillé et que ie ne puis faire honneur à votre protection, persuadé Monseigneur que vous daignerez me portere les secours nécessaires ie prends la liberté de vous prier d'écrire à M. Fragonard, directeur de l'École, afin qu'il me rembourse le tems de mon absence c'est à dire *un mois dix huit iours*, qu'il vous plaise Monseigneur souscrire à ma demande; daignés exaucer mes prières. Pénétré de la plus vive reconnoissance ie ne cesserai de travaillier avec toute lardeur possible, ie ferai tous mes efforts dans les vues de service public de manière à m'en attirer confiance et vous prouver l'envie que i'ai de profiter.

Je suis avec respect, Monseigneur, de votre grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

Queudeville.

D'Alfort, le 9 novembre 1769.

Monsieur, quelque navrante que soit la lettre de Queudeville, quelque bien disposé qu'il soit, l'intendant ne J'avais ait trop s'il doit répondre favorablement aux je vous demandes qui lui sont faites. Il veut d'abord se ren- Vous seigner auprès du directeur d'Alfort, et, à cet effet, den il écrit le 19 novembre à M. Fragonard.

st

Je vous envoye cy-jointe, Monsieur, une rescription de la somme de 514$^{l.}$ 19$^{s.}$ 3$^{d.}$; sçavoir 362$^{l.}$ 2$^{s.}$ 3$^{d.}$ pour la 3^{me} année d'avance et treize jours du suplément de la pension de Thomas Lefèvre élève de votre école suivant votre lettre sans datte par laquelle vous m'avez accusé la réception d'une autre rescription que je vous ay envoyée le 10 mars dernier et 152$^{l.}$ 17$^{s.}$ pour les objets raportés dans ma lettre du 15 may dernier. Je vous prie de m'en accuser la réception.

J'ay reçu deux lettres, l'une de Thomas Lefèvre et l'autre de François Quedeville, par lesquelles ces deux élèves me demandent chacun un habit. Je n'ay pas cru devoir me prester à leur demande d'autant que par votre lettre du 11 novembre 1767 vous m'avez assuré que l'uniforme que je leur ay fourni suffira pour tout le tems que dureront les études de ces élèves.

François Queudeville, en particulier, demande le remboursement d'un mois 18 jours pendant lequel il a été absent ; comme vous m'avez marqué le 19 may dernier que vous luy avez payé 90$^{l.}$ pour son voyage dans son pays et dont je vous tiens compte par la rescription cy-jointe ; que, d'un autre costé, je lui ay payé icy, 30$^{l.}$ pour s'en retourner suivant son reçu du 25 septembre dernier, je vous prie de me donner les éclair-

cissements nécessaires sur cette demande, ainsy que sur celle de 20[l]. que Thomas Lefèvre me fait pour des livres ce qui, je crois, forme un double employ parce que pareille somme se trouve comprise dans la dernière rescription. Je crois qu'il convient de deffendre à ces élèves de m'écrire à l'avenir pour pareille chose et qu'il sera beaucoup mieux que je n'aye qu'une correspondance avec vous tant pour leur pension que pour leurs autres besoins, dont vous seul pouvez m'assurer.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, M.

FONTETTE.

Vous remarquerés sans doute qu'avec les 90[l]. comprises dans les 152[l]. 17[s]. que je vous rembourse et les 30[l]. payés ici à Quedeville je suis en avance du tiers de la 3[me] année que je payerai d'avance au 1[er] mars prochain; ainsi je ne devrai plus que 240[l]. à cette époque pour la pension de Quedeville.

Fragonard répond le 24 novembre à M. de Fontette.

Monsieur,

J'ay reçu le mandat de cinq cents quatorze livres dix neuf sols trois deniers payable le 25 septembre prochin (1), que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser.

De cette somme 362[l]. 2[s]. 3[d]. seront employés pour

(1) A Jean-Baptiste Delahaye, régisseur de l'École.

acquitter la 3me année d'avance et 13 jours de suplément de la pansion de Thomas Lefèvre. 42l. 17s. pour les frais de la maladie du sieur Quedville suivant le mémoire qui vous a été adressé par M. Bourgelat dans le courant du mois de may. 20l. pour l'achat des livres qui sont nécessaires au sieur Lefèvre, dont le mémoire vous a été envoyé dans le même tems et dont il n'a pas fait un double employ, car la rescription que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser par votre lettre du 3e novembre 1768 de 105l. a été employée à payer les six articles que j'avois sousligné dans l'état que les nommés Lefèvre et Quedville vous avoit envoyé dans le mois d'octobre 1768.

Il me reste 90l. que vous me passerés en compte pour la 3me année de la pansion du sieur Quedville, et comme cet élève, suivant ce que vous me marqués par votre lettre. demande que vous luy fassiés rembourser 1 mois 18 jours qu'il a resté de plus hors de l'école que son congé ne luy permetoit, je crois que cette somme, qui est de 48l., doit être jointe à celle de 90l. pour le même objet. ainsy que les 30l. que vous luy avés remis le 25 septembre pour s'en retourner que je luy passeray en compte sur les dix livres qui luy revient chaque mois pour son entretien. Ainsi moyenant 192l. au lieu de 240l. que vous me fairés passer le 1er mars prochain, la pansion de la 3me année sera payée d'avance. Quand à la demande que ces deux élèves vous font pour avoir *chacun un habit uniforme, vous ni êtes neullement teneu luy ayant fourni celuy que sa majesté avoit ordonné;* les autres doivent etres faits à leurs frais. *C'est vray que leurs habits sont*

trés mauvais et qu'il n'est pas posible qu'ils puissent passer tout le tems qu'ils ont à rester à l'école si leur parens ne fournissent pas à cette dépanse.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

D'Alfort, le 24 novembre 1769.

Plusieurs mois se passent sans que la situation précaire de Lefèvre et de Queudeville s'améliore le moindre peu. Bien au contraire, leurs habits, déjà vieux et usés, ne sont plus que des loques et Fragonard vient lui-même faire appel à la générosité de l'intendant.

Monsieur, — lui écrit-il le 3 juin 1770 — par la lètre du 19 novembre dernier que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, vous m'avés marqué que vous me feriés passer le 1er mars dernier ce qui seroit dû pour compléter le payement d'avance de la pansion du sieur Quedville, un des élèves de votre généralité.

Cet élève a un besoin extrême de ce qui peut luy revenir chaque mois de sa pansion pour payer ses souliers, blanchissage, etc. N'étant nullement secoureu de ses parens, *il est aussi sans habit uniforme ainsi que le nommé Lefevre et par conséquent hors d'état de pouvoir sortir et aler avec leurs confrères.*

J'ose vous suplier, Monsieur, de vouloir bien avoir égard à leur situation, *d'ordonner qu'on leur fasse faire des habits*, quoique vous ni soyés point tenû, puis que leurs parents ne sont pas en état de fournir à cette

dépanse. Vous pourrés ci vous le jugés à propos, le leur faire passer en forme de gratiffication comme a fait M. l'Intendant de Mez, de Picardie, de Champagne, etc., dont les élèves qu'ils entretiennent étoient dans le même cas.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

D'Alfort, le 9e juin 1770.

Contre son habitude, M. de Fontette se montre peu disposé à accorder la demande qu'on lui expose pourtant avec tant de chaleur. Il trouve que ses protégés devraient se distinguer, obtenir des prix, en un mot faire honneur à la généralité de Caen qui les entretient libéralement à Alfort. Il s'en ouvre à M. Fragonard.

Le 16 juin 1770.

Suivant votre lettre du 24 novembre dernier, Monsieur, il vous est dû 192[l] pour compléter la 3me année d'avance à compter du 1er mars dernier, de la pension de François Queudeville. Je vous en enverrai incessamment une rescription, *mais je ne vous dissimulerai pas que j'ai beaucoup de regret à la dépense que je fais et à celle que vous me proposés par votre lettre du 9 de ce mois* pour habiller cet élève et Thomas Lefèvre, son collègue, parce que je ne vois pas qu'ils obtiennent des prix. Il est vrai que Queudeville s'est distingué dans la séance du 31 janvier 1769; mais il ne parroît pas s'être soutenu depuis et Lefèvre n'a donné aucune

preuve de travail ; ainsi ce n'est que sous la certitude que vous me donnérés qu'ils deviendront bons sujets que je ferai encore les frais de les habiller, dont l'objet est de 50$_l$ pour chacun. J'attendrai sur cela votre réponse positive.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

FONTETTE.

Fragonard répond à M. de Fontette le jour même de la réception de sa lettre ; il le rassure sur le degré d'instruction de ses protégés et lui explique que, sans avoir de prix, on peut néanmoins travailler avec ardeur et profiter des leçons données par les maîtres.

M. fonttet. Intendant de la generalité de Caën.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet du sieur Lefevre et Quedville élèves de votre généralité par laquelle vous me marqués avec raison que vous avés beaucoup de regret de faire de la dépanse pour eux puisqu'il ne se présentent point dans les concours qu'on fait et qu'ils n'obtiènent aucun prix ; je puis vous asurer que malgré cela ils travaillent beaucoup et *sont autant avancés qu'ils peuvent l'être dans leurs études* et que, s'ils continuent, ils ne pourront qu'être d'une grande utilité dans leurs provinces. Quand au sieur Lefevre il n'a jamais *été admis à aucun concours quoy qu'il fût très en état*,

par la difficulté qu'il a de l'anoncer et Quedville outre la maladie qu'il a eu, qui l'ont retardé beaucoup, n'a pas été admis aux études sur laquelle on a concouru depuis le 31 janvier, parce qu'il les avoit faites l'année dernière; *mais il travaille pour concourir au prix du choix des cheveaux et du soin qu'ils exigent* qui aura lieu dans le courant de l'été. Du reste, on n'y admet pas toujours les élèves quoy qu'ils sachent bien leurs parties *s'ils ne débitent pas avec fermeté ce qu'ils* ont apris; j'auray l'honneur, Monsieur, de vous informer de tems en tems du progrès qu'ils fairont dans leurs études dans chacune des parties de l'art.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéisant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

D'Alfort, le 18 juin 1771.

Malgré les excellents renseignements donnés par le directeur d'Alfort, l'intendant ne paraît pas toutefois encore disposé favorablement.

« J'ai bien envie d'attendre encore quelques succès avant de donner des habits », annote-t-il la lettre de Fragonard en la transmettant à M. Marescot, son subdélégué général. Mais ce dernier n'est pas de son avis et, avec raison, il ajoute à la note de l'intendant les quelques lignes suivantes :

« Je crois que les habits pouroient contribuer au succès, parce que la honte d'être malhabillé peut ôter le courage, surtout quand les autres sont bien habillés,

comme M. Fragonard l'a précédemment observé ; d'ailleurs ce n'est qu'un objet de 100[l.] pour les deux ».

M. de Fontette se rend cette fois à ces raisons ; il accorde les habits.

Je vous envoye cy-joint, Monsieur, — marque-t-il à Fragonard dans sa lettre du 8 juillet 1770 — une rescription de la somme de 292[l.], savoir 192[l.] pour compléter la 3[me] année d'avance, à compter du 1[er] mars dernier, de la pension de François Quedeville, et 100[l.] pour son habillement et celui de Thomas Lefèvre. Vous voudrés bien, Monsieur, m'accuser la réception de cette rescription *et dire à ces deux élèves que je compte qu'ils se rendront dignes par leur travail et leur application des dépenses que je fais pour eux.*

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

FONTETTE.

La joie d'avoir un habit neuf a-t-elle rendu le courage à Queudeville, comme le pensait M. Marescot ? A-t-il tenu à faire plaisir à son protecteur ? Toujours est-il qu'il a été admis à concourir et que, au concours du 1[er] octobre 1770, il a remporté le prix.

Il est heureux d'en informer M. de Fontette et il profite de l'occasion pour, malgré les ordres qui lui ont été donnés, lui faire une nouvelle demande relative à des instruments, des livres et un habit de

travail. C'est ce que nous fait connaître la lettre suivante de l'intendant à M. Fragonard.

Le 23 octobre 1770.

Je vous envoie cy-jointe, Monsieur, une lettre que François Queudeville, élève de votre école, m'a écrite, par laquelle, en m'annonçant qu'il est du nombre de ceux qui ont remporté le prix au concours du 1er de ce mois, il me demande des instruments, des livres et un habit à l'usage de la dissection et de la forge qui vont former ses occupations ; mais il ne me marque pas l'objet de cette dépense. Je vous prie de me marquer si ce que contient la lettre de cet élève est vrai ; en ce cas l'objet de la dépense qu'il propose et si vous la jugés nécessaire. Au surplus, comme je vous l'ay marqué le 19 novembre dernier, il faut deffendre aux élèves de m'écrire à l'avenir pour leurs besoins et leur enjoindre de s'adresser directement à vous parce qu'il sera beaucoup mieux que je n'aye qu'une correspondance avec vous et que je ne dois me décider que d'après ce que vous me marquerés. Vous ne m'avés pas accusé la réception de la rescription de 292l. que je vous ay envoyée le 8 juillet dernier.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

FONTETTE.

Fragonard répond :

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet de la demande que vous fait le sieur

Quedeville d'un habit de travail, malgré la deffance que je luy avois fait en luy communiquant votre lettre du 19e novembre de ne jamais vous écrire et que vous en raporteriés à moy surtout ce qui leur seroit nécésaire. Il est vray qu'une veste et une culotte luy seroit très nécésaire pour les traveaux des forges, ainsi que pour les dissections, ce qui ne contribuerait pas peu à conserver leurs uniformes; mais si vous luy faites la grace de le luy accorder ainsi qu'au sieur Lefèvre qui est dans le même cas ils ne doivent point regarder cela comme une chose qui leur est dûe mais comme un don dont vous voudrés bien les gratifier; quand aux fausses manches, livres et instrumens sont absolument nécesaires. En conséquence vous trouverés cijoint les deux mémoires de ce qui leur faut actuelement pour les traveaux qu'ils vont exercer. J'ay eu l'honneur de vous accuser la réception de la rescription de 292l. que vous m'aviés adressé le 8e juillet pour entier payement de la pansion du nommé Quedeville *jusques au premier mars prochain;* il faut que la lettre se soit égarée; quoy qu'il en soit, je vous en accuse de nouveau la réception afin d'être en règle sur cet objet.

Je vous suplie de vouloir bien me faire passer vos ordres pour faire faire le tout si vous le trouvés agréable.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

D'Alfort, le 1er novembre 1770.

État des livres et des instruments nécessaires a Queudeville.

Deux paires de cizeaux à opérations.....	4l.	»s.
Deux bistouris.....	4	10
Deux lancettes.....	4	10
Deux stilets, un en acier et l'autre en argeant ainsi qu'une sonde canellée.....	15	»
Un boutoir à opérations.....	9	»
Un étui garni de douze éguïlles.....	4	10
Quatre feuilles de sauges.....	8	»
Une paire de cizeaux à poil.....	2	»
Une paire de pince à anneaux.....	2	»
Une gouge.....	2	10
Une paire de flammes.....	3	»
Deux renettes.....	3	10
Une trousse pour maitre les instrumens.....	18	»
	80l.	10s.
De l'autre part cy....	80l.	10s.
Matière médicalle.....	5	»
Dictionaire de médecine.....	5	»
Botanique.....	9	»
Maladie épidémique.....	2	10
Anatomie complette.....	6	»
Exterrieur et proportions du cheval.....	3	»
Pharmacopée de Beaumé.....	7	»
Ferrure.....	4	»
Bandages.....	6	»
Total....	128l.	»

ÉTAT DES LIVRES ET DES INSTRUMENTS NÉCESSAIRES AU SIEUR LEFÈVRE.

Premièrement.

Deux paires de cizeaux à opérations	4l.	0s.
Deux bistouris	4	10
Deux lancettes	4	10
Deux stilets, un en acier et l'autre en argeant ainsi qu'une sonde canellée	15	»
Un boutoir à opérations	9	»
Un étui garni de douze éguilles	4	10
Quatre feuilles de sauge	8	»
Une paire de cizeaux à poil	3	»
Une paire de pince à anneaux	2	»
Une paire de flamme	3	»
Deux renettes	3	10
Une gouge	2	10
Une trousse pour mettre les instruments	18	»

Livres.

Anatomie complette	6	»
Exterrieur et proportions du cheval	3	»
Pharmacopée de Beaumé	7	»
Ferrure	1	4
Bandages	6	»
Total	103l.	14s.

L'intendant, toujours bien disposé, ne fait aucune observation et, le 19 novembre, il envoie à M. Fragonard la somme demandée.

Je vous envoie cy-joint, Monsieur, une rescription de la somme de 591l. 14s. : savoir 360l. pour la 4me année

d'avance à compter du 13 de ce mois de la pension de Thomas Lefèvre et le surplus pour des livres, outils et habits tant à son usage qu'à celui de François Queudeville, pour les nouveaux travaux qu'ils vont entreprendre suivant l'avis que vous m'en avés donné par votre lettre du 1er de ce mois. Vous voudrés bien m'accuser la réception de cette rescription.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FONTETTE.

S'ils ont des livres et des instruments, Lefèvre et Queudeville manquent de vêtements.

Monsieur, — écrit Fragonard à l'intendant, à la date du 20 novembre 1770 — j'ay receu la rescription de la somme de cinq cents quatre vingts onze livres, quatorse sol que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser dont 370$_{l}$ payeront la pansion d'avance de la quatrième année du nommé Lefèvre, 103$^{l.}$ 14$^{s.}$ pour les livres et instrumens qui lui sont nécesaires et 128 pour les livres et instrumens fournis au sieur Quedville. Vous observerés, Monsieur, que la veste, la culote et les fausses manches que ces deux élèves ont demandé pour le travail ne ce trouve point payée; j'ay oublié d'en envoyer l'état que j'avois fait faire au tailleur de ce que cela couteroit, que vous trouverés ci joint et vous suplie, si vous trouvés que la dépense ne soit pas trop considérable de m'en faire passer le montant ou sulement me donner vos ordres afin que je le leur fasse faire ausitôt.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéisant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

M. fonttet, intendant de la généralité de Caen.

Mémoire pour M. Lefèvre et M. Quedeville savoir fest par Boubée tailleur de lecolle.

4 one de chatos rous pour faire deux veste croysé est deux culote 8[l.] 10[s.] l'one.....		34[l.]	»[s.]
4 one est un car de serge aux malle pour doubler les deux veste à 2[l.] l'one.....		8	10
Plus doublure de deux culote de pos est poche de culote.....		6	»
Plus une douzène de bouton amille point pour les deux veste est deux culote à 6[s.] la douzène.....		2	2
Facon de deux veste est deux culote veste croysé.....		10	»
		60[l.]	12[s.]
Plus pour les fausses manches.....		6	18
3 aunes de coutis de Rouan à 36[s.] l'aune.....	5[l.] 8[s.]	Total..	67[l.] 10[s.]
Pour la facon.....	1 10	moitié.	33[l.] 15[s.]
	6[l.] 18[s.]		

Le 10 décembre, nouvel envoi d'une rescription de la somme de 67[l.] 10[s.].

Suivant votre lettre du 20 novembre dernier, Monsieur, je vous envoie cy-joint une rescription de la somme de 67[l.] 10[s.] pour la valeur de deux habits de travail à l'usage des nommés François Queudeville et

Thomas Lefèvre, élèves de votre école. Vous voudrés bien m'accuser réception de cette rescription.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FONTETTE.

Le 13 décembre 1770, Fragonard accuse réception de la rescription qui lui est envoyée.

Enfin, le 24 juin 1771, l'intendant rend une ordonnance par laquelle il accorde 360 livres pour la 4me année de la pension du sieur Queudeville, élève de l'École roïale de Paris (*Archives du Calvados, Capitation,* liasse C. 4702).

Pendant les quatre années qu'il avait passées à l'École, Thomas Lefèvre avait coûté 1.644l. 13s. 9d. à la généralité de Caen. En quatre ans, la pension et les frais d'entretien de François Queudeville s'élevaient déjà à 1.463l. 14s. 6d..

C'était là, on l'avouera, une jolie somme pour l'époque, et l'on s'explique les hésitations de l'intendant en présence des demandes réitérées de Lefèvre et de Queudeville.

Si, dès la fondation des Écoles vétérinaires, les intendants s'empressèrent d'y envoyer des élèves, sans doute leur zèle se ralentit, car, en 1777, le ministre d'État Taboureau crut devoir leur envoyer la lettre suivante :

A Versailles, le 22 janvier 1777.

Je suis informé, Monsieur, que MM. les Intendants ne se croyent pas suffisamment autorisés depuis quelque tems à envoyer des élèves aux écoles royales vétérinaires. Je ne puis à cet égard m'empêcher de vous

observer que pour entretenir la confiance que ces établissements ont paru mériter par les sujets qu'ils ont formés, il est au contraire à désirer que vous cherchiés les moyens de mettre ces écoles dans le cas de faire tout le bien qu'on est en droit d'en attendre. C'est dans cette vue que je vous prie de continuer à envoyer aux écoles vétérinaires un nombre de sujets proportionné à l'étendue et aux besoins de votre généralité, et j'aprouveray d'autant mieux que vous profitiés de ce moyen de multiplier les connoissances et les talens qu'on acquiert dans ces écoles que dans un cas de maladie il vous sera facile de vous procurer très promptement les secours qui seront nécessaires.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

TABOUREAU (avec p.).

Si nous ne considérons que la généralité de Caen, nous constatons que la lettre du ministre eut des résultats heureux et que les sacrifices consentis par l'intendant, qui, dans le début, ne s'élevaient qu'à 7 ou 800 livres, atteignirent jusqu'à 3.000 livres.

La pension, primitivement de 300 livres par an, avait été portée, par suite du renchérissement des denrées, d'abord, en 1769, à 360 livres, puis, à compter du 1er janvier 1785, à 420 livres.

On donnait à chaque élève, en entrant à l'École, un habit uniforme qui, dans le début, coûtait 50 livres, mais dont le prix, depuis l'augmentation des draps, avait été porté à 80 livres.

Cet uniforme était, en principe, renouvelé tous les

deux ans, mais parfois plus tôt, suivant la propreté et le soin des élèves.

La généralité payait en plus les instruments et les livres nécessaires aux élèves, ainsi que les frais de maladie.

Leur instruction terminée, les élèves étaient libres de s'établir partout où ils le jugeaient à propos.

« S'ils rentraient dans la généralité avec des « témoignages satisfaisants de leur capacité, l'inten- « dant leur accordait quelques secours pour lever « une boutique et les mettre à portée d'être utiles « à leur patrie » (1).

Grâce à mon distingué maître et ami M. le professeur Railliet, qui, malgré ses nombreuses occupations, a bien voulu se livrer au laborieux travail consistant à faire des recherches dans les premiers registres, d'ailleurs très mal tenus, de l'École d'Alfort; grâce aux documents que j'ai recueillis dans les *Archives du Calvados*, j'ai pu, à peu près exactement, je le crois, reconstituer la liste des élèves de la généralité de Caen entretenus à Alfort, de 1767 à 1800, soit par la généralité elle-même, soit par le Gouvernement, soit par de puissants et généreux protecteurs.

La voici :

(1) Réponse à une demande concernant les élèves de l'École vétérinaire et les fonds libres de la capitation faite en 1787 par le Bureau de la comptabilité.

Le Bureau désirait savoir quel était le nombre des élèves, de quelles élections ils étaient sortis, quels étaient leurs devoirs et obligations envers la généralité qui fait les frais de leur instruction (*Archives du Calvados, Capitation*, C. 8091).

NOM ET PRÉNOMS	LIEU D'ORIGINE	AGE	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	NOM DU PROTECTEUR	OBSERVATIONS
Thomas LEFÈVRE.	Saint-Lô.		10 novembre 1767.	10 novembre 1771.	Généralité de Caen.	
François QUEUDEVILLE.	Caen.	16 ans.	1er mars 1768.	Septembre 1771.	Id.	Sorti pour cause de maladie.
Thomas DUTRÔNE.	Normandie.	27 ans.	25 avril 1769.	2 janvier 1774.	M. de Meulan.	*Chassé pour vol.* On a essayé de biffer la note portée sur le 2e registre de l'École d'Alfort.
Jacques-Louis LANGUENARD.	Bucéels.	16 ans.	1er août 1774.	2 juillet 1780.	Généralité.	Décoré de la chaîne et de la médaille, maréchal-expert au régiment de Condé dragons.
François-Michel LEFÈVRE.	Carentan.		1773.	1774.		Chassé après un an d'école et établi à Carentan.
Jean-Jacques VINCENT.			20 janvier 1770.	1774.		Maréchal des logis au régiment de Damas dragons, cavalier surnuméraire de maréchaussée à Caen.
Jean-Baptiste RICHARD.	Barleroi ou Bouleroi. (Balleroy).	24 ans.	8 juillet 1774.	29 novembre 1777.	Id.	Il a demandé un congé pour aller au pays; il l'a obtenu d'après le consentement de son intendant. Il a profité de ce congé pour aller se marié (*sic*) avec une veuve de Fontainebleau où il a resté sans permission et consentement de personne (2e et 3e registres d'Alfort).
Jean-Louis LANGUENARD *(le jeune)*.	Bucéels (Saint-Germain-de).	16 ans.	11 novembre 1778.	1782.	Id.	A Caen en 1782.
François-Charles PERRIER.	Nicorps, prés Coutances.	21 ou 23	6 mars 1782.	1er juillet ou 10 août 1785.	Id.	Établi à Valognes.
Jean-Baptiste DUBOIS.	Gassey ou Gacé.	19 ans.	22 septembre 1781.	1786.	M. de Bridge.	
Louis-Romain LANGUENARD.	Bucéels.	19 ans.	6 novembre 1782.	Mort en 1784.	Généralité.	
André-Thomas-Jean DE CHAUMONTEL.	Caen.	30 ans.	Avril 1782.	1787.	Ministre de la Guerre.	Envoyé en remonte en Normandie, *Ranville*, puis émigré.
Pierre-Cliquet LA VALLÉE.	Caen.	14 ans.	18 janvier 1784.	1787.	Généralité.	
Pierre LONGUET.	Douvres-la-Délivrande.	20 ans.	1er septembre 1785.	31 août 1791.	Id.	Établi à Douvres. Est avec Sohier à la tête des hôpitaux.
Jacques-Léon CARRUEL.	Carentan.	26 ans.	15 octobre 1785.	1789.	Id.	Établi en 1789 à Carentan.

Jacques Sohier.	Mortain.	22 ans.	15 octobre 1785.	May 1792.	Généralité.	Établi à Mortain.
François Thomine.	Coutances.		1er novembre 1785.	1789.	Id.	
Pierre Hardy.	Villers-Bocage.	15 ans.	18 avril 1789.	1794.	Aux frais du département à partir du 1er octobre 1790.	Intelligent. Envoyé au pays par co 24 avril 1793, pour y être employé au ment de la morve, sur la route de bourg. D'après une commission qui été donnée par les ministres de la G et de l'Intérieur, il est parti le 16 pl an II (février 1794). Ayant fini ses co doit rester dans son département où, thermidor an II (août 1794), la Comm d'agriculture et des arts l'a envoyé y traiter une épizootie.
Germain Loir.	Firfol.	18 ans.	1er septembre 1788.	8 septembre 1792.		Maréchal expert du régiment d'hu de la liberté.
Louis Angot.	Carentan.	19 ans.	16 août 1790.	•	Aux frais du département à partir du 1er janvier 1791.	
Nicolas Letulle.	Villers-Bocage (district de Caen).	23 ans.	6e jour de vendémiaire an III.	Breveté en germinal an V.		A obtenu divers prix. Parti chez lui messidor an V. — *Est huissier à P*
Pierre-Nicolas Lépine.	Falaise.	19 ans.	9 ventôse an III.	13 germinal an VII.		
Jacques Étienne.	Creully.	27 ans.	21 ventôse an III.	Mort en prairial an III.	Département.	
Richard-Jean Lamarre.	Bayeux.	20 ans.	21 ventôse an III.	Germinal an VI.		Parti chez lui le 20 messidor an VI. à la suite d'un ulcère rongeant de la poi
Pierre-Amand Lerebours.	Lisieux.	18 ans.	11 messidor an III.			Au pays par congé le jour de son ar — Rentré le 9 fructidor. — Parti po plus revenir : l'art vétérinaire lui a fait — Remplacé par *Cosnard*.
Pierre-Augustin-Abraham Durand.	Outrepont (district de Pont-l'Évêque).	23 ans.	8 brumaire an III.	Germinal an VII.	Gouvernement.	Parti chez lui le 2 floréal an VII.
François-Jean Lamarre.	Bayeux.	18 ans.	3 nivôse an IV.	Pas de date de sortie.	A ses frais.	
Michel-Pierre Cosnard.	Lisieux.	20 ans.	18 nivôse an IV.	Breveté germinal an IX.	Gouvernement.	Parti pour chez lui le 30 germinal — A été *répétiteur*.

Voici, d'autre part, par année, la liste des élèves suivant les cours de l'École d'Alfort :

1767. Lefèvre (Thomas).
1768. Lefèvre (Thomas), Queudeville.
1769. Lefèvre (Thomas), Queudeville, Dutrône.
1770. Lefèvre (Thomas), Queudeville, Dutrône, Vincent.
1771. Lefèvre (Thomas), Queudeville, Dutrône, Vincent.
1772. Dutrône, Vincent.
1773. Dutrône, Vincent.
1774. Dutrône, Vincent, Languenard (Jacques-Louis), Lefèvre (François), Richard.
1775. Richard, Languenard (Jacques-Louis).
1776. Languenard (Jacques-Louis), Richard.
1777. Languenard (Jacques-Louis), Richard.
1778. Languenard (Jacques-Louis), Languenard (Jean-Louis).
1779. Languenard (Jacques-Louis), Languenard (Jean-Louis).
1780. Languenard (Jacques-Louis), Languenard (Jean-Louis).
1781. Languenard (Jean-Louis), Dubois.
1782. Languenard (Jean-Louis), Dubois, de Chaumontel, Perrier, Languenard (Louis-Romain).
1783. Languenard (Louis-Romain), de Chaumontel, Dubois, Perrier.
1784. Languenard (Louis-Romain), de Chaumontel, Dubois, Perrier, La Vallée.
1785. De Chaumontel, Dubois, Perrier, La Vallée, Carruel, Longuet, Sohier, Thomine.
1786. De Chaumontel, Dubois, La Vallée, Carruel, Longuet, Sohier, Thomine.
1787. De Chaumontel, La Vallée, Carruel, Longuet, Sohier, Thomine.

1788. Carruel, Longuet, Sohier, Thomine, Loir.
1789. Carruel, Longuet, Sohier, Thomine, Loir, Hardy.
1790. Longuet, Sohier, Loir, Hardy, Angot.
1791. Longuet, Sohier, Loir, Hardy, Angot.
1792. Sohier, Loir, Hardy, Angot.
1793. Hardy.
1794. Hardy.
1795. Letulle, Lépine, Étienne (Jacques), Lamarre (Richard-Jean), Lerebours, Durand.
1796. Letulle, Lépine, Lamarre (Richard-Jean), Durand, Lamarre (François), Cosnard.
1797. Letulle, Lépine, Lamarre (Richard-Jean), Durand, Cosnard.
1798. Lépine, Lamarre.(Richard-Jean), Durand, Cosnard.
1799. Lépine, Durand, Cosnard.
1800. Cosnard.
1801. Cosnard.

LISTE DES MEMBRES

TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

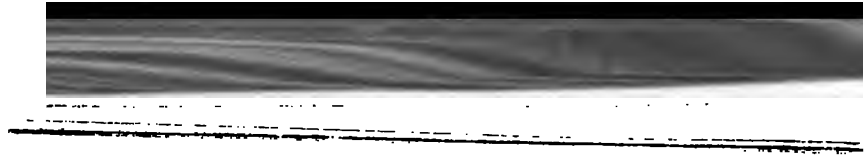

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1906.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1905-1906

MM.

POUTHAS, *président.*
BOURGEON, *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
CARLEZ (Jules), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

POUTHAS, *président*,
PRENTOUT (H.), *secrétaire*,
CARLEZ (Jules), *vice-secrétaire*,
— membres de droit.

DE SAINT-GERMAIN.
SOURIAU.
TRAVERS.
Dr GIDON.
DE LONGUEMARE (Paul),
VANEL.
— membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.

1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.

1873 24 janv. TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.

1876 28 janv. TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.

1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.

1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1887 28 janv. VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.

1887 25 fév. GIDON (Dr), professeur à l'École de médecine.

1889 22 fév. LETELLIER, docteur ès sciences, professeur honoraire au Lycée Malherbe.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat, conseiller général.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), professeur à l'École de médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÈNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.

Date de l'élection.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), bâtonnier de l'Ordre des avocats, conseiller général du Calvados.

1900 26 janv. LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.

1900 26 janv. PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.

1901 27 déc. LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.

1901 27 déc. MOISY, président du Tribunal civil.

1901 27 déc. SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.

1904 24 fév. VANEL (Gabriel), ancien magistrat.

1905 27 janv. BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

1905 24 fév. GRELÉ (E.), docteur ès lettres, publiciste.

1905 24 mars. JASINSKI, docteur ès lettres, professeur au Lycée.

1905 26 mai. PETIT, premier président de la Cour d'appel.

1905 24 juin. DEMERLIAC, docteur ès sciences, professeur au Lycée et à l'École de médecine.

1905 22 juil. GALLIER, vétérinaire.

1905 22 juil. LE PAGE, ingénieur civil, ancien maire de Caen.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.)(1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

1872 26 janv. CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

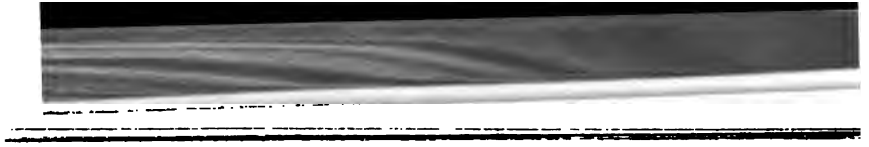

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)